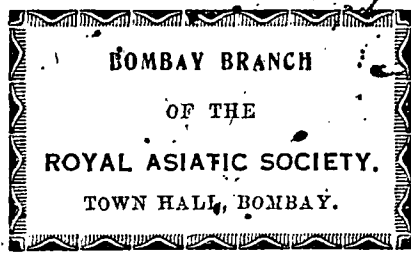




00032485

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY



HISTOIRE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À NOS JOURS

PAR J. DE HAMMER.

OUVRAGE FUSÉ AUX SOURCES LES PLUS AUTHENTIQUES ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS
ET DES MANUSCRITS LA PLUPART INCONNUS EN EUROPE;

Traduit de l'Allemand

PAR J. J. HELLERT;

ACCOMPAGNÉ D'UN ATLAS COMPARÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN, CONTENANT 21 CARTES
ET 15 PLANS DE BATAILLES DRESSÉS PAR LE TRADUCTEUR.

TOME DIXIÈME.

DEPUIS L'AVÈNEMENT D'IBRAHIM I, JUSQU'À LA NOMINATION DE KOEPRILI
MOKAMMED-PASCHA À LA DIGNITÉ DE GRAND-VIZIR.

1640 — 1656.

32485 acy

wwd 1

PARIS

MARTIN, DUFOUR ET LOWELL.

Fr
949.6
Hamp. His.
324.85



00032485

SE TROUVE ÉGALEMENT :

à BRUXELLES,
AMSTERDAM,
LA HAYE,
FRANCFORT,
GÈNES,
FLORENCE,
LEIPZIG,
TURIN,
VIENNE,
VARSOVIE,
MOSCOU,

ODRESSA,
CONSTANTINOPLE,

chez J.-P. Meline, Cans et Cie
Lutchmann et fils.
Les frères van-Cleef.
Jügel.
Yves-Gravier.
J. Piatti.
Brockhaus.
J^h. Bocca.
Rohrman et Schweigerd.
E. Glucksberg.
A. Semen.
V^e Gautier et fils.
Ch. Urbain et Cie.
J. Sauron.
J.-B. Dubois.

HISTOIRE
DE
L'EMPIRE OTTOMAN.



HISTOIRE

L'EMPIRE OTTOMAN.

LIVRE XLIX.

Rapports de l'homme et de la femme dans l'Orient. — Ibrahim annonce son avènement aux puissances de l'Europe, et renouvelle les anciennes capitulations avec la Pologne, Venise et l'Autriche. — Ambassadeurs Russe, polonais, ragusain, transylvanien et persan. — Naissance de plusieurs princes. — Incendie, tremblement de terre. — Refonte des monnaies. — Cadastre. — Prise d'Azov. — Exécution du favori de Mourad. — Naissance de deux princes. — Punition de quelques rebelles et brigands. — Rébellion du fils de Nassouh-Pascha; son exécution. — Gouverneurs d'Egypte. — Exécution de Soulfikar et de Faik-Pascha. — Triumvirat de Sultanzadé Mohammed, du silihdar et du précepteur du Sultan. — Exécution du grand-vizir Kara Moustafa-Pascha. — Arrivée du nouveau grand-vizir. — Exécution du kapitan-pascha Pialé et de Narkhij-Hasan. — Kasim le Fou. — Fête de la nativité du Prophète. — Construction d'un palais pour Djindji-Khodja et Schekerboli. — Voyage du Sultan à Andrinople. — Destitution de Mohammed-Ghirai et nomination d'Islam-Ghirai. — Rapports diplomatiques avec la Pologne, la Russie et la Transylvanie. — Guerre de Rakoczy. — Messages à Constantinople et Ofen. — Ambassade du baron de Czernia.

En passant des sanglants horreurs du règne de Mourad à la vicieuse douceur d'Ibrahim, on éprouve une sensation analogue à celle que l'on éprouve en traversant d'après l'ouvrage de M. de Mevius, les Alpes.

aux pierres aiguës du sentier, se trouve tout d'un coup transporté dans un voluptueux harem, où il repose sur de moelleux tapis. Ibrahîm n'était pas cruel comme Mourâd IV, imbécile comme Moustafa I^{er}; il ne laissa pas, ainsi que Mourâd III, cent enfans comme témoignage de sa vigueur; ses débauches effrénées marquent seules sa place dans l'histoire. Lorsque des tempéramens ardens et de fortes natures s'abandonnent avec entraînement à la volupté, sans laisser pour cela souffrir les affaires du gouvernement, les contemporains et la sévère histoire elle-même leur pardonnent aisément des vices qui n'exercent aucune influence fâcheuse sur l'Etat; mais le mépris des contemporains et de la postérité pèse justement sur un prince qui, énérvant à la fois son corps et son esprit par l'abus des plaisirs, ne sait pas échapper à la domination des femmes et des favoris. La polygamie, qui détruit le calme de l'intérieur et toute unité domestique, a été considérée; dès les temps les plus reculés, en Asie et en Afrique, comme un moyen de suprématie absolue pour l'homme, et surtout pour les princes; en effet, là où l'amour de l'homme se distribue entre plusieurs femmes, aucune d'elles n'est exclusivement son épouse et la compagne de sa vie, mais toutes sont réduites au même degré d'infériorité. Cette barbare institution repose sur une double erreur, ainsi que nous le démontrant d'irréfragables raisons, nous le confirmons du reste par l'histoire, car il est évident que, malgré les dispositions législatives qui ont consacré la polygamie, une seule épouse a été choisie par toutes les favorites et est

considérée comme la véritable souveraine (cette histoire en donne un exemple, éclatant dans Roxelane); dans un autre cas, on voit souvent les femmes se disputer les affections incertaines d'un faible souverain et se partager entre elles les lambeaux du pouvoir royal, comme le règne d'Ibrahim en offre la preuve. Le degré hiérarchique où la femme se trouve placée vis-à-vis de l'homme est clairement défini dans les langues asiatiques et européennes; mais les premières n'ont point de mot pour désigner la maîtresse de la maison, la ménagère; elles n'en ont que pour nommer le chef de la famille que les Persans appellent *ketshoda* (le maître du mariage); quant aux termes qui servent à caractériser les autres rapports de la femme avec l'homme, ils emportent l'idée d'une séquestration absolue, ou d'une chambre soustraite à toute indiscretion étrangère. Le mot arabe *harem*, auquel les Européens ont improprement donné la signification d'appartement consacré aux plaisirs, veut dire un sanctuaire inviolable; le *schebistan* des Persans signifie chambre de nuit ou chambre à coucher; l'*odalik* des Turcs (dont on a fait odalisque) trouve un équivalent dans le mot allemand *Frauenzimmer* (chambre des femmes). Ainsi l'Oriental considère la femme non comme une personne, non comme une chose, mais comme un sanctuaire de vœux inaccessible aux étrangers, comme une chambre réservée seulement à l'époux. Il en est autrement de la mère du souverain et de la sultane favorite. Le nom de la première est *Validé*, c'est-à-dire celle qui enfante; celui de

la seconde *Khasseki*, c'est-à-dire la plus intime; la première a le gouvernement du harem, la seconde partage la vie intime du Sultan; toutes deux souvent deviennent les souveraines de l'empire par l'influence exclusive qu'elles exercent, soit ensemble, soit séparément sur l'esprit du prince.

L'ancienne Perse, ce berceau du despotisme et de l'esclavage, nous donne plusieurs exemples de femmes qui régnèrent non seulement sur le harem et sur leurs époux, mais sur l'Etat et sur les peuples. Le chiffre quatre, auquel l'Islamisme fixe le nombre des épouses légitimes, se trouve déjà dans les quatre épouses de Darius (Atossa, Artystone, Parmys et Phäidyme)¹; avant la Roxelane turque, il y a eu la Roxelane persane (Ruschen, c'est-à-dire *la brillante*); le règne sanglant de Parysatis² (née d'une Péri) a, d'après les annalistes orientaux, devancé celui de Perizadé. La valeur de Rhodogune³ qui, surprise par la nouvelle de l'approche des ennemis, s'élança à cheval les cheveux en désordre et ne se remit à sa toilette qu'après avoir vaincu, trouve un pendant dans le courage de Kæsem, qui sut maintenir sa domination par l'armée. Dans les histoires turcomane, tatare et turque, brillent plusieurs noms de femmes célèbres, qui, comme mères ou favorites, ont partagé avec leurs fils ou leurs époux le

¹ Hérodote, III, 87. Atossa et Artystone se retrouvent dans les noms persans *Atesch* et *Artima*.

² Perizadé.

³ Polyænus, VIII, 27. La Rhodogune de Polyène paraît être la Phrologune d'Hérodote et la Rhodogune de Schéhérazade.

pouvoir royal ¹. Les annales arabes sont les seules qui citent à peine une ou deux femmes ayant joué un rôle politique²; mais par compensation elles mentionnent un grand nombre de femmes pieuses et savantes ou de femmes poètes³, qui sont l'idéal romantique de la beauté et de l'amour⁴. La tyrannie des khalifes ne le cédait en rien à celle des schahs de Perse qui prenaient le titre de rois des rois, et cependant l'Arabe a pour les femmes cette courtoisie qui, importée en Europe par les Croisés et les Maures, a adouci la rudesse de la chevalerie européenne. De ces faits, il résulte d'une part que l'intervention des femmes dans le gouvernement peut se concilier avec le despotisme le plus absolu, et d'autre part que les hommages respectueux qui leur sont rendus par la galanterie, ne leur donnent pas le droit de s'arroger la direction des affaires; en outre que le despotisme asiatique ne dérive pas, ainsi que l'ont pensé quelques historiens estimés, du système de contrainte adopté à leur égard par la réclusion dans le harem, et réciproquement que ce système de contrainte n'est pas la conséquence du despotisme. La preuve en est que

¹ Outre les neuf épouses de Timour, les plus célèbres des souveraines turques sont : Tourakina, mère de Kayoukkhan, petit-fils de Djenghizkhan; Dilschad Khatoun, petite-fille d'Emir Tschopan, épouse d'Ehou-Saïd, fils d'Oldschatiou; et sa fille Satibeg, épouse d'Arpakhan, de la dynastie Tschopan.

² Aïsché, l'épouse de Mohammed le Pieux, et sa sœur de Hakembienrillah, Sittol Melik; et l'esclave turque Schedjreteddâr, en Egypte.

³ Rabia Aadouyé et Sittel Neïse, deux poètes espagnoles.

⁴ Abla, Selma, Leïla, Balkis

chez les Grecs, constitués en république, les femmes étaient reléguées dans le gynécée, et que dans les harems orientaux et sous le joug de la tyrannie des khalifes et des émirs, on a vu se développer cette fleur de courtoisie chevaleresque, cultivée depuis en Europe. D'après les mœurs arabes, aux femmes légitimes appartient l'hommage des plus nobles sentimens de l'homme, le pouvoir de dominer toutes ses passions par l'ascendant de leur amour et une prépondérance incontestée sur leurs rivales, mais en aucune façon le gouvernement, qui est la prérogative de l'homme par le droit du plus fort et par l'antique usage. La délicatesse de la galanterie arabe est inconnue chez les Turcs, et cependant l'histoire ottomane nous montre souvent les sultans dominés par les esclaves, et le diwan sous la dépendance du harem. Nous avons vu déjà la Russe Roxelane, la Vénitienne Baffa, et la Grecque Kœsem régner sur Souleïman, Mourad III et Ahmed I^{er} et par eux sur l'empire; mais les conséquences de ce règne d'une seule femme étaient un bonheur en comparaison des résultats qu'amena sous Ibrahim l'exercice simultané du pouvoir par plusieurs favorites.

Lorsqu'après la mort de Mourad, les grands dignitaires se précipitèrent avec des cris de joie vers la cage (l'appartement des princes), pour annoncer au nouveau Sultan son avènement, Ibrahim tira le verrou de la porte, craignant que le vieux tyran ne respirât encore et ne se servit de cette ruse pour lui faire expier par le dernier supplice le tort d'être le seul de ses frères qui existât encore. On dut employer la vio-

lence pour briser la porte, mais on y mit tout le respect possible ; Ibrahim ne voulut ajouter foi à la sincérité des félicitations qu'on lui adressait, que lorsque sa mère, la sultane Kœsem, lui affirma elle-même la mort de Mourad, et lui en donna une preuve irréfragable en faisant apporter devant l'appartement du prince le cadavre du Sultan. Ibrahim se rendit alors dans la salle du trône; après avoir reçu les hommages des dignitaires du diwan, des oulémas et des agas, il porta le corps de son frère jusqu'à la porte du serai; puis, selon l'ancienne coutume, il ceignit l'épée à la mosquée d'Eyoub. La sultane-mère, Kœsem, fidèle à ses promesses, maintint les vizirs dans leurs places, et ne songea qu'à réveiller la vigueur épuisée de son fils par une succession toujours nouvelle de belles esclaves. Chaque vendredi, jour qui, dans l'antiquité, était consacré au culte de Vénus aphrodite, et qui, dans l'Islamisme, est considéré comme spécialement destiné à une chaste et religieuse union, ainsi que l'indique d'ailleurs son nom *Djouma* ¹ (*jour de l'union*), Kœsem, accompagnée des vizirs, amenait de nouvelles victimes à l'impuissante et insatiable luxure de son fils; Ibrahim se flattait de l'espoir qu'une grande quantité de femmes ranimeraient en lui les forces qu'il ne trouvait plus auprès d'une seule. Cette cérémonie hebdomadaire, qui imposait aux grands de la cour l'obligation de conduire tous les vendredis une nouvelle esclave au lit du Sultan, ne fut maintenue que

¹ *Djouma*, congregatio; *Djima*, coïtus.

pendant le règne d'Ibrahim ; après la mort de ce prince, on remit en vigueur un ancien usage d'après lequel, dans une des sept nuits sacrées de l'année, la nuit de Kadr, où le Kbrân, suivant la tradition, descendit du ciel, les grands dignitaires, portant des lanternes de noces aux couleurs variées, accompagnaient le Sultan à son retour d'Aya-Sofia jusqu'au serai ; on célébrait ainsi la nuit que le souverain devait passer avec une vierge nouvelle, dans l'espoir que Dieu enverrait un héritier à la dynastie d'Osmân, comme dans une nuit semblable il avait envoyé le Kbrân à Mohammed.

Le diwan fit annoncer l'avènement d'Ibrahim aux puissances européennes : un tschaousch reçut la mission de se rendre en France, en Hollande et en Angleterre ; le mouteferrika Mohammed partit pour Venise ; un aga, avec soixante chevaux, fut expédié à Vienne ; où, le septième jour après son arrivée, il offrit, en audience solennelle, à l'empereur la continuation de la paix sous la condition qu'on ne prêterait aucun secours aux Polonais. Du vivant encore de Mourad, la Pologne avait accrédité Adalbert Miaskowski auprès du diwan pour aplanir les différends qui s'étaient élevés à l'occasion de la construction de la forteresse de Koudak sur les frontières de l'empire. A son entrée à Constantinople, l'ambassadeur trouva Ibrahim sur le trône ; le Sultan accueillit les propositions de paix qui lui furent faites, et il écrivit à Wladislas par un tschaousch et par le courrier Pzandota Dzierzki qui retournait en Pologne, pour le détourner d'une alliance avec

les Russes¹. Deux ambassadeurs russes vinrent également à Constantinople féliciter Ibrahim de son avènement et lui donner l'assurance que leur maître resterait neutre entre les Cosaques et les Tatares, alors en guerre pour la possession d'Azov. Le chargé d'affaires de Venise, Pietro Foscarini, qui remplaça le baile Aloisio Contarini, renouvela les capitulations²; l'ambassadeur français, M. de La Haye, et l'ambassadeur anglais Sakville, qui avaient succédé au comte de Cési et à sir Peter Wich, reçurent l'assurance que les anciens traités seraient maintenus. La paix avec la Pologne fut confirmée sous les conditions déjà connues, dont la principale stipulait la protection réciproque des frontières à la fois contre les Cosaques et contre les Tatares, et l'obligation imposée aux Polonais de payer un tribut annuel à ces derniers. L'ambassadeur persan Ibrahimkhan fut admis à présenter ses présens au Sultan dans une audience solennelle; il eut la consolation, en partant, d'emmener avec lui les prisonniers de sa nation qui avaient été enfermés dans les Sept-Tours, et d'avoir vu exécuter Emir-goune³, le compagnon de débauches de Mourad IV,

1. *Histoire de Wladislas IV*, par Kwiatkowski : *Dzieje Narodu Polskiego za Panowania Wladislawa IV*. Varsovie, 1823, p. 241. D'après Florus Polonius ab Hirtemberg, 442-445, edit. Gedanensis, 1679. La notification de l'avènement d'Ibrahim au roi de Pologne se trouve dans l'*Inscha* du reis-efendi Mohammed, n° XL.

2. Cette capitulation renouvelée, déposée aux Archives vénitienes et insérée dans l'*Inscha* du reis-efendi Mohammed, manque dans Martens.

3. Naima, II, p. 3: *Rouzatou-bebrar*, f. 47. *Emirgoune strangolato 7 Ottobre in casa del G. Vesir*. Le *Fezliké* donne pour raison de son exécution : « Parce que sa présence n'était pas nécessaire. »

coupable de tant de trahisons envers la Perse (14 juillet 1641). Emirgoune a laissé son nom à un village sur les bords européens du Bosphore, où s'élevait le magnifique palais, théâtre de sa vie licencieuse. Ibrahim donna ce palais à son grand-vizir, après en avoir fait enlever le trône qu'y avait placé Emirgoune pour Mourad IV.

Les relations diplomatiques avec l'Autriche et le renouvellement de la paix toujours troublée par de nouvelles hostilités, ne laissèrent pas de rencontrer d'assez grandes difficultés. Les Turcs envahirent la Basse-Styrie, réduisirent à l'obéissance les villages d'Imelnizen et d'Istrakhof, que la Mur seule séparait des fiefs du comte Draschkoviz Luttenberg, occupèrent Wistiza à un demi-mille de Luttenberg, levèrent des contributions en grains et en farines, pillèrent toute la contrée jusqu'à Ratisbonne, et forcèrent les villages voisins de cette dernière ville, Dominzen et Vordrinzen, à reconnaître la domination de la Porte; le conseil aulique assemblé à Gratz fut d'autant plus effrayé des progrès des Ottomans, que l'époque des vendanges approchait, et que le produit des magnifiques vignobles de Ratisbonne et de Luttenberg courait le risque de devenir la proie de l'ennemi. Sur ces entrefaites, la diète de Ratisbonne agréa la proposition faite par le conseiller aulique de Questenberg d'accréditer un Hongrois ou un Allemand auprès du diwan, en qualité d'interprète, pour féliciter le nouveau Sultan de son avènement [1]; cette mission fut confiée à un Hongrois, Iszdency, qui arriva à Constantinople le

DE L'EMPIRE OTTOMAN.

29 avril 1641. Comme l'interprète de la Porte, Soulfikar, était malade, ce fut le médecin italien Grassi qui fut chargé de traduire les lettres de créance. L'aga Mohammed, envoyé en retour par le Sultan à Ratisbonne, était un Hongrois de Temesvár, qui avait passé trente années de sa vie à combattre dans les rangs des Turcs contre sa patrie. Mohammed fit son entrée à Ratisbonne avec une suite de cinquante cavaliers, et fut reçu par la Diète en audience solennelle (7 octobre 1641). Le grand-vizir se contenta de répondre aux plaintes qui lui furent adressées par l'internonce Iszdency et le résident Schmid sur la dernière incursion en Styrie : « Ce qui est arrivé est arrivé. » Cependant les akindjis de Kanischa, de Vesenz et de Wobotsch avaient surpris la palanque d'Egerszek, en avaient massacré les habitans sans distinction d'âge ni de sexe, avaient fait trois cents prisonniers, et brûlé toutes les maisons situées en dehors de l'enceinte des fortifications. Hasan, pasha de Kanischa, descendant de Sokolli, ordonna à tous les villages situés sur la Mur et la Raab de lui envoyer un tribut, menaçant les habitans en cas de refus de leur faire couper à tous le nez et les oreilles (5 janvier 1641). L'aga de Costanovicz écrivit au capitaine-général de Petrinia qu'il avait reçu du pasha de Bosnie l'ordre de s'abstenir de toute incursion, que cependant il avait à se plaindre des courses faites l'hiver précédent à Dubicza, et de l'expédition dirigée contre Novi par le jeune comte de Tersacz ; Mousa-Pasha adressa aussi au conseiller aulique baron de Ovestenberg, et au président du conseil au-

lique, comte de Schlick, un rapport dans lequel il exposa que, pendant la trêve conclue, en attendant le commissaire nommé pour la délimitation des frontières, Bathyany avait traversé le lac Balathon, brûlé la palanque d'Igol dépendante de Koppan, et ravagé trois villages (4 avril 1641). Cet état continuel d'alarmes faisait désirer vivement à l'Autriche le renouvellement de la paix; mais le grand-vizir ne voulait y consentir qu'à la condition du paiement de deux cent mille écus à titre de présent d'honneur. L'empereur tira des archives diplomatiques le dernier traité, dans lequel il était expressément dit que l'Autriche paierait deux cent mille écus *une fois pour toutes*. Le grand-vizir répondit qu'on avait abusé de la jeunesse du sultan Mourad, lors de la ratification des dernières capitulations, et que Dieu avait donné trois choses aux Ottomans, la foi, le tribut et le sabre. Cependant la paix fut enfin signée, au nom de l'empereur, par le baron de Questenberg, assisté de deux Hongrois, et au nom du Sultan par le kapidji-baschi Osmanaga et trois agas, dans la ville même de Szœn, où quinze ans auparavant le traité de Sitvatorok avait été renouvelé; ce traité fut, encore cette fois, confirmé en neuf articles, mais les questions litigieuses, relatives à Bolondwar et aux villages récemment conquis par les Turcs, furent renvoyées à une commission des frontières. Il est remarquable que le septième article du texte latin concerne seulement les jésuites, tandis que l'article correspondant du texte turc parle des confesseurs de la religion de Jésus en général.

Quelques semaines après la conclusion de la paix avec l'Autriche, un ambassadeur russe arriva à Constantinople; ses instructions lui prescrivaient de présenter des excuses au diwan pour le meurtre du tschaousch envoyé par la Porte à Moscou, et de donner l'assurance que le czar était prêt à rendre Azov, pourvu que le Sultan s'engageât à arrêter les incursions des Tatars sur le territoire russe. Un ambassadeur de Raguse et quatre envoyés de Transylvanie apportèrent dans le courant du mois de mai les tributs ordinaires. Trois des chargés d'affaires transylvaniens représentaient les trois peuples de leur pays, les Hongrois, les Saxons et les Szekeliens; le quatrième était envoyé par Rakoczy, qui voulait assurer à son fils l'héritage de sa principauté. Avant la fin de l'année, un second ambassadeur de Rakoczy, Etienne Karossi de Waratl, apporta un tribut et des présents; il était en outre porteur de deux mille écus pour l'interprète de la Porte, le renégat hongrois Soulfikar, à qui l'ambassadeur impérial n'en avait remis que deux cents. Un nouvel ambassadeur persan, Makssoudkhan, arriva le 22 novembre à Constantinople avec une suite de cent cinquante personnes, et fut introduit dans la ville par quatre-vingt-quatre tschaouschs chargés de le recevoir. Il apportait la nouvelle de l'avènement de Schah-Abbas II, monté sur le trône le 14 mai 1642 (14 siffer 1052), après avoir fait assassiner son père, Schah-Saffi; il était chargé de demander, en vertu des clauses du traité existant, la destruction du château de Melet, dans les montagnes de Wan. Ses riches présents, qui

lui valurent l'accueil le plus gracieux, consistaient en soixante pièces d'étoffes d'or, de deux aunes chacune, vingt pièces de drap d'or brodé de fleurs de velours, soixante-cinq pièces de soie brochée d'or, soixante-quatorze dülbends ou pièces de mousseline indienne pour turban, soixante-quatorze pièces de soie et de taffetas, sept flacons remplis d'ambre et de musc, trente-quatre lames de sabre, quarante-quatre housses en soie, vingt-huit arcs, soixante plats de porcelaine, vingt-six grands tapis, cinquante chameaux avec des harnais enrichis d'or, dix dromadaires et quatorze chevaux de race.

Le 2 janvier 1642 (30 ramazan 1051), il naquit au Sultan un fils, qui régna plus tard sous le nom de Mohammed IV; le 15 avril suivant fut marqué également par la naissance d'un prince qui fut appelé Souleiman, et qui monta par la suite sur le trône après la mort de son frère Mohammed. Quelque heureux que fût le jour de la naissance du prince Mohammed (un jeudi, le jour le plus heureux de la semaine), les devins, chargés de dresser le thème de nativité, virent néanmoins un mauvais présage dans le tremblement de terre qui s'était fait sentir à Constantinople la nuit qui suivit la prière des jeûnes (teravîh), et dans l'incendie qui quelques jours auparavant avait occasioné l'explosion de la poudrière de la caserne des janissaires. Des tremblemens de terre et des incendies, des comètes et des pluies de cendres avaient déjà alarmé les esprits lorsqu'Ibrahim était monté sur le trône. Son avènement avait à peu près coïncidé avec un grand

tremblement de terre, qui avait détruit de fond en comble la plus grande partie de la ville de Tebriz et le magnifique mausolée de l'empereur mongol *Schenbghazan*, dont les ruines sont encore aujourd'hui un sujet d'étonnement pour le voyageur; trois mois après, un incendie avait éclaté à Galata. Les tristes pressentimens qu'avaient fait naître ces diverses circonstances furent en partie effacés par l'illumination solennelle de la ville, qui dura trois jours, en l'honneur de la naissance de Mohammed, et qu'on appelle en turc *donanma*. Ce mot a la triple signification de *fête*, *flotte* et *illumination*, et est employé pour désigner, lors des fêtes publiques ordonnées à l'occasion d'une victoire ou de la naissance d'un prince, les riches tentures des maisons de la ville, l'exposition de tous les pavillons sur les mâts de la flotte, les salves d'artillerie et les feux d'artifice.

Le grand-vizir Kara-Moustafa, Hongrois de naissance, qui de simple janissaire était devenu koulkïaya et seghban-baschi, qui lors du siège d'Eriwan avait été élevé à la dignité d'aga, et après la conquête de Bagdad nommé grand-vizir en remplacement de Mohammed-Tayyar, mort dans l'assaut de cette place, administra l'empire avec un amour sévère de l'ordre et de la discipline; mais l'événement ne justifia pas les espérances qu'avaient fait concevoir ses tentatives de réorganisation. Kara-Moustafa donna toute son attention à trois objets importans, l'amélioration de la monnaie, les réglemens des marchés et le cadastre de l'empire. La piastre et le ducat qui avaient atteint une valeur

fictive, la première de cent vingt aspres, le second de deux cent cinquante aspres, furent réduits, par l'émission d'une nouvelle monnaie, à leur cours primitif; la piastre forte fut fixée à quatre-vingts aspres, l'écu du lion à soixante-dix, et le ducat à cent soixante. Les réglemens de police furent étendus non seulement aux marchés des vivres, mais encore aux marchés de chevaux et d'esclaves, et l'inspecteur Hasan les exécuta avec tant de rigueur, qu'il fit périr beaucoup de délinquans en leur infligeant la peine du bonnet de bois, c'est-à-dire en leur mettant sur la tête un énorme morceau de bois dont le poids les affaissait à terre et les écrasait. Les commissaires nommés pour le cadastre des provinces d'Europe et d'Asie remplirent leur mandat avec une sévérité moins cruelle; ils firent le dénombrement exact de la population, et cherchèrent à établir une plus juste répartition des impôts, car depuis le dernier recensement fait sous Mohammed II dans la Roumilie et l'Anatolie, certains lieux avaient été dépeuplés, d'autres au contraire avaient vu croître leur population, et leurs contributions n'avaient point été modifiées proportionnellement aux changemens survenus dans leur état respectif. Cependant les salutaires réformes qu'on introduisit à cette époque dans l'assiette de l'impôt ne furent pas de longue durée; car trente ans après, l'historien Mohammed Ben Housein Ben Nassouh se plaint des abus qui vicient le système des impositions, par suite des franchises accordées aux wakfs des vizirs et des sultanes. Comme on n'avait pas rapporté la loi par laquelle Mourad avait interdit

l'usage du tabac à fumer, sous les peines les plus sévères, au nombre desquelles se trouvait la peine de mort en cas de récidive, les amateurs des jouissances irritantes que procure le tabac éludèrent la pénalité existante en prenant du tabac à priser, afin, dit l'auteur du *Choix des histoires*, de se donner le plaisir de l'éternuement; les annales ottomanes signalent dans le cours de cette année 1642 (1052) l'introduction du tabac à priser dans l'empire. L'impartiale justice du grand-vizir se manifesta encore en faveur d'une église chrétienne qu'avaient dévastée les habitans de Brousa, sur les instigations du juge Khodjazadé Mesoud. Ce juge avait interdit la construction d'une nouvelle église grecque, en alléguant que les lois de l'Islamisme s'y opposaient; le grand-vizir le destitua, et nomma une commission chargée d'instruire le procès des auteurs des ravages exercés sur l'église et sur le cloître que les chrétiens avaient commencé à bâtir; la rigueur de Karâ Moustafa provoqua parmi les Musulmans orthodoxes un mécontentement général, qui eut pour suite la dévastation de trois autres églises. Le juge déposé, Khodjazadé Mesoud-Efendi, condamné à l'exil, reçut cependant la permission de vivre retiré dans sa maison de plaisance. Khodjazadé était fils de Moustafa-Efendi, précepteur du sultan Ahmed I^{er}; vingt ans auparavant, il avait rempli les fonctions de mouderris; nommé juge de Haleb, il avait été destitué, et était resté dix années sans place avant d'obtenir le poste de juge de Brousa. Le moufti Yahya-Efendi, qui avait coutume de vendre les diplômes de juge au prix

de cinquante mille aspres, prit en considération le long espace de temps pendant lequel Khodjazadé-Efendi avait été privé de revenus, et l'investit gratuitement de la dignité de juge de Brousa. Yahya-Efendi, qui avait rempli à trois reprises différentes les plus éminentes fonctions de la loi, mourut l'année suivante en laissant la réputation d'un homme plein d'activité et d'un versificateur de mérite; il composa un diwan, une imitation du panegyrique du Prophète (Borda), un traité sur l'hérédité, et un livre sur la médecine intitulé : *les Jardins*, toutes œuvres rimées; il traduisit en outre la galerie des portraits historiques de *Gaffari*, et fonda une medrésé qui porte son nom, et auprès de laquelle il est enseveli. Son successeur fut Ebou Saïd Mohammed, fils d'Esaad, petit-fils de Seadeddin, qui fut également trois fois élevé aux fonctions de moufti.

Dans la seconde année du règne d'Ibrahim, on prépara une expédition par terre et par mer contre Azov, qui depuis cinq ans était au pouvoir des Cosaques. Siawous-Pascha fut nommé commandant de la flotte en remplacement du kapitan-pascha Houseïn, qui cumulait avec ce titre le gouvernement d'Ocsakov; Houseïn, promu au rang de serdar des troupes de terre, reçut l'ordre d'agir de concert avec les Tatars conduits par le khan Behadir-Ghirai. Trente-huit grandes galères fournies par les begs de l'Archipel, et portant quelques milliers de janissaires et de sipahis, débouchèrent du Canal dans la Mer-

Noire, après avoir été retenues trente jours sous les murs des châteaux du Bosphore par les vents contraires, et avoir donné au peuple de Constantinople le spectacle de l'exécution d'un esclave russe, qui, attaché aux offices du grand-vizir, s'était enfui, et s'était mêlé parmi les rameurs de la flotte, dans l'espérance de réussir ainsi à retourner dans sa patrie. A bord des galères étaient tous les bostandjis du serai, et les hommes de l'arsenal sous les ordres du kiaya de l'amirauté, Piaçé le Long. Les troupes feudataires de la Roumilie étaient commandées par le gouverneur de Silistra, Mohammed-Pascha, surnommé Sultanzadé, parce qu'il était par sa mère petit-fils d'une sultane. Azov était défendu par quatorze mille hommes en état de porter les armes, et huit mille femmes qui partageaient les passions belliqueuses de leurs maris; mais les assiégés trouvèrent des alliés plus puissans encore dans l'inhabilité des Turcs, dans la désunion qui régnait entre le khan des Tatares et le kapitan-pascha, dans la famine et les épidémies qui décimaient le camp ennemi. Aussi, après un siège de trois mois, les Ottomans furent-ils contraints de se retirer avec une perte de sept mille janissaires et de huit cents soldats ordinaires, sans compter les Valaques, les Moldaves et

que, IV, p. 28, vingt janissaires. Ewlia, qui du reste exagère toujours, dit cinquante frégates, deux cents caïques, les contingens de vingt-huit sandjakkbegs, et quarante mille Tatares de Bessarabie, quarante mille Valaques et Moldaves, vingt mille Transylvaniens et quatre-vingt mille Tatares de la Crimée : toutefois il convient de la retraite des troupes ottomanes, malgré leurs forces numériques.

les Tatares qui avaient succombé; lorsque la flotte fit voile pour le Bosphore, une partie des galères échoua à l'embouchure du Don, et fut capturée par les Cosaques. A son arrivée à Constantinople, Pialé le Long fut nommé kapitan-pascha à la place de Siaywousch, tombé en disgrâce. Le khan des Tatares, Behadir-Ghirai, mourut peu de temps après son retour d'Azov. Son frère cadet, Mohammed-Ghirai, qui jusque-là avait été retenu prisonnier à Rhodes, lui succéda dans sa principauté; Schahin-Ghirai, également captif à Rhodes, avait été préalablement mis à mort sur l'ordre du Sultan par Moustafa-Pascha, qui avait mouillé devant l'île en se rendant dans son gouvernement d'Egypte. L'année suivante (1642), une nouvelle expédition fut dirigée contre Azov; Mohammed-Pascha Sultanzadé, surnommé aussi Djovan-kapidji-baschi (le jeune chambellan), qui avait été appelé du gouvernement d'Egypte à celui de Silistra, et avait, en cette qualité, assisté à la dernière campagne, eut le commandement des troupes de terre, et le kapitan-pascha Pialé celui des forces maritimes. Le Sultan envoya, selon la coutume, au khan des Tatares, par le chambellan Hasan, douze mille ducats d'argent de bootes, pour l'indemniser de ses frais de guerre. Dans les premiers jours du printemps, Mohammed-Ghirai partit pour Azov à la tête de cent mille Tatares [11], afin de recommencer le siège en attendant l'arrivée de Sultanzadé. Les Cosaques, convaincus qu'ils ne pourraient résister aux armées réunies, abandonnèrent la ville, après l'avoir inondée et l'avoir livrée aux flammes, de

sorte qu'elle fut détruite à la fois par l'eau et par le feu. Trois jours après, Mollammed Sultanzadé joignit l'armée tatare, et, s'il ne put conquérir Azov, il eut du moins le mérite de la relever de ses ruines. L'histoire de Crimée cite comme des événemens également glorieux le siège d'Azov par Deli-Houseïn, la conquête de cette ville par les Tatares, et sa reconstruction par Mophammed Sultanzadé. Ce dernier marcha ainsi sur les traces des khans de la Horde-Dorée, des khans de Crimée et des Génois, qui, trois siècles auparavant, étaient venus s'établir à Azov. On laissa pour garnison dans la place vingt compagnies de janissaires, six de canonniers, dix d'armuriers, sept mille Tatares, sept sandjaksbegs, en tout vingt-six mille hommes, et un parc nombreux d'artillerie; Islam-Pascha fut nommé gouverneur. Dans la suite de Houseïn-Pascha lors du siège d'Azov, et dans celle du khan de Crimée lors de la conquête de cette place, se trouvait, en qualité de muezzin, Ewlia, le plus célèbre des voyageurs ottomans. L'année même de l'avènement d'Ibrahim, Ewlia commença ses voyages qui devaient durer pendant quarante ans; il parcourut l'Asie jusqu'en Perse et en Arabie, l'Afrique jusqu'en Nubie, et traversa une partie de l'Allemagne et de la Suède. Il a fait le récit de ses excursions en quatre volumes. C'était un habile administrateur, versé surtout dans les affaires du ressort des gouverneurs qu'il accompagna long-temps comme muezzin ou secrétaire. Ewlia nous a laissé de précieux documens sur les événemens dont il a été témoin oculaire; cependant il ne faut le consulter

qu'avec précaution, à cause de son amour bien prononcé pour les exagérations, et surtout n'accepter que sous les plus prudentes réserves ses assertions sur l'histoire ancienne; en retour il est de la plus sévère exactitude dans la description des lieux qu'il a visités.

L'année même de la conquête d'Azov, le grand-vizir Kara Moustafa s'était débarrassé d'un rival dangereux dans la personne du silihdar Moustafa, ancien favori de Mourad IV. Le premier symptôme du déclin de la puissance du silihdar Moustafa fut l'exécution de son protégé et compatriote Kinaoghli, dont les révoltes dans la contrée de Tekké et d'Aïdin étaient restées impunies sous Mourad IV, mais qui, nommé depuis au gouvernement de Siwas, avait été, sur les plaintes des habitans, transféré à Constantinople, dépouillé de ses biens, et pendu sur la place d'Aya-Sofia, devant un étal de boucher (20 janvier 1642 — 18 schewal 1051). Ce traitement infligé à son protégé pouvait bien faire pressentir à Moustafa le sort qui le menaçait. Immédiatement après l'avènement d'Ibrahim, Moustafa avait été élevé à la dignité de pascha d'Ofen; mais avant même qu'il fût parti pour ce gouvernement, l'un des plus importants des frontières, on le fit permuter avec Mousa-Pascha, qui fut ainsi nommé pour la troisième fois beglerbeg d'Ofen, et dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours dans la place de *Mousa Pascha Pakanka*, à laquelle il ajouta de nouveaux ouvrages de fortification [III]. Moustafa fut envoyé à Temeswar, ville qui, ainsi que nous l'avons vu dans le cours de cette histoire, avait toujours été

mortelle aux favoris puissans et redoutés, tels que Djanhoulad et autres. L'ancien confident de Mourad IV avait amassé, aux jours de sa faveur, de grandes richesses; il s'était même rendu coupable, entre autres méfaits, de la soustraction de quatre-vingt mille ducats, montant du tribut annuel de l'île de Chypre, qu'il aurait dû employer à l'entretien de ses troupes. Le grand-vizir prit occasion de cette ancienne infidélité du silihdar Moustafa dans le maniement des deniers publics, pour ordonner une enquête sur son administration; l'instruction fut poussée avec vigueur, et les efforts de Kara-Moustafa furent servis indirectement par les intrigues de Mewkousatdji Mohammed-Efendi, homme d'affaires de la princesse Kia-Sultan. Mohammed-Efendi agissait de son côté auprès de la sultane-mère pour obtenir le retour de Moustafa, et faciliter son mariage avec la princesse Kia-Sultan, mariage qui avait été projeté par Mourad IV. L'enquête n'eut pour tout résultat que de faire entrer dans les caisses du trésor cinquante mille piastres, équivalent de la fortune avouée par le silihdar; mais le grand-vizir ayant appris, par quelques mots échappés à la sultane Validé, les projets de mariage, en prit occasion pour demander au Sultan une sentence de mort contre Moustafa. Le bostandji-baschi d'Andrinople, Sinanaga, fut chargé, conjointement avec quarante bureaux, d'exécuter le sanguinaire kattischérif. Une riche vaisselle d'or et d'argent de la valeur de cinq mille bourses, et de fortes sommes que l'ancien silihdar avait tenues cachées dans sa maison de Constantinople,

furent acquises au fisc. Kara Moustafa donna ensuite une fête brillante au Sultan dans le palais d'Emirgoune (1^{er} sâfer 1052 — 1^{er} mai 1642), qu'il avait reçu en présent, et qu'avait occupé autrefois le secrétaire d'Etat Feridoun, collecteur des pièces d'État. Vers ce même temps, fut terminée la construction de la mosquée et des bains fondés par la sultane Validé, à Scutari. Bien que le silihdar eût été étranglé contre la volonté de la sultane-mère [iv], cependant le grand-vizir put encore se maintenir quelque temps dans sa toute-puissance. L'année suivante, qui vit en trois semaines la naissance de deux princes, Ahmed (qui régna plus tard comme second de ce nom) et Mourad (qui mourut au bout de dix mois), fut aussi témoin de la chute de Kara Moustafa (1^{er} moharrem 1053 — 22 mars 1643).

L'exécution du grand-vizir fut précédée de celle d'un rebelle redoutable pris les armes à la main, et de quelques paschas convaincus d'exactions dans leurs gouvernemens. La sévérité de Kara Moustafa avait jusqu'alors tenu comprimé l'esprit de révolte tant dans les provinces qu'à Constantinople. Housseïn-Pascha, envoyé de Silistra en Bosnie, avait puni les rebelles de son nouveau gouvernement; Derwisch Mohammed, pascha de Bagdad, avait battu les Arabes insurgés, et expédié plus de six cents têtes à la capitale de sa province. On avait fait marcher contre les Héduques, ramassés de brigands qui infestaient les routes entre Andrinople et Salonique, les chasseurs ou janissaires qui accompagnaient dans l'origine le Sultan à la

chasse, mais qui par la suite furent distribués comme gardes des frontières (nobetdjis), entre Belgrade, Kanischa, Erlau et Ofen; avec le secours de ce corps, des hostandjis et des seghbans, le hostandji-baschi d'Andrinople attaqua les Heïduques à Kirkkilisé et les défit: Le 19 août 1642 (23 djemazioul-éwwel), eut lieu à Constantinople un grand tremblement de terre qui fut considéré comme le présage de graves événemens politiques, et cette interprétation sembla se justifier par la lutte qui s'engagea bientôt après entre la Porte et le fils de Nassouh, cet ancien grand-vizir, si orgueilleux de sa naissance et de ses richesses. Houseïn Nassouh-Paschazadé, fier de sa descendance, s'était permis des paroles inconsidérées contre le grand-vizir, le traitant de tchorbadji-baschi ou *grand cuisinier des soupes*, parce qu'il était parti des derniers rangs de la milice des janissaires, et lui reprochant de ne savoir ni lire ni écrire; en outre il refusait d'obéir aux ordres qui interdisaient aux paschas des frontières de délivrer des fermans revêtus du chiffre du Sultan. L'aga du grand-vizir lui ayant été envoyé pour lui signifier de se conformer désormais aux réglemens sur cette matière, il le congédia en ces termes : « La délivrance de fermans au chiffre du Sultan est mon héritage, à moi qui suis vizir, fils de vizir, et non pas un aventurier albanais comme ton pascha. » L'aga, qui avait été ainsi injurié publiquement, ne manqua pas, à son retour à Constantinople, de faire remarquer au grand-vizir le danger que courrait l'empire, si Nassouh voulait renouveler à Erze-

roum le rôle d'Abaza. En conséquence de ces représentations, Kara Moustafa nomma Nassouh-Paschazadé au gouvernement de Haleb. Mais à peine Nassouh eut-il pris possession de ses nouvelles fonctions, qu'il fut remplacé par Kamalik Siawousch-Pascha. Comme alors déjà les places se vendaient régulièrement, Nassouh refusa de céder l'administration de Haleb au moutesellim (représentant) de son successeur, avant du moins que son compétiteur eût acheté sa nomination au prix de cinquante bourses. Le moutesellim, revenu à Constantinople sans avoir pu remplir sa mission, se plaignit de la conduite arbitraire de Nassouh ; un kattischérif fut donc expédié, qui nommait Nassouh gouverneur de Siwas, et ordonnait de le réduire par la force des armes en cas de rébellion. Le grand-vizir adressa en même temps à Ibrahim-Pascha, surnommé le defterdar borgne, élève d'Abaza, et que Nassouh devait remplacer, une lettre conçue en ces termes : « Ton » gouvernement n'a été donné qu'en apparence et par » suite de nécessités pressantes au fils de Nassouh ; s'il » vient pour en prendre possession, anéantis-le par » quelque moyen que ce soit. » Ibrahim-Pascha marcha à la tête de ses troupes contre Nassouh, qui s'avavançait avec les seghbans et les saridjés rassemblés à Haleb. Les deux compétiteurs se rencontrèrent dans les environs de Kaïssariyé ; Ibrahim-Pascha fut battu et tué ; Nassouh, dédaignant de prendre possession de son gouvernement, et nourrissant une plus haute ambition, écrivit à ses amis de Constantinople et aux paschas des provinces sur la route de la capitale, qu'il

se rendait à la Porte pour vider ses différends avec le grand-vizir en présence même du Sultan. Cette nouvelle jeta Constantinople dans la consternation ; les boutiques furent fermées, et les auteurs de troubles cherchèrent à exploiter la panique qui s'était emparée de la ville. Kara Moustafa fit rouvrir les magasins, interdit toute espèce de discours sur la marche de Nassouh-Pascha, ordonna un grand nombre d'arrestations, et fit pendre dans différentes rues de la capitale une douzaine des plus séditeux pour effrayer les autres. Le Beglerbeg d'Anatolie, Tschifteli Osman-Pascha, fut envoyé en qualité de serdar contre Nassouh.

Cependant Nassouh-Paschazadé s'était avancé jusque dans les environs de Nicomédie ; à cette nouvelle, le grand-vizir fit embarquer sur le Bosphore des corps de janissaires et de boşandjis pour cette ville ; lui-même vint se poster sur la route de Constantinople pour empêcher la pointe audacieuse du rebelle. Le préfet de la capitale, Schaabanaga, reçut la mission de rassembler les milices d'Asie dans la plaine de Troie. Les troupes expédiées de Constantinople, sous les ordres de Kaitasaga, se réunirent à celles de Schehzouwarbeg, sandjak de Hamid, dans la plaine du Khodja, non loin de Nicomédie. Les retards que mit Osman-Pascha à attaquer Nassouh-Paschazadé le firent soupçonner d'être d'intelligence avec le rebelle, et les gens de Kaitas l'en accusèrent hautement. Osman, cédant à l'impatience générale, livra bataille près du village d'Ali-Fakih ; mais il tomba dans la mêlée, ainsi que

Kaïtas et quelques centaines de soldats. Nassouh-Paschazadé défendit de faire des prisonniers ou de poursuivre les fuyards, et continua sa marche sur Scutari sans rencontrer d'obstacles. Il campa le 3 juin 1643 (rebioul-ewwel 1053) sur la hauteur de Boulghourli, magnifique point de vue, d'où l'œil embrasse la Mer-Noire et la mer de Marmara, le Bosphore, Constantinople assise sur ses sept collines, et le port, appelé la Corne-d'Or, décrivant des courbes gracieuses au sein de la capitale. Si, profitant de l'indécision des généraux ottomans, Nassouh-Paschazadé se fût avancé immédiatement sur Scutari, il s'en serait emparé avec quelques cavaliers, tant était grande la stupeur dont était frappée Constantinople; mais il était entouré d'intrigues et d'embûches; trop confiant dans l'avis des gens intéressés à le perdre, qui lui avaient écrit qu'il recevrait le sceau de l'empire aussitôt qu'il serait en face de Scutari, il négligea de profiter de ses avantages, et passa trois semaines à attendre la réalisation de ces promesses. Son kiaya Bekir mit tous ses soins à bercer de ces inutiles espérances. Nassouh-Paschazadé avait souvent reçu de son frère Ali de salutaires avertissemens sur les trahisons du kiaya; mais il n'avait jamais voulu y ajouter foi. Cependant, pour calmer les vives inquiétudes de son frère, il destitua Bekir, en lui faisant grâce toutefois de la vie, et il donna sa place à Moslim Mohammedaga, homme corrompu qui avait autrefois été au service d'Abaza. Le grand-vizir, non content des fausses lettres envoyées à Nassouh-Paschazadé, fit encore servir d'autres instru-

mens à sa ruine. Il ordonna à un ancien favori du rebelle, sous peine de la vie, de se rendre auprès de son protecteur et de l'engager à passer de l'autre côté du Canal, où il recevrait aussitôt le diplôme de gouverneur de Roumilie. Nassouh-Paschazadé tomba dans le piège ; il écrivit une lettre de soumission à Kara Moustafa, et traversa le Bosphore ; mais lorsqu'il vit qu'on ne l'investissait pas du gouvernement qu'avait espéré sa trop confiante crédulité, lorsque ses propres capitaines eurent renversé ses étendards dans le camp qu'il avait abandonné, et furent venus se jeter aux pieds du grand-vizir, il prit la fuite avec son fils, et se réfugia à Paravadi, accompagné seulement de dix cavaliers ; il laissa son fils dans la ferme de Suna, et partit lui-même pour Rousdjouk, dans l'espoir de pouvoir se rendre de là auprès du klian des Tatars. Au moment où il allait atteindre Rousdjouk, il fut rejoint par le bostandji-baschi à la tête de quarante bostândjis ; on le conduisit chargé de chaînes à Constantinople, tandis que son fils, à peine âgé de seize ans, fut enlevé de la ferme de Suna par le kiaya du grand-vizir (juillet 1643 — rebioul-akhir 1053). Nassouh-Paschazadé, amené en présence de Kara Moustafa, fut, s'il faut en croire quelques historiens, gravement injurié par lui, et mis à mort au milieu des plus affreuses tortures. Le lendemain matin, sa tête fut exposée devant la porte du seraï ; son frère Ali fut embarqué pour Tschekmedjé, où il fut étranglé ; ses deux autres frères Yousof et Omer furent emprisonnés ; son kiaya Bekir, saisi à Gallipoli, fut exécuté,

et le successeur de ce dernier, Deli Moslim, ainsi que le secrétaire Baki-Aga, jetés dans les fers. Les fils de Nassouh-Paschazadé, Mohammed, et son cousin, fils d'Ali, furent incorporés dans les rangs des pages du serai, comme autrefois les fils de Djanboulad et de Fakhreddin après le supplice de leurs pères. Mohammed, fils de Nassouh-Paschazadé et petit-fils du grand-vizir Nassouh, s'acquit par la suite une gloire plus modeste et moins dangereuse que celle de son père et de son grand-père. Il écrivit l'histoire des trente années qui suivirent l'avènement du sultan Ibrahim, et donna à son ouvrage le titre de *Choix des histoires*. Il se distingue par une connaissance approfondie des affaires et une rare impartialité; il parle de l'exécution de son père sans qu'aucun terme violent vienne révéler sa haine filiale contre les meurtriers, et il montre toujours une modération qui lui était naturelle ou que lui conseillait la prudence¹.

Parmi les changemens administratifs qui eurent lieu après l'exécution de Nassouh-Paschazadé, il faut remarquer l'élévation des deux gouverneurs d'Egypte, Bostandji Moustafa-Pascha et Sultanzadé Mohammed-Pascha, à la dignité de vizirs de la coupole. Nous avons déjà parlé de Sultanzadé Mohammed à l'occasion de l'expédition qu'il commanda contre Azov. Son successeur dans le gouvernement d'Egypte, Bostandji Moustafa-Pascha, avait été rappelé à Constantino-

¹ Le précieux manuscrit de l'*Histoire de Mohammed Sultanzadé*, un des plus rares, se trouve à la Bibliothèque de Dresde parmi les manuscrits orientaux.

ple lors de l'avènement d'Ibrahim, jeté en prison et condamné envers le trésor à une amende de huit millions d'aspres ; après avoir été remis en liberté et avoir subi une nouvelle confiscation de trois millions d'aspres, il avait été gracié et nommé vizir de la coupole. Makssoud-Pascha, que le grand-vizir avait nommé gouverneur d'Egypte en remplacement de Nakkasch Moustafa-Pascha, contrairement à la volonté de la sultane Walidé, administra avec un grand amour de la justice, et supprima les surtaxes imposées les années précédentes pour les besoins de la guerre de Perse, ou au profit de la rapacité des gouverneurs ; il n'abolit pas moins de quarante de ces impôts. Mais les bienfaits de l'administration de Makssoud furent contrebalancés par l'invasion de la peste ; le fléau sévit avec une telle force, qu'au Kaire, en un seul jour, on célébra dans la seule mosquée Ezher (la plus florissante) plus de quatre-vingt-douze fois l'office des morts, et que les cercueils se succédaient sur la place, au dire des historiens du temps, comme les rangs serrés des chameaux d'une caravane ; deux cent trente villages furent entièrement dépeuplés ; les troupes furent également décimées au point qu'il revint au fisc sur les soldes arriérées deux cent soixante-dix mille ducats. Cette dernière circonstance donna lieu à une rébellion des inspecteurs et fermiers publics ; ils refusèrent de donner le tiers des fermages annuels qui devait être payé à l'avance, et demandèrent qu'on le prit sur les revenus qui avaient afflué au trésor par suite des décès multipliés causés par la peste ; mais leurs réclamations

n'ayant pas été accueillis, ils déposèrent Makssoud-Pascha. Pendant l'année de son administration, un vendredi qu'on avait lancé un vaisseau à la mer, et au moment où la population priait dans les mosquées, cent cinquante des six cents esclaves chrétiens de l'arsenal brisèrent leurs chaînes, s'emparèrent d'une grande galère et gagnèrent la haute mer sans être atteints par les embarcations qu'on envoya à leur poursuite. Lorsque le Sultan apprit la déposition de Makssoud par les troupes, il se tourna vers l'époux de la nourrice du sultan Mourad, le vieux vizir Eyoub-Pascha, qui était présent, et lui dit : « Je te donne le » gouvernement d'Égypte. » Eyoub baisa la terre et s'excusa de ne point accepter la faveur du Sultan, en alléguant son incapacité pour un tel emploi; Ibrahim répondit : « Ce qui est donné est donné; va et agis. » Eyoub dut en conséquence se rendre au Kaire; mais il ne fut qu'un instrument entre les mains de son secrétaire et de son kiaya, qui rétablirent tous les impôts abolis par son prédécesseur. Le kiaya était Mewkoulfatdji Mohammed-Efendi, procureur de la sultane Kia, qui avait été fiancée au silihdar récemment exécuté. Le grand-vizir Kara Moustafa n'était pas fâché d'éloigner ce machinateur d'intrigues, en lui donnant des fonctions auprès du vizir Eyoub.

Un des principaux adhérens de Nassouh-Paschazadé, Soulfikar-Pascha, reçut vers cette époque le prix de sa rébellion. Destitué de son gouvernement de Safed, et séduit par les lettres de Nassouh, il s'était avancé jusqu'à Koniah pour aller rejoindre son com-

plice. Mais, la politique du diwan arrêta sa marche, en lui envoyant le diplôme de gouverneur de Chypre et l'ordre de se rendre immédiatement à son nouveau poste, c'était là une de ces mesures dilatoires, dictées par la ruse, et dont on s'était déjà servi dans une occasion semblable, lorsqu'on avait conféré à Nas-souh-Paschazadé le gouvernement de Siwas, et en-joint en même temps au titulaire de cette dignité de fermer les portes à son successeur. Ainsi, dans cette occasion, on transmit au juge et à l'aga des troupes de Chypre des instructions secrètes qui leur prescrivait d'interdire à Soulfikar-Pascha l'accès dans l'intérieur de l'île; le préfet du marché, Schâbanaga, partit en même temps pour Chypre avec la mission apparente de prendre le commandement des janissaires de l'île, mais avec l'ordre secret d'exécuter la sentence d'Ibra-him sur la personne de Soulfikar. Schâbanaga endor-mit par des flatteries les défiances du nouveau gouverneur jusqu'à l'arrivée du kapitan-pascha Pialé, qui, après une expédition de six mois sur les côtes de Ca-labre, aborda en Chypre avec deux vaisseaux pi-rates, deux tartanes, deux cents prisonniers et un riche butin. Sur la proposition de Schâbanaga, Pialé invita Soulfikar sur son vaisseau-amiral à une fête, d'où il ne devait pas revenir; au milieu du festin, on lui coupa la tête, et Schâban partit immédiatement pour Constantinople avec cette preuve sanglante de son obéissance aux ordres du Sultan. Une exécution non moins importante à mentionner fut celle du gouverneur de Roumilie. Faik-Pascha, descendant de Toura-

khan, général en chef de l'expédition contre la Morée sous Mohammed II, et dont on voit encore le tombeau à Malghara. Faik-Pascha avait été, à plusieurs reprises, accusé de concussions; sous le règne de Mourad IV, le grand-vizir Khosrew-Pascha ne lui avait pas infligé moins de mille coups de bâton pour le punir de ses rapines. Bien que possédant trente mille piastres de revenu annuel, et quoique son âge avancé semblât devoir lui ôter toute idée de thésauriser, Faik-Pascha ne mit point de bornes à ses exactions; pour le faire révoquer, le juge de Sofia, Mouïzeddin-Sindjari Mohammed-Efendi, porteur des plaintes du pays, se rendit à Constantinople. Sur les ordres du Sultan, Faik y fut amené chargé de chaînes, par le chambellan Schehbas; tous les efforts tentés en sa faveur par le grand-vizir, auquel il avait rendu d'utiles services contre Nassouh-Paschazadé, furent inutiles. Faik-Pascha n'espérait plus, pour contrebalancer les accusations du juge, que dans le témoignage de Dilawer-Pascha, son prédécesseur dans le gouvernement de Roumilie. Mais Dilawer-Pascha, soit par amour de la vérité, soit par prévision de la chute prochaine du grand-vizir, affirma que le juge était un honnête homme, jouissant de l'estime de tout le pays. Le moufti Yahya-Efendi, auquel on avait demandé un fetwa, répondit que l'exécution de Faik aurait dû avoir lieu déjà depuis trente ans; en conséquence, Faik, le descendant de Tourakhan, eut la tête tranchée au milieu de la cour du serail (16 mars 1643 — 25 silhidjé 1052).

• Quelque juste que fût cette exécution, elle ne fut

pourtant point l'œuvre de l'équité du Sultan ni de celle du grand-vizir; celui-ci prit au contraire le parti de son protégé, au point d'offrir sa démission, lorsqu'il vit échouer les tentatives qu'il avait faites pour le sauver. La punition de Faik-Pascha ne fut que le résultat d'un plan ourdi contre Kara Moustafa, car ses ennemis voulaient qu'en voyant tomber la tête de son favori, il tremblât pour la sienne. Le complot avait été ourdi par trois hommes puissans, qui dès lors partageaient l'administration réelle des affaires avec la sultane-mère Kœsem. Ce triumvirat, agissant sous l'influence d'une femme et au nom d'un sultan efféminé, se composait de Sultanzadé Mohammed-Pascha, vizir de la coupole, de Yousouf, écuyer du Sultan; et de Djindji, khodja du Sultan, le plus mal famé de tous ceux qui dans l'empire ottoman ont occupé ces fonctions. Mohammed-Pascha, surnommé Sultanzadé, parce qu'il était allié des sultanes, épouses de Roustem-Pascha (sous Souleïman) et de Pialé-Pascha (sous Sélim II), était sorti du serai avec le titre de chambellan, à l'époque où Osman II était parti pour l'expédition de Chocim, et avait gardé depuis, à cause de son caractère courtoisanesque, le nom de *le jeune chambellan Sultanzadé*. Gouverneur d'Egypte sous le sultan Ibrahim, puis beglerbeg de Roumie, commandant en chef de la seconde expédition contre Azov, et enfin vizir de la coupole, il avait été relégué dans le gouvernement de Damas par le grand-vizir, qui craignait, non sans raison, de trouver en lui un rival et un successeur. Kara Moustafa avait un adver-

saire encore plus redoutable dans la personne de l'écuyer Yousof, que ses fonctions appelaient sans cesse auprès du Sultan; imitant les imprudentes prodigalités de son frère Mourad, Ibrahim avait nommé Yousof *moussahib* (confident en titre) et pascha à trois queues. Toutes les faveurs qu'avait obtenues l'ancien favori de Mourad, furent accordées à Yousof, auquel on permit même de s'adjoindre un kiaya. Mais le plus puissant ennemi du grand-vizir, et l'homme historiquement le plus remarquable du triumvirat ottoman, était Houseïn Djindji-Khodja, fils d'un scheikh de Saffranbourli, village de l'Asie-Mineure, et descendant du grand-scheikh mystique Sadreddin de Koniah. Il avait fait ses études à Constantinople, mais il n'était pas monté bien haut dans l'échelle des oulémas, parce qu'il s'occupait plutôt de sciences magiques et de formules de conjuration pour les maladies que d'études législatives, tellement que ses professeurs, et son frère qui suivait aussi la carrière de la magistrature, avaient honte de lui. Mais ce qui rendait Houseïn Djindji méprisable aux yeux des oulémas fit sa fortune à la cour. Sa mère, par quelques-unes de ses amies dans le serai, avait su faire insinuer à la sultane Valide qu'il avait hérité de son père des formules magiques à l'aide desquelles il avait opéré des cures merveilleuses, et qu'il pourrait guérir le Padischah, dont les attaques d'apoplexie et l'impuissance avaient déjoué tous les efforts des médecins. Le Sultan fut instruit du pouvoir surnaturel que possédait Houseïn Djindji, et voulut le mettre à l'épreuve; s'étant trouvé bien

du premier essai qu'il fit de la science du prétendu magicien, soit qu'il fût dupe du travail de son imagination, soit que réellement un changement se fût opéré dans son état, il combla de faveurs son heureux médecin. Il lui fit présent de pièces d'argenterie et de riches étoffes, lui assigna les revenus des places vacantes de kapidjis et de mouteferrikas; et bien que le nouveau favori ne fût encore que dans la catégorie des *quarante* (mouderris recevant un traitement de quarante aspres par jour), il lui donna la première place des soixante dont il put disposer. Le moufti Yahya-Efendi représenta au Sultan que cette nomination étoit tout-à-fait contraire à l'ordre établi; mais, malgré cet avertissement, un kattischérif éleva quelques jours après Djindji à la dignité de mouderris de la Souleimaniyé, et ensuite à celle de khodja; Djindji reçut depuis lors des savans et du peuple le surnom de Djindji-Khodja. Les sages représentations d'un vizir dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui dans son livre du *Conseil* nous a laissé de précieux documens sur la constitution de la cour et de l'administration ottomanes à cette époque, ne purent lutter contre l'influence de ce triumvirat, qui tendait à annihiler le pouvoir du Sultan [v].

Les trois ennemis du grand-vizir se réunirent pour le perdre; lui-même aida leurs efforts par des actes qui déplurent autant au harem qu'à Ibrahim; et, dans le moment même où il croyait préparer la chute de ses adversaires, il ne faisait que hâter la sienne. La suppression successive des places qui venaient à vaquer

dans le corps des janissaires, le rétablissement de la taxe si onéreuse de l'*avariz*, la rigueur avec laquelle se prélevait l'impôt, rigueur qui avait amené le massacre du juge de Menmen par les habitans de la ville; toutes ces fautes accumulées avaient attiré à Kara Moustafa la haine des troupes et du peuple, de même que l'exécution du silihdar, l'ancien favori de Mourad, lui avait valu l'inimitié de la sultane Validé. Kara Moustafa eut encore le malheur de blesser la gouvernante du harem, Kiaya-Khatoun; celle-ci ayant fait la demande de cinq cents chariots de bois, le grand-vizir, préoccupé d'affaires importantes, ajourna la livraison de cette fourniture. Comme il siégeait quelques jours après dans le diwan, il reçut, deux heures avant le terme ordinaire fixé pour la clôture de la séance, l'ordre de se rendre auprès du Sultan. « Pourquoi, lui » dit Ibrahim en l'apercevant, les cinq cents chariots » de bois pour le harem n'ont-ils pas encore été livrés? — Ils le seront, répondit Kara Moustafa; » puis il ajouta avec plus de franchise que de prudence: « Mon Padischah! fallait-il donc me faire suspendre » le diwan et me faire négliger des affaires impor- » tantes, à moi ton représentant, pour cinq cents cha- » riots de bois qui valent bien ensemble quinze cents » aspres? Pourquoi m'interroges-tu sur cinq cents » chariots de bois, et non pas sur la situation de tes » sujets, sur l'état des frontières et des trésors? » Le moufti Yahya, qui fut instruit de cette conversation par Housni-Efendi, fit conseiller sous main au grand-vizir de se tenir sur ses gardes, et de ne pas consi-

dérer comme de mince importance ce qui avait pu paraître de quelque valeur au Sultan. « N'est-ce point » par amour pour lui, dit Kara Moustafa, que je lui » ai dit la vérité? Dois-je le flatter? Mieux vaut mourir » libre que de vivre esclave. » Résolu à ruiner la fortune d'Yousouf, Kara Moustafa remit au kiaya des janissaires cent bourses, avec mission de les distribuer aux officiers des janissaires, pour les engager, lors de leur prochaine revue au seraï, à ne pas toucher au riz qui leur serait présenté, et à indiquer comme sujet de leur mécontentement la prééminence du si-hhdar sur l'autorité du grand-vizir. Mais cette intrigue tourna au détriment de son auteur. Les officiers des janissaires, depuis long-temps mécontents du grand-vizir, se consultèrent avec Moussliheddin, un de leurs conseillers les plus sages, qui mit l'aga dans le secret de l'affaire. Celui-ci ayant dénoncé au Sultan le projet de Kara Moustafa, Ibrahim fit appeler devant lui Moussliheddin, se fit raconter le complot, et lui demanda : « Si je faisais mettre à mort mon Lala (le » grand-vizir), mes esclaves seraient-ils fâchés contre » moi? — Dieu merci! non! s'écria Moussliheddin, » les cous de tes esclaves ne sont pas assez forts pour » supporter le poids de ta colère; ils sont tous minces » comme le tranchant de ton épée, auquel ils sont » soumis. La mort du grand-vizir les comblera de » joie. » Le jour suivant (22 mars 1643 — 1^{er} moharrem 1053), le Sultan assista à la séance du diyan derrière la fenêtre grillée; quelques plaintes s'étant élevées contre l'injustice de l'administration, il frappa

contre le grillage pour donner le signal de clore la délibération. Le grand-vizir ayant voulu se rendre à l'audience qu'il avait d'ordinaire à l'issue du *divan*, l'accès des appartemens secrets lui fut interdit. Instruit de l'état des choses par un de ses confidens, Kara Moustafa se rendit à son palais, prit un Koran dans son sein, et revint par la porte de fer dans le *serai*, où il trouva le Sultan qui se promenait. « Mon Lala! » s'écria celui-ci avec colère, je t'admire de venir ainsi » chez moi comme chez ton père, sans y être invité. » Le grand-vizir entreprit de justifier sa conduite : il avait jusque-là tenu les janissaires en bride; et si maintenant ils se révoltaient, c'est qu'ils n'ignoraient pas que sa puissance déclinait. « Tu mens! lui répondit » Ibrahim; c'est toi qui as fomenté la rébellion; je » trouverai quelque'un plus digne que toi du sceau de » l'empire; » et se tournant vers le *bostandji-baschi* qui était présent : « Prends-le, » lui dit-il; et il se retira. Le *bostandji-baschi*, qui ne savait si ces paroles se rapportaient au sceau ou à la personne même de Kara Moustafa, les interpréta dans le sens le plus favorable à ce dernier. Kara Moustafa retourna donc chez lui, poursuivi par la crainte de la mort, il prit à la hâte un déguisement, et s'enfuit par le toit de son harem. Lorsque le *bostandji-baschi* revint en présence du Sultan, en lui rapportant seulement le sceau impérial, il s'irrita violemment de ce malentendu, et s'écria : « Rapporté-moi promptement la tête du traître! » Le *bostandji-baschi* se rendit immédiatement avec cinq cents *bostandjis* à la maison du grand-vizir,

L'ayant trouvé fermée, il fit enfoncer les portes, et envoya ses gens à la poursuite du fugitif. Kara Moustafa s'était caché sous une meule de foin à côté de la mosquée Naali, située derrière son harem; son projet était de s'échapper pendant la nuit; mais un bostandji, qui regardait par le toit du serai du grand-vizir, s'aperçut que le foin remuait, et courut avec quelques-uns de ses compagnons sur l'endroit suspect. Kara Moustafa tira son sabre; mais après une inutile défense; il dut céder au nombre; sur les ordres réitérés du Sultan, on le conduisit garrotté sur la place de Khodja-Pascha, où il fut étranglé devant la fontaine par le bourreau Kara-Ali. Le cadavre de Kara Moustafa fut porté devant Ibrahim, puis enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait construire.

On fit des perquisitions dans le palais de l'infortuné grand-vizir, et on trouva dans une valise trente mille ducats; mais les recherches n'amènèrent la découverte de rien de bien précieux, si ce n'est d'un trône caché dans un cabinet, et sur lequel étaient fixés, par des clous d'acier, cinq portraits, celui de Kara Moustafa et des quatre autres grands-dignitaires de l'empire. La superstition populaire regarda ce trône comme une œuvre magique; en effet, on brûla un Moghreb ou Maure qui passait pour avoir donné des leçons de sorcellerie au grand-vizir. Que ces portraits eussent été réunis dans un but d'enchantement, c'est ce que rend assez vraisemblable la foi qu'on avait alors à la cabale, à l'astrologie et à la puissance des talismans, non seulement en Asie, mais en Europe. Cependant il est

possible aussi que Moustafa, qui était amateur de la peinture, eût caché ces portraits, comme choses défendues, dans un cabinet retiré. L'Islamisme interdit sévèrement toute œuvre plastique tendant à reproduire la nature humaine; il considère ces images comme une profanation du chef-d'œuvre de la création, et enseigne qu'au jugement dernier les tableaux et les statues demanderont à leurs auteurs l'ame qu'ils n'ont pu leur donner dans ce monde. Nous ajouterons encore quelques traits au tableau que nous avons tracé de Kara Moustafa. C'était surtout dans l'énergie de sa haine que se manifestait son caractère; c'est ainsi qu'il voua une inimitié implacable à Nassoufi-Pascha pour avoir fait mettre à mort en Albanie un de ses parens, accusé d'exactions. Kara Moustafa ne trafiquait point de places; il ne recevait pour celles qu'il conférait que la rétribution d'usage. Housseïn-Efendi le trouva un jour très-irrité contre son maître des requêtes, Ahmed-beg, qui avait osé prélever de l'argent sur des diplômes d'investiture. Housseïn-Efendi intercèda pour le coupable, en représentant au grand-vizir que c'était un écrivain très-habile et pouvant travailler toute la journée sans se fatiguer; cédant à ces sollicitations, Kara Moustafa consentit à rendre à Ahmedbeg ses fonctions, qui avaient déjà été conférées à un autre. Housseïn-Efendi était sur le point de se retirer: « Arrête, lui cria le grand-vizir, ce bâtard » a encore un grand défaut; lorsqu'il vient au diwan » ou chez moi, il est vêtu avec tant de négligence, » qu'on voit sous son surtout la ceinture de son pan-

» talon. Je t'en prie, au nom du ciel, apprends-lui
» l'art de s'habiller convenablement. » Les talens ad-
ministratifs de Kara Moustafa, ses institutions, ses
fondations n'ont pas laissé son nom sans gloire. A
l'avènement d'Ibrahim, il exigea de Venise le paie-
ment d'une somme de deux cent cinquante mille du-
cats, en réparation de l'insulte et des dommages faits
par les vaisseaux vénitiens au port de Valona, dont
les minarets avaient été détruits. N'étant encore que
kapitan-pascha, il fit d'importantes économies dans
les dépenses de la marine, et fixa à quarante le nom-
bre des galères en station dans l'Archipel; promu au
grand-vizirat, il réduisit les cadres des sipahis à douze
millé hommes, et ceux des janissaires à seize mille; il
s'occupa également du cadastre et de l'amélioration des
monnaies. Sous son administration, tous les trois mois
les troupes recevaient régulièrement leur solde en
deux doubles piâtres (de quatre-vingts paras); il chargea
le diwan du paiement des pages du nouveau serai,
et tira du trésor l'argent de kaftan qui leur revenait
annuellement; enfin, dans l'espace de cinq ans, il aug-
menta l'épargne publique de six mille bourses. Bien
qu'il ne sût ni lire ni écrire, il n'en sentait pas moins
combien des connaissances aussi élémentaires étaient
indispensables à un grand-vizir; il avait coutume de
dire: « J'avoue que je ne suis pas digne de la place
» que je remplis et que je n'y suis parvenu que parce
» qu'il ne s'est pas trouvé d'autres hommes plus ca-
» pables. » Il établit sa gloire non seulement par des
institutions qui servirent de règle à son successeur,

mais encore par ses fondations pieuses. A la Mecque, il fit tailler et élargir le Rocher-Noir, qui n'offrait qu'un débouché de six pouces aux eaux descendant de la montagne d'Aafafa; il éleva, près de la source de Sarka, un château pour l'entretien duquel il envoyait tous les ans deux mille cinq cents ducats à la Mecque. Dans le faubourg de Galata, il changea en mosquée l'église située près du Magasin de Plomb, qu'on avait fait fermer; il réédifia à Tokat et à Siwas les khans de Mohammed-Pascha qui étaient tombés en ruines; il établit à Ortakabad une colonie de cinq cents familles, qui fut appelée la nouvelle Siwas; il donna plus de mille piâtres pour la réparation du pont de Mikhalbeg à Andrinople, et substitua des ponts de pierre aux ponts de bois au-delà de Tschorli et à celui de Kouroutschaï (entre Philippopolis et Tatarbazardjik); à Erlau, il fonda des bains et une école; à Constantinople, il bâtit une médresé, une fontaine, et le tombeau dans lequel il repose.

Le sceau de l'empire fut envoyé à Sultanzadé, alors pascha de Damas; Kenan-Pascha, nommé kaïmakam jusqu'à son arrivée, fut chargé d'expédier les affaires courantes; mais il ne devait point s'occuper de celles qui présentaient quelque gravité, non plus qu'ouvrir le trésor. Le kiaya de Kara, Moustafa fut étranglé au moment où il prenait du café, et pendu devant la Porte de l'aga des janissaires. L'architecte Kasim; l'inspecteur de l'arsenal Narkhdji Hasan, le secrétaire de la chambre Housseïn, le maître des requêtes Ahmedbeg, le kiaya récemment nommé, Mohammed, et le cham-

bellan Redjeb, tous connus pour être confidens de l'ancien grand-vizir, furent jetés en prison; les deux derniers cependant furent relâchés presque immédiatement. Le moufti Yahya reçut un kaftan de zibeline et mille ducats pour le fetwa qu'il avait rendu, ou du moins pour son silence, officieux sur l'exécution de Kara Moustafa. Le vicil eunuque Dilawer était arrivé à Constantinople deux jours avant le meurtre de Kara Moustafa avec les plaintes de l'Egypte contre le gouverneur Makssoud. Mais il n'avait pas osé, par crainte du grand-vizir, présenter les suppliques dont il était porteur; questionné par le Sultan sur ses papiers, il avait répondu qu'ils étaient entre les mains de quelques Egyptiens qui devaient arriver sous peu de jours. Mais ceux-ci ayant déclaré que les suppliques étaient dans la possession de Dilawer, ce dernier courut danger de la vie. Ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait été appelé par Kara Moustafa pour prendre la place de chef des eunuques du serai; il ne sauva sa tête que sur le témoignage rendu en sa faveur par les envoyés égyptiens.

Parmi les nombreux changemens administratifs qui eurent lieu vers cette époque, il faut remarquer la destitution de Siawousch-Pascha, gouverneur de Haleb, qui, rappelé à Constantinople à cause de ses exactions, obtint bientôt après la main de Safiye-khan, fille de la sultane Gheweher, épouse de Redjeb-Pascha. Le bostandji-baschi d'Andrinople, Sinanaga, qui chargé sous Mourad IV de conduire en exil des criminels de lèse-majesté, avait étranglé plus de quatre

mille d'entre eux, pour s'approprier ce qu'ils possédaient, eut à subir une enquête sur la fortune qu'il s'était acquise par d'aussi odieux moyens, et fut envoyé comme sandjak à Tirhala; l'aga des janissaires fut banni en Bosnie; le kiaya de celui-ci, au moment où il sortait avec son maître de la porte d'Andrinople, fut rappelé pour recevoir trois cents coups de bâton; à la suite de ce supplice on l'emporta à demi-mort dans un tapis. Le nouveau grand-vizir arriva de Damas à Constantinople (10 mars 1644: — 1^{er} moharrem 1054); le troisième jour après son entrée dans la ville, il siégea au diwan et prit diverses mesures administratives: Gourджи Mohammed-Pascha fut nommé gouverneur de Damas; le kaïmakam Kénaan-Pascha, gouverneur d'Anatolie; le tschaousch-baschi Teriaki-Aga, gouverneur de Karamanie, et le vizir Osman-Pascha, gouverneur d'Ofen. Le kapitan-pascha Pialé, lors de sa dernière expédition à Tripoli sur le littoral africain, avait demandé au dey Mohammed de venir lui rendre visite; mais celui-ci craignant le traitement que le kapitan-pascha Khalil avait infligé en pareille circonstance au dey Sefer, éluda cette dangereuse invitation et racheta par de riches présents la visite qu'on sollicitait de lui. Il envoya à Pialé, par le capitaine de la flotte, Himaroghli (fils de l'âne), deux services de table en or et deux en argent, et en outre plusieurs boulets d'or pur; les deux services d'or étaient marqués au chiffre du Sultan, sur l'un des deux services en argent étaient gravées également les armes d'Ibrahim, et sur le second le nom du grand-vizir. A son

arrivée, Pialé ne donna au Sultan qu'un service d'or et un service d'argent ; il remit au grand-vizir celui qui lui revenait, et garda pour lui-même le second service d'or, ainsi que les boulets destinés à Ibrahim. Himaroghli, depuis quelque temps irrité contre Pialé, son bienfaiteur, parce que celui-ci l'avait condamné à la bastonnade pour une infraction à la discipline, et lui avait refusé la place d'intendant de l'arsenal, commit (ce sont les propres paroles de Naïma) l'ânerie de dénoncer son bienfaiteur ; pour obtenir, par l'entremise du juge de Galata, Djindji, le poste qu'il ambitionnait. Par suite de la trahison de Himaroghli, Pialé fut appelé en présence du Sultan ; les perquisitions qu'on fit en même temps chez lui ayant amené la découverte du service de table au chiffre d'Ibrahim, il fut immédiatement étranglé. Bekir-Pascha hérita de la dignité de Pialé, mais loin de donner les fonctions d'intendant à Himaroghli, il les conféra à Kourd Tschélebi, wardian-baschi, c'est-à-dire gardien du port. Quelques jours après la nomination de Bekir-Pascha, le Sultan alla le visiter dans l'arsenal ; Ibrahim étant parti, le kapitan-pascha lui envoya quatre mille ducats, nouvellement frappés et dix bourses d'argent, « comme présent, dit Naïma, pour avoir anobli le sol de l'arsenal en y posant son pied impérial. » Narkhdji-Hasan, collecteur d'impôts qui, sous le dernier grand-vizir, avait acquis une si triste renommée par ses implacables rigueurs, et qui, lors de l'exécution de son protecteur, avait pu, grâce à l'intercession du silihdar, échanger la peine de mort contre un

bannissement à Rhodes, fut condamné au dernier supplice, sur les insinuations du defterdar Mewlewi Mohammed-Pascha ; cependant ses biens furent conservés à son fils, enfant de huit ans, le moufti ayant représenté qu'il n'était pas permis de confisquer la fortune des orphelins.

Jusqu'alors, la place d'architecte de la cour et de la ville avait été conférée à vie. Sous Ibrahim, on dérogea à cet usage pour la première fois, en déposant l'architecte Kasim. Un des homonymes de l'architecte, connu sous le nom de Deli Kasim, attira l'attention du Sultan d'une manière plus heureuse pour lui. Ibrahim, qui alors habitait le palais d'été de Daoud-Pascha, passa dans une promenade à cheval devant la métairie de Kasim, située devant la porte de Siliwri, dont il avait fait autrefois détruire le jardin. Le vieux Kasim se précipita aux pieds du Sultan ; mais celui-ci lui dit :
 « Vieux fou ! cet entêté d'Albanais, Kara Moustafa, »
 » n'était-il pas un bien singulier patron ? — Mon Pa- »
 » dischah ! il était ainsi dès sa jeunesse. — Que sais-tu »
 » donc sur sa jeunesse ? — Mon Padischah, il a été »
 » pendant six ans à mon service comme garçon d'é- »
 » curie. — Mais depuis quand donc me sers-tu ? — »
 » Depuis soixante ans sur quatre-vingts que je compte, »
 » mon Padischah. Et cependant tu as été injuste en- »
 » vers moi, et tu as fait détruire mon jardin. Chez qui »
 » dois-je chercher secours contre toi ? — Ne te cha- »
 » grine pas, lui répondit Ibrahim ; je le ferai rétablir, »
 » et il s'appellera désormais Kasim, quoiqu'il n'y ait »
 » point de sultan de ce nom. » En effet, le jardin vis-

à-vis de la porte de Siliwri est désigné encore aujourd'hui, comme jardin de Kasim, qu'il ne faut pas confondre avec le faubourg de Kasim-Pascha, ainsi appelé du vizir de Sélim I^{er}.

Le 19 mai 1644 (12 rebioul-ewwel 1054), la fête de la nativité du Prophète fut célébrée avec la solennité accoutumée ; à cette occasion, l'ordre de préséance suivi par les oulémas fut interverti. Djindji-Khodja, qui n'avait que le rang de juge d'armée d'Anatolie, et qui, par conséquent, devait céder le pas à tous ceux qui jouissaient du titre de juge d'armée de Roumilie, les précéda au contraire, et fut placé dans la mosquée immédiatement auprès du moufti à gauche du mirhab ; à droite était le grand-vizir ; le Sultan occupait la tribune, où il fit venir pendant la cérémonie le moufti et Sultanzadé : il s'entretint assis avec le premier, debout avec le second qui eut l'honneur de recevoir une poignée de main impériale. Le juge d'armée de Roumilie, Mouïd Ahmed-Efendi, offensé de la prééminence que s'était arrogée Djindji-Khodja, envoya, dans le cours de la prédication, son kiaya au grand-vizir pour lui exprimer son mécontentement. Sultanzadé, pensant qu'il pouvait spéculer sur l'irritation du juge d'armée et lui faire acheter à prix d'argent le rang qui lui était dû, lui fit répondre : « Il n'y a pas d'autre moyen d'obvier à cela que de devenir moufti. » Mouïd Ahmed, comprenant la portée des paroles du grand-vizir, lui fit présent de soixante-dix bourses d'argent. Mais Sultanzadé ajourna indéfiniment l'accomplissement de

sa promesse; cependant, lorsque par la suite il partit pour la Candie, il recommanda l'affaire au favori d'Ibrahim, le silihdar Yousouf-Pascha; celui-ci exigea trente bourses en sus, et Mouïd Ahmed, élevé ainsi à la dignité de moufti, obtint le pas sur Djindji-Khodja. Yousouf-Pascha, qui avait été nommé depuis peu au gouvernement de Damas et qui le faisait administrer par un moutesellim, fut promu aux fonctions de kapitan-pascha en remplacement de Bekir. L'ancien sam-soundji Hamsa-Aga et l'intendant de l'arsenal Housseï furent bannis à Khios, le premier pour n'avoir pas voulu accepter la place d'yayabeg (capitaine de fantassins), et s'être permis des paroles inconsidérées au sujet de cette dégradation imméritée; le second parce que le kapitan-pascha ne le trouva pas un jour à son poste à l'arsenal; l'absence d'un moment lui fit perdre ainsi le fruit de longs services; mais il fut gracié par la suite et rappelé à Constantinople. Mousa-Pascha, qui avait été déjà trois fois gouverneur d'Ofen, fut relégué dans le gouvernement de Siwas, parce qu'il fut accusé d'avoir prétendu à la dignité de grand-vizir. Trois perturbateurs depuis long-temps signalés à la justice du Sultan, Yousouf le Long, qui avait été au service de Khosrew-Pascha, l'ancien bostandji, Matrakdji Sélim, et le kiaya des rebelles, Kinaoghli, qui abandonna trop tôt sa retraite, furent exécutés. Un pareil traitement fut infligé au brave gouverneur de Kassa, Islan-Pascha, qui, après la conquête d'Azov, s'était signalé par de brillans faits d'armes contre les Cosaques. Une injustice qu'il aurait commise envers

Tschérkesaga fournit le prétexte de son supplice; mais sa valeur, que ne pouvait lui pardonner l'indolente et voluptueuse vie du Sultan, en fut le motif réel. Le Moghirehi qui avait été accusé d'avoir donné des leçons de magie à Karâ Moustafa et avait été puni du bannissement, fut mis à mort pour avoir voulu, comme autrefois à Tunis, s'attribuer le droit de partager le butin fait sur les navires chrétiens capturés. Le serdar des janissaires de Belgrade, Alibég; s'étant refusé à exécuter quelques ordres du diwan, fut conduit chargé de chaînes à Constantinople. Le jardin de Dabud, où séjournait alors le Sultan, fut témoin de son exécution, pendant laquelle on enlevait à l'infortuné des lamiers de chair sur les épaules; sa tête fut jetée dans la chambre des recrues des janissaires, pour que ce sanglant exemple de la vengeance impériale les instruisit à l'obéissance. Makssoud, gouverneur d'Égypte, contre lequel s'étaient élevées de nombreuses plaintes, bien qu'il eût aboli une quantité d'impôts, mais qui n'avait pas satisfait aux exigences des troupes, aborda devant les murs du serai, au moment où le Sultan se trouvait dans le kœschk du rivage. Ibrahim s'était écrié plus d'une fois lorsqu'on lui adressait des réclamations contre Makssoud : « J'en atteste Dieu! sitôt que je le verrai, je le ferai mettre à mort. » Il tint rigoureusement ce serment : au moment où Makssoud mettait pied à terre, il fut saisi par le bourreau qui l'étrangla sans lui permettre de dire un mot. Des brigands qui avaient ravagé une ferme dans les environs de Kirk-Kilisé et de Tschataldjé, rôti le propriétaire à

la broche, étendu sa femme sur des plaques de métal rougi au feu, et posé des fers à cheval brûlans sur le sein de sa fille, pour les forcer à découvrir leurs bijoux cachés, furent poursuivis et atteints près de la montagne d'Ostramidjé; la plupart furent tués, les autres empalés. Un brigand arabe, Khaled Oudjadj, c'est-à-dire le boiteux, de la tribu d'Abourisch qui n'était elle-même qu'une branche de la tribu de Tai, après s'être établi sur la route entre Bagdad et Haleb et avoir mis au pillage plusieurs caravanes, fut surpris et tué par un jeune négociant maïlrouk; ce meurtre ramena la tranquillité dans cette partie de l'empire.

Cependant l'influence de Djindji-Khodja s'accroissait de jour en jour, et ses créatures obtenaient de l'avancement au détriment de ceux qui, par leur âge et leur rang, avaient plus de droit aux faveurs du Sultan. C'est ainsi qu'il fit accorder une place des plus importantes au scheikh Djerrah, par cela seul que le père de celui-ci avait été un ami du sien; c'est ainsi qu'Osman-Tschelebi, après avoir refusé une médresé que lui avait offerte le moufti, fut nommé mouderris de la Souleïmaniyé, en passant par-dessus tous les grades intermédiaires. Djindji-Khodja fit réintégrer dans ses fonctions l'architecte de la cour, Kasim, auquel il avait sauvé la vie lors de l'exécution de Kara Moustafa, moyennant un exil temporaire à Gallipoli; il gardait à Kasim de la reconnaissance pour l'intérêt que celui-ci lui avait témoigné autrefois en lui faisant un présent de cent ducats, et en l'introduisant auprès du grand-vizir Kara Mous-

tafa. Le rappel de Kasim eut lieu à l'occasion de la construction d'une écurie, dont on avait pris le modèle, par ordre du Sultan, sur une écurie bâtie précédemment par Kasim lui-même. Le devis du nouvel architecte montait à quinze mille piastres; le khodja fit remarquer à Ibrahim que l'autre écurie n'avait pas, à beaucoup près, autant coûté. La comparaison des comptes ayant montré que le premier devis ne s'élevait qu'à trois mille cinquante piastres, entraîna la destitution de l'architecte et la réintégration de Kasim. Un magnifique palais fut construit pour le khodja aux frais du trésor public; et le Sultan lui fit présent en outre de deux millions d'aspres pour le meubler. La favorite Schekerbouli reçut également un palais et un jardin, et on attacha à son service, en qualité de kiaya, l'intendant de la ville, qui obtint successivement les places de général des sipahis, de général des janissaires, de defterdar avec le titre de vizir, et de moussahib ou confident intime du prince. Le nouveau vizir fit nommer son gendre kiaya de la favorite Schekerbouli; ce dernier fut élevé quelques jours après aux dignités de chambellan et d'aga des janissaires avec le rang de vizir; innovation sans exemple, car jusqu'alors aucun général des troupes n'avait été revêtu du vizirat. Djindji-Khodja et la favorite Schekerbouli déterminèrent Ibrahim à un voyage de plaisir à Andrinople, dans lequel il ne serait accompagné par aucun grand dignitaire, excepté par le khodja lui-même, le reis-efendi Hasan Hîmi et le kapitan-pascha-silihdar Yousouf-Pascha.

Lorsqu'Ibrahim fut arrivé à Haramidéré, première station hors de Constantinople, il fut rejoint par le grand-vizir, qui vint lui demander la permission de l'accompagner, mais il lui répondit : « Je vais à la » chasse pour me divertir ; les vizirs et les kadiaskers » attireraient de tous côtés le peuple sur mes pas ; mes » confidens les plus intimes sont les seuls qui m'accom- » pagneront. » A l'arrivée du Sultan à Kinikli, dans le voisinage d'Eregli, le confident Mir Adjem se détacha du cortège, et, prenant les devans, il alla prier le naïb, ou substitut du juge d'Eregli, de représenter Ibrahim que le lieu où était dressée la tente impériale était malsain et dépourvu d'eau. Le naïb refusa, en disant qu'outre que le fait était inexact, cela ne le regardait point. « Si par la suite, répliqua Mir Adjem, » ce séjour déplaît au Sultan, tu t'en repentiras. » A cette menace, le naïb écrivit sur une feuille de papier les observations demandées ; mais lorsqu'Ibrahim en eut pris connaissance, il fit venir le naïb, et lui demanda si ces lignes étaient écrites de sa main. Sur la réponse affirmative de celui-ci, il s'écria avec colère : « As-tu donc la prétention, toi semblant de naïb, de » me dire où je dois m'asseoir dans mes royaumes ? » Puis s'adressant aux bostandjis : « Prenez-le et tuez-le ; » leur dit-il. Cet ordre allait être exécuté, lorsque le silhdar, se prosternant aux pieds du Sultan, obtint pour le naïb grâce de la vie. Le juge de Tschorli fut si effrayé de cet événement, qu'il s'enfuit sans attendre l'arrivée d'Ibrahim ; sa place fut conférée à un vieillard décrépit. A Andrinople, le Sultan fit exécuter

quelques brigands dont on s'était emparé. Un d'entre eux, lorsque le bourreau mit la main sur lui, cria : « Je suis janissaire ! » Ibrahim lui répliqua : « Je suis » Padischah ! » puis il lui fit briser les mains et les pieds, et le fit jeter sur la place du marché. Ayant eu l'idée, ou ayant entendu dire que le bois d'Andrinople ne brûlait pas aussi bien que celui de Constantinople, Ibrahim ordonna d'en faire venir de la capitale, ce qui ne laissa pas d'exciter quelques rumeurs. Le grand-vizir saisit cette occasion pour engager le Sultan à presser son retour ; il lui affirma que dans les rues et dans les places on avait trouvé des écrits incendiaires, qui faisaient craindre une rébellion dans la mosquée du Centre, foyer ordinaire des révoltes des janissaires. Ibrahim revint immédiatement sur ses pas ; le grand-vizir alla à sa rencontre jusqu'à Scutari, et lui offrit de riches présents. Pour confirmer les bruits qu'il avait fait courir sur l'explosion possible d'une révolte, il avait tiré de prison quinze à vingt criminels, qu'à son retour à Constantinople il représenta comme auteurs des futurs désordres ; ces malheureux furent décapités, leurs troncs jetés à la mer, et leurs têtes exposées sur les divers marchés de la ville.

Pendant que le Sultan passait le temps à Andrinople dans les plaisirs de la chasse et du harem, le gouverneur de Haleb, Ibrahim-Pascha, sous prétexte d'inviter à une fête l'émir Ozaf, de la tribu d'Abourisch, prince indépendant du Désert, l'avait attiré dans un guet-apens ; au moment où l'émir franchissait le seuil de la tente de son hôte, les gardes-du-corps de celui-ci

qui avaient mis double charge dans leurs fusils, firent feu trois fois sur lui ; mais les balles ayant rebondi sur la triple cotte-de-mailles qu'il portait sous ses vêtements, il fut immédiatement entouré par ses fidèles serviteurs, qui réussirent à lui sauver la vie. De retour sous ses tentes qui n'étaient pas très-éloignées, Ozaf abandonna à ses troupes le camp du pascha ; elles se précipitèrent sur l'ennemi en poussant le terrible cri de bataille des enfans du Désert. Ibrahim-Pascha s'enfuit avec peine jusqu'à Haleh, après avoir perdu un grand nombre de ses compagnons et toute la vaisselle du festin ; les principaux habitans de Haleh, qui étaient sortis de la ville pour assister à la fête donnée par Ibrahim au roi du Désert, furent pillés par les Arabes. Ibrahim-Pascha fut déposé pour s'être rendu coupable de trahison envers Ozaf, ou plutôt pour n'avoir pas réussi ; l'émir reçut un vêtement d'honneur et une lettre du Sultan, dans laquelle ce dernier le félicitait sur la conservation de ses jours (août 1644 — djemazioul-akhir 1054). A son retour d'Andrinople, Ibrahim donna en mariage à Tirnakdji Melek Ahmed-Pascha, rappelé de la garnison d'Erzeroum, sa nièce, la sultane Kia, précédemment fiancée au tout-puissant favori de Mourad IV. La naissance de deux princes (Sélim et Osman) vint offrir de nouveaux gages à la durée de la famille d'Osman.

• Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Mohammed-Ghirai, fils cadet de Selamet-Ghirai, occupait le trône de Crimée. Le frère de Mohammed-Ghirai ; Islami-Ghirai, plus âgé que lui, avait été, sous le règne de leur

ainé Behadir-Ghirai, revêtu de la dignité de kalgha. D'après l'ordre de succession établi par Djenghizkhan, Islam aurait pu espérer d'arriver au pouvoir souverain après la mort de Behadir ; mais il avait trouvé dans la volonté du grand-vizir Kara Moustafa un obstacle invincible à son avènement. Depuis la perte de ses espérances, il habitait le château de Sultania, sur le rivage européen des Dardanelles. Il fut visité, dans ce séjour, par le fils de Scharihoul Minar (éclaireur du phare) ; dans ses entretiens, l'historien tatar parla avec lui de la possibilité de monter sur le trône de son père Selamet-Ghirai ; il fonda son opinion sur ce que, pendant sa captivité en Pologne, le prince ayant occupé la même prison que son père, il devait aussi s'asseoir sur le même trône. Islam-Ghirai, ayant ouvert au hasard le *Divan* de Hafiz pour consulter le sort, tomba sur un vers qui répondait parfaitement à son désir et à la prédiction de Scharihoul Minarzadé. Mais lorsqu'après l'exécution du grand-vizir, Islam-Ghirai sollicita, par l'entremise de son chargé d'affaires Seferaga, le trône de son père, Mohammed-Ghirai, mettant en mouvement ses agens près de la Porte, fit bannir à Rhodes le maître et le serviteur, en les accusant d'avoir fomenté des troubles en Crimée. Mohammed avait à redouter à la fois son frère et les Kalmouks, qui menaçaient d'envahir la Crimée par le Volga ; mais ceux-ci furent battus par Alaïk, chef des tribus de la Grande et de la Petite Kabartaï ; dans cette bataille, SelanaSch Mirza, que le khan des Tatars avait envoyé au secours des Tcherkesses

contre les Kalmouks, fut tué d'un coup de flèche. Deux frères, Hakaschmakbeg et Antonakbeg, se disputaient alors la dignité de prince des Tscherkesses; leur inimitié avait commencé déjà lors du règne de Behadir-Ghirai; celui-ci, voulant leur faire honneur à tous les deux, leur avait envoyé à chacun un aga avec cinquante seghbans; mais il avait en outre chargé Antonakbeg de l'éducation de son propre fils, encore mineur. Antonak marcha à main armée contre Hakaschmak, qui s'enfuit chez Siawousch-Pascha, gouverneur d'Azov. Malgré les réclamations d'Antonak, Siawousch-Pascha refusa de lui livrer son compétiteur; Hakaschmak fut envoyé à Constantinople, où il obtint la confirmation du diplôme par lequel le sultan Ahmed I^{er} l'avait investi du titre de prince des Tscherkesses. Islam-Pascha, gouverneur de Kaffa, fut mis à mort sous la raison apparente ou réelle qu'il avait dévasté le territoire des Tscherkesses; le khan de Crimée, Mohammed, fut déposé comme complice des entreprises d'Islam-Pascha, et exilé à Rhodes à la place d'Islam-Ghirai, qui fut rappelé pour être revêtu de la souveraineté de la presqu'île. Lorsque le nouveau khan se rendit à l'audience solennelle, où il devait recevoir l'investiture de sa dignité, il trouva le Sultan se promenant sur les bords d'un bassin, sans turban et avec une simple calotte. Islam-Ghirai s'étant prosterné à terre et ayant gardé quelque temps le silence, Ibrahim lui dit: « Écoute, Islam; écoute, je t'ai fait khan: » sois désormais l'ami de mes amis et l'ennemi de mes ennemis. » Le khan se prosternant de nouveau:

« Que Dieu, s'écria-t-il, garde la vie du Padischah
 » de tout danger; je ne négligerai rien pour cela, si
 » Dieu veut et si les bons souhaits de mon empereur
 » et roi m'accompagnent. — Ils sont avec toi, répliqua
 » le Sultan; sers-moi fidèlement, et n'écoute d'autre
 » parole que la mienne. » Il lui demanda ensuite quel
 âge il avait. Le khan lui répondit : « Quarante ans, et
 » c'est seulement d'aujourd'hui que je commence à
 » monter à cheval; mais j'espère cependant bien con-
 » duire mon coursier de bataille pour le service de
 » mon Padischah. » Islam-Ghirai fut revêtu d'un
 kaftan de fourrures de zibeline, garni de drap d'or,
 et ceint d'un sabre étincelant de pierreries (juin 1644
 — rébioul-akhir 1054). Fier des paroles du Sultan,
 il dit au grand-vizir Sultanzadé Mohammed, en sor-
 tant de l'audience : « Puisque vous m'avez fait khan des
 » Tatares, j'espère que vous vous en tiendrez à ce
 » que je vous écrirai, et que vous ne vous ingérerez
 » pas de me marquer la conduite que j'aurai à tenir
 » avec les infidèles; ne vous mêlez donc pas secrète-
 » ment des affaires de mon pays; je sais ce que j'ai à
 » faire. Vous n'avez pas à craindre une alliance entre
 » moi et les infidèles; entre moi et eux, il ne peut y
 » avoir que le tranchant du sabre. » Sultanzadé Mo-
 hammed, homme de mœurs polies, répondit à cette
 intempestive sortie : « Dieu vous guide dans sa voie !
 » nous ne voulons nous mêler de rien. » A son arrivée
 à Gœzlewé, Islam fit exécuter l'intendant de la ville,
 Souleïman-Tschelobi, accorda sa protection à Anto-
 nak, qu'il reconnut prince des Tscherkesses, et con-

damna à mort Hakaschmak. Islam-Ghirai donna le titre de kalgha à son frère Kasim-Ghirai, et confirma Ghazi-Ghirai dans ses fonctions de noureddin. Seferaga, qui avait intrigué si activement à Constantinople pour l'installation d'Islam sur le trône de Crimée, fut nommé baschaga, c'est-à-dire général en chef des troupes. Le kalgha n'ayant pas tardé à mourir, sa dignité échut au noureddin Ghazi-Ghirai, qui eut pour successeur dans la sienne son frère Aadil-Ghirai. Sous le règne de Behadir-Ghirai, frère de Mohammed et d'Islam-Ghirai, qui s'était distingué, ainsi que son épouse Khanzadé-Khanüm, par un esprit cultivé et des œuvres poétiques, nous avons oublié de mentionner la mort du moufti de Crimée, Afizeddin; c'est Afizeddin qui avait, dans un fetwa, déclaré légitime l'extermination de la tribu de Manssour, extermination à laquelle Islam-Ghirai, alors kalgha de Behadir-Ghirai, avait pris la part la plus active.

Sur les frontières européennes de l'empire, la paix avec la Pologne et la Russie fut sérieusement menacée par les Cosaques et les Tatares, et la bonne harmonie avec l'Autriche le fut plus gravement encore par les intrigues du prince de Transylvanie Rakoczy, véritable brandon de discorde. Immédiatement après l'avènement d'Ibrahim, le khan des Tatares avait envoyé une ambassade au roi Vladislas pour réclamer de lui le présent honoraire stipulé sous Sigismond III, et qui consistait en deux mille peaux de bœuf, en draps fins et six mille paires de bottes. Vladislas retint les députés tatars à Gosdyn, et se plaignit au Sultan.

par l'entremise d'Alexandre Otfinowsky, de la démarche injurieuse du khan. Ibrahim, dans sa réponse, informa le roi qu'il avait donné au khan l'ordre de s'abstenir de ces demandes; il sollicita en même temps le libre passage à travers le territoire polonais pour une armée turque destinée contre la Russie; mais il échoua dans cette négociation. Trois ans après, le châtelain de Cracovie envoya à Constantinople un de ses officiers, Chmielecki, pour se plaindre des courses des Tatares, et menacer de représailles de la part des Cosaques Zaporogues. En 1644, Nicolas Bieganowsky fut chargé par le commandant de la forteresse de porter à Constantinople la nouvelle de la victoire remportée à Okhmatow sur les Tatares; il entra dans la capitale avec une suite de cent quatre-vingts personnes; mais, comme il n'avait point de présens à offrir, on ne lui fit qu'une froide réception. Lorsque les Cosaques eurent quitté Azov, le czar Michel écrivit au grand-vizir pour l'assurer du maintien de la paix, et se plaindre des ravages exercés sur son territoire par les Tatares et les troupes turques de Kassâ. En 1645, le nouveau czar, Aléxis Michailowicz, envoya à Constantinople Etienne Wassili et un employé des finances, avec des présens, et la nouvelle de son avènement. Les ambassadeurs furent accueillis avec distinction, et un mouteferrika les accompagna à leur retour en Russie pour offrir au czar les félicitations du Sultan, et lui renouveler les assurances de son amitié [VI].

« Vous devez, lui disait Ibrahim dans sa lettre, tenir en bride les Cosaques sur les bords de la Mer-Noire.

» et payer au khan de Crimée, Islam-Ghiräi, le tribut
 » payé anciennement, par les czars de Moscou.

Un arrangement avec l'Autriche rencontrait plus d'obstacles. L'année qui suivit le renouvellement de la paix à Szœni, Rakoczy avait conclu, avec le général en chef de l'armée de Suède, Torstenson, par l'entremise de son chancelier Jean-Henri Bisterfeld et du négociateur suédois Jacques Rebenstock, une alliance offensive et défensive en sept articles, contre l'empereur Ferdinand; et il avait fait demander à la Porte par son chargé d'affaires, par les ambassadeurs suédois et français, la permission de porter la guerre dans les Etats autrichiens. Lorsque Rakoczy se fut mis en possession de Kaschau, Eperies et Lévency, il négocia auprès de la Porte pour obtenir la souveraineté de la Hongrie-Supérieure, promettant, outre le tribut de dix mille ducats pour la Transylvanie, un second tribut du double et des présents annuels pour les sept vizirs. Sultanzadé Mohammed

¹ *Krim Chanı Islamgirai Chandamet seadetouhouyé kadimden Moskow Tscharleri tarastlerinden gondertilen wergüleri moutadouisre wakt ou zamanıile ırsal eyleyesis.*

² Ce traité qu'on peut voir dans Catona, XXXII, p. 211, et dans les Archives impériales, écrit en latin, en allemand, en hongrois, fut signé à Weissenbourg le 15 septembre 1643, et confirmé par Torstenson dans son camp de Tobitschau, en Moravie. On trouve, dans les Archives, toute la correspondance entre Rakoczy et Torstenson, et les lettres interceptées de Rebenstock, de La Haye et de Bisterfeld. Voyez les lettres suivantes : Rakoczy à Torstenson, Weissenbourg, 4 mai 1643; Bisterfeld au même; 12 mai 1643; Torstenson à Rakoczy, Tobitschau, 8 et 11 juillet 1643; Rebenstock à Torstenson, Fogarasch, 10 et 26 septembre 1643; Rakoczy à Torstenson, 16 novembre; Rebenstock au même; à la même date, et.

lui répondit qu'il lui enverrait le diplôme d'investiture, sitôt que le premier paiement des vingt mille ducats stipulés aurait été effectué. Les possesseurs des fiefs de cavalerie (siamet et tmâr) furent convoqués pour être dirigés sur les frontières de Hongrie. La réalisation des projets ambitieux de Rakoczy fut encore favorisée par les progrès de Torstenson, qui s'avança victorieusement à travers la Moravie et l'Autriche jusqu'aux portes de Vienne. Mais la défaite de Rakoczy par Puchaimb, et l'arrivée si long-temps attendue de l'ambassade que l'empereur avait chargée de porter à Constantinople la ratification de la paix de Szœen, vinrent changer la face des choses. Appuyés par Lupul, prince de Moldavie, gagné aux intérêts de l'Autriche, les envoyés impériaux obtinrent qu'on interdît aux paschas des frontières de soutenir plus long-temps Rakoczy, et qu'on ordonnât à Rakoczy lui-même de cesser tout acte d'hostilité. La paix fut conclue à Vienne, sous la condition qu'au lieu des quatorze comitats demandés par le prince de Transylvanie, il lui serait abandonné en propriété viagère les sept comitats possédés par Bethlen; que deux de ces derniers, savoir ceux de Szathmar et de Szabolcz, seraient réversibles sur la tête de ses fils, qui en jouiraient leur vie durant; qu'en outre on lui laisserait la possession de biens considérables en Hongrie, tels que Tokay, Tarczal, Régetz et Etzed (8 août 1645). La Porte se rendit à la demande que lui fit Rakoczy d'abaisser à dix mille ducats le tribut de la Transylvanie, élevé récemment à quinze mille.

Immédiatement après le renouvellement de la paix de Szœn, la Porte avait réclamé de l'Autriche l'envoi d'une grande ambassade; mais les dispositions de Rakoczy rendant encore douteux le maintien du traité, l'empereur se borna à remplacer à Constantinople le résident Schmidt par Alexandre Greifenklau de Wollrath, qui avait figuré dans tous les troubles, et entre autres dans la conjuration de Wallenstein. L'abbé de Fœldwar, George de Szeleptsényi, fut adjoint à Greifenklau pour le règlement des affaires de Transylvanie. Les instructions de Greifenklau lui prescrivaient de négocier la restitution des places conquises et l'échange réciproque d'une ambassade. Les présens qu'il apportait ne consistaient qu'en un bahut d'argent de la valeur de treize cent cinquante écus : le jour de son audience, la tête de Houseïn-Pascha fut exposée sur une pique aux regards de la capitale (10 juin 1643). Ibrahim répondit aux avances de l'empereur, en lui envoyant une lettre par l'entremise d'Osmanaga (2 août 1643). A son retour à Vienne, Szeleptsényi fut, ainsi que Jean Semleki et Etienne Chanko, ambassadeurs du palatin, chargé d'une mission pour Mousa, pascha d'Ofen, afin de le détourner de prêter son appui à Rakoczy (avril 1644). Mousa lui répondit que Rakoczy n'avait point pris les armes pour conquérir la Hongrie, mais pour se venger de l'insulte que lui avait faite Homonay, en l'appelant

1 Mousa-Pascha fut destitué dans le cours de cette même année, et son successeur Osman-Pascha annonça à l'empereur, au mois d'août 1644, son arrivée à Ofen.

cocher et fils de cocher, et en traitant sa femme de prostituée; que, du reste, il lui importait peu à lui Mousa que l'empereur fût ou non en paix avec les princes de l'empire, mais que le Sultan avait à Pest, Sofia, Belgrade et Erlau, cinquante mille soldats avec lesquels il pourrait mettre à la raison tout l'empire romain. Pour vaincre les intrigues de Michel Maurer et de Balthazar Sedesl, agens de Rakoczy, le secrétaire du conseil sultanique, Sattler, fut envoyé à Constantinople en ambassade extraordinaire. Enfin, le baron de Czernin, qui, vingt-huit ans auparavant, chargé de la ratification de la paix de Vienne, était entré à Constantinople, le premier de tous les ambassadeurs, musique en tête et enseignes déployées, fut accrédité auprès de la Porte pour maintenir l'observation du traité de Komorn déjà renouvelé quatre fois, et lutter contre les démarches de Rakoczy, qui étaient fortement appuyées par le gouverneur d'Ofen, Mousa-Pascha. Parmi les présens apportés par le baron de Czernin, on remarquait une fontaine artificielle qu'on montait comme une pendule, avec des clefs, toutes les fois que le jet d'eau était épuisé; trente plats d'argent, des bassins, des aiguières et autres vases du même métal. Le jour fixé pour l'audience du baron de Czernin fut pluvieux. Les présens avaient été dirigés sur le serai, lorsque le tschaousch-baschi pressa l'ambassadeur de se mettre en marche; mais celui-ci refusa à cause de la pluie: « Par une telle boue et une telle pluie, dit-il au tschaousch-baschi, les présens feront peu de sensation; vous devriez

» ajourner la cérémonie, si ce n'est pour moi, du
 » moins pour vous. » Un des tschaouschs les plus
 anciens, Piritschaousch, connu pour la libre franchise
 de ses paroles, lui répondit : « Nous savons bien que
 » les cortéges et les présens attirent bien plus les yeux
 » de la foule par un beau temps que par un mauvais ;
 » mais la parole du Padischah, qui a fixé l'audience à
 » ce jour, ne saurait être révoquée. Lorsque votre
 » demande d'une audience lui a été présentée, il a dit
 » gracieusement : — L'ambassadeur a supporté assez
 » de désagrémens ; il ne faut pas qu'un homme comme
 » lui, habitué à mener une vie libre dans les jardins
 » et les campagnes, s'ennuie plus long-temps entre les
 » murs du Khan ; qu'il vienne mardi à l'audience, et
 » il pourra ensuite commencer tranquillement son
 » voyage. — Maintenant le Padischah vous attend ; et
 » si vous ne voulez pas vous rendre à nos prières,
 » votre obstination coûtera la tête au grand-vizir. —
 » Qu'il soit fait comme vous le voulez, répondit le
 » baron de Czernin ; mais vous n'auriez pas dû me
 » presser ainsi. » Piritschaousch prit de nouveau la
 parole avec le secours de l'interprète : « Le Padischah
 » vous attend depuis long-temps ; tarder davantage,
 » ce serait compromettre votre vie ; et si nous vous
 » sollicitons de vous presser, c'est par intérêt pour
 » vous-même. » Le baron de Czernin adressa à Ibra-
 him une harangue en allemand ; le Sultan lui fit de
 violens reproches sur les longs retards que la cour
 d'Autriche avait mis à l'envoyer en ambassade :
 « Qu'est-ce donc que ceci ? lui dit-il. Pourquoi n'êtes-

» vous pas venu plus-tôt? votre empereur nê sait donc
» pas que depuis cinq ans je suis monté sur le trône? Ce
» n'est pas agir en ami. Avez-vous au moins les pleins-
» pouvoirs nécessaires pour commencer les négocia-
» tions?». Les chambellans, chargés d'assister l'ambas-
sadeur, mesurèrent leur conduite aux paroles du
Sultan; ils le forcèrent si violemment de se prosterner
à terre, lui firent faire des mouvemens si brusques,
qu'un anneau d'une valeur de quatre mille ducats lui
tomba du doigt. Le lendemain de l'audience, le baron
de Czernin vit arriver un officier du palais qui lui
rapporta son anneau; il ne put s'empêcher de se
plaindre à lui de la différence qu'il y avait entre sa
réception de la veille et celle qui lui avait été faite
lors de sa première mission. Dix jours après son au-
dience, Czernin présenta ses demandes par écrit; elles
stipulaient: l'envoi réciproque d'une ambassade solen-
nelle; l'ordre à Rakoczy de rompre son alliance avec
la Suède; l'échange des ratifications de la paix-renou-
velée à Szœn, et la nomination d'une commission des
frontières. Ces diverses demandes furent accueillies;
mais celle que fit l'ambassadeur des clefs de Jérusalem,
à son audience de congé, lui fut refusée. On lui ré-
pondit qu'on ne pouvait pas enlever les lieux saints
aux Grecs, que le Prophète lui-même leur en avait
assuré la possession. Les Grecs fondaient leur droit de
propriété sur le prétendu traité de Mohammed, lequel
avait été renouvelé sept ans auparavant à Constan-
tinople.

Au printemps de 1645, Czernin retourna à Vienne.

accompagné d'un ambassadeur ottoman, Ibrahim-Pascha¹. L'empereur d'Autriche assigna à ce dernier, pour son entretien et celui de sa suite, des provisions de bouche d'une valeur de deux cents florins, et deux cent trente florins d'argent comptant². Les démonstrations amicales de la Porte à l'Autriche, et la répression des intrigues de Rakoczy, purent bien être dictées à la politique du Diwân par l'explosion de la guerre vénitienne, dont nous raconterons la cause et les circonstances dans le livre suivant.

¹ Czernin écrit à l'empereur, à la date du 5 mars 1645 : *Dan ich bis-hero dreyen R. Kaisern getreulichen zur hechstern Regulatur gedient und niemals von dessen leblichsten Erzhaus gewichen, wie auch alhier grossen namen verlassen, und solite ich anjezo in E. M. Diensten zu Konstantinopel die Suppen verschütten, das wolle Gott nit.*

² Les lettres de récréance de Czernin se trouvent dans l'*Indja* de l'Académie orientale, celle du Sultan sous le numéro 7, celle du grand-vizir sous le n° 22, et dans l'*Indja* du reis-efendi sous le n° 52. Outre les nombreux rapports faits par le résident Schmidt, et cités dans le cours de ce livre, nous devons mentionner un rapport général que le même agent adressa à l'empereur en 1643, vers la fin de sa mission, rapport qui figure dans la collection des *Archives pour l'Histoire*, au mois de mars de la vingtième année de l'apparition de ce Recueil.

LIVRE L.

Débauches d'Ibrahim. — Le kiazaraga est jeté en prison. — Padre Ottoman. — Description et histoire de l'île de Crète, — Prise de S. Toderò et de Canée. — Événemens à Constantinople. — Le grand-vizir est déposé. — Exécution du kapitan-pascha. — Changement de plusieurs églises en mosquées. — Ambassadeurs de France et d'Angleterre. — Le président impérial Greifenklau. — Conduite du grand-vizir envers les princes d'Imirette, de Mingrelie, de Moldavie, de Transylvanie, le khan des Tatars, la Pologne et la Russie. — Khattischérif mémorable. — Le serdar Mohammed meurt en Crète, où les armées ottomanes font la conquête de Retimo. — Noces de Fazli-Pascha. — Anniversaire de la naissance du Prophète. — Disgrâce de Djindji-Khodja. — Trafic des places de juge et de gouverneur. — Le faux Abaza. — Troubles en Crimée, en Chypre, dans l'Anatolie et à Gallipoli. — Le grand-vizir Salih. — Règne du harem et noces d'Ibrahim. — Rebelles de Hamid, de Siwas et de Bagdad. — Siège de Candie. — Exécution d'Ammarzadé. — Wardar-Pascha bat Koepuli-Pascha, et tombe victime de la politique de la Porte. — Chute de Kéris. — Plaintes de la Pologne et de la Russie contre le khan des Tatars. — Impôts sur les fourrures de zibeline et l'ambre. — Exil de la sultane Validé. — Signes astrologiques et tremblement de terre. — Les janissaires et les oulémas se rassemblent dans la mosquée du Centre, et demandent la destitution du grand-vizir. — Ahmed-Pascha est étranglé. — Déposition, emprisonnement et exécution d'Ibrahim.

Ibrahim, dont les désirs éternellement renaissans appelaient sans cesse des voluptés nouvelles, se plongeait de plus en plus dans toutes les débauches que pouvait inventer son imagination, et que la souveraine

puissance lui permettait de réaliser. Au commencement de son règne, lorsqu'il était encore le seul descendant de la race d'Osman, tous les vizirs crurent devoir favoriser son penchant pour les femmes, et rivaliser d'empressement à lui offrir de belles esclaves. Lui-même, toutes les fois qu'il faisait une promenade à cheval hors la ville ou qu'il se rendait à une partie de plaisir, donnait aux gardes des portes quatre à cinq bourses, pour qu'ils priassent Dieu de lui accorder des enfans. La naissance d'une demi-douzaine de fils, ayant depuis détruit sa crainte de mourir sans postérité, ne diminua en rien son goût pour les plaisirs; et à mesure que l'influence des femmes s'éleva, la sienne déchet. Lorsque l'ardent et robuste jeune homme, parvenu à sa vingt-quatrième année, eut à sa disposition un harem nombreux, ses forces servaient si fidèlement ses desirs immodérés, que vingt-quatre esclaves pouvaient successivement visiter sa couche dans l'espace de vingt-quatre heures¹. Son organisation tout entière ne tarda pas à ressentir les suites de pareils excès². Le médecin Hammalzadé-Efendi, qui, consulté par Ibrahim sur l'énervement, la mé-

¹ *Soubdet*, f. 2. *Hata kan geldi*, c'est-à-dire *donec sanguis venerit*.

² Le résident Greifenklau dit dans son rapport de l'année 1644: *Il gran Signor avanzando nella robustezza della complessione, vi persistono però le inordinati motioni del capo e delle mani, siccome anche a intervalli viene molestato d'una melanconica ipocondria contratta nella lunga sudorazione per continui timori e terrori ch'ebbe delle violenze di Murad, solo il presente Cadi di Galata chiamato Hussein (Djindji-Khodja) si fa innanzi la faccia del Re; gli legge sopra la faccia alcune preghiere, affinché credasi, nonotti à spiriti.*

l'ancolie et les autres souffrances, résultat de ses débauches, ne lui conseilla d'autres remèdes que la modération et le repos, fut disgracié et banni dans l'île des Princes. La place de Hammalzadé fut donnée à Isa-Efendi, qui avait sans doute une science plus complaisante. Mohammed le Prophète avait coutume de dire que Dieu avait mis sa joie et ses plaisirs en trois choses : la prière, les parfums et les femmes. Un poète, commentant ces paroles de Mohammed, avait dit que, de même que la prière et les parfums montent au ciel, de même les femmes, qui vivent entre les parfums et la prière comme des êtres pieux et voilés sous de suaves nuages d'odeurs, élèvent les hommes au séjour céleste. Ibrahim pensait à peu de chose près comme le Prophète ; il aimait par-dessus tout les femmes, les parfums et les fourrures ; le harèm n'était pour lui qu'un lit de voluptés, exhalant des émanations enivrantes, et garni de riches et moelleuses fourrures. Ibrahim ne calculait point lorsqu'il s'agissait d'acheter des esclaves, de l'ambre et des pelleteries ; le prix des esclaves monta à un tel point sous son règne, qu'aucune ne se vendit au-dessous de cinq cents piastres, et que les plus belles se payèrent jusqu'à deux mille ; l'ambre qu'il respirait comme parfum, ou qu'il buvait dissous dans du café brûlant pour se fortifier les nerfs, atteignit le prix énorme de quinze à vingt piastres par miskal (une dragme et demie). Une nuit, à une heure avancée, l'ambre ayant manqué dans le harèm, un officier de la cour raconta qu'un négociant anglais de Galata en avait un mor-

ceau en forme de pyramide, le plus gros qu'il eût jamais vu. On envoya immédiatement à Galata des messagers qui arrachèrent au sommeil le négociant effrayé, et le conduisirent, deux heures avant le jour, à la porte du serai, où il dut attendre le lever du soleil; mais admis ensuite en présence du Sultan, il conclut pour son morceau d'ambre le marché avantageux de treize mille piastres. Ibrahim portait si loin le luxe des fourrures, que le petit-gris de Sibérie, le lynx et l'hermine passèrent de mode, et que le prix de la zibeline s'éleva au décuple. Le goût du Sultan pour les femmes, les parfums, les fourrures de zibeline, ainsi que pour les fleurs, la somptuosité des vêtements et les jeux, alla toujours en augmentant. Ibrahim aimait les fleurs, comme symbole des femmes par leur délicatesse, leur éclat et leurs suaves odeurs. Au lieu de panaches de héron montés sur des agrafes de diamans, parure ordinaire du turban impérial, il entrelaçait des fleurs dans ses cheveux et derrière ses oreilles, ce qui passait pour inconvenant en Turquie, attendu que c'était là la mode des Cynèdes.

Ibrahim imagina un vêtement pour les orgies, garni extérieurement et intérieurement de fourrures de zibeline; il en inventa un autre pour son usage exclusif, dont les boutons incrustés de pierres précieuses valaient chacun huit mille piastres. La somptuosité des robes des femmes du harem éclipsa tout ce qu'on avait vu auparavant et tout ce qu'on vit depuis; les draps anglais les plus fins, les soies de France les plus molles, les velours et les draps d'or de Venise les plus

riches, étaient prodigués dans le sérâi avec une libéralité splendide. Dès qu'on apprenait à Constantinople qu'un navire chargé de belles étoffes était arrivé aux Dardanèlles, si par hasard le vent du nord l'empêchait d'entrer dans le port, les esclaves du Sultan s'empressaient d'envoyer vers le navire désiré des messagers qui souvent enlevaient les marchandises de vive force, sans payer. L'ambassadeur anglais ayant à se plaindre de pareils actes de violence commis au préjudice de quelques négocians de sa nation, chercha à en avoir satisfaction. En Orient, l'esclave a deux moyens de faire connaître à l'inaccessible majesté du souverain les tyrannies de ses agens. Lorsque le schah ou le sultan sort de son palais pour monter à cheval, l'opprimé se présente à lui, couvert d'un kaftan de papier; cela veut dire que si on écrivait sur ce papier les plaintes de celui qui en est revêtu, l'espace manquerait encore; ou bien on se présente avec une lampe allumée sur la tête, ce qui figure, d'après le langage symbolique des Orientaux, les soupirs arrachés par la douleur et montant au ciel pour crier vengeance. L'ambassadeur anglais choisit cette dernière forme pour manifester son mécontentement. Il fit retirer les canons des treize vaisseaux qui stationnaient dans le port et ordonna de fermer leurs sabords et d'allumer des lampes sur leurs vergues. Cette flottille ainsi illuminée alla jeter l'ancre devant le sérâi. Le directeur des dopanes, qui le premier vit cette illumination flottante, en avertit en toute hâte le grand-vizir; celui-ci s'empressa d'envoyer des négociateurs à bord des navires, avec la promesse so-

lennelle de satisfaire aux réclamations des marchands anglais. Après avoir tenu conseil avec ses compatriotes, l'ambassadeur fit éteindre les feux et la flotte retourna à Galata, sans qu'on l'eût aperçue du serai, ou du moins sans qu'on eût voulu l'apercevoir.

Tout le temps qu'Ibrahim ne passait pas avec les femmes, il le donnait à la société des joueurs de fifre, de flûte et de tambour basque, des chanteurs et des baladins. Dans un moment de folle humeur, il nomma aga des janissaires le Bohémien Ahmed, un de ses bouffons, et conféra le titre de kapitan-pascha à l'artificier Kœr Moussellioghli, qui avait représenté dans un feu d'artifice un siège et un combat naval. Heureusement pour leur sûreté, Ahmed et Moussellioghli refusèrent le dangereux honneur qui leur était accordé, craignant non sans raison d'être mis en pièces par les janissaires et les matelots; cela n'empêcha pas qu'ils n'expiassent sur les galères de l'Etat lors de l'avènement de Mohammed IV, non pas l'acceptation de la place qu'on avait voulu leur conférer, mais la simple intention manifestée à leur égard par Ibrahim. C'est dans une telle compagnie que le Sultan consumait ses journées; la nuit, accompagné de porte-flambeaux, il sortait du serai de Daoud-Pascha, parcourait les rues de la ville, et se rendait au grand-serai, volant toujours d'un lieu à un autre, d'un plaisir à un plaisir nouveau. Sept des femmes du harem portaient le titre de khassékî (favorite intime), titre qui fut par la suite dévolu exclusivement à la célèbre Telli. Chacune de ces sept favorites avait sa cour, son kiaya, recevait les

revenus d'un sandjak, comme argent de pantoufle, et possédait des barques et des voitures garnies de pierres précieuses. Outre les sultanes favorites, Ibrahim avait des esclaves favorites, dont les deux plus célèbres étaient Schekerpara et Schekerbouli. Les sultanes favorites avaient des gouvernemens pour leur argent de pantoufle ; les esclaves favorites s'étaient réservé la nomination des plus hautes charges de l'État. Bien que les plaisirs se renouvelassent éternellement pour le Sultan, son imagination restait toujours insatiable. Dans une promenade à cheval près de Scutari, il eut en idée à Ibrahim que l'étendue de la volupté devait être en proportion avec celle de la forme. Des émissaires furent envoyés immédiatement à la recherche d'une femme la plus grande et la plus grasse possible ; ils finirent par trouver une Arménienne gigantesque qu'ils amenèrent au serai. La nouvelle favorite fit de si rapides progrès dans les bonnes grâces du Sultan que son crédit surpassa bientôt celui de toutes ses rivales. Elle demanda et obtint pour elle le gouvernement de Damas, qu'elle fit administrer par un délégué. Mais la sultane Vvalidé, jalouxant l'influence toujours croissante de l'Arménienne, l'invita à un festin dans lequel elle la fit étrangler ; le Sultan,

Soubdét, f. 5. Aucuns documens sur ces détails ne sont aussi explicites et aussi dignes de foi que ceux du fils de Nassouh paschazadé, qui, après l'assassinat de son père, fut, en qualité de page du Sultan, témoin des scènes intérieures du serai. Il paraît avoir ajouté d'autres détails à ceux que nous avons déjà ; car, dans son manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque de Berlin, la moitié de la seconde page de la troisième feuille est déchirée.

qui demeura persuadé qu'elle était morte d'une apoplexie foudroyante, se montra inconsolable de sa perte.

A l'avènement d'Ibrahim, la place de kishlaraga (gouverneur du harem), l'une des plus importantes de la cour, et dont l'influence ne pouvait que grandir encore sous un sultan esclave des voluptés, était entre les mains du vieil eunuque Sünbüllü (riche en hyacinthes). *Sünbüllü* est un des mots qui servent le plus communément à désigner les eunuques dont les noms sont empruntés à des fleurs telles que les hyacinthes, les tulipes et les narcisses ¹, ou à des parfums, comme l'ambre, le musc, le camphre ²; il semble qu'on ait voulu compenser l'effet désagréable que produisait sur les femmes la vue de leurs gardiens, par les idées riantes qu'éveillaient leurs noms. Le vieil eunuque Sünbüllü avait un harem qui lui était parfaitement inutile, comme on peut bien le penser; mais c'était là un luxe qui convenait à sa haute position, d'après les idées accréditées en Orient dès la plus haute antiquité. C'est ainsi que, si on en croit les traditions arabe, persane et turque, le grand-trésorier de Pharaon, Putifar, était un eunuque; ce qui explique surabondamment l'amour brûlant ³ de sa femme Souleïkha.

¹ Sünbül, Lalé, Nerkis. Il est parlé de cet usage dans les histoires orientales de l'antiquité. Narcisse, eunuque de l'empereur romain Cléodius, fut le favori de Messaline et, son dénonciateur.

² Anber, Mizk, Kafour.

³ La fleur *Lychnis chalcidonica*, appelée par les Allemands *amour brûlant*, est désignée en Orient sous le nom de *Housni Yousof*, beauté de Joseph.

pour le bel Yousouf (Joseph). En Perse, à la cour du roi des rois, non seulement les places de gouverneur de la cour et du harem, mais encore celles de grand-trésorier et de grand-chambellan, n'étaient confiées qu'à des eunuques, parce que, d'après les anciennes coutumes orientales, la chambre du trésor était à côté de la chambre à coucher, et que l'accès de ces appartemens ne pouvait être permis qu'à des eunuques. Cette vieille institution de l'Orient, qui veut que des eunuques seuls soient nommés aux quatre plus hautes dignités de la cour, s'est transmise aux Ottomans (sauf ce qui regarde le grand-chambellan); car le grand-gouverneur de la cour (kapouaga), le gouverneur du harem (kisslaraga), et le trésorier du Sultan (hazinedar), sont nécessairement eunuques. Les frustes conditions auxquelles ces hauts dignitaires devaient acheter leur intimité auprès du Sultan, pouvaient consoler les vizirs de ne pas jouir d'une aussi libre entrée dans les appartemens intérieurs, surtout si leurs adversaires joignaient au manque de qualités viriles celui des qualités intellectuelles. La question de prépondérance entre les eunuques et les femmes, ou, en restreignant le cercle davantage, entre les favorites et la sultane Validé, est tranchée par le plus ou moins d'habileté des divers concurrens, par le caractère ou les caprices du souverain. Tant que la femme qui règne sur le Sultan (Validé ou favorite) vit en bonne intelligence avec le chef des eunuques, le repos du harem est assuré; mais si, sous un prince débauché comme Ibrahim, les favorites combattent

les unes contre les autres ou contre la sultane Validé, pour se disputer l'esprit du Sultan, il arrive souvent que le chef des eunuques succombe avec le parti vaincu. Tel fut le cas de Sünbüllüaga. Peu après l'avènement d'Ibrahim, il avait acheté au prix de quatre cent cinquante piastres une belle esclave, qu'il avait prise pour une jeune vierge, mais qui ne tarda pas à accoucher d'un garçon ; il recommanda cette esclave pour servir de nourrice au prince Mohammed, né à cette époque. Ibrahim conçut un tel attachement pour le fils de la jeune nourrice, qu'il le préféra hautement à son propre fils. Cette prédilection du Sultan irrita violemment la sultane, mère du premier né, contre l'esclave et son protecteur Sünbüllüaga. Un jour qu'Ibrahim se livrait avec ses femmes et ses eunuqs à son divertissement favori, les jetant tour à tour dans un des bassins du jardin, la sultane Khasseki, mère du jeune sultan Mohammed, laissa déborder en paroles injurieuses sa haine long-temps contenue contre la nourrice de son fils. Ibrahim, dans un accès de fureur, arracha des bras de la sultane Khasseki son fils Mohammed, et le jeta en jurant dans une citerne, où il aurait infailliblement péri, si on ne lui avait porté de prompts secours. Le front du jeune prince, meurtri dans sa chute, garda une cicatrice qui resta comme l'ineffaçable accusation de la barbarie de son père. Le kïslarâga, pensant qu'en de telles circonstances sa dignité ne pourrait manquer de lui devenir fatale, sollicita la permission de faire un pèlerinage à la Mecque et de se retirer en Égypte, refuge ordinaire des gou-

verneurs du harem; la place de chef des eunuques fut donnée à Taschyataraga. Sünbüllüaga, emmenant avec lui les trésors qu'il avait amassés sous le règne de trois sultans, l'esclave et son fils, Mohammed-Efendi de Brousa, nommé juge du Kaire, et d'autres pèlerins de la Mecque, s'embarqua sur un vaisseau nouvellement construit par le reis Ibrahim Tschelebi. Il partit si précipitamment qu'il ne voulut pas attendre l'entier équipement du vaisseau, qui fut mis à la mer armé seulement de quatre canons, et accompagné de deux autres navires et de sept caïques. Six galères Maltaises donnèrent la chasse à cette petite escadre, et l'attaquèrent à la hauteur de Carpathos; le reis Ibrahim Tschelebi et Sünbüllüaga tombèrent en combattant; les trésors de l'eunuque, trente femmes, trois cent cinquante esclaves, le juge du Kaire et le fils de la nourrice devinrent la proie des vainqueurs. Ces deux derniers parvinrent par la suite à la célébrité par deux voies différentes. Le juge du Kaire, racheté de sa captivité, s'éleva de dignité en dignité jusqu'à celle de moufti; le fils de la nourrice, dont les Maltais firent un prince ottoman, et qui fut élevé dans la religion chrétienne aux frais de l'Ordre et du Sultan, prit le froc des dominicains et passa dans toute l'Europe, sous le nom de *Padre Ottomano*¹, pour un descendant de la race impériale d'Osman. C'est le troisième aventurier que les historiens européens ont transformé en prince.

¹ *Vita del P. M. F. Domenico di S. Tomaso detto primo Sultan Osman Ottomano figlio d'Ibrahim Imp. di Turchi. Libri X. di F. Ottaviano Bulgarini. Napoli, 1689.*

tufc; il importait à la politique des princes contemporains de favoriser de telles croyances, pour opposer aux sultans, en cas de nécessité, des prétendants au trône des Ottomans. Trente années auparavant, le fils d'une Grecque, nommé Yahya, s'était donné pour le frère d'Ahmed I^{er}, et avait visité en cette qualité Varsovie, Prague, Florence, Naples et Rome. C'est ainsi qu'en remontant au quinzième siècle, nous voyons un prétendu frère de Mohammed le Conquérant recevoir le baptême des mains de Calixte III, trouver un accueil des plus favorables auprès de l'empereur Frédéric III, l'accompagner dans tous ses voyages, obtenir de lui les revenus de Bruck sur la Leitha, et mourir au moment d'épouser sa fiancée, une demoiselle de la famille de Hohenfeld; cet aventurier, célèbre par la faveur de l'empereur, par sa prétendue parenté avec le Sultan et sa parenté spirituelle avec le pape, est connu dans l'histoire sous le nom de *Calixtus Ottomanus* ¹.

L'escadre maltaise, après avoir capturé les vaisseaux de Sünbüllü, avait mouillé dans la rade de Kálimène, sur les bords méridionaux de l'île de Crète, alors au pouvoir des Vénitiens, pour prendre du biscuit et se débarrasser des chevaux. Cette circonstance déterminait le Sultan à déclarer la guerre à la république; il était depuis long-temps sollicité à se constituer en état d'hostilité avec Venise, par le silihdar

¹ Fugger, *Ehrenspegel* (Généalogie des osterr. Adels). Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. Voyez aussi les *Collections* du baron d'Enckel, dans les Archives des États de la Basse-Autriche.

et le kapitan-pascha ; cette vengeance indirecte entraînait mieux dans ses vues politiques, parce que la conquête de Crète était plus facile que celle de Malte ; d'ailleurs le débarquement des chevaux ottomans à Kalismèné, présage infaillible du futur triomphe du Sultan sur le sol crétois, suffisait pour disposer favorablement le peuple à la guerre. Quelque temps avant la conquête de Rhodes et celle de Chypre, un vaisseau ottoman avait abordé dans chacune de ces îles et y avait débarqué des chevaux ; le même fait s'étant renouvelé au moment de l'ouverture des hostilités entre la Porte et Venise, la superstition populaire prophétisa la victoire des armées ottomanes en Crète, parce que le sol foulé par les chevaux musulmans appartient par cela même aux défenseurs de la foi. Nous avons vu dans le cours de cette Histoire que le désir de la conquête de l'île de Chypre avait été inspiré à Sélim II par le juif Don Joseph Nassi ; ce fut encore un étranger, Joseph Maskovich, de Vrana en Dalmatie, devenu kapitan-pascha sous le nom d'Yousouf, dont les conseils valurent à l'empire la conquête de Crète. Joseph Maskovich, esclave de naissance d'Ali-Aga, qui tenait en fief Vrana et le pays entre Zara et Sebenico, eut à essuyer bien des traverses dans les premiers temps de sa vie ; garçon d'écurie au service de Sinan, beg de Nadin, il était dans un tel état de dénuement, qu'un jour une vieille femme lui donna par charité une paire d'opanques ou bottines. Pendant son séjour à Bosnaseraï, sa figure pleine de grâce et d'esprit fut remarquée par un chambellan qui vint à

passer par la ville ; introduit par celui-ci au serai avec une place de portier et sept aspres de revenu quotidien, il devint bientôt baltadji et bostandji. Il succéda au silihdar Moustafa dans la faveur du Sultan, et, après l'exécution du grand-vizir Moustafa, il vit grandir encore son crédit par sa nomination aux dignités de vizir et de kapitan-pascha. Alibég et Sinan ses premiers maîtres nourrirent sa haine contre Venise par de faux rapports. Yousoûf, qui avait envoyé à son ancienne bienfaitrice de Nadin cinq cents piastres en reconnaissance de son présent d'opanques, avait donné l'ordre en même temps de construire une mosquée à Vrana, lieu de sa naissance. Comme on lui demandait s'il faudrait faire venir de la Pouille ou de la Hongrie les tuiles destinées à la toiture de la mosquée, il répondit que, lorsqu'il serait temps, il porterait lui-même les tuiles nécessaires. Ces paroles furent rapportées au diwan par le baile vénitien comme faisant pressentir une violation de la paix ; la haine d'Yousouf contre Venise n'en devint que plus violente, et la prise de l'escadre de Sünbüllüaga lui présenta une belle occasion de réaliser son mauvais vouloir contre la république. Yousouf, toujours prêt à exécuter les conseils qu'il donnait, fut nommé généralissime des forces de terre et de mer rassemblées en apparence contre Malte ; et le Sultan, ajoutant encore de nouvelles faveurs aux anciennes, lui fiança sa fille Fatima, âgée de deux ans et demi. Des ordres furent expédiés aux begs de Roumie pour qu'ils eussent à se trouver dans les premiers jours du printemps avec leurs contingens à Salonique. Dans

la partie asiatique de l'empire, les sandjaks de Kir-schéhri, Nikdé, Akserai, Siwas, Tschorum, Amassia, Bozouk, reçurent des fermans qui leur enjoignaient de se réunir au port de Tscheschmé, en face de Khios. A Constantinople, on embarqua sur la flotte quinze mille quintaux de poudre, cinquante mille boulets, cinquante gros canons, des hoes, des pelles, et toutes sortes d'instrumens de siège. Les deys (chefs des milices) barbaresques, dont l'esprit turbulent avait excité dans les derniers temps le mécontentement de la Porte, et qui, loin de respecter les gouverneurs chargés de les faire rentrer dans l'ordre, les avaient retenus comme prisonniers ou otages, envoyèrent des ambassadeurs au Sultan pour l'assurer de leur dévouement à son service. Les derniers députés des deys avaient été mal reçus par le sultan Ibrahim, qui leur avait dit en pleine audience : « Paysans corvéables des districts » de Phocée et de Karabouroun, vous qui avez abandonné vos foyers pour vous établir sur le rivage africain, pourquoi vous donnez-vous en spectacle comme des Pharaons ? » Malgré cette admonition, les milices barbaresques et le dey n'avaient pas montré plus de soumission à la Porte ; ils avaient retenu cinquante jours à Alger le kiaya du gouverneur Ibrahim, Kbizraga, qui demandait tous les jours dans le diwan qu'on laissât partir son maître (le gouverneur) ; ils ne lui avaient accordé sa demande que lorsqu'un tchaouïsch fut arrivé avec des ordres qui leur prescrivaient de se préparer à la guerre ; ainsi l'espoir de prochains brigandages opéra plus sur eux que les paroles sévères.

du Sultan. Huit galères barbaresques se réunirent aux soixante-treize qui se préparaient à mettre à la voile dans le port de Constantinople ; il faut ajouter à ces forces deux mahones, une grande galione, nommée *la Sultana*, dix navires d'Alexandrie, deux autres de Tunis, dix vaisseaux frétés par les Hollandais et les Anglais, et trois cents caïques ou karamoursals, faisant office de bâtimens de transport. La flotte à bord de laquelle se trouvaient sept mille janissaires, quatorze mille sipahis, cinquante mille feudataires, et trente mille pionniers, sortit de Constantinople, le 30 avril 1645 (4 rebioul-ewwel 1055).

Il ne sera pas inutile de donner ici quelques détails sur la situation, les habitans et l'histoire de l'île de Crète, pour la possession de laquelle nous allons voir s'engager une lutte sanglante de vingt-cinq années. Crète, la plus méridionale des terres européennes, a neuf milles géographiques de large sur trente-six de long. Elle a tiré son nom, d'après la mythologie grecque, d'une des Hespérides, ou de Krès, fils de Jupiter et de la nymphe Idæa ; comme lieu de sépulture du Jupiter crétois, elle s'appelait la *nourrice de Jupiter*, et *Makaronesos*, c'est-à-dire l'île bienheureuse ; on la nommait aussi *Aeria*, *Chthonia*, *Doliche*, *Idæa*, et enfin *Curetis* ou *Telchinia*, des Curètes ou Telchines, appelés aussi Dactyles ou Corybantes. Crète est célèbre par ses cent Dactyles du mont Ida, inventeurs de la métallurgie. Nous mentionnerons parmi ses cent villes, Knossos, Gortymia, Kydonia, renommées, la première pour ses flèches, la seconde pour

ses arcs, la troisième pour ses coings; Praisos, où un temple fut fondé en l'honneur de Jupiter Dictéen, né dans la fameuse caverne du mont Dicté, laquelle fut visitée par les philosophes Epiménide et Pythagore; Kaeno, patrie de la nymphe chasseresse Britomartis, fille de Jupiter et de la nymphe Karina, qui, pour échapper aux poursuites amoureuses de Minos, se jeta dans la mer, et qui, ayant été recueillie par Diane dans des filets, éleva un temple à sa libératrice sous le nom de Diane Diktyнна, c'est-à-dire *qui jette les filets*; Amnisos, où on voyait la caverne et le temple de Lucine, et l'arsenal de Minos; Apera, où les sirènes, vaincues par les muses dans un combat de chant, se dépouillèrent de leurs ailes; et enfin Phaistos, bâtie comme Knossos et Kydonia par Minos, où l'on adorait Latone Phytia² (la féconde) et Aphrodite Scotia (la mystérieuse); les habitans de Phaistos sont connus pour la vivacité de leurs saillies, et ils étaient dès leur enfance disciplinés à la plaisanterie et au sarcasme. Nous parlerons des villes modernes de Crète au fur et à mesure de la conquête de l'île par les Ottomans. Ses montagnes les plus célèbres sont le mont Ida, qui se trouve à peu près au centre, et est couvert de neige la plus grande partie de l'année; le mont Dicté,

• • Britomartis était vénérée non seulement à Kaeno, lieu de sa naissance, mais encore dans deux autres villes de Crète, savoir Cheronesos et Olus, où l'on voyait sa statue sculptée en bois par Daidalos, architecte du labyrinthe de Crète.

• • On célébrait, dans le temple de Latone, la fête du voile, parce que c'était là que Galatée, changée en garçon, avait laissé tomber son voile.

dans la partie orientale, ainsi appelé de la nymphe Dicté, mère de Britomartis; et plus à l'est les *Montagnes-Blanches* (aujourd'hui Sfakia), dont les habitants sont dignes d'être comparés aux Mainotes pour leur fière indépendance et leurs mœurs belliqueuses. L'île projette seize promontoires dans la mer, et se divise entre les quatre points cardinaux : au nord, s'élèvent les promontoires de Psakon, Kiamon, Drepanon, Rhitymnâ, Dion, Zephyrion, Ketion, aujourd'hui Capo-Spada, Melecca, Drepano, Rétjmo, Sassoso, S. Zuane, Sidero; à l'est, dans la mer Carpathienné, ainsi nommée de l'île Carpathos (Scarpanthos), les promontoires de Samonium, Ampelus et Erythraeum, aujourd'hui Salomo, Xacro et Diagudro; au sud, en face de l'Afrique, les promontoires de Leondi, Matala et Trivadi; et à l'ouest enfin, dans la mer Ionienne, le promontoire le plus grand de tous, appelé Kriu Metapon ou *le front de bouc*, parce qu'il présente à la mer une face large et aplatie. Nous remarquons en passant qu'une raison semblable a fait désigner par la même appellation le promontoire de Topkhané dans le Bosphore, et celui de la Tauride, et que le nom actuel de cette péninsule, Crimée, pourrait bien dériver de la première partie du mot *Kriu Metapon*, plutôt que de celui des Cimbres. Vis-à-vis du promontoire Kriu Metapon, à quatre ou cinq milles de distance, se trouve l'île Claude, appelée depuis Gozzo, et de nos jours Gaudos. Immédiatement après le promontoire Capocrio vient celui de Cheronesos, aujourd'hui Capo Corbo, lequel est suivi de celui de Kimaros, dont le

nom moderne est Capô Karabusâ. La fertilité de la Crète lui avait valu les noms de *la grasse*, *la riche en pâturages*, *la féconde*, et elle justifiait cette réputation par l'abondance de ses cèdres, de ses coignassiers, de ses vignes, de ses figuiers et de ses blés. Les Crétois disputaient aux Athéniens l'honneur d'avoir fait les premières semailles, et à Prométhée celui d'avoir découvert le feu; ils prétendaient que Démétrius avait le premier, dans l'île, arraché aux entrailles de la terre de riches moissons, et que les Dactyles avaient les premiers, sur le mont Berekynthos, fait jaillir le feu du sein des cailloux. Les vins de Crète étaient très-estimés, surtout les vins cuits; les abeilles du mont Ida n'avaient pas à craindre la rivalité des abeilles du mont Hybla pour la suavité de leur miel; parmi les plantes odorantes produites par le sol, on remarquait surtout le dictame, qu'on pensait être un antidote puissant contre le poison des serpens, et qui en effet semblait avoir fait fuir de l'île tous les animaux venimeux, sauf une espèce particulière d'araignées; il y avait au contraire richesse d'animaux domestiques, tels que les chèvres et les chiens, qui avaient été consacrés en quelque sorte par la tradition mythologique, puisque les premières avaient été les nourrices, les seconds les gardiens de Jupiter dans la caverne du mont Dicté. L'île n'avait ni renards ni loups (Hercule les avait tous exterminés); mais on trouvait des cerfs et des sangliers à Kydonia, et à Gorthynia des bœufs à poil roux et à quatre cornes. Les chevaux de Crète étaient comparés à ceux de Toscane, de Sicile et d'Achaïe; il

y avait aussi dans l'île une espèce de pierre précieuse, mouchetée d'or, qui passait pour un talisman contre la piqûre des araignées et des scorpions.

Les plus anciens habitans de Crète, connus d'Homère sous le nom d'*Étéocrètes*, se donnaient comme originaires de l'île même. Les Dactyles de l'Ida, et leurs descendans les Curètes et Corybantes, paraissent avoir émigré de Phrygie, où l'on trouve également un mont Ida et des Dactyles et Corybantes au service de *Rhea Phrygia*. Ils apprirent aux possesseurs primitifs du sol à chasser au javelot, à dompter les animaux, et à labourer la terre. Des Thraces, des Pélasges, des Hellènes et peut-être aussi des Phéniciens abordèrent dans l'île et fondirent leurs diverses théologies en un système mythologique commun; c'est ainsi que la Crète devint peu à peu le berceau de toutes les divinités de la Grèce. Par la suite, Minoë et Radamanthe attachèrent leurs noms à la législation de l'île; mais leurs sages institutions n'empêchèrent pas les habitans de mériter une triste célébrité, sous la domination des Grecs comme sous celle des Romains, pour leurs mensonges et leur perfidie. *Crétoiser* était synonyme de mentir, et la *foi crétoise* n'avait rien à envier à la *foi punique*. Ce fut sur le mont Ida qu'on fondit le fer pour la première fois, qu'on forgea les sabres et les casques; et qu'on inventa la catapulte appelée le *scorpion crétois*. Les habitans exerçaient leur corps par des jeux gymnastiques et se livraient à des combats de chant et de poésie; ils prétendaient avoir les premiers écrit leurs vers sur des feuilles de palmier. Jupiter

était adoré par eux sous les noms suivans : Hetaireos, c'est-à-dire protecteur des alliances ; Hecatombaios (le peuple lui immolait tous les ans une hécatombe, peut-être à cause des cent villes) ; Arbios, Talaios et Biennios ; sur le mont Dikté on voyait sa statue sans oreilles et sans barbe. Hermès était vénéré sous le nom d'Édas, c'est-à-dire dispensateur de tous les biens ; Phœbus sous celui de Dromaios ou coureur. Des sacrifices solennels étaient offerts à Mars dans les fêtes d'Hecatomphonia, et à Europa dans celles appelées Ehotia. Mithras, Cadmus, Epiménide et Diognète, avaient aussi leurs autels. Malgré tous ces cultes, malgré la sage législation qui régissait l'île, les mœurs étaient très-corrompues. Non seulement le mariage entre frères et sœurs était permis, mais il en était de même du rapt des jeunes garçons ; de sorte qu'après avoir servi pendant deux mois aux plaisirs de leurs maîtres, ils étaient rendus solennellement à leurs parens. La démarcation des différentes classes des habitans, des esclaves et des hommes libres était strictement fixée. Les esclaves étaient du domaine public ou dans la possession des particuliers ; les premiers s'appelaient *Mnoïtes*, les seconds *Aphamiotes*, et aussi *Klarotes*, parce qu'ils étaient distribués aux habitans par la voie du sort. Les Aphamiotes ou Klarotes étaient à Crète ce que les Ilotes étaient à Sparte ; le jour de la fête de Mercure, qui correspondait à celle des saturnales chez les Romains, les esclaves commandaient et leurs maîtres leur obéissaient et les servaient à table. Les hommes libres étaient répartis en catégories de

jeunes garçons, bourgeois, chevaliers, vieillards et fonctionnaires. Les jeunes garçons, distribués en diverses classes (âge), recevaient une éducation sévère, et maniaient avec beaucoup d'habileté l'arc et la fronde. Les catégories de bourgeois s'appelaient *hétairies* (sociétés), et chaque ville comptait deux édifices publics, l'un appelé *andreïon*, c'est-à-dire *maison des hommes pour les citoyens*, l'autre nommé *koïmetèrion* et destiné aux étrangers. Les chevaliers et les vieillards ou conseillers avaient la même autorité et jouissaient des mêmes prérogatives que les chevaliers et les conseillers de Sparte; et les *Kosmos* correspondaient aux Ephores de cette ville, si ce n'est que les premiers étaient en nombre double des seconds, c'est-à-dire dix.

Les habitans des diverses parties de la Crète étaient presque toujours en guerre entre eux; mais sitôt que la défense contre l'ennemi commun l'exigeait, ils oubliaient toute inimitié personnelle et formaient une ligue appelée *synkretismos*. Outre les dieux que les Crétois prétendaient être tous nés dans leur île, outre les grands législateurs Minos et Radamanthe, les rois Idoménee et Mérion, alliés d'Agamemnon, les chefs Eutinos, Teucèr, Dardanos, Miletos, Sarpedon, Staphylos qui établirent des colonies en Sicile, en Dardanie, à Milet, Magnésie, Khios, Peparethus et Xanthos, nous devons mentionner parmi les noms historiques de Crète: Nylon, un des sept sages; Épiménide, un des plus grands philosophes de l'antiquité; Héraclide, auteur d'une histoire des villes grecques; Pyrrhicius, inventeur de la danse et du rythme qui

porte son nom; Chrysothemis qui le premier chanta, revêtu d'un habit de fête, un pœan à Phoebus; Ktesiphon, l'architecte du temple de Diane à Ephèse; Aristomène, qui, après avoir tué cent ennemis, célébra le premier la fête d'Hecatomphe en l'honneur d'Arès; les statuaires Khirisophos et Aristoclès; Zeno, le danseur favori du roi de Perse Artaxerxès, et Phitonides, courrier d'Alexandre-le-Grand. Après la conversion de ses habitans au christianisme par saint Paul, l'île vit naître des évêques et des martyrs, dont les noms sont cités dans l'histoire ecclésiastique et les martyrologes.

A dater de la conquête de Troie, l'histoire de Crète, comme celle de tous les Etats grecs, est moins obscurcie par le voile nuageux de la mythologie. Après la mort d'Idoménée et de Mériôn, la forme du gouvernement fut changée en une aristocratie à laquelle Lycurgue et Zaleucus empruntèrent en partie les lois qu'ils donnèrent à Sparte et à Locris. La gloire des législateurs de l'île, Minos, et Radamanthe, a passé de ce monde dans l'autre, où ils remplissent aux enfers l'office de juges. Leur législation était guerrière, et en cela conforme à l'esprit des habitans. L'histoire grecque parle avec éloges de l'ordre de bataille des Crétois. Avant le combat, ils paraient les plus beaux de leurs jeunes garçons et les sacrifiaient à Eros. L'histoire nous montre les Crétois tantôt en guerre contre les ennemis extérieurs, tantôt se combattant entre eux; leur esprit belliqueux ne pouvait se résigner au repos. On compte six guerres intestines: la pre-

mière fut celle où les Knosses soumièrent presque toute l'île et détruisirent Dyktos, en punition de sa résistance; la seconde eut lieu entre les Knosses et Gortyniens, mais l'intervention de l'envoyé romain Appius amena une pacification générale; la troisième, entre les mêmes peuples, fut apaisée momentanément grâce à la médiation du consul Municius, mais elle reprit avec une vigueur nouvelle six mois après; la quatrième fut terminée par le Spartiate Kharmidas; et la cinquième par des ambassadeurs d'Athènes; dans la sixième, les Knosses et les Gorthyniens se liguerent entre eux contre les habitans de Raukos pour les anéantir. Les ennemis étrangers, combattus successivement par les Crétois, furent d'abord les Athéniens, sur lesquels ils avaient à venger la mort d'Androgée, un des capitaines grecs au siège de Troie, et les Siciliens qu'ils voulaient forcer à l'extradition de Dédale. Après le meurtre de Minos par Dédale, les Crétois, à l'exception des habitans de Palichni et de Praisos, firent une expédition en Sicile, et assiégèrent pendant cinq ans Kamikos; mais la famine les ayant forcés à la retraite, ils se rembarquèrent; une tempête dispersa la flotte, et ceux qui, jetés au rivage, ne purent retourner en Crète, fondèrent les colonies d'Iapigia et de Messapia (aujourd'hui Mesagna) en Calabre. Les habitans de Praisos et d'autres Grecs occupèrent la Crète dépeuplée. Les Crétois ne prirent aucune part à la guerre des Grecs contre les Perses, parce que l'oracle de Delphes qu'ils avaient consulté leur avait fait cette réponse, achetée probablement par

L'or persan : « Insensés, n'attribuez qu'à vous-mêmes les maux que vous envoie Minos pour la défense de Ménélas. » Les Crétois eurent avec les Spartiates une guerre dans laquelle Epiménide fut pris et tué ; ils combattirent aussi les Rhodiens ; mais il est difficile de dire contre quels ennemis ils firent deux autres expéditions, dont parlent les historiens grecs. Dans la guerre entre les deux petits-fils du roi de Syrie Antiochus, les Crétois prirent parti pour le vaillant Démétrius contre l'efféminé Alexandre. Les secours qu'ils prêtèrent à Mithridate attirèrent sur eux la haine des Romains ; Antoine, père du triumvir, chargé d'une expédition dans l'île, se croyait si sûr de la victoire qu'il emmena avec lui quelques navires chargés de chaînes pour ses futurs prisonniers. Mais les Crétois se vengèrent de cette présomptueuse arrogance ; ils coulèrent bas sa flotte, pendirent aux vergues les Romains pris dans le combat, et revinrent ainsi en triomphe. Quelque temps après, Métellus ravagea toute l'île par le fer et le feu ; il saccagea, entre autres, Knossos, Erythrée et la mère des villes, Kydonia. Sa cruauté était telle que beaucoup d'habitans des places conquises s'empoisonnèrent, pour échapper aux tortures dont ils étaient menacés, et que les autres envoyèrent leur soumission à Pompée, de sorte que Métellus ne rapporta de sa victoire que les honneurs du triomphe et le surnom de *Crétois*, qui du reste avait déjà été donné à Antoine malgré sa défaite. Les Romains établirent une colonie dans l'île pour veiller sur leur conquête ; Knossos devint le siège du gouverneur romain,

Antoine voulut donner aux Crétois la liberté, tout au contraire de son aïeul qui avait voulu leur imposer l'esclavage. Brutus et Cassius, lorsqu'ils virent l'accroissement de la puissance d'Octave, abandonnèrent la Crète pour la Syrie; Antoine, qui d'abord avait voulu déclarer la Crète libre, la donna en propriété, ainsi que la Phénicie, la Palestine, la Syrie et l'île de Chypre, aux enfans nés de son commerce avec Cléopâtre. Lorsque Tibère, ayant assis solidement son despotisme, rendit une ombre de pouvoir au sénat, en l'autorisant à statuer sur les demandes que faisaient les villes de l'empire, afin d'obtenir la statue du divin Auguste, et d'être ainsi érigées en asiles inviolables, les Crétois sollicitèrent la faveur ambitionnée par le servilisme universel. A la mort de chaque préfet, l'administration était provisoirement gérée par le questeur et ses assesseurs. Pætus Thræsea, un des derniers défenseurs de la liberté expirante, eut, sous Néron, le courage de se porter accusateur du tout-puissant et superbe Claudius Timarchus, et de le faire bannir de l'île. Lors du partage de l'empire sous Constantin, la Crète échut à Constance. Les annales musulmanes parlent de la première descente des Arabes en Crète sous la conduite de Moawia, général du khalife Osman, à la date de l'année 653 de l'ère chrétienne. Sous Michel Balbus, les Arabes de la tribu de Rabdh, chassés de Cordoue, vinrent se fixer pendant quelque temps à Alexandrie, puis ils s'établirent en Crète, où ils se maintinrent pendant huit cent trente-quatre ans. Cinq ans avant leur expulsion (958-345),

les Arabes battirent dans les eaux de l'île une flotte grecque; mais sous Romanus, petit-fils de Basile le Macédonien, le général Nicéphore Phocas les chassa entièrement de Crète. Après la conquête de Constantinople par Baudouin et Dandolo, l'île tomba en partage au premier; plus tard elle devint la proie de pirates génois, auxquels Boniface, duc de Montferrat, l'enleva pour la vendre ensuite aux Vénitiens. Le sénat de la république la partagea en deux fiefs militaires dont cent trente-deux furent attribués à des cavaliers, et quarante-huit à des fantassins [1]. La domination des Vénitiens fut troublée de temps en temps par des révoltes; la plus dangereuse fut celle d'Alexis Kalergos; qui devint une guerre véritable, et ne fut terminée que par un traité de paix formel entre la république et l'heureux rebelle [1]. Cinquante ans plus tard, les Vénitiens eurent encore à réprimer deux insurrections qui éclatèrent successivement dans l'espace de cinq ans; bien que secourue secrètement par les Grecs et les Génois, l'île fut réduite à l'obéissance, et l'histoire des trois siècles suivans ne présente aucun événement remarquable jusqu'à l'époque de la conquête des Ottomans.

Ibrahim assigna à la flotte destinée à transporter les troupes d'Asie et d'Europe, pour premier point de rassemblement, Khios, et pour second Karystos, à la pointe la plus méridionale de Négrepont. Dans le trajet de Khios à Karystos, les navires ottomans furent dispersés par une tempête, et jetés; les uns à Micone, les autres à Tiné; le beg de Mitylène, Welibeg, recut

l'ordre de réunir de nouveau la flotte dans la rade de Termis, à l'ouest du promontoire de Sykla en Morée. Quatre-vingt-dix-huit vaisseaux abordèrent à Termis avec les troupes de Roumilie; le serdar Yousof-Pascha, après avoir reçu au baise-main les begs et les agas de l'armée, et récompensé Karabatakbeg de la prise d'un vaisseau franc en le faisant revêtir d'un kaftan d'honneur, se remit en route pour la Crète. A la hauteur de Monembasia ou Napoli de Malvoisie, le vent du nord souffla avec une telle force que la flotte dut chercher à gagner le port; ceux des vaisseaux qui ne purent opérer cette manœuvre se dirigèrent, les uns vers le promontoire de Maïna, les autres vers Cerigo. Neuf galères et un galion, qui jetèrent l'ancre en face de cette dernière ville, expédièrent un messager au provvediteur vénitien pour lui demander les présens ordinaires de sucre et de café, qui leur furent accordés sans difficulté. Jusqu'alors rien n'avait pu faire présenter la destination de la flotte; mais la capture d'un vaisseau envoyé par Venise avec des provisions à Retimo, trahit le secret de l'expédition, quoiqu'il ne fût pas avoué; l'équipage fait prisonnier fut réparti sur les galères. Le 28 mai 1645 (2 rebioul-akhir 1055), Bekir, fils de l'ancien kapitan-pascha, fut envoyé par Yousof en qualité de beglerbeg à Tunis. La flotte entra ensuite dans le port de Navarin avec une pompe royale. Le serdar donna l'ordre à dix-sept galions qui étaient à l'ancre devant la ville de mettre à la voile pour Malte; il fit débarquer les troupes pour qu'elles se refissent à terre; lorsque les beglerbegs de

Tunis et de Tripoli furent arrivés avec huit galères, il reçut au baise-main les divers chefs de l'armée; et leur distribua des kaftans d'honneur. Après un séjour de trois semaines, le 20 juin (25 rebioul-akhir), Yousouf mit de nouveau à la voile; mais, avant d'avoir atteint la haute mer, il rassembla les capitaines de la flotte, leur lut le kattischérif, tenu secret jusqu'alors, qui assignait pour but à l'expédition la conquête de l'île de Crète, et leur donna l'ordre de se diriger sur le promontoire de Canée. Poussée par un vent favorable, la flotte passa dans la plus belle ordonnance devant Cerigo, près de laquelle elle jeta l'ancre (23 juin — 28 rebioul-akhir). Le soir du jour suivant, elle vit poindre à l'horizon les montagnes de Crète; les lanternes des vaisseaux furent allumées, et comme le vent soufflait avec force dans la direction désirée, Yousouf arriva la nuit même à l'île déserte de Sikelia, où les Vénitiens avaient établi des postes d'observation. Quelques troupes débarquées sur le rivage eurent bientôt raison des sentinelles vénitiennes, et les amenèrent au camp. Le 24 juin, les Ottomans doublèrent le promontoire de *Capo Spada*, et entrèrent dans la baie de Gogna, située à dix-huit milles au-dessous de Canée. Pendant la nuit, les Ottomans marchèrent sur Canée, et, le lendemain matin, ils campèrent sur les collines en face de la ville, à la grande terreur des habitans, qui virent tout-à-coup surgir devant eux un danger aussi imminent qu'imprévu.

Au nord-ouest de Canée, et à une faible distance, se trouve une petite île de trois à quatre milles de cir-

cuit, appelée anciennement *Koite*, aujourd'hui S. Toderò; elle était défendue par deux petits forts distans l'un de l'autre d'un mille, entourés chacun d'un rempart haut de douze aunes et large de six, et pourvus d'artillerie. La nuit même où l'armée ottomane, débarquée sur le rivage, se dirigea sur Canée, Ahmed-Pascha, sandjak d'Amassia, Ahmedbeg, beg de Tirhala, à la tête des janissaires et des contingens barbaresques, s'embarquèrent pour S. Toderò, où ils occupèrent immédiatement le fort supérieur que les Vénitiens avaient abandonné. A la pointe du jour, ils investirent le second fort; la garnison, qui consistait ordinairement en quarante hommes et à laquelle le provéditeur Navagiero avait envoyé un secours de vingt-cinq soldats, ne pouvait résister aux Ottomans, qui avaient pour eux une immense supériorité de nombre; le capitaine Biagio Giuliani, dédaignant de se rendre, mit le feu à une mine qui, en faisant explosion, coûta la vie à cinq cents assaillans. Après la prise de S. Toderò, toute la flotte, forte de quatre-vingt galères, entra dans le port de Canée, qui était défendu par le fort même dont les Ottomans venaient de s'emparer. Le 27 juin 1645, l'artillerie de siège et toutes les munitions furent débarquées, et on commença à ouvrir les tranchées sur la colline de Constantin, qui commande la ville.

Le beglerbeg de Roumilie, Hasan-Pascha, s'était posté sur les hauteurs de Constantin avec les bég's d'Aladjahissâr, d'Awlona et d'Ilbessan, et sept gros canons de siège: protégé par le feu de cette artillerie,

Mourad, kiaya des janissaires, occupait les tranchées; sur l'aile droite, s'étendaient les begs de Tirhala, de Gústendil et d'Iskenderiyé avec quatre canons, et sur l'aile gauche en face de la mer, les begs d'Ouskoub, Selanik, Okhri, Wouldjeterin avec six canons; sur la première ligne étaient le khassekiaga et le samsoudjibaschi à la tête de leurs janissaires. Le sandjakbeg de Doukaghin, Alibeg, ayant sous ses ordres les sipahis, les volontaires et les troupes barbaresques, était posté en observation dans le golfe de la Suda pour intercepter les secours en hommes ou en provisions qu'on pourrait envoyer à la place.

Canée, l'ancienne Kydonia, troisième capitale de Crète, tire son nom actuel (*Khandak*) du rempart que les Sarrasins d'Espagne élevèrent à leur descente dans l'île, et qu'ils appelèrent *Khandak*, imitant en cela l'exemple du Promète, qui désigna par ce même mot de *Khandak* le rempart au pied duquel il livra une mémorable bataille la cinquième année de l'hégire. Les Sarrasins, connus sous la dénomination de *Rabss* ou *Robss*, donnèrent ce nom, non seulement à la ville qu'ils fortifièrent, mais encore à toute l'île, qui dans le moyen âge fut généralement désignée sous l'appellation de *Korypsus*. Le fait seul du débarquement sur le même point où huit cents ans auparavant avaient flotté les premiers étendards musulmans, était pour les Ottomans un heureux présage de la conquête de l'île entière. Sous la domination vénitienne, Canée était par son importance et ses fortifications la quatrième place de l'île et la capitale d'un district appelé

Casalia, dans lequel étaient comprises les villes d'Apricornio, Chisamo, Selino, S. Nichita, Sfakhia, et deux cent quarante-quatre villages. La forteresse formait un rectangle défendu par sept boulevards, sur chacun desquels étaient braqués vingt canons; derrière chaque boulevard s'élevaient neuf bastions (cavaliers) armés de quinze canons chacun; devant et derrière les remparts, on avait fait des terrassements dont chacun était défendu par vingt canons; les casernes avaient abondance de plomb et de poudre. Les murs étaient assez larges pour que cinq cavaliers pussent y passer de front, et les terrassements adossés à ces murs pouvaient livrer passage à vingt cavaliers; le fossé était profond de quinze aunes et large de soixante-douze. L'arsenal, situé du côté de la mer, comptait vingt-trois magasins et chantiers revêtus de plomb. Le provveditore vénitien fit de redoutables préparatifs de défense avec l'aide de l'habile ingénieur Vuert. Les portes de Sabionera et de Retimo furent barricadées et maçonnées avec de la terre; les parties des fortifications qui étaient en mauvais état furent réparées; les parapets tombaient malheureusement presque partout en ruines. Les Ottomans établirent une première batterie de six canons sur la hauteur en face de l'église de Constantin, pour renverser la porte de Retimo. Trois jours après, trois autres batteries, l'une sur le cimetière des Juifs, la seconde à Saint-Lazare, et la troisième également sur la hauteur de Saint-Constantin, mais plus près de la ville, ouvrirent leur feu contre les remparts. Le dix-septième jour du siège (13 juillet 1645 — 19 djem.

azioul-ewwel 1055), cinquante vaisseaux algériens portant des secours aux Ottomans parurent à la hauteur de l'île; la flotte turque alla à leur rencontre en les saluant de nombreuses salvés d'artillerie. Les troupes d'Alger passèrent sous le feu de la forteresse, pour aller se poster dans la rade de Suda. Le 17 juillet (23 djemazioul-ewwel), une troupe auxiliaire de cinq cents hommes que le généralissime de l'île, Cornaro, envoya sous les ordres du comte Fenarolo, au secours des assiégés, fut battue par les Turcs. Après que les assiégeans se furent établis sur la contrescarpe du boulevard S. Démétrius, les provéditeurs de la ville, Morosini, Badero, Cornaro, défendirent vaillamment les trois boulevards de Retimo, Sabionera et S. Démétrius, contre lesquels étaient dirigées les principales forces des assaillans. Le courage des Ottomans fut encore animé par l'arrivée d'un kattischérif de félicitations, que le Sultan envoya au serdar avec deux kaftans de drap d'or doublés de zibeline, pour lui témoigner sa satisfaction du débarquement de l'armée en Crète. Le 27 juillet, une mine turque habilement pratiquée sous le boulevard S. Démétrius fit explosion et ouvrit une brèche, sur laquelle les assiégeans s'élançèrent, mais vainement, pour pénétrer dans la ville. Trois jours après, une mine semblable éclata sans de meilleurs résultats, et une lettre dans laquelle on sommait les assiégés de se rendre, et qui fut jetée dans Canée au moyen d'une flèche, n'obtint point de réponse. Du 6 au 17 août, les Ottomans donnèrent deux assauts furieux qui furent repoussés; le serdar,

affaibli par des pertes successives, envoya des galères sous les ordres de Schâbanbeg à Constantinople pour demander des renforts ; mais la garnison n'attendit pas une troisième attaque ; elle arbora le drapeau blanc. Après l'échange des otages, on signa une capitulation qui stipulait la libre retraite des habitans et garantissait leur vie et leurs biens (17 août — 24 djemazioul-akhir). Comme Yousouf-Pascha exigeait que le provéditeur Navagiero vint en personne lui offrir les clefs de la ville, Antonio Zancorolo, condottiere de la cavalerie feudataire, fut envoyé au camp pour obtenir du serdar qu'il renonçât à cette prétention ; il fut présenté par l'aga des janissaires au général ottoman. A son entrée dans la tente, on lui servit du vin exquis dans deux coupes d'argent. Le 22 août, trois galères turques et deux vaisseaux barbaresques furent chargés des bagages des assiégés, qui le lendemain sortirent de la ville avec leurs femmes et leurs enfans, et passèrent au milieu de l'armée ottomane rangée en double haie sur leur passage, sans recevoir le moindre outrage. Le 25 août 1645 (3 redjeb 1055), la cathédrale de Canée, S. Nicolo, et deux autres églises, furent consacrées au culte de l'Islamisme, et appelées, la première, mosquée de l'Empereur, les deux autres, mosquées d'Yousouf et de Mousa ; le même jour, le grand-chambellan Houseïn, et le colonel des janissaires, Omeraga, furent envoyés à Constantinople avec l'heureuse nouvelle de la reddition de la ville.

La conquête de Canée fut célébrée à Constantinople, pendant trois jours et trois nuits, par des fêtes et des

illuminations. Le grand-chambellan eut ordre de retourner auprès du serdar pour lui offrir, au nom du Sultan, un kaftan garni de zibeline et un sabre enrichi de pierreries. Des lettres de victoire furent expédiées au khan des Tatares et à tous les gouverneurs de l'empire. Yousof-Pascha s'occupa d'assurer le sort de sa conquête en réparant les murs de la ville, et en laissant des troupes, des armes, des provisions de bouche et des munitions. Parmi les nominations qui furent faites à l'occasion de la victoire des Ottomans, nous devons mentionner celle de Fakhribeg, descendant de Piribeg, élevé à la dignité de desterkhiaya de Roumilie, et historien du siège de Canée. Un mois après la reddition de la place (26 septembre 15 schâban), le grand-chambellan revint avec des présens d'honneur qui furent distribués dans un diwan solennel. Les flottes vénitienne commencèrent seulement alors à se montrer; celle de Crète, sous les ordres de Marin Capello, après être restée long-temps inactive dans le port de la Suda, mit enfin à la voile; une forte escadre, conduite par l'amiral Girolamo Morosini, croisa entre Milo et Argentiera, et entre Négrepont et Malvoisie, sans pouvoir atteindre la flotte ottomane qui l'évita constamment. Les renforts envoyés de Constantinople arrivèrent à Canée, après quelques escarmouches et sans avoir eu dans leur traversée d'engagemens sérieux. Quatre mille sipahis, quatre mille janissaires nouvellement enrôlés, des artilleurs et des armuriers, quatre mille soldats destinés à l'entretien des fortifications, furent mis sous les or-

dres de Hasan-Pascha et désignés pour former la garnison de Canée; les autres troupes furent embarquées et les contingens d'Alger, de Tunis et de Tripoli congédiés, après que leurs principaux chefs eurent été revêtus de kaftans d'honneur. Le 21 octobre 1645 (1^{er} ramazan 1055), le serdar mit à la voile et dirigea la flotte vers Karystos où il licencia ses troupes. Pendant qu'Yousouf était retenu par les vents contraires à Karystos, Ahmed-Pascha aborda à Canée avec deux galères et huit galions chargés de riz, de blé, de biscuit et autres provisions. Des navires égyptiens apportèrent également des vivres et en telle abondance, que le prix du kilo de riz descendit à vingt-huit aspres; mais les maladies qui se déclarèrent dans les équipages des vaisseaux et dans l'armée vinrent faire un fâcheux contraste avec cette richesse. On ne tarda pas à apprendre que l'ancien beglebeg d'Ofen, Deli Housseïn, avait été nommé gouverneur de Canée et était arrivé à Monembasia. Yousouf-Pascha fit voile de Karystos pour Khios; mais le temps n'étant pas assez favorable, il laissa la flotte dans cette île, et partit pour Constantinople avec deux galères. Arrivé le jour du Beïram, il fut gracieusement reçu par l'ahim et admis à baiser l'étrier impérial. Six jours après, la flotte qui était restée à Khios arriva dans le Bosphore sous la conduite de Mousa-Pascha, et eut l'honneur d'être visitée par le Grand-Seigneur. Deli Housseïn-Pascha, à qui l'ancien gouverneur du Diarbekr, l'époux de la sultane Khaïzadé, avait succédé dans le gouvernement d'Ofen, fut retenu par une tempête à

Monembasia ; ayant voulu sortir malgré la mer furieuse, il fut contraint de rentrer au port non sans avoir à regretter la perte de quelques vaisseaux. Sur la nouvelle que plus de soixante galères et vaisseaux pirates interceptaient toute communication avec l'île de Crète, il retourna de Monembasia à Napoli di Romania, d'où il manda sa pénible situation à la Porte. On envoya à son secours Ammarzadé, kiaya de l'arsenal, avec sept galères ; malgré les temps orageux qui l'assailirent à sa sortie des Dardanelles, Ammarzadé arriva à Napoli di Romania le 28 janvier 1646 (11 silhidjé 1055) ; Houseïn-Pascha fit voile immédiatement pour la Crète, où il aborda, après une traversée de cinq jours, à la grande joie de la garnison. La disette était devenue telle dans l'île que l'okka de biscuit était monté de quarante aspres à cent neuf. Mais la distribution de vingt-cinq mille boisseaux de blé, de farine et de biscuit, fit renaître l'aisance première. L'ancien gouverneur Hasan-Pascha s'embarqua pour Constantinople ; son remplaçant Houseïn, le lendemain même de son arrivée, répandit la terreur dans l'île par une excursion du côté de Suda.

Pendant l'expédition de Canée, le moufti Ebousaid avait été destitué à Constantinople et sa place donnée au juge d'armée Mouïd-Efendi. Djindji-Khodja, qui avait été le principal instigateur de la guerre avec Venise, avait vu son crédit baisser au commencement de la campagne, lorsque la flotte et l'armée avaient souffert du manque de vivres, au point que quelques nominations qu'il avait faites avaient été déclarées

nulles par le grand-vizir; mais la conquête de Canée l'avait mis de nouveau en faveur. L'influence du harem obtint du Sultan de nouvelles promotions contraires à toutes les règles suivies jusqu'alors. L'aga des janissaires ayant été destitué à cause d'une mutinerie de ses troupes, Mousaaga, maître-d'hôtel de la favorite Schekerpara, fut nommé à ce poste; élevé en outre à la dignité de pascha à trois queues, il reçut des biens de la couronne qu'avait possédés autrefois Kamlik Siawousch-Pascha. Les fiefs antérieurement accordés à Mousa-Pascha revinrent au baltadji Houseïn, chambellan de la favorite Khadidjé Khatoun. Taschyatar, chef des eunuques, fut déposé et sa place donnée à Djelali Ibrahimaga; le beg de galère, Torghoubbeg, fut étranglé. L'ancien rebelle Ghalatali Mousellim, qui avait été le principal instigateur de la marche de Nasouh-Paschazadé sur Scutari, eut la tête tranchée.

Vers le même temps, un violent incendie ravagea pendant trente heures une grande partie de Constantinople; là ne s'arrêta pas l'inclémence des élémens; des météores sinistres, des ouragans, des inondations vinrent aussi porter la terreur dans la ville¹. A la

¹ *Narratione delli prodigiosi portenti et impressioni meteorologiche occorsi nella città di Constantinopoli nelli 18 di Marzo sino agli 7 di Maggio del presente anno 1646, dans Napoli et Milano. Deux écrits, qui parurent dans la même année, célèbrent la conversion du fils aîné du dey de Tunis au christianisme : Copia di una lettera dalla quale si vede l'arrivo in detta Isola del figlio del Rè di Tunesi venuto alla santa fede; et : Relatione della venuta allà Christianità et in Palermo di Mamet figliuolo primogenito di Amà Day Re di Tunesi fatta in Palermo per el*

Mecque, les eaux couvrirent la sainte maison de la Kaaba, et la rendirent inaccessible pendant trois jours.

Le plus important changement administratif qui eut lieu à cette époque dans l'empire, fut, après la destitution du moufti Ebousaïd, la déposition du grand-vizir Sultanzadé Mohammed. Au commencement de son administration, Sultanzadé s'était mis au service des passions du Sultan, lui donnant des sommes énormes, sans toutefois s'oublier lui-même. Il avait vécu d'abord en bonne intelligence avec l'écuyer favori Yousof-Pascha; mais bientôt, jaloux de son influence, il ne négligea aucune occasion de lui nuire; son inimitié contre le silihdar s'était encore accrue depuis que celui-ci, de concert avec Djindji-Khodja, avait fait résoudre contre son avis l'expédition de Crète. Après l'heureuse issue de la campagne, Sultanzadé pensa à éloigner le silihdar, qui revenait de Crète avec l'ascendant que donne une victoire récente; mais il ne put réussir à l'envoyer en Égypte avec le titre de gouverneur. Yousof-Pascha n'ayant apporté au Sultan pour tous présens que quelques prisonniers et deux colonnes de granit égyptien, le grand-vizir l'accusa d'avoir secrètement reçu des Vénitiens des sommes énormes pour laisser la garnison se retirer avec tous ses trésors, et ajouta que les caisses de l'État avaient été épuisées par la prise d'un misérable château, dont la garde entraînerait annuellement des frais considérables: Ibrahim, cédant

aux suggestions de Sultanzadé, avait déjà ordonné l'emprisonnement du prétendu coupable, lorsque la sultane Validé et Djindji-Khodja lui représentèrent combien il serait injuste de récompenser par la prison l'homme qui venait d'ajouter une nouvelle possession à l'empire, et accusèrent le grand-vizir d'avoir vendu pour la somme de soixante mille ducats au baile vénitien son opposition contre la campagne de Crète, et d'avoir empêché toute conquête ultérieure, en refusant à Yousouf des hommes et de l'argent. Ibrahim appela en sa présence le silihdar et Sultanzadé pour les entendre dans leurs plaintes réciproques. Le grand-vizir, se fiant à la toute-puissance dont l'investissait sa dignité, se permit contre son adversaire d'orgueilleuses et insultantes paroles, et lui dit entre autres : « Cesse donc de faire le jeune seigneur »¹, allusion inconvenante aux rapports qui avaient existé entre le favori et le Sultan, et aussi maladroite qu'imprudente dans la bouche de Sultanzadé, à qui sa vie antérieure avait mérité le surnom de jeune chambellan. Le grand-vizir se rendit ensuite au diwan, et il était sur le point de se mettre à table, lorsque le grand-chambellan vint lui redemander le sceau de l'empire; le grand-vizirat, refusé par Yousouf-Pascha, fut conféré au defterdar Salih-Pascha, avant même que les vizirs eussent terminé leur repas dans la salle du conseil (17 décembre 1645 — 28 schewal 1055). Salih-Pascha, Bosnien de naissance et protégé de Kara

¹ *Djelelîgi k. Naima*, p. 90.

Moustafa, s'était rapidement élevé dans l'administration intérieure jusqu'au grade d'intendant de la chambre (defter-emini); contrairement aux dispositions du Kanoun, il avait été nommé ensuite aga des janissaires et promu plus tard, par une violation plus flagrante encore des lois d'avancement, à la dignité de defterdar. Mousa-Pascha, aga des janissaires, dut, au crédit de sa femme Schekerpara, esclave du harem, d'obtenir la place laissée vacante par Salih-Pascha. L'influence de cette même Schekerpara fit encore donner la dignité d'aga des janissaires à Pirindjizadé, c'est-à-dire fils d'un marchand de riz; Kiayabeg reçut le titre de lieutenant-général des janissaires (samsoundji-baschi). Un mois s'était à peine écoulé depuis l'élevation de Salih-Pascha au grand-vizirat, que la capitale et l'empire retentirent de la mort tragique du conquérant de Candie, Yousouf-Pascha (21 janvier 1646 — 4 silhidjé 1055). Le silihdar, à qui l'on pouvait reprocher une trop grande intempérance de langue, paya de sa vie une querelle avec le Sultan, dont la cruauté et le penchant à la luxure ne faisaient que s'accroître, et justifiaient bien l'application du mot de Suétone sur Tibère : *Boue cimentée avec du sang*. Ibrahim fit un jour appeler Yousouf, et lui ordonna de se mettre en mer avec trente vaisseaux pour aller terminer la conquête de l'île de Crète. Le silihdar lui répondit que les vaisseaux étaient dans les chantiers, et qu'on se trouvait au milieu de l'hiver. Ibrahim, que ce refus irrita et fit souvenir de ses anciens griefs, lui reprocha violemment d'avoir laissé partir les in-

fidèles de Canée avec leurs trésors et de ne les avoir pas exterminés, comme c'était son devoir de bon musulman. Yousof répliqua qu'il avait fait ce qui lui avait été possible, et qu'il était loisible à un autre d'aller en Crète et de faire mieux que lui. « Pars, te dis-je, » ou je te tue, » s'écria le Sultan, dans le paroxysme de sa colère. Mais Yousof, oubliant sa situation actuelle pour ne se ressouvenir que des anciens rapports qui l'avaient lié au Sultan et de son alliance avec lui, répondit : « Mon Padischah, vous ne connaissez rien aux affaires de la mer ; nous n'avons point de rameurs, et sans rameurs les galères ne peuvent marcher. — Maudit ! prétends-tu m'apprendre les affaires de la mer ! » et se tournant vers le bostandji-baschi : « Apporte-moi vite sa tête, » s'écria le Sultan. Le bostandji-baschi n'accomplit pas immédiatement l'ordre impérial ; mais il conduisit le malheureux Yousof dans la *Maison des moineaux*, prison ordinaire des vizirs condamnés à l'exil ou à la mort. Le grand-vizir Salih-Pascha et le defterdar Mousa-Pascha se jetèrent aux pieds d'Ibrahim, et implorèrent, mais vainement, la grâce du silihdar. Yousof écrivit lui-même au Sultan dont il était gendre, pour lui annoncer qu'il lui était né un enfant dans la nuit même, et le prier, au nom de la sultane sa fille et des princesses petits-fils, de lui faire grâce de la vie et de l'envoyer dans un gouvernement de l'empire. Le bostandji-baschi présenta la supplique au Sultan, au péril de sa vie. Mais l'inflexible Ibrahim renouvela sa sentence, et Yousof fut étranglé ! Par un caprice étrange qui

Prendait sa source dans son caractère voluptueux et cruel, il se fit apporter le cadavre, et voyant les joues du beau jeune homme sur lesquelles fleurissaient encore les roses de la jeunesse, il s'écria en soupirant : « Hélas ! hélas ! quel dommage pour ces belles joues de rose ! hélas ! hélas ! » C'est ainsi que mourut l'ancien favori du Sultan, Yousouf, silihdar, kapitan-pascha et conquérant de Canée, homme franc et droit, qui ne partageait pas le fanatisme de ses coreligionnaires, et auquel on ne peut reprocher que d'avoir coopéré à la chute et à la mort de Kara Moustafa. Le Sultan avait prononcé son arrêt de mort moins pour le punir de sa trop grande franchise, que parce qu'il espérait trouver de grands trésors dans sa maison. Les ennemis d'Yousouf dans le harem, qui avaient vainement espéré des présents à son retour de Canée, avaient répandu le bruit que s'il avait fait don au Sultan de deux colonnes de granit, il avait gardé pour lui une colonne d'or. Après l'exécution du silihdar, il se trouva que cette colonne d'or n'était qu'une colonne de marbre jaune tachetée de rouge, qui servit par la suite à étayer la tribune du Sultan dans la nouvelle mosquée bâtie par la mère de Mourad IV.

Le fanatisme et la cruauté d'Ibrahim s'étaient manifestés déjà à l'époque de la prise de l'escadre des pèlerins par les Maltais et au commencement de la guerre avec Venise. Lorsqu'il apprit qu'une flotte vénitienne avait abordé successivement à Patras, à Modon et à Koron, et avait fait cinq mille prisonniers, il ordonna, dans un premier mouvement de fureur, un

massacre général des chrétiens ¹. Le moufti Ebousaïd, qui avait rendu pour l'expédition de Crète un fetwa en tout semblable à celui par lequel Ebousououd avait sous Sélim II autorisé la guerre de Chypre, refusa de déclarer légitime le meurtre des chrétiens dans tout l'empire, et montra au Sultan, par les registres d'impôts de la capitale, qu'à Constantinople seulement se trouvaient deux cent mille Grecs et Arméniens. Le Sultan, effrayé de ce nombre immense de victimes qu'il avait voulu dévouer à la hache du bourreau, se résigna à épargner la vie des chrétiens ses sujets, mais il résolut de mettre à mort tous les Francs, en commençant par le baile vénitien. Ce ne fut qu'à grand'peine que les représentations réunies du grand-vizir, du moufti, du bostandji-baschi et de l'aga des janissaires, purent lui faire retirer son ordre sanguinaire. Deux fois les habitants de Galata se préparèrent à une mort certaine dans les deux églises qui leur restaient encore ². Lorsque les craintes qu'avait fait concevoir le projet d'un massacre général des chrétiens et des Francs se furent dissipées, Ibrahim eut la pensée de se venger de la capture de ses vaisseaux par les Maltais en faisant emprisonner tous les ecclésiastiques, parce que, se disait-il, le pape,

¹ Rapport de Greifenklau. *Natima*, II, p. 79, qui porte les forces arrivées devant Balibadra (Patras) à quarante galères, quatre mahones et trente frégates. *Fezliké*, f. 574. Greifenklau dit trente-cinq galères.

² L'église de S. Antonio avait été fermée et scellée sous le règne de Mourad; sous Ibrahim, une femme du seraf brisa le sceau, se baigna dans l'Ayasma et scella de nouveau les portes; le grand-vizir d'alors, Kara Moustafa, irrité de cette violation du serman impérial, changea cette église en mosquée, et fit subir la même transformation à celle de S. Francesco.

En sa qualité de chef de l'Eglise, était aussi le chef des chevaliers des différens ordres chrétiens. Les jésuites, qui voulaient enlever aux franciscains la possession des lieux saints, paraissent n'avoir pas été étrangers à cette résolution ; ils pouvaient d'autant mieux intriguer contre leurs adversaires, que ceux-ci étaient pour la plupart Espagnols ou Vénitiens, et par conséquent ennemis nés des Turcs. Ce fut à cette époque que la demeure des résidens et ambassadeurs des puissances chrétiennes fut fixée à Galata et à Pera ; le Khan des ambassadeurs à Constantinople, qu'avaient jusqu'alors occupé les représentans des nations étrangères, fut désormais affecté exclusivement aux chargés d'affaires des Etats tributaires de Moldavie, Valachie, Transylvanie et de Raguse. Cette résolution du Sultan était d'autant plus significative que le moufti et le grand-vizir avaient été destitués ; ces deux hauts dignitaires avaient constamment pris la défense des chrétiens, et avaient même compromis leur crédit par l'impartialité dont ils avaient, plus d'une fois, fait preuve en leur faveur. La navigation de France et d'Angleterre reçut de graves atteintes ; mais la considération et les relations commerciales des négocians anglais souffrirent surtout des différends qui s'élevèrent entre l'ambassadeur de leur nation, Sackville Crew, et la Compagnie du commerce du Levant. Les deux parties adressèrent des plaintes réciproques à la Porte ; mais la faveur du diwan étant toujours acquise à la plus forte somme

Ordre à Grisenklau, daté du 3 mars 1646, de soutenir les franciscains contre les jésuites.

d'argent, les deux adversaires cherchèrent mutuellement à enchérir l'un sur l'autre. C'est ainsi que, si l'ambassadeur offrait soixante mille pièces de monnaie de la valeur de huit aspres, la Compagnie en offrait deux cent mille. Enfin, ces pénibles débats furent terminés par le rappel de Sackville qui fut remplacé par Sir T. Bendish, plénipotentiaire de Charles I^{er}, et qui s'embarqua pour Smyrne avec sa femme et ses enfants. La France, bien qu'elle favorisât sous main les Turcs, comme ennemis de l'Autriche, eut à subir plusieurs outrages; la médiation de M. de Varennes entre la Porte et Venise réussit d'autant moins qu'elle n'était point sincère. Le bruit s'étant répandu, au moment de l'arrivée de l'ambassadeur français, qu'il apportait beaucoup d'argent, on lui enleva toutes ses caisses et dix mille écus qui s'y trouvaient; il ne put en obtenir la restitution que par l'intervention du grand-vizir. Un aventurier espagnol, nommé Don Juan Menesses, arriva vers le même temps à Constantinople, et offrit à la Porte la possession d'une province arménienne qui n'était habitée que par des juifs; malgré ses offres, il fut jeté en prison; mais ayant été relâché quelque temps après par suite de sa conversion à l'Islamisme, il fut tué dans sa propre maison par le résident impérial Greifenklau². Ce dernier fut emprisonné ainsi que

¹ *Rapport* de Greifenklau. Flässan ne dit rien de cette ambassade extraordinaire; la réponse du Sultan et celle du grand-vizir au roi de France se trouvent dans l'*Inscha* de l'Académie orientale, nos 10, 14 et 15.

² *Rapport* de Panajotti et *Histoire de la guerre de Candie*, par Valiero, p. 64.

le Grec Panajotti, qui était au service de l'Empereur en qualité d'interprète depuis l'ambassade de Czernin ; Panajotti réussit à force d'habileté à obtenir sa liberté et celle de son compagnon d'infortune ¹. Avant que les plaintes du grand-vizir eussent obtenu de la cour de Vienne la punition du meurtre de Don Juan, un hasard suppléa à la justice humaine ² : Greifenklau fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans une promenade à cheval [III].

La guerre contre Venise détermina Ibrahim à éviter tout ce qui pourrait troubler la paix avec l'Autriche, et à interdire à Rakoczy tout acte d'hostilité contre l'Empereur. Le tschaousch Mohammedbegzadé, chargé des lettres du Sultan à Rakoczy, se rendit à Ofen, où le gouverneur de la ville, Deli-Houssên, lui adjoignit un de ses officiers, et l'envoya au paschia d'Erlau. Mohammedbegzadé partit de cette place, accompagné de l'aga des sipahis, Moukhtar, et se hâta d'autant plus que Rakoczy avait déjà ravagé Szendrôv, et se dirigeait sur Füleek. Les envoyés de la Porte et des gouverneurs d'Ofen et d'Erlau rencontrèrent à Rima-Szombath le prince de Transylvanie, qui justifia ses courses en alléguant son alliance avec la Suède, et continua sa marche dévastatrice. Les brigandages de Rakoczy eurent de fâcheux résultats pour la Porte : les habitans de plusieurs vil-

¹ Par la promesse d'un présent de quinze mille piastres au grand-vizir.

² On trouve, dans les Archives, une lettre, datée du 23 août 1640, du gouverneur Mustafa-Pascha, envoyée, par le tschaousch Ali, au conseiller aulique Annibal Gonzaga.

lages appartenant aux châteaux de Neograd, Szolnok, Hatwan et Szecezy, se dispersèrent, et ne payèrent plus d'impôts; les caisses publiques d'Ofen et d'Et-lau furent en conséquence frustrées d'environ un million d'aspres, et les possesseurs des fiefs de cavalerie eurent à subir une diminution notable dans leurs revenus. Après avoir conclu la paix avec l'Autriche par l'intermédiaire du plénipotentiaire de l'Empereur, Jean Terces, Rakoczy envoya à Constantinople son conseiller Etienne Szalanczi de Szent-Tamas, avec le tribut de Transylvanie et des présents pour les vizirs. Lorsque Szalanczi fut reçu en audience au serai, le Sultan, irrité qu'il n'eût point apporté avec lui les vingt mille écus stipulés pour les sept comtés de Hongrie, lui adressa ces paroles sévères : « Ton maître m'a promis, il n'y a pas long-temps, vingt mille écus pour la possession des sept comitats hongrois; dis-lui qu'il ne se fie pas à ma guerre avec Venise, et qu'il ne pense pas qu'elle occupe toutes mes forces; je l'attaquerai un jour à l'improviste et je donnerai la Transylvanie à un autre. Il doit aussi ne pas continuer ses hostilités contre mon frère, l'Empereur. As-tu bien entendu? » Le ton furieux avec lequel s'exprima Ibrahim effraya tellement l'ambassadeur, qu'il en tomba malade. Un député de Raguse, à qui le Sultan avait reproché en termes violens d'être un espion au service de Venise, mourut des suites de sa frayeur

* *Expedientis ad fulgidam Portam Ottomanicam cum annuali regni pensione et consuetis honorariis nostris fidelem nobis stacere dilectum Generosum Stephonum, etc.*

quatorze jours après. Le grand-vizir Salih écrivit lettres sur lettres à Rakoczy, pour réclamer de lui les vingt mille écus formant le tribut des sept comtés. Il lui disait dans une de ces lettres: « Crois-tu me faire oublier par des présens ton insistance à éluder le paiement des vingt mille ducats? Outre que j'ai été defterdar sous le grand-vizir Mohammed-Pascha, et que je suis parfaitement instruit de l'administration financière de l'empire, j'ai entre mes mains tous les traités qui sont relatifs à cette affaire, et dans lesquels nos droits sont expressément stipulés. » Alexandre, prince du Aïschoukbasch ou de l'Imirette, n'ayant envoyé que trois mille piastres au lieu de quatre mille, montant de son tribut (cinq cent mille aspres, d'après le cours d'alors¹), Salih-Pascha exigea de lui avec rigueur le paiement des mille soixante-dix piastres restantes; il lui promit en retour d'ordonner aux princes de Gouriel et de Mingrelie de respecter ses frontières: ce qu'il fit en effet². Mais le prince de Mingrelie n'en ayant pas moins inquiété l'Imirette et le territoire ottoman, les paschas voisins entreprirent contre le rebelle une expédition sur laquelle le géographe Evlia nous a laissé, en qualité de témoin oculaire, une relation intéressante. Il n'y eut pas moins de sept paschas qui prirent part à cette campagne; c'étaient Mohammed-Pascha, fils du grand-vizir Sa-

¹ La lettre, dans l'*Inscha* du reis-efendi Mohammed, n^o 56 et 42, dit cinq cent mille à quatre mille soixante-dix piastres: la piastre valait alors cent vingt-trois aspres au lieu de cent vingt.

² La lettre au Dadian se trouve dans l'*Inscha* de l'Académie orientale, n^o 20.

lih, gouverneur d'Erzeroum, dont nous ne tarderons pas à avoir occasion de parler ; Ketendji Omer-Pascha, ancien gouverneur d'Orfa, lutteur célèbre, qui, un jour devant Ewlia, luita avec Sidih-Pascha au moment du dîner, pour se conformer à l'ancienne coutume de Perse, d'après laquelle on ne se met pas à table avant d'avoir provoqué la transpiration par un exercice violent ; Sidih-Pascha ¹, issu d'une tribu caucasienne dans le Daghistan ; Ketghadj Ahmed-Pascha, de la tribu tscherkesse de Poulkaï, précédemment sandjak de Hama, Tripoli, Himss en Syrie, qui avait anéanti les Arabes du Désert sur l'Oronte, et élevé avec leurs ossemens de petites collines auxquelles resta son nom ; Dilawer-Pascha, Géorgien de l'Imiretq, ancien maître d'exercice des janissaires sous Mourad IV, et prédécesseur de Ketghadj-Pascha dans le sandjak de Tor-

¹ Il était très-habile à lancer le djirid. Un jour, dans le serai, se livrant à cet exercice, il faillit atteindre un favori d'Ibrahim, et fut pour ce fait condamné à mort par le Sultan. Les pages du serai demandèrent vainement à Ibrahim sa grâce, en lui représentant combien on aurait à regretter la mort d'un homme innocent qui à lui seul avait dompté douze chevaux sauvages. Mais au moment où le Sultan fit aux muets le signe fatal, Sidi, s'élançant sur un cheval, prit la fuite et alla se cacher dans un quartier de la ville. Rentré en grâce quelques jours après, il obtint le sandjak de Simontornya, d'où il ne cessa d'inquiéter les environs de Koppan, Egerwer et du lac Balathon ; nommé ensuite sandjakbeg de Stuhlweissenbourg ; il fit des courses jusque sur les rives de la Raab et de la Rabnitz, emmenant des prisonniers de Tata, Papa, Vessprim, Ujwar, S. Marton, Raab et Komorn. Mais comme des plaintes arrivèrent à la Porte sur les continuelles violations de la paix commises par Sidi-Pascha, il fut envoyé en qualité de sandjak à Tortoum, sur les frontières de Perse, et fit l'expédition de Mingrelie, dans laquelle il se distingua au siège des châteaux de Schouschek et de Gonja.

toum; Baki-Pascha et Sefer-Pascha, gouverneurs du Tschildir. Les forces réunies des sept paschas eurent bientôt soumis le prince de Mingrelie.

Le voïevode de Moldavie, Lupul, amena enfin la pacification de la Transylvanie, en faisant signifier par la Porte l'ordre formel à Rakoczy de s'abstenir de toute incursion dans les Etats de l'empereur (1645). Lupul, s'étant chargé de payer les dettes de l'église patriarcale de Constantinople s'élevant à deux cent soixante bourses, obtint en retour le corps de sainte Paraskeve; il dépensa en outre trois cents autres bourses pour le faire transporter à Yassi, où il est encore vénéré. Des lettres particulières du grand-vizir exhortèrent Lupul à exercer une surveillance active sur les frontières¹; il fut également recommandé au khan des Tatares de veiller sur tous les mouvemens des Cosaques². Le khan ayant adressé un rapport à la Porte, pour lui faire savoir qu'il avait fait une incursion sur le territoire russe et en avait ramené plus de cent Cosaques, Salih-Pascha lui répondit que ce qui était passé était passé³, mais que désormais il aurait à suspendre toute course, attendu que le nouveau czar de Russie, Alexis Michaelowicz, avait échangé des ambassadeurs avec le Sultan. Quelque temps après, le khan des Tatares manda au diwan que les Russes avaient commencé à relever les fortifications de Tscher-

¹ Voyez l'*Indcha* du reis-efendi Mohammed, n° 59.

² Les deux lettres de Salih au khan sont datées du mois de rejdch 1056 (août 1646).

³ Cette lettre porte la date du mois de safer 1056 (mai 1646).

kes Kerman, et demanda la permission de les attaquer à main armée. L'autorisation lui en fut donnée par un kattischérif revêtu du chiffre du Sultan. La lettre dans laquelle il écrivit à Ibrahim l'heureux succès de son attaque contre la garnison de Tscherkès Kerman; reçut en réponse un ferman de félicitation. Le Roi de Pologne s'étant plaint des incursions des Tatares, on lui répondit qu'on prendrait les mesures convenables pour que de tels désordres ne se renouvelassent pas; et qu'il n'aurait rien à craindre tant qu'il exécuterait fidèlement les traités et paierait exactement les tributs. Les ambassadeurs russes, qui vinrent exposer à la Porte les griefs du czar, ne furent pas accueillis avec la même bienveillance. Ibrahim voulut leur faire trancher la tête en sa présence; mais le grand-vizir obtint qu'ils seraient seulement emprisonnés; des lettres du khan des Tatares vinrent ajouter encore au mécontentement d'Ibrahim et prolonger leur détention¹. Vers le même temps arrivèrent à Constantinople deux aventuriers russes: l'un nommé Jean Kerias Vlodomirski, fils supposé du prétendu grand-prince Szinski, qui, sous Sigismond III, avait été jeté en prison avec un

¹ Die moscovitische Gesandte haben vom Sultan abschiedt gehabt, und wahre inen ein soldanischer Gesandter fürnemer Capigibassi zugeordnet, welcher sie zu irem Herrn in die Moskau accompagnirte, demselben zu restablirung des Friedens cortesaische Brieff und Geschenkh abgeben solle, aber dann noch sich der Soltan bei irer Lycentzyrny nicht hat gehalten können, darumb, weil sie sich wider die Tataren beschweren theten, dass sie al bald in seiner Gegenwart enthaubtet worden, den Henkher zu ruffen, welche der Grosswesir ein verständiger Regent nicht ohne difficultet verhindert und abgewerit.

métropolitain grec, et était mort probablement dans les fers; l'autre, prétendu petit-fils de Démétrius, qui avait été pendant six ans au service du khan des Tatars. Tous deux demandèrent qu'on les investit de la souveraineté de la Russie : le premier promit de céder en retour Kasan et Astrakhan à la Porte.

Cependant Sultanzadé Mohammed, qui, après avoir été déposé du grand-vizirat, avait été nommé serdar des troupes d'expédition contre la Crète, en remplacement de Hasan-Pascha, et le nouveau kapitan-pascha, Mousa, s'apprêtaient à mettre à la voile pour Canée. Mousa-Pascha avait succédé au silihdar dans les faveurs impériales. Le second vizir Fazli-Pascha le remplaça, et devint le confident et le gendre du Sultan par ses fiançailles avec la princesse Fatima, âgée seulement de trois ans. Il reçut en présent ~~un~~ des châteaux qu'avait possédés Ibrahim-Pascha récemment exécuté, et qui avait été successivement occupé par les plus puissans grands-vizirs de l'empire : Ibrahim, favori de Souleïman I^{er}; Ibrahim, conquérant de Kanischa; Ahmed-Pascha, gendre de Roustem; Moustafa-Pascha, écuyer et favori de Mourad IV. Le palais de l'avant-dernier grand-vizir, Kara Moustafa-Pascha, fut donné à l'épouse de Redjeb-Pascha, la sultane Gewher. Pirindji-Oghli, que Scherpara avait élevé au grade d'aga des janissaires, fut nommé confident intime (moussahib) et troisième vizir. On conféra au prince Mohammed, âgé de cinq ans, le gouvernement de Magnésie : bien que la coutume voulût que les princes héréditaires administras-

sent cette province par eux-mêmes, on y envoya un moutesellim. Un pareil système d'administration fut adopté pour les sandjaks que les sultanes favorites avaient obtenus, grâce aux complaisances serviles du grand-vizir récemment destitué. Tous les historiens ottomans accusent Sultanzadé d'avoir été la principale cause de la corruption d'Ibrahim, en flattant ses plus vicieuses passions. Pendant son grand-vizirat, Kara Moustafa avait eu quelquefois le courage de s'opposer aux caprices insensés du tyran; aussi Ibrahim, se rappelant les résistances de Kara Moustafa, ne put-il s'empêcher de demander un jour au grand-vizir Mohammed Sultanzadé comment il pouvait toujours approuver ses actions bonnes ou mauvaises. « Mon Padischah ! lui » répondit l'esclave sans pudeur, vous êtes le khalife; » l'ombre de Dieu sur la terre, et tout ce qui vous » vient dans l'esprit est une révélation divine; vos » ordres mêmes, qui peuvent paraître déraisonnables, » ont un sens secret que votre esclave doit respecter, » lors même qu'il ne le comprend pas. » Ces flagorneries, répétées jusqu'à satiété, donnèrent à Ibrahim la conviction que les plus monstrueuses aberrations de ses passions sanguinaires et luxurieuses étaient des inspirations du ciel; et il avait coutume de répondre à toutes les observations que lui faisaient quelques personnes du harem, et entre autres la sultane Vahidé, par les paroles du grand-vizir. Un pareil servilisme ne pouvait avoir que des suites déplorables. Un jour que Mohammed Sultanzadé avait invité le grand-juge Abdoul-Hadim, père de l'historien Scharihoul-Min-

arzadé, à un festin secret, dans lequel ils devaient se donner le plaisir défendu de fumer quelques pipes de tabac, il lui montra un kattischérif qui est une preuve plus irrécusable de l'extravagante dépravation du Sultan que tous les témoignages des historiens. Il est impossible de transcrire ici la totalité de cette lettre, unique dans les fastes de la chancellerie ottomane. Elle commençait par ces grossières apostrophes : « Hé ! » entremetteur ; hé ! drôle ; hé ! courtier de prostitution. (et autres allocutions énergiques qu'on ne saurait reproduire). Mes aïeux ont envoyé beaucoup d'argent et de bijoux à la Mecque et à Médine ; rends-les moi tout de suite, autrement je t'arrache la peau ; je la remplis de paille, et j'en fais un épouvantail pour les oiseaux. » — « Vois, dit le grand-vizir, confident le grand-juge, où j'en suis réduit par suite de tes volontés insensées d'un ramassis d'esclaves russes, polonaises, hongroises et françaises : Dieu sait comment tout ceci finira. » Mais sa déstitution vint bientôt le tirer des embarras qu'il s'était créés à lui-même par sa fatale soumission à toutes les folies du Sultan. Dès qu'on apprit à Constantinople que les Vénitiens avaient opéré une descente à Tenedos et sur le rivage de Troie, le kapitan-pascha Mousa et le serdar de l'expédition contre Crète, Sultanzadé, partirent immédiatement avec la flotte. De Gallipoli, où il aborda le 7 avril 1646 (20 sâfer. 1056), Sultanzadé se rendit immédiatement à Sultania,

« Bro Muhteweli yapouli kadosch, bro karpouz kiaselli Pezewenk. *Asima*, II, p. 104.

château sur les rives asiatiques du Bosphore, leva à ses frais cinq cents arquebusiers, à raison de cinq piastres d'enrôlement par homme, et les envoya dans la plaine de Troie pour forcer les Vénitiens à se rembarquer, ce qu'ils firent en effet. Mais Mousa-Pascha n'étant pas en parfaite intelligence avec le serdar, qui voulait toujours agir avec une autorité souveraine, comme s'il était encore grand-vizir, il n'y eut aucun engagement sérieux entre les vaisseaux de la Porte et ceux de la république, mais seulement d'insignifiantes rencontres : les deux flottes passèrent l'une à côté de l'autre, en évitant toute bataille décisive. Les Ottomans abordèrent (le 26 mai 1646 — 10 pchoul-akhir 1056) à Crète, où le serdar mourut de la fièvre deux mois après.

Avant l'arrivée de Mohammed Sultan, la campagne s'était ouverte en Crète par la reddition volontaire de Kisamo; quatre cents femmes et jeunes filles de cette ville n'en avaient pas moins été emmenées en esclavage. Sur l'ordre du capitaine-général Jérôme Morosini, le chef des troupes de Gandie, Cornaro, avait conduit la flotte crétoise dans la rade de Suda, pour livrer combat à celle des Turcs stationnée devant Canée; mais les deux partis n'en vinrent point aux mains par prudence ou par crainte : ce qui fut attribué, d'après les idées d'alors, à une influence magique. Entre Suda et Canée était un cloître fortifié, près de quelques citernes, et dans les environs duquel les avant-postes se battirent fréquemment. Dans l'un de ces combats partiels, les Turcs coupèrent soixante-

dix-huit têtes, firent vingt-trois prisonniers, et s'emparèrent du grand étendard de Saint-Marc, ainsi que de l'officier qui le portait (8 avril 1646 — 21 sâfer 1056). Trois jours après, un capitaine hollandais sortit du Cloître-des-Citernes, avec soixante-dix-sept hommes; et passa du côté des Turcs; il leur promit la reddition de ce fort; mais quelques Albanais qu'il avait laissés dans les murs, et qui restèrent fidèles aux Vénitiens, le firent manquer à sa parole.

L'étendard de Saint-Marc, le plan des places fortes crétoises, et le capitaine hollandais furent envoyés à Cons^{tantinople}; au dire de l'historien Naïma, le baile vénitien, retenu en captivité, invita le transfuge à un festin dans sa prison, l'empoisonna, et fut puni de ce meurtre par la Porte. Quelques engagements eurent lieu près d'Apricorno et de Cladisso; le seghban Hassan Mourad repoussa une sortie faite par la garnison d'Apricorno (27 avril 1646 — 11 rebioul-ewwel 1056); dans le voisinage de Cladisso, située sur une montagne à quatre lieues au sud de Canée, les Ottomans prirent à l'ennemi cinq bannières et trois mille fusils. Le couvent des Citernes, abandonné par les Vénitiens, fut rasé; les deux partis combattirent vaillamment pour la possession des moulins de Canée, mais sans éprouver de grandes pertes (8 juillet — 4 djemazioul-akhir). La flotte ottomane stationnée dans le port de Canée, celle des Vénitiens dans le port de Sudâ, et renforcées toutes les deux par de nouveaux vaisseaux, s'observèrent réciproquement, et firent le blocus, la première sur les côtes de Suda,

la seconde sur celles de Canée. Après la reddition d'Apricorno et de Gladisso, les Turcs formèrent le siège de la place de Suda, mais ne firent pas de grands progrès. Le kiaya Mohammed et le seghban-baschi Mourad s'emparèrent du château de la petite île de Karaboussa, située en face de Kizano, pourvurent cette dernière place de canons et de munitions, et entourèrent Apricorno d'un nouveau fossé (16 septembre 1646). Après la mort du serdar Sultanzadé Mohammed, le gouverneur de Canée et Housein-Pacha qui avait été nommé général en chef des troupes ottomanes en Candie, résolurent la conquête de Retimo. Retimo, l'ancienne Rhithymna, sur les côtes septentrionales de Crète, ville comme Canée et Suda, était une des principales de l'île; elle était défendue par des terrassemens de sable et quelques batteries, mais surtout par un château élevé sur un rocher qui se projette dans la mer; elle comptait dans ses murs cinquante églises et cent cinquante palais. Le 7 octobre 1646 (26 schâban 1056), les Ottomans ouvrirent les tranchées; le quatorzième jour du siège, ils donnèrent un assaut furieux, dans lequel le général vénitien Cornaro succomba en héros; le provéditeur Molino y reçut des blessures dont il mourut quelques jours après. Les habitans avaient pris la précaution, avant l'investissement de la place, d'envoyer dans l'intérieur de l'île leurs objets les plus précieux ou de les embarquer sur des vaisseaux, de sorte qu'ils trompèrent la cupidité des assiégeans, mais ceux-ci s'emparèrent dans le port d'un vaisseau sur lequel ils trouvèrent

cinq cents quintaux de poudre, trois cents quintaux de mèches à canon, cent quintaux de plomb, et plus de mille bombes et boulets. Le trente-neuvième jour du siège, une mine fit sauter la grande tour du château; profitant de cet avantage, les Ottomans donnèrent sur-le-champ un nouvel assaut; mais ils furent repoussés. Le lendemain matin, on vit flotter sur les remparts un drapeau blanc; des pourparlers furent entamés, à la suite desquels le serdar promit à la garnison une libre retraite avec tous ses biens, et mit en liberté un chef vénitien tombé en son pouvoir. Cent dix prisonniers, parmi lesquels dix capitaines, vingt officiers et dix jeunes filles, furent envoyés à Constantinople avec la nouvelle du triomphe remporté par les armes ottomanes, triomphe qui fut célébré par des fêtes, des illuminations et des feux d'artifice pendant trois jours et trois nuits. La cathédrale de Retimo fut consacrée à l'Islamisme, sous le nom de mosquée du sultan Ibrahim, et les revenus de cinq villages furent assignés à son entretien. Le château de Milopotamo, dans les environs de Retimo, fut occupé par les Ottomans. On mit garnison dans les places d'Apricorno, Cladiso et Kisamo. La flotte du kapitan-pascha, forte de soixante galères, de deux galions et de dix-huit caïques, débarqua à Canée d'abondantes provisions et cent cinquante chevaux. A son retour de Canée en Morée, le kapitan-pascha rencontra à la hauteur de Negrepont un vaisseau de Venise; le combat qui s'engagea lui coûta la vie ainsi qu'au capitaine vénitien Thomas Morosini. Ibrahim avait fait remettre au serdar

Houseïn un kaftan de drap d'or et un sabre précieux ; Houseïn envoya au Sultan cent bourses, c'est-à-dire cinquante mille piastres, et cinq mille piastres au grand-vizir ; ce fut le premier argent que l'île de Crète rapporta au gouvernement turc.

Les historiens ottomans ne disent pas si les cent dix prisonniers envoyés de Retimo à Constantinople furent empalés ou attachés aux crochets de fer, traitement infligé à ceux qui étaient arrivés dans la capitale après la conquête de Canée et la délivrance de Tenedos. A l'occasion des fiançailles solennelles du favori Fazli-Pascha avec la fille du Sultan, le grand-vizir Salih fut nommé paronymphé, distinction qui lui occasiona une dépense de cinquante mille piastres. Les vizirs rivalisèrent entre eux de magnificence, et firent faire de splendides palmes de nocé en or et en argent ; ce fut pendant ces fêtes que le grand-écuyer destitué, gendre de la nourrice du Sultan, fut rétabli dans ses fonctions (11 mars 1646 — 23 moharrem 1056). Six semaines après, on célébra dans la mosquée du Sultan l'anniversaire de la naissance du Prophète (28 avril — 12 rebioul-ewwel). Le moufti s'était placé pour la cérémonie devant le maître-autel, ayant à sa droite les vizirs et à sa gauche les juges d'armée rangés dans l'ordre de leurs dignités et de l'ancienneté de leurs services, lorsque le Sultan ordonna de sa tribune à Behayi-Efendi qui n'était qu'au sixième rang de prendre le premier, occupé par Djindji-Khodja, et à celui-ci de changer de place avec Behayi-Efendi ; nous rapportons ce fait qui pourrait paraître insignifiant.

parce que c'était un signe certain de la disgrâce de Djindji-Khodja. En effet, les plaintes réitérées qu'on avait portées sur sa honteuse vénalité avaient commencé à lui aliéner l'esprit du Sultan. Djindji-Khodja avait l'habitude de vendre les places de juge au taux de trois à quatre mille piastres ; pour accroître encore la source de ses revenus, il destituait, avant qu'une année entière fût écoulée, les titulaires qui avaient acheté leur dignité à beaux deniers comptans, et, s'ils se plaignaient, il ne leur répondait qu'en les faisant rudement bâtonner. Le juge de Kaïssariyé, Ismaïl, avait payé sa place trois mille piastres, et avait été déposé après deux mois d'exercice de ses fonctions ; il adressa des représentations à Djindji-Khodja qui lui rendit mille piastres ; mais il insista sur la restitution des deux mille autres, disant que l'intérêt de la somme totale, qu'il estimait à huit cents piastres, c'est-à-dire à cent soixante pour cent, suffisait à payer ses deux mois de possession. L'affaire ayant été portée devant le moufti et le grand-vizir, Djindji-Khodja dut restituer les trois mille piastres ; il fut obligé également de céder à la fille d'Ibrahim, Ghewehrsultan, le nouveau palais qu'il avait fait construire.

Sur les frontières de Perse, la ville de Wan fut ébranlée par un violent tremblement de terre. La tranquillité faillit être troublée à Erzeroum par un aventurier qui, prenant le nom du chef des rebelles Abaza, exécuté sous Mourad IV, prétendait avoir heureusement échappé au bourreau chargé de le mettre à mort, et avoir erré depuis en Afrique et en Arabie. Le gou-

verneur d'Erzeroum, voulant prévenir toute espèce de troubles, envoya la tête du prétendu Abaza à Constantinople. Comme on voulut s'assurer de la véracité des assertions de l'aventurier, l'imam d'Abaza, Mohammed Sindjari, fut appelé pour examiner la tête dans laquelle il ne put reconnaître les traits de son ancien maître, parce qu'elle était trop défigurée. Le bourreau Kara Ali, interrogé à ce sujet, répondit qu'on lui avait montré dans le coin d'un koeschak obscur un homme couché à plat ventre, qu'on lui avait dit être Abaza ; qu'on lui avait donné l'ordre de l'étrangler et qu'il l'avait fait sans se soucier de voir sa figure. Enfin le diwan fit comparaître Doudjé, sandjak de Batschka, qui avait été chargé d'exécuter la sentence de mort d'Abaza ; Doudjé tira de son sein l'ordre de Mourad IV, qui était encore en sa possession, et jura de s'y être exactement conformé.

A la suite d'un différend élevé entre les Cosaques et la Porte par le vizir Sefer-Aga, les Tatares avaient fait une irruption sur le territoire russe, et en étaient revenus avec plus de trois mille prisonniers, qu'ils avaient vendus à Perekop. Une armée russe s'étant avancée sur Azov pour tirer vengeance de cet affront, le defterdar-vizir Mousa-Pascha fut chargé de la défense de cette ville ; vainqueur dans plusieurs combats, il envoya à Constantinople quatre cents prisonniers et huit cents têtes. Le gouverneur de Chypre, Kœse Ali, c'est-à-dire Ali à la barbe pointue, avait commis toutes sortes d'exactions dans son gouvernement, et si bien intercepté pendant huit mois toutes les communica-

tions des habitans avec le dehors, qu'aucune plainte sur son compte n'était parvenue à Constantinople ; cependant la vérité s'étant fait jour jusqu'au diwan, il partit pour la capitale, où il sut, par des présens, désarmer la justice de ses juges, et conserver, par des sacrifices faits à propos, la plus grande partie du produit de ses rapines. A cette époque, le Sultan commença à vendre les places de gouverneurs et de vizirs. Après avoir conféré à Derwisch-Pascha le gouvernement de l'Anatolie au prix de dix mille piastres, il lui en demanda encore vingt mille. Ces injustes prétentions eurent pour suite la révolte de Derwisch-Pascha, qui ravagea tout le Kermian, jusqu'à ce qu'Ibrahim lui eût fait remise des vingt mille piastres exigées, et eût échangé son gouvernement d'Anatolie contre celui de Silistra. Le naïb de Gallipoli avait imposé à son district mille piastres d'awariz (corvée) au lieu de quatre cents, au prélèvement desquelles il était autorisé par son ferman ; l'imam du village d'Ischrefli lui ayant adressé des représentations à ce sujet, il le fit bâtonner. Mais les paysans s'assemblèrent en tumulte, tombèrent sur le naïb et sur ses agens, et l'auraient assassiné à coups de bâton sans l'intervention des Ayans, ou principaux habitans du lieu.

L'année qui suivit la conquête de Retimo ne vit en Crète que la tentative infructueuse du siège de Candie, capitale de toute l'île, d'insignifiantes escarmouches, et la prise de possession par les Ottomans du château de Mirabello dans le voisinage de Girontra. Le serdar protesta contre l'intention ma-

nifestée par le defterdar Schâban-Efendi de cadastrer l'île entière, disant qu'il était impolitique d'effrayer des sujets dont le dévouement était au moins problématique, par des mesures fiscales, avant que tout le pays eût reconnu la domination ottomane. Le kapitan-pascha Mousa, qui s'était rendu de Crète en Morée pour y lever de nouvelles troupes, fut bloqué dans le port de Napoli di Romania par l'escadre vénitienne, sous les ordres de Grimani, procureur de S. Marco. Alibeg ayant porté à Constantinople la nouvelle de ce blocus et du mauvais état des galères ottomanes, le grand-vizir et le moufti résolurent de mettre l'embargo sur tous les vaisseaux des puissances chrétiennes qui se trouvaient dans les ports ottomans, sans égard pour les traités et les relations pacifiques qui liaient la Porte à ces puissances; ils envoyèrent en conséquence des fermans et des circulaires dans tous les ports et à tous les consuls. A Constantinople, tous les vaisseaux étrangers furent saisis, même ceux des Français, malgré les démarches de la France pour se porter médiatrice entre la Porte et Venise; mais, à Smyrne, ils s'échappèrent tous. Il fut question alors de détruire le port de Smyrne, par la raison qu'il était trop éloigné du centre du gouvernement pour qu'on pût y maîtriser toutes les démarches des Français, et on proposa de faire de Constantinople le seul entrepôt du commerce étranger dans l'empire. Mais comme ce projet insensé trouva plus d'obstacles que de sympathies, on se contenta de déposer le kapitan-pascha qui s'était laissé bloquer dans Napoli di Ro-

mania, et on donna sa place au gendre du Sultan, Fazli-Pascha; la flotte fut en même temps renforcée de trente galères, montées par quinze mille janissaires. A Khios, le kapitan-pascha fut rejoint par les vaisseaux francs confisqués, qui furent chargés du transport des troupes asiatiques. Après un combat sans résultats sérieux avec les flottes combinées de Venise, de Malte et de Romè, qui croisaient devant Khios, Fazli-Pascha aborda en Crète, où les troupes asiatiques et les pièces de campagne furent débarquées un peu au-dessous de Candie (28 septembre 1647 — 28 sehâban 1057). Depuis l'ouverture des hostilités, les armes vénitienues n'avaient guère été plus heureuses sur les frontières de Dalmatie qu'en Crète.

Le sandjak de Licca, Alibeg, se dirigea, à la tête de vingt mille hommes et avec sept pièces de canon, sur Novigrad, qui dans la guerre précédente avait opposé une si vaillante résistance aux Ottomans. Chemin faisant, il mit le siège devant Crapano; cette place fut secourue à temps par la galère *la Padovana*, qui faisait voile vers Cattaro. Les habitans de Macarsca et d'Iacinizza firent leur soumission à la république; mais Novigrad tomba entre les mains des Turcs. La ville de Râsanza, sur les bords de la mer, près de la frontière morlaque, brava les forces d'Alibeg: les habitans de Crouché forcèrent les Ottomans à la retraite. Le provéditeur Catorta négocia l'accession des Morlaques de Puncora au parti de Venise: ils promirent de faire cause commune avec la république, sitôt qu'on aurait rasé le château de Douare, qui les retenait sous la

domination turque. Le provéditeur s'empara de ce château, et les Morlaques vinrent lui prêter serment de fidélité à son entrée solennelle à Macarsca. En revanche, les villes de Novigrad, Vodizza, Rasanza, Torretta et Zara Vecchia se rangèrent du côté des Turcs. Les Vénitiens échouèrent dans une attaque contre Scardona ; les Turcs furent battus sous les murs de Zemonico, assiégée par les troupes de la république. Zemonico, située à sept milles de Zara, avait été conquise par les Ottomans sous Sélim II, et avait depuis lors tenu en bride les habitans des frontières dalmates. Douradjbeg, fils d'Alibeg, perdit la vie dans la défense de cette place, que son père fut forcé de rendre aux Vénitiens. La chute de Zemonico entraîna celle de Polissano, Islam et Succoyar. Les Vénitiens rasèrent Darlina, reprirent Novigrad, et s'emparèrent de Nadin, élevée sur une hauteur et entourée de forts remparts, au milieu desquels s'élevait une grande tour : ils la firent sauter après l'avoir abandonnée. Wrana, ancienne résidence d'un grand-prieur des Templiers, fut abandonnée par les Turcs, ainsi que Velino et Rachinizza.

Les Vénitiens tentèrent de surprendre Scardona et Salona, et menacèrent Klis et Knin ; mais le nouveau gouverneur de Bosnie Tekkeli-Pascha, parti de Constantinople au mois de mars, arriva avec deux mille janissaires et deux mille sipahis, après avoir anéanti sur la route les herdes de brigands qui infestaient la contrée de Tschataldjé et d'Ostranitscha. Dans le courant du mois d'août, Tekkeli-Pascha parut avec toutes

ses forces devant Zemonico, qu'il assiégea pendant trois semaines; mais ayant perdu beaucoup de monde dans un assaut dont il ne retira aucun avantage, il dut se résoudre à la retraite (8 septembre 1647). Les Vénitiens s'emparèrent de Dernis, ville située entre Klis et Knin. A la première démonstration des troupes de la république vers le château de Knin que sa position sur un rocher et les deux fleuves qui l'entouraient faisaient regarder comme inexpugnable, la garnison ottomane s'enfuit honteusement à Cetina; huit cents bouches à feu, dont une avait été fondue en 1598 par l'archiduc Charles, et un arsenal bien approvisionné tombèrent entre les mains des vainqueurs. L'arsenal, le village, la forteresse furent brûlés, contrairement aux conseils du comte Scotto, qui partagea la gloire de cette campagne avec les généraux Sabino et Foscolo, et le gouverneur de Zara, baron de Degenfeld.

Pendant la guerre qui désolait la Crète et la Dalmatie, Ibrahim passait son temps à Constantinople dans la société des femmes, des astrologues et des conjurateurs de maladies. Comme dans ses promenades à pied ou à cheval, il avait plusieurs fois trouvé la route obstruée par des chariots, il ordonna expressément au grand-vizir d'interdire l'entrée de la capitale à toute espèce de voitures. Le 18 septembre 1647, le Sultan se rendant dans le quartier de Daoud-Pascha chez un imam qui avait la réputation de conjurer les maladies, il rencontra par hasard un chariot; furieux de voir ainsi ses ordres méconnus, il fit appeler sur-le-champ le grand-vizir, et le condamna im-

médiatement à mort, comme coupable de lèze-majesté. Salih-Pascha voulut en vain s'excuser. « Etranglez-le! étranglez-le! » s'écria le Sultan; mais comme il n'y avait là ni bourreau ni cordon, Salih fut pendu dans la maison de l'imam avec une corde de puits. Ibrahim envoya le sceau de l'empire par le grand-chambellan à l'ancien kapitan-pascha Mousa, et nomma kaïmakam Ahmed-Pascha, qui avait autrefois rempli les fonctions de maître des requêtes auprès du grand-vizir Kara Moustafa. Ahmed-Pascha, habile artisan d'intrigues, sut empêcher la nomination définitive du grand-vizir en gagnant le Sultan par un présent de trois cent mille piastres; dans l'espace de quatre jours, il fit tant et si bien, qu'il fut élevé lui-même au grand-vizirat, et que Schahin fut envoyé après le grand-chambellan pour le ramener à Constantinople. Mais comme ce dernier ne put atteindre le but de sa mission, parce qu'il mourut en route de la peste, Mousa arriva bientôt dans la capitale avec le sceau impérial, et la ferme persuasion qu'il allait entrer dans l'exercice de sa dignité nouvelle; il fut cruellement détrompé, lorsqu'il dut remettre en plein diwan le sceau du Sultan à Ahmed-Pascha et se résigner à la place de second vizir. Mourtesa-Pascha, frère de Salih-Pascha, fut nommé gouverneur d'Ofen en remplacement de Moustafa-Pascha. On investit le grand-chambellan des fonctions de grand-écuyer, occupées jusqu'alors par Mourtesa-Pascha. Le gouverneur de Kastemouni, Egri-Tourak-Pascha, reçut une commission de tschaousch-baschi, à la grande satisfac-

tion de ses ennemis, qui le virent ainsi descendre du grade de pascha à celui d'aga. Un porte-faix arabe, dont les larges épaules semblaient destinées à porter tous autres fardeaux que ceux de l'administration, fut nommé grand-chambellan. A peine était-il revêtu de cette dignité, que, prétextant sa descendance du Prophète, il mit un turban vert; son exemple fut suivi par l'aga des janissaires, l'aga des sipahis, et autres officiers, qui se firent ainsi émirs de leur droit privé. Ces changemens administratifs furent accompagnés d'extravagantes distributions de gouvernemens en faveur des femmes du harem. Les sandjaks de Boli et de Nicopolis, dont les revenus avaient été assignés à Sultanzadé Mohammed à titre d'argent d'orge, avaient été conférés après sa mort à la troisième et à la sixième Khassaki, comme argent de pantoufle; la cinquième favorite obtint le sandjak de Hamid; et la septième, la plus chérie de toutes, le gouvernement de Damas. C'est ainsi qu'autrefois les épouses des rois de Perse et d'Égypte percevaient les revenus de certaines villes, qui leur étaient accordés sous le nom d'argent de pantoufle, de voile et de ceinture. Les favorites d'Ibrahim disposaient en outre des places les plus lucratives de l'empire en faveur des intendans de leurs maisons et des administrateurs de leurs gouvernemens. Dans cette cour efféminée, on regardait comme une des plus importantes affaires de l'empire le transport à Constantinople d'une quantité de neige suffisante pour les serbets du serai. Le juge de Bousa, Idris, qui s'occupait avec zèle d'approvisionner de neige le

palais impérial, s'aventura lui-même sur le mont Olympe, où il s'égara; on crut qu'il était resté enseveli sous une avalanche, et sa place fut donnée à un protégé de la blanchisseuse du harem. Idris étant revenu à Brousa ne put rentrer dans ses fonctions. La blanchisseuse du harem fut mariée par la suite à son protégé, et elle reçut d'Ibrahim le palais de l'ancien grand-vizir Moustafa, après la mort de la sultane qui l'avait en sa possession. Djâfer-Pascha, qui avait été fiancé à la plus jeune fille d'Ibrahim, étant mort, la main de la veuve enfant fut donnée à Kenaan-Pascha, seigneur de l'étrier. Les sœurs du Sultan, Aïsché, Fatimé et Khanzadé, furent reléguées dans le sérail d'Andrinople. Ibrahim fit fabriquer pour la troisième sultane Khasseki un carrosse garni de pierres précieuses, qui fut exposé publiquement à Daoud-Pascha. Enfin, trouvant que les nombreuses esclaves de son harem et les sept sultanes favorites ne suffisaient pas à ses désirs, il se donna une huitième épouse, contrairement au kanoun qui interdit aux sultans ottomans un pareil luxe de femmes légitimes; kanoun qu'avaient cependant déjà violé Souleïman par son mariage avec Roxelane, et Osman II par le sien avec la fille du moufti. Le kïslaraga et le grand-vizir, investis des pleins-pouvoirs d'Ibrahim, signèrent le contrat en son nom. Les fêtes du mariage furent célébrées à Daoud-Pascha: les vizirs fournirent chacun de riches palmes de noces et une belle esclave, faisant ainsi des présens à la fiancée et au fiancé.

Si on considère que le Sultan passa sa vie dans

Les bras de ses femmes, on ne s'étonnera plus de voir l'administration de l'empire s'énerver, et la révolte, sortie de la faiblesse du gouvernement, s'agiter dans les provinces. Haïder-Oghli, voulant venger la mort de son père Mohammed, qui avait été surpris dans le cloître d'Ali-Baba et massacré avec tous les siens, donna le signal de la révolte dans le sandjak de Tekké. Le Sultan avait demandé au gouverneur de Siwas, Wardar Ali-Pascha, un présent de trente mille piastres pour les fêtes de son mariage, et avait exigé de lui en outre qu'il lui livrât la fiancée d'Ipschir-Pascha. Ali s'excusa de ne pouvoir se conformer aux ordres d'Ibrahim, alléguant d'une part le manque d'argent où il se trouvait, et d'autre part la défense faite par le Koran de livrer la fiancée d'un musulman à un autre. La Porte ne poussa pas plus loin cette affaire, et, pour rendre la sécurité au pascha rebelle, on lui envoya un diplôme qui le confirmait dans son gouvernement; mais Ali-Pascha, homme droit et aimant l'indépendance, résolut de soustraire son peuple à l'insupportable joug de la tyrannie ottomane. Ne pouvant souffrir plus long-temps la domination des femmes du harem, l'anarchie qui résultait dans l'empire du fréquent changement des gouverneurs, Wardar Ali et quelques beglerbegs se réunirent pour demander à Ibrahim de rendre un kattischérif, d'après lequel les hauts fonctionnaires civils et militaires ne seraient changés que tous les trois ans. Ali Wardar avait levé quelques troupes pour appuyer par un déploiement de forces la pétition adressée au Sultan; il

les retint quelque temps en bride, protégeant contre leurs violences les villes et les campagnes. Mais voyant que la désertion se glissait insensiblement dans les rangs de ses soldats, il les abandonna à leurs passions pillardes, et les désordres qu'ils commirent surpassèrent de beaucoup tous ceux qui auraient pu résulter des plus fréquentes mutations de gouverneurs. Ipschir-Pascha fut envoyé contre Wardar Ali. Bagdad n'était pas dans une situation plus tranquille que l'Asie-Mineure. Le précédent grand-vizir Salih avait conféré le gouvernement de Bagdad à son trésorier Ibrahim. Après la mort de son protecteur, Ibrahim ferma les portes de la ville au nouveau gouverneur, Mousa-Pascha, qui venait le remplacer; mais, fâché de vouloir se soumettre aux ordres du Sultan, il attira Mousa-Pascha auprès de lui et le retint prisonnier. Dès que la nouvelle en arriva à Constantinople, le frère de Salih, Mourtesa-Pascha, fut nommé gouverneur de Bagdad. Il partit en même temps que le second écuyer, qui était porteur de la sentence de mort du rebelle Ibrahim. A peine Mourtesa-Pascha s'était-il mis en route pour son nouveau gouvernement, qu'on expédia après lui le khasseki Mourad pour rapporter sa tête à Constantinople. Mourad remplit sa mission à Diarbekr; et le second écuyer la sienne à Bagdad : la tête d'Ibrahim et celle du successeur qu'on lui avait désigné, Mourtesa-Pascha, arrivèrent en même temps à Constantinople, et furent jetées sur le seuil de la porte du palais impérial. Mousa-Pascha, délivré de sa captivité par la mort d'Ibrahim, commença son adminis-

tration en faisant exécuter quelques-uns des partisans de son prédécesseur ; cette sanglante mesure amena la désertion d'un grand nombre d'autres, qui passèrent aux Persans. Un émissaire du rebelle Haïder-Oghli, qui, après avoir insurgé le gouvernement de Hamid, était venu à Constantinople en demander l'investiture à la Porte, fut puni de sa téméraire confiance et jeté dans les fers. Les gouverneurs d'Anatolie et de Karamanie reçurent l'ordre de marcher contre Haïder-Oghli. Le kapitan-pascha, Fazli, genre du Sultan, fut déposé de ses fonctions, pour l'exercice desquelles les circonstances exigeaient un homme de mer, et remplacé par le kiaya de l'arsenal, Himar-Oghli (fils de l'âne). De même qu'autrefois le corsaire calabrois, Ochiali, après avoir été nommé au commandement en chef des flottes ottomanes, avait fait changer son surnom d'*Ouloudj* en celui plus convenable de *Kilidj* (sabre), de même Himar-Oghli substitua au sien celui d'*Ammar-Oghli* (fils de l'homme bien élevé).

Une violente tempête conspira, avec le nouveau kapitan-pascha, contre les forces maritimes des Vénitiens dans l'Archipel : dix-huit galères et huit galions, parmi lesquels le vaisseau amiral, ayant à son bord le capitaine-général Grimani, périrent à Ipsara (9 mars 1648). La nouvelle de l'anéantissement de la flotte vénitienne arriva à Constantinople en même temps que cent têtes et soixante-dix prisonniers, qui furent apportés par Habibaga, le destructeur de Karabusa. En Crète, le serdar entama les opérations préliminaires

du siège de Candie, et les Vénitiens se remirent en possession de Mirabello. On avait retardé d'ouvrir les tranchées devant Candie, jusqu'à l'arrivée toujours espérée de la flotte qui devait apporter neuf mois de solde, des provisions de bouche et des munitions en abondance; mais on fut bien détrompé, lorsqu'Ali-Aga, montant le vaisseau amiral, aborda dans l'île avec la solde de trois mois, du drap pour un an, et sans provisions ni munitions suffisantes. Cependant, vers la fin d'avril, le serdar n'en fit pas moins mettre en batterie huit canons sur la colline située en face du lazareth. Le 5 mai 1648 (11 rebioul-akhir 1058), les tranchées furent ouvertes contre le grand boulevard de Saint-Démétrius, appelé dans les rapports turcs le Bastion-Blanc. Dans une sortie nocturne, les assiégés détruisirent une partie des ouvrages des Ottomans; cinq hommes déterminés pénétrèrent jusque dans la tente du serdar. Au nombre de ceux qui périrent dans cette mêlée se trouvait l'ingénieur Devert, qui s'était déjà distingué dans le siège de Canée (20 mai 1648 — 26 rebioul-akhir 1058). Les batteries établies par les Ottomans sur la hauteur de S. Lucia ouvrirent leur feu contre les boulevards de Gesu et de S. Maria; sur la gauche des lignes de circonvallation étaient postés les sandjaks de Kaghri et d'Adana, avec les troupes d'Anatolie et six gros canons; sur la droite étaient échelonnées les troupes de Roumilie avec six pièces de siège: le serdar était au centre. A une sortie qui eut lieu quatre semaines après, Houssein-Pascha fut frappé à la mâchoire inférieure de deux balles, dont l'une la traversa de

part en part et l'autre resta dans les chairs. Sans faire attention à ses blessures, il lia son menton avec un mouchoir, et continua à animer de sa présence le courage de ses soldats jusqu'à ce qu'ils eussent repoussé les ennemis. On espérait que la flotte de Constantinople amènerait avec elle quatre cent soixante-dix mineurs ; mais lorsque quelques vaisseaux envoyés en éclaireurs vinrent apporter la nouvelle que la flotte était bloquée dans les Dardanelles par les Vénitiens, le courage des assiégeans commença à faiblir. Le serdar fit tout ce qu'il put pour ranimer l'ardeur de ses troupes. Des brèches, faites par des mines récemment pratiquées, et la honteuse retraite du comte Livio Noris, qui abandonna sans coup-férir l'ouvrage extérieur de Corona Santa-Maria, livrèrent aux assaillans le fort de Gesu, six canons, cinq cents fusils, cent bombes et des étendards (3 juillet 1648 — 11 djemâzioul-akhir 1058). Les Ottomans continuèrent leurs travaux souterrains ; mais les assiégés reprirent courage, lorsqu'ils furent secourus par dix-sept galères et huit galiens des trois religions de Rome, de Malte et de Florence, qui étaient aux yeux des Turcs ce qu'étaient pour les Européens les corsaires de Tunis, de Tripoli et d'Alger. Quatorze mines avaient fait explosion du côté des troupes de Roumilie, seize en avant des tranchées de celles d'Anatolie ; cependant l'assaut général donné par le serdar fut vaillamment repoussé. De nombreux cavaliers turcs ne cessaient de battre le terrain autour des bastions de Sabioneta, S. Demetrio, Cravacore, S. Andrea. Les assiégeans s'emparèrent du

bastion de Martinengo ; mais ils durent ensuite l'abandonner. Les Vénitiens échouèrent dans une tentative sur le château de Milopotamo, tentative par laquelle ils avaient espéré forcer les ennemis à lever le siège ; ils ne réussirent pas mieux dans une attaque contre Giropetra. Les districts d'Aya Basili et de Kisamo, qui s'étaient soumis aux Turcs, s'insurgèrent à la voix de leurs prêtres : la révolte fut apaisée par la force et les prêtres étranglés. Mais les troubles qui, à cette époque, éclatèrent à Constantinople, et qui rappelleront bientôt notre attention sur le centre de l'empire, apportèrent plus d'obstacles à la continuation du siège de Candie que tous les événemens fâcheux qui purent se passer dans l'île. Ces causes, et la négligence du kiaya Weli, empêchèrent les armées ottomanes de faire dans le cours de cette année aucun progrès en Crète. Le rapport, dans lequel Housem-Pascha se plaignait à la Porte que la flotte ne lui eût pas encore amené les hommes et les munitions nécessaires, eut pour suite l'exécution du kapitan-pascha ; le commandement supérieur des flottes ottomanes fut donné au commandant des Dardanelles, Woïnok Ahmed-Pascha.

Si la victoire n'envoya pas à Constantinople la moisson de têtes vénitiennes qu'on pouvait attendre de la guerre, la cruauté de Mourad fit tomber en compensation celles de quelques gouverneurs et de plusieurs rebelles. Schâban-Pascha, accusé de n'avoir pas fourni des secours suffisans à la flotte et d'avoir opprimé ses administrés, fut exécuté par un khasseki des bostandjis. Le vizir Ibrahim Kowanoz, qui, chargé de faire une

l'èvee d'hommes dans l'Anatolie, avait gardé pour lui l'argent destiné à cette opération, fut jeté dans les Sept-Tours et condamné à mort. Les têtes des deux paschas qui se disputaient le gouvernement de Bagdad, celles de Sari Mohammed-Aga, de Tscholak Housein-Pascha, et du kapitan-pascha Ammarzadé, furent en même temps jetées devant la porte du serai. Les exécutions étaient ordonnées au gré de haines aveugles, sans distinction de coupables et d'innocens. C'est ainsi que le grand-vizir Ahmed-Pascha fit tuer tous les parens de son prédécesseur Salih. Après avoir fait mettre à mort le frère de Salih, Mourtesa-Pascha, en réputé pour Bagdad, il obtint l'exécution du second frère, Soulfikaraga, dont il avait préalablement confisqué tous les biens. Le fils de Salih, Mohammed-Pascha, gouverneur d'Erzeroum, n'avait pas encore senti la main toute-puissante de l'ennemi de sa famille; mais Ahmed-Pascha, déterminé à le perdre, le nomma gouverneur de Karss, et le chargea de réduire la garnison de cette ville, qui s'était constituée en pleine révolte. Mohammed-Pascha, pénétrant le projet du grand-vizir, ne se rendit pas à Karss, et se réfugia à Akserai pour y attendre les événemens. Dans cette dernière place, il réunit autour de lui les gens de la maison de son oncle récemment exécuté, les anciens serviteurs de son père, gagna les lewends à sa cause, et se prépara ainsi à braver la vengeance qu'Ahmed-Pascha méditait contre lui. Par suite de la résistance des janissaires, il échoua dans son dessein de se renfermer dans Erzeroum, comme autre-

fois l'avait fait Abaza. Le moutesellim, ou commissaire chargé de prendre possession d'Erzeroum au nom du nouveau gouverneur, Gourджи Mohammed, craignant, s'il avouait hautement sa mission, d'être repoussé par Mohammed-Pascha, s'introduisit dans la forteresse sous le déguisement d'un marchand de légumes. Dans le premier diwan qui eut lieu, il lut, en présence de l'aga des janissaires, le kattischérif qui conférait le gouvernement d'Erzeroum à Gourджи Mohammed. Mohammed-Pascha, à qui les janissaires n'étaient pas favorables, fut forcé de se retirer. Il se rendit, par un hiver des plus rigoureux, d'abord à Koumakh, puis à Erzendjan, où il reçut un courrier de Wardar Ali-Pascha, gouverneur de Siwas. Ali lui annonçait qu'il s'était attiré la haine d'Ahmed-Pascha, pour n'avoir pas voulu envoyer au harem d'Ibrahim; Perikhan, fille de Maroukkhan, fiancée d'Ipsir-Pascha; que la sultane Validé lui avait écrit des lettres, dans lesquelles elle lui conseillait de se rendre à Scutarî avec des forces imposantes, et de demander les têtes du grand-vizir, du moufti, du khodja Djindji, du grand-juge d'armée Moulakkab, de l'aga Begtasch, du kiaya Tschelebi, de Moussilieddinaga et de Kara-Tschaousch; qu'il avait réuni sous ses drapeaux trois vizirs et dix begs; enfin, il terminait en invitant Mohammed-Pascha à venir le joindre à Tokat, pour marcher ensuite sur Constantinople et tirer vengeance d'Ahmed-Pascha. Mohammed donna connaissance du message aux agas de ses levend; qui s'écrièrent tout d'une voix: « Que le bonheur te suive! Marchons!

» nom d'Allah ! élançons-nous au combat comme des
 » aigles, ou descendons dans le cercueil ! » Moham-
 med fit lire immédiatement la première soura du
 Koran pour le succès de l'entreprise, et dirigea sa
 marche, conformément à l'invitation de Wardar-Ali,
 par le pont de Tschoban Kœprisi, par Schabin Kara-
 hişsar et Ladik (Laodiçæa), vers Merzifoun, l'an-
 ciennè Phâzemoniis, où Mohammed I^{er} et son fils
 Mourad I^{er} avaient fait bâtir des mosquées, des mé-
 dresés, des bains et un khan. Il rencontra, dans cette
 villè, le khasseki Mourad et le haourouzji-tschaousch,
 qui avaient été chargés de l'exécution de Mourteza-
 Pascha et qui reloyaient avec sa tête à Constanti-
 nople. Entouré de ses gardes, Mohammed-Pascha leur
 demanda où ils avaient caché le kattischérif qui ordon-
 nait la mort de son oncle, puisqu'il les avait fait visiter
 sur leur route, et qu'on n'avait rien trouvé sur eux
 que le diplôme officiel en vertu duquel Mourteza était
 nommé kapitan-pascha. Ils avouèrent qu'ils avaient
 caché le ferman fatal dans un flacon de plomb sus-
 pendu aux arçons d'une selle, et s'excusèrent en di-
 sant qu'ils n'avaient été que les instrumens passifs de
 la volonté impériale. Mohammed-Pascha versa quel-
 ques larmes sur le sort du malheureux frère de son
 père, et laissa partir le khasseki Mourad et le haour-
 ouzji-tschaousch. Prévoyant par l'exécution de son
 oncle le sort qui lui était réservé à lui-même, il s'em-
 pressa d'enrôler le plus grand nombre possible de
 seghbans et de saridjés (cavalerie et infanterie irrégul-
 lières), et d'envoyer son écuyer-tranchant à Wardar

Ali, et son imam Ewlia à Mohammed Kœprilü-Pascha administrateur du sandjak de la septième sultane favorite, pour concerter avec eux la conduite à tenir.

Ewlia ne réussit pas entièrement dans sa mission auprès de Kœprilü-Pascha, à qui la Porte avait ordonné de se préparer à marcher contre Wardar-Ali. Cependant il put lever quelques centaines de seghbans et de saridjés, qu'il amena à Merzifoun, où se trouvait encore son maître. Mohammed continua sa marche par le défilé de Direklibeli, les montagnes de Gümisch, le village de Bardaklibaba, vers Tschoroum et Tokat. A Tschoroum, le kapidji-baschi, accompagné de quarante kapidjis, vint apporter à Mohammed un diplôme qui le nommait beglerbeg du Diarbekr. La Porte, qui avait réussi à accomplir ses projets sanguinaires sur Mourtesa-Pascha, en endormant ses soupçons par sa nomination au gouvernement de Bagdad, avait espéré attirer Mohammed, son neveu, dans le piège par les mêmes moyens. Mais Mohammed, qui s'était préalablement entouré de trois cents seghbans, saridjés, gœnüllüs et pages, fit une réception peu rassurante au kapidji-baschi, tremblant à la vue de ce déploiement inattendu de forces, et ordonna qu'on liât les quarante kapidjis et qu'on leur administrât une forte bastonnade; mais il révoqua sa sentence sur l'intercession des principaux habitans de Tschoroum. Pendant la marche de Mohammed sur Angora, à travers des chemins couverts de neige, Ewlia s'égarait et tomba entre les mains des rebelles Häiderzadé et Katirdjizadé.

A Angora, un chambellan, envoyé par la Porte, remit au fils de Salih le diplôme d'investiture du gouvernement de Karss. Mais cette nouvelle tentative ne réussit pas mieux que la première, d'autant plus que Mohammed reçut en même temps une lettre dans laquelle Wardar-Ali l'engageait à se rendre en toute diligence à Tokat, et lui annonçait l'accession d'Ipschir-Pascha à leur cause commune, avec de nombreuses troupes. Mohammed-Pascha, qui était déjà renommé pour l'élégance de son style épistolaire du temps où son père n'était encore que defterdar de Mourad IV, écrivit à Wardar-Ali pour lui représenter les dangers de sa marche sur Constantinople et l'avertir de se méfier d'Ipschir-Pascha. Ipschir, lui disait-il, descendait de la race lâche et perfide des Abases; et à Erivan, étant grand-écuyer du dernier Sultan, il avait fui avec trois cents hommes-devant soixante-dix Persans. Il terminait en lui annonçant qu'il n'avait pu gagner les habitans d'Angora, et qu'il avait établi son camp, avec les trois paschas ses alliés, dans le bourg d'Astenosi et la vallée de Mourdadowa. Ewlia fut chargé de porter cette lettre à Wardar, qui se trouvait alors à Gourgezar. Admis à l'audience de Wardar, il déposa son poignard et son carquois, et, se prosternant à terre, il lui présenta la missive de son maître. « Sois le bien-venu, lui dit Ali; n'es-tu pas » Ewlia, qui en huit heures peut réciter le Koran par cœur, et que feu le sultan Mourad avait mis au » nombre de ses pages? Quelles fonctions remplis-tu » maintenant auprès de mon fils Mohammed-Pascha?

» — Lorsqu'il a été nommé au gouvernement d'Erze-
 » roum, je l'ai accompagné comme premier mouez-
 » zin ; à Erzeroum, il m'a donné la place de secré-
 » taire des douanes, et m'a envoyé trois fois en Perse
 » en cette qualité ; maintenant, je suis son imam et
 » son plus intime confident, car il me connaît de-
 » puis ma jeunesse. » Wardar lut la lettre, s'informa
 des forces de Mohammed, et regretta qu'il ne se fût
 pas emparé d'Angora. Le lendemain, il fit présent à
 Ewlia de cent ducats, d'un rosaire de corail, d'un
 kaftan de zibeline et d'une montre garnie de pierres
 précieuses. Le même jour, on apprit que Kœprilü
 Mohammed-Pascha, accompagné de sept begs, avait
 occupé le défilé de Sarimsakli, et Housein, gouver-
 neur d'Amassia, celui de Direklibli. A cette nou-
 velle, Wardar se dirigea vers le gué du Kizilirmak
 (Halys), qu'il passa sans perdre un homme ni une
 bête de somme ; il suivit la rive gauche du fleuve ;
 traversa les villages d'Aïrak, de Dourdak, et passa à
 côté du tombeau de Hosam-Efendi et du couvent de
 Koum Baba. A Saouli, on vit paraître les éclaireurs
 des trois paschas envoyés par la Porte contre Wardar ;
 savoir : Kœprilü-Pascha, général en chef ; Kour Hou-
 sein, gouverneur d'Amassia, et Kara Sefer, beglerbeg
 de Diwrighi. Les deux armées se rencontrèrent à sept
 lieues au sud de Kanghri ; les trois paschas, battus et
 faits prisonniers, furent dépouillés de leurs turbans et
 de leurs kaftans, et attachés la chaîne au cou aux pieds
 de la tente du vainqueur. « Eux, dit Ewlia, qui
 » avaient conduit leurs peuples comme des troupeaux,

furent traités à leur tour comme un vil bétail ; les
 seghbans et les saridjés, ne cessaient de faire vol-
 tiger leurs sabres autour des têtes des trois pa-
 schas, qui s'attendaient à chaque instant à perdre la
 vie. » Ewlia présenta ses félicitations à Wardar dans
 le village de Bozoghlan, situé non loin de Kanghri.
 Mais Ali, aveuglé par sa fortune, se livra aux rêves les
 plus ambitieux sur les nouvelles victoires qu'il ne pou-
 vait manquer de remporter, lorsqu'il aurait opéré sa
 jonction avec Ipschir-Pascha, Koutschouk-Tschaousch
 et Schehzouwar Ghazi-Pascha, qu'il appelait ses fils ;
 il oublia les exhortations d'Ewlia aussi bien que les
 avis de Mohammed. Il congédia Ewlia, après lui avoir
 donné une bourse remplie d'argent, un cheval de race
 et un esclave géorgien, qui faisaient partie des dé-
 pouilles de Koepirilü. Ewlia se rendit en trois jours
 auprès de son maître, dans la vallée de Mourdadowa.
 Mohammed n'apprit pas sans chagrin l'aveuglement
 de l'homme aux intérêts duquel il avait associé les
 siens ; il avait reçu lui-même un kattischérif, dicté par
 un esprit qui faisait supposer dans la politique otto-
 mane une habileté contre laquelle devait nécessaire-
 ment échouer l'impérialisme de Wardar. Il montra à
 Ewlia cette lettre, qui lui avait été apportée par un
 favori du Sultan et Katib-Tschelebi, trésorier de l'ar-
 gent de la Porte Siawousch ; elle était conçue en ces
 termes : « Si tu veux conserver ta tête, tu marcheras
 avec tes troupes, de concert avec tes frères Ipschir-
 Pascha, Tschaousch-Pascha, Baki-Pascha, Ket-
 ghadj-Pascha, Sidi Ahmed-Pascha et Schehzouwar

» Ghazi-Pascha, contre le maudit rebelle Wardar Ali-
 » Pascha, pour t'emparer de tous ses biens et envoyer
 » sa tête à ma Sublime-Porte. Je t'ai nommé gouver-
 » neur d'Egypte; tu peux dès à présent, sans m'en-
 » voyer préalablement aucun présent, faire adminis-
 » trer en ton absence ton nouveau gouvernement par
 » celui de tes agas en qui tu auras le plus de confiance.»
 Mohammed renvoya Ewlia à Wardar avec cette lettre.
 Le kiaya de Wardar, Khalil, homme d'un grand sens,
 annonça à Ewlia qu'on avait adressé à son maître un
 kattischérif du contenu suivant : « Mon vizir, Lala
 » Wardar-Pascha, ta faute t'est pardonnée! Le fils du
 » defterdar, Mohammed-Pascha, levant l'étendard de
 » la révolte, a voulu s'établir d'abord à Erzeroum,
 » puis à Angora; mets-toi donc à sa poursuite; et
 » partout où tu le trouveras, tue-le et envoie-moi
 » sa tête. A ce prix, je te confère le gouvernement
 » d'Egypte pour lequel tu n'auras point à me faire de
 » présens.» C'est ainsi que la politique de la Porte,
 voulant armer les deux chefs rebelles l'un contre l'autre,
 leur promettait à tous deux le gouvernement
 d'Egypte en récompense de leur obéissance, et se ré-
 servait probablement d'attaquer ensuite celui qui se
 serait affaibli par sa victoire sur son allié. Le kiaya
 Khalil conduisit l'envoyé de Mohammed à son maître.
 Wardar-Pascha montra à Ewlia non-seulement le
 kattischérif du Sultan, mais encore plusieurs autres
 lettres de la sultane Validé, du khodja Djindji, du
 grand-juge d'armée Mousliheddin Moulakkab, du
 moufti, de l'aga Begtasch et d'autres agas, qui l'en-

gageaient à marcher sur Constantinople, pour mettre un terme à la corruption et aux désordres qui y régnaient.

Wardar-Pascha donna à Ewliâ, comme indemnité de voyage, trois cents ducats, une montre, un rosaire de corail, un kaftan garni de zibeline, un sabre, un carquois et un arc, trois chevaux arabes, et quatre bêtes de somme avec leurs harnais. Ewliâ était sur le point de partir, lorsqu'on aperçut l'avant-garde du corps d'armée d'Ipschir-Pascha. Wardar, dont on ne pouvait déssiller les yeux, dit à Ewliâ : « Attends » encore; j'aurai sans doute plusieurs choses à écrire » après notre entretien : tu pourras aussi te charger » des lettres d'Ipschir. » Ewliâ, qui avait déposé ses présens entre les mains du juge du village de Tscherkesch, monta sur une éminence et assista à l'arrivée d'Ipschir. On avait fait toutes sortes de préparatifs pour le recevoir, et le trop confiant Wardar alla lui-même à sa rencontre. Toute la plaine de Tschierkesch était couverte de chevaux. Les troupes d'Ipschir, après avoir traversé la petite rivière de Tscherkesch, tombèrent tout-à-coup sur le camp de Wardar aux cris de *Allah! Allah!* Un soldat du nom d'Yousouf jeta Wardar à bas de son cheval d'un coup de bâton et le garrotta. Après un combat de sept heures, d'avantage resta aux troupes d'Ipschir. Les trois paschâs, que Wardar avait vaincus et enchainés aux pieux de sa tente, furent délivrés et revêtus de kaftans d'honneur. Lorsque Wardar fut conduit en leur présence et devant Ipschir, il accabla ce dernier de

reproches. « Est-ce ainsi, s'écria-t-il, que tu me récom-
 » penses de n'avoir pas laissé outrager ta femme? C'est
 » parce que j'ai voulu la garder à Tokât, malgré les
 » ordres du Sultan; que Kœprilü Mohammed, Kara
 » Safer et Houseïn-Pascha, ces misérables, ont mar-
 » ché contre moi. Il y a long-temps que j'aurais fait
 » tomber leurs têtes, si je n'avais cru à tes paroles.
 » Pourquoi n'ai-je pas eu foi, plutôt à celles du sage
 » Mohammed, qui voulait me prémunir contre ta per-
 » fidie? Maintenant coupe-moi la tête et expose-la où
 » bon te semblera. » Kœprilü Mohammed chercha
 vainement à apaiser la fureur qui animait Wardar et
 Ipschir l'un contre l'autre. Wardar fut étranglé avec
 les principaux de ses officiers; les têtes des suppliciés
 furent empalées et envoyées à Constantinople. Ewlia se
 présenta à Ipschir pour le féliciter de sa victoire et lui
 demander ses lettres et ses ordres. Ipschir se contenta
 de lui montrer le cadavre de Wardar, en lui disant :
 « Ceci tient lieu de lettres et d'ordres. Va-t-en, à moins
 » que tu ne veuilles que ton cadavre soit couché à côté
 » de celui-ci. — Je ne suis ni rebelle ni sandjak, répliqua
 » Ewlia; je ne sais point manier l'épée, et je ne mar-
 » che point avec des étendards déployés. » Cette ré-
 ponse appela un sourire sur les lèvres d'Ipschir. « Que
 » faisais-tu donc, lui dit-il, auprès du fils du desterdar?
 » Pourquoi n'es-tu pas resté chez ton cousin Melele
 » Ahmed-Pascha? — Gracieux seigneur, je me mets
 » au service des nobles vizirs, parce que cela me donne
 » occasion de voyager; c'est pour ce motif que j'ai
 » suivi le fils du desterdar à Erzeroum. A la suite de

» ce voyage, j'ai été chargé d'une mission en Perse.
 » Puisque vous êtes nommé gouverneur de Syrie, je
 » désirerais remplir un emploi auprès de vous, afin de
 » vous accompagner en Syrie et de me rendre de là en
 » Arabie, s'il plaît à Dieu. — Tu ne viendras point
 » avec moi; retourne auprès de Melek Ahmed-Pascha.
 » — Gracieux seigneur, vous m'êtes tous les trois alliés
 » à peu près au même degré. La mère de Mohammed-
 » Pascha, mon maître, est votre proche parente, à
 » vous et à la mère de Melek Ahmed-Pascha, et la
 » mère de Melek Ahmed-Pascha est sœur de la mienne,
 » toutes deux issues des Abases comme vous. — Voyez
 » donc comme il me fait le parent du defterdar pour
 » me réconcilier avec lui. » Ipschir, qui était très-
 » aimé, ne donna à Ewlia pour présens qu'un cheval,
 » une tente et soixante-dix ducats, se montrant bien
 » digne, par cette lésinerie, de l'abjecte tribu des Abases
 » de laquelle il descendait. Il remit à Ewlia une lettre,
 » dans laquelle il invitait amicalement le fils du defter-
 » dar à se rendre à Constantinople. Ewlia retourna vers
 » son maître Defterzadé Mohammed, qui ne tarda pas
 » à se diriger par Ayatch, Begbazari, Torbali, Tarakli,
 » Kiyé et l'épaisse forêt nommée Aghadj Denizi, c'est-
 » à-dire *mer d'arbres*, sur Constantinople. L'envoi de
 » la tête de Wardar avait provoqué, dans la capitale,
 » des sentimens divers : les uns s'étaient réjouis de la
 » mort d'un rebelle qui, suivant eux, méritait toutes
 » sortes de malédictions; les autres avaient regretté, dans
 » la victime d'Ipschir, le seul homme capable de réta-
 » blir l'ordre dans l'empire. Ibrahim, qui ne se trouvait

pas suffisamment vengé du refus qu'avait fait Wardar de lui livrer la fiancée d'Ipschir, ordonna que l'épouse du malheureux supplicé serait liée à quatre pieux, la nuit à la lueur des flambeaux, et violée publiquement. Ce ne fut qu'avec peine qu'on pût lui faire révoquer cette honteuse sentence.

Le despotisme du harem, le luxe insensé et les débauches du Sultan, la tyrannie du grand-vizir, ne faisaient que croître de jour en jour. Ahmed-Pascha, descendant de Moustafa-Tschaousch, fils d'un prêtre grec, d'abord au service du reis-efendi Koudret, était devenu, par la suite, maître des requêtes de Kara Moustafa. Après l'exécution de ce dernier, il avait été élevé aux fonctions d'intendant de la chambre : la faveur de la sultane favorite, dont il gérait les biens, le fit nommer successivement aga des sipahis, aga des janissaires, defterdar, et enfin grand-vizir. Aspirant à l'honneur d'être gendre du Sultan, il divorça avec sa femme, fille de Khanedanzadé-Aga, son ancien protecteur, et la bannit, ainsi que sa mère, de la capitale; où plus tard cependant il leur permit de retourner. Le Sultan prit pour son harem la femme répudiée par Ahmed, et donna à celui-ci sa plus jeune fille Bibisultane en mariage. Les fêtes célébrées à cette occasion furent splendides; les festins durèrent pendant dix-huit jours dans le palais impérial. Ibrahim déploya dans les palmes de noces un luxe inouï; deux d'entre elles, hautes comme des minarêts, tout incrustées d'or et d'argent surpassaient en magnificence tout ce qu'Athénée nous dit des phallosphories égyptiennes. Le Sultan eut l'ex-

travagante pensée de faire garnir de fourrures tout l'intérieur du palais d'Ibrahim-Pascha, sur l'hippodrome, pour la huitième favorite, Telli, la seule qui lui fût légitimement fiancée. Le grand-vizir et le defterdar Tschalidjizâdé épuisèrent toutes les mesures fiscales, tous les moyens d'exaction, pour se procurer la quantité de fourrures suffisante; mais, comme on ne put y parvenir, on se contenta de garnir un seul kœschk du palais de fourrures de zibeline et de lynx. Lorsque le Sultan visita le kœschk, il trouva qu'en un endroit les deux peaux différentes, cousues l'une à l'autre, ne déguisaient pas assez bien la suture qui les joignait; ce seul défaut lui fit trouver le tout mauvais, et son mécontentement alla jusqu'à faire déposer et emprisonner le ministre des finances. Les femmes du harem exerçaient un tel empire sur Ibrahim, qu'une d'entre elles lui persuada de parer sa barbe avec des pierres précieuses et de se montrer ainsi en public; ce qui fut considéré comme du plus mauvais augure, parce que, d'après la tradition orientale, Pharaon seul avait adopté un tel ajustement. Pour satisfaire aux caprices de ses belles esclaves, Ibrahim ordonna que les boutiques seraient ouvertes toute la nuit à la lueur des flambeaux, de sorte que les marchands, qu'on ruinait déjà en leur prenant leurs marchandises sans les payer, durent éclairer le pillage organisé chez eux. Un jour, on vit sortir du vieux serâï un cavalier, qui parcourut tout le marché en criant de fermer à l'instant toutes les boutiques. On ferma non-seulement toutes les boutiques, mais encore les portes de Constantinople; et

dans le même instant, des crieurs publics vinrent donner l'ordre de les rouvrir. On ne sait à quelles causes attribuer une semblable mesure, qui fut probablement le fruit d'un caprice du Sultan ou d'une favorite.

Ibrahim, frère du grand-vizir, avait été marié récemment à la favorite Khobyar (la belle amie), et revêtu de la dignité de kiaya ou ministre de l'intérieur. Plein de confiance dans l'amitié fraternelle d'Ahmed et le crédit que lui donnait son emploi, il se livra sans mesure à son penchant pour les liqueurs spiritueuses. Un jour, dans un état d'ivresse, il brisa une assiette sur la tête d'un bostandji qu'on avait chargé d'un message auprès de lui : il prit toutefois la précaution d'acheter son silence au prix d'une bourse d'argent. Mais le grand-vizir ayant appris l'ivrognerie de son frère, le fit appeler, et, sans égard pour leur parenté, il ordonna qu'on lui administrât deux cents coups de bâton sur la plante des pieds. Lorsque la sentence eut été exécutée, Ahmed, qui ne trouvait pas la correction suffisante, voulut faire fustiger Ibrahim; mais le grand-chambellan intercéda pour le malheureux kiaya, qui était à moitié mort, et s'offrit à recevoir la punition supplémentaire ordonnée par le grand-vizir. Ce ne fut qu'avec peine qu'Ahmed se laissa fléchir, et se contenta de déposer son frère. Ibrahim resta un mois entier banni de la présence d'Ahmed, qui cependant se réconcilia avec lui sur les instances du juif Aarôn, chef de la corporation des négocians, et lui donna le gouvernement de Bagdad, vacant par la destitution de Mousa-Pascha. Des dissensions éclatèrent en même

temps entre la sultane Valide et la favorite Schekerbouli : celle-ci, dépouillée de tous ses biens, fut bannie en Nubié avec sa confidente Hamida, fille de la nourrice du Sultan. Mais les douleurs de l'exil furent épargnées à Hamida par une esclave fidèle : lorsque les émissaires chargés de l'exécution de l'ordre de bannissement se présentèrent, cette esclave se fit passer pour sa maîtresse, qui, grâce à cette ruse, put rester à Constantinople. Les deux confidens de Schekerbouli, Souleïman Dedé et Ibrahim-Tschelebi, furent arrêtés et mis à la question, parce qu'on espérait leur arracher ainsi la révélation du lieu où étaient cachés leurs trésors. On trouva chez eux cinq cents bourses d'argent, une grande quantité de vêtemens précieux et deux cents housses. Souleïman Dedé eut la tête tranchée, et Ibrahim-Tschelebi fut étranglé.

Fazli-Pascha essaya un combat inégal avec la puissance souveraine du grand-vizir. Lorsqu'il revint de Roumilie pour prendre la place de second vizir dans le diwan, il osa dire la vérité au Sultan sur le triste état des frontières de Bosnie et les progrès des Vénitiens en Dalmatie. En effet, après la levée du siège de Sebenico par Tekkeli-Pascha, plusieurs châteaux du sanjak de Kerka, et Klis même, ce boulevard de l'empire sur les confins de la Dalmatie, étaient tombés au pouvoir de l'ennemi. Le Sultan, étonné du rapport de Fazli-Pascha, lui dit : « Comment cela se fait-il ? Mon Lala, le grand-vizir, m'a assuré que les infidèles n'avaient pris qu'une église et quelques pa-lanques qui leur avaient appartenu autrefois. Serais-

» tu capable de dire tout ceci à mon Lala en face? » Fazli, qui, suivant l'expression de l'historien ottoman, oublia cette parole du sage : *L'émir ne fera rien pour toi si le vizir est ton ennemi*, accepta la proposition du Sultan. Il fit, en présence d'Ibrahim et du grand-vizir, un rapport détaillé sur l'état de la Bosnie et de la Roumilie. Le grand-vizir nia tout; une altercation violente s'ensuivit. Fazli-Paschá reprocha à Ahmed sa vénalité et son trafic des places de l'empire; Ahmed accusa Fazli de mensonge et de calomnie. Celui-ci exposa comment son contradicteur cachait la vérité au Sultan; le grand-vizir riposta en disant qu'il ne fallait pas offenser les oreilles du gracieux Sultan par l'indiscrete annonce de fâcheuses nouvelles. Ibrahim approuva très-fort le système d'intelligent silence adopté par son grand-vizir; et lorsque la séance fut levée, il congédia Ahmed avec les termes les plus bienveillans. Quelque temps après, Fazli-Pascha reçut un khattischérif, qui lui ordonnait de prendre un commandement dans l'armée d'expédition contre l'île de Crète. Sur son refus, il fut renfermé pendant cinq jours entre les deux portes de la première et de la seconde cour du seraï, où le bourreau tranche la tête aux vizirs condamnés à mort, et où les ambassadeurs étrangers attendent l'audience du diwan : il n'en sortit qu'après avoir accepté le gouvernement d'Azov, et il dut partir immédiatement avec quatre galères. La Pologne et la Russie¹ avaient adressé des plaintes à la

¹ Arrivato qui in Intervenutio di Polonia deſto Gasuba Litvano, etc.

Porte sur l'incursion des Tatares, à la suite de laquelle plus de quarante mille sujets des deux royaumes avaient été traînés en esclavage. Le tschaousch Djindji et l'ambassadeur tatar furent envoyés par Ibrahim au-khan avec une lettre, dans laquelle il lui ordonnait de diriger les prisonniers faits au mépris de tous les traités sur Constantinople, pour qu'on procédât à leur mise en liberté. Le khan Islam-Ghirai, lorsqu'on lui eut donné lecture du khattischérif impérial, dit avec assurance : « Nous sommes les serviteurs du Badi- » schah. Les Russes ne désirent la paix qu'en appa- » rence, et seulement tant qu'ils sentent le poids de » nos armes victorieuses ; mais, dès que nous les lais- » sons respirer, ils ravagent les rives d'Anatolie avec » leurs caïques. Nous avons plus d'une fois représenté » au diwan qu'il y avait ici deux châteaux abandonnés » qu'il serait prudent d'occuper ; maintenant les Russes » s'en sont emparés, et ils ont élevé plus de vingt » petites palanques fortifiées. Si nous restons encore » tranquilles cette année, ils soumettront Akkermann » et la Moldavie tout entière. » Les deux députés retournèrent à Constantinople avec cette réponse. Le grand-vizir avait sévèrement défendu qu'on s'entre- tint dans la capitale des événemens maritimes : il voulait cacher au Sultan le blocus des Dardanelles par les Vénitiens, et lui avait affirmé que la flotte de la république avait mis à la voile pour retourner à Venise. Ipschir-Pascha adressa au diwan des rapports d'une

quale portò lettere del Arcivescovo di Gnasma à la Porta, pregando che li Tatarsi sieno impediti di non andare in Polonia. Sett. 1648.

exactitude à peu près pareille sur l'Asie-Mineure, où le rebelle Haïder-Oghli bravait tous les efforts des troupes ottomanes dans la contrée montagneuse de Sœggüd. Pour prouver ce qu'il avançait, il envoya à la Porte cent rayâs, qu'il décora du titre de rebelles, et dont vingt furent pendus dans les rues de Constantinople et quatre-vingts autres enchaînés sur les galères. Ali-Tschelebi de Guzelhissar, que la violence avait forcé à suivre les drapeaux de Haïder-Oghli, et qui avait saisi la première occasion de se rendre au camp d'Ïp-schir, fut mal payé de sa fidélité. Le pascha le fit conduire chargé de chaînes à Constantinople, où on lui trancha la tête. L'exécution d'Ali-Tschelebi fut considérée, ainsi que toutes celles qui suivirent, comme légitimée par les dispositions de la loi; mais le barbare traitement qu'on infligea au cadavre du vizir Kowanor Ibrahim souleva des répugnances générales. Sur l'ordre exprès du Grand-Seigneur, le corps d'Ibrahim avait été attaché à la queue d'un cheval, traîné dans les rues de la ville depuis les Sept-Tours jusqu'au serai, et jeté devant la *fontaine des exécutions*, où il était resté pendant plus de dix jours.

Le grand-vizir, en vendant les places, avait organisé une espèce de brigandage dans l'administration, et la passion immodérée du Sultan pour les pelletteries était devenue l'occasion des exactions les plus cruelles. Ahmed avait pour complices de sa mauvaise gestion, son kiaya Arnaoud Ahmed, son maître des requêtes Schamizadé Mohammed, le grand-maréchal du palais Tourak, et le tschausch des cérémonies,

Moustafa. Le goût exagéré d'Ahmed pour les constructions était en quelque sorte justifié par celui du Sultan pour les fourrures. Ahmed fit bâtir de somptueux palais dans le fort asiatique du Bosphore, à Indjirli, à Constantinople et à Tscheckmedjé. Pour couvrir ces énormes dépenses, il dut faire un trafic effréné des dignités de l'empire.

Pendant que Housein-Pascha, serdar en Crète, conférait aux plus dignes les fiefs de cavalerie devenus vacans, le grand-vizir les vendait au plus offrant ; c'est ainsi qu'il donna à Hamamdji-Pascha le gouvernement d'Erzeroum pour soixante-cinq bourses, et qu'il vendit au fils de Paschamakdjizadé, au prix de dix-huit bourses, la promesse de le nommer juge de Saïonique avec le rang de juge d'Andrinople. Le Sultan imposa de nouvelles taxes sous la dénomination de *taxes de fourrure et d'ambre*, afin de pouvoir satisfaire ses deux passions favorites. Quelque déraisonnable que fût la manie d'Ibrahim pour les fourrures, elle le devint encore davantage, lorsqu'une devineresse d'Eyoub, qui passait les nuits à raconter des histoires aux femmes du harem, lui eut parlé d'un puissant Padischah des temps anciens, grand amateur de pelleteries, qui n'avait dans son palais que des habits, des coussins, des tapis et des tapisseries de zibeline. Dès lors l'idée fixe d'Ibrahim devint une véritable folie, et il envoya des circulaires à tous les gouverneurs pour qu'ils eussent à lui fournir des fourrures ; ni ovlémas, ni agas ne purent se soustraire à cette nouvelle mesure fiscale. Quelques-uns seulement

eurent le courage de formuler le mécontentement général soulevé par cet impôt. Le juge de Galata, Mohammed-Tschelebi, couvert du froc des derwischs, se rendit auprès du grand-vizir, l'accabla de reproches, et insista pour être conduit auprès du Sultan.

« Il ne peut m'arriver que de trois choses l'une, » dit-il : ou bien vous me tuerez, et je me félicite d'avance d'être martyr ; ou vous me bannirez de Constantinople, ce qui ne me sera pas très-désagréable, » puisque depuis deux mois il y a ici des tremblemens de terre ; ou bien enfin vous me deslituerez ; mais je vous ai épargné cette peine : j'ai installé un naïb à ma place, et j'ai changé mon habit et mon turban de juge contre ce froc et ce bonnet de derwisch. »

Le grand-vizir, redoutant des suites plus fâcheuses encore de la courageuse franchise du juge, dévora en silence son ressentiment. Un colonel des janissaires, Kara Mourad, à qui les cinq cents hommes de sa compagnie étaient aveuglément dévoués, fut sommé, à son arrivée de l'île de Crète, par le bakikouli ou messager du fisc, de donner, conformément à une décision du diwan, des fourrures de zibeline, de l'ambre et une certaine somme d'argent. Kara Mourad, furieux d'une telle demande, lui dit : « Je ne suis revenu de Crète » qu'avec de la poudre et du plomb ; je ne connais la » zibeline et l'ambre que par oui-dire. Je n'ai point » d'argent, et, pour vous en donner, il faudrait que » j'en empruntasse. » Le Sultan, non content d'enfler ses revenus du produit de tant d'exactions, confisqua encore arbitrairement un grand nombre d'héritages ;

toujours possédé du démon du luxe, il dépensa quarante mille piastres pour la construction d'une barque enrichie de pierreries, et il fit fabriquer des couronnes d'une grande valeur pour deux de ses favorites. Ibrahim et le grand-vizir oublièrent ce qu'ils devaient à la dignité de l'empire au point d'envoyer un bostandji au lieu d'un ambassadeur en titre au schah de Perse, pour lui demander deux éléphans, cinq cents pièces d'étoffe d'or et des fourrures. La sultane Validé, qui conjura son fils de ne point s'attirer la haine universelle, fut exilée du serai dans le jardin d'Iskender-Tschelebi.

Le 6 août 1648 (16 redjeb 1058), Ahmed-Pascha célébra les fiançailles de son fils Bakibeg avec une fille d'Ibrahim, âgée de huit ans, qui avait été promise en mariage au précédent grand-vizir Kara Moustafa-Pascha. Les fêtes eurent lieu près de la Porte des Canons, dans le jardin que le kiaya Kara avait été forcé de vendre à Ahmed; au nombre des invités furent les officiers les plus influens des janissaires, savoir : Kara Mourad, Moussliheddin, Begtasch et Kara-Tschaousch. Ahmed espérait les mettre à mort à la faveur de ces solennités; mais ils furent avertis dans la salle du festin du projet tramé contre eux, et ils purent se dérober au glaive du bourreau par une prompte fuite. Tous ces désordres étaient des signes plus certains d'une prochaine révolution dans l'Etat, que les conjonctions des planètes, les éclipses de soleil et les tremblemens de terre, qui arrivèrent à cette époque, et dont la superstition populaire tira les plus funestes présages.

Kara Mourad, Moussliheddin, Begtasch et Kara-

Tschäousch, à peine échappés au guet-apens du grand-vizir, se rendirent à la mosquée du Centre ou des Janissaires; ils rassemblèrent, dans la nuit du même jour, les officiers et les anciens des troupes, et résolurent la déposition d'Ahmed-Pascha. Le prédicateur de la mosquée du sultan Mohammed fut envoyé au moufti; celui-ci, entrant dans les vues des agas, convoqua tous les oulmas à une réunion solennelle, pour le lendemain, dans la mosquée de Mohammed II. Au point du jour, les agas occupaient les bancs du parvis de la mosquée, et devant eux se tenaient leurs troupes, les bras croisés sur la poitrine. Le moufti était assis dans l'intérieur; près du maître-autel, et, à sa droite et à sa gauche, sur une double haie s'étendant du mihrab à la porte principale, étaient rangés les juges d'armée, les mallas et les mouderris, dans l'ordre de leurs dignités. Kara Mourad-aga prit la parole, et fut d'avis qu'on pourrait s'arrêter à une décision, sans avoir préalablement obtenu l'assentiment des sipahis; mais, comme plusieurs des assistans firent remarquer qu'il s'agissait en cette circonstance d'intérêts généraux, on convoqua également les sipahis; après l'arrivée des chefs de cette milice, on fit dire à Ahmed de se rendre à la mosquée, pour se consulter avec les serviteurs de Dieu. Lorsqu'on vit entrer le tschaousch-baschi à la place d'Ahmed, on le reçut avec ces paroles: « Va chez le vizir; » et demande-lui le sceau. » Le tschaousch-baschi, n'osant pas rappeler les mutins à l'ordre, s'enfuit et ne reparut plus. Un khasseki vint de la part du Sultan

demander au moufti la cause de ces désordres. Le moufti se contenta de lui répondre : « Il faut que le » Pâdishah nous livre le grand-vizir; autrement nous » ne nous séparerons pas. » Le khasseki ayant voulu répliquer, courut le danger d'être haché en morceaux, et ne s'échappa des mains de ces furieux, qu'après avoir reçu une blessure au menton. Kara-Tschaousch invita l'assemblée à se rendre à la mosquée du Centre, proposition qui fut adoptée. Le grand-juge Moussliheddin, l'un de ceux sur qui pesait le plus la haine populaire, manifesta l'intention de se montrer aux rebelles; mais le moufti lui conseilla de n'en rien faire, disant qu'il ne pourrait répondre des suites d'une pareille détermination. Il fut résolu, dans la mosquée du Centre, de déposer Ahmed-Pascha, et de donner sa place au vieux Mohammed-Pascha, qui, sipahi d'origine, avait été élevé, vingt ans auparavant, par son protecteur le defterdar Baki-Pascha, à la dignité d'aga des janissaires, avait ensuite administré plusieurs gouvernemens, avait rempli les fonctions de defterdar, sous le grand-vizirat de Kara Moustafa, et vivait depuis lors retiré dans son jardin, près de la Porte-Neuve, avec des derwischs méwlewis, dont la société lui avait valu le nom de Derwisch ou Sofi Mohammed-Pascha. Lorsque Mohammed parut, la foule le salua du titre de grand-vizir et lui baisa la main : on députa en même temps un messager à Ibrahim pour lui faire part de la nomination de Mohammed, Ibrahim envoya, de son côté, Taoukdji Moustafa-Pascha, un de ses confidens aux rebelles, pour leur promettre qu'a-

près qu'ils se seraient dispersés, on leur accorderait leur demande, et inviter le moufti et le nouveau-grand-vizir à se rendre au serai. La multitude s'opposa au départ du moufti et du grand-vizir ; mais enfin ce dernier partit, comme entraîné par Taoukdji - Pascha. Lorsque Mohammed-Pascha arriva, le Sultan lui présenta le sceau de l'empire, et lui dit : « J'ai déposé » Ahmed - Pascha ; mais comment pourrais-je le livrer, puisqu'il est mon gendre ? Je compte sur toi » pour sa délivrance. » Mohammed-Pascha, incapable de faire une réponse, se contenta de baiser les vêtements d'Ibrahim ; il fut revêtu d'un kaftan d'honneur, et, lorsqu'il prit congé du Sultan, le kapouaga et le khazinedar furent chargés de le reconduire. A son retour dans la mosquée, il rapporta à l'assemblée les paroles d'Ibrahim ; mais on lui répondit d'une voix unanime : « Non, Dewletlü (c'est-à-dire, *revêtu du pouvoir* ; c'est le titre officiel qu'on donne aux vizirs), cela n'est pas possible ! » Mohammed-Pascha dut, malgré lui, retourner auprès du Sultan, et il lui exposa, tremblant et les larmes aux yeux, les volontés de la foule. « Vieux chien ! s'écria Ibrahim, » transporté de colère, tu as soulevé les troupes pour » devenir vizir ; mais laisse faire, ton tour viendra ! » Et en même temps il tomba sur lui à coups de poing. Sofi Mohammed, tout effrayé, retourna chez lui, et envoya le sceau de l'empire et le kaftan d'honneur au moufti, avec la prière d'agréer sa démission. Les deux agas, Begtasch et Moussiheddis ; qui avaient le plus contribué à soulever les janissaires, coururent chez

Mohammed-Pascha, lui dirent qu'ils se chargeaient de mener à bien toute cette affaire, et le ramenèrent dans la mosquée.

Les rebelles occupèrent alors les portes de la ville, écrivirent à la sultane Validé de veiller sur les jours des princes ses fils, et envoyèrent un émissaire au kapouaga et au bostandji-baschi, pour leur signifier qu'ils avaient résolu de mettre à mort Ahmed-Pascha, de déposer Ibrahim, et de mettre sur le trône un de ses fils. Le grand-écuyer Moustafa vint sommer les rebelles, au nom du Sultan, de se disperser, les menaçant, s'ils s'y refusaient, de faire marcher contre eux une dizaine de mille hommes. Lorsqu'il demanda où était le grand-vizir gendre d'Ibrahim, un Albanais s'avança et lui dit : « Nous voulons que le Sultan nous » livre le vizir ; s'il est Padischah comme il doit l'être, qu'il paraisse et tienne un diwan à pied, pour » que nous lui présentions notre requête ; il faut qu'il » nous abandonne Ahmed-Pascha. N'a-t-il pas tué » Salih-Pascha, Wardar-Pascha, et tout récemment » encore Ibrahim-Pascha, dont le cadavre a pourri » pendant vingt jours devant la porte du palais ? » Le vieux Mousslibeddin prit ensuite la parole en ces termes : « Vois, aga ! le Padischah a perdu le monde » par le brigandage et la tyrannie ; les femmes règnent » en souveraines ; le trésor ne peut plus suffire à leurs » caprices, les sujets sont ruinés ; les infidèles ont pris » quarante châteaux en Bosnie, et tiennent les Dardanelles bloquées. Le Padischah ne t'a-t-il pas envoyé » pour prendre connaissance de l'état des choses ? »

» Pourquoi donc ne lui as-tu pas rapporté la vérité ?
 » — Le Padischah n'en sait rien, répliqua le khazine-
 » dar, et cela parce que je n'ai pas osé lui dire la vé-
 » rité devant le vizir ; mais exposez-moi votre requête,
 » et je la lui rapporterai fidèlement. » Mousslihed-
 » din lui posa trois demandes au nom de l'assemblée :
 premièrement, la suppression de la vénalité des char-
 ges ; secondement, l'éloignement des sultanes favo-
 rites ; troisièmement, la mort du grand-vizir. Le kha-
 zinedar se rendit avec ce message au serai, où on avait
 armé les bostandjis et mis les canons en place. Le soir
 venu, les oulémas voulurent retourner chez eux ; mais
 les agas leur firent les représentations suivantes : « Sei-
 » gneurs, si nous nous dispersons cette nuit, il nous sera
 » impossible de nous réunir demain matin ; ne nous
 » séparons donc pas avant que l'ordre ait été rétabli
 » dans le monde, et passons ensemble la nuit dans la
 » mosquée. » Les oulémas se rendirent à ce conseil.
 Bien que ce jour fût celui du vendredi, on ne fit point
 la prière ordinaire ; les oulémas furent distribués dans
 les diverses chambrées des janissaires et traités par
 eux.

Le grand-vizir Ahmed-Pascha n'était pas resté dans
 son jardin, près de la Porte des Canons, après le dé-
 part des paschas dont il avait projeté la mort ; redou-
 tant leurs vengeances, il s'était retiré dans son serai,
 avec son muhurdar (garde du sceau), son khazine-
 dar (trésorier) et son telkhissdji (référendaire). Vers
 minuit, un officier de la quatre-vingt-unième com-
 pagnie des janissaires, un des confidens d'Ahmed,

vinrent lui annoncer la réunion des *gagas* dans la mosquée du Centre. Ahmed-Pascha se leva aussitôt, fit sa prière, appela son *muhurdar* et son *khazinedar*, ordonna à ce dernier de faire charger sur un cheval six mille ducats qui se trouvaient dans son trésor, prit sur lui deux anneaux enrichis de diamans d'une valeur de dix mille piastres, une troisième bague garnie de rubis et un *Koran*, monta à cheval avec ses deux pages les plus intimes, Abdi et Khalil, et se rendit chez un de ses amis, Deli Burader. Le *muhurdar* et le *khazinedar* n'apprirent le lieu de sa retraite que par un *mouhzir* (huissier) qui était de garde au palais du grand-vizir, et qui avait suivi les traces du fugitif. Le *muhurdar* et le *khazinedar* vinrent retrouver leur maître dans la maison de Deli Burader; celui-ci nia d'avoir recueilli la fortune errante de son ami; mais la prudence ne lui permit pas de garder plus long-temps Ahmed auprès de lui. Le malheureux grand-vizir s'enfuit chez Ahmed le Long; et, comme il ne s'y croyait pas encore en sûreté, il se réfugia dans le harem de Hadji Behram, ami perfide, qui trahit sa confiance et le livra à Sofi Mohammed-Pascha. Arraché par quarante hommes du lieu de sa retraite, il fut conduit devant le nouveau grand-vizir, qui se leva pour le recevoir et le pressa dans ses bras. Les deux rivaux s'assirent à côté l'un de l'autre, et Ahmed demanda à Mohammed la vie et la permission de faire un pèlerinage à la Mecque. Sofi Mohammed chercha à le rassurer, en lui disant qu'on pourrait apaiser les troupes avec de l'argent; cependant il avait fait demander au moufti de décider du sort du

prisonnier par un fetwâ. Ahmed, resté seul, plein d'épouvante, vida l'un sur l'autre plusieurs verres d'eau glacée. Il ne tarda pas à voir paraître le kiaya de Mohammed-Pascha, Houseïnaga de Pergamé, qui lui baisa le bout de ses vêtemens, et lui demanda la liste de ses trésors, avec lesquels seuls on pourrait lui sauver la vie. Ahmed-Pascha prit une plume, et écrivit de sa propre main une note qui portait le montant de sa fortune à trois cents bourses. « Gracieux seigneur, reprit le kiaya avec un grand sang-froid; » cela ne suffit pas, il faut que vous abandonniez tout. » Ahmed ajouta un zéro au chiffre total; mais comme le kiaya trouvait que c'était encore trop peu, il tira de son sein une bourse de mille ducats, et ses deux pages durent donner chacun la bourse de trois mille ducats, qu'ils portaient sur eux. « Prends cela, et fais-en présent au grand-vizir, notre maître, » dit Ahmed; et il affirma en même temps qu'il ne possédait plus un denier. « Non, seigneur, lui dit le kiaya, votre père ne peut accepter votre argent comme un présent; » mais seulement comme un moyen de satisfaire les exigences de l'armée. » Houseïnaga étant sorti, Ahmed donna son turban à Abdi et se coucha à terre, ayant ses deux pages à ses pieds. Mais à peine fut-il endormi, qu'un messager vint le réveiller, en lui disant que les troupes le demandaient, et que le grand-vizir voulait plaider sa cause auprès d'elles (8 août 1648 — 18 redjeb 1058). Lorsqu'il eut descendu l'escalier, il se sentit pris sous le bras par quelqu'un; s'étant retourné aussitôt, il vit devant lui, non sans tressaillir,

Le bourreau Kara Ali, qu'il avait si souvent employé. « Infidèle, fils de prostituée! s'écria-t-il. — Gracieux seigneur! » lui répliqua Ali en lui baisant la poitrine avec un rire ironique. En même temps, Hammal Ali, aide du bourreau, prit Ahmed par le bras gauche, et tous deux le conduisirent à la porte de la ville. Là le bourreau arracha à Ahmed son turban, le terrassa d'un coup de poing, et lui serra autour du cou le cordon fatal : le cadavre de la victime fut placé sur un cheval et jeté sur l'hippodrome par ordre du grand-vizir. Au lever du soleil, les oulémas et les agas des troupes traversèrent l'hippodrome, où ils virent les restes inanimés d'Ahmed, et se rendirent auprès de Sofi Mohammed, dans la mosquée du sultan Ahmed.

Le grand-juge de Roumilie, aussi détesté pour ses débauches que pour sa vénalité, s'était mis en marche, revêtu de son costume officiel et suivi de ses huissiers coiffés de leurs turbans cylindriques, pour se joindre aux oulémas. Le grand-juge d'Anatolie, Memekzadé, auprès duquel il voulut conduire son cheval, piqua des deux et s'éloigna de lui; les autres oulémas firent de même, de sorte qu'il se trouva dans l'isolement. Abdoullah-Efendi lui conseilla vainement de ne pas persister à se montrer en public. Quelques-uns des plus ardens ennemis du grand-juge de Roumilie, qui chevauchaient à côté du moufti, lui dirent : « Gracieux seigneur, ce maudit est là. — Qu'il s'en aille sur-le-champ et ne reparaisse plus! » s'écria le moufti. Les oulémas, ayant compris à ces paroles la disgrâce du grand-juge, l'accablèrent d'injures. Lorsque Mouss-

liheddin descendit de cheval près des degrés de la mosquée, un jeune mouderris du nom de Mouselli lui arracha son turban; un autre, Mesoud, lui asséna un coup de poing sur la tête nue, et un troisième, Koudsizadé, le renversa du banc de pierre sur lequel il était descendu de cheval. Mouselli cria aux troupes : « Pourquoi restez-vous là oisifs amis, frappez donc ce maudit ! » Et les soldats se précipitèrent aussitôt sur le juge, en lui donnant, les uns des coups de couteau, les autres des coups de crosse. La tête presque fendue et toute ensanglantée, le grand-juge se jeta à l'étrier du moufti qui venait d'arriver, implorant son secours, et souillant ses vêtemens blancs du sang de ses blessures. Abdourrahim aurait pu le sauver par un signe, un mot; mais il donna de l'éperon à son cheval, et le malheureux juge fut massacré par les soldats. Après lui avoir tranché la tête, on lui ôta son kaftan, et on étendit son cadavre la poitrine contre la terre; on ouvrit ses pantalons derrière le dos, et on y plaça sa tête toute dégouttante de sang, traitement ignominieux qu'on n'infligeait qu'aux chrétiens suppliciés; puis on jeta ses restes auprès de ceux du grand-vizir, sur l'hippodrome. Djindji-Khodja, qui n'était pas moins haï du peuple, fut sauvé de la fureur des soldats par son beau-père : il changea dans un coin de la mosquée son turban et son kaftan d'état contre un turban de moindre dimension et un modeste surtout, et se sauva avec son kiaya, le tschaouch Moustafa, par une porte de derrière. Le moufti quitta ses vêtemens blancs, qui portaient les traces de l'as-

assassinat du juge d'armée, et en prit de violets. Les agas rejetèrent la faute du meurtre du juge sur les oulémas, et ils leur dirent avec raison : « Cela vient » de vous et non de nous. » Mouadaga sortit de la mosquée pour exhorter les troupes à se tenir tranquilles, et leur défendre, sous les peines les plus sévères, tout acte de violence. Grâce à cette énergique mesure, Kœse Ali, mouderris d'un des huit colléges de Mohammed II et ancien protégé du grand-vizir exécuté, eut la vie sauve, bien que ses ennemis lui eussent déjà crié en le voyant : « Maudit, que fais-tu » ici ? Nous allons aussi te tuer ! »

Le Bosnien Beyasi Hasan-Efendi, qui avait rempli antérieurement les fonctions de juge à la Mecque, fut envoyé au Sultan, pour lui dire que les troupes désiraient le voir ; mais il ne réussit pas dans sa mission. Deux oulémas, Esaïd-Efendi, juge du Kaire, et Ouskhakizadé-Efendi, se rendirent auprès de la sultane Validé, pour l'inviter à paraître à la mosquée, avec l'aîné des princes ; ils étaient chargés de l'informer qu'on avait résolu la déposition du Sultan, l'installation de Mohammed sur le trône, et qu'un fetwa avait été rendu pour légitimer ces deux grandes décisions. La sultane Validé répondit qu'aucun couronnement n'avait encore eu lieu dans la mosquée, et que les agas et les oulémas devraient se rendre au serai. Le dernier juge de Médine, Sirekzadé Abdourrahman-Efendi, fut député au bostandji-baschi, pour lui représenter que toute résistance serait inutile, et ne servirait qu'à amener le massacre des hommes sous ses ordres. Le bos-

tandji-baschi exhorta ses subordonnés à se tenir tranquilles, et se rendit à la mosquée, où il garantit aux agas leur entrée pacifique dans le serai. Cependant le Sultan avait rassemblé les pages et les bostandjis, et leur avait distribué des armes, en les encourageant à la défense du trône; mais au lieu d'acclamations enthousiastes, il n'entendit que cette réponse timide : « C'est » l'ordre de notre Padischah ! » Le moufti, les kadias-
kers, les agas Moussliheddin, Begtasch et Mourad, se transportèrent au serai. La sultane Vvalidé parut devant eux avec un turban noir, un voile noir, et accompagnée d'un eunuque noir qui l'éventait. Les oulémas et les agas la saluèrent avec un respectueux silence, et elle leur parla ainsi : « Est-il juste de soulever de pareilles révoltes, et n'êtes-vous pas tous des esclaves de cette maison ? » Le vieux Moussliheddin, touché jusqu'aux larmes de ces paroles, lui répondit : « Gracieuse mai-
» tresse, vous avez raison; nous avons tous reçu des
» bienfaits de cette maison, et moi, entre autres, depuis
» quatre-vingts ans. Mais c'est précisément notre re-
» connaissance pour ces bienfaits qui nous défend
» d'assister plus long-temps, avec une coupable indif-
» férence, à la ruine de votre sublime maison et de
» l'empire. Oh ! plutôt à Dieu que je n'eusse jamais vu
» de pareils jours ! De quoi ai-je besoin maintenant ?
» ni d'argent ni de dignités. Gracieuse maîtresse, la
» folie et l'injustice du Padischah ont mis le monde en
» péril. Les infidèles ont pris quarante châteaux sur
» les frontières de Bosnie, et ils bloquent les Darda-
» nelles avec quatre-vingts vaisseaux, pendant que le

» Padischah ne pense qu'au plaisir, à la débauche et
 » à la vente des places. Vos légistes se sont rassemblés
 » et ont rendu un fetwa, qui déclare légitimes la dépo-
 » sition du padischah Ibrahim et l'installation du jeune
 » padischah Mohammed. Tant que cette mesure n'aura
 » pas été prise, la tranquillité ne pourra pas être ré-
 » tablée. Veuillez ne pas vous opposer à notre résolu-
 » tion; ce n'est pas contre nous, mais contre ces
 » nobles lois que vous feriez de la résistance. » La
 sultane Validé était émue de compassion pour son fils,
 bien qu'elle eût des raisons de le craindre. Elle s'était
 attiré le mécontentement d'Ibrahim, en lui donnant de
 bons conseils; et, par suite des intrigues des sultanes
 favorites, elle avait été reléguée du serai dans le jardin
 d'Iskender-Tschélebi, et se voyait menacée d'être en-
 voyée en exil à Rhodes. Ibrahim avait plusieurs fois
 maltraité ses sœurs Aïsché, Fatima, Khanzadé, et sa
 nièce Kiazadé, et il avait été jusqu'à les forcer à servir
 de femmes de chambre aux favorites, à leur offrir le
 café et à leur présenter les aiguères. La sultane Validé
 ne pouvait avoir oublié ces outrages faits à son propre
 sang; cependant elle proposa de laisser à Ibrahim
 l'exercice du souverain pouvoir, sous la tutelle des ou-
 lémas et des vizirs. Le moufti et Abdoulaziz-Efendi
 discutèrent long-temps l'avis ouvert par la sultane Va-
 lidé; mais enfin l'ancien grand-juge d'Anatolie, Hane-
 fizadé, prit la parole : « Gracieuse souveraine, nous
 » sommes venus ici, pleins de confiance dans votre
 » sollicitude pour les serviteurs de Dieu. Vous n'êtes
 » pas seulement la mère du Sultan, mais encore la

» mère de tous les croyans ; plus tôt vous mettrez fin à
 » ces difficultés, mieux cela vaudra. Les ennemis ont
 » l'avantage sur nos troupes ; il n'y a point de bornes
 » au trafic des places ; le Sultan, exclusivement occupé
 » à satisfaire ses passions, s'éloigne des sentiers de la
 » loi. L'appel à la prière, sur les minarets d'Aya-Sofia
 » est couvert par le bruit des fifres et des trompettes,
 » des cymbales et des flûtes du seraj. Personne ne peut
 » donner sans danger un conseil au Sultan ; vous l'avez
 » éprouvé vous-même. Les marchés sont livrés au
 » pillage ; les innocens sont mis à mort : les esclaves
 » favorites gouvernent le monde.» La sultane Validé
 » essaya encore de lutter contre la volonté générale.
 » « Tous ces maux, leur dit-elle, sont l'œuvre des mé-
 » chans ; il faut les éloigner et mettre à leur place
 » hommes bons et raisonnables. — A quoi cela servira-
 » t-il? répliqua Hanefizadé. N'a-t-il pas fait exécuter
 » des hommes bons et vaillans, tels que Kara Mous-
 » tafa et le conquérant de Canée, Yousouf-Pascha ?
 » — Mais comment est-il possible de mettre sur le
 » trône un enfant de sept ans? objecta la sultane Wa-
 » lidé. — D'après la sentence de nos légistes, reprit
 » Hanefi, un insensé ne doit pas régner, quel que soit
 » son âge, mais bien plutôt un enfant doué de raison :
 » c'est là-dessus qu'est fondé notre fetwa. Avec un
 » souverain enfant, mais raisonnable, un sage vizir met-
 » l'ordre dans le monde, tandis qu'un sultan insensé
 » ruine l'empire par le meurtre, la honte et la cor-
 » ruption.»

Kara Tschelebizadé adressa à son tour à la sultane

Wvalidé quelques paroles, mais si inconvenantes, que l'historien de l'empire n'ose les reproduire; Aziz-Efendi lui-même semble en avoir eu honte; car, dans son histoire, il passe sous le plus profond silence cette scène, dans laquelle il avait joué un rôle si actif.

« C'est bien, reprit la sultane Wvalidé; je vais chercher »
 » mon petit-fils Mohammed, et lui mettre le turban. »

D'enthousiastes acclamations des agas et des oulémas saluèrent ces paroles. On éleva un trône devant la Porte de la Félicité, et le jeune prince, âgé de sept ans, sortit des appartemens intérieurs, entouré des agas de la cour. (8 août 1648 — 18 r'édjeb 1058). Trois heures avant le coucher du soleil, le nouveau Sultan reçut au baise-main les vizirs et les oulémas. Cependant tous les dignitaires ne purent pas être admis à cette cérémonie, de peur que l'enfant ne s'effrayât d'une trop grande foule. La sultane Wvalidé confia son petit-fils à la garde des bostandjis; et les vizirs et les oulémas, précédés du silihdar, du tschokadar et du bostan-tji-baschi, se rendirent auprès d'Ibrahim, pour lui annoncer sa déposition. « Mon Padischah, lui dit » Abdoulaziz-Efendi, d'après la décision des oulémas » et des principaux dignitaires, vous devez vous retirer » dans la vie privée. — Traîtres! s'écria Ibrahim, ne » suis-je pas votre Padischah? Qu'est-ce que cela » signifie? — Non, reprit audacieusement Abdoulaziz- » Efendi; tu n'es point Padischah, puisque tu foules » aux pieds la justice et la foi, et que tu as ruiné le » monde. Tu as consumé ton temps dans les jeux et » la débauche; tu as dissipé les trésors de l'empire

» pour des inutilités ; la corruption et la cruauté ont
 » gouverné le monde à ta place. » Ibrahim discuta
 long-temps avec le moufti, Aziz-Efendi, et les deux
 agas Moussliheddin et Begtasch, en répétant toujours :
 « Ne suis-je pas votre Padischah ? Qu'est-ce que cela
 » signifie ? » Les agas de la cour intérieure lui dirent :
 « Oui, vous êtes Padischah, vous ne devez vous re-
 » poser que pour quelques jours. — Mais pourquoi,
 » leur répondit Ibrahim, dois-je descendre du trône ?
 » — Parce que, dit Aziz-Efendi, vous vous en êtes
 » rendu indigne, en vous éloignant de la voie suivie
 » par vos aïeux. » Ibrahim accabla de reproches Aziz-
 Efendi, le moufti et les autres assistans, leur donnant
 à tous le nom de traîtres ; puis, baissant sa main
 vers la terre, il leur dit : « C'est un enfant de cette
 » taille que vous voulez faire Padischah ; mais com-
 » ment un pareil enfant pourra-t-il régner ? Vous nom-
 » merez donc aussi ce vieillard (leur désignant Sôfi-
 » Mohammed) Padischah ? Mais un vizir peut-il être
 » Padischah ? Cet enfant n'est-il pas mon fils ? » Ab-
 doulaziz renouvela au Sultan les reproches qu'il lui
 avait déjà adressés, et s'en permit d'autres que l'his-
 torien de l'empire dit n'avoir pas eu le courage de re-
 produire par respect pour la majesté impériale ; Aziz
 lui-même a rougi de les mentionner dans son histoire.
 Ibrahim apostropha alors l'aga des janissaires et le
 moufti, qui étaient ses créatures, et les accusa de
 payer ses bienfaits par une monstrueuse ingratitude ; il
 rappela surtout au moufti que c'était à lui qu'il devait
 sa place. « Ce n'est pas toi, lui répondit Abdourrahim,

» qui m'as fait moufti, mais le Dieu tout-puissant. » Ibrahim leva les mains vers le ciel, priant et maudissant à la fois. Le silihdar et le tshokadar, lui prenant le bras, lui firent faire quelques pas en avant; mais il s'arrêta et continua à parler. Forcé de suivre ceux qui l'entraînaient, il adressa encore quelques paroles aux assistans; enfin, voyant toute résistance inutile, il croisa les bras et dit : « Ceci m'était écrit sur le front; c'est l'ordre de Dieu. » Et il se laissa conduire à la prison des Moineaux, où on l'enferma dans deux chambres éclairées par un jour de souffrance : deux de ses favorites partagèrent sa captivité. C'est ainsi que le voluptueux Ibrahim, la veille encore l'idole du serai, aujourd'hui l'objet de son mépris et de ses malédictions, expia cette longue débauche de son règne, par une déposition honteuse et une dure captivité.

Dix jours après l'emprisonnement d'Ibrahim, les sipahis élevèrent la voix en sa faveur, se plaignant qu'on l'eût violemment renversé du trône de son père, et qu'on eût investi du pouvoir impérial un enfant mineur. Le moufti Abdourrahim [IV], le grand-vizir Sofi Mohammed, les kadiaskers, l'aga des janissaires, Mouradaga et Kara-Tschaousch, craignant que le rétablissement des choses sur l'ancien pied ne fût fatal au salut de l'empire et à leur propre vie, résolurent la prompte exécution d'Ibrahim. Pour légitimer le meurtre projeté, on posa au moufti la question suivante : « Est-il permis de déposer et de mettre à mort un padischah qui ne confère pas les dignités de la

» loi et du sabre à ceux qui en sont dignes, mais à ceux qui les achètent à prix d'argent? » Le fetwa répondit laconiquement : « Oui. » Le moufti avait basé sa décision sur cette sentence du Kanoun : « S'il y a deux khalifes, tuez en un ! » terrible principe du droit de l'Islamisme, qui autorise non seulement l'exécution de tous les souverains dépossédés, mais encore de tous les princes qui peuvent paraître dangereux au Sultan régnant.

Lorsque le moufti, le grand-vizir, les kadiaskers et les agas se rendirent au serai pour mettre à mort Ibrahim, tous les serviteurs du palais s'enfuirent, aucun d'eux ne voulant participer au meurtre qui allait se commettre (28 redjeb 1053 — 18 août 1648). La suite du grand-vizir et du moufti brisa les portes de la prison. Le bourreau Kara Ali, ne pouvant lui-même penser sans terreur au devoir terrible qui lui était imposé, se cacha. « Où est le bourreau, ce maudit? » s'écria Sofi-Mohammed. Kara Ali tomba à ses pieds en pleurant, et demanda qu'on le mit à mort lui-même, parce qu'il ne pouvait remplir son office, que la main lui tremblait et que ses genoux fléchissaient sous lui. Mais le grand-vizir lui appliqua un coup de bâton sur la tête, en lui disant : « Viens, maudit ! » et il entra dans la prison avec le moufti, suivi de Kara Ali et de son aide Ali Hammal. Les kadiaskers et les agas assistèrent à l'exécution par la fenêtre qui éclairait la chambre d'Ibrahim. Le Sultan, revêtu d'un kaftan noir et d'un pantalon rouge que serrait une ceinture brodée, la tête couverte d'un sim-

ple bonnet, était assis lisant le Koran. Lorsqu'il vit le grand-vizir et le moufti accompagnés du bourreau aux offices duquel il avait eu si souvent recours, il s'écria : « N'y a-t-il donc aucun de ceux qui ont mangé mon pain qui prenne pitié de moi et veuille me protéger ? » Ces cruels veulent me tuer. Grâce ! grâce ! » Puis se tournant vers le moufti, il lui dit : « Vois, Abdourrahim ! Yousof-Pascha m'avait conseillé de te faire exécuter comme un fauteur de troubles et un traître. Je ne t'ai point tué, et tu veux me tuer maintenant ! » Lis l'écriture sainte, le Koran, la parole de Dieu, qui condamne les cruels et les injustes ! » Les bourreaux ayant alors mis la main sur lui, il éclata en blasphèmes et en malédictions, invoquant la vengeance céleste contre le peuple turc, à cause de son infidélité à ses souverains ; enfin, le cordon fatal mit fin à ses paroles et à sa vie. Le cadavre fut transporté dans la cour qui précède les appartemens intérieurs ; et, après que le précepteur des princes et l'imam du serâï, Housseïn-Efendi de Damas, l'eurent lavé, on l'ensevelit dans le tombeau du sultan Moustafa, devant la porte d'Aya-Sofia. Les officiers de la grande et de la petite chambre [v] lutrent le Koran sur son tombeau et y brûlèrent de l'aloës et de l'ambre, afin que son

1 Naima, II, p. 170. *Savaer*, I, 30. *Fezike*, I, 114. Housseïn Wedjili, f. 58. Mohammed Khalifé, f. 14. Kara-Tschelebi Abdoulaziz-Efendi, *Continuation de son Histoire universelle*. *Raouzatoul-eb'ar*, f. 13. *Histoire d'Abdi-Pascha*. Ewlia, I, f. 444. Osman-Efendi, *Histoire des Sultans et Biographie du sultan Ibrahim*, dans la *Biographie d'Ouschakizade*. *Biographie du sultan Ibrahim*, par Osman-Efendizade.

âme bercée, suivant la superstition orientale, sur les nuages des parfums et les flots de la prière, pût s'élever doucement au sein de l'éternelle lumière et de l'éternel repos. •

LIVRE LI.

Le nouveau Sultan ceint le sabre dans la mosquée d'Eyoub. — Derwisch-Pascha est nommé grand-vizir. — La vieille et la jeune Validé. — Exécution de Djindji-Khodja. — Présent d'avènement. — Organisation des chambrées des pages. — Émeute des sipahis. — Rébellion des pages. — Les sipahis anéantis par les janissaires. — Mort du chef de brigands Kara Haiderzadé. — Négociations du grand-vizir. — Débarquement de la flotte à Phocée. — Derwisch-Pascha est déposé et exécuté. — Élévation au grand-vizirat d'Ipschir Moustafa-Pascha. — Ambassades d'Asie et d'Europe. — Renouvellement du traité avec Rakoczy et de la paix avec l'Autriche. — Révolte de Gourdjî Nebj à Scutari. — Soulèvement des troupes en Crète. — Le serdar met de nouveau le siège devant Gandie et est forcé de se retirer. — Luxe des vizirs et déposition d'Ipschir Moustafa-Pascha. — Exécution de l'astronome de la cour Housein. — Evénemens en Crète, sur mer, dans les Dardanelles et en Bosnie. — Désastreuses mesures fiscales. — Troubles à Wan et à Aintab en Syrie. — Destitution des juges de Smyrne et de Salonik. — Conciliation des différends élevés entre le grand-vizir et les agas. — Luxe de table. — Corruption des mœurs. — Exécution du patriarche grec. — Défaite de la flotte ottomane. — Schisme entre les orthodoxes et les mystiques. — Le moufti Behayi est déposé et remplacé par Aziz-Efendi. — Meurtre de la vieille Validé. — Rassemblemens tumultueux dans le serai et la mosquée du Centre. — Exil du moufti; exécution des agas.

Mohammed, à l'époque où il monta sur le trône, avait atteint un âge qui, calculé d'après les calendriers chrétiens et musulmans, offrait ample matière à toutes sortes de prédictions cabalistiques¹. Huit jours après

¹ D'après les Musulmans, Mohammed était âgé de sept ans moins soixante.

son avènement, le souverain mineur se rendit à la mosquée d'Eyoub pour y ceindre le sabre (16 août 1648 — 26 redjeb 1058). Le grand-écuyer conduisait par la bride le cheval que montait le Sultan. Mohammed avait un habit jaune et un surtout de pourpre brodés d'or; à son turban, fait sur le modèle de ceux du sultan Sélim, étincelait une agrafe de diamans, de laquelle s'élançait un panache de plumes de héron.

Le lendemain du jour où les oulémas et les agas avaient installé Mohammed sur le trône, on avait enlevé de l'hippodrome les restes du grand-vizir Ahmed et du juge d'armée Moussliheddin. Un janissaire avait eu l'idée de vendre la chair d'Ahmed, à raison de dix aspres le morceau, comme un excellent spécifique contre les névralgies; le peuple accourut aussitôt avec des couteaux, et déchiqueta le cadavre du grand-vizir, ainsi que celui du grand-juge. C'est cette circonstance qui a fait donner à Ahmed, par tous les historiens ottomans, le surnom de *Hezarpara*, c'est-à-dire *déchiré en mille morceaux*. Il avait encore mérité ce surnom pendant sa vie, mais dans un autre sens, parce qu'il se multipliait mille et mille fois pour servir les caprices éternellement renaissans d'Ibrahim et des favorites. Il avait fait de sa maison une espèce d'entrepôt de toutes les marchandises nécessaires aux besoins et aux plaisirs du harem : on y voyait de grands sacs de satin remplis d'ambre, une grande quantité de mor-

onze jours, et, d'après les Euronéens, il avait six ans sept mois et sept jours. Naïma, II, f. 169, place son avènement au 28 redjeb, et Hadji Khalfa au 8 : la date véritable est le 18 redjeb.

ceux d'aloës de quarante à cinquante livres, et des bourses remplies de perles. Si une favorite lui faisait demander mille miskales de tissu d'or, il lui en envoyait quelques ballots ; si une autre désirait de l'huile de rose, il lui en donnait un flacon de deux ou trois cents miskales. Ahmed-Pascha avait rassemblé plus de trente esclaves, musiciennes et danseuses, qu'il tenait en réserve pour les caprices éventuels du Sultan ; mais, après sa mort, elles furent rendues à leurs propriétaires par Sofi-Mohammed.

Le jour de la cérémonie du couronnement à Eyoub, le grand-vizir Sofi-Mohammed, au lieu de se revêtir du kaftan d'État, et de se coiffer du large turban des vizirs, en étoffe rayée d'or, avait affecté de paraître en public avec le froc et le bonnet des derwischs mewlewis, afin d'annoncer clairement à tous que c'était un derwisch qui gouvernait l'empire ; mais il n'avait de son ordre que les formes extérieures, et nullement l'esprit ; car on n'est pas derwisch par l'habit seulement, mais par l'empire qu'on exerce sur ses passions.

Les esclaves et les sultanes favorites d'Ibrahim furent reléguées dans le vieux serai, conformément à l'ancien usage. Koesem Mahpeiker (figure de lune), épouse favorite d'Ahmed, mère de Mourad IV et d'Ibrahim, aurait dû également quitter le palais impérial ; mais comme elle avait élevé son petit-fils Mohammed sur le trône, elle fut appelée à régner en son nom. La jeune sultane Validé Tarkhan, Russe de naissance, resta également dans le nouveau serai, mais sans

exercer la moindre influence sur les affaires de l'Etat. Sous Ibrahim, le crédit de la sultane Koesem, bien que subordonné à celui des favorites, avait cependant fait apporter des modifications aux lois qui régissaient les mariages des sultanes. D'après le Kanoun, les sultanes fiancées aux paschas devaient quitter immédiatement le serai, et leur entretien tombait à la charge de leurs époux. Koesem obtint que les sultanes, qui, souvent, étaient fiancées à l'âge de deux ou trois ans, seraient élevées dans le serai jusqu'à ce qu'elles fussent nubiles, et que le trésor aurait à fournir les sommes destinées à leur entretien, sous le nom d'argent de pantoufle, de voile et de ceinture. Elle avait fait fixer son douaire de veuve à trois cent mille piastres. L'historien Abdoulaziz Karatscholebi-Efendi, qui, lors de la déposition d'Ibrahim, avait adressé à ce prince des paroles si injurieuses, et qui, à l'avènement de Mohammed IV, avait été nommé juge de Roumilie, nous apprend qu'il s'était attiré la haine de la sultane Vvalidé, par la franchise de ses remarques sur l'énormité du douaire, dont le chiffre était inouï dans l'histoire ottomane, et par son blâme énergique des prodigalités du harem. Selon lui, ce fut cette haine qui empêcha sa nomination à la dignité de moufli, devenue vacante par la mort du titulaire.

Le trésor était épuisé par les folles dépenses du harem, et cependant il devenait de plus en plus urgent de payer aux troupes le présent d'avènement. Dans ces circonstances critiques, la confiscation des biens de Djindji-Khodja vint heureusement suppléer à la pé-

nurie du fisc. Le grand-vizir avait demandé au khodja deux cents bourses d'argent pour sa part de contribution au présent d'avènement, et lui avait fait promettre, par son beau-père Mohammed-Efendi, la retraite ordinairement accordée aux juges destitués. Djindji avait refusé de se rendre aux désirs de Sofi Mohammed ; mais un jour qu'il était occupé chez lui à chercher quelques bourses de mauvaise monnaie, avec lesquelles il espérait se racheter de la nécessité de payer la somme demandée, il vit entrer le tschaousch-baschi Abdoulfettah, qui venait réclamer les deux cents bourses. Djindji-Khodja s'enfuit par une porte de derrière, sauta d'un mur haut de dix aunes sans se blesser, « tant étaient solides, dit l'historien de l'empire, les » membres de ce Turc aux gros os, » et se réfugia dans la maison de Tousoun-Tschaousch, où il se cacha sous une natte. Le tschaousch-baschi s'étant mis à sa poursuite et l'ayant découvert dans sa retraite, dit en riant : « Il s'est caché sous la natte pour conjurer les » esprits souterrains. » Djindji s'écria : « Misérables ! » ne suis-je pas kadiasker et un des oulémas ? » Mais le tschaousch-baschi dit à ses gens : « Fermez-lui la » bouche. » Djindji, maltraité par les tschaouschs, fut conduit devant le grand-vizir, qui l'engagea de nouveau à donner, de bonne volonté, les deux cents bourses. Comme il continuait à refuser avec obstination, Djindji fut jeté en prison, ainsi que son kiaya, et des perquisitions furent faites dans sa maison, pour l'inventaire et la confiscation de ses biens. D'après les registres, sur lesquels Djindji inscrivait le produit des

places dont il trafiquait, il fut calculé que sa fortune dépassait le chiffre de trois cent mille piastres. Sofi-Mohammed ordonna à Kara Ali de placer devant Djindji le terrible appareil de la torture, et, au besoin, de le mettre à la question, pour obtenir de lui la révélation du lieu où étaient cachés ses trésors. Djindji confessa en pleurant et en se faisant arracher chaque aveu l'un après l'autre, qu'il avait en sa possession douze jarres pleines d'aspres neufs, et soixante-dix mille piastres d'ancienne et bonne monnaie, qui furent distribuées aux troupes, comme présent d'avènement, et eurent cours sous le nom de monnaie de Djindji-Khodja, jusqu'à ce que le trésor les eût fait fondre à son profit. On trouva chez Djindji plus de trois mille bourses en argent comptant, et la valeur de deux cents bourses en vaisselle d'or et d'argent; les meubles ne furent pas confisqués. Djindji avait illégalement perçu, sur les revenus des fondations pieuses de la Souleïmaniyé, cinq cents aspres par jour, et son kiaya deux cents; ces sommes quotidiennes, évaluées à quinze mille piastres, à partir du jour du premier versement, furent restituées à la Souleïmaniyé. Le grand-vizir fit demander au beau-père de Djindji, quelle dot il avait donnée à sa fille, et lui en envoya le montant qui s'élevait à mille ducats. Après une détention d'un mois, Djindji reçut ordre de partir pour Ibrim en Nubie, avec le titre de sandjak. Ayant été atteint de la goutte à Mikhalidj, il obtint la permission d'y séjourner quelque temps : cette halte lui fut fatale. Il eut l'imprudence de donner libre carrière à sa langue, et de pro-

tester de son innocence, comme quelques-uns de ses partisans à Constantinople, en blâmant l'injuste décision qui le frappait. Ces paroles inconsidérées, et la crainte que le khan des Tatares, son protecteur, n'obtint son rappel dans la capitale, provoquèrent son arrêt de mort. Lorsque le tschaousch Houseïn de Lemnos arriva à Mikhalidj, Djindji le reçut avec joie, croyant qu'il lui apportait l'heureuse nouvelle de son rappel. C'était bien en effet un rappel, dit l'historien ottoman, mais non pas à Constantinople; c'était le rappel de la poussière à la poussière, de l'esprit à l'esprit, le rappel à Dieu, d'après ces paroles du Koran : *Nous venons de Dieu et nous retournons à Dieu* [1]. Le trésor impérial dans lequel entrèrent les trois mille bourses de Djindji-Khodja fournit trois mille quatre-vingts bourses pour le présent d'avènement, et le trésor privé seulement mille : ce qui formait, à raison de cinq cents piastres par bourse, un total de deux millions quarante mille piastres; à raison de cent vingt aspres par piastre, un total de deux cent quarante-quatre millions huit cent mille piastres; à raison d'un ducat par cent vingt-cinq aspres, un total d'un million neuf cent cinquante-huit mille quatre cents ducats. Sur cette somme, les cinquante mille janissaires reçurent chacun trois mille aspres et un supplément de solde de sept aspres au plus; les sipahis, chacun mille aspres et un supplément de solde de cinq aspres au plus; les vingt-quatre officiers de la grande et de la petite chambre, chacun mille aspres du trésor intérieur; et mille autres du trésor extérieur.

Un mois après, on donna aux légistes la gratification en usage depuis Sélim II; mais les *quarante*, les derniers des mouderris, ne participèrent point aux largesses accoutumées.

C'était un usage établi, qu'à chaque avènement, un certain nombre des itschoghians du serai de Galata, de celui d'Ibrahim-Pascha et du serai impérial, fussent incorporés dans les rangs des sipahis ou promus à d'autres places. Les nominations ordinaires n'ayant pas eu lieu, les itschoghians du serai de Galata ourdirent de secrètes intrigues. Mais avant de raconter ces intrigues et les troubles qui les suivirent, il est nécessaire de bien définir l'organisation des pages de la cour ottomane.

On comptait trois serais : un à Andrinople, un à Galata et un à Constantinople. Ce dernier avait été fondé par Ibrahim-Pascha, favori de Souleïman, et il était plus spécialement destiné aux enfans chrétiens enlevés à leurs parens en Bosnie et en Albanie. Les pages sortaient des trois serais pour entrer dans les corps des sipahis, ou dans les deux dernières des six chambres du palais impérial, appelées *la grande et la petite chambre*. Après avoir parcouru ces premiers degrés de la hiérarchie de la cour, ils étaient admis dans les quatre chambres des officiers attachés à la personne du Sultan¹ ou remplissant d'autres fonctions.

¹ *Nassihatnamé*, à la Bibliothèque I. R. de Vienne, n° 96. *Statistique* de Hezarfenn. *Constitution et administration de l'Empire ottoman*, II, p. 13-30. Mouradjea d'Ohsson, *Tableau de l'Empire ottoman*, VII, p. 34-44.

dans l'intérieur du palais. Les trois serais d'Andrinople, de Galata et de Constantinople, qui comptaient chacun trois cents pages, étaient donc de véritables écoles où l'on formait des élèves pour les carrières militaire et administrative. La grande et la petite chambre du serai étaient affectées aux pages aspirans : la première en comptait deux cents, et la seconde cent ; dans les quatre chambres supérieures étaient répartis les officiers attachés à la personne du Sultan. La dernière de ces quatre chambres était celle des *seferlis*, c'est-à-dire des cavaliers, dont le chef s'appelait *kiaya*, et qui avaient soin du linge du souverain ; c'est aussi dans cette chambre qu'étaient relégués les chanteurs, danseurs, barbiers, étuvistes ou baigneurs du serai. Le *baschkouloukdji* lavait deux fois par semaine, dans un bassin d'argent, la mousseline du turban impérial, pendant que les *seferlis* chantaient des hymnes en l'honneur. La troisième chambre était celle du *kilar* (sommelier) ou plutôt du confiseur ; car c'est là qu'on préparait et conservait les sucreries, les confitures, les sorbets et les sauces de toutes sortes. Les pages de cette chambre fournissaient les bougies pour les appartemens et la chapelle du serai, et fabriquaient du taffetas ciré qu'ils donnaient par demi-aunes aux malheureux souffrans de blessures ou de plaies, afin que ceux-ci priassent pour le Sultan ; enfin, ils pétrissaient les pastilles d'ambre et de musc (*khourzé*), des amulettes d'ambre et de musc (*tenzou*), qui sont considérées comme des talismans aphrodisiaques. Le chef de la troisième chambre, c'est-à-dire le sommelier ou

le confiseur, avait aussi la haute main sur tous les gens attachés aux cuisines impériales, qui étaient divisés en douze catégories : acheteurs de poulèts, fabricans de bougies, cuisiniers, confiseurs, boulangers, laitiers, glaciens, etc., etc.

D'après un kanoun de Souleïman, ces divers employés ne devaient jamais être moins de treize cent cinquante. Le nombre des pages de cette chambre, qui ne dépassait pas quarante sous Souleïman, monta sous Ibrahim et Mohammed IV jusqu'à soixante-dix. C'est ainsi que le chiffre des pages de la chambre du trésor, fixé à quarante par Souleïman, s'éleva par la suite à cent quarante. Les principaux dignitaires de la chambre du trésor étaient le khazinedar (trésorier), son substitut, le khaziné-kiayasi, le gœgüm-baschi, qui accompagne le Sultan dans toutes ses promenades avec un flacon d'eau glacée; l'anakhtaroghlan, ou gardien des clefs; le kiatib, écrivain du trésor; le tschantadjî qui suit le Sultan avec un sac de cuir plein de monnaies d'or et d'argent; le sorgodji-baschi, ou conservateur des diamans et des panaches de plumes de héron; le kapanitschadjî, ou conservateur des kaftans, doublés de fourrures de renard noir et de zibeline, qui ne sont présentés au Sultan qu'imprégnés de parfums d'aloës et au milieu des chants des pages; le tabakeski, ou conservateur de la porcelaine; les bülbüldjis et toutoudjis, ou gardiens des rossignols et des perroquets; enfin les deux toufkendjis, qui tiennent prêts à offrir au Sultan dans ses excursions des fusils ornés de pierreries. C'était parmi les pages de ces

trois chambres qu'on choisissait les tschaouschs (messagers d'Etat), les mouteferrikas (fourriers de la cour), et les tschaschneghirs (écuyers-tranchans). Les chefs de la quatrième, de la troisième et de la deuxième chambre, passaient dans la première, composée de quarante titulaires, et ils n'en sortaient que pour être élevés aux places les plus éminentes de la cour et de l'empire. Les dix-sept principaux dignitaires des quarante, qui formaient la première chambre, tiraient leurs titres de leurs fonctions, et étaient appelés: écuyer (silihdar), porteur du manteau (tschokadar), teneur de l'étrier (rikaldar), conservateur du turban (dülbendaga), gardien des clefs (anakhtaroghlan), premier conservateur des nappes (peschghiraga), second conservateur des nappes (binischpeschghiraga); grand-porteur d'aiguière (ibrikdar), premier et second inspecteur (kœzé-baschi), grand-crieur de la prière (muezzin-baschi), secrétaire du Sultan (sirrkatib), premier valet-de-chambre (baschi-tschokadar), l'officier chargé de rouler la mousseline autour du turban impérial (sarikdji-baschi), le grand-café-tier (kawehdji-baschi), le grand-conservateur des fusils (toufenkdji-baschi) qui à la chasse présente les armes au Sultan, le grand-barbier (berber-baschi). Les sept derniers de ces dix-sept dignitaires et les cinq premiers des trente-trois sont nommés mabeindjis (internonces), parce qu'ils font leur service dans cette partie du palais située entre le harem et les appartemens extérieurs. Les pages de la quatrième chambre ont dans leur département le linge; ceux de la troi-

sième, les confitures; ceux de la seconde, le trésor; ceux de la première sont employés auprès de la personne même du Sultan, et chargés de la garde de sa chambre à coucher attendant à la chapelle des Reliques (Khirkaï scherifé odasi), dans laquelle sont conservés le borda (manteau), l'étendard sacré, le sabre et l'arc du Prophète, les cimetières des trois premiers khalifes et de plusieurs compagnons d'armes de Mohammed. Les pages de la première chambre recevaient primitivement vingt-cinq aspres de solde quotidienne, ceux de la seconde, dix, et ceux des quatre autres, huit seulement. Mourad IV éleva la paie journalière des premiers à trente aspres, celle des seconds à douze, et celle des quatre autres à dix. Chacune des six chambres avait douze *anciens* qui recevaient des sommes considérables sous le titre d'argent de ceinture, de kaftan, de bonnet et de doublure. Le chef de toutes ces chambres de pages était le kapouaga, grand gouverneur du serai, chef des eunuques blancs, sous les ordres duquel était le préfet du serai (serai agasi). Les itschoghlians des serais d'Andrinople et de Galatâ, ceux de la grande et de la petite chambre du serai de Constantinople, étaient vêtus différemment des pages des quatre chambres supérieures : les premiers portaient des habits de drap et point de kaftans; les seconds des habits de soie et des kaftans; les uns et les autres n'avaient point la tête rasée ainsi qu'il est d'usage en Orient, mais ils avaient sur le sommet de la tête une touffe de cheveux qui tombait sur l'oreille; ils se conformaient en cela à la tradition d'après laquelle

Joseph aurait adopté ce mode de coiffure, lorsqu'il était esclave de Pharaon¹. Telle était l'organisation des pages sous Ibrahim.

Les pages du serai de Galata donnèrent les premiers l'exemple de la révolte. Le jour de l'avènement d'Ibrahim, quelques-uns d'entre eux firent des démarches illégales auprès du grand-vizir, du moufti et des agas des troupes, pour obtenir de l'avancement. Dès que les pages de la grande et de la petite chambre du serai de Constantinople en eurent été instruits, ils voulurent réunir leurs efforts à ceux de leurs camarades des autres serais, et firent dans le même sens au kapouaga des représentations qui restèrent sans réponse. Une requête, qu'ils envoyèrent au grand-vizir et au moufti par un khasseki, tomba entre les mains du préfet du serai, qui la montra au kapouaga, en l'engageant à réprimer un tel désordre. Le kapouaga se rendit dans la grande chambre avec quatre-vingts sülüflü-baltadjis (eunuques blancs), quarante à cinquante portiers du serai et recrues de janissaires, et parla ainsi aux pages : « Maudits ! que signifie ce » tumulte ? Je vous en punirai par des coups de bâton » sur la plante des pieds. » Ces paroles déchainèrent la rébellion qui jusqu'alors avait été contenue par la crainte. Les pages se récrièrent sur l'injure de *maudits*, et se disputèrent vivement avec le kapouaga,

¹ Allermassen sie probiren, dass Joseph, als er des Königs Pharaon in Egypten Paggy gewesen, dergleichen Zopf getragen habe, wessentwegen die Paggy den Josephum für ihren Pir oder Heiligen und Patronen hatten und ehren.

qu'ils auraient poignardé s'il ne s'était pas retiré à temps; puis ils se barricadèrent et se consultèrent entre eux. Le kapouaga revint; mais n'ayant pu être introduit, il se contenta de leur crier à travers la porte: « Mes fils! je ne veux pas vous mettre les en- » traves ni vous donner des coups de bâton sur la » plante des pieds; laissez-moi seulement vous faire » administrer une correction apparente, afin que la » discipline soit satisfaite; autrement j'annoncerai votre » obstination au Padschah, qui vous mettra tous à » mort. » Pour toute réponse, il s'éleva ce cri unanime: « Retire-toi! » et le kapouaga dut obéir. Les pages se rassemblèrent dans la mosquée des Chambres, et rédigèrent des lettres qu'ils envoyèrent aux agas des troupes. Le lendemain, le colonel et le kiaya des baltadjis parurent de la part du kapouaga, pour exhorter les auteurs des troubles à rentrer dans l'ordre; il remplit quatre fois ce message, mais sans succès. Le grand-vizir, voyant que son intervention était devenue nécessaire, fit porter aux pages, par des chambellans, une lettre dans laquelle il leur promettait de faire au Bairam les promotions qu'ils désiraient. Le tumulte cessa; mais un page s'étant écrié: « Faites attention, camarades! voici le kapouaga qui » vient avec les bostandjis! » les mutins, à peine apaisés, s'armèrent aussitôt de sabres, de fusils, d'arcs, de frondes, de marteaux et de bâtons, et se précipitèrent dans la cour. Us repoussèrent à coups de pierres un aga qui se présenta à eux comme un nouvel aga des chambres; cependant le kapouaga par-

vint à ramener l'ordre par des paroles conciliatrices. Le chef de la troisième chambre (kilardji-baschi) et plus de quatre-vingts pages furent chassés du serai; on promit aux autres de leur donner des emplois à l'époque du Baïram. La sultane Validé, le grand-vizir et les agas pensèrent qu'il serait imprudent de faire des promotions en faveur de tous les pages à la fois; le quatrième jour du Baïram, ils incorporèrent deux cents d'entre eux dans les sipahis, en leur ordonnant toutefois de se préparer à partir pour la Syrie avec le gouverneur de Damas, Mourteza-Pascha. Mourteza-Pascha, Bosnien de naissance, avait été donné comme esclave sous le règne de Mourad IV à Mohammed-Pascha par le prince géorgien Maroul; admis dans le serai, il s'était élevé dans l'espace de vingt-trois ans à l'emploi le plus éminent de la première chambre, c'est-à-dire aux fonctions de silihdar. Le voyageur Ewlia l'accompagna en Syrie. Ewlia et Mourteza-Pascha avaient eu des rapports dans leur première jeunesse; voici comment ils renouèrent connaissance: peu de temps avant la chute de Djindji, Ewlia admirait à Constantinople un palais nouvellement bâti, lorsqu'il s'entendit appeler, et reconnut dans Mourteza-Pascha, possesseur de ce palais, son ancien camarade d'école de Safranbourli, par lequel il fut accueilli avec les plus vives protestations d'amitié.

- L'ancien maître d'Ewlia, le fils du desterdar Mohammed-Pascha, ayant appris à Nicomédie la déposition d'Ibrahim, était parti immédiatement pour Constantinople, et s'était présenté devant Sofi-Mohammed.

Celui-ci lui demanda avec emportement pourquoi il ne s'était pas rendu à Karss dont le précédent grand-vizir lui avait conféré le gouvernement. Mohammed-Pascha lui répondit que cette nomination n'était qu'un piège qu'on lui avait tendu. « Pars, lui cria Sofi-Mohammed, ou je te tue. » Mohammed-Pascha, n'étant pas maître de sa colère, mit la main sur son poignard, et lui dit : « Que Dieu te punisse, vieillard maudit ! » Le grand-vizir, après être demeuré quelque temps impassible et silencieux, répliqua : « Pascha, si tu veux être un serviteur fidèle, je ferai quelque chose pour toi. Le Padiçchah te donne le sandjak de Malatia à titre d'argent d'orbe. — Dieu t'en récompense, vizir, reprit Mohammed-Pascha; mais donne-moi aussi la jouissance des impôts personnels, des impôts extraordinaires (awariz), et des taxes des receveurs du sandjak; ce sera me montrer toute ta faveur. — Qu'il en soit ainsi ! » dit le grand-vizir; et le fils du defterdar prit congé de lui en lui baisant la main.

La contagion de la rébellion ne s'arrêta pas aux pages et gagna aussi les sipahis, qui, mécontents du grand-vizir, Sofi-Mohammed, élevèrent de nouveau leurs anciennes prétentions, et demandèrent un supplément de paie pour leurs enfans (weledj), les taxes de garçon (ghoulamiyé), et le droit d'être de service auprès de la Porte, privilèges dont ils avaient joui sous Mourad IV. Le grand-vizir, ancien sipahi lui-même, leur avait promis des promotions nouvelles pour le commencement de l'année suivante; mais toutes ces faveurs n'empêchèrent pas les mutins de se

rassembler à Scutari le 25 septembre (7 ramazan 1058). On peut trouver les causes de cette nouvelle mutinerie à la fois dans la vicieuse organisation des sipahis, et dans la conduite impolitique de Sofi-Mohammed. Les janissaires étaient bien mieux organisés que les sipahis : dans le premier de ces corps, outre l'aga, le koulkiaya, le seghban-baschi, le sagardji-baschi, le samsoundji-baschi, le tournadji-baschi, et d'autres officiers formant l'état-major, chaque régiment avait des chefs particuliers : le colonel (tschorhadji), le grand-cuisinier (aschdji-baschi), le grand-porteur d'eau (sakka-baschi), l'intendant des cuisines (wekilichardj), le capitaine (oda-baschi), l'enseigne (baïrakdar), l'ancien (bascheski), le premier garçon de cuisine (basch-karakoulloukdji). Dans les premiers temps, la division du pouvoir n'existait pas chez les sipahis avec un aussi grand nombre de ramifications; ils n'avaient qu'un aga, un kiaya et des tschaouschs, de sorte que dix à onze mille hommes étaient commandés par une quinzaine d'officiers. Le grand-vizir provoqua encore le mécontentement des sipahis par son orgueil et sa déviation des principes d'après lesquels il avait promis de gouverner. Les sottises et flatteries de quelques oulémas lui persuadèrent que, sous un prince mineur, le grand-vizir était le véritable sultan. Plein de cette pensée, il négligea les affaires du diwan, et se considéra comme investi du pouvoir souverain. Oublieux de la promesse qu'il avait faite de mettre un terme à la vénalité des places, il administra comme ses prédécesseurs, et exigea de l'argent de ceux qui avaient été gratuitement

nommés gouverneurs à l'occasion de l'avènement de Mohammed.

La décision qu'on avait prise de restreindre à deux cents pages les promotions ordinaires, était loin d'avoir ramené l'ordre dans les trois serais. Le 24 octobre 1648 (6 scheval 1058), les pages du serai de Galata, à qui l'inspecteur de la ville (schehr-emini) ne fournissait pas des vivres en quantité suffisante, échappèrent à leurs gardiens, et se rendirent à Constantinople devant le serai d'Ibrahim-Pascha, dont les pages fraternisèrent avec eux. L'aga des janissaires, accompagné de la garde de la ville, vint les exhorter à rentrer dans l'obéissance, mais il dut se retirer devant leurs démonstrations hostiles. Lorsque les pages de la grande et de la petite chambre du serai impérial, à qui, ceux de Galataserai avaient écrit pour les engager à faire cause commune avec eux, eurent appris ces événements, ils se réunirent à leurs camarades; et tous ensemble occupèrent l'Eltschikhan ou le karavanserai, dans lequel autrefois on emprisonnait les ambassadeurs chrétiens. Sur ces entrefaites, mille sipahis destitués, à qui le grand-vizir avait rendu leurs places, et qu'il avait destinés à faire partie de la garnison de Crète, se révoltèrent sur les insinuations d'un des leurs, nommé Biüklü-Mahmoud, c'est-à-dire Mahmoud à la moustache, et revinrent de Siliwri à Constantinople. Biüklü-Mahmoud se mit la tête des sipahis et des pages. Les circonstances devenant pressantes, les oulémas furent appelés au diwan, et l'ordre fut donné aux janissaires de se tenir dans leurs casernes.

armés et prêts au combat. Dans l'après-midi du 24 octobre, les kadiaskers et les oulémas se rendirent deux fois chez Sofi-Mohammed. Deux kattischérifs avaient été promulgués dans la journée, et un khasseki était venu à cinq reprises différentes appeler le grand-vizir auprès du Sultan, ou plutôt auprès de la sultane Validé. Le lendemain, Sofi-Mohammed et le moufti ayant été invités de nouveau à paraître au diwan, ils s'excusèrent de ne point se conformer aux désirs de la sultane-mère, disant qu'ils ne pouvaient sortir que lorsque les troubles seraient apaisés. L'ancien juge de Brousa, Mousa-Efendi, fut député aux sipahis; mais ceux-ci, s'apercevant que le serai et le diwan tremblaient devant eux, redoublèrent d'audace, et demandèrent que le Sultan tint un diwan à pied, pour juger leurs différends avec le grand-vizir et le moufti, contre lesquels ils se portaient accusateurs. Quelques-uns des principaux sipahis se rendirent auprès du vieil aga Moussliheddin, lui demandant une attestation légale, d'après laquelle il serait déclaré qu'ils n'avaient pris aucune part au meurtre du sultan Ibrahim, et qu'ils ne cherchaient point querelle aux janissaires. « J'en atteste Dieu, dit Moussliheddin, nous aussi nous n'avons eu aucune part à ce meurtre; consultez là-dessus le moufti et le vizir. » Le lendemain (26 octobre 1648. — 8 schewal 1058), les pages et les sipahis se rassemblèrent sur l'hippodrome, les oulémas et les grands dignitaires chez le grand-vizir. Les mutins, instruits du conciliabule qui se tenait chez Sofi-Mohammed, demandèrent l'exécution de tous ceux qui

auraient pris part au meurtre du sultan Ibrahim. Le grand-vizir et le moufti se transportèrent alors dans les casernes des janissaires, et avisèrent aux moyens les plus énergiques de réprimer l'insurrection : l'assemblée prit connaissance d'un fetwa de mort rendu la veille contre les rebelles, et fondé sur leur persistance dans l'insoumission après une exhortation amicale et sur le texte du Koran : « S'ils se révoltent les uns contre les autres, tuez-les, jusqu'à ce qu'ils craignent l'ordre de Dieu. » Ce fetwa fut signé par le moufti, cinq grands-juges, le juge de Constantinople et son prédécesseur, et les grands mollahs et mouderris. L'annonce de cette décision des légistes ne laissa pas d'apaiser les sipahis et les pages ; on agit encore sur l'esprit de ces derniers, en leur accordant la demande qu'ils avaient faite d'être incorporés dans les sipahis, ou transférés des serais dans la grande et la petite chambre. Parmi les pages du serai de Galata, qui passèrent à cette occasion dans la grande et la petite chambre, était Abdourrahman ou Abdi, que la faveur impériale éleva par la suite jusqu'à la dignité de nischandji-vizir, et qui écrivit l'histoire de son époque sur l'ordre du Sultan. Nous l'avons déjà cité quelquefois, mais il nous servira plus spécialement de guide pendant les trente-six années qui vont suivre.

Les troubles causés par les sipahis se seraient ainsi terminés, si le grand-vizir et le moufti, se contentant du retour des rebelles à Scutari, ne leur eussent pas demandé le lendemain de leur livre leur chef Mahmoud, et n'eussent point envoyé des tschaouschs avec des or-

dres de bannissement à quelques oulémas compromis dans la dernière sédition (27 octobre 1648 — 9 schewal 1058). Ces oulémas, avertis à temps, s'enfuirent de leurs maisons, où les tschaouschs firent des perquisitions inutiles. Le feu de la révolte, que ces deux faits eussent été suffisans pour rallumer, fut encore attisé par une troisième cause : le kiaya du grand-vizir, faisant une ronde dans la ville, eut la malheureuse idée de faire décapiter trois sipahis qu'il trouva sur l'hippodrome, de jeter leurs têtes sur la place du marché, et de leur percer les pieds avec leurs propres lances. Cet acte de maladroite cruauté fit penser aux sipahis qu'on voulait les prendre et les exécuter les uns après les autres, mais les indigna moins cependant que les outrages auxquels on se porta sur les corps des malheureux suppliciés : car, d'après le Kanoun, les cadavres des janissaires et des sipahis ne doivent pas être jetés sur la place du marché, mais dans la mer, et un coup de canon annonce à la capitale et aux deux rives du Bosphore l'accomplissement de l'exécution. Lorsqu'on vit la fâcheuse influence exercée sur les sipahis par la violation du Kanoun, on s'empressa de faire disparaître les restes des trois sipahis, et de laver les pavés souillés de sang ; mais il était trop tard. Le grand-vizir prit la précaution de faire fermer toutes les portes de Constantinople ; mais les sipahis arrivant de Scutari brisèrent celle dite de l'Écurie, et plantèrent l'étendard de la révolte sur l'hippodrome ; ils y passèrent la nuit à la lueur d'un

grand nombre de torches, ce qui fit craindre aux habitans un incendie, car le vent soufflait avec violence. Les chefs des sipahis s'étaient flattés que les janissaires garderaient une stricte neutralité; mais, voyant que leurs espérances ne se réalisaient pas, ils résolurent de se fortifier, et de gagner quelques oulémas à leur cause, pour se rendre favorable l'opinion publique. Ils enrôlèrent sous leurs drapeaux un certain nombre de palefreniers des écuries impériales, et envoyèrent une réputation à Ebousaid, l'ancien moufti, et à Hanefi-Efendi, qui demeuraient en face de la mosquée sur l'hippodrome. Ils voulurent à quatre reprises différentes enlever violemment Ebousaid de sa maison et le nommer moufti; mais celui-ci leur déclara qu'il refusait d'accepter cette dignité, et se tira enfin de leurs mains en leur promettant que le lendemain matin il irait au serai exposer leurs griefs au Sultan. Hanefi-Efendi, feignant d'entrer dans leurs sentimens, les paya de belles paroles, leur disant qu'ils se tinsent tranquilles pendant la nuit, et qu'au point du jour il se rendrait au milieu d'eux. C'est ainsi que les rebelles attendirent le lendemain, dans une fausse sécurité, rêvant de promotions et de distributions d'argent. Cependant le grand-vizir et le moufti s'étaient rendus dans la mosquée du Centre, où ils passèrent la nuit. Afin d'exciter les janissaires à faire leur devoir, le moufti donna dix mille aspres à la cinquantième ora qui montait la garde près de lui, et lui

janissaires attaquèrent deux mille sipahis, et que quatre-vingt-quatre des premiers et cent quatre-vingts des derniers restèrent sur la place.

promit une dotation de cinq cents aspres pour le régiment dont elle faisait partie. Au point du jour, les sipahis envoyèrent un de leurs anciens, Kara Abdoullah, au harem, pour exposer leurs plaintes à la Wvalidé; ils l'avaient déjà fait la veille, et on leur avait répondu par un kattischérif ainsi conçu : « Je ne veux pas que mes serviteurs, les janissaires et les sipahis, soient ennemis les uns des autres; dispersez-vous, et je destituerai le grand-vizir et le moufti. » Kara Abdoullah rapporta cette fois le kattischérif suivant : « Je ne veux pas que mes serviteurs tirent le sabre les uns contre les autres; ils nommeront vizir celui qui est le plus sage et le plus propre à ces hautes fonctions. » Munie de ce kattischérif, une députation de sipahis se transporta à la mosquée du Centre. Sofi-Mohammed, qui se voyait abandonné par le Sultan, ou plutôt par la Wvalidé, répondit : « C'est l'ordre de mon Padisçah; si les agas des troupes le jugent convenable, je rendrai le sceau de l'empire. » Mais les agas s'écrièrent avec emportement : « Nous ne voulons pas que le vizir et le moufti soient tués, pas même destitués; que les sipahis se dispersent, ou bien nous les tuerons tous, d'après le fetwa rendu contre eux. » Les janissaires chargèrent un des leurs, le colonel du cinquième régiment des chameliers, de porter cette réponse aux rebelles; mais celui-ci, avant même d'arriver à l'hippodrome, fut attaqué et massacré par les sipahis. Il est à supposer que ce meurtre fut commis sur l'ordre du grand-vizir et par quelques-uns de ses gens déguisés en sipahis. En effet, il

eût été difficile de décider les janissaires à prendre les armes, tant que les sipahis n'auraient pas versé de sang, et cet acte de violence avait été évidemment calculé pour précipiter le dénouement.

A la nouvelle de cet assassinat, les janissaires ne pensèrent plus qu'à la vengeance; ils marchèrent contre les sipahis, précédés par les adjemoghians et suivis par les oulémas, et le grand-vizir. Le fils du moufti, juge de Galata, jeune homme aimé du peuple, se joignit aux janissaires avec vingt pages bien armés. Près du khar des ambassadeurs, en face de la colonne de Constantin (l'ancienne colonne de porphyre sur le Forum), les janissaires se divisèrent en deux détachemens, et débouchèrent par deux rues parallèles sur l'hippodrome, où les sipahis s'étaient retranchés. Avant d'en venir aux mains, on députa le prédicateur de la mosquée de Mohammed II, Weli-Efendi, et Kenaan-Pascha, pour exhorter les rebelles à la soumission; arrivés au parvis de la mosquée d'Ahmed, ils firent leur sommation, et n'obtinrent pour toute réponse que le cri : « Tuez-les ! » Weli-Efendi réussit à s'enfuir; mais le porteur d'outre, le coureur de Kenaan-Pascha et le fils de l'ancien gouverneur de Kaffa, Islam-Pascha, furent mis en pièces. Alors les janissaires se portèrent d'Aya-Sofia sur l'hippodrome; repoussés par une attaque impétueuse des sipahis, ils auraient lâché pied avec le kiaya et l'aga; si le vieux Moussliheddin, reprochant à l'aga sa lâcheté, n'eût ranimé leur courage qui faiblissait, et ne les eût ramenés sur l'hippodrome;

ils tombèrent sur les rebelles avec une impétuosité irrésistible; les cadavres s'amoncelaient sous leurs coups, et sous le tranchant de leurs sabres infatigables tombaient en même temps les têtes blanches des sipahis, et les têtes aux boucles noires des jeunes pages. Parmi ces derniers, retranchés dans le parvis de la mosquée, se trouvaient quelques excellens archers, et entre autres Makssoud, qui perça successivement sept janissaires de ses flèches, et fut ensuite massacré. Les chefs de la révolte, Housseïn-Kiaya et Karaaga, cherchèrent à s'échapper, sous prétexte de faire leur prière dans la mosquée. Biiklü-Mahmoud avait eu la précaution de faire occuper par quelques sipahis une porte de la ville, qui lui offrit une fuite facile; il s'embarqua pour Scutari, avec ses gens, sur deux barques; mais une d'elles, trop chargée, sombra dans la traversée. Cependant le massacre des rebelles avait continué dans le parvis et l'intérieur de la mosquée; il y eut des sipahis et des pages tués jusque sur le maître-autel et sous la chaire; les fenêtres et les portes furent percées par les balles; les chefs, Thalaklü Ahmed, Ouroudjbeg, Binayi Mohammed-Efendi, furent mis à mort avec environ trois cents des leurs, parmi lesquels les cinquante palefreniers enrôlés récemment dans les rangs des sipahis. Une partie des vaincus se réfugia sur les minarets, d'où on entendit retentir, au lieu de l'appel à la prière: *Dieu est grand! les cris Aman! Aman! c'est-à-dire Grâce! Grâce!* Mousliheddin promit la vie sauve aux survivans, et mit un terme au massacre ¹. Les parens des

¹ Naima, II, f. 400, cite un beau trait d'un janissaire, qui sauva la vie

morts vinrent sur le lieu du combat pour leur rendre les derniers devoirs; mais plus de deux cents cadavres, qui ne furent pas réclamés, furent jetés dans la mer, sans qu'un imâm eût prononcé sur eux les prières funéraires. Cette circonstance donna lieu à une vive dispute entre les oulémas : un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels l'historien Hadji Khalfa, soutenaient le principe émis par le grand légiste Kouhistani; d'après ce principe, le combat détruit la révolte, et ceux qui meurent les armes à la main ne doivent pas être considérés comme rebelles; mais les partisans du grand-vizir, et notamment le grand-juge et historien Kara-tschelebizadé Aziz-Endi, furent d'avis contraire, et leur opinion l'emporta. Le grand-vizir et le moufti, qui avaient sauvé leur vie par leur victoire sur les insurgés, exhortèrent les janissaires à vivre désormais en paix avec leurs frères, les sipahis. Sofi-Mohammed, qui n'avait dû le grand-vizirat qu'à l'intervention des agas, et son maintien dans ce poste qu'à leurs secours, était condamné par cela même à subir leur tutelle, et à leur accorder tout ce qu'ils désiraient. Un grand nombre de sipahis rebelles furent rayés des listes, et leur solde confisquée; les autres furent forcés de renoncer au weled, ou supplément de solde pour leurs enfans, et on leur donna un nouveau kiaya. Kara-Kiaya et Pandourtschelebi, qui s'étaient enfuis, obtinrent, par l'influence de leurs amis, de n'être point condamnés à mort; mais ils furent destitués et en-

² à deux pages, et qui refusa l'argent qu'on lui envoya pour reconnaître cette noble action.

ployés en qualité de tschaousch et mouteferrika. Le fauteur des troubles, Biiklü-Mahmoud, fut atteint sur la route de Brousa et mis à mort par Osman-paschazadé Houseïnbeg, qui avait été envoyé à sa poursuite. Houseïnbeg reçut en récompense le gouvernement de Karamanie. Le grand-vizir, à qui on attribua l'honneur d'avoir apaisé la révolte, fut revêtu d'un kaftan d'honneur en présence du Sultan.

Pendant que les troubles militaires désolaient la capitale, la révolte se déchainait dans les pays de l'Asie-Mineure. Haïderoghli et son suppôt Katirdjioghli rayagèrent la contrée entre Ilghou et Akscheïr. Haïderoghli déclara ouvertement la guerre à Ahmed, sous prétexte qu'il avait acheté le gouvernement d'Anatolie au prix de trente mille piastres. Dans un combat, près de Kârahissar, les rebelles furent vaincus; mais Ahmed-Pascha ayant campé, sans aucune précaution préalable, dans la vallée de Sandukli, Haïderoghli le surprit et le fit prisonnier. « Par pitié pour ton imbécilité, lui dit son vainqueur, je te fais grâce de la vie; toi qui, avec des lâches qui ne savent pas monter une colline, oses combattre contre des braves qui jouent leurs têtes. Ne parais donc plus, accompagné de gens dont tu ne peux te servir, devant les yeux de ton ennemi, vainqueur dans ce pays. » Il le fit dépouiller; et, lui laissant seulement une calotte sur la tête, il lui ordonna de monter à cheval et de partir. A peine Ahmed-Pascha avait-il quitté le camp, que Katirdjioghli arriva; il accabla son capitaine de reproches sur sa pitié intempestive, se mit à la pour-

suite du pascha, qu'il massacra, et dont il enrôla les lewends sous ses drapeaux (1648—1658). Lorsqu'on apprit à Constantinople la fin malheureuse d'Ahmed, Mohammed-Pascha, fils de Bostandji Omer-Pascha, fut nommé gouverneur d'Anatolie, et des circulaires furent expédiées, dans lesquelles on promettait un sandjak à celui qui tuerait ou ferait prisonnier Haïderoghli. Les bandes rebelles n'en pillèrent pas moins les caravanes dans les défilés de l'Asie-Mineure. Après avoir saccagé plusieurs villes, Haïderoghli se porta sur Karahissar, capitale du sandjak de ce nom. Le colonel des janissaires, Isaaga, qui demeurait à Tschai, village voisin de Karahissar, envoya à Constantinople un rapport, dans lequel il exhortait le grand-vizir et les agas à conférer une dignité à Haïderoghli, disant qu'il y avait un moins grand mal à donner des places à un rebelle qu'à laisser un pays en proie à ses dévastations. A la lecture de ce rapport, le vieux Moussliheddin s'écria : « Investir de fonctions publiques un ré- » belle, est le plus grand et non le moindre des deux » maux. » Haïderoghli mit Karahissar au pillage. Dès lors, le diwan ordonna au sandjakbeg, de Hamid, Mohammed-Pascha, frère de Sinanzadé, écuyer de Mourad IV, de réunir toutes ses forces pour anéantir Haïderoghli. Mohammed-Pascha envoya l'Abase Hasan, en qualité de moutesellim, à Sparta, capitale du sandjak de Hamid. Après le sac de Karahissar, Haïderoghli s'était dirigé sur cette place, et avait sommé les habitans de lui payer une contribution de trois mille piastres; ceux-ci, pour lui donner une fausse sécurité,

lui promirent de se conformer à ses ordres. Pendant que Haïderoghli attendait sans défiance, dans une vallée près de Sparta, les piastres des habitans, l'Abase Hasan l'attaqua à l'improviste, le blessa dans la mêlée et le fit prisonnier. Haïderoghli fut conduit par son vainqueur à Constantinople. Ewlia, qui autrefois, dans son voyage d'Erzeroum à Balikhissar, avait été pris par les bandes de Haïderoghli, et avait été relâché sans avoir subi la moindre injure, se trouvait à Scutari lorsque l'Abase Hasan y passa avec son prisonnier. Il raconte que Haïderoghli était traîné dans une litière attelée de deux chevaux; il avait, dit-il, la tête enveloppée d'un mouchoir de soie jaune; sa barbe était rousse; et, bien qu'il fût encore jeune et vigoureux, ses blessures lui donnaient un air souffrant. Ewlia, dont la mère était une Abase, rendit visite à Hasan et à Haïderoghli; il offrit à ce dernier, de la part de son vainqueur, la vie sauve, s'il voulait servir en Crète, sous Deli Houseïn-Pascha. Haïderoghli répondit qu'il accepterait volontiers cette offre, si ses blessures lui laissaient l'espoir de la guérison; mais le médecin qui le soignait déclara qu'elles étaient mortelles. Haïderoghli fut conduit devant le grand-vizir, qui, coiffé du bonnet des mewlewis, lui reprocha ses brigandages. « Mon gracieux seigneur, lui répondit le rebelle, le petit du loup devient loup; chacun vend comme il achète et suit l'exemple de son père; c'est ainsi que j'ai mené la vie de brigand, comme mon père Haïder le Noir. » Le grand-vizir lui ayant demandé où étaient cachés ses trésors, il lui répon-

dit : « Mais c'est là une question du jugement dernier ,
 » aurai-je donc versé tant de sang, brûlé tant de villes,
 » pour te confesser, l'une après l'autre, toutes mes
 » rapines? Hélas! voilà la nuit qui approche, je suis
 » né hier, et je dois mourir aujourd'hui : termine l'affaire
 » faire au plus vite. — Volontiers, » lui répliqua le
 grand-vizir, et il donna au bourreau l'ordre de l'exécution. Haïderoghli fut placé sur un cheval et conduit à la porte de Parmakapou, où il fut pendu. Abasa-Hasân fut revêtu d'un kaftan d'honneur, et nommé pour deux ans, conformément à sa demande, turkmanagasi, c'est-à-dire chef des hordes turcomanes de l'Asie-Mineure. Les agas des odjaks s'étant plaint que cette dignité eût été donnée à un simple sipahi tel que Hasan, Sofi-Mohammed leur répondit : « Cet homme
 » nous a rendu de grands services ; je maintiens ma
 » nomination ; si l'on s'y refuse, qu'on donne le sceau
 » de l'empire à qui l'on voudra. »

Le grand-vizir, bien qu'il redoutât l'influence de la sultane Validé et des agas des troupes, n'abdiqua pas pour cela la toute-puissance que lui donnaient ses hautes fonctions. Le kapitan-pascha, Woinak Ahmed, étant entré dans le port de Constantinople, par un temps orageux, perdit, devant Dolmabagdji, une de ses galères, dont on réussit cependant à sauver l'équipage. La perte d'une galère en vue de la capitale et sous les yeux du Sultan et de la sultane Validé, était plus dangereuse pour les ministres, que celle de nombreux vaisseaux dans des mers éloignées, parce qu'il était facile, dans ce cas, de la dissimuler et de l'ex-

cusier ; d'un autre côté, le kapitan-pascha, époux de la sultane Aïsché, avait moins à redouter la colère du harem que le grand-vizir, qui ne tenait par aucun lien de parenté à la famille impériale. Sofi-Mohammed resta quelques jours confiné dans son palais par la crainte ; mais cette retraite ayant donné lieu au bruit de la nomination de Fazli-Pascha au grand-vizirat, il fut envoyé dans le gouvernement de Temeswar le compétiteur que lui avait créé l'opinion publique ; toutefois, voulant se concilier le harem, il fit présent du palais de Djindji à la sultane, épouse de Fazli-Pascha. Le grand-vizir fit comparaître devant lui l'intendant de la ville, Bowlewî Mohammed, récemment destitué, et lui demanda pourquoi, lorsqu'il avait reçu l'ordre qui le déposait, il avait envoyé un sceau en or, au lieu de son sceau en cornaline. Bowlewî lui répondit : « Parce que le sceau en cornaline a été gravé » par le célèbre graveur Ahmedbeg ; du reste, on ne » m'a demandé ce sceau que par haine contre moi ; car » on n'a jamais agi ainsi pour mes prédécesseurs. » Bowlewî disait la vérité ; mais, si l'on n'avait jamais exigé le sceau des intendans de la ville, c'était par dérogation aux règles de l'ancien kanoun, qui veut que tous les intendans, en résignant leurs fonctions, rendent leur sceau, pour le faire servir de contrôle aux comptes sur lesquels il a été apposé. Le grand-vizir répondit à Bowlewî avec colère : « Veux-tu donc m'accuser de mensonge, moi, qui ai blanchi dans le service de l'empire? » Il ordonna en même temps la vérification des registres de l'intendant, et le fit mettre

provisoirement en prison; Bowlewi n'en sortit que trente-huit jours après, moyennant le sacrifice d'un million d'aspres. Ibrahim-Kiaya, frère du feu grand-vizir Ahmed, à qui on avait demandé cent bourses, et qui n'en avait donné que quatre-vingts, fut incarcéré pour le paiement des vingt restantes. Le Bosnien Ahmed le Jaune, dont le frère Ouroudj avait été tué sur l'hippodrome, fut nommé gouverneur du Djardjebekr, en remplacement de Melek Ahmed-Pascha, et envoyé quelque temps après en Égypte. Le sipahi Mohammed le Jaune, un des auteurs des derniers troubles, fut jeté dans la mer. Le grand-vizir voulait faire exécuter le kiaya Houseïn, à cause de sa participation à la révolte; mais il lui accorda la vie, bien qu'à regret, sur l'intercession de l'aga des janissaires, Kara Mourad. Houseïn ayant reçu sa grâce, fut conduit devant Sofi-Mohammed, qui le questionna sur ses comptes. Au sortir de l'audience, Agazadé, kiaya du grand-vizir, voulut se saisir de la personne de Houseïn; mais celui-ci, homme déterminé, tira son poignard et lui dit: « Sot enfant, n'es-tu donc resté que » pour mettre la main sur moi? » Il blessa en même temps un des serviteurs du kiaya, qui voulait prêter main-forte à son maître; mais il succomba sous le nombre, fut étranglé, et son cadavre jeté dans la mer. Cette exécution indisposa l'aga des janissaires contre le grand-vizir, dont la puissance déclina dès lors devant la puissance ascendante des troupes. D'intelligence avec le moufti, il avait refusé la place de juge d'armée aux sollicitations du nakib, ou chef des émirs;

cependant il se vit forcé de lui accorder sa demande, sur les pressantes instances de l'aga des janissaires, Mourad. Haïderagazadé ayant obtenu, par l'influence de Mouradaga, la permission de revenir à Constantinople, le grand-vizir lui défendit de sortir de sa maison et de recevoir personne; mais, sur les réclamations des amis de Haïderzadé, il dut révoquer sa sentence. Les janissaires se livrèrent à de nombreux excès, que leur aga Mourad feignit de ne pas connaître, pour n'être pas obligé à une répression qui aurait pu n'être pas sans danger. A Constantinople, les janissaires enlevèrent des femmes; à Gallipoli, ils prirent d'assaut une maison de bains. Derwisch Mohammed-Pascha, gouverneur de Bosnie, qui pour cause de maladie, avait demandé et obtenu sa retraite, par l'entremise de l'aga Begtasch, et sa permission de se rendre à Constantinople, fut reçu d'une façon outrageante par le grand-vizir. Le chambellan Boyadji Hasan, ayant su s'insinuer dans l'amitié de Djindji Khalil-Pascha, sandjak d'Aïntab, l'un des anciens compagnons de Mohammed-Pascha, l'étrangla un jour qu'ils se trouvaient ensemble : cette exécution paraît n'avoir pas eu d'autre cause que la haine du grand-vizir. Tous ces faits témoignaient assez du peu d'intelligence qui existait entre les agas et Sofi-Mohammed; en effet, ce dernier songea à gagner à sa cause le moufti et les oulémas, à braver l'influence des agas et de la sultane Validé elle-même. L'aga des janissaires, Mourad, qui aspirait au grand-vizirat, et Kara-Tschaousch qui ambitionnait les fonctions de Mourad, complotèrent,

avec la sultane Validé, la chute du grand-vizir; ils s'assurèrent de la coopération de Moussliheddin, qui, ayant servi sous cinq sultans, avait vu vingt vizirs se succéder les uns aux autres; vieux renard, habile à tourner son manteau du côté d'où soufflait le vent. Ils attendirent, pour la réalisation de leur projet, une circonstance favorable, que leur présenta bientôt un accident arrivé à la flotte. Deli Houseïn ayant écrit de Crète qu'il avait été obligé de lever le siège, faute d'hommes et de munitions, Sofi-Mohammed convoqua un conseil extraordinaire, dans lequel quelques-uns émirent l'avis d'envoyer à son secours le kapitan-pascha avec cent vaisseaux. Mais le grand-vizir combattit cette proposition, et dit : « Je n'en veux pas faire » équiper plus de quatre-vingts. » A quoi le kapitan-pascha répliqua : « Et moi, je ne me mets pas en mer » avec moins de cent voiles. » Pendant qu'on discutait ainsi à la Porte du grand-vizir, les janissaires étaient sous les armes à la Porte de leur aga, signe non-équivoque pour le peuple de la mésintelligence qui existait entre Sofi-Mohammed et l'aga des janissaires. Le 1^{er} mai 1649 (18 rebioul-akhir 1059), la flotte sortit du port, forte seulement de six mahones et de soixante-six galères, et se dirigea vers Gallipoli, où la flotte vénitienne avait jeté l'ancre en face d'Adjaabad, au-dessous du village de Kerté. L'ancien gouverneur de Bosnie, Derwisch-Pascha, qui avait été nommé beglerbeg de Silistra, et s'était rendu de Constantinople à Gallipoli, dressa une batterie qui força la flotte vénitienne à lever l'ancre et à se retirer sur les

côtes asiatiques, au-dessous du vieil Istambol (Alexandria Troas) (17 mai 1649 — 24 rebioul-akhir 1059). Le kapitan-pascha donna la chasse aux Vénitiens, s'adjoignit les vaisseaux du port de Fenika, et, après avoir relâché à Khios, alla livrer bataille à la flotte ennemie, stationnée en vue de l'ancienne Phocée. Il avait surtout placé ses espérances de victoire sur les vaisseaux montés par des janissaires; mais cette milice, peu accoutumée aux combats sur mer, se révolta dès le commencement de l'action contre son lieutenant-général, coupa les câbles qui retenaient les vaisseaux à l'ancre et prit la fuite. Un navire ennemi qui sauta incendia quelques-uns de ceux du kapitan-pascha. Privé du secours de ses plus gros vaisseaux qui étaient à l'ancre dans le port de Mitylène, abandonné par les janissaires, le kâpitan-pascha se retira, avec une forte perte en hommes et en galères, à Rhodes, d'où il fit voile pour Candie, après avoir été joint par dix-huit navires égyptiens, et par l'escadre barbaresque, composée de dix galères et de dix galions.

L'aga des janissaires et le silihdar insinuèrent à la Wvalidé que les malheurs de la flotte étaient arrivés par la faute du grand-vizir, qui n'avait pas équipé les cent vaisseaux reconnus nécessaires pour l'expédition, et avait soustrait cent bourses d'argent qui devaient être envoyées au kapitan-pascha. Sofi-Mohammed, sans défiance des intrigues tramées contre lui, avait convoqué les agas et les oulémas dans le serai, pour aviser avec eux, en présence du Sultan et de la Wvalidé, au moyen de réparer l'échec de la flotte. Le Sultan.

enfant de sept ans, assis sur son trône et ayant à sa droite la Sultane sa grand'mère, ouvrit le conseil par quelques mots que celle-ci lui avait appris, et reprocha au grand-vizir la perte des vaisseaux ottomans. Sofi-Mohammed présenta quelques excuses. Mais le Sultan, fronçant les sourcils, lui dit : « Tu n'es pas » digne d'être grand-vizir; rends le sceau. » Le grand-vizir, surpris et effrayé, resta quelque temps silencieux et la tête baissée, et remit le sceau entre les mains du Sultan. Celui-ci le garda quelques instans, puis parcourant du regard l'assemblée, comme s'il voulait choisir quelqu'un parmi les assistans, il appela l'aga des janissaires, Kara Mourad : « Viens, aga, lui dit-il; » prends le sceau; je verrai ce que tu feras. » Après que Kara Mourad eut reçu le sceau, baisé la main du jeune Sultan et pris la place du grand-vizir, la Validé tint le discours suivant : « Malgré tous les trésors qui » ont été dépensés, on n'a acquis que de pauvres ré- » sultats. Quelquefois on a cherché à me tuer. J'ai » vécu sept règnes, Dieu en soit loué! et j'ai gou- » verné assez long-temps. Si je mourais, le monde ne » serait pas reconstruit de nouveau, et ne tomberait pas » non plus en ruines; on veut tantôt me tuer, tantôt » braver le Padischah. Est-il convenable, lorsque le » Padischah commande quelque chose, de lui dire en » raillant : Cher enfant, qui t'a appris cela? » Ce dernier trait était lancé contre le grand-juge Karatschelebizadé Aziz-Efendi, créature et soutien du grand-vizir, qui avait répondu aux reproches du Sultan sur sa vénalité : « Cher enfant, qui t'a appris cela? »

Après le conseil, Kara Mourad, fier de sa nouvelle dignité, se rendit auprès de son prédécesseur, qui attendait son sort devant le koeschk, l'accabla de reproches sur la soustraction des cinquante mille piastres, et le confia à la garde du bostandji-baschi. On apposa les scellés sur son palais, et on confisqua ses biens, produit des dépouilles d'un grand nombre de vizirs et de hauts dignitaires, et qui s'élevaient à la somme de vingt millions d'aspres. Le kiaya de Sofi Mohammed, Agazadé-Mohammed, fut détenu dans l'appartement des portiers du serai. Le bruit s'étant répandu que l'ordre avait été donné d'arrêter aussi le moufti, tous les oulémas prirent la fuite; de sorte que ce haut fonctionnaire se trouva abandonné, et n'ayant auprès de lui que son écuyer et quelques-uns de ses gens. Lorsque les grands-juges passèrent près de la porte de fer du serai, le nouvel aga des janissaires, Kara-Tschaousch, leur cria : « Seigneurs, ouvrez donc les yeux ; ce qui est passé est passé ; maintenant ne pensez qu'à trouver des rameurs pour la flotte.... » Six jours après l'emprisonnement du grand-vizir, le Sultan le bannit à Malghara, arrêt prédit, d'après les astrologues, par une éclipse de lune qui avait eu lieu sous le signe du sagittaire. Le kiaya de Sofi-Mohammed, Agazadé-Mohammed, et son desterdar, Schami Mourad-Efendi, furent étranglés et jetés dans la mer, après qu'on leur eut arraché par la torture l'aveu des trésors de leur maître. Le chambellan Telkhissi Mohammedaga fut chargé d'accompagner Sofi-Mohammed dans son exil ; ses instructions lui prescrivait

de l'exécuter sitôt que la Porte lui en enverrait l'ordre. L'ancien grand-vizir s'effraya d'abord du compagnon qu'on lui avait donné; mais Telkhissi Mohammed s'étant fait passer pour un mandataire de la Porte, chargé de faire le recouvrement des taxes des portiers du serai, il oublia ses craintes et lui donna sa confiance; il alla même jusqu'à lui dire dans un moment d'abandon: « J'ai commis la faute de prendre » pour kiaya ce fou d'Agazadé; mais si je redeviens » grand-vizir, je donnerai cette place à un plus di- » gne. » Quelque temps après, Frenk Ahmed apporta la sentence de mort de l'ancien grand-vizir à Telkhissi Mohammed; le malheureux Sofi-Mohammed fut immédiatement étranglé. Les historiens ottomans contemporains ont laissé des jugemens contradictoires sur Sofi-Mohammed; Karatschébizadé-Aziz et Wedjihin sont beaucoup moins sévères dans l'appréciation de son caractère, que Katib-Tschelebi, Hadji Khalfa et Scharihoul-Minarzadé. Cependant l'opinion de ces derniers paraît plus impartiale, si on considère par quelles mesures Sofi-Mohammed acquit une fortune de quinze millions d'aspres. Ce grand-vizir passa en général pour un homme dur et implacable; sa cupidité, qui, pendant qu'il était defterdar, avait été tenue en bride sous le grand-vizirat de Kara Moustafa, sommeilla quelque temps sous le froc des meylewis, pour se réveiller et se donner pleine carrière lorsqu'il fut nommé grand-vizir. Toutes les fois qu'un plaignant venait exposer des griefs devant le diwan, il le condamnait à la bastonnade et confisquait ses biens, sans

examinier s'il était innocent ou non; immédiatement après cette sentence inhumaine, il se levait pour que personne n'intercédât en faveur du condamné, et se mettait en prières pendant que le malheureux subissait son supplice, cachant ainsi sa cruauté sous les semblans d'une hypocrite piété.

Dans la seconde année du règne de Mohammed, les ambassadeurs de plusieurs puissances européennes et asiatiques parurent à la Porte, non seulement pour offrir des félicitations au jeune Sultan sur son avènement, mais encore pour négocier le renouvellement des traités de paix. L'ambassadeur ouzbek, Seïd Abdoulmennan, présenta à Mohammed, en audience solennelle, cinq coupes, un sabre et un poignard enrichis de pierreries, vingt-sept ballots d'étoffes brodées d'or, dix chevaux de race, une nappe brochée d'or, et cinq housses brodées d'or. Le prince des Ouzbeks, Nezirkhan, qui était monté sur le trône à peu près dix ans auparavant, après la mort de l'imam Behadir Koulikhan, et qui avait été forcé d'abandonner le souverain pouvoir à son fils Abdoulazizkhan, avait envoyé Seïd Abdoulmennan à la Porte, avec la mission de demander les secours nécessaires pour reconquérir sa couronne. Nezirkhan, voulant se venger de son fils, avait déjà appelé à son aide l'empereur indien Djihanschah, et lui avait promis pour prix de ses services la cession d'une partie du Touran. Cependant lorsque Mir Mahall, fils de Djihanschah, s'approcha des confins de Boukhara à la tête de vingt à trente mille hommes, Nezirkhan, se repentant de s'être mis

ainsi à la merci des Indiens, implora l'assistance du schah de Perse contre ses alliés. Mais Abdouaziz, fils de Nezir, chassa l'armée indienne après un combat de neuf jours; il écrivit à son père pour lui représenter qu'il était aussi dangereux d'appeler les Indiens que les Persans dans le pays au-delà de l'Oxus. Nezirkhan, prêtant l'oreille à ce conseil, renonça à la demande faite auprès du schah de Perse, et se tourna du côté des Ottomans. Avec l'envoyé ouzbek arriva à Constantinople l'ambassadeur du schah de Perse, le khan Mohammed, qui offrit deux éléphants au Sultan en audience solennelle (2 juin 1649 — 21 djem-azioul-ewwel 1059). Le diwan notifia l'avènement de Mohammed à la Russie et à la Pologne; à cette occasion, les ambassadeurs russes, retenus captifs à Constantinople depuis trois ans, furent mis en liberté. Mais ni la Pologne ni la Russie n'envoyèrent d'ambassades de félicitations; cependant la Porte n'était point en guerre avec ces deux puissances, et même, peu de temps avant la déposition d'Ibrahim, le grand-chambellan s'était rendu auprès du khan des Tatares, sur la demande d'un ambassadeur polonais, pour réclamer les prisonniers faits par les Tatares à Korsoun. Venise, qui était en hostilité déclarée avec la Porte, voulut accréditer auprès du diwan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Luigi Contarini, qui venait de représenter la république au congrès de

Li Ambasciatori di Moscovia che per tre anni erano tenuti in guardia spediti li 3 (Nov. 1648) con ogni honore e lettere al G. Duca di Moscovia per la rinuovazion della pace buona corrispondenza.

Münster, et qui, dix ans auparavant, lors de la capture des vaisseaux pirates de l'Afrique dans les parages de Valona, exerçait les fonctions de baile à Constantinople; mais ce projet n'eut pas de suite. La proposition faite par le secrétaire Ballarino, de racheter Crète par la cession de Tine et de Parga, n'ayant pas été agréée, un aga reçut la mission de demander au sénat l'évacuation de Candie; mais il échoua dans ses négociations. Un courrier envoyé à Venise dans le même but, par le baile, n'en revint qu'avec la proposition de la destruction de Canée et de Retimo. Toutes ces tentatives inutiles irritèrent le grand-vizir au point qu'il fit jeter le baile dans la Tour-Noire du château sur le Bosphore, et pendre le premier interprète vénitien Grillo, que ne purent sauver ses longs services auprès de la Porte, et son alliance avec le prince de Moldavie, Lupul. L'ambassade transylvanienne, composée du plénipotentiaire du fils de George Rakoczy, et des députés des trois peuples de la principauté (les Saxons, les Valaques et les Hongrois), paya le tribut annuel de quinze mille ducats pour la Transylvanie, et de vingt mille pour Kaschau; un traité fut conclu, d'après lequel le Sultan confirmait le fils de Rakoczy dans sa souveraineté, s'engageait à défendre la Transylvanie contre les incursions des Tatares, des voïevodes de Valachie et de Moldavie, et des pachas des frontières: il fut stipulé que les villages compris dans les circonscriptions de Gyula, Jenœ, Szolnok, Lewencz et Tameswar, tributaires de la Porte jusqu'à la révolte de Bathory, le deviendraient de

nouveau, et que George Rakoczy ne se mêlerait point des affaires de Parakan et de Helmas. Le traité de paix avec l'Autriche, qui était sur le point d'expirer, avait été violé plus d'une fois, dans le cours des deux dernières années, par des courses sur les frontières de Styrie¹, la prise d'assaut de Gyarmath, l'attaque de Raab et d'autres tentatives, qui firent le sujet d'une active correspondance entre le président de la cour aulique et le gouverneur d'Ofen².

L'ancien résident Schmid de Schwarzenhorn partit de Vienne avec l'internonce Hasan, qui avait été chargé d'annoncer à la cour d'Autriche l'avènement de Mohammed. Les instructions de Schmid lui prescrivaient de renouveler pour vingt ans le traité de Sitvatorok, qui n'avait plus que trois ans à courir, de n'accorder qu'un présent de cent mille écus une fois payé, et de stipuler expressément que cette somme ne serait pas annuelle, et ne recevrait pas le nom de tribut. Le vieux Soulfikar, le renégat hongrois, qui quarante années auparavant avait falsifié les documens de la paix de Sitvatorok par l'omission de ces mots : *une fois payé*, fut chargé de la rédaction du nouveau traité, et assisté par le renégat polonais Bobovski, auteur de quelques traités estimés.

¹ Rapport de G. Nicolas et de Pierre Zrin, à la date du 21 mai 1646. *Canisienes Turcæ, a quo Regni Hungariæ diete incerta est, plus quam trigésies in Insulam Murakosz hostiliter ferro igneque grassando irruerunt, plurimos captivos abduxere.*

² Ortel. rediv., p. 159. *Nota delli danni e hostilità commesse in pregiudizio della pace dal C. Adam Forgacz Governatore di Neuhäusel, mandata dal Vezir Murtezabassa di Buda li 28. Ott. 1647.*

sur les usages de l'islamisme et les mœurs du sérail¹; interprète impérial, Panajotti (Murusi), malade de la petite vérole, ne prit aucune part aux négociations. Le grand-vizir Kara Mourad, qui flottait irrésolu entre la paix et la guerre, fut déterminé à accepter les offres de l'empereur par le grand-juge Karatschelebizadé Abdoulaziz; qui fit valoir à l'appui de son opinion ses hostilités avec Venise et les troubles de l'intérieur. Parmi les lettres de créance de Schmid, il y en avait une adressée au patriarche grec Parthenius, pour le prier de son intervention dans les affaires de religion. Le 1^{er} juin 1649, la paix fut renouvelée pour vingt-deux ans. Le 22 du même mois, Schmid obtint son audience de congé. Le gehdré du vieux Soulfikâr, l'intentionne Hasani, fut envoyé à l'empereur avec la ratification du Sultan, et Schmid, qui l'accompagnâ à Vienne, revint à Constantinople avec celle de l'empereur. Tous les efforts de Panajotti, pour que, dans la lettre du Sultan à l'empereur, on changeât les *Tu* en *Vous*, furent inutiles; la chancellerie turque alléguait que le Sultan parlant de lui à la première personne

¹ Dans Hyde Syntagmat. Tractatus Alberti Bobovii, Turcarum Imp. Mohammedis IV, olim interpretis primarii, de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, circumcissione, agrotorum visitatione, etc. — Serâi Enderun von Albert Bobvito Leopolitano, welcher zur Zeit des strankultrten Kaisers S. Ibrahim auch des itzt hoch regierenden S. Mohamet zweyten zur Anen Paggy, der etliche Jar lang gedient, in Hältischer Sprach beschrieben, numero aber durch der R. K. M. des 106. Marchessitschen Regiments zu Fuss damals in den sieben Thürrnen zu Constantinopoli gefahyehen Quattiermaistern Nicolaum Brenner von Messkirchen aus Schwaben in die deutsche Sprach übersetzt J. G. 1667.

du singulier, et disant : *moi, je*, ne pouvait adresser la parole à l'empereur au pluriel. Panajotti ne put pas même faire maintenir dans cette lettre le titre de roi de Hongrie. Schmid fut plus heureux dans ses négociations tendant à établir des relations d'amitié entre la Porte et l'Espagne. Malgré l'opposition de l'ambassadeur français, le tschaousch Ahmed, juif portugais, connu autrefois sous le nom de docteur Alva, fut accrédité auprès de la cour de Madrid avec la mission d'annoncer l'avènement du nouveau Sultan ; il fut reçu avec distinction, et à son départ on lui promit qu'on enverrait une ambassade à Constantinople.

Gourdji Nebi, c'est-à-dire *le prophète géorgien*, parent des deux frères, le vizir Gourdji Mohammed et le gouverneur d'Adana Djâfer-Pascha, leva l'étendard de la révolte en Asie-Mineure, et marcha sur la capitale qu'il jeta dans la consternation. Gracié comme rebelle par Mourad IV, il avait depuis trafiqué des provinces de l'empire, et avait acheté du grand vizir Ahmed-Pascha la voïévodie de Safed au prix de trente mille piastres ; à l'avènement de Mohammed, il fut sommé pour la seconde fois de payer cette somme ; il refusa, et se retira dans la contrée de Nikdé, où il se déclara le protecteur des sipahis persécutés. Le rebelle Katirdjioghli, qui avait brûlé Tschai, près de Karahissar, et frappé Akhissar d'une contribution, réunit ses forces à celles de Gourdji Nebi. A Constantinople, Kara Mourad rassembla les janissaires et les sipahis, et leur lut une lettre que leur adressait Gourdji Nebi, et dans laquelle il demandait compte

du meurtre des sipahis et des pages, et du fetwa rendu à cette occasion, ce qui équivalait à provoquer la punition du grand-vizir et du moufti au nom de la loi. L'assemblée écouta cette lecture en silence; mais l'aga des janissaires, Karatschaousch, s'adressant aux sipahis, leur reprocha d'avoir de secrètes intelligences avec les rebelles. Les sipahis se défendirent de cette accusation par l'organe de Rouznamedji et de Soulfikaraga, frère du grand-vizir Salih-Pascha, et voulurent jurer fidélité au Padischah sur le Koran, « en glave tranchant de Dieu. » Leurs agas dirent de leur côté qu'ils pouvaient bien répondre des sipahis qui étaient sous leurs ordres, mais non de ceux qui étaient en fuite. « Eh bien! voulez-vous marcher avec nous contre les rebelles? » leur dit l'aga des janissaires. — Nous marcherons avec vous, lui répondirent-ils. — Allez donc, continua Kara-Tschaousch, à Nicomédie où nous vous suivrons. — Non! s'écrièrent les sipahis tout d'une voix, cela ne peut être. Si Gourdji Nebi ne se conformait pas à vos volontés, vous nous accuseriez d'être de connivence avec lui; nous ne marcherons qu'à côté des janissaires. » Les janissaires, à qui on demanda s'ils voulaient partir, répondirent : « Nous irons partout où ira notre aga. » On lut immédiatement un kattischérif, qui recommandait l'union aux janissaires et aux sipahis, et on fit circuler dans les rangs des oulémas, pour qu'ils y apposassent leurs signatures, des fetwas qui proscrivaient Gourdji Nebi et ses complices. Les deux fils de Karatschelebi, Abdoulaziz et Mahmoud, refu-

sèrent de signer, alléguant que les partisans de Gourdji devaient être préalablement entendus, et qu'il n'était pas juste de les condamner avant de les avoir sommés amicalement de mettre bas les armes; mais la plupart des oulémas donnèrent leur signature. Taoukdji-Pascha fut envoyé avec les sipahis et les janissaires à Nicomédie, où les rebelles, commandés par Katirdjioghli, avaient déjà établi leurs avant-postes (2 juillet 1649 — 21 djemazioul-akhir 1059). Katirdjioghli adressa des paroles d'amitié aux premiers janissaires qui débarquèrent sur le rivage, leur disant que ce n'était pas contre eux qu'il avait pris les armes; ceux-ci fraternisèrent avec les insurgés, burent du café avec eux, et Taoukdji-Pascha se vit forcé de rétrograder. Lorsque cette nouvelle arriva à Constantinople, on nomma Haïderagazadé serdar de l'expédition contre Gourdji Nebi. Le grand-vizir se rendit lui-même à Scutari avec six mille janissaires et quatre mille sipahis, et se retrancha sur les hauteurs de Boulghourlü. Dans cette circonstance, on employa même les adjemoghlians qui se plaignaient de leur oisiveté; il ne resta à Constantinople que les otouraks et les kouroudjis, c'est-à-dire les invalides et les vétérans des janissaires; défense fut faite aux bourgeois et aux paysans d'entrer avec des armes dans la ville. Dix mille païes étaient transportés tous les jours de la capitale à Scutari. Gourdji Nebi s'était avancé par Touzla et Maldepé jusqu'en face du camp des janissaires et des sipahis, qui ne désiraient rien moins qu'un combat. (6 juillet 1649 — 25 djemazioul-akhir

1059). On lut aux sipahis des étendards rouge et jaune un kattischérif ainsi conçu : « Vous, sipahis, mes ser-
 viteurs, obéissez à mon lala, le grand-vizir, et com-
 battez les rebelles. Un misérable a enrôlé des cava-
 liers et les a établis dans mon empire; a-t-il donc
 le droit d'agir ainsi? Punissez-le. » Le bruit s'était
 répandu en effet que Gourджи voulait instituer des
 escadrons de sipahis. Le peu d'empressement que les
 janissaires mettaient à marcher à l'ennemi avait sa
 source dans certains bruits et certains soupçons qui
 n'étaient peut-être pas sans fondement. La sultane
 Validé et le kislaraga avaient refusé de donner le
 saint étendard, que l'aga des janissaires avait fait de-
 mander par le naïb; disant qu'on ne devait se servir
 de cette précieuse relique que contre les infidèles, et
 non contre les musulmans. Bien des gens prétendaient
 avoir vu deux khassekis du seraï se rendre la nuit
 dans le camp des rebelles, et on parlait vaguement
 d'anciens rapports établis entre le grand-vizir et Gour-
 дji-Nebi. Haïderagazadé apporta à Kara Mourad les
 propositions des insurgés; Gourджи Nebi ne deman-
 dait plus l'exécution, mais seulement la destitution du
 moufti, et assurait qu'il n'était venu qu'avec des in-
 tentions amicales; il se disculpait de toutes les accu-
 sations portées contre lui, et se faisait un mérite d'a-
 voir attiré dans ses rangs le dangereux chef des re-
 belles, Katirdjioghli, qu'il avait ainsi, disait-il, rendu
 moins dangereux; enfin il demandait pour ses lieute-
 nans des sandjaks, et pour lui la dignité d'aga des
 Turcomans. Le grand-vizir était assez disposé à accé-

der à ces propositions; mais, au moment où la transaction entre Gourdjî Nebi et Kara Mourad était sur le point de se conclure, la désertion d'un beg de Brousa qui passa à l'ennemi avec tous ses gens, vint donner gain de cause à l'opinion adverse, qui refusait tout accommodement avec les rebelles, et forcer le grand-vizir au combat. Les deux armées se rangèrent en bataille le 7 juillet 1649 (26 djemazioul-akhir 1059). Kara Mourad s'était posté sur les hauteurs de Boulghourlü avec les troupes de sa maison qui formaient l'aile gauche; Haïderagazadé était au centre; les sipahis et les janissaires occupaient l'aile droite, dont l'extrémité s'appuyait à la mer; Taoukdji-Pascha était à l'avant-garde avec les akindjis, près du puits de Kaïschbounari. Gourdjî Nebi avait laissé son lieutenant-général à Nicomédie, et envoyé quatre cents hommes sous les ordres de Katirdjioghli, qui en vint aux mains avec Taoukdji-Pascha dans une forêt. Plusieurs paschas et begs tombèrent du côté des Ottomans, et toute l'avant-garde de l'armée du grand-vizir aurait été anéantie, si les vainqueurs avaient poursuivi les fuyards; mais Katirdjioghli et Gourdjî Nebi, craignant que Taoukdji-Pascha n'eût derrière lui les janissaires tout prêts à l'appuyer, se retirèrent le soir sur Ghebisé, l'ancienne Libyssa : cette fautive opération donna aux troupes de l'avant-garde ottomane le temps de se rallier. Les soldats, dans l'espoir de la récompense ordinaire, apportèrent au camp une foule de têtes; mais le grand-vizir ayant reconnu parmi elles celle de Kasim, un de ses serviteurs, dé-

rendit d'en apporter d'autres. A la suite de cet engagement, Gourdjî Nebi se rendit à Nikdé, Katirdjioghli dans la contrée montagneuse de Sogoud, Kazaz Ahmed à Akschehr, et le grand-vizir à Constantinople. Les troupes des paschas avaient seules pris part au combat livré aux rebelles; les janissaires n'avaient pas remué. Aussi ceux qui demandaient l'abolition entière des sipahis et leur remplacement par des janissaires à cheval furent réduits au silence, et les sipahis gagnèrent dans l'opinion publique. Des fermans furent rendus, qui mirent de nouveau à prix les têtes de Gourdjî Nebi, Katirdjioghli et Ahmed Kazaz. La division vint désunir les rebelles; Katirdjioghli reprocha à Gourdjî Nebi de s'être retiré sans combat. Dans le village d'Ata, près de Modreni, il surprit le harem de Gourdjî, abandonna à ses troupes deux cents des femmes qu'il y trouva, fit couper les cheveux à deux des plus belles filles de son rival, et les emmena avec lui à Sogoud déguisées en garçons. Kazaz Ahmed fut pris à Akschehr, conduit à Constantinople, et pendu à la porte de Parmakkapou. Ishak, beg de Kirschehri, attaqua Gourdjî à l'improviste, le défit et envoya sa tête dans la capitale. Cet exploit lui valut le gouvernement de Karamanie.

En Crète, les progrès des armes ottomanes avaient été arrêtés par la mort du kapitan-pascha et une mutinerie des soldats. Le kapitan-pascha, Ahmed de Herzargrad, qui, malgré les instances les plus pressantes du serdar Houseïn, s'était refusé à combattre, avait été frappé devant Sûda d'un boulet de canon. Lorsqu'un

commissaire envoyé par le diwan vint annoncer aux troupes la nomination de Biiklü Moustafa à la dignité de kapitan-pascha, elles murmurèrent et déclarèrent qu'elles ne mettraient pas le siège devant Candie, tant que les mineurs et les armuriers, si souvent demandés à la Porte, ne seraient pas arrivés. La rébellion fut secrètement fomentée par le seghban-baschi Mahmoud et le gouverneur de Roumilie Sournazen Moustafa-Pascha, qui étaient en hostilité avec le serdar, parce que celui-ci s'était réservé, pour la durée de la campagne, l'investiture de toutes les places de cavalerie et de tous les fiefs qui viendraient à vaquer. Les troupes révoltées brisèrent la tente de Housseïn, percèrent ses pages à coups de flèches, et se partagèrent le pillage de ses effets. Housseïn se précipita au milieu des rebelles le sabre à la main, frappant d'estoc et de taille, et coupa un janissaire en deux. Le gouverneur de Roumilie et le seghban-baschi, effrayés de la révolte qu'ils avaient allumée eux-mêmes, et qui semblait les menacer, cherchèrent à l'apaiser. Ils obtinrent des troupes, avec beaucoup de difficultés, la promesse de se tenir tranquilles jusqu'à ce que le diwan eût répondu à leur demande. Le serdar fut tiré d'embarras par la proposition que lui firent les capitaines de la flotte, de mettre à sa disposition les pionniers, les matelots, les lewends et les barbaresques pour commencer le siège. Housseïn rassembla les troupes, et leur parla ainsi : « Vous m'accusez d'être d'intelligence avec les ennemis ; vous voulez conquérir la place ; vous vous plaignez du manque de pionniers

et de soldats. Vous avez maintenant des pionniers, des-soldats et des canons; voilà la place, voilà les tranchées; faites votre devoir. » Les agas ne purent persister dans leur refus. Deux mille janissaires, quatre mille lewends, quatre mille rameurs, mirent le siège devant Candie, bien que la saison fût déjà assez avancée (30 août 1649 — 21 schâban 1059).

Dans le cours de ce second siège, qui dura deux mois, plus de soixante-dix mines firent explosion; les assiégeans perdirent plus de mille de leurs plus vaillans-soldats; et les assiégés eurent à regretter la mort du gouverneur général, comte Colloredo, véritable chevalier chrétien dans le sens le plus noble du mot. L'attaque avait été principalement dirigée contre les avelins de Bethléem et de Panigra et contre la demi-tourne de Mocenigo, située entre ces deux ouvrages. Le seghban-baschi Mahmoud et le gouverneur de Roumilie, les secrets-fauteurs des troubles, eurent, le premier, le pied emporté par un boulet de canon, blessure dont-il mourut; le second, la main déchirée par un éclat de bombe. Sur ces entrefaites, Kœr Houseïn était arrivé de Constantinople avec un kattischérif en réponse aux demandes des troupes, qui autorisait le retour de quinze cents janissaires. Pour réparer les vides que cette mesure devait faire dans l'armée d'expédition, on avait enrôlé, dans la capitale, trois mille janissaires et mille sipahis. A la nouvelle de l'arrivée de Kœr Houseïn, les 14^e, 16^e, 19^e, 38^e, 51^e et 53^e régimens de janissaires désertèrent les tranchées, et leurs officiers seuls restèrent. Le sordar Houseïn-

Pascha s'opposa de toutes ses forces, mais sans succès, à la funeste mesure décrétée par le kattischérif; il ne prévoyait que trop que le départ de quinze cents janissaires aurait pour conséquence inévitable celui de tous les autres. Le kattischérif avait été obtenu par les agas de la Porte, jaloux de la gloire guerrière de Houseïn-Pascha. Le serdar rassembla les officiers et les anciens de l'armée, et invoqua leur témoignage sur sa conduite. Ils furent unanimes à approuver la sagesse de ses mesures et sa persévérance, mais ils déclarèrent que les troupes ne voulaient pas fester davantage. Cette attestation, revêtue de la signature de tous les officiers, justifia aux yeux du diwan la levée du siège, et réduisit les ennemis du serdar au silence. Koer Houseïn fut envoyé en Crète en qualité de seghban-baschi, et Haïderagazadé fut nommé kapitan-pascha en remplacement de Biiklü Mohammed-Pascha, avec lequel Houseïn-Pascha avait refusé de s'entendre. Le grand-vizir avait voulu éloigner Haïderagazadé, en lui conférant la dignité de grand-amiral, parce qu'il le soupçonnait d'aspirer au grand-vizirat. L'alaïbeg de Perserin, que les troupes avaient député à la Porte pour demander des renforts, revint avec une lettre dans laquelle le diwan annonçait la prochaine arrivée de quatre mille hommes, et donnait l'assurance que les vaisseaux des begs de l'arsenal et trois navires barbaresques ne tarderaient pas à opérer le transport des troupes. Mais il fut impossible de maintenir plus long-temps l'armée dans les tranchées, et le serdar se vit forcé de lever le siège et de rentrer

dans ses quartiers d'hiver. Les troupes de Roumilie furent cantonnées, comme l'année précédente, près du pont; Hasan-Pascha campa, avec le contingent d'Anatolie, en face du lazaret, qu'il canonna de temps en temps, et fit transporter dans ses campemens les matériaux nécessaires pour bâtir un château. Housseïn adressa à la Porte un rapport, dans lequel il exposa qu'il avait dû lever le siège pour les causes ci-dessus mentionnées. Il donna en même temps des renseignemens sur Candie, qu'il dépeignit comme une grande place défendue au nord par la mer, et des trois autres côtés par des fossés profonds et par douze ouvrages avancés, dont un, la demi-lune de Moce-nigo, avait été pris par les Ottomans, puis reconquis par les assiégés.

Nous avons déjà dit plus haut que Gourджи Nebi et les rebelles avaient demandé à la Porte la destitution du moufti. Le grand-vizir n'était pas éloigné de cette mesure; mais il dut céder aux représentations des agas des troupes, de Moussliheddin et de Begtasch : ces derniers pensaient avec raison que, si le moufti était sacrifié aux rebelles, ceux-ci, fiers du succès et encouragés dans leurs prétentions, ne tarderaient pas à exiger aussi celle des agas et du grand-vizir lui-même. Cependant, lorsque Gourджи eut quitté Scutari, Kara Mourad destitua le moufti Abdourrahim, il le bannit d'abord dans une de ses métairies, mais bientôt après il le força de s'embarquer avec son fils, le jeune juge de Galata, pour un pèlerinage à la Mecque (18 juillet 1649 — 8 redjeb 1059). Abdourrahim et son fils

s'étaient fait beaucoup d'ennemis, le premier par sa grossièreté, le second par son faste et sa cupidité. Plusieurs de ceux qui avaient acheté à prix d'argent les sentences du juge de Galata le citèrent devant le juge de Constantinople, Sanizadé, en restitution des sommes perçues. Mais le jour de comparution, le jeune juge, au lieu de se défendre, éclata en injures contre Sanizadé, qui lui dit: « Je ne comprends pas » cela; l'argent doit être rendu — Mes études me » suffisent, répliqua le fils du moufti, et je n'ai pas » besoin des leçons d'un Cynède. — Jeune seigneur; » reprit avec colère Sanizadé, les Cynèdes ont la cou- » tume de renvoyer aux autres l'épithète qu'ils méri- » tent; c'est ainsi que vous faites, vous, jeune seigneur, » qui nourrissez vingt à trente beaux garçons. » La place de moufti, que le présomptueux grand-juge Karatschelebizadé Abdoulaziz-Efendi s'était flatté d'obtenir, fut donnée à Behayi-Efendi, bien que celui-ci, revêtu de la dignité de juge de Constantinople, ne fût que le huitième ouléma après son compétiteur. S'il en faut croire Karatschelebizadé, Behayi ne fut choisi que parce que ses facultés ayant été affaiblies par un usage immodéré de l'opium; la sultane Validé et le grand-vizir espéraient disposer de lui à leur gré. Cette accusation dans la bouche d'un rival vaincu serait déjà suspecte; elle est du reste démentie par les faits. En effet, Behayi, peu après sa nomination, se brouilla avec le grand-vizir, parce qu'il ne voulut pas conférer des places importantes à des candidats indignes, tels que l'astronome de Ja

cour, et le protégé du kislâragâ de la sultane Walidé, le professeur Bostândji, qui n'était connu que sous le nom de *Housseïn l'Ane*. Abdoulaziz chercha à exploiter cette circonstance pour renverser le moufti, et il aurait réussi, si le grand-vizir n'avait été retenu par la considération de conférer deux fois dans un mois la plus haute dignité législative. Mais, par haine pour Behayi-Efendi, Kara Mourad appuya la demande inouïe que fit Karatschebizadé d'être revêtu du caractère de moufti, caractère que perdait même le moufti dépossédé. Le grand-vizir ne fit pas de rapport sur la requête de Karatschebizadé; mais il dit au kislâragâ de la sultane Walidé que, si le grand-juge de Roumilie demandait un titre, il ne s'opposerait pas à ce que sa demande lui fût accordée. Le grand-juge profita habilement du vent de la faveur qui soufflait dans ses voiles. Ayant été admis à présenter au Sultan un traité de jurisprudence, il obtint de lui, par l'entremise du kislâragâ de la sultane Walidé, le titre de moufti honoraire et le pas sur tous les autres oulémas, à l'exception du moufti titulaire (14 septembre 1649 — 7 ramazan 1059). Huit jours après, lorsque les vizirs et les grands-juges se rendirent, comme à l'ordinaire, au diwan, Kara-Tschebizadé voulut prendre rang avant les vizirs. Mais le second vizir, Kenaan-Pascha, lui dit: «Efendi, si tu es grand-juge, va-t'en plus bas te placer à côté du juge d'Anatolie; si tu es moufti, tu n'as rien à faire ici au milieu des vizirs;» et en même temps, il le repoussa en arrière. Les autres vizirs firent de

même, de sorte que le nouveau moufti honoraire fut rejeté jusqu'à la place de juge de Roumilie, à côté du juge d'Anatolie. La même chose arriva quatorze jours après, lors du Baïram, à la cérémonie du baise-main. Beyani-Efendi, revêtu du caractère du juge de Brousa, disputa dans cette solennité la préséance à l'ancien juge de la Mecque, Ismailzadé, bien que, d'après le Kanoun, les juges de la Mecque eussent le pas sur ceux de Brousa. Le moufti et les Kadaskers, connaissant les prétentions de Beyani-Efendi, ne l'avaient pas invité au baise-main ; mais Beyani n'en vint pas moins, et une querelle s'éleva entre lui et Ismailzadé. Le grand-vizir intervint, et ordonna à Beyani de céder la place au juge de la Mecque, conformément au Kanoun. « Ainsi donc je dois m'en aller ! s'écria pitoyablement Beyani. — Oui, en enfer ! » lui cria-t-on de toutes parts. Le 15 octobre 1649 (8 schewal 1059), Abdoulaziz fut destitué de sa place de grand-juge de Roumilie, probablement parce que son protecteur, le kisklaraga, venait de mourir, et eut pour successeur le grand-juge d'Anatolie, Memekzadé, qui fut remplacé lui-même, dans la dignité que sa nouvelle promotion laissait vacante, par Kabakoulakzadé. De nouveaux conflits de préséance naquirent à cette occasion. Le grand-juge d'Anatolie, Kabakoulakzadé, ne voulut pas souffrir que celui de Roumilie, Memekzadé, qui avait toujours eu un rang inférieur au sien, prit le pas sur lui : il fut, pour cette raison, déposé au bout de dix jours et sa place donnée à Hozamzadé Abdourrahman. Cependant les sipahis s'étaient révoltés contre leurs

agas, à cause des retards apportés au paiement de leur solde. Pour satisfaire à leurs exigences, on préleva en toute hâte l'awâriz (impôt extraordinaire), et, contre la coutume suivie jusqu'alors, le nouveau defterdar Ibrahim fut chargé de la distribution des sommes échues. Le prédécesseur d'Ibrahim, Ismaïl-Pascha, avait été nommé vizir de la coupole, puis envoyé à Ténédos en qualité de gouverneur. Vers cette époque eurent lieu les noces de la fille du dernier Sultan Ibrahim, Kiâ-Sultane, avec Haïderagazadé Mohammed; le defterdar Ibrahim-Pascha remplit dans les fêtes du mariage les fonctions de paralymphe. Un mois après, furent célébrées les fêtes de la circoncision du Sultan et de ses trois frères. Après l'opération, l'appareil s'étant dérangé, le Sultan perdit encore du sang, et tomba en syncope; on bannit en Egypte le kïslaraga Ibrahim, qu'on rendit responsable de cet accident, et on donna sa place à Mahmoudaga, de l'ancien serai. Le kapouoghlan fut nommé aga de l'ancien serai; et le baschaga, ou chef des eunuques de la Sultane Validé, fut élevé à la dignité de kapouoghlan.

Le gouverneur de Bagdad, Mousa-Pascha, qui était venu à Constantinople dans l'espoir de renverser le grand-vizir, fut jeté dans les Sept-Tours et décapité. Boyouni-yarali Mohammed, ancien gouverneur d'Anatolie, qui, déclaré rebelle et banni comme tel, s'était rendu dans la capitale, sur les conseils du vieux Kœprilü, pour se mettre à la merci du Sultan, fut gracié de la vie. Katirüjoghli, ayant été battu par To-

pal Mohammed-Pascha, sandjakbeg de Hamid, s'était réfugié auprès d'Isaoghli, administrateur du district de Tschai, près de Karahissar. Isaoghli négocia auprès du grand-vizir la grâce de Katirdjioghli, lui présentant pour considération déterminante qu'une rigueur obstinée forcerait le rebelle à se jeter dans les bras du schah de Perse. Kara Mourad répondit qu'il ne prendrait aucun engagement par écrit, mais que les vizirs et les agas pourraient le faire : ceux-ci en effet écrivirent à Katirdjioghli une lettre dans laquelle ils l'invitaient à la soumission ; Katirdjioghli partit pour Constantinople. Le grand-vizir le présenta au Sultan en disant : « Ceci est le porc nommé Katirdjioghli, qui vient se traîner à vos pieds dans la poussière, pour demander grâce. » Le Sultan donna à Katirdjioghli le sandjak de Begschehr, et à dix-huit de ses gens des places de sipahis. Katirdjioghli envoya un administrateur à Begschehr, et resta à Constantinople, où il étonna le grand-vizir, et les agas par son habileté au jeu du djirid. Il visita le moufti et les kadiaskers, et leur raconta qu'à son audience, la vue redoutable du Padschah lui avait ôté tout courage, et qu'il serait tombé de lui-même à terre, si le grand-vizir ne lui avait pas ordonné de se prosterner. Un jour que Fazil Ahmed-Pascha lui montrait un plan en relief de Crète, sur lequel les montagnes et les ravins étaient parfaitement rendus, il s'écria plein du souvenir de son ancienne vie : « Les belles montagnes et les beaux ravins pour une embuscade ! — C'est vrai, lui répondit Fazil ; mais il n'y a point là de caravanes. »

Les troubles ayant été apaisés par l'exécution des rebelles ou les grâces qu'on leur avait accordées, Constantinople commença à respirer plus librement ; mais les vizirs se livrèrent au faste et à la débauche, surtout Kara Mourad, qui, originaire d'Albanie, et d'abord simple janissaire, n'était pas très-délicat sur le choix de ses plaisirs et de sa société. Le mouezzin du quartier de Sofiler, dans le voisinage des casernes, avait accès à toute heure chez le grand-vizir, était de tous ses festins, de toutes ses parties de cheval. Les débauches auxquelles Kara Mourad et son digne compagnon se livraient ensemble, allèrent si loin, que la sultane Validé fit adresser au premier le kattischérif suivant : « T'ai-je fait vizir pour que tu passes ton temps dans les jardins et dans les vignes ? Occupe-toi des affaires de l'empire, et que je n'entende plus parler de tes déportemens ; autrement je te coupe la tête. » Le grand-vizir, irrité de ce message, dit au reis-efendi Sidki : « Depuis quand ai-je négligé mes devoirs ? Ce sont là des calomnies de mes ennemis et de mes rivaux. Envoie-moi le maître d'écriture du Sultan. » Ce maître d'écriture était le confident Beschiraga, récemment revenu de Médine. Kara Mourad lui reprocha d'être l'auteur du kattischérif impérial. Beschiraga jura qu'il ignorait et l'envoi de la lettre et son contenu ; il avoua cependant que le Sultan lui avait souvent demandé la manière d'écrire les mots : *Je te coupe la tête*, comme étant la formule dont on faisait le plus fréquent usage pour les kattischérifs. Ces protestations ne désarmèrent point Kara Mourad, qui, voulant faire

sentir sa colère au harem, défendit que Beschiraga continuât à apprendre l'écriture au jeune Mohammed, et à demeurer au serai. Beschiraga fut, en conséquence, remplacé par un autre eunuque. Une belle main était une des principales conditions de la bonne éducation des princes. Sous Mohammed IV, la calligraphie atteignit son apogée; le plus célèbre calligraphe de cette époque est Kadzizadé, qui fut nommé juge de Brousa. La musique ne fut pas non plus sans compter quelques artistes distingués; les plus célèbres étaient Khaïli Hafiz, Solakzadé et Nassroullah Wakif-Khalkhali. L'architecture fut également florissante: jamais la ville n'avait vu s'élever un aussi grand nombre de koeschks. Kara Mourad acheta le palais de Siawouschpaschazadé Moustafa-Pascha; et, sans considérer que c'était une fondation pieuse, il le fit reconstruire en entier, et abandonna le sien propre au kapitan-pascha.

La division se mit entre le grand-vizir et le koulkiaya ou lieutenant-général des janissaires; et entraîna une mésintelligence semblable dans le harem: la vieille sultane Walidé prit parti pour le premier, et la jeune pour le second. Le koulkiaya avait destitué, contre la volonté de Kara Mourad, le defterdar Ibrahim; et avait donné sa place à Sournazen (joueur de flûte), Moustafa-Pascha. Un enlèvement de jeunes garçons, commis par Ibrahim au préjudice du koulkiaya, avait été l'origine de leur querelle. Dans une explication qu'ils eurent à ce sujet, le defterdar lui dit: « Je suis » l'administrateur des finances impériales, et le vizir

» est à mes pieds. — Et moi, répliqua le koulkiaya, » je suis kiaya des janissaires. Qu'est-ce que cela » signifie, de m'enlever mes serviteurs? Ma place n'a- » t-elle pas aussi son importance? » Le defterdar des- titué et son successeur eurent une querelle en plein diwan : « Eh! ivrogne! dit le nouveau ministre des » finances à son prédécesseur, qu'as-tu fait des cent » millions d'aspres que tu as engloutis? — Eh! impu- » dent, répliqua Ibrahim, les finances ne sont pas » une flûte dont tu pourras jouer. » Ce ne fut qu'avec peine que le ischaouschbaschi put les séparer. A la suite de cette dispute, le Sultan envoya à Sournazen Moustafa-Paschia un kattischérif ainsi conçu : « Tu » dois faire une enquête sur les comptes de ton pré- » décesseur, et sur les sommes dont est redevable mon » lala, le grand-vizir. » Kara Mourad, voulant éloigner du centre des affaires le kiaya qu'il soupçonnait d'être l'auteur de cette mesure, lui conféra le gouvernement d'Ofen, avec le titre de vizir. Le koulkiaya refusa cette nomination, en disant : « Pourquoi irais-je » à Ofen, et qu'aj-je à faire du vizirat? » Le grand-vizir, qui n'avait pu se débarrasser du koulkiaya par cette espèce d'exil honorifique, résolut de le faire tuer par ses pages au prochain exercice du djirid. Le koulkiaya en ayant été instruit par un des espions qu'il avait placés auprès de Kara Mourad, ne parut pas à l'exercice, et résolut, avec trois cents sipahis, ses cliens, de profiter du premier jour de diwan pour mettre à mort le grand-vizir. Il leur représenta que Topkhaneli Moustafaaga, que Kara Mourad avait ap-

pelé de Bagdad pour lui donner sa fille en mariage et lui préparer ainsi la voie à la place de kiaya, était un homme cruel, qui autrefois avait fait étrangler quelques milliers de leurs camarades. Kara Mourad ayant appris le projet du koulkiaya, ne se rendit pas au diwan, et prétexta qu'il avait affaire à l'arsenal. Les sipahis portèrent plainte au grand-vizir contre le moufti; mais, d'après le conseil de l'accusé lui-même, Kara Mourad leur ferma la bouche en leur faisant distribuer quelques bourses d'argent. Le gouvernement de Bagdad, que le kiayabeg avait refusé, ainsi que celui d'Ofen, fut donné à Melek Ahmed-Pascha, époux de la sultane Kia, fille de Mourad IV. Le koulkiaya rassembla dans ses jardins les agas des troupes, l'aga des janissaires, Begtaschaga et Moussliheddin, et se consulta avec eux sur la déposition et l'exécution du grand-vizir. Begtaschaga s'opposa à ce qu'on résolût la mort de Kara Mourad, qui était son parent; et il lui écrivit sur-le-champ, pour lui conseiller de rendre volontairement le sceau de l'empire. Le grand-vizir, voyant bien qu'il ne pourrait pas résister plus longtemps à l'influence ennemie de la jeune sultane Validé, protectrice du koulkiaya, écouta les avis de Begtaschaga; il se rendit chez le Sultan, et lui remit le sceau, en lui disant : « Mon glorieux roi et empereur, il se doit pas y avoir dans un empire quatre » grands-vizirs au lieu d'un. Voici le sceau; ne le » donne pas à un janissaire, de peur d'amener la » ruine du monde. » Le Sultan conféra le grand-vizirat à Melek Ahmed-Pascha, qui le refusa d'abord,

mais qui finit par l'accepter sous la condition qu'aucun aga des troupes ne se mêlerait des affaires de l'État.

Kara Mourad fut envoyé à Ofen avec le titre de gouverneur-vizir. Sa déposition entraîna celle de ses protégés et de ses créatures. Le reis-efendi Sidki, homme plein de science et habile aux affaires, célèbre par sa traduction turque du *Moulteka*, un des plus précieux ouvrages de la jurisprudence ottomane, qui, sous le vieil Eyoub, auquel il avait été adjoint par Ibrahim en qualité de secrétaire du diwan, gouverna l'Égypte, ainsi que sous Haïderagazadé, fut remplacé par Mewkoufatdji Mohammed-Efendi. Boudakzadé, confident de Kara Mourad, fut destitué de la dignité de capitaine que lui avait conférée son protecteur, et jeté en prison. L'astronome de la cour, Houseïn, fut banni. Les historiens ottomans donnent quelques détails sur Houseïn, qui fut de tous les astronomes de la cour celui qui joua le plus grand rôle politique dans l'État. Elève du précédent astronome de la cour, Mohammed-Tschelèbi, ses Ephémérides, dont quelques prédictions se réalisèrent, lui valurent la faveur du peuple et de Mourad IV, qui lui accorda des revenus considérables à titre d'argent d'orge. Ses Ephémérides de l'année de la mort de Mourad IV ayant désigné le jour du martyre de Houseïn par ces mots : *Houseïn na Mourad*, c'est-à-dire *mort de Houseïn contre sa volonté*, on vit dans cette circonstance la prédiction de la mort prochaine de Mourad IV. Houseïn-Efendi prétendit avoir également prophétisé la mort d'Ibrahim, parce que, dans un passage de ses Ephémérides.

il pouvait, par le déplacement de quelques lettres, former ces mots : *Mort d'Ibrahim*. Des connaissances aussi positives de l'avenir lui donnèrent un haut crédit au sérail ; il obtint de la sultane Validé, par l'entremise des baltadjis, ses anciens compagnons, la nomination de son ami Mourad à la place d'aga des janissaires et à celle de grand-vizir ; dans la suite, usant de son crédit sur Moufad, il le fit consentir à la déposition du moufti Abdourrahim et à son remplacement par Behayi-Efendi. Comme il disposait à son gré des fonctions législatives, au point qu'il s'était fait adjudger à lui-même, simple janissaire dans l'origine, le rang de juge de Médine, il était l'objet de la haine de tous les oulémas. Il se mêlait autant de l'administration intérieure de l'empire que des relations de la Porte avec les puissances étrangères. Il demanda à l'ambassadeur impérial, Schmid de Schwarzenhorn, des présens semblables à ceux qu'on donnait aux vizirs, alléguant que son influence n'était pas moindre que la leur ; mais ayant essuyé un refus, il s'en vengea en faisant rédiger les lettres de récréance, de façon à ce que le Sultan, en s'adressant à l'empereur, lui parlât à la seconde personne du singulier. Il intervint entre les deux envoyés anglais, sir Thomas Bendish, et sir Sakville Crow, représentant, le premier le parlement, le second le roi, et se donnant chacun pour le seul ambassadeur véritable ; il fit pencher la balance en faveur de sir Thomas Bendish, qu'il fit reconnaître comme plénipotentiaire du gouvernement britannique, et à qui il procura une audience du Sultan. Ce fut lui

qui régla toutes les affaires de la Porte avec la Pologne, la Transylvanie, la Moldavie, la Valachie, et ces diverses puissances surent reconnaître ses bons offices. Mais le savant astrologue sut aussi peu prévoir la destitution du grand-vizir, à qui il avait promis un ministère de quarante années, que sa propre disgrâce. Banni d'abord à la Mécque, puis à Angora, on toléra cependant son séjour à Steña, où il habitait la maison de son ami Ismaël, le secrétaire des silihdars. C'est de Steña qu'il sollicita des femmes du harem, et surtout de la vieille sultane Wvalidé, son rappel à la cour. Une de ses lettres tomba entre les mains de ses ennemis, qui s'en firent une arme contre lui, et qui, en outre, trouvèrent dans ses éphémérides de l'année, par le déplacement et la combinaison de quelques lettres, ces mots : *Mort de Mohammed*; ce qui fut regardé comme la prédiction de la mort du Sultan, et suffit pour constituer un crime de lèse-majesté. Le moufti Behayi-Efendi, créature de Housseïn, rendit, sur la demande qui lui en fut faite, un fetwa de mort contre son ancien protecteur; le bourreau fut chargé d'exécuter la sentence fatale. La nuit même du jour où le bourreau devait arriver, Housseïn ayant reconnu, en consultant ses Éphémérides, que le lendemain était un jour malheureux, fit préparer pour le matin une barque, et ordonna qu'on lui sellât des chevaux sur la côte asiatique du Bosphore. A peine était-il parti, que sa maison fut investie par le bourreau et ses gens; mais ceux-ci s'étant mis à sa poursuite, il fut atteint au moment où il abordait au château des Darda-

nelles; il fut étranglé et jeté dans la mer (24 septembre 1650—28 ramazan 1060). Le lendemain, le président de la chambre des comptes, les defterdars, et le commissaire préposé au prélèvement des taxes sur les successions, procédèrent à la confiscation des biens de l'astronome; les frais ayant mangé plus de deux cents bourses, cent cinquante seulement revinrent au trésor. Le grand-vizir, qui avait estimé que la fortune de Houseïn devait se monter à sept ou huit cents bourses, fit jeter le commissaire en prison, et il ne le relâcha qu'après en avoir obtenu trente bourses.

Avant que nous tracions le récit des faits qui signalèrent l'administration de Melek Amed-Pascha, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur la guerre soutenue par Venise contre la Porte, en Crète et en Dalmatie, et sur les expéditions des flottes ottomanes. Le diwan ordonna d'élever trois châteaux en Crète devant Candie, le premier en face du lazaret, le second dans le voisinage du fortin de Castro, le troisième sur le lieu de débarquement des troupes; la somme de deux cent cinquante mille piastres, reconnue nécessaire pour ces diverses constructions, devait être prise sur les revenus de l'île. On représenta inutilement que les possessions ottomanes en Crète ne rapportaient réellement pas plus de trente mille piastres, puisque le reste était absorbé par l'entretien de l'armée; il n'en fallut pas moins jeter les fondemens du château qui devait être bâti à l'endroit du débarquement, et on rassembla à cet effet deux cents tailleurs de pierre de Retimo, et cent cinquante chauffourniers (27 avril

1650 — 25 rebioul-akhir 1060). Le serdar fit construire des bains et une mosquée avec neuf coupôles; le second château fut élevé à quatre mille pas du premier. La nouvelle de ces travaux arriva à Constantinople avec celle de la perte de S. Toderò, que le général vénitien Mocenigo avait surpris, et dont il avait confié la garde au comte Pompeo Strasoldo. Après l'achèvement des édifices commencés, le serdar songea à s'emparer du château d'Istina (probablement l'ancienne Setia), situé à l'est de Candie, et autrefois le onzième des évêchés de l'île: Habibaga avait déjà pris possession de la contrée d'Istina. La garnison de Candie, renforcée de cent vingt-cinq cavaliers et de huit cents Dalmates, avait fait une sortie, dans laquelle Habiba était tombé devant le fort de Giropetra, ce qui avait retardé l'entreprise contre Istina; mais, vers la fin d'août, on en vint aux mains sous les murs de ce château: les Ottomans tuèrent aux Vénitiens vingt officiers et un général, et firent cinq cents prisonniers (29 août 1650 — 2 ramazan 1060). Haideragazadé, nommé quelques mois auparavant kapitan-pascha, en remplacement de Biiklü Moustafa, était sorti au mois de mai du port de Constantinople; mais il avait dû s'arrêter aux bouches des Dardanelles, qui étaient fermées par la flotte vénitienne.

Les sipahis qui étaient revenus de Crète à Constantinople demandèrent avec insistance à la Porte le paiement de leur solde; le diwan leur proposa des bons à valoir sur les revenus de cette île; mais cent cinquante seulement souscrivirent à cet arrangement,

et les autres continuèrent à assiéger les vizirs de leurs réclamations. Ces infatigables pétitionnaires furent envoyés, sous les ordres de l'eunuque Abdourrahman, à la défense des Dardanelles; on expédia en même temps en Asie-Mineure des tschaouschs chargés de rassembler les feudataires et les sipahis de la contrée; ces nouvelles levées étaient destinées à appuyer les opérations des autres corps d'armée contre les Vénitiens. Le kapitan-pascha et Abdourrahman écrivirent à la Porte qu'il leur était impossible de contenir dans l'obéissance les janissaires de la flotte, qui ravageaient les deux rives du Bosphore; ils mandèrent en outre qu'ils étaient bloqués par l'escadre ennemie, composée de trente-deux galions, sept galères et deux mahones. A l'arrivée de ce rapport, le diwan agita la question de savoir s'il ne faudrait pas protéger l'entrée des Dardanelles par de nouveaux châteaux, dont l'un serait bâti sur le promontoire d'Yenischehr, et l'autre sur la pointe de Baba Yousouf, de l'autre côté du rivage. La sultane Wvalidé chargea Feridounaga de l'inspection des lieux; mais celui-ci ayant jugé que, par suite de l'éloignement des deux promontoires, le feu croisé des deux châteaux qui devaient y être élevés ne pourrait interdire l'accès des Dardanelles, on se contenta d'élever une batterie à Soghandéré, pour protéger les mouvemens des troupes de terre. Le grand-vizir envoya des ordres dans tous les arsenaux, de la Mer-Noire, pour la construction de vingt-neuf galions; il recommanda d'employer du bois sec, parce qu'on avait remarqué que les navires faits de

bois nouvellement coupé étaient sujets à se fendre. Les frais de ces nouveaux armemens devaient être fournis par Trébizonde, Sinope et Gonia; des circulaires enjoignirent à tous les juges de l'empire de doubler, pour cette année, la quotité de la taxe appelée *impôt du camp*. Vers l'automne, on enrôla, pour trois ans de service en Crète, mille sipahis, auxquels on donna soixante aspres de gratification. Le nouveau kapitan-pascha, Hozamzadé Ali, pascha de Rhodes, après avoir pris à bord ces mille sipahis, quatre régimens de janissaires et quatre mille ouloufedjis de l'aile droite et de l'aile gauche, sortit des Dardanelles par un temps orageux, qui avait forcé la flotte vénitienne à la retraite; et, se dirigeant par Khios sur la Crète, il aborda, après une semaine de navigation, dans le port d'Aya Kassra. On voulut lui donner, en récompense de l'habileté avec laquelle il avait conduit les renforts dans l'île, le titre de pascha à trois queues ou de vizir; mais ne pouvant ou ne voulant pas donner les quatre cent mille piastres par lesquelles s'achetait le vizirat, il refusa l'honneur qui lui était offert. Le kiaya des sipahis, Aliwerdi, qui, dans les combats livrés en Crète, avait fait, de sa propre main, plus de soixante prisonniers, avait eu quinze chevaux tués sous lui, et avait perdu l'usage de ses mains par suite de ses blessures; s'était rendu à Constantinople, muni d'un rapport, dans lequel le serdar, rappelant tous ses services, demandait à la Porte pour lui une pension quotidienne de trente aspres; ce ne fut qu'avec peine que le courageux kiaya obtint un supplément de solde de cinq

aspres, tandis que les janissaires en retraite avaient quarante à cinquante aspres de revenu journalier. Les deux gouverneurs de Bosnie et de l'Herzégovine, Hasan-Pascha et Hadji Memekzadé, se défendirent avec succès contre les Vénitiens. Hasan-Pascha eut l'habileté d'attirer dans ses rangs un rebelle, originaire de Tekké, nommé Deli Mahmoud, qui s'était emparé du village de Kontisch, près de Galaziza, dans le district de Tschelebibazari, et qui était l'effroi de toute la contrée; il l'employa avec utilité pour faire des incursions sur le territoire ennemi et en ramener des prisonniers. Hasan-Pascha ayant été déposé sans raison par la Porte, et le defterdar de Prevesa, Mohammed-Pascha, ayant été nommé à sa place, une révolte éclata à Serai, capitale de la Bosnie. Mohammed-Pascha avait ordonné à la ville d'armer un certain nombre d'arquebusiers; les habitans, après avoir réuni, par voie de cotisation, une somme de cinq mille aspres, fournirent quelques seghbans. Le pascha, mécontent, leur demanda de l'argent; mais les saridjés, profitant de cette mésintelligence, et n'étant pas fâchés d'exciter des troubles auxquels ils ne pouvaient que gagner, tirèrent sur les habitans. Mohammed-Pascha et le juge de la ville se renvoyèrent réciproquement la faute de la révolte. Quelques begs, qui avaient désiré jouir de plus de liberté que ne leur en laissait l'administration de Mohammed-Pascha, prirent occasion de ce conflit pour l'accuser auprès de la Porte, et ils ne cessèrent d'intriguer par leurs agens, que lorsqu'ils eurent obtenu sa déposition.

Melek Ahmed, d'une tribu des Abases, était entré à l'âge de trois ans, avec sa sœur de lait, dans le harem du sultan Mourad IV. Sa sœur, mariée depuis au chef de la corporation des orfèvres de Constantinople, fut la mère d'Ewlia; lui-même, surnommé Melek, c'est-à-dire *l'ange*, à cause de sa beauté, s'éleva successivement à la dignité de page, de silihdar et de gouverneur de Haleb, Diarbekr et Bagdad. Melek Ahmed-Pascha; de retour à Constantinople, était sur le point de partir de nouveau pour Bagdad, lorsqu'il obtint, par l'influence de la vieille sultane Validé et de son épouse, la sultane Kia, la plus haute dignité de l'empire. Melek Ahmed était un homme généreux, bon, incorruptible, mais incapable de diriger le gouvernement de l'État par un pareil temps d'orages politiques. On trouve une preuve éclatante de sa loyauté et de son incapacité à la fois dans les mesures qu'il prit pour réparer l'épuisement du trésor; ces mesures furent plus nuisibles qu'utiles à l'empire, et firent perdre à leur auteur la confiance et les sympathies de la capitale et des provinces, et par suite sa place. Il faut citer en première ligne le *bedeli timar*, contribution extraordinaire dont il frappa tous les fiefs, qui ne dévorait pas moins de la moitié des revenus, et dont le prélèvement fut la première cause des troubles d'Asie et de la révolte des feudataires en Crète. Melek Ahmed ne montra pas moins d'honnêteté de vues et d'incapacité, lorsqu'il voulut utiliser pour le trésor la vénalité des places, abus qu'il désespérait d'extirper. Il ordonna que les emplois fussent vendus au profit de l'État, et institua

une chambre des comptes particulière pour l'enregistrement des sommes provenant de ce trafic, qui fut ainsi déclaré légitime par le gouvernement lui-même, mais qui ne rapporta pas le dixième de ce qu'on avait espéré. Le grand-vizir n'excita pas de médiocres alarmes dans le diwan, lorsqu'il fit une proposition tendant à ce que tous les vizirs renoncassent pendant deux ans aux revenus qu'ils percevaient sur les biens de la couronne (khash), afin de faciliter le paiement des troupes au trésor, qui avait déjà perçu et dépensé les impôts des deux années suivantes. Les vizirs furent consternés d'un projet qui s'attaquait directement à leurs bourses, et Gourdjî-Pascha dit à Melek Ahmed : « Croit-on que ce morceau de pain soit trop pour nos » services? Il vous est facile de parler ainsi, à vous, » grand-vizir; si vous vendez un emploi cinquante » bourses, il y en a vingt pour vous : peu vous im- » porte de renoncer aux revenus des khash; mais son- » gez que ce sont ces revenus qui nous font vivre; » nous autres vizirs. » Yousouf-Pascha, le second vizir, s'exprima ainsi : « Mon khash me rapporte un » million d'aspres, et cette somme, jointe au présent » du Baïram, ne suffit pas à mes dépenses; mais » n'auriez-vous pas aussi par hasard l'intention d' » lever nos frais en même temps que vous abaissez » nos revenus? » Le troisième vizir, Kenaan, garda le silence lorsque ce fut à son tour de parler. Melek Ahmed lui demanda son avis, et Begtaschaga, levant la main, lui dit de parler sans ménagemens et en toute liberté. « C'est bien, dit Kenaan. La solde des jén-

» missaires se monte à huit cent mille piastres par an ;
 » mais les janissaires n'en reçoivent que cinq cent
 » mille ; les agas prennent pour eux-mêmes les trois
 » cent mille autres : ce sont les agas qui doivent sup-
 » pléer au manque d'argent pour la solde des troupes.
 » Si on confisque les vingt à trente bourses qui suf-
 » fisent à peine à l'entretien de chaque vizir et de sa
 » famille, le trésor en sera-t-il beaucoup plus riche ? »
 Les agas ne laissèrent pas de s'alarmer de l'allu-
 sion faite à leurs traitemens, et Beschiktasch dit d'un
 ton timide et conciliant : « Je n'ai pour tout revenu
 » que mes quatre cents aspres de solde journalière. »
 La proposition du grand-vizir n'eut point de suites,
 et le fardeau dont les vizirs n'avaient pas voulu se
 charger retomba sur les oulémas, les scheikhs, les
 veuves et les orphelins pensionnés par l'Etat. Le def-
 terdar Emir-Pascha proposa de mettre arrêt sur les
 soixante-dix millions d'aspres formant le total an-
 nuel des pensions, et de les affecter à couvrir le dé-
 ficit du trésor. La sultane Wvalidé, dont nous avons
 pu apprécier la noble et intelligente politique, sous le
 règne de son époux Ahmed, convoqua les vizirs, et
 leur dit : « Vous voulez ôter leur pain à trente mille
 » pensionnaires ; sur qui donc retomberont leurs ma-
 » ledictions ? » Sarikiatib (le jeune écrivain), qui, de-
 puis la chute de son patron, l'astronome de la cour,
 avait conservé la même influence, et qui était le pro-
 vocateur ordinaire de toutes les mesures acerbes, ne
 craignit pas de répondre à la sultane Wvalidé : « Chère
 dame, depuis que le monde existe, il est inouï que des

» places fortes aient été conquises par les prières des
 » mollas et des derwischs. Si vous demandez : qui a
 » gagné cette bataille, pris cette forteresse? on vous
 » répond : Ibrahim-Pascha l'Ivrogne, ou tel autre
 » pascha que ce soit. Les malédictions des pauvres et
 » des derwischs sont aussi impuissantes que leurs
 » prières, et j'assume volontiers sur moi leurs inoffen-
 » sives imprécations. » Ainsi on résolut la confiscation
 pour un an de toutes les pensions dues par l'État. Mais
 cet expédient n'ayant pas eu des résultats satisfaisans,
 Melek Ahmed montra de nouveau la preuve de sa
 nullité financière, en recourant à la désastreuse me-
 sure de l'altération des monnaies. Il fit frapper à Bel-
 grade de mauvaises aspres, dont la valeur réelle n'é-
 tait environ que le tiers de la valeur nominative; de
 sorte qu'au lieu de cinquante, il-en fallait cent soixante
 pour faire un ducat hongrois. Maintenant nous allons
 raconter les tristes conséquences qu'entraîna un aussi
 déplorable système d'administration.

Le chambellan Omer, fils de Nassouh-Paschazadé,
 chargé du prélèvement du bedeli-jimar dans les pro-
 vinces asiatiques, se déchargea en partie de sa mission
 sur l'alaijeg de Kastemouni, qui eut l'art de soule-
 ver autant de mécontentemens qu'Ouzoun Yousof,
 à qui on avait confié la même opération en Roumilie :
 leurs nombreuses exactions provoquèrent plaintes sur
 plaintes de la part des pays opprimés. Vers le même
 temps, de graves nouvelles arrivèrent des frontières
 orientales de l'empire : douze mille Persans, campés
 sur les bords de la petite rivière de Kotsché, près de

Houzeïzé, interceptaient toutes les communications de Wan; dans la ville elle-même, l'aga des janissaires de la garnison, Siman, avait refusé obéissance au pascha Mohammed-Emir, qui s'était illégalement emparé de la forteresse; et Houseïn, partisan de ce dernier, avait refusé de laisser entrer dans le château qu'il commandait le nouveau gouverneur, Ibrahim-Pascha, nommé par la Porte. Les deux partis se renforcèrent par des alliances avec les plus puissantes tribus kurdes du voisinage: Houseïnaga réunit à ses forces celles de la tribu Hakari, et Sinan attira dans son parti le beg des Kurdes de Khoschab, qui avaient pillé plusieurs caravanes persanes et enlevé quinze mille pièces de bétail aux villages d'Aounik, Ardjisch, Akhlath et à Aadiljouwaz, appartenant à la juridiction de Wan. Mohammed Emir-Pascha, renfermé avec les siens dans la forteresse, foudroya la ville. Mais la Porte envoya Djindji Mohammedaga à Wan, avec mission de mettre fin à un aussi fâcheux état de choses. De Bidlis, où l'émir Aziz avait été enfermé par son fils Seïnel, Djindji Mohammed négocia la paix entre les deux tribus des Khoschabs et des Hakaris. Il obtint, par l'entremise de Houseïnaga, que Mohammed-Emir sortit de la forteresse. Ce dernier retourna à Constantinople, où il ne fut aucunement inquiété, tandis que Houseïnaga et quelques autres de ses adhérens y furent exécutés. Le beg des Khoschabs n'observa pas long-temps la paix qu'il avait jurée, et fit un traité avec le rebelle Tschomar. Ayant levé sept cents leuvers, dans la contrée d'Aintab, Tschomar s'était

violemment opposé au prélèvement de l'impôt des Turcomans par l'aga que la Porte avait nommé à cet effet. Le naïb qu'on substitua au juge de la tribu turcomane s'étant mis en route pour Constantinople avec six mille piastres, montant de l'impôt sur les produits du sol, Tschomar l'attaqua et le tua; il s'empara des six mille piastres, mais il ne toucha point aux autres valeurs de la caravane, qui s'élevaient à plus de vingt mille piastres.

Lors de la marche des rebelles Gourджи Nebi et Katirdjioghli sur Scutari, Tschomar se trouvait dans leurs rangs; par la suite, ayant passé sous les drapeaux des Druses, il eut le commandement en chef dans tous les combats que leur livra Mourtesa-Pascha, gouverneur de Syrie. Sous Ipschir-Pascha, successeur de Mourtesa-Pascha, la guerre avec les Druses prit un caractère plus sérieux. Le voïévode Topkapoulü Moustafa, chargé de percevoir en Syrie pour les agas de Constantinople les revenus des fermages de Saïda et de Baïrout, n'avait pas voulu livrer à l'émir Melhem, de la tribu de Maam, son parent Alibég. Sur ce refus, Melhem prit les armes, conclut une alliance avec l'émir des Arabes du Désert, Ozaf, issu de la tribu d'Abourisch, et offrit la bataille à Ipschir-Pascha, qui, dans la mêlée, fut blessé par le scheïkh druse Schahin. Les paschas de Diarbekr et de Haleb reçurent l'ordre d'appuyer Ipschir-Pascha; mais Melhem ayant réussi à corrompre les agas à Constantinople, Ipschir se trouva abandonné à ses seules ressources. Le voïévode Topkapoulü Moustafa, s'étant rendu auprès de Mel-

hem pour tenter les voies de la conciliation, obtint de lui, à titre de dommages-intérêts en faveur d'Ipschir-Pascha, plus de dix mille piastres ; cependant il ne donna à Ipschir que quelques chevaux, et garda la somme pour les agas (décembre 1650 — silhidjé 1060). Bientôt après, Melhem se plaignit à la Porte qu'Ipschir eût exigé de lui quatre-vingt mille piastres au lieu de huit mille qu'il était autorisé à demander, et que n'en ayant obtenu que trente mille, il prêtât des secours contre lui à son compétiteur Ahmeddinogli. Par suite de la protection que Begtasch, le plus puissant des agas, accordait à Melhem, Ipschir dut échanger son gouvernement de Damas contre celui de Haleb, et eut pour successeur Mostari-Pascha dans l'administration de la première de ces provinces. Il ne faut pas confondre Melhem, émir des Drusés, avec Melhem, mathématicien et historien, qui mourut dans cette même année 1650.

A Smÿrne, une révolte éclata, parce qu'Ibrahim-Pascha, conformément aux ordres de la Porte, avait fait fermer tous les magasins, pour empêcher l'exportation des blés en faveur des Vénitiens. Le juge de Smÿrne se rendit chez le pascha, à la tête des principaux habitans de la ville ; mais cette conférence n'apporta que des injures réciproques ; Ibrahim adressa un rapport au diwan pour demander satisfaction, et le grand-vizir sollicita du moufti et obtint, après quelques difficultés, la destitution du juge. C'est ainsi que l'inspecteur des finances, Djouhoud Yahya, avait également provoqué la déposition du juge de Salonique.

Mohammed Tscherebi; il s'était fait donner en outre la place de chambellan et les revenus de Djindji-Mohammed, qui avait été envoyé à Wan et que ses anciens services ne purent protéger contre cette injuste décision.

De graves dissensions ne tardèrent pas à éclater entre le grand-vizir et les agas. Melek Ahmed ayant intercepté un billet que le defferdar Sourmazen avait adressé au harem, et dans lequel il demandait le grand-vizirat, avait déposé l'audacieux solliciteur. Les agas attribuèrent cette disgrâce de leur favori au reis-efendi, Mewkoufaldji, et au kiaya du grand-vizir, Mohammed de Diarbekr. Un des six lieutenans-généraux des janissaires, l'ignorant samsoundjibaschi, avait vu chez le reis-efendi un calendrier qu'il avait pris pour des tables cabalistiques; il excita le mécontentement des agas en leur disant que le reis-efendi s'occupait d'astrologie. Le bruit s'étant répandu que Melek-Ahmed avait l'intention de déposer prochainement l'aga et le kiaya des janissaires, ce corps refusa de toucher à sa soupe. Les agas, qui alors traitaient toutes les affaires au milieu des festins, se réunirent dans un grand repas chez le kiayabeg, pour aviser au moyen de conjurer les mesures qui se préparaient; mais des amis officieux du grand-vizir désavouèrent en son nom les fausses rumeurs qu'on avait fait courir (13 octobre 1650 — 17 schewal 1060). Le lendemain, Melek Ahmed assura lui-même à l'aga et au kiaya des janissaires qu'il ne songeait nullement à les destituer de leurs emplois. Le jour suivant, le

koulkiaya (premier lieutenant-général des janissaires) donna une fête à laquelle le grand-vizir et le kiayahég (ministre de l'intérieur) assistèrent, violation inouïe jusqu'alors de l'étiquette ottomane : les mésintelligences furent noyées dans des flojs de vin. Le defterdar Sournazén fut exilé à Andrinople, bien qu'il eût cherché à détourner la colère du grand-vizir, en disant que le billet intercepté n'était qu'une intrigue de ses ennemis.

Jamais le luxe de la table n'avait été porté si loin qu'à cette époque. Ce que nous raconte Ewlia des cuisines de son premier maître, le defterzadé Mohammed-Pascha, le Lucullus et l'Apicius des Ottomans, peut nous donner une idée des mœurs culinaires de ce temps. Mohammed-Pascha avait une nombreuse vaisselle d'argent et de porcelaine, et de riches nappes brodées d'argent et d'or ; ses cuisiniers étaient au nombre de quarante, et, lorsqu'il voyageait, vingt d'entre eux le précédaient avec le quartier-maitre, et les vingt autres restaient attachés à sa personne. Le transport des bagages de ces quarante cuisiniers n'employait pas moins de vingt valets, cinq garçons d'écurie et dix dresseurs de tentes ; il y avait sept cuisiniers principaux, dont chacun avait une tente particulière ; les appointemens du cuisinier en chef montaient à une piastre par jour.

Le faste des paschas marchait de pair avec la corruption des oulémas et des juges. Plusieurs procès scandaleux ne montrèrent que trop la vénalité des jugemens des légistes. Des querelles religieuses entré

les mystiques et les orthodoxes amenèrent un événement qui ne fut pas sans influence sur la marche des affaires; nous voulons parler de la déposition du moufti Behayi-Efendi, petit-fils de Seadeddin. Les orthodoxes avaient pris le nom des théologiens Khażi-khan et Birgheli, dont ils avaient adopté les doctrines; les mystiques étaient désignés sous le nom de Sofis ou sous celui d'Ewliayis, du nom du scheikh Ewlia. Un scheikh arabe qui, pour se soustraire aux suites d'un meurtre qu'il avait commis, s'était enfui de Damas à Constantinople, et qui avait été attaché à la médresse d'Aya-Sofia, en qualité d'instituteur primaire, fut l'organe et le soutien des orthodoxes; il avait obtenu, au moyen des partisans qu'il avait su se faire parmi les jardiniers, les confiseurs et les pages du serai, d'élever une chaire dans la Khassoda, ou première chambre impériale, pour y faire des prédications. Une douzaine des plus célèbres scheikhs et prédicateurs des mosquées adhérèrent à ses principes, vomirent des imprécations du haut de toutes les chaires contre les sofis ou ewliayis, et flétrirent surtout la coutume qu'avaient les derwischs mewlewis et khalwetis, de danser au son des flûtes. Le moufti, qui s'était déclaré le protecteur de ces deux ordres monastiques, était exécré par les orthodoxes, dont il s'était déjà attiré la haine, en déclarant légitime l'usage du tabac à fumer et du café, qui avait été défendu, non seulement par des fetwas, mais encore par des ordonnances impériales [11]. Les partisans du moufti étaient le koulkiaya Tschelebi et les autres agas des troupes; mais tous les adversaires du tabac

et du café, ou les *gens sans goût*, comme les appelle l'historiographe de l'empire, soutenaient le scheikh Oustouwani et ses adhérens. Les adversaires du moufti obtinrent du grand-vizir un ordre qui interdisait les danses et les chants des derwischs; armés de cet ordre, ils se rendirent au cloître des khalwetis, près de la Porte de Fer; et rouèrent de coups de bâton les moines qu'ils trouvèrent se livrant à leur exercice favori. Le samsoundji, disciple du défunt scheikh Omer, empêcha qu'un semblable traitement ne fût infligé aux derwischs du cloître Ekmek, et se tint prêt à les défendre l'épée à la main; avec quinze hommes de sa garde; bravant même les orthodoxes, il ôta son kaftan et se mit à danser en leur présence. Sur les instances du samsoundji et du koulkiaya, le grand-vizir rendit une ordonnance qui défendait de troubler à l'avenir les danses des derwischs : cette nouvelle décision annula en conséquence la précédente. Les orthodoxes se tinrent tranquilles pendant quelque temps; mais ils mirent bientôt tout en mouvement pour obtenir du moufti un fetwa dans l'esprit de ceux qu'avaient rendus Kemal-Paschazadé et Ebousououd contre les pratiques des derwischs. N'ayant pas réussi dans leurs démarches, ils laissèrent éclater librement leur haine contre le moufti; leur organe et leur chef, le scheikh Oustouwani, eut l'audace d'écrire au scheikh Abdourrahim-Tschelebi, supérieur d'un des couvens voués à leur pieuse exécration : « Puisque tu te livres » à la danse et à la musique, il est nécessaire que nous » débarrassions le monde de toi; nous envahirons ton

» couvent, et te mettrons à mort toi et les tiens. Après
 » avoir rasé le cloître, nous creuserons le sol à la
 » profondeur de quelques aunes et jetterons la terre
 » dans la mer, parce que toute prière faite sur un sol
 » qui n'aurait pas été ainsi purifié resterait sans effet. »
 Abdourrahim-Tschelebi porta ce billet au moufti,
 qui, violemment irrité d'une pareille audace, écrivit
 à Oustouwani : « Toi, Oustouwani, aussitôt la présente-
 » reçue, parais devant moi; autrement il t'arrivera
 » malheur. » Oustouwani, redoutant les conséquences
 de sa conduite, pria le grand-vizir d'apaiser le moufti :
 le reis-efendi fut chargé de cette négociation. Dans
 son entrevue avec le reis-efendi, le moufti, voulant
 détourner le sujet de la conversation, fit quelques
 allusions piquantes à la vénalité de certains fonction-
 naires et au trafic des places ; puis il ajouta : « Ces
 » danses des sofis sont sanctionnées par le temps ; les
 » plus grands monarques, les plus illustres grands-
 » vizirs les ont tolérées, et des mouftis plus savans
 » que moi les ont autorisées par des fetwas. Personne
 » n'a jamais osé donner des coups de bâton aux sofis ;
 » maintenant une troupe de misérables circonvient le
 » jeune Sultan, sur la tête duquel elle amasse les malé-
 » dictions des pauvres et des pieux. Ou une sévère pu-
 » nition sera infligée à Oustouwani, ou je lui couperai
 » moi-même la barbe et l'enverrai aux galères. » Le
 juge de Constantinople, Ezaad-Efendi, fut chargé par
 le moufti de convoquer isolément chaque scheikh du
 parti opposé, et de leur défendre d'injurier en chaire
 les sofis, de même que de troubler à l'avenir leurs pieux

exercices. Le moufti fut encore fortifié dans sa réfolution par son cousin Ebousaid (comme lui petit-fils de Seadeddin), qui lui reprocha que, sous son administration, on eût osé traiter avec autant d'injustice les scheïkhs et les derwischs, aux prières desquels leur famille avait dû sa prospérité. Les derwischs trouvèrent de fervens défenseurs en Sakizzadé Moham-méd, qui prêcha en leur faveur à la mosquée de Mohammed II, et dans la personne du scheïkh Erdebelizadé, qui jouissait d'une immense considération auprès du peuple. Le fanatisme des orthodoxes dut, pour le moment, renoncer à ses poursuites.

Privés de la libre manifestation de leurs haines religieuses, les orthodoxes travaillèrent secrètement à la ruine du protecteur de leurs adversaires, le moufti Behayi. Ils furent aidés puissamment dans l'exécution de leur projet par l'aga Begtasch, qui était l'ennemi déclaré du tabac, et qu'ils n'eurent pas de peine à gagner; et par le grand-juge Karatschebizadé-Efendi, qui, ambitionnant depuis long-temps la dignité de moufti, fit jouer tous les ressorts de l'intrigue contre celui qui en était en possession. Aziz avait inscrit sur un registre toutes les nominations irrégulières faites par Behayi aux places de juge et de mouderris; par l'entremise de l'aga Begtasch, il dénonça au Sultan et à la sultane Walidé ces opérations illégales, et demanda à remplacer le moufti. Mais la sultane Walidé, persuadée qu'Aziz nourrissait une haine mortelle contre elle et l'empire, refusa de lui accorder sa demande. Ce que les menées d'Aziz-Efendi et des ortho-

doxes n'avaient pu faire, la conduite imprudente de Behayi, à l'égard du consul anglais de Smyrne, le fit. Déjà Behayi s'était attiré le mécontentement des agas et du grand-vizir, lorsqu'il avait refusé d'adhérer à la déposition du kapitan-pascha, sollicitée par les ministres des puissances européennes; il avait déclaré que l'adoption d'une pareille mesure était une trahison envers l'Etat, et une injustice achetée à prix d'or par les ambassadeurs chrétiens. A cette époque, le juge de Smyrne envoya une plainte au diwan contre le consul anglais, qui avait demandé, conformément aux traités, qu'un procès, ayant pour objet une valeur de plus de deux cent mille aspres, fût jugé à Constantinople. Le grand-vizir, dans le but de tendre un piège au moufti, toujours prêt à se compromettre par ses emportemens, lui renvoya l'affaire, prétextant qu'il en avait de plus sérieuses à expédier. Behayi, qui ne manqua pas de s'irriter des prétentions du consul, bien qu'elles fussent légitimes, appela l'ambassadeur anglais, et fit en sa présence cette fougueuse sortie : « Ces maudits ambassadeurs, et surtout ceux d'Angleterre, ont le caractère opiniâtre. Les Anglais ne veulent jamais se départir d'un mot qu'ils ont avancé, et ils s'y refuseraient même au péril de leur vie; la grossièreté est une nécessité de leur nature. » L'ambassadeur répondit avec dignité qu'il ne pouvait destituer le consul, ainsi que le désirait le moufti. A ces mots prononcés d'un ton ferme, Behayi éclata en injures : « Infidèle maudit ! s'écria-t-il. Comment pouvez-vous invoquer les traités, vous qui trahissez sans

» cesse votre foi et vos souverains ? Ne savons-nous
» pas que vous fournissez aux Vénitiens du blé et des
» vaisseaux ? » L'ambassadeur répondit avec beaucoup
de sang-froid : « Nous louons nos vaisseaux à qui nous
» les paie, et à vous comme aux Vénitiens, si vous vou-
» lez les fréter ; cela n'est point contraire à nos traités.
» — Il faut que le grand-vizir emprisonne ce maudit,
» s'écria le moufti. — Mais tu n'as pas le pouvoir de le
» faire, » lui répondit l'ambassadeur : La dispute alla
s'échauffant de plus en plus ; enfin le moufti, hors de
lui, appela ses gens et leur dit : « Otez ce maudit de
» ma présence. » L'ambassadeur fut poussé hors de
la salle à coups de poing et enfermé dans l'écurie.
Les agas, alarmés de voir traiter ainsi le représentant
d'une puissance étrangère, se rassemblèrent dans la
maison du kiayabeg, et envoyèrent le mouderris Alt-
parmak Ibrahim-Tschelebi au moufti, pour l'engager
à mettre l'ambassadeur en liberté. Mais Behayi reçut
le messenger avec ces paroles : « Pourquoi les agas,
» ces drôles, se mêlent-ils de cette affaire ? » Le mou-
derris revint sans avoir pu réussir dans sa mission.
Sarikatib, confident intime du kiayabeg, se rendit
aussi chez le moufti. « Efendi, lui dit-il, pense que
» depuis longues années nous avons la guerre avec
» ces misérables armateurs de Venise, sans pouvoir
» les soumettre. Quels malheurs donc n'entraînerait
» pas une rupture avec l'Angleterre, dont le roi est le
» plus puissant de tous ceux du pays des Francs, par
» ses trésors, ses armées et ses vaisseaux. — Secré-
» taire-efendi, lui répondit le moufti, si ces maudits

» observaient les traités, ils n'appuieraient pas nos en-
 » nemis. — Mais quel moafi lui répliqua Sarikatib,
 » a jamais retenu captif un ambassadeur dans sa mai-
 » son? » Behayi, piqué au vif par ce dernier trait et
 autres semblables, lui dit : « Vois donc enfin ce que
 » veulent les agas, ces misérables. Ils ruinent le monde
 » par la corruption; comment sera-t-il possible que
 » les lois aient leur cours? » Le grand-juge Koudzi-
 zadé, qui arriva en ce moment pour intercéder ainsi
 en faveur de l'ambassadeur, eut sa part d'outrages.
 « Tu es vraiment un merveilleux juge d'armée; lui
 » dit Behayi. Pourquoi vas-tu au diwan où siègent
 » de semblables drôles, protecteurs des infidèles? A
 » dater de demain, je n'y mettrai plus les pieds. » Sari-
 katib rapporta tous ces discours aux agas en les bro-
 dant encore au gré de son imagination. Le lendemain
 (2 mai 1651 — 11 djemazioul-ewwel 1061), les agas
 se donnèrent rendez-vous dans le palais d'Ibrahim;
 sur l'hippodrome, sous prétexte de se réunir pour al-
 ler visiter les vaisseaux récemment construits dans les
 chantiers de la Mer-Noire et arrivés dans le port. Ils
 demandèrent au grand-vizir la destitution de Behayi,
 et rédigèrent dans ce sens une supplique qu'ils en-
 voyèrent au serai. La réponse de la sultane Valide
 fut négative. Loin de se laisser influencer par ce re-
 fus, ils déclarèrent qu'ils ne quitteraient la place
 lorsqu'on aurait fait droit à leurs réclamations, en dé-
 posant Behayi. Le serai cependant recula devant une
 manifestation aussi énergique : le grand-juge Karatsche-
 lebizadé Aziz-Efendi fut appelé au palais impérial et

revêtu de la dignité de moufti. Cette promotion fut due non à l'absence d'autres capacités législatives, ainsi que le remarque Aziz Efendi, dans son histoire, avec un orgueil mal dissimulé, mais à l'influence du puissant Begtaschaga, qui avait toute la confiance de la sultane VValidé. Cinquante tschaouschs et vingt chambellans accompagnèrent Aziz-Efendi au serai. A l'entrée de l'allée des cyprès, il fut reçu par le grand-gouverneur de la cour (kapouaga), le grand-trésorier (kharazindar-baschi), le grand-sommelier (kilardjt-baschi), et le préfet du serai (seraiagasi); conduit dans l'appartement du kapouaga, il y fut revêtu d'un kaftan de zibeline, puis emmené en présence du Sultan, qui lui fit don d'une tabatière d'or. A l'issue de l'audience, les cinquante tschaouschs et les vingt chambellans l'escortèrent jusque chez lui. Sa promotion lui attira bien des félicitations, mais aussi quelques épigrammes, dans lesquelles on l'appelait le moufti ambassadeur, parce qu'il n'avait dû sa place qu'à l'emprisonnement de l'ambassadeur anglais. Moins avide d'argent que d'honneurs, le nouveau moufti renonça aux revenus des districts de Mikhalidj et de Kermasti, perçus jusqu'alors par ses prédécesseurs à titre d'argent d'orge. Aziz Efendi insista pour que l'on remit en usage la solennité du baise-main du moufti au di-
 ■■■■■ tombée en désuétude depuis quarante ans, solennité à l'occasion de laquelle le moufti était revêtu d'un kaftan d'honneur en présence du Sultan.

Behayi dut s'embarquer pour Gallipoli, d'où il fut ensuite transféré à Lampsaque. Il habita, pendant son

exil, le palais de Fethi Tschelebizadé Mohammed-Efendi, dans le village de Birgosch.

Quatre mois après la déposition du moufti et six semaines après la défaite de la flotte ottomane à Naxos, le grand-vizir Melek Ahmed-Pascha fut destitué par suite du mécontentement qu'avaient excité ses mesures financières. La piastre était reçue à cette époque par le trésor à raison de quatre-vingts aspres; Melek Ahmed songea à altérer cette monnaie comme il avait fait pour les aspres, et de façon à gagner trois cents bourses par mille. Il fit frapper à Belgrade, en Bosnie et en Albanie, de mauvaises piastres, qu'il força les négocians d'accepter au taux de cent dix-huit aspres; cette opération rapporta cent vingt mille ducats, qu'il échangea, par l'entremise des juifs, contre deux cent quarante mille couronnes, pour fournir à la solde des troupes. Les bourses de mauvaise monnaie furent mises en circulation, et le prévôt des marchands convoqua les corporations des métiers pour les contraindre à se conformer à la nouvelle décision fiscale du grand-vizir. Les chefs des corporations, irrités d'un acte aussi vexatoire, se rendirent chez Melek Ahmed, et lui demandèrent justice; celui-ci les traita tous d'infidèles, et, pour nous servir de l'expression de l'historien de l'empire, les envoya au diable: « Que Dieu nous en préserve! s'écrièrent-ils; nous n'acceptons pas vos imprécations; nous sommes de bons musulmans. » Repoussés par Melek Ahmed, ils allèrent porter leurs plaintes chez le moufti Aziz, qui refusa de se mêler d'une semblable affaire.

« Comment ! lui dit le sellier Ramazandedé qui portait la parole au nom des corporations, tu t'es levé pour tuer le sultan Ibrahim et son grand-vizir, et maintenant tu refuses de te mêler de nos affaires ! Lève-toi et marche devant nous chez le Sultan ; autrement il arrivera ce qui doit arriver. » Aziz tenta vainement de les apaiser, en leur promettant d'écrire à Melek Ahmed ; il chercha à s'éloigner sous prétexte de faire les ablutions nécessaires avant la prière ; mais ils le retinrent au milieu d'eux, le placèrent sur un cheval, et le conduisirent ainsi au serai. Des crieurs parcoururent la ville en criant : « Peuple de Mohammed, l'injustice est déchaînée ; le sabre nous menace, » fermez vos boutiques. » Toutes les boutiques furent en effet fermées, et plus de cinquante mille marchands se joignirent au cortège du moufti. Ils envahirent les deux premières cours du serai jusqu'à la porte de la Félicité, en demandant justice. Le Sultan étant monté sur le trône dressé devant la Porte de la Félicité, les chefs des corporations lui exposèrent qu'ils avaient supporté quarante taxes dans le cours de l'année, et qu'on voulait en outre leur imposer de la mauvaise monnaie. Le Sultan leur répondit : « Cela ne doit pas être ; ce n'est pas ma volonté qu'on vous traite avec injustice. » Un khasseki fut immédiatement envoyé au grand-vizir pour lui ordonner de paraître en présence du Sultan. Mais Melek Ahmed, n'osant pas affronter les haines de la multitude, se contenta d'adresser au serai un rapport dans lequel il justifiait sa conduite ; son messenger se vit être mis en pièces. Le

moufti se présenta à la foule assemblée, avec un kâtischérif qui abrogeait tous les impôts, à l'exception de ceux institués par le kanouï de Souleïman. Il leur remit l'ordonnance royale, et leur dit : « Maintenant » dispersez-vous. » Les chefs des corporations, après l'avoir reçue, se consultèrent entre eux ; puis, se jetant de la poussière et de la cendre sur les cheveux, s'écrièrent : « Mon Padischah ! l'injustice a ruiné le » monde ; seize personnes t'empêchent de régner librement, et dévorent les revenus du trésor ; nous » devons signaler surtout les agas Kara-Tschaousch » et Begtasch, le šamsoundji, le secrétaire, le frère » fou, etc., etc. ; tant que leurs têtes ne seront pas » tombées, nous ne sortirons pas d'ici. » A la nouvelle de la révolte des marchands, les agas avaient consigné leurs troupes dans les casernes. Le Sultan, ou plutôt la sultane Walidé ; voyant la nécessité de faire quelques concessions, résolut de destituer le grand-vizir. Quelques membres du harem, dévoués aux intérêts des agas, proposèrent l'aga des janissaires Kara-Tschaousch pour successeur à Melek, et la sultane Walidé le fit appeler en effet pour lui conférer le grand-vizirat ; mais plein de défiance, Kara-Tschaousch répondit : « Je ne me rendrai pas et ne serai, tant qu'on » ne m'aura pas remis le sceau de l'empire entre les » mains. » Le Sultan, s'étant consulté avec ses officiers les plus intimes, donna, d'après leur avis, et surtout d'après celui de l'eunuque noir Souleïman-aga, le sceau de l'empire à Siawousch-Pascha. Originaire de la tribu des Abasés et esclave du fameux ré-

belle Abaza, Siawousch-Pascha avait été incorporé dans les rangs des pages du serai, et s'était élevé jusqu'à la dignité de silihdâr; nommé kapitan-pascha dix ans auparavant, il avait été destitué, parce qu'il avait échoué dans sa première expédition ayant pour but la conquête d'Azov; il avait été envoyé à Ofen en qualité de gouverneur; et avait siégé depuis dans le diwan en qualité de vizir de la coupole. Le nouveau grand-vizir et le moufti se présentèrent aux mécontents, et les exhortèrent à rentrer chez eux, en leur disant que le lendemain le diwan prendrait les mesures les plus conformes à leurs intérêts et à leurs désirs. Ces paroles conciliatrices amenèrent la dispersion de la foule. Sur l'ordre de la sultane Validé, Siawousch-Pascha, et le moufti se rendirent aux casernes pour inviter les agas à la tranquillité. Begtasch accueillit les exhortations du grand-vizir avec une arrogance sans égale: « Pascha, mon frère! lui dit-il, vois: tu t'es mal conduit; pourquoi as-tu accepté le sceau impérial, et qui t'a fait grand-vizir? » — Mon Padischah, répondit Siawousch, bien que je ne lui en eusse pas adressé la demande; j'ai refusé deux fois la dignité qu'il voulait m'offrir. — Bien! répliqua Begtasch; que Dieu t'en récompense; mais si tu ne prends pas conseil de nous, tu ne pourras venir à bout de rien. — J'obéis aux ordres de mon Padischah. Votre cou et le mien ne doivent pas être épais et inflexibles; mais minces et dociles. » La fermeté du grand-vizir triompha de la résistance des agas; les janissaires se résignèrent à

l'ordre, et le lendemain ils prirent les armes pour réprimer une nouvelle révolte des marchands. Le préfet de police se posta avec ses troupes à l'entrée des rues qui conduisent au serai, pour en défendre l'accès aux mutins. Un rebelle qui voulut se frayer un passage jusqu'au palais impérial, parce que, disait-il, il avait juré de se séparer trois fois de sa femme plutôt que de ne pas pénétrer auprès du Sultan, eut la main coupée; quelques autres furent tués. Des cours-parcourant les rues en proclamant l'ordre d'ouvrir toutes les boutiques, furent chassés à coups de pierres; mais le grand-vizir et le moufti parvinrent enfin à persuader aux marchands de se tenir tranquilles et de vaquer à leur commerce comme par le passé. Toutefois cette trêve n'était qu'apparente; les marchands n'en gardèrent pas moins un secret levain de haine contre les agas qui les avaient réduits à rentrer dans l'obéissance, et ceux-ci se promirent aussi de se venger des marchands qui avaient demandé leur tête. Ainsi fut terminée, provisoirement du moins, la première révolte des corporations dont l'histoire ottomane fasse mention.

Jusqu'alors les agas des troupes avaient vécu en parfaite intelligence avec le harem, et la vieille sultane Validé avait toujours visiblement agi sous les inspirations de Begtaschaga. La nomination d'un nouveau grand-vizir sans l'assentiment des janissaires révéla le secret d'une lutte dans le harem, et la prépondérance d'une nouvelle puissance sur la sultane Validé qui jusqu'alors avait tenu les rênes de l'État. Cette

nouvelle influence qui s'élevait dans le sérail était celle de la jeune sultane Validé Tarkhan, mère du Sultan, ou plutôt celle de l'eunuque noir Souleïman-aga, qui, aidé du concours des dignitaires de la cour intérieure, arracha la souveraineté à la vieille sultane Validé, et entra en lutte avec les agas. Dix jours après la déposition de Melék Ahmed, les deux partis de la vieille et de la jeune sultane Validé, qui se menaçaient depuis long-temps, en vinrent à une rupture ouverte (9 septembre 1651 — 16 ramazan 1061). Que la vieille sultane Validé ait cherché à fomenter la révolte parmi les janissaires, et les ait sollicités à demander les têtes des principaux appuis de la jeune sultane Validé, c'est-à-dire du grand-gouverneur de la cour, Souleïman, du précepteur du sultan, Rihan, et d'Ismail, ou du moins qu'elle les ait engagés à persister dans cette résolution, en supposant qu'elle n'en ait pas été la première instigatrice, c'est ce qui résulte clairement du témoignage unanime des historiens; mais il est beaucoup moins certain que, pour mettre un terme au règne de Tarkhan et de son parti, elle ait projeté l'assassinat de son petit-fils Mohammed, et l'installation de Souleïman, frère du Sultan régnant, qu'elle aurait choisi, parce que sa mère était une femme facile à dominer. Cette accusation, qui n'est fondée sur aucune preuve, ne saurait s'accorder avec les éloges donnés par tous les historiens aux grandes et généreuses qualités de Koesem, qui en effet ne signala sa domination sous quatre sultans, son époux Mourad, ses fils Mourad et Ibrahim, et son

petit-fils Mohammed, que par des bienfaits et de nobles entreprises. Aucun historien ne la rend responsable de la déposition et de l'exécution d'Ibrahim, qu'elle ne put empêcher ; mais lors même qu'elle eût cherché dans sa vieillesse à ressaisir la direction des affaires par un changement de souverain, il serait encore à prouver que le plan de l'empoisonnement de Mohammed ne doit pas être attribué aux chefs de son parti, au premier page de la Porte, Ali, et au kiretschi-baschi. L'esclave Meleki, qui avait été mise dans le secret du projet de l'empoisonnement du jeune Sultan au moyen d'un sorbet qu'aurait préparé le confiseur Oweisaga, trahit, dit-on, le complot à la jeune sultane Walidé Tarkhan, confiance qui dut faire naître dans l'esprit de celle-ci la pensée du meurtre de Kœsem. Quoi qu'il en soit, si la vieille sultane Walidé ne conçut pas elle-même le dessein d'exciter une révolte dans les janissaires pour se débarrasser des hauts dignitaires qui soutenaient sa rivale, elle le favorisa du moins, et chercha, de toutes ses forces, de concert avec Begtasch, à le réaliser. Les agas des janissaires, qui quelques jours auparavant avaient fait au grand-vizir Siawousch la funeste proposition d'enrôler dix mille hommes de troupes nouvelles, se rassemblèrent dans les casernes, et envoyèrent au diwan des députés chargés de demander le bannissement en Égypte des trois eunuques, conseillers de la jeune sultane Walidé. Cependant le serai apprit par ses espions les conciliabules des agas et l'objet de leur délibération. Les pages

étaient déjà couchés, mais les eunuques veillaient encore auprès de la personne du Sultan. L'eunuque Souloïman, instruit du danger qui menaçait sa vie et celle de ses adhérens, jura aussitôt avec quatorze autres eunuques la mort de la vieille sultane Validé, qui fut rendue responsable de la pétition des troupes. Il arma cent vingt eunuques blancs (sülflübaltdji) entièrement dévoués à sa cause, et alla crier à la fenêtre de la première chambre des pages : « Vous dormez, pendant que les janissaires envahissent le » serai pour nous mettre tous à mort. D'intelligence avec la vieille sultane Validé, ils veulent étrangler le Padischah, et mettre Begtasch sur le trône en en faisant l'époux de la vieille. » Les pages se levèrent en tumulte, et, après avoir pris des armes, se précipitèrent dans la cour, où ils trouvèrent leurs compagnons des autres chambres, qui avaient été éveillés de la même manière. Les pages de la première chambre étaient d'autant plus disposés à combattre les janissaires, qu'ils haïssaient depuis long-temps l'aga pour leur avoir fermé la carrière de l'avancement, en conférant à des étrangers les places qui leur revenaient. Mais le kassoda-baschi, ou chef de cette chambre, était un fervent partisan de la vieille sultane Validé : il exhorta les pages soumis à ses ordres à ne pas contribuer au tumulte ; par malheur il avait entre les mains un bâton avec lequel il leur faisait signe de rentrer dans leurs appartemens. A la lueur incertaine des torches, ils interprétèrent le geste du kassoda-baschi comme une menace, tombèrent sur lui

et le mirent en pièces. Satisfait de cet acte sanglant, qui lui donnait pour ainsi dire les arrhes de la rébellion des pages, Souleïman se mit à leur tête, et les conduisit aux appartemens de la sultane Walidé, que défendaient trois cents eunuques. Le premier page de la Porte tombe sous le sabre des assaillans; les autres sont frappés plus ou moins grièvement ou prennent la fuite, et la troupe de Souleïman se précipite dans l'antichambre de l'appartement de la sultane Walidé. Kœsem attendait les janissaires. Aussi lorsqu'elle entendit le tumulte, elle cria du dedans : « Sont-ils venus ? — Oui, ils sont venus, répondit Souleïman ; aga ; seulement sortez. » Alors elle reconnut qu'ils étaient ceux qui étaient arrivés; elle s'enfuit dans son appartement le plus réculé et se cacha dans une armoire. Pendant que les eunuques et les pages se ruaient avec Souleïmanaga à la poursuite de la sultane Walidé, une fidèle esclave se jeta sur leur passage, en disant : « Je suis la sultane Walidé. — Ce n'est pas elle ! » s'écrièrent les eunuques, et ils l'écartèrent à coups de poing. Les portes furent enfoncées, les armoires brisées et l'infortunée sultane arrachée de sa retraite. Elle répandit, mais vainement, à pleines mains l'or et les bijoux qu'elle avait pris sur elle; un baltadji du nom de Mohammed coupa les cordons d'un rideau et on l'étrangla. D'une complexion vigoureuse et sanguine, elle lutta long-temps contre la mort, et des torrens de sang, jaillissant de son nez et de ses oreilles, souillèrent les vêtemens de ses bourreaux. Le grand-vizir Siawousch prenait du café avec le

reïs-efendi et les deux juges d'armée, lorsque le sam-soundji-baschi vint lui annoncer que les janissaires demandaient les têtes des trois eunuques, et l'invitaient lui-même à se rendre au milieu d'eux. Siawousch se montrait incertain sur la conduite qu'il avait à tenir; le reïs-efendi lui conseilla d'accepter l'entrevue proposée par les agas, conseil qu'il expia plus tard cruellement. Le grand-vizir adressa à Mohammed un rapport sur la demande des janissaires, et courut au serai; comme partout régnaient le meurtre et le désordre, il retourna immédiatement à son palais, sans attendre la décision du Sultan; mais Mohammed lui expédia un messenger pour lui ordonner de se rendre en toute hâte auprès de lui. Arrivé au serai, il apprit de Souleïmanaga les détails de la mort de la sultane Wvalidé, et fut conduit devant le jeune Sultan, qui lui dit: « Mon lala, tu sais » tout; sers-moi fidèlement, afin que les traîtres aient » leur récompense. » Siawousch fit la ronde du serai, et trouva quelques portes secrètes qui étaient restées ouvertes par les ordres de la sultane Wvalidé, pour que les janissaires pussent pénétrer dans le palais. Le bostandjibaschi, qui avait suivi les instructions de Kœsem, et le kiretdjibaschi, furent étranglés. Au point du jour, les oulémas furent appelés auprès du Sultan. Mohamémed était assis sur un trône élevé devant la salle du diwan; il avait à sa droite le grand-vizir, et était entouré par les pages, les chambellans, les bostandjis et les baltadjis, l'épée nue à la main: à côté de Siawousch était l'eunuque noir Souleïmanaga, auteur du meurtre nocturne de la sultane Wa-

lidé. Hanefizadé, un des anciens des oulémas, qui s'était présenté en kaftan blanc dans l'espoir d'être revêtu de la dignité de moufti, fit la proposition de déployer l'étendard du Prophète et de réunir tous les bons musulmans autour de cette relique vénérée.

Un grand nombre d'oulémas, et le moufti, qui avaient long-temps hésité sur la question de savoir s'ils se rendraient à l'invitation que le Sultan leur avait faite de paraître au serai, ou s'ils se joindraient aux janissaires, s'étaient enfin arrêtés à ce dernier parti; de concert avec les agas qui s'étaient rassemblés la nuit à la porte de leur général et avaient retenu prisonniers les deux juges d'armée, auxquels ils avaient demandé une entrevue, ils prirent la résolution de s'établir dans la mosquée du Centre, foyer de la révolte. Lorsque l'aga des janissaires monta à cheval, il exhorta ses troupes à secouer le joug des eunuques et à venger la mort de la sultane Walidé, et il termina en disant : « Nous ne voulons que l'ex-
» piation du meurtre de la Walidé ! » A ces mots, une voix s'éleva : « Es-tu donc l'héritier de la Wa-
» lidé?... » et le profond silence avec lequel fut accueillie cette audacieuse apostrophe témoigna assez que les janissaires n'approuvaient pas les projets de leurs chefs. Plusieurs oulémas, qui avaient été sollicités par les agas à se ranger du côté de la révolte, s'étaient excusés, quelques-uns en alléguant qu'ils n'étaient que juges honoraires, les autres en prétextant d'autres motifs. La plupart des légistes s'étaient rendus au serai, où on agita la question de savoir

quel serait le successeur du moufti rebelle. Souleïmanaga, et tout le parti de la sultane Validé Tar-khan, votèrent pour Ebousaïd, le grand-vizir pour l'ancien moufti Behayi. Les adversaires de Behayi firent valoir pour son exclusion ses emportemens et son intempérance de langue. Mais Ebousaïd n'ayant pas paru à la première sommation qui lui fut adressée, Siawousch rédigea sur-le-champ deux diplômes, dont l'un conférait à Hanefizadé la dignité de moufti, et l'autre à Bakizadé-Efendi celle de grand-juge de Roumilie; mais Bakizadé ayant refusé l'honneur qu'on lui offrait, Khodjazadé Mesoud fut nommé à sa place. Cependant Ebousaïd, fils du moufti Esaad et petit-fils du moufti Seadeddin, s'était rendu au serai sur une seconde invitation de Souleïmanaga. Sans s'inquiéter en rien des mesures qu'avaient pu provoquer ses hésitations, il prit le pas sur Hanefizadé qui, dans le sentiment de son impuissance, retourna à sa place accoutumée. Ebousaïd fut admis à baiser la main au Sultan en qualité de moufti; Hanefizadé fut nommé juge de Roumilie, Khodjazadé juge d'Anatolie. Mais lorsqu'on redemanda à Hanefizadé son diplôme de moufti, il refusa de le donner, sous prétexte qu'il l'avait déjà envoyé chez lui. Bakizadé était très-disposé à rendre sa commission de grand-juge; mais il la retint lorsqu'il apprit qu'Hanefizadé n'avait pas livré la sienne. Par ordre impérial, les crieurs appelèrent de toutes les tours de la ville le peuple autour de l'étendard du Prophète: les habitans se rallièrent en foule sous le signe sacré, et furent suivis des sipahis, des djebedjis et des janis-

à question entre les révoltés et le gouvernement, qui paraissait ne pouvoir être tranchée que par l'épée, eut, pour le moment du moins, une solution pacifique. Le grand-vizir manifesta d'abord l'intention d'élever le silihdar à la dignité d'aga des janissaires; mais le noufti Ebousaid lui représenta que les janissaires pourraient s'alarmer si leur aga n'était pas choisi dans leurs rangs. En conséquence, le seghban-baschi Housseïn fut nommé aga, et les places des trois lieutenans-généraux, c'est-à-dire du koulkiaya, du seghban-baschi et du samsoundji-baschi, furent conférées également à des officiers pris parmi les janissaires. Le grand-vizir songea à reléguer l'aga déposé, Karatshaousch; dans le gouvernement de Temeswar; l'ancien koulkiaya, le principal auteur des troubles, dans celui de Bosnie, et Begtaschaga dans le sandjak de Brousa. Les trois agas reçurent des mains de Mohammed-Pascha Bouyouni-yarali leurs diplômes et les baisèrent respectueusement. Le grand-vizir et le moufti restèrent encore au seraï par prudence, et le nouvel aga et son kiaya organisèrent des patrouilles dans la ville. C'est ainsi qu'on triompha de la résistance des agas avant même le coucher du soleil. Le soir du même jour, vingt-quatre heures après que la vieille sultane Validé eut envoyé l'ordre aux janissaires de se rendre au palais impérial, son cadavre, accompagné de toute la cour, fut transporté au vieux seraï, puis, après les ablutions d'usage, déposé auprès du tombeau de son époux Ahmed, dans la mosquée bâtie par ce Sultan. Koesem était une femme d'un grand caractère et d'un

noble cœur ; elle donnait la destination la plus louable aux revenus de ses fiefs de Menmen, Sila, Azas, Klis en Asie et Azdin en Europe (dont chacun rapportait cinquante mille couronnes) ; elle bâtit un grand khan appelé encore aujourd'hui khan de la sultane Walidé, une mosquée à Scufari, à laquelle elle a laissé son nom ; une autre à Constantinople, qui fut terminée par la mère de Mohammed IV. ; elle construisit en Egypte un aqueduc destiné à conduire l'eau du Nil dans le cloître des Khalwetis du Kaire ; elle employait de fortes sommes à l'entretien des pauvres de la Mecque, à la délivrance des débiteurs insolvables, et pensionnait des veuves et des orphelins. Elle ne se fiait pas à ses administrateurs pour la distribution de ses bienfaits, et elle allait chercher elle-même dans les hôpitaux et les prisons les souffrances et les infortunes qui avaient des droits à sa pitié ; elle récompensait par la liberté les femmes, ses esclaves, qui l'avaient bien servie, et les mariait à des officiers du serai. Sa libéralité ne se bornait pas à enrichir les femmes et les hommes de sa cour ; elle s'étendait encore sur de pauvres filles qu'elle dotait. Cette bienfaisance est prouvée non seulement par les témoignages de l'historien Mohammed Khalifé, mais encore par celui de Scharihoul Minarzadé, qui cependant reproche à la sultane Walidé d'avoir rempli son trésor particulier au détriment du trésor public. Après la mort de Koesen, on trouva dans son khan vingt caisses pleines de ducats ; parmi les objets dont se composait sa garde-robe, on remarqua deux mille sept cents châles d'une valeur de

cinquante mille piastres. La sultane Validé traitait ses gens avec la plus grande douceur; les pages, qui d'ordinaire ont à subir l'arrogance et les voies de fait des eunuques, n'étaient de garde dans sa maison que cinq jours de la semaine et étaient libres les deux autres. Tant de générosité et de grandeur d'âme ne permettent guère d'admettre qu'elle ait projeté le meurtre de son petit-fils, ainsi que le veulent quelques historiens; mais, si elle eut connaissance d'un tel plan, et qu'elle y ait donné un consentement implicite, elle a eu cela de commun avec d'autres grands souverains; que, vertueuse sous tous les autres points, elle n'a été criminelle que par ambition.

Les agas et leurs adhérens, qu'on avait condamnés à une espèce d'exil honorifique, ne tardèrent pas à être mis à mort, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Begtasch, qui s'était caché dans la ville au lieu de se rendre à son gouvernement de Brousa, n'échappa pas aux recherches de Boyadji-Hasan : celui-ci voulait le placer sur un âne, pour l'exposer à la risée publique; mais Hamza-Tschaousch lui ayant représenté qu'il s'attirerait par là le mécontentement des janissaires, il se contenta de faire monter Begtasch sur un cheval décrépité et de le conduire ainsi au serai, à travers les rues et les voies de fait de la populace. Sous la porte du palais impérial, Begtasch rencontra l'eunuque Mohaméd, le bourreau de la sultane Validé, qui lui dit : « Traître, que t'ai-je fait pour que tu aies demandé ma tête? » L'aga fronça les sourcils et se contenta de lui répondre : « Misérable meurtrier,

» sors de ma présence! » Begtasch fut étranglé par ordre du Sultan, son cadavre jeté à la mer et ses biens confisqués; on trouva dans sa maison, au-dessous d'un bassin supporté par une voûte de maçonnerie, deux chaudrons remplis de ducats et de bijoux. Kara-Tschaousch s'était mis en marche pour Temeswar, aussitôt après sa nomination; mais il fut atteint à Borghas par Boyadji-Hasan, envoyé à sa poursuite. Conduit en présence de Mohammed IV, qui lui reprocha sa trahison, il trembla et pleura; le bostandji-baschi lui dit avec ironie; « Aga, tu aurais dû t'y prendre » à l'avance pour pleurer; maintenant il est trop tard! » et il donna le signal de son exécution. Kara-Tschaousch fut enseveli dans la mosquée d'Émir-Boukhara (14 septembre 1651 — 28 Ramazan 1061). Le koulkiaya, qui était parti également pour son gouvernement de Bosnie, apprit à Malghara la mort de Kara-Tschaousch, et put dès-lors prévoir le sort qu'on lui réservait. Le vizir Defterdar Mohammed-Pascha, qui se trouvait alors dans la contrée de Malghara, reçut la mission d'arrêter et de faire exécuter le koulkiaya. Celui-ci se rendit à Ferédjik; mais le ferman qui ordonnait son emprisonnement ayant été proclamé dans cette ville, il s'enfuit à Oskhanssou; là il fut joint par le porteur de la sentence de mort, Scheikhoghli, qui le traqua avec les paysans de la contrée. Plein de bravoure, le koulkiaya se défendit contre les assaillans jusqu'à la dernière flèche de son carquois; mais lorsque, vaincu par le nombre, il fut emmené en présence de Defterdar-Paschazadé, qui

s'était rendu de Karasounyendjé à Orkhanssou, et qu'il fut livré au bourreau, il mourut noblement et avec courage. Sa tête fut envoyée à Constantinople et jetée devant la porte du serai. La confiscation de sa fortune ne produisit que sept cents bourses d'argent : plus de mille furent dévorées par les formalités judiciaires ; mais plus tard on trouva encore quatre millions d'asprés qui avaient été inscrits sur ses livres. Le moufti Aziz, qui, mal inspiré, avait pris le parti des janissaires dans les derniers troubles, fut enlevé de sa maison à Pşamatiâ, et conduit à Khios, où il devait passer le reste de ses jours dans l'exil. Le lendemain de la soumission des agas, le président de la chambre des comptes, Sarikatib, fameux par ses saillies, fut jeté en prison et eut ses biens confisqués. Il avait obtenu ses hautes fonctions par l'influence des agas ; mais, lorsque leur puissance déclina, sous le grand-vizir Siâwousch, il trahit à celui-ci leurs secrets complots. En récompense de cette trahison, Siawousch lui pardonna ses anciennes liaisons avec les agas ; mais Sarikatib fut victime d'une plaisanterie qu'il avait faite antérieurement. Les agas lui ayant demandé un jour : « D'où viens-tu, Sarikatib ? » il avait répondu : « Du marché des esclaves, » désignant ainsi le diwan, dont les vizirs étaient pour la plupart esclaves d'origine. Siawousch, qui était lui-même un esclave abase, ayant été instruit du propos de Sarikatib, ordonna aussitôt son exécution. Sarikatib n'attendit pas la mort qu'on lui préparait, et se tua avec son poignard. Deli Burader, qui n'avait point d'emplois, mais qui avait

entrepris, à la faveur de la corruption générale, le courtage et le trafic des places, racheta sa vie moyennant un présent au grand-vizir, de cent vingt bourses et d'une ceinture de la valeur de deux mille ducats. Le reis-efendi Mewkoufatdji fut disgracié; et sa place donnée au maître des requêtes Schami Houseïn-Efendi. L'ancien grand-vizir Melek Ahmed-Pascha fut nommé gouverneur de Silistra; Ghodde Mohammed fut appelé à Constantinople pour rendre compte de son administration. Parmi les biens d'Omeraga, kiaya de Begtaschaga, on trouva quatre-vingts kaftans garnis de fourrures de zibeline, et quarante esclaves dont chacune avait un vêtement garni de pierreries. L'ouléma Koudzizadé, qui avait suivi avec le moufti Aziz le parti des janissaires, fut puni par l'exil. L'intercession du moufti Ebousaid sauva le chef des emirs Sirekzadé Abdourrahman et le Bosnien Altiparmak Ibrahim-Tschelebi du bannissement et de la prison. Le grand-vizir rappela à Constantinople l'ancien moufti Behayi, auquel il savait gré de n'avoir point, sous Melek Ahmed-Pascha, consenti à son exil.

La baisse du prix des viandes vint répandre l'aisance et le contentement parmi le peuple. Les agas avaient autrefois fermé plusieurs marchés, pour avoir le monopole de la vente des moutons, et avaient fait monter l'okka de viande de huit à dix aspres. L'okka retomba à huit aspres après la défaite des agas, mais il s'éleva de nouveau à dix, et le grand-vizir, rendant responsable de ce renchérissement les deux intendants du marché aux moutons, leur fit administrer à cha-

un deux cents coups de bâton sur la plante des pieds. Le jour de la fête du Bairam, les troupes reçurent leur solde; par suite de la régularité avec laquelle furent effectués les paiemens, on trouva dans le trésor public un excédant de cinquante mille piastres, formant le total des sommes que les agas avaient coutume de s'adjuger (17 septembre 1651 — 1^{er} schewal 1061). Kïslaraga Ibrahim, qui, en faisant l'opération de la circoncision à Mohammed, lui avait causé une syncope par la perte d'une trop grande quantité de sang, et qui, pour cette raison, avait été exilé en Egypte, fut condamné à mort, sous prétexte qu'il avait eu l'intention de tuer le Sultan. Le confiseur du serai, soupçonné vaguement d'avoir voulu empoisonner Mohammed par un sobbet préparé à cet effet, fut banni; le kiaya du baïtadjî et quelques-uns de ses subordonnés furent éloignés du palais impérial; le kïslaraga Mohammed fut déposé, et sa place donnée à l'auteur du meurtre de la sultane Vvalidé, à l'eunuque Souleimanaga, qui reçut dans un diwan solennel les félicitations des grands fonctionnaires de l'Etat.

que le grand-vizir voulut emprisonner le defterdar Ipschir-Pascha et confisquer ses biens, il lui fit dire en termes impérieux de renoncer à son dessein. En recevant un tel message, Siawousch ne put s'empêcher de s'écrier : « Ce n'est pas un grand-vizirat qu'un semblable esclavage sous des eunuques noirs. » Des gens officieux accusèrent Siawousch auprès du kisklar-aga d'avoir soustrait plus de cinq cents bourses dans la confiscation des biens des agas. Des lettres écrites par le grand-vizir à Ipschir-Pascha, dans le but de lui demander sa coopération pour rétablir le gouvernement dans son indépendance première, tombèrent entre les mains de Souleïman; celui-ci montra ces lettres à la sultane Walidé et au Sultan, demanda la destitution de Siawousch et proposa pour son successeur un vieillard de quatre-vingt-dix ans, Gourджи-Pascha, sous l'administration duquel il espérait pouvoir agir à sa guise. La sultane Walidé consulta son kiyaya, le vieil architecte Kasim, homme de sens et d'expérience, sur la capacité de Gourджи-Mohammed. Kasim lui répondit : « Siawousch a mille fois plus de mérite que l'imbécile Gourджи; si on veut changer de grand-vizir, il faut choisir un homme de vues élevées et d'un jugement droit et solide. » Kasim pensait que la sultane Walidé lui demanderait s'il connaissait un tel homme, et il se proposait de lui désigner Mohammed Kœprilü; mais la question espérée ne lui fut pas faite. Un témoin de cet entretien en rapporta tous les détails au kisklaraga et à Siawousch; les paroles de Kasim ne lui nuisirent pas auprès du

grand-vizir, elles n'étaient pas de nature à lui concilier l'esprit du futur successeur de celui-ci. Siawousch s'étant rendu au serai, où il avait été appelé, fut sommé par le kisharaga de rendre le sceau de l'empire; il refusa de le remettre en d'autres mains que celles du Sultan; mais Souleïman, le lui arracha par la violence, et l'envoya lui-même en prison. La sultane Walidé n'accorda pas à la haine du kisharaga la sentence de mort de Siawousch; elle se contenta de faire confisquer ses biens et de l'envoyer en exil à Malghara. Le premier acte de l'administration de Gourdjî fut de conférer le gouvernement de Damas à son frère Djâfer, vieillard aussi incapable que lui-même (30 octobre 1651 — 15 silkidé 1061). Boyouni-yarali, Mohammed-Pascha, qui avait des droits incontestables à ce gouvernement, pour lequel il s'était porté candidat, reprocha, en termes violens, à Gourdjî, l'incapacité de son frère. « Je te ferai couper la tête, » fut toute la réponse de Gourdjî. « Tu ne peux pas même faire couper la tête, lui répondit Boyouni-yarali. Tu devrais rougir de paraître devant le peuple, mais tu n'en es pas capable; si tu avais le sentiment de la honte, tu n'aurais pas nommé un idiot comme ton frère gouverneur de Damas. » Cette sortie valut à Boyouni-yarali d'être exilé à Malghara. Avec la nouvelle administration commencèrent de nouvelles exactions. Gourdjî exigea de Ghoddé, kiaya de Melek Ahmed-Pascha, ancien grand-vizir, mille bourses d'argent; six cents étaient à prendre sur la fortune de Melek Ahmed, et quatre cents sur celle de son kiaya.

Deli Buradèr, qui, sous Siawousch, avait racheté sa vie au prix de cinquante bourses, paya d'une somme égale sa réintégration dans sa dignité de voïévode des Bohémiens. Tarkhoundji Ahmed-Pascha, un des vizirs les plus considérés, et précédemment gouverneur d'Egypte, fut jeté dans les Sept-Tours, parce qu'on espérait qu'un pareil traitement le ferait consentir à livrer les cent bourses qu'on lui avait demandées. Boyadji-Hasan, qui avait été chargé de porter à Kara-Tschausch sa sentence de mort, fut banni à Gyula, sous prétexte qu'il avait distrait cent bourses des sommes appartenant à l'aga des janissaires exécuté. Un sort semblable était réservé au vizir Kœprilü Mohammed, que Kasim avait désigné à la sultane Walide comme l'homme le plus digne d'être grand-vizir.

La sultane Walide, n'osant rien décider par elle-même, proposa au kïslaraga d'adjoindre Mohammed Kœprilü à Gourdjî Mohammed pour l'expédition des affaires. Gourdjî, qui commença alors à redouter le mérite de Kœprilü, l'exila à Güstendil, et, accusant fausement Kasim de s'être vendu à Kœprilü pour cinq cents bourses, il le fit incarcérer dans les Sept-Tours, puis bannir en Chypre [1]. L'aga des janissaires Houseïn, à qui sa faiblesse avait valu le surnom de *momie*, fut déposé, et sa place donnée à Souleïman, seigneur de l'étrier. Le bouffon du kïslaraga, Moustafa de Galata, fut nommé second écuyer, et bientôt après grand-chambellan. L'ancien reis-efendi, Mewkoufatdjî Mohammed, bien que protégé du khodja Bilian, et quoique s'occupant exclusivement

de la traduction du *Moulteka*, fut exilé à Mitylène, sous prétexte qu'il faisait intriguer son fils pour le retour de Melek Ahmed-Pascha aux affaires. Moustafaaga, inspecteur des chambres et intendant de la sultane Kia, dut pareillement partir pour Magnésie. Le grand-vizir ne fut pas moins rigoureux envers Mewkoufati-Paschazadé, fils de Hadji-Pascha, jeune homme fier de ses richesses et de ses aïeux, et dont le luxe éclipsait celui de tous les vizirs [11]. Sari-Ali, quarante-neuf jours après sa promotion à la dignité de defterdar, donna sa démission, parce qu'il ne jouissait pas d'assez de liberté dans sa gestion administrative; il eut pour successeur Emir-Pascha. Le koulkiaya, le petit Kasim, qui avait proposé sous main le tarkhoundji Sournazen-Pascha pour grand-vizir, fut déposé et banni; Ghebedjiaga, que Gourdjî disait être le plus vieux après lui de tous les janissaires, fut nommé koulkiaya; c'est-à-dire premier lieutenant-général de cette milice. Comme Gourdjî chassait de Constantinople tous ceux dans lesquels il pouvait voir des concurrens au grand-vizirat, quelques plaisans lui donnèrent le surnom de *Pilule du Sultan*.

Dans l'année du grand-vizirat de Gourdjî, l'histoire ottomane signale comme un événement extraordinaire l'échange d'une ambassade entre le schah de Perse et le roi de Pologne (1651). Le baile vénitien, retenu prisonnier, entama des négociations pour terminer la guerre entre la Porte et la république; après la délivrance et le départ du baile pour Venise, les négociations furent continuées par l'ambassadeur fran-

çais La Haye¹. Le Ragusain Allegrètti, que l'Espagne avait accrédité auprès de la Porte pour reconnaître l'envoi du mouteferrika Ahmed, demanda au diwan, comme condition essentielle d'une ambassade espagnole, la promesse que le représentant du roi catholique aurait la préséance sur tous les autres ambassadeurs, qu'on lui donnerait droit de protection sur les églises catholiques et les lieux saints, qu'on lui permettrait d'enrôler six mille hommes en Albanie et six mille sur le littoral barbaresque, et qu'on laisserait entre ses mains la négociation de la paix avec Venise. Le Sultan, dans sa réponse au roi d'Espagne, ne fit que lui renouveler l'assurance des sentimens d'amitié que le mouteferrika avait été déjà chargé de lui exprimer, et sollicita de lui l'envoi d'un ambassadeur²; mais, comme il ne parlait pas de remplir aucune des conditions stipulées, la cour de Madrid n'accéda pas à sa demande. Le 12 avril 1652, un ambassadeur transylvanien, Jean Boris, apporta à Constantinople la nouvelle de la maladie mortelle du prince Rakoczy, et offrit au diwan pour présent des couteaux et des tentes. Cinq semaines après l'arrivée de Jean Boris, Sekel Mosès, prétendant au trône de Transylvanie, mourut dans le château des Sept-Tours, où il avait si long-temps languï (24 mai 1652). L'ambassadeur français La Haye demanda au diwan des passeports pour

¹ Les *Rapports* de l'ambassadeur français au doge de Venise, des années 1650 et 1651, se trouvent parmi les *Actes vénitiens* des Archives I. R.

² Cette lettre, datée du 12 redjeb 1060 (11 juillet 1650), se trouve dans l'*Incha* du reis-efendi Mohammed, n° 39.

l'ambassadeur extraordinaire de Venise, Capello, qui était en marche pour la capitale; le grand-vizir lui demanda s'il apportait les clefs de Candie. Mais comme Capello ne venait pas abdicuer officiellement la possession de cette ville entre les mains du diwan, il fut reçu sans aucune des cérémonies accoutumées, puis retenu prisonnier à Andrinople (20 janvier 1653). La rigueur du traitement infligé à l'ambassadeur vénitien fit ressortir davantage la solennité de la réception de l'ambassadeur impérial Schmid de Schwarzenhorn, qui, un an après avoir obtenu le renouvellement de la paix de Sitvatorok, apporta la ratification de son maître et des présens d'une valeur de cent mille florins. Le secrétaire de Schmid était Jean Metzger, juriste de Breysach, qui a laissé une description du voyage de l'ambassade². La suite de Schmid se composait de quarante-deux personnes. Panajotti remplit les fonc-

¹ On trouve, dans les Archives I. R., la réponse de Mohammed IV à la lettre de l'empereur, dans laquelle il notifie le départ de l'ambassadeur Schmid (29 schâban 1060 — 27 août 1650); la ratification de la paix de Constantinople remise par Hasan-Pascha, le 20 décembre 1650; la lettre de créance de Hasan, adressée par le grand-vizir Mourad-Pascha à Ferdinand III.

² *Itinerarium oder Raissbeschreibung von Wien in Oestreich nach Constantinopel, darin werden beschrieben die durchgeraiste Länder, Städte, Vestungen, Schlösser, Markt und Dörffer und deren inwohnenden Völcker, arth und Tracht, auch die Audientzen, visitationes der Pothschafter sambt anderen viehll denkwürdigen Sachen, in drey unterschiedliche Theil ausgetheilt und mit etlichen abgerissenen Figuren geziert, beschrieben und zusammengetrayen durch Johann Georg Metzger von Breusach Juris Utriusque Studiosum, a. 1650. (Itinéraire de Vienne à Constantinople, par Breusach.)*

tions de premier interprète¹. Le grand-vizir dit à Schmid, dans son audience de congé, que ces pêcheurs et ces vitriers, les Vénitiens, auraient dû dans leur intérêt rechercher la médiation de l'empereur plutôt que celle du roi de France. Dans la ratification turque, le Sultan adressait, comme par le passé, la parole à l'empereur à la seconde personne du singulier, mais il ajoutait à tous ses titres celui de roi de Hongrie, titre dont l'omission dans le précédent traité fut rejetée par la Porte sur l'ancien reïs-efendi. L'interprète de la cour, d'Asquier, fut envoyé à deux reprises à Ofen, pour s'assurer que le document turc adressé au pascha d'Ofen avait été convenablement rectifié; le pascha ne put se résoudre à briser le sceau, et il lui jura par sa barbe, ses oreilles et sa tête, que tout était dans l'ordre. Schmid obtint du Sultan un diplôme, qui plaçait sous la protection spéciale de la Porte les ecclésiastiques de Jérusalem; après le départ de Schmid, Reninger reçut du diwan les fermans nécessaires pour mettre à exécution les dispositions du diplôme. On nomma de part et d'autre une commission pour régler la démarcation des frontières²; mais, ayant qu'elle eût pu rien décider, trois mille

¹ Deux ans après, Panajóttl épousa une jeune fille grecque de la famille des Captacuzène.

² *Plenipotenza della Porta al Vezir Muradp. di Buda per conto della commissione dei confini. — Traduzione della Plenipotenza del G. Signore per conto del Capigibaschi Jusufbeg destinato commissario alla trattazione nei confini. Febr. 1652. — Instructio pro Commissariis superioribus, quæ in proxima futura commissione in pago Szopensi ratiõne pagariũm uediliõrum observare debent. 13 Mai 1651.*

Turcs firent une incursion dans la contrée de Raab, et deux mille akindjis se portèrent sur Copranicz, et revinrent traînant après eux un grand nombre de prisonniers et de bestiaux. Metzger se rendit auprès du pascha d'Ofen pour se plaindre de ces désordres; mais celui-ci lui répondit que la faute en était à For-gacz, qui le premier avait conduit une expédition contre Parakhan. Toutefois cette course n'avait été qu'une représaille d'une autre que les Turcs avaient faite antérieurement, et dans laquelle ils avaient incendié dix-sept villages. Mais toutes ces violations des traités étaient loin d'être provoquées par la Porte, qui, occupée de la guerre avec Venise et des troubles de la capitale, ne désirait rien tant que le maintien de la paix sur les frontières de Hongrie.

La révolte d'Abaza Hasan en Asie-Mineure jeta une vive consternation dans la capitale. Abaza avait été récompensé des services qu'il avait rendus à la Porte contre Kara Haïder, par la voïévodie des Turcomans d'Anatolie; mais les agas, de concert avec Ghoddé-Kiaya, l'avaient destitué pendant la période de leur toute-puissance, et l'avaient remplacé par un ancien capitaine de rebelles, Ak-Ali. Après avoir en vain demandé justice au diwan, Abaza Hasan organisa une rébellion dans l'Asie-Mineure, pilla entre Kerendé et Boli un convoi de chameaux et de chevaux appartenant à Begtaschaga et représentant une valeur de trente mille piastres, coupa le nez et les oreilles aux janissaires qui tombèrent entre ses mains à Ifkani dans le sandjak de Kastemouni, et attira sous ses drapeaux

Un ancien rebelle nommé Kouleoghli. Mais Kouleoghli ne prêta pas long-temps son appui à son nouveau chef; blessé dans un combat par Souleiman de Boli, il fut conduit à Constantinople; lorsqu'il comparut devant le grand-vizir, il s'efforça de se justifier, en disant qu'il n'avait point brûlé de villes, point pillé de caravanes, mais qu'il avait seulement combattu contre l'injustice; malgré toutes ses protestations, il fut pendu. Deli Hasan Benli arbora, au nom de la Porte, les étendards sur le rivage de Scutari, pour annoncer une expédition contre Abaza. Mais pendant la nuit ses soldats désertèrent pour se joindre aux rebelles, et le lendemain matin les habitans de la ville lui demandèrent avec ironie : « Hasan, que sont devenues tes queues de chevaux? » Ipschir-Pascha, ayant reçu l'ordre de marcher contre Abaza, mit toute la mollesse possible dans ses opérations, par un reste de son ancienne amitié pour le rebelle. Le grand-vizir lui retira en conséquence le commandement des troupes, et l'envoya à Bagdad en remplacement de l'ancien gouverneur qui avait été tué par ses soldats; il donna le commandement en chef de l'expédition contre Abaza à l'ancien rebelle Katirdjioghli, gouverneur de Karamanie. Abaza, qui se trouvait à Sila, l'ancienne Zela, célèbre par le temple de la déesse Anaïtis, alla à la rencontre de Katirdjioghli, le défia, et le força de se retirer à Koniah. Vers cette époque, le Kurde Merdaseni Mirza-Pascha, qui, pendant la guerre de la Porte avec le schah, avait dispersé ses Persans à la tête de sept Kurdes de sa tribu, qui

depuis avait long-temps sollicité un emploi à Constantinople sans pouvoir en obtenir, et s'était trouvé dans la nécessité de vendre sa cafetière pour avoir du pain, partit pour l'Asie-Mineure avec Nesimi-Efendi, l'ancien defterdar de Karamanie, et le sipahi Yegenbeg. Le grand-vizir, craignant que leur intention ne fût de se joindre à Abaza, envoya à leur poursuite le pascha de Wan, déposé, Emin Mohammed, le beg d'Okhri et quelques agas, avec des troupes. Les fugitifs furent atteints à Lefké; en vain Merdaseni affirma qu'ils se rendaient tous trois chez eux, puisque le chemin du camp ne passait pas par Lefké, mais par Sabandja; les agas voulurent s'assurer de leur personne. Merdaseni Mirza perça un de ses adversaires d'un si vigoureux coup de lance que le fer sanglant sortit long d'une coudée de la poitrine du blessé; mais dans sa fuite il s'embourba avec son cheval dans un marais, et fut fait prisonnier avec Nesimi et Yegenbeg; tous trois furent exécutés à Maldepé: Leurs têtes jetées devant le serai ne firent qu'exciter le mécontentement du peuple, qui murmura hautement de ce triple meurtre. Cependant Ipschir, au lieu de se rendre à son gouvernement de Bagdad, s'était réuni à Abaza. Les deux chefs pénétrèrent de force dans Anğora; le gouverneur, Gourd Abdoullah, fut mis à mort pour avoir fait exécuter autrefois le juge Kedroghî, qui avait refusé de donner entrée dans la ville aux chevaux de Begtaschaga. Les janissaires de la place rachetèrent leur vie pour la somme de quinze mille piastres. Ipschir et Abaza envoyèrent des circulaires

à Eskischehr et dans la contrée environnante, pour appeler les habitans sous leurs bannières ; ils adressèrent au Sultan une lettre dans laquelle ils lui demandaient les têtes de Begtasch, de Kara-Tschaousch, du koulkiaya, de Ghoddé-Kiaya, de Sarikatib, de Deli Bürader, du samsoundji Omer et du maître des requêtes Ghassâyî. Lorsque, par suite de la révolte des agas, six des huit têtes exigées par les rebelles furent tombées, le grand-vizir Siawousch et le moufti Ebousaïd se consultèrent sur le parti à prendre à l'égard d'Ipschir et d'Abaza-Hasan. Siawousch voulait ouvrir des négociations avec eux par l'intermédiaire d'un ouléma ; mais le moufti s'y refusa. Le telkhidji (porteur des rapports du grand-vizir au Sultan) et un khâsseki furent envoyés aux rebelles avec un kattischérif impérial. Dans cette lettre, le Sultan leur disait que le consentement donné par la Porte aux exécutions qu'ils avaient demandées, devait leur être garant de l'empressement qu'on mettrait à satisfaire leurs autres désirs, et il promettait même à Ipschir le sceau de l'empire, s'il voulait venir le chercher à Constantinople. Le diwan chargea en même temps le beglerbeg d'Anatolie Mohammed-Pascha, le silihdar Parmakzif Houseïn, et le samsoundji Moustafa, de négocier la paix avec les deux chefs rebelles ; mais le moufti refusa de nouveau de faire accompagner les plénipotentiaires par un ouléma. Cependant Ipschir-Pascha s'était mis en marche pour Brousa ; à cette nouvelle, Derwisch-Pascha, qui venait d'être nommé gouverneur d'Anatolie, s'embarqua aussitôt à

Gallipoli, et vint se jeter dans la ville menacée avec quinze régimens de janissaires. Ipschir reçut à Eski-schehr les députés ottomans dans un diwan solennel ; en échange de leur soumission, Abaza et Ipschir obtinrent, le premier le titre de voïevode des Turcomans, le second le gouvernement de Haleb qu'il désirait, pour satisfaire sa vieille haine contre les Druses. Le traité de paix signé par le moufti tomba par la suite entre les mains de Mohammed Kœprilü-Pascha ; Kœprilü se servit plus tard des signatures apposées sur ce document par les rebelles pour les perdre. En témoignage de sa soumission, Ipschir-Pascha envoya au diwan une somme de quarante mille écus, qui, pendant les années précédentes, avait été prélevée sur les wakfs appartenant au kïslaraga ; et qui, après être restée déposée à Kaïssariyé, entra définitivement dans le trésor du kïslaraga Souleïman.

La mesure par laquelle on enrôla deux mille sipahis pour un service de trois ans en Crète, en leur donnant une solde de six aspres par jour, c'est-à-dire l'ancienne paie des six escadrons des gardes-du-corps du Sultan, constitua une grave violation du kanoun des troupes. D'après le droit militaire ottoman, les places de sipahis ne devaient être accordées qu'à des janissaires ayant bien mérité de l'Etat, et à des pages du serai. L'assimilation de nouvelles recrues aux janissaires était donc une innovation destructive des règles consacrées par le temps. Cent vingt pages sortirent du serai avec le titre de sipahis et une solde de six aspres par jour, sous les ordres du silihdar Mous

sellaga, que le tout-puissant kislarāga était bien aise d'éloigner de la personne du Sultan. Gourdjî Moham-med s'inquiéta aussi peu de cette violation du kanoun, que de l'échec éprouvé par les Ottomans à Mostar, sur les frontières de Bosnie, échec qui leur coûta une perte de trois cents braves, et à la suite duquel trois cents fuyards périrent de froid dans les montagnes.

Le kapitan-pascha reçut l'ordre de sortir de Constantinople avec quarante vaisseaux, pour faire sa tournée annuelle dans l'Archipel; des mouhassils (commissaires chargés du prélèvement des taxes) et des mokaddems (préposés à la presse des matelots) levèrent les hommes et l'argent nécessaires à l'expédition. Lorsque le kapitan-pascha fut arrivé à l'embouchure des Dardanelles, il adressa un rapport au grand-vizir, pour lui annoncer qu'une flotte vénitienne de dix-huit vaisseaux, stationnée devant la vieille Stamboul (Alexandria Troas), lui barrait le passage; ayant reçu pour toute réponse un ordre pressant de continuer sa route, il sortit des Dardanelles à la faveur d'une nuit obscure, après avoir fait éteindre toutes les lanternes de ses navires. Il ne put accomplir son projet d'une descente à Tiné, et fut forcé de faire voile vers Khios par la flotte vénitienne, qui, lui donnant la chasse, perdit dans un orage deux galères et trois mahones. Le kapitan-pascha Ali fut destitué pour n'avoir fait aucune entreprise importante; conduit chargé de chaînes à Constantinople, il fut condamné à une amende de cent bourses, et sa place donnée à Derwisch Mohamed-Pascha.

Ipschir-Pascha, à son arrivée à Haleb, reçut de riches présens des habitans ; il conclut entre les janissaires et les sipahis une alliance qui fut jurée sur le Koran par les uns et par les autres. Convaincu de la nécessité d'une réforme dans l'administration, il fit le projet d'un nouveau code gouvernemental, d'après lequel les emplois ne devraient être donnés à l'avenir qu'aux plus dignes et non aux plus offrans, la vénalité punie de peines sévères, et les gouverneurs et juges changés seulement tous les trois ans. Ipschir empêcha Omer-Pascha de prendre possession de son gouvernement de Tripoli ; puis il écrivit des circulaires aux paschas ses voisins, pour leur faire savoir qu'au printemps suivant il enverrait ses chevaux dans les pâturages de Merâsch. Katirdjioghli accabla d'injures le messenger qui lui apporta une de ces circulaires, et lut dit d'annoncer à son maître qu'il l'attendrait dans les défilés avec six mille hommes pour l'anéantir. Katirdji n'avait pas appris à adoucir, dans ses anciennes rébellions, son caractère naturellement féroce et emporté : les habitans de Larenda ayant refusé de lui livrer une veuve anciennement esclave du sérail, qu'il avait demandée pour un de ses sipahis, il assiégea leur ville et enleva la femme, objet de cette guerre. Le grand-vizir, à qui le moufti manifestait un jour son étonnement de lui voir tolérer les déportemens de Katirdji, lui répondit : « Je me suis réservé ce fils de prostituée pour de plus mauvais temps et de meilleurs services, » voulant dire par là qu'il le destinait à combattre Ipschir.

Des troubles de toute sorte et les fautes de l'administration avaient appauvri le trésor d'Egypte. Sous le gouvernement de Haïderagazadé Mohammed, l'Egypte tomba dans une complète anarchie, par suite des révoltes des begs Kanssou et Memi. Le second successeur de Haïderagazadé, l'Albanais Ahmed-Pascha, surnommé Tarkhoundji¹, soupçonné de posséder d'immenses richesses, fut sommé de verser dans les caisses publiques cent cinquante bourses; il promit bien de payer cette somme, mais il ne tint point sa parole. Le grand-vizir et le kadiasker de Roumilie ayant déclaré dans un conseil qu'Ahmed-Pascha ne devait point se soustraire au paiement des cent cinquante bourses réclamées, le kadiasker d'Anatolie, Mesoud, homme franc et hardi, demanda par quelle raison; Hanefi lui répondit : « Parce que l'esclave et ce qu'il » possède appartiennent au Sultan. — Cette sentence » de la tradition, lui répliqua Mesoud, ne saurait trouver d'application dans une instruction judiciaire. » Tarkhoundji Ahmed, à son arrivée dans la capitale, n'en fut pas moins jeté dans les Sept-Tours, et vingt des personnes de sa suite envoyées au bagne. Quelque temps après, le Sultan assembla en sa présence tous les vizirs présens à Constantinople, pour se consulter avec eux sur les affaires d'Egypte; la sultane Walidé assista aux délibérations derrière la fenêtre grillée; le grand-vizir proposa de conférer le gouvernement d'Egypte à vie, mais Mesoud combattit victorieusement la mesure en discussion et démontra

¹ Tarkhou, *dracunculus hortensis*.

que son adoption devrait avoir pour conséquence l'indépendance de cette province dans un temps plus ou moins éloigné. Il en vint ensuite à une discussion très-animée, avec Gourджи, sur les statuts des marchés. Gourджи avait coutume d'invoquer son âge, toutes les fois qu'il ne savait quelle raison donner; la sultane Walidé, fatiguée de le voir révenir sans cesse à ce singulier mode d'argumentation, lui cria derrière le rideau qui la dérobaît aux regards : « Mon père, il » n'est pas question de barbe grise ou noire, mais » d'un bon jugement et de vues droites. » Mesoud, comptant sur la protection du Sultan et de la sultane Walidé, discuta avec sévérité tous les raisonnemens du grand-vizir, et en prouva la vanité, de sorte qu'il gagna en considération et ruina le crédit de son adversaire. Il fut impossible dès-lors de fermer les yeux à l'évidence et de ne pas reconnaître la nécessité du remplacement de Gourджи. Le kislaraga, le moufti et le chef des écuries, conseillèrent le rappel de Siawousch. Mesoud représenta à la sultane Walidé que la toute-puissance tomberait entre les mains de ces trois hauts dignitaires, si on conférait le grand-vizirat à une de leurs créatures; en conséquence, il proposa son ami Tarkhoundji Ahmed-Pascha, qui, depuis peu sorti des Sept-Tours, se trouvait alors à Salonique, et obtint pour lui la permission de révenir dans la capitale. L'arrivée imprévue de Tarkhoundji Ahmed inspira bien quelques soupçons à Gourджи-Mohammed; mais il se tranquillisa, lorsque le Sultan rendit un kattischérif qui nommait Tarkhoundji con-

ducteur de la caravane portant le présent annuel à la Mecque (19 juin 1652 — 12 redjeb 1062). Dans le diwan tenu le même jour dans le koeschk du rivage, Mesoud entama une nouvelle discussion avec le grand-vizir, à qui il reprocha son ignorance des affaires de la mer. Pendant ce conseil, le chef de la chambre intérieure apporta à Gourджи un kattischérif du Sultan. « Je ne puis pas le lire, dit Gourджи ; » qu'on appelle le reis-efendi. » Le moufti lut l'ordre impérial, qui était ainsi conçu : « Toi, mon vizir, » rends le sceau. » Le vieillard de quatre-vingt-quinze ans, tout tremblant d'émotion, ne put dénouer le pardon auquel tenait le sceau ; le khassoda-baschi s'en chargea pour lui. Le grand-vizir se mit alors à parler de son âge et de ses services ; mais il obtint pour toute réponse des injures de Mesoud, qui le traita de vieillard imbécile. Le khassoda-baschi invita l'assemblée à se rendre auprès du Sultan ; Gourджи voulut suivre les autres dignitaires, mais le hostandji-baschi, lui mettant la main sur la poitrine, l'en empêcha, et lui ôta son turban de cérémonie. Les membres du diwan trouvèrent le Sultan assis sur son trône ; la sultane Vvalidé assistait à cette scène derrière le rideau. Mohammed ouvrit la délibération en disant : « Qui nommerons-nous vizir ? » Le moufti fit un long discours et termina en concluant que le choix du grand-vizir dépendait du Sultan. Mesoud demanda que l'assemblée se retirât pour se livrer à l'examen d'une affaire aussi grave ; lorsque l'assemblée revint en présence de Mohammed, le moufti émit l'avis de

confier le sceau au serdar des troupes ottomanes en Crète, Houseïn, et de nommer provisoirement un kaïmakam. « Je nomme kaïmakam, dit Mohammed, mon » lala Ahmed-Pascha. » Mesoud demanda encore que l'assemblée pût se retirer une seconde fois; dans la conférence que les membres du diwan eurent entre eux, le defterdar-pascha et l'aga des janissaires combattirent l'élévation de Houseïn au grand-vizirat, disant : « Si Houseïn-Pascha est nommé grand-vizir, il » faudra envoyer en Crète au moins dix mille hommes et dix millions d'aspres. » Au retour des conseillers de la couronne dans l'appartement impérial; Hanefi-Efendi, en sa qualité de juge d'armée, soumit à Mohammed les objections qu'on avait élevées contre la nomination de Houseïn. Alors la sultane Validé prit la parole derrière le rideau, et, s'adressant à l'aga des janissaires et aux agas des six escadrons de sipahis, elle appuya les raisonnemens par lesquels on avait écarté la candidature du serdar de l'armée de Crète. Les conseillers du Sultan durent délibérer de nouveau entre eux pour s'entendre sur un autre choix. Il s'établit une longue discussion, jusqu'à ce qu'enfin l'opinion de Mesoud eût été adoptée : « Trois choses, » dit Mesoud, sont exigées du grand-vizir, l'équipement de la flotte, la continuation de l'expédition de Crète, le prélèvement des sommes nécessaires à la solde des troupes. Mais, en supposant que Houseïn-Pascha fût grand-vizir, le kaïmakam aurait à pourvoir, en son absence, à l'exécution de ces mesures. » Si donc le kaïmakam prenait l'engagement de satis-

faire à ces trois conditions, pourquoi ne lui donnerait-on pas le sceau? » Tous furent de son avis. Ahmed, à qui on demanda : « Prenez-vous ces trois choses sur vous? » répondit affirmativement. L'assemblée étant revenue auprès du Sultan, Ahmed déclara de nouveau qu'il acceptait le grand-vizirat aux conditions prescrites. Mohammed lui remit le sceau, et on récita la prière appelée *Fatiha*. « Fais attention, » lui dit le Sultan, que tous les grands-vizirs ne sont pas quittes de leurs fautes par leur destitution; si tu administres mal, je te ferai couper la tête. » Ahmed se prosternant à terre demanda qu'on lui donnât l'assurance, premièrement : que personne ne s'opposerait à l'accomplissement de ses mesures fiscales, et qu'il serait libre de prendre de l'argent où bon lui semblerait; secondement, qu'il gouvernerait avec une puissance sans bornes et sans l'intervention de qui que ce fût dans son administration. Le Sultan lui fit cette double promesse en deux kattischérifs spéciaux. Le nouveau grand-vizir se rendit à sa maison, où il reçut les félicitations des vizirs, du moufti et des kadiaskers. « Puisque Dieu, leur dit-il, m'a placé, moi indigne, dans ces hautes fonctions, je rétablirai l'ordre dans l'empire, ou je mourrai à la peine. » On vit généralement un fâcheux augure dans ces dernières paroles. Tarhoundji Ahmed, Albanais de naissance, qui entré au serai comme page en était sorti comme sipahi, avait accompagné en cette qualité Mousa-Pascha en Egypte, et l'avait suivi plus tard à Ofen et à Constantinople avec le titre de kiaya. Après avoir rempli les

fonctions de lieutenant auprès du grand-vizir Ahmed-Pascha Hezarpara, dont le peuple déchiqueta le cadavre morceau par morceau, après la défaite des sipahis sur l'hippodrome, il sauva sa tête, grâce à la protection du moufi Abdourrahim. Plus tard, gouverneur du Diarbekr et de l'Égypte, il avait laissé partout la réputation d'un homme incorruptible et inexorable. Ses premiers actes, dès qu'il fut grand-vizir, eurent pour but de fortifier encore la croyance générale à cet égard. Pendant la nuit, il fit étrangler, dans les prisons, des malfaiteurs, dont les cadavres furent jetés dans les rues par son ordre, parés de chemises et de ceintures brodées, afin que le peuple crût que les suppliciés étaient des hommes riches et puissans : il voulait par là inspirer aux grands une crainte salutaire et annoncer aux faibles l'avènement d'une justice impartiale. Il examina les comptes des cuisines, de l'arsenal et d'autres services publics, faisant partout des réductions sur les dépenses. Le jour où il reçut les félicitations des oulémas et hauts dignitaires, le moufi lui ayant présenté l'inspecteur des douanes, il demanda à ce dernier s'il n'était pas aussi inspecteur des cuisines et des marchés de viande. Sur sa réponse affirmative, il fronça les sourcils, et lui dit : « Pourquoi » la ville est-elle approvisionnée de si mauvais moutons, lorsque sur la route de Salonique j'ai vu de » tous côtés de beaux troupeaux de moutons bien gras, » et qu'à chacune de mes questions sur le propriétaire » de ces troupeaux on répondait qu'ils appartenäient » à l'inspecteur des douanes? — Gracieux seigneur,

» répondit celui-ci, les bouchers s'inquiètent peu de
 » vendre à la ville des moutons maigres ou gras. —
 » Maudit, répliqua le grand-vizir; tu donneras les
 » moutons gras à aussi bon marché que les maigres,
 » ou je te tuerai. » Le moufti intercèda en faveur de
 l'inspecteur des douanes, et le grand-vizir, apaisé
 en apparence, consentit à lui donner sa main à bai-
 ser: « C'est bien, lui dit-il; à l'avenir tu feras mieux
 » ton service; mais pour le moment tu paieras trois
 » cents bourses d'argent. — C'est impossible, s'é-
 » cria l'inspecteur, je ne les possède pas. » Mais Tar-
 khoundji souriant amèrement: « Je sais, s'écria-t-il,
 » par qui tu espères faire appuyer tes excuses. Je ne
 » les possède pas, dis-tu, te fiant sur la protection
 » d'amis puissans. Misérable! les jours de la corrup-
 » tion sont passés; tu verseras les trois cents bourses
 » au trésor, ou je te ferai attacher écartelé aux portes
 » de la ville. » Puis s'adressant aux chambellans pré-
 sents: « Vous êtes, leur dit-il, les seigneurs de l'étrier
 » impérial; mais vous êtes devenus de débauchés sol-
 » dats de fortune; je vous confirme dans vos fonctions,
 » mais soyez sur vos gardes. » Il blessa tous les grands
 par les reproches indirects qu'il adressa à leur cor-
 ruption, et par la déclaration officielle qu'il leur fit
 de leur impuissance future. Il frappa de nullité toutes
 les nominations faites par Gourджи, et aurait persévéré
 dans ce système, si le Sultan ne lui eût adressé un
 kattischérif du contenu suivant: « Tu ne dois pas des-
 » tituer les dignitaires avant l'expiration de la durée
 » légitime de leurs fonctions. » Tarkhoundji Ahmed

frappa d'un impôt (irsaliyé) tous les gouverneurs et tous les emplois de l'Etat; lui-même se taxa à vingt mille piastres. C'est ainsi qu'il parvint à augmenter de sept cent mille piastres les revenus publics. Il imposa également chaque moulin d'une piastre (ce qui devait rapporter au trésor plus de cent mille piastres), et chaque maison de deux piastres. Mais le prélèvement de ces deux derniers impôts rencontra de grands obstacles; les sipahis disaient : « Comment paierons-nous » l'impôt de nos moulins, lorsqu'on ne nous paie pas » notre solde? » Si on eût persisté dans cette mesure, une révolte aurait infailliblement éclaté à Constantinople, à Galata et à Scutari, et on dut par conséquent y renoncer. Quelques autres ordonnances rendues par le grand-vizir furent purement illusoires. C'est ainsi qu'il abaissa le prix des bougies de vingt à dix-huit aspres; mais les fabricans obtinrent, par la protection de Saadizadé-Efendi, que l'okka, qui était d'après les réglemens de police de quatre cents dragmes, fût fixé à l'avenir, pour la vente des bougies, à trois cent quarante dragmes; cette diminution du poids correspondait à la diminution du prix, ce qui ne changea rien par conséquent à l'état primitif des choses. Tous les efforts du grand-vizir pour enrichir le trésor étant restés inutiles, un grand conseil fut tenu en présence du Sultan dans le but d'établir l'état des dépenses et des recettes (17 février 1653 — 19 rebioul-ewwel 1063). On présenta le bilan de plusieurs années, et on trouva que dix ans auparavant les recettes excédaient de beaucoup les dépenses, que sous le grand-vizir Kara

Moustafa-Pascha les chiffres des uns et des autres se balançaient ; mais que depuis lors les dépenses avaient suivi une progression croissante. A l'époque où nous sommes arrivés, les revenus du trésor étaient de deux milliards quatre cent millions d'aspres, et les dépenses dépassaient cette somme de cent vingt millions [III]. Une discussion diffuse s'établit qui n'arriva à aucune conclusion, parce que personne ne voulait ou ne pouvait indiquer les moyens de faire des économies. L'historien Hadji Khalfa, qui assistait à ce conseil, en prit occasion d'écrire son livre intitulé *Règle de conduite*, dans lequel il fit la statistique financière de plusieurs années, et exposa tous les vices de l'administration. Mais, comme personne n'aurait eu le courage d'appliquer les remèdes qu'il indiquait, il ne donna pas de publicité à son ouvrage. Trois ans après, il le présenta au moufti Hozamzadé, qui lui-même le remit au Sultan avec la recommandation de le lire.

Les précautions prises par Tarkhoundji, pour s'assurer une administration libre d'entraves, avaient annoncé au kislaraga Souleïman la fin de sa puissance. Souleïmanaga songea dès lors à se préparer à une retraite tranquille en Egypte, ce dernier asile des grands eunuques disgraciés ; il mit tout en œuvre pour obtenir du grand-vizir la nomination de son protégé Mohammed de Galata au gouvernement d'Egypte. Mais Tarkhoundji lui refusa cette demande, aussi bien que la réintégration de Housseïn dans sa dignité de secrétaire des janissaires. Souleïman, humilié de voir ainsi son crédit ruiné, en manifesta grossièrement son dépit à la

sultane Walidé, lorsqu'il refusa pour les noces de la sultane Aatiké (veuve de Kenaan-Pascha) les kaftans et les bourses d'usage, en lui disant : « Je n'ai ni or » ni fourrures. » Il gagna à cette imprudente sortie d'être banni en Egypte et remplacé par l'aga du vieux serai. La destitution de Souleïmanaga ne tarda pas à être suivie de celle du moufti. Ce ne furent pas les nominations irrégulières qu'il avait faites et dont son adversaire déclaré, le grand-juge Mesoud, donna la liste au Sultan et au grand-vizir, mais bien ses propres emportemens qui provoquèrent sa disgrâce. Incapable de maîtriser la violence de ses passions, il lui arriva un jour d'accabler d'injures et de coups l'ancien juge de Kaffa, Esaad-Efendi, à qui il donna des soufflets et arracha la barbe, au grand scandale des assistans indignés de se voir ainsi injuriés dans la personne de leur doyen, appelé en cette qualité *Reïs oul oulema*, c'est-à-dire *le chef des oulémas*. Tous les efforts de Tarkhoundji pour apaiser cette affaire furent inutiles. Le moufti, appuyé par le grand-vizir, chercha vainement à prévenir les suites de sa conduite par de faux rapports. Vingt des principaux oulémas et deux cents autres membres du corps des légistes se réunirent dans la maison de Mahmoud Karatschelebizadé, pour se rendre en masse au serai. A la première nouvelle de ce rassemblement, les janissaires et les sipahis leur offrirent d'appuyer leurs demandes les armes à la main; les diverses corporations leur proposèrent de se joindre à eux, tous ayant la secrète pensée d'exploiter la révolte à leur profit. Les ou-

Ulémas refusèrent l'assistance des troupes et des corps de métiers, mais ils ne purent empêcher que les boutiques ne fussent fermées, et qu'une grande foule ne les suivit au serai. A moitié chemin du palais impérial, ils virent arriver un bostandji en dolman rouge et avec une ceinture d'or, qui, descendant de cheval, vint baiser l'étrier de Mahmoud-Efendi, et lui présenta un kattischérief ainsi conçu : « Très-honorés seigneurs de la loi ! vous êtes les légistes de mon empire, et je ne souffre pas qu'on vous offense ; j'ai accordé des faveurs à chacun de vous. Au reçu de ce kattischérief, retournez donc tous chez vous ; présentez vos griefs par écrit, et ayez patience pendant quelques jours, je satisferai vos désirs ; mais gardez-vous d'agir contrairement à cette noble lettre. Je vous donne le salut. » Les oulémas obéirent, et retournèrent avec le bostandji dans la maison de Mahmoud-Efendi ; ils rédigèrent une longue plainte pleine d'accusations vraies et fausses contre le moufti qui fut destitué trois jours après. Behayi fut élevé pour la seconde fois à la plus haute dignité de la loi. Il profita de son nouveau pouvoir pour rendre la liberté et conférer le sandjak d'Okhri au voïévode des Turcomans, Abasa Hasan, qui quelque temps auparavant avait été jeté dans les Sept-Tours, par suite des plaintes portées contre lui (17 août 1652 — 12 ramazan 1062). Les sipahis faillirent se révolter à cause du meurtre d'un des leurs par un janissaire. Demandant le sang pour le sang, ils jetèrent des pierres à leurs officiers, et, conduits par les chefs de la ré-

bellion, Djindji Yousof et Arab Sélim, ils se rendirent à Scutari. Mais les légistes ayant déclaré que le meurtre pourrait être expié par une amende, la plupart des sipahis rentrèrent dans le devoir. Abandonnés de leurs complices, Yousof et Sélim s'enfuirent; le premier fut atteint à Eskischehr et étranglé; le second parvint heureusement à Haleb.

Sous le moufti Behayi se renouvela la querelle des mystiques et des orthodoxes. Un certain Gourd Mohammed, un écrivain kurde et un savant tatare connu sous le nom d'imam des Tatares, attaquèrent le Catéchisme de Birgheli, œuvre fondamentale de la théologie des orthodoxes. Le prédécesseur de Behayi avait fermé la bouche à Gourd Mohammed par de sages admonitions et un don de vingt ducats. L'imam tatar, dont les orthodoxes demandaient l'exécution, se rendit chez Behayi, et lui dit que si on le condamnait à mort pour satisfaire les désirs de ses ennemis, il se conformerait en cela à la volonté divine mais qu'il était prêt à soutenir par l'argumentation son opinion contre les opinions dissidentes. Il chargea un âne de quantité d'ouvrages dogmatiques, et les transporta dans la mosquée du sultan Mohammed; là, retranché derrière ce formidable rempart d'érudition, il provoqua ses adversaires à l'attaque, leur criant que c'était là le champ de bataille. Les orthodoxes, au lieu de chercher des raisonnemens qui pussent être victorieux de ceux de l'imam des Tatares, trouvèrent beaucoup plus commode de représenter au Sultan que la négation des doctrines du Catéchisme de Birgheli était un

outrage à la religion, et qu'il était nécessaire de donner ordre au moufti Behayi de détruire tous les livres faits contre ce palladium de l'orthodoxie. En conséquence, le Sultan convoqua les oulémas à une assemblée, dans laquelle on condamna toute attaque contre le Catéchisme, et on signifia à l'imam des Tatares de respecter à l'avenir, sous les peines les plus graves, les livres élémentaires de la théologie (11 janvier 1653 — 11 safer 1063). L'esprit d'intolérance ne se borna pas à ces manifestations : le Sultan ayant aperçu de son kœschk deux personnes qui fumaient, voulut les faire exécuter ; mais le moufti ayant intercéde pour eux, il se borna à les faire bâtonner et à renouveler les ordonnances contre le tabac. Vers le même temps, un violent tremblement de terre se fit sentir dans l'Asie-Mineure : un grande quantité d'édifices s'éroulèrent à Tyr, Nazli, Ghewschak, Denizli, Sultahissari, et écrasèrent beaucoup d'habitans dans leur chute ; à Guzelhissar, la moitié de la ville fut renversée, et trois mille hommes ensevelis sous les décombres (23 février 1653 — 25 rebioul-ewwel 1063). Pendant quarante jours, la terre trembla, et des sources d'eau noire jaillirent, « comme si le sol, dit l'historien de l'empire, frissonnât des crintes de ses habitans, et qu'une large plaie s'y fût ouverte par suite des injustices des hommes. »

Les événemens qui à cette époque sollicitèrent le plus l'attention de la capitale, furent la guerre avec Venise, et les hostilités des Cosaques révoltés sous les ordres de leur hetman Khmielnicki contre la

Pologne. Les Cosaques avaient récemment inquiété les bords orientaux et occidentaux de la Mer-Noire. Ils avaient abordé avec quinze barques à Baldjik, au-dessus de Warna, pillé et incendié la contrée. Leurs dévastations à Missiwri, Terkof, Lehile; déterminèrent le grand-vizir à envoyer à l'embouchure du Bosphore les vétérans des janissaires pour la garde des côtes. Les Cosaques avaient débarqué à Akkerman et emmené en esclavage un certain nombre d'habitans; mais à l'approche de Schehbaz-Pascha avec un grand vaisseau et quatre galères, ils tuèrent tous leurs prisonniers et se préparèrent au combat sous le promontoire d'Istefan. Leurs seize caïques entourèrent Schehbaz-Pascha abandonné par les vaisseaux des janissaires. Schehbaz-Pascha, ayant réussi à couler à fond deux des caïques, parvint à s'échapper; lorsqu'arrivé à Sinope, il voulut faire pendre Mohammed, capitaine des galères, qui avait pris la fuite, le colonel des janissaires de la ville s'y opposa, parce que Mohammed faisait partie du corps des janissaires. De retour à Constantinople, Schehbaz-Pascha porta plainte contre Mohammed; le grand-vizir fit pendre le capitaine devant la porte de la salle du diwan de l'amirauté, et jeter en prison Schehbaz-Pascha lui-même. Dans le courant du mois de décembre 1652 (moharrem 1063), le moufti reçut de Khmielicki, hetman des cosaques du Dnieper¹, révoltés contre la

¹ Ces Cosaques s'appellent Zaporogues, des chutes d'eau du Dnieper. Les Turcs leur donnent le nom de *Cosaques du roseau jaune*, à cause d'un marais, entre le Dnieper et le Bog, appelé les *Eaux jaunes*.

Pologne, une lettre dans laquelle il lui offrait de mettre au service de la Porte quarante mille Cosaques sur les trois cent mille qu'il commandait; Khmielnicki, qui avait été prisonnier des Ottomans, non seulement était familiarisé avec le turc, mais encore avait profondément étudié le Koran, de sorte qu'on pensait qu'il était à moitié musulman, et même qu'il l'était tout-à-fait au fond. Peu après avoir écrit au moufti, il envoya à la Porte quatre ambassadeurs chargés de demander son investiture d'après les usages turcs, et la possession d'une partie de la Moldavie. Admis à l'audience du Sultan, les plénipotentiaires de Khmielnicki furent revêtus de kaftans d'honneur, et reçurent le tambour et l'étendard pour leur maître et un diplôme d'installation, dans lequel cependant il n'était fait mention que des pays occupés par les Cosaques, et nullement d'une cession de territoire de la Moldavie. Ils remirent en même temps au diwan une lettre que le khan des Tatares avait adressée au juge d'Ismaïl, et dont ce dernier leur avait donné communication : le khan des Tatares avait proposé un de ses protégés pour la place d'administrateur des wakfs d'Ismaïl; mais le nouveau kishlaraga l'avait conférée au baltadji Mourad. Le khan, irrité de l'injure faite à sa créature, avait écrit au juge d'Ismaïl : « Éloigne l'administrateur nommé par le kishlaraga, ou bien je vous tue, l'administrateur et toi. » Le grand-vizir lut cette lettre et la mit dans son sein, sans rien dire. Quelque temps auparavant, le chef des émirs avait été envoyé au khan avec un sabre et un kaftan

par le nouveau grand-vizir. A son retour, il rapporta à Tarkhoundji Ahmed que le khan avait mis de côté le sabre sans le regarder, qu'il n'avait passé que son bras gauche dans le kaftan dont il avait laissé pendre la manche droite à terre, qu'il l'avait accablé de reproches parce que deux de ses esclaves fugitifs avaient été déclarés libres à Constantinople sur l'intervention d'un ambassadeur étranger, et enfin qu'il avait déclaré que, puisqu'on vendait ses esclaves, il n'en enverrait point au Sultan.

Le grand-vizir, qui s'était attiré l'inimitié du khan des Tatares, de tous les grands, et surtout des familiers du Sultan, par ses mesures administratives, suscita encore contre lui la haine du kapitan-pascha Derwisch Mohammed. Dans l'automne de l'année précédente, Derwisch Mohammed était entré à Constantinople avec une pompe dont on n'avait pas eu d'exemple depuis le grand-vizirat d'Ahmed-Pascha : on avait remarqué dans la suite de Derwisch deux mille cavaliers et fantassins et sept mille chevaux au moins ; c'était là le fruit de ses concussions à Silistra, à Brousa et dans l'Anatolie. Tarkhoundji Ahmed employait principalement l'argent qu'il avait disponible à payer la solde des sipahis, et négligeait le service de mer ; le kapitan-pascha lui en fit plusieurs fois des reproches assez vifs ; un jour surtout qu'il discutait dans l'arsenal avec lui et le defterdar Sour-nazen sur les affaires de l'Etat : « Il faut absolument » que tu me donnes de l'argent, dit Derwisch à Tarkhoundji. — Nous ne pouvons en tirer des pierres, »

répliqua le defterdar. La dispute s'enflamma, et le defterdar finit par dire au kapitan-paschâ qu'il était vizir comme lui, mais qu'il n'avait pas, comme lui, été chef de rebelles et n'avait pas désolé le monde par ses exactions. « Moi, un rebelle ! s'écria le kapitan ; moi, » qui, sous feu Mourad IV, ai rendu Bagdad à l'Islamisme ! » Mais, suffoqué par la colère, il ne put continuer. Le grand-vizir ayant voulu intervenir, Derwisch Mohammed déchargea sur lui sa fureur, et lui reprocha d'avoir voulu se jouer de lui, en ajournant toujours le paiement des sommes promises : il lui signifia qu'il ne prendrait plus à l'avenir de traites sur le trésor, et qu'il fallait lui compter trois cents bourses d'argent comptant. Cette querelle fut rapportée au Sultan par des tiers avec des détails qui en exagérèrent encore la gravité. Mohammed fit comparaître devant lui le grand-vizir et le kapitan-pascha. Celui-ci prouva qu'il n'avait pas reçu la valeur de vingt bourses en numéraire ; celui-là répondit que les traites équivalaient à de l'argent comptant, et que d'ailleurs, en attendant l'époque de leur échéance, le kapitan-pascha, homme très-riche, pouvait se charger lui-même de la solde des troupes. Toutes ces explications déplurent au Sultan, qui songea dès lors à déposer Tarkhoundji Ahmed. Mais les ennemis du grand-vizir, craignant la possibilité de son retour aux affaires après sa disgrâce, ne pouvaient être satisfaits que par sa mort ; ils insinuèrent au Sultan que, si Tarkhoundji était en état d'hostilité avec le kapitan-pascha, c'était parce qu'il n'avait pas pu le gagner au projet d'une révolution dynastique en

faveur du prince Souleïman. Ils se servirent de l'ancien aga des janissaires, Souleïman-Pascha, pour affermir encore Mohammed dans ses soupçons. Exploitant la simplicité de Souleïman, ils lui persuadèrent qu'il serait élevé au grand-vizirat, s'il affirmait au Sultan la réalité du projet par eux imaginé. L'intrigue réussit parfaitement, et Mohammed résolut définitivement de se débarrasser de Tarkhoundji-Ahmed; cependant, pour lui donner une fausse sécurité, il lui envoya cinq jours avant le Newrouz (commencement du printemps) un kattischérif plein de louanges sur son administration, un kaftan de zibeline et un poignard enrichi de pierreries. Le grand-vizir, à qui l'astronome de la cour n'avait rien promis de bon pour l'époque du Newrouz, dit aux assistans qui le félicitaient de ces nouvelles preuves de la faveur impériale : « In- » sensés, que vous connaissez peu les chemins des » grâces et des disgrâces des souverains ! Tout cela n'est » que le présage de mon exécution. » Le juge d'armée Hozamzadé lui ayant reproché de se prophétiser ainsi à lui-même son malheur, il lui répondit : « Efendi, » pour servir le Padischah, j'ai mis tout le monde » contre moi, et je n'ai pas réfléchi que résister à tous, » c'est se dévouer à sa ruine; je moissonne mainte- » nant le fruit de ce que j'ai semé. » Trois jours après, dans le dernier diwan qui précéda le Newrouz, le grand-vizir prit congé de tous les fonctionnaires présens, comme s'il ne devait plus les revoir, parce que, la nuit précédente, son sommeil avait été troublé par des rêves pénibles. A la fête du Newrouz, il envoya ses

présens d'usage en semblable circonstance au Sultan, qui manifesta sa haute satisfaction au messenger. S'étant un peu rassuré, parce que l'arrivée du Newrouz n'avait été suivie d'aucun fâcheux événement, Tarkhoundji se rendit au serai pour y expédier quelques affaires. Mais il reçut presque aussitôt une lettre, qui lui ordonnait de paraître en présence du Sultan. Il fit immédiatement les ablutions et les prières des mourans, et dit : « Mes ennemis aussi ne vivront pas » long-temps, s'il plaît à Dieu. » Chemin faisant, il demanda à son maître des requêtes qui l'accompagnait, s'il était prêt à mourir ; celui-ci lui répondit qu'il l'était en effet ; mais il le pria de ne pas prononcer des mots de si mauvais présage. Lorsque le Sultan le fit introduire en sa présence, il l'accabla de reproches : « Mon Padischah, lui dit Tarkhoundji, tu me » fais mourir injustement. Au dernier jour, mes deux » mains tomberont lourdement sur ta tête. » Sur un signe de Mohammed, le bostandji-baschi étrangla le malheureux vizir ; son cadavre fut jeté devant la porte de fer du serai (20 mars 1653 — 20 rebioul-akhir 1063). La fille de Tarkhoundji, veuve de Mousa-Pascha, obtint la permission de faire enlever les restes inanimés de son père, qui furent inhumés à Scutari.

Le kapitan-pascha Derwisch Mohammed, élevé à la dignité de grand-vizir, signala son entrée aux affaires par d'odieuses mesures fiscales et quelques exécutions. Bien qu'il eût surtout à cœur de tirer vengeance du defterdar Sourmazén qui l'avait si gravement injurié, il fut obligé de le maintenir dans ses

fonctions pendant deux mois, tant étaient grands les embarras du trésor et la disette de financiers habiles ; cependant, ce terme expiré, il le destitua et le remplaça par le baschbakikouli (garçon de la chancellerie) Moustafa, à qui il donna le titre de beglerbeg. Sournâzen fut nommé defterdar de Temeşvar, et son prédécesseur dans cet emploi, Emir-Pascha, envoyé avec la même qualité à Kanischa. L'ancien reis-efendi Mewkousfâdji et son gendre Boulewizadé furent promus aux fonctions de présidens de la chambre des comptes. Souleïman-Pascha qui avait espéré le grand vizirat en récompense de sa complicité avec les ennemis de Tarkhoundji Ahmed, dut se résigner au sandjak de Malatia en Crète. Le seghban-baschi, à qui Derwisch Mohammed, n'étant encore que kapitan-pascha, avait vainement demandé un cheval arabe, s'empressa de prévenir les suites de son refus, en envoyant au nouveau grand-vizir le cheval désiré et neuf autres avec leurs harnais. Mais Derwisch ne voulut pas accepter ce présent d'une générosité tardive et intéressée, et reléqua le seghban-baschi dans le sandjak d'Okhri. Un écuyer-tranchant, Hongrois d'origine, qui, chargé de porter un message à Vienne, avait à son retour bâtonné le juge de Karinabad pour n'avoir pas voulu lui permettre, lors de son premier voyage, des exactions injustes, fut condamné à mort par un fetwa du moufti, et cette sentence fut ratifiée par le grand-vizir ; mais le silihdar s'entremet auprès du Sultan en faveur de l'écuyer-tranchant, ancien page du serai, et obtint que la peine de mort fût commuée en une amende de cinq

cents piastres. Le grand-vizir ne pardonna pas au silihdar d'avoir fait gracier un homme dont il avait sanctionné la condamnation. Quelque temps après, le silihdar ayant voulu quitter le service intérieur du palais pour l'échanger contre le titre de vizir, le grand-vizir lui objecta que les silihdars ne devaient sortir du serai qu'en qualité de fourriers ou d'écuyers-tranchans, et que l'honneur du vizirat ne pouvait être accordé qu'à de grands services.

Le kiaya du dernier grand-vizir, Mouminaga, qui avait été jeté en prison, espéra, mais en vain, se racheter de sa captivité en payant quatre-vingt-dix bourses qu'on lui demanda; malgré l'intervention de son beau-père Siawousch-Pascha, il ne put obtenir sa liberté, parce qu'il avait pour ennemi dans le serai Schâban Khalifé, l'ancien cafetier du Sultan. Schâban Khalifé avait voulu, sous le grand-vizirat de Tarkhoundji Ahméd, prendre sa retraite avec une pension de cent trente aspres par jour; le kiaya Moumin lui avait dit d'abord seul à seul, puis en présence de Tarkhoundji, qu'il pouvait se contenter de quatre-vingts aspres de revenu quotidien, puisque le kiaya du bal-tadji n'en avait pas demandé davantage. Schâban en avait appelé à la sultane Walidé et au kislaraga. Mais le grand-vizir avait rectifié la décision de son kiaya, qui devait expier plus tard sa stricte observation des lois de l'empire par la perte de toute sa fortune. Le pascha d'Adana, à qui sa cruauté avait valu le surnom d'Ibrahimi le Cruel, et qui avait voulu mettre à mort le juge de la ville, fut massacré par les habitans.

Cependant Ipschir gardait toujours dans son gouvernement de Haleb une attitude menaçante. Ce tyran hypocrite cachait sa cruauté sous des apparences de sainteté ; il jeunait les lundis et les mardis, mais il faisait mourir les prisonniers de faim. Il passait une partie de la nuit en prières, mais il employait toute la journée à pressurer le peuple ; selon l'expression de l'historien de l'empire, il ne prenait point de café, mais il buvait le vin de l'iniquité ; il ne fumait point de tabac, mais il s'enivrait des vapeurs qui s'exhalaient du sang de ses victimes ; il voulait être le pôle des saints, et il était l'axe de la tyrannie. Il répondit à la lettre d'invitation du grand-vizir en termes qui feignaient la soumission ; et il eut soin en même temps de renforcer ses troupes. Le neveu du célèbre scheïkh d'Ourmia, exécuté par les ordres de Mourad, le scheïkh Mahmoud, surnommé Sâtschlü, c'est-à-dire le Poilu, arriva vers cette époque à Constantinople où il s'acquit une grande célébrité par ses exercices pieux et par ses satires contre le gouvernement. Il prêcha publiquement que tous les maux de l'empire venaient de la part que la sultane Validé prenait à l'administration ; que tant qu'elle ne serait pas bannie du serai, le gouvernement resterait frappé d'impuissance ; enfin qu'on devrait la reléguer dans le vieux serai ou la marier à un des paschas des provinces. La proposition d'une innovation telle que le mariage d'une sultane Validé jeta toute la ville en émoi. Le chef des émirs se consulta avec le grand-vizir sur le moyen de mettre un terme aux déportemens du scheïkh Mahmoud, sans cependant blesser les pré-

jugés populaires sur l'inviolabilité d'un aussi haut personnage. On le fit passer pour fou, et on l'enferma chargé de chaînes dans l'hospice des aliénés de la mosquée du sultan Souleïman ; mais étant parvenu à rassembler autour de lui ses amis et ses partisans, il leur déclara qu'il n'avait été jeté dans les fers que pour avoir dit la vérité ; le diwan résolut dès-lors de se débarrasser de lui, en l'exilant dans le lieu de sa naissance. En Morée, le beglerbeg Gourd Ali et le chambellan Yousouf le Long, envoyé à Tripolizza en qualité de collecteur d'impôts, firent exécuter un certain Khâlilaga et son frère qui s'étaient opposés à leur installation dans le pays. Un second frère de Khalilaga se plaignit à la Porte de la cruauté d'Yousouf le Long et des violences des saridjés. Yousouf fut incarcéré, puis relâché sur la promesse qu'il fit de payer cent trente bourses. De nouvelles plaintes s'étant élevées contre lui, il se prit à dire : « On me représente comme » un cruel oppresseur ; mais si je ne l'avais pas été, » comment aurais-je pu prélever quatre cent mille » aspres pendant mon administration ? » Le grand-vizir, à qui ce propos fut rapporté, fit étrangler Yousouf ; il perdit ainsi les cent trente bourses que celui-ci lui avait promises, et sa décision frustra les plaignans des dommages-intérêts qu'ils pouvaient espérer ; mais tout le monde approuva une sentence aussi méritée. L'assentiment public sanctionna aussi l'exécution du cruel Boyadji Housseïn, qui, après avoir fait l'office du bourreau sur la personne des agas condamnés à mort par la Porte, avait été nommé sandjak de Gyula,

commissaire du présent envoyé annuellement à la Mecque, et avait commis les exactions les plus criantes. Boyadji Houseïn avait coutume d'enchaîner les uns aux autres avec des anneaux autour du cou tous ceux qui ne pouvaient pas payer. Un jour, un de ces malheureux ainsi lié avait expiré ; leur gardien demanda à Houseïn la clef pour ouvrir l'anneau, et débarrasser les prisonniers de leur compagnon mort : « Qu'ils traitent le cadavre avec eux, dit Houseïn ; la mauvaise odeur les fera payer plus vite. » Plus humain que son maître, le gardien coupa la tête du cadavre qu'il put ainsi dégager de ses fers. Boyadji Houseïn aurait poussé bien plus loin ses cruautés si un jeune garçon, à qui il avait confisqué le fief de son père, n'eût trouvé le moyen de se rendre à Scutari, et de présenter au Sultan, un jour qu'il allait à la mosquée, une requête en restitution de ses biens ; cette affaire eut pour suite la condamnation à mort du coupable. Le sandjak de Kastemouni, Kara Schatir, fut également exécuté à Constantinople pour cause de concussions ; l'ancien samsoundji-baschi, Turk Omeraga, qui avait été l'organisateur des agas révoltés et qui depuis s'était tenu caché, ayant eu l'imprudence de quitter sa retraite, fut étranglé en présence du grand-vizir. Mais aucune de ces exécutions n'eut autant de retentissement que celle de l'eunuque blanc Abdourrahman, l'ancien kirmaga. Abdourrahman avait serré de sa propre main le malin cordon autour du cou du sultan Ibrahim, et avait été, après l'avènement de Mohammed, envoyé en Egypte en qualité de gouverneur ; à son arrivée, il avait mal-

traité son prédécesseur dans l'administration de cette province, Tarkhourdji Ahmed, qui, devenu grand-vizir, le rappela à Constantinople pour lui faire expier ses injures. Abdourrahman ayant gagné du temps et retardé son voyage sous différens prétextes, n'avait pas encore dépassé Konia, lorsqu'il apprit la chute de Tarkhourdji. Plein de sécurité, il se rendit dès-lors en toute hâte à Constantinople où il fit offrir au Sultan cinquante bourses pour l'achat du grand-vizirat. Derwisch Mohammed, instruit des intrigues d'Abdourrahman, exigea de lui le paiement de deux mille bourses dues au fiso par le trésor d'Egypte, et dressa un rapport dans lequel il l'accusait d'avoir été le bourreau d'Ibrahim, de garder l'habit ensanglanté de ce sultan comme un trophée de son crime, et d'avoir voulu corrompre Sa Majesté impériale par un présent de cinq cents bourses; il écrivit à la sultane Validé une lettre conçue dans le même sens et obtint en réponse cet ordre formel : « Sitôt que les registres d'Egypte » seront arrivés, tu le tueras. » Derwisch adressa à Mohammed un autre rapport dans lequel il lui faisait observer qu'Abdourrahman étant vizir, ne pouvait, d'après les dispositions du Kanoun, recevoir sa punition que dans le serai. Ainsi mourut un des plus puissans eunuques dont parle l'histoire de l'empire.

Si le pouvoir des eunuques avait été anéanti dans le serai par l'exécution d'Abdourrahman et l'éloignement de Souleïmanaga, il n'en était pas ainsi de la domination des femmes. La nourrice du Sultan, qui avait été mariée, par sa protectrice la vieille sultane

Validé, au grand-cafetier Schâban, et l'esclave Antar, également une des anciennes favorites de la sultane Validé, et épouse du béglerbeg d'Erzeroum, Mourtez-Pascha, pour qui elle obtint le gouvernement de Bagdad, menacèrent de faire revivre l'influence expirante du harem.

L'annonce de la prochaine arrivée de Hasan Abaza à Constantinople déterminâ la révolte et la désertion de trois cents janissaires, anciens rebelles, à Scutari; mais ils furent surpris dans la nuit par Schâban, aga de l'étendard rouge; leur chef Yousof fut pris et amené devant le grand-vizir, qui donna l'ordre de l'étrangler (30 août 1653 — 6 schewal 1063). Mourad-Pascha, l'ancien grand-vizir, remplacé par Kenaan-Pascha dans le gouvernement d'Ofen, où il avait été envoyé après sa déposition, fut nommé kapitan-pascha, et revêtu par Derwisch Mohammed d'un kaftan d'honneur. L'ancien kapitan-pascha, Hozamzadé Ali, qui, depuis sa défaite de l'année précédente, vivait dans la retraite à Patras, fut fait prisonnier par le jeune sandjak de Karli, condamné à une amende de deux cents bourses et jeté dans les Sept-Tours; par la suite, on lui rendit la liberté et ses biens: Abdi-Pascha faillit être mis à mort pour ses exactions, qui surpassaient de beaucoup celles du cruel Yousof, récemment exécuté; mais, par l'influence de son protecteur le defterdar Morali, il obtint la suppression de toute enquête sur sa conduite, et fut nommé commissaire impérial auprès du gouverneur d'Ofen, avec la mission de prélever deux cents bourses sur la for-

tune de l'ancien defterdar Sournazen, nommé gouverneur de Temeswar. L'aga des janissaires, Souleimanaga, qui avait coopéré à la chute de Tarkhoundji, dans l'espérance d'hériter du grand-vizirat, et qui avait reçu l'ordre de se rendre en Crète, mourut en route à Malvoisie; tous ses biens revinrent au fisc.

A cette époque, le Sultan reléqua son frère Souleiman au serai, dans l'appartement des Jardins des Buis, qui fut affecté dès lors au séjour des princes héréditaires. Jusqu'à Mohammed III, les héritiers présomptifs avaient été envoyés en qualité de gouverneurs dans certaines provinces de l'Asie-Mineure. Depuis, on leur avait bien conféré des sandjaks, mais ils en touchaient seulement les revenus, et les faisaient administrer par un moutésellim. A dater de Mohammed III, les fils et les frères du Sultan furent privés non seulement de tous titres et emplois, mais encore de leur liberté, et assimilés à des prisonniers d'État. Mohammed prit également une autre mesure, qui interdisait le cumul de plusieurs bénéfices par une seule et même personne. Par suite de cette décision et de la mort de plusieurs oulémas, un grand nombre de dignités législatives devinrent vacantes, et de nouvelles promotions furent faites. Au nombre des légistes morts, nous devons mentionner Aredj Moustafa-Efendi, précepteur de Hadji Khalfa; Beyazizadé, qui avait fait appliquer pour la première fois dans l'Islamisme, depuis la mort du Prophète, la peine de la lapidation pour cause d'adultère; le grand-juge Karatschelebizadé Mahmoud-Efendi, frère d'Aziz-Efendi, et construc-

teur de plusieurs mosquées et medresés; et enfin le moufti Behayi, homme plein de science, et qui ne partageait pas le fanatisme de ses coreligionnaires. Ebou-saïd, petit-fils du grand-khodja Seadeddin, succéda à Behayi dans la plus haute dignité de la loi.

L'année 1653, la capitale vit le spectacle extraordinaire de l'entrée d'un ambassadeur du schah des Indes, Djihan. Les anciennes relations qui avaient existé entre les sultans ottomans et les schahs indiens, avaient été renouvelées par différentes circonstances; sous le règne de Souleïman, le prince de Dehli avait cherché un refuge à la Sublime-Porte, et le prince de Goudjourat avait sollicité son appui par une ambassade; sous Mourad IV, le prince mogol Baisankor-Mirza était venu se mettre sous la protection du gouvernement ottoman, et Djihanschah avait envoyé une ambassade que Mourad avait reçue à Mossoul, lors de son expédition contre Bagdad. Mourad avait répondu à l'ambassade de Djihanschah par une lettre qui avait blessé profondément la cour de Dehli par l'omission de certaines formules; au commencement du règne d'Ibrahim, sous le grand-vizirat de Kara Mustafa, le Grand-Mogol avait écrit à la Porte une lettre dans laquelle il se plaignait des formes employées à son égard, et faisait un tableau pompeux de sa puissance et de ses Etats.

Trois ans auparavant, un Turc, partant pour un voyage dans les Indes, avait été chargé par le schah d'une lettre dans laquelle la Porte lui notait l'avènement de Mohammed; le 11 février 1653, ce même Turc revint à Constantinople, accompagné de l'am-

bassadeur indien Seïd Hadji Mohammed, qui apportait avec lui des présens d'une valeur de trente mille piastres. Le jour de son audience, Seïd Hadji-Mohammed présenta au Sultan une lettre dans laquelle le schah s'étendait beaucoup sur les derniers troubles des Ouzbeks, auxquels la mort de Nezirkhan et la domination incontestée de son fils Abdoulaziz avaient mis fin. Mohammed remit à Seïd Hadji, pour Djihanschah, une lettre, un poignard garni d'éme-raudes, vingt belles esclaves et un cheval dont la selle et les brides étaient estimées quatre-vingt-dix courses. L'ambassadeur reçut pour lui-même de riches fourrures, un cheval et six mille ducats. Seïd Hadji s'étant montré plein de distinction et de savoir dans les fêtes que lui donnèrent les vizirs et le moufti, les vizirs se consultèrent entre eux pour décider à qui on confierait l'honneur de représenter la civilisation ottomane à la cour du schah. Mais les raisons pour lesquelles ils s'efforcèrent de faire prévaloir un choix illustre furent vaincues par des raisons d'économie; Soulfikar, frère du défunt grand-vizir Salih, homme grossier et sans étude, offrit de se charger de l'ambassade à ses frais, et obtint ainsi la préférence sur tous ses concurrens. Seïd Hadji Mohammed, qui n'avait pas eu de peine à s'apercevoir de l'imbécilité de Soulfikar [14], aurait bien voulu se débarrasser d'un si mauvais compagnon de voyage. Il représenta aux vizirs qu'il devait traverser les Etats de l'imam de l'Yémen qui n'était pas en bonne intelligence avec la Porte, et que par conséquent Soulfikar ne pouvait

faire route avec lui. On ne sentit pas ou on ne voulut pas sentir le véritable motif de cette objection, et il fut résolu que l'ambassadeur ottoman accompagnerait celui des Indes jusqu'à la Mecque, et qu'il continuerait ensuite son voyage par mer. Le 29 mars 1654. (10 djemazioul-ewwel 1064), arriva à Constantinople l'ambassadeur polonais, Nicolas de Grzymata Bieganski, dont la mission avait été provoquée par la paix conclue l'année précédente entre la Pologne et le khân des Tatares. Trois semaines après, parurent des députés cosaques avec une suite de dix personnes. Ils venaient demander la protection de la Porte; et proposer un tribut annuel de quarante mille ducats, lorsque leur guerre avec la Pologne serait terminée et qu'on leur aurait fait abandon de la Podolie; ils furent conduits à l'audience du Sultan avec l'ambassadeur polonais qui se plaignit d'être confondu avec eux. Le grand-vizir dépouilla les Cosaques de leurs peaux de mouton, et leur fit revêtir des kaftans d'honneur; les deux députés reçurent chacun un kapidja de drap rouge doublé d'étoffe d'argent; les deux secrétaires, un de damas rouge, et les dix personnes de leur suite, des kaftans de drap de même couleur. Le voïévode de Valachie, Mathias Bessaraba, avait battu le voïévode de Moldavie, Lupul, et le gendre de celui-ci, Timothée Khmielnicki, qu'il avait fait fusiller à Suczawa; il avait établi le Logothète Gorgriz dans la principauté de Moldavie, et acheté de la Porte la confirmation de l'investiture de son protégé au prix de vingt mille ducats; les réclamations du fils de l'ancien

prince de Moldavie, alors à Constantinople, avaient été vaines. Le gouverneur de Silistra, Siawousch-Pascha, avait fait la plaisanterie de vendre à Bessaraba deux faux Radoul, le premier à raison de huit mille piastres, le second à raison de cinq mille.

Le khan des Tatares ayant appris, par son confident Seferaga qu'il avait envoyé à Khmielnicki, que le roi de Pologne était campé à Bar avec une armée nombreuse, dans laquelle les Allemands seuls formaient un effectif de vingt mille hommes, résolut d'envahir le territoire ennemi. Cinq jours après son départ de Bagdjeseraï, le khan arriva à Frengkerman, sur les frontières de son royaume (25 septembre 1655 — 3 sikhidé 1063). Il prit un jour de repos, et atteignit, à la marche suivante, le Dnieper ou, comme les Tatares l'appellent, la rivière des Ouzes; le lendemain, il campa sur les rives du Bog, nommé par les Turcs *l'Eau-Blanche*. En cet endroit, il fut joint par Bekiraga, qui lui apportait de la part du Sultan un sabre et un kaftan d'honneur [v]. Après s'être établi à Szarograd, il envoya ses hordes ravager tout le pays jusqu'à Bar et Caminieck. Les historiens signalent un grand nombre de combats, dans lesquels les Polonais et les Tatares furent tour à tour vainqueurs et vaincus. A Orynin, les Tatares battirent un corps polonais commandé par Telezynski; mais à Zynkowce, ils furent défaits par les Polonais et les Hongrois sous les ordres de Ssemberg et de Mikiessa. Chohola eut l'avantage sur les Tatares dans une rencontre à Szmankowce, et Potocki, palatin de Braklaw,

battit l'ennemi au gué de Smotrzyca. Jean Sapieha repoussa les Tatares de Barszczowa, et Klodninski fit une pointe avec deux mille cavaliers jusqu'à Kudrence, où se trouvait le khan. Cependant le manque de fourrage et l'approche de l'hiver déterminèrent les deux partis à la cessation des hostilités. Le khan envoya au général de l'armée polonaise son atalik ou vizir, Seferaga. Le roi de Pologne chargea à son tour Woynikowicz d'une mission pour le khan des Tatares; mais, ne le voyant pas revenir trois jours après son départ, il tomba à l'improviste sur l'ennemi (4 décembre 1653). Woynikowicz reparut le 8 décembre, accompagné d'Osmanaga, qui venait demander au roi la nomination de plénipotentiaires pour la conclusion de la paix. Le 16 décembre 1653 (25 moharrem 1064), les plénipotentiaires polonais, Stanislas Janckoranski, palatin de Brussice, George Lubomirski, grand-marchal, et Etienne Korycinski, grand-chancelier de la couronne, et les commissaires du khan, l'atalik et le scherinbeg, accompagnés de dix agas, se réunirent dans la plaine de Caminieck. Cette entrevue n'ayant amené aucun résultat, le roi attaqua de nouveau les Tatares, et le jour suivant la paix fut conclue, sous la condition que la Pologne paierait tous les ans au khan une somme déterminée, et lui donnerait deux otages, qui seraient échangés annuellement contre deux autres par les ambassadeurs chargés du présent. Le fils du général polonais et d'un voïevode furent donnés en otage aux Tatares. Le khan partit immédiatement d'Ussiagin, et se vit forcé d'accorder le pillage de la

contrée à ses troupes, qui se plaignaient de revenir de leur campagne sans butin. La vieille Constantinow fut surprise et saccagée. Ce fut dans cette ville que le khan fut rejoint par Seferaga, accompagné de son fils, Islamaga, et par un corps d'armée qui avait ravagé tout le pays, depuis les rives du Dniester jusqu'à celles du Sireth. La Porte ordonna de nouveau à Rakoczy, qui était d'intelligence avec Etienne Goergizé, protégé de Bessaraba, de ne point s'immiscer dans les affaires des Cosaques et des Tatares, et de se borner à prévenir leurs incursions en Moldavie, en Valachie et en Transylvanie.

Le 20 mars 1654 (1^{er} djemazioul-ewwel 1064), le pascha de Bosnie, Fazli, envoya à Constantinople deux cents têtes et deux cents vingt prisonniers, comme trophées de sa victoire sur les Vénitiens, lors de leur entreprise contre Knin. L'équipement si nécessaire de la flotte ottomane fut retardé par l'avarice du kiaya de l'arsenal et la mésintelligence qui régnait entre le grand-vizir et le kapitan-pascha; mais la présence de l'escadre des Barbaresques de Tunis et de Tripoli fit hâter les préparatifs. Les begs de ces deux villes obtinrent plusieurs audiences du Sultan qui leur fit un accueil gracieux et leur distribua de l'argent. Le kiaya de l'arsenal avait gardé une partie des agrès qu'il avait à leur livrer et des bourses dont le Sultan leur avait fait présent; mais il fut obligé à restitution. On tint plusieurs conseils chez le kapitan-pascha sur l'ordre de bataille à adopter, et on décida que, conformément au Kanoun, les vaisseaux de Tunis et de

Tripoli formeraient l'aile droite et l'aile gauche, que le vaisseau-amiral resterait au centre, et ne se mêlerait du combat qu'à la dernière extrémité. Après la distribution ordinaire de kaftans aux officiers, le kapitan-pascha réunit la flotte à Beschiktasch, près du tombeau de Barberousse, et se dirigea vers les Sept-Tours, mais il n'y mouilla pas pour passer la nuit, selon l'usage; malgré les représentations du kiaya, il fit voile immédiatement pour Gallipoli. L'ancien kapitan-pascha Ali, sorti du port avec trois galères, s'était heureusement frayé un chemin à travers les vaisseaux vénitiens qui bloquaient les Dardanelles, et avait abordé à Ténédos où les navires d'Égypte et ceux des begs de l'Archipel s'étaient rassemblés. La flotte turque comptait en tout quarante-cinq galères, six mahones, vingt-deux brigantins; la flotte vénitienne, seulement seize vaisseaux, huit galères et deux galéasses. Cinq jours après être partie de Beschiktasch, la flotte ottomane attaqua celle de Venise, à l'embouchure de l'Hellespont (13 mai 1654 — 25 djemazioul-akhir 1064). Le kapitan-pascha Mourad, vêtu comme un simple matelot, tenant à la main un arc et des flèches, quitta le vaisseau amiral, monta une frégate, et parcourut toutes les lignes, portant du secours partout où besoin était, et perçait l'ennemi de ses flèches. Le combat dura six heures; la galère capitane des Vénitiens et un de leurs plus grands vaisseaux furent brûlés, deux autres coulés à fond. La république perdit dans cette affaire trois mille hommes, et Francesco Morosini, capitaine-général du

golfe Adriatique; les historiens vénitiens font monter la perte des Turcs au double de la leur; mais les historiens ottomans n'accusent que cinq cents morts. Le kapitan-pascha envoya son kiaya à Constantinople, pour annoncer sa victoire et demander des munitions et des troupes. Il ne tarda pas à recevoir cinq cents janissaires; cinquante canonniers, cinq cents armuriers, et trente à quarante bourses qui devaient être partagées entre les soldats et subvenir aux nécessités les plus pressantes. Il fit voile pour Tiné qu'il ravagea pendant deux jours, puis pour Milo où stationnait la flotte vénitienne. Les vaisseaux de la république sortirent du port pendant la nuit, et, le lendemain matin, les deux flottes passèrent l'une à côté de l'autre en échangeant quelques boulets, sans que la violence du vent ou une crainte réciproque leur eussent permis un engagement sérieux. Sidi Ahmed-Pascha fut poussé par les vents contraires à Malvasia, mais il rejoignit bientôt le kapitan-pascha qui s'était rendu par Khios à Phocée. On renonça au projet d'une expédition contre Cerigo et Céphalonie, et on résolut le pillage de la riche ville de Tiné. Le kapitan-pascha ordonna de nouveau à son kiaya de se rendre à Constantinople pour demander des provisions et des renforts (12 juillet 1654 — 26 schâban 1064). Le grand-izir donna audience au kiaya, et lui dit : « Nas-tu pas » honte d'avoir quitté la flotte pour une affaire qui ne » nécessitait que l'envoi d'un tschaousch, et de venir » nous adresser de nouvelles demandes, lorsque nous » avons fait tout ce qu'il fallait faire?.. » Le kiaya

effrayé renonça aux négociations dont il avait été chargé. Après avoir radoubé la flotte à Phocée, le kapitan-pascha se dirigea sur Salonique, Imbros, Skyros et Khios, où il congédia les vaisseaux des Etats barbaresques ; il parcourut tout l'Archipel jusqu'à Crète, revint par Rhodes à Smyrne, où il célébra le Baïram ; ayant levé l'ancre de nouveau, il prit quelques corsaires et vaisseaux marchands, et fit son entrée triomphale à Constantinople. Admis à l'audience du Sultan, il lui offrit cinq cents esclaves, qui formaient le cinquième des prisonniers faits dans cette campagne, et il fut revêtu de trois kaftans d'honneur. Il demanda et obtint que tous ses gens fussent confirmés dans leurs places pour l'année suivante.

Pendant que la flotte croisait dans l'Archipel on avait reçu la nouvelle à Constantinople que les Cosaques avaient opéré une descente à Eregli et à Baltschik sur la rive gauche et la rive droite de la Mer-Noire. Comme on ne pouvait disposer dans ce moment d'aucun vaisseau de guerre, quelques navires de Scutari furent équipés à la hâte, remplis de janissaires et mis sous le commandement du sandjakbeg Kıyasi Mahmud. Le gouverneur de Silistra, Siawousch-Pascha, avait battu les Cosaques qui avaient abordé à Baltschik et leur avait pris une caïque. L'escadre, montée par les janissaires, descendit à Eregli et y commit de ~~tes~~ désordres que les habitans regrettèrent tout haut les Cosaques ; au retour, un vaisseau sombra, et avec lui toute une compagnie de janissaires. Mahmoud-Pascha vint mouiller à la porte du serai, au milieu des salves

de l'artillerie, et les malheureux habitans des côtes, qu'il avait dépouillés et qui étaient venus porter plainte à Constantinople contre ses déprédations, durent assister à son triomphe.

Les événemens que les historiens ottomans rangent, à défaut d'autre dénomination, sous le titre d'*Événemens divers*, ne sont qu'une suite non interrompue d'iniquités et de massacres. L'aga de Kassandra, Kaikdji Mohammedaga, coupable d'être trop riche, fut exécuté sous prétexte qu'il avait amassé ses trésors dans un commerce illicite de blé avec les Vénitiens. Pour complaire à l'ancien rebelle Abaza Hasan, le grand-vizir fit étrangler Deli, sipahi de Siwas, et Omerbegzadé Mohammed de Haleb. Trois chefs de brigands, Deli Souleïman, Deli Mohammed, et un capitaine de saridjés, qui, l'année précédente, avait volé vingt mille piastres à une caravane, se rendirent auprès du beglerbeg de Roumilie, Haïderagazadé Mohammed, qui faisait paître ses chevaux à Malvasia, et lui demandèrent son appui; mais Mohammed les chargea de chaînes et les dirigea sur Constantinople où ils furent décapités. Le gouverneur d'Égypte, Mohammed-Pascha, s'excusa de n'avoir pas fourni des vaisseaux supplémentaires à la flotte, en accusant le juge du Kaïre, Molla Abdoullah, d'avoir détourné l'argent destiné à l'équipement de l'escadre qu'il devait envoyer. Le juge invoqua, pour sa justification, le témoignage de tout le pays; mais sa place n'en fut pas moins conférée à Ehoussoupdzadé qui avait acheté la faveur du grand-vizir en lui faisant présent de riches harnais.

La puissance du kisklaraga Beïram n'avait pas atteint un degré moins élevé que celle de son prédécesseur Souleïman ; le defterdar Morali-fit offrir au Sultan par son entremise six cents bourses, à condition qu'il serait nommé au grand-vizirat. Beïramaga dénonça à Derwisch Mohammed l'intrigue qui se tramait contre lui. Derwisch appela en sa présence le defterdar, qui jura que cette accusation était l'œuvre de ses ennemis, et qui échappa pour cette fois aux suites méritées de sa conduite. Quelque temps après, le kisklaraga faillit perdre sa place pour avoir voulu user de son pouvoir même contre le Sultan et la sultane Walidé. Le jour du Baïram, Mohammed, siégeant sur le trône dressé dans des appartemens intérieurs, assistait, d'après l'ancien usage, aux jeux des pages, et son jeune esprit s'amusa beaucoup à ce spectacle. Le précepteur du Sultan, le vieil eunuque Rihan, avertit le kisklaraga de faire cesser les jeux, afin d'arracher le Sultan à la société de ses pages, parmi lesquels il pouvait trouver un favori disposé à s'arroger dans le harem une influence souveraine. Le kisklaraga, appréciant la sagesse de ce conseil, se plaça près du trône et fit signe à Mohammed d'un air impérieux de rentrer dans ses appartemens. « Mon Lala, lui dit le Sultan, nos aïeux » avaient coutume de passer le jour du Baïram dans la » chambre des pages, pour leur donner occasion de » déployer leur habileté ; quant à nous, nous y trouvons du plaisir. » Le kisklaraga se rendit en murmurant auprès de la sultane Walidé : « Pourquoi, lui » dit-il, le Padischah passe-t-il la nuit avec ses pages ? »

» Ne savez-vous donc pas qu'il y a de ces jeunes gens
 » qui aspirent à être ses confidens, pour l'arracher à
 » votre domination? — Aga, lui répondit la sultane Wa-
 » lide, mon jeune lion est encore un innocent enfant,
 » qui prend plaisir à ces jeux; laisse-le veiller jusqu'à
 » minuit. » Beïramaga se rendant immédiatement dans
 la Khossoda, se prosterna à terre et dit au Sultan :
 « Qu'il vous plaise d'entrer ici, la sultane Validé le
 » veut ainsi. » Mohammed, accoutumé à obéir à sa
 mère, descendit de son trône en dévorant sa colère;
 mais les pages, que cette brusque interruption de leurs
 exercices frustrait du présent ordinaire, entourèrent
 le kïslaraga et l'accablèrent d'injures; un d'eux même
 tira son poignard contre lui; Beïram n'échappa qu'avec
 peine à la mort, et se retira protégé par les bal-
 tadjis. Les pages cherchèrent à gagner à leur cause les
 janissaires et les sipahis qui déjà au dernier jour de
 soldé, mécontents de la qualité inférieure de la monnaie,
 avaient refusé de toucher à leur soupe, et avaient pillé
 la maison du desterdar; ils leur écrivirent des lettres
 pour les engager à ne pas supporter plus long-temps
 la domination des eunuques. Les sipahis avaient été
 récemment entraînés à quelques désordres par la sévé-
 rité dont avait usé l'aga des janissaires, Kenaan-Pa-
 scha, envers les fumeurs et les marchands de tabac.
 L'aga avait ordonné de fermer les tabagies et de briser
 les pipes qui s'y trouvaient; mais les sipahis avaient
 battu ses gens et avaient dit : « Laissez-nous fumer
 » tranquillement, si vous ne voulez pas que de cette
 » fumée s'élançe la flamme de la révolte. » Les sipahis

envoyèrent des émissaires aux pages pour s'assurer si les lettres qu'ils avaient reçues étaient bien effectivement d'eux ; le grand-vizir et le moufti Ebousaïd furent immédiatement instruits de cette démarche par leurs espions. Ebousaïd représenta à la sultane Validé combien il serait dangereux de céder en pareille circonstance aux menaces des pages ; d'un autre côté, il apaisa les ressentimens de ceux-ci, de sorte que cette affaire, qui aurait pu avoir des suites graves, fut arrangée sans plus de difficultés ; celui qui avait tiré le poignard et quelques-uns des plus remuans furent expulsés du serai.

Dans le cours de cette année, le trésor s'enrichit de l'immense fortune d'un des plus riches bég's d'Egypte ; Ali de Djirdjé touchait annuellement une somme de cinq cents bourses sur cinquante villages, et louait tous les jours quatre mille ânes pour l'exploitation des mines d'émeraudes sur les bords de la Mer-Rouge dont les revenus s'élevaient par an à mille bourses ; bien que plus de la moitié des biens d'Ali eussent été dévorés par les officiers du fisc et les kalenders, une somme énorme rentra cependant dans la caisse de l'État.

Le 30 septembre 1654 (18 silkidé 1064), un météore enflammé, qui avait la forme d'une lance, vint effrayer les habitans de la capitale : les uns en tirèrent le pronostic de l'accroissement, les autres de la cessation de la peste ; mais la plupart donnèrent une interprétation plus lugubre à l'apparition céleste, et prédirent que non seulement la peste, mais encore que la famine sévirait contre l'empire. Sept cents

bourres, provenant de la succession de Mathias Besaraba, que les historiens nomment *le Porc*, connu sous le titre de *voïevode de Valachie*, facilitèrent au trésor le paiement des troupes (8 avril 1654). Trois mois après (juillet 1654), mourut le khan de Crimée, Islam-Ghirai; son frère Mohammed, qui autrefois avait été revêtu de la dignité de khan, fut rappelé de Rhodes par le Sultan, et investi de la souveraineté de la péninsule. A son passage à Tarapia, il fut reçu par le directeur des douanes qui lui donna un festin splendide. Il allait s'embarquer de nouveau, lorsqu'il apprit que des barques de Cosaques tenaient la mer pour l'enlever, et il jugea plus prudent de continuer son voyage par terre. Le Sultan, dont le trésor s'était enflé des successions du beg d'Égypte et du prince de Valachie, fit présent à Derwisch Mohammed de l'ancien palais du grand-vizir Khalil, situé près d'Alaïkoeschk; cette belle résidence, qu'il meubla à ses frais, est restée depuis lors, pendant un espace de cent soixante-douze ans, la haute Porte du grand-vizirat.

La corruption viciait toutes les branches de l'administration, et avait attaqué même le corps des oulémas. Les deux juges d'Anatolie et de Roumilie, Memekzadé et Imamzadé, avaient dépassé de beaucoup toutes les exactions de leurs prédécesseurs: ils avaient coutume de vendre les places qui étaient à leur nomination, sous prétexte que le titulaire était mort; et si celui-ci réclamait contre une pareille injustice, ils lui faisaient de belles promesses qu'ils ne réalisaient jamais. Un jour de diwan, lorsque toutes

les affaires furent expédiées, le mewkoufatdji Kara Abdoullah, dont la haine contre les deux juges d'armée était bien connue, leva les mains pour annoncer qu'il voulait prendre la parole, et commença un panegyrique d'Imamzadé. Le grand-vizir, l'interrompant, lui demanda pour quels motifs il louait ainsi le grand-juge d'Anatolie. « Gracieux seigneur, lui dit le caustique Abdoullah, un de mes esclaves avait une fièvre » intermittente que ne pouvaient guérir ni remèdes, » ni conjurations talismaniques; enfin, j'invoquai » contre la fièvre tous les péchés du grand-juge d'A- » natolie, et la fièvre quitta aussitôt le jeune enfant. » Tout le diwan se prit à rire. « Mais pourquoi, dit le » grand-vizir, n'as-tu pas songé, pour cette conjura- » tion, au grand-juge de Roumilie? — Gracieux sei- » gneur, répondit Kara Abdoullah, je n'utilisai pas » celui-là pour si peu de chose; je me le réserve tout » au moins pour un cas de peste. » En présence d'un mépris si ouvertement manifesté, les deux grands-juges ne pouvaient plus long-temps être maintenus dans leurs dignités; ils furent destitués et remplacés par Sanizadé et Koudsizadé. D'autres juges, également déposés, refusèrent d'accepter les sommes qui leur furent assignées à titre d'argent d'orge, et se réparèrent en invectives contre le moufti. Le juge d'Andrinople, à qui on avait retiré ses fonctions, écrivit au moufti une lettre dans laquelle il lui reprochait en termes amers sa corruption et ses injustices. Une douzaine de légistes, mécontents d'avoir perdu leurs places, rédigèrent une pétition ayant pour but la desti-

tion du moufti, et l'envoyèrent au harem. Le Sultan reçut en même temps une requête non signée pleine d'accusations et de plaintes violentes, où tous les vices de l'administration étaient énergiquement flétris. Mohammed, alarmé du tableau que cet écrit avait déroulé sous ses yeux, convoqua une assemblée générale des oulèmas, à laquelle les juges d'Anatolie et de Roumilie déposés devaient assister. Le moufti et les grands-juges firent en sorte que ceux des oulèmas dont la simplicité n'était point à craindre fussent admis à l'audience, et tinrent hors du diwan ceux qui étaient capables d'exposer leurs griefs, en leur promettant qu'ils entreraient lorsque leur tour serait venu. Le pamphlet non signé fut lu en présence de l'assemblée, et le moufti fit un long discours pour le réfuter. Le grand-vizir prit ensuite la parole, et termina par un vers persan dont le sens est qu'il n'y a rien de sacré pour la calomnie, et que, si les envieux sans pudeur trouvaient créance, il leur serait facile de ravir à Marie l'honneur de sa pureté. Là-dessus les juges d'armée parlèrent avec éloges des services de son excellence le grand-vizir et de sa révérence le moufti, et attestèrent que le chef des amirs, homme généralement estimé pour la droiture de son caractère, avait déclaré le pamphlet calomnieux. Les vieux juges en retraite, opinant de la tête comme des chèvres [vi], dirent : « Nous sommes du même avis. » Le moufti prit de nouveau la parole, pour prouver que cet écrit était l'œuvre des grands-juges déposés et d'autres juges qui avaient refusé leur

argent d'orge comme insuffisant, et il conclut au bannissement des deux auteurs du scandale, Memekzadé et Esirizadé. Deux kattischérifs furent rendus dans ce sens, et l'assemblée congédiée. Cependant les juges qui étaient restés devant la porte du serai, en attendant leur tour d'être introduits, et qui avaient préparé des discours contre le moufti et les grands-juges d'armée, virent le grand-vizir, le moufti et les grands-juges s'avancer à cheval, accompagnés de toute leur suite. Derwisch Mohammed et le moufti, chevauchant l'un à côté de l'autre, parlaient à haute voix de la sagesse et de la justice dont le Sultan venait de donner d'éclatantes preuves, et le bruit de leurs gens couvrit les murmures des juges irrités de la mystification qu'ils avaient subie. Les deux anciens juges d'armée, et deux de leurs adhérens qui passaient pour les auteurs du pamphlet, furent bannis. Après son discours dans le diwan, le grand-vizir avait été saisi d'un malaise qu'il avait encore aggravé en s'asseyant dans la cour sur un banc de marbre. Le lendemain matin, il fut pris de frissons dans la salle du conseil, et, à son retour chez lui, frappé d'une attaque d'apoplexie qui lui paralysa tout un côté du corps. A cette nouvelle, le Sultan revint de Scutari à Constantinople, et envoya son premier médecin à Derwisch Mohammed pour s'informer de sa santé (12 octobre 1654 = 30 silkidé 1064). Il devenait nécessaire de donner un successeur au grand-vizir; cependant Mohammed ajourna sa déposition jusqu'au petit Bairam (tom-
bant dans dix jours), pour ne point perdre les pré-

sens que le plus haut dignitaire de l'empire devait lui offrir dans cette solennité. On parla quelque temps au seraï d'une visite que le Sultan se proposait de rendre en personne à Derwisch Mohammed; ce qui mit celui-ci dans la nécessité de préparer de nouveaux présens pour reconnaître dignement un semblable honneur. Ce bruit ne se confirma pas, et le grand-vizir reçut un billet ainsi conçu: « Mon père, dis-nous, au nom de Dieu, si ta maladie peut être guérie ou non. » Les affaires de l'empire ne souffrent point de délai; si tu peux guérir, tu conserveras le grand-vizirat toute ta vie; sinon, fais-le moi savoir. » Derwisch Mohammed répondit: « Très-glorieux, très-gracieux empereur et roi, je me trouve sain de corps et d'esprit; seulement, je ne puis pas remuer mon bras et mon pied. Quelques médecins pensent que c'est une paralysie; mais d'autres, plus habiles, sont d'avis que je puis être rendu entièrement à la santé; c'est à mon Padschah à ordonner ce que bon lui semblera. » Le médecin en chef de la cour, questionné par la sultane Valide et le Sultan, répondit que la maladie de Derwisch était incurable. On songea donc à choisir un nouveau grand-vizir. Des quatre grands-vizirs destitués, Mourad, Melek Ahmed, Siawousch, Gourджи, le dernier, vieillard de quatre-vingt-seize ans, était par son âge même frappé de déchéance, pour ainsi dire; et les trois autres, ainsi que le desterdar Morali et le gouverneur de Haleb Ipschir, avaient chacun leurs partisans et leurs adversaires dans le seraï. Le moufti était pour Siawousch. Mais dans un diwan où

on agita la question de savoir quel serait le successeur de Derwisch, un favori de Mohammed ayant nommé Siawousch comme candidat, la sultane Walidé dit derrière le rideau : « Siawousch, ambitieux » une puissance supérieure à celle de mon jeune lion ; » il est trop orgueilleux pour le servir. » Le kiskaraga et les autres eunuques, qui n'aimaient pas Siawousch, parlèrent dans le même sens. » La sultane Walidé, le defterdar Morali et les eunuques donnèrent leur voix à Melek Ahmed ; mais les ennemis de ce dernier insinuèrent habilement qu'il avait dit qu'un grand-vizir ne pourrait gouverner avec un pouvoir souverain tant que les meurtriers de la vieille sultane Walidé seraient encore en vie ou en possession d'emplois ; ils firent ainsi échouer sa candidature. Le parti des chambres intérieures, qui aurait voulu pour grand-vizir un dignitaire sorti des rangs des pages, opta pour Ipschir-Pascha, à qui la main de la sultane Aïsché avait été promise ; le chef des pages, l'aga Merdjan s'efforça de gagner les eunuques à la cause d'Ipschir par de belles promesses. Le Sultan et la sultane Walidé flottaient donc irrésolus entre Ipschir et Mourad. Le grand-vizir ayant appris toutes ces délibérations, et voulant prévenir la nomination du kapitan Mourad qu'il haïssait, envoya le sceau à Mohammed, en lui recommandant de le donner à Ipschir. C'est ainsi que le grand-vizirat fut accordé à Ipschir, le plus indigne de tous ceux qui aspiraient à cette haute dignité.

Le grand-écuyer, accompagné seulement de six personnes, et la tête couverte d'un bonnet de capi-

aine de bostandjis, bien qu'il fût vizir de la coupole, apporta le sceau de l'empire à Ipschir, dans son gouvernement de Haleb. A l'arrivée du grand-écuyer, Ipschir se leva, alla à sa rencontre, baisa le noble sceau, puis s'assit, et, fronçant les sourcils, il dit avec colère au grand-écuyer : « Puisque c'est l'ancienne » coutume, que l'on apporte le sceau aux grands-vizirs avec une suite de quarante kapidjis revêtus » d'habits et de bonnets d'étoffe d'or, d'où vient, mi- » sérable palefrenier, que tu viens en ma présence » seulement avec quelques-uns des tiens et sans la » parure convenable? » Le grand-écuyer, tremblant de tous ses membres à une pareille réception, ne put répliquer un mot. « Dis-moi la vérité, continua » Ipschir; comment t'es-tu fait confier la mission de » m'apporter le sceau, et combien as-tu donné pour » cela? » Le grand-écuyer, tout interdit, balbutia qu'il avait acheté cette faveur quatre cents bourses. « Tu es » heureux de m'avoir dit la vérité, répliqua Ipschir; » j'en avais été instruit avant ton arrivée. Et com- » bien as-tu payé la dignité de grand-écuyer? — » Vingt bourses, » répondit son malheureux interlocuteur. Ipschir lui ordonna de s'asseoir au dernier rang après tous ses agas, ne lui adressa plus la parole et ne lui permit pas de retourner à Constantinople. Il écrivit au Sultan que les troubles qui désolaient le pays exigeaient sa présence; et qu'il ne partirait que lorsqu'il aurait rétabli l'ordre. Cette réponse souleva une rumeur générale à Constantinople, et provoqua le repentir de ceux qui avaient conseillé le

choix d'un tel grand-vizir. Un khasseki fut expédié à Ipschir avec un kattischérif qui lui ordonnait de partir sur-le-champ; les amis du nouveau grand-vizir lui envoyèrent, par la voie du courrier impérial, des lettres conçues dans le même sens. A l'arrivée du khasseki, Ipschir lut le kattischérif en plein diwan, puis s'adressant au messenger : « Écoute, *bostândji*, » lui dit-il; vous me prenez à Constantinople pour un des vôtres! vous croyez que je serai le docile serviteur des courtisans qui conduisent les affaires, et que je m'assiérai ou que je me lèverai selon qu'ils me diront de me lever ou de m'asseoir. La Syrie; l'Égypte, l'Anatolie, sont pleines de troubles; pour quoi irais-je à Constantinople avant que tous ces pays soient rentrés dans l'ordre. Lorsque j'aurai réorganisé l'Asie, je me rendrai aussitôt dans la capitale, pour mettre un terme à la corruption qui fait des places de l'empire un honteux trafic. » Il congédia ainsi le khasseki, qui alla voir le grand-écuyer et lui demanda s'il n'avait pas de lettres à lui donner pour Constantinople. « Combien de têtes ai-je deuc à perdre, lui répliqua celui-ci, pour que j'en joue une sur une lettre! Va et raconte ce que tu as vu. » Ipschir adressa des circulaires à tous les alaïbegs, sandjakbegs, officiers des janissaires et des sipahis des contrées environnantes, pour leur ordonner de se réunir au commencement du printemps à Koniah, et y tenir conseil sur les mesures les plus propres à détruire la corruption dans l'empire et à rétablir la justice. Il accorda aux sipahis des taxes de garçon, et

réglâ la solde des janissaires d'après le kânoun ; il fixa le maximum de la valeur du ducat et de la piastre à cent vingt et à quatre-vingts aspres. Toute l'Asie était dans l'attente de grands événemens, et considérait Ipschir comme un Mehdi (Messie), qui devait fonder un nouvel ordre de choses et asséoir l'empire sur des bases plus solides. Le rapport du khasseki alarma la cour et la ville. Il était devenu manifeste pour tout le monde que le grand-vizir refusait obéissance au Sultan et serait bientôt en état de révolte ouverte. On fit surtout peser la responsabilité du choix d'Ipschir sur le moufti et l'eunuque Merdjan. L'ancien reis-efendi Mewkoufatdji, devenu président de la chambre des comptes, proposa à Melek Ahmed, qui avait été élevé à la dignité de kaimakam, de tirer du Trésor deux cent cinquante bourses pour parer aux nécessités les plus pressantes et d'envoyer à tous les gouverneurs des provinces des circulaires dans lesquelles il mettrait Ipschir au ban de l'empire comme rebelle. Melek Ahmed-Dascha n'eut pas le courage de tenter ce coup audacieux ; il craignit qu'on ne l'accusât d'aspirer au grand-vizirat. Sur les conseils de la sultane Validé, Merdjanaga, accompagné de vingt balta-lis, fut député à Ipschir pour le prier de hâter son retour. Au commencement du mois de décembre 1654, ce dernier était parti de Haleb pour Antioche, révoquant partout sur son passage les amodiations accordées par le desterdar Morali, et conférant à ses créatures les gouvernemens déjà vendus par la Porte. C'est ainsi qu'il donna au fils de Tayar-Pascha le gou-

vernement de Haleb, moyennant huit mille ducats pour le Sultan, et deux mille ducats d'argent de voile pour la sultane Walidé, tandis que ce même gouvernement avait été vendu à un autre au prix de mille bourses, et que le Sultan avait reçu, à l'occasion de ce marché, un présent de cent mille piâtres. Ipschir avait appelé près de lui ses meilleurs amis, Abasa-Hasan, l'ancien rebelle, Gourd-Ali, Begzadé-Ali, et s'était dirigé à petites journées sur Antioche, où il destitua les juges contre lesquels s'élevaient des plaintes, et jugea lui-même des procès. Il déposa le beglerbeg de Damas, Defterzadé Mohammed, et donna sa place à un de ses protégés, le jeune Tscherkèsse Schéhzourwarzadé, qu'il éleva en même temps au rang de vizir. A son arrivée à Adana, il jeta en prison le gouverneur Mahmoud, à cause de quelques griefs que les habitans de la ville avaient contre lui, et infligea le même traitement au defterdar de Karamanie, qu'il fit décapiter plus tard. Le grand-écuyer, ayant obtenu d'Ipschir sa liberté, se rendit à Constantinople, où les dignitaires des finances, le defterdar Morali, le directeur des douanes Hasanaga, et son kiaya Deli Buzander, qui avaient spéculé sur les fermages, étaient très-alarmés des mesures d'Ipschir. Le defterdar Morali se proposa pour le grand-vizirat, et prit sur lui d'annéantir Ipschir, si on voulait le nommer sérdar et confier le commandement de l'avant-garde à Kafirdjioghli. La proposition fut soumise au Sultan et à la sultane WValidé; mais le kapitan-pascha, pensant que la nomination de Morali serait plus nuisible à l'em-

pire que le maintien d'Ipschir dans son poste, s'opposa à la conclusion de cette affaire. Le jour de son entrée à Koniah, Ipschir fit trancher la tête à un beg kurde et à Kara Hasan, kiaya de l'ancien pascha de Damas. Il continua sa route par Ladik et Boulawadin, et reçut à Tschobanli, au-delà de Karahissar, Souleïmanaga, que l'état-major des janissaires lui avait dépêché pour le féliciter de sa nomination ; contrairement aux usages, il lui fit présent d'un kaftan d'honneur et de deux cents bourses. Aux environs de Koutahiyé, le vieux Kœprilü Mohammed-Pascha vint à la rencontre d'Ipschir, qui l'accueillit gracieusement, l'investit du gouvernement de Tripoli et l'emmena avec lui à Nicée. Dans cette ville, Kœprilü se sépara de ses fils Ahmed et Moustafabeg, et se mit en route pour Tripoli ; mais ce gouvernement avait déjà été conféré par le Sultan, de sorte que Kœprilü Mohammed dut y renoncer.

Cependant Derwisch Mohammed était mort à Constantinople des suites de son attaque d'apoplexie. Il fut enterré dans le parvis de la mosquée d'Ali-Pascha ; sa succession fit entrer dans les caisses du trésor quatre-vingt-quinze mille ducats et huit cents bourses de piâtres. Derwisch Mohammed était Tcherkesse de naissance ; sa taille était haute et imposante ; il portait une moustache monstrueuse qui lui tombait des deux côtés de la figure jusqu'aux reins ; amateur du luxe, il fournissait à ses dépenses moins par ses exactions que par une exploitation habile de sa fortune ; premier gouverneur de Bagdad après la

prise de cette ville par les Ottomans, il fut chargé de la repeupler et de faire revivre la prospérité de la contrée dévastée par la guerre. Son commerce avec les Indes par Bassra lui rapportait plus de mille bourses par an ; il achetait à vil prix aux pasteurs persans de Schehrzor des moutons qu'il vendait à Bagdad dans ses boucheries avec un grand bénéfice. Il spéculait d'une façon analogue sur les grains. Il faisait venir lui-même de Haleb le drap nécessaire aux vêtemens des gens de sa maison ; comme ses marchandises n'acquittaient aucun frais de douanes, il n'y avait point de négociant qui pût entrer en concurrence avec lui. Le Tigre ayant inondé une portion du territoire de son gouvernement, il tira parti de ce malheur en convertissant en melonnière tout le territoire qui avait été envahi par les eaux. Il prêtait son argent à cinq pour cent, et se montra toute sa vie plus marchand qu'il ne convient à un homme politique.

A Constantinople, la question de l'arrivée d'Ipschir-Pascha absorbait tous les esprits ; on se demandait s'il viendrait ou s'il ne viendrait pas, et le cas échéant de son entrée dans la capitale, quels seraient ceux qu'il mettrait à contribution, déposerait, bannirait ou tuerait. Le Sultan demanda au moufti s'il ne serait pas convenable d'interdire toute conversation publique à ce sujet, et de punir ceux qui porteraient l'attention du peuple sur les fâcheuses suites de la nomination d'Ipschir. Le moufti répondit avec raison que toute ordonnance ayant un pareil but serait illusoire, et l'historiographe de l'empire ajoute : « Vraiment ! cette

» parole est aussi prudente que sage ! » Le kiaya d'Ipschir et le président de la chancellerie des registres (rounamedji) furent envoyés en Asie à la rencontre du grand-vizir. Le reis-efendi Schamizadé obtint un kättischérif qui lui ordonnait, par considération pour la nécessité de sa présence à la Sublime-Porte, d'attendre l'arrivée d'Ipschir à Scutari et de le recevoir, assisté du tschaouschbaschi. Cependant Ipschir s'était dirigé sur Ishakli où il fit une réception gracieuse à son ancien ennemi Katirdjioghli, sandjak de Hamid, en faveur de qui le kapitan-pascha Mourad avait intercédé. Katirdjioghli se rendit seul dans la tente du grand-vizir, se jeta à ses pieds, déposa à terre son casque et son sabre, et dit : « Gracieux vizir, je suis ton esclave qui » avoue sa faute et qui est accouru pour te servir ; » voici le sabre, voici mon cou ; à toi appartient ma » condamnation ou mon pardon. » Ipschir, dont l'orgueil était flatté de l'abaissement d'un ancien rival, l'accueillit avec bienveillance, lui rendit son casque et son sabre, et le fit revêtir d'un kaftan d'honneur. Lorsqu'Ipschir fut arrivé à Nicomédie, l'anxiété de la capitale fut au comble, et tous les esprits furent plongés dans les alternatives de la crainte et de l'espérance. Le Sultan ayant convoqué un conseil auquel assistaient le moufti, le kaïmakam et le kapitan-pascha, déclara sa résolution de retirer le sceau de l'empire à Ipschir qui s'était rendu coupable de désobéissance, et de le donner au defterdar dont il avait pu apprécier la fidélité. Mourad-Pascha fut d'avis de ne rien précipiter et d'attendre l'arrivée du grand-vizir, disant

qu'alors toutes les difficultés s'aplaniraient. Le Sultan, après avoir fixé des yeux le moufti et le kaïmakam, leur demanda : « Qu'en dites-vous ? » Tous deux, surpris par cette question, ne surent rien répondre, sinon : « C'est au Padischah à ordonner. » Le kïslaraga et les eunuques, amis du defterdar et ennemis de Mourad-Pascha, interprétant le silence du moufti et du kaïmakam comme la preuve de dispositions favorables pour leur protégé, dirent au Sultan : « Mon Padischah, » n'écoutez pas Mourad, cet oppresseur qui a participé à la mort de votre père Ibrahim. » Ces paroles soulevèrent une discussion violente entre le kapitan-pascha et les eunuques ; le Sultan mit fin à la dispute en levant la séance. Hors de la salle du conseil, les eunuques tombèrent sur Mourad, l'accablèrent d'injures et de coups, et le menaçant de leurs poignards, ils criaient au baltadji qui se trouvait près de lui : « Tue-le ! » Le kapitan homme vigoureux et déterminé, tira son poignard et se fit jour jusqu'à la porte du serai, où il fut aussitôt entouré des gens de sa suite. Il s'en alla en criant : « Bientôt vous recevrez votre récompense ; » pour avoir trompé le Padischah ; il me convient de dire la vérité ; le Sultan fera ensuite ce qui lui plaira. » Les bostandjis, ignorant la cause de tout ce tumulte, voulurent s'emparer de la personne de Mourad ; un d'entre eux même avait déjà levé une hache sur sa tête, lorsque le bostandji-baschi arrivant détourna heureusement le coup. Telle était alors la liberté de discussion dans les diwans présidés par le Sultan. Le khodja Rifhanaga, l'ami intime et le protecteur d'Ipschir, lui fut

envoyé avec un kattischérif conçu en termes flatteurs et un riche kaftan pour le tranquilliser sur les derniers événemens. Ipschir reçut Rihanaga avec de grandes démonstrations de respect et d'amitié et s'entretint familièrement avec lui : « Vois, aga ! lui dit-il, je sais que cédant aux suggestions de quelques traîtres, le » Paðischah a résolu de me mettre à mort ; mais me » confiant à Dieu, je veux servir la foi et l'empire ; puis » ils feront ce qu'ils voudront. » Rihan jura, en employant les trois formules : Pour Dieu ! par Dieu ! avec Dieu ! que le Sultan et la sultane Walidé étaient les amis d'Ipschir. Le grand-vizir appela auprès de lui le tschaousch-baschi et le reis-efendi que cet ordre imprévu mit dans un singulier embarras, parce qu'ils avaient obtenu du Sultan un kattischérif qui leur ordonnait de ne pas sortir de la capitale. « Il est impossible » que vous restiez, » leur dit Mourad-Pascha à qui ils demandèrent conseil. Ils se mirent en route bien malgré eux, et furent suivis le jour d'après par le directeur des douanes Hasan et le secrétaire des sipahis Kalender Mohammed-Efendi, qui portaient avec eux de riches présens. Le directeur des douanes, dans sa première appréhension des rigueurs d'Ipschir, offrit à Abasa Hasan son serai de Scutari, à Gourad Mohammed et à Begzadé Ali une bourse de deux cent cinquante ducats et d'autres objets de luxe, afin d'obtenir par leur intercession une favorable réception de leur maître. Aligeez Mohammed, inspecteur des registres de la chambre et kiaya de Mourad-Pascha, pensa qu'il serait bien reçu par égard pour son protecteur, sans

avoir besoin de faire des présens. Mais Ipschir ne daigna pas lui accorder une parole ni un regard, et le fit traiter par un de ses officiers. Il destitua le tschaouschbaschi et donna sa dignité au kiaya de la sultane Aïsché sa fiancée ; il déposa également tous les agas de la cavalerie et les remplaça par ses créatures. A son arrivée dans la tente du grand-vizir, le reis-efendi ne reçut pas l'ordre de s'asseoir, et il fut congédié après une froide réception, sans avoir été revêtu d'un kaftan d'honneur, de sorte qu'il ne put plus douter de sa prochaine destitution. Ipschir s'étant avancé jusqu'à Maldepé, le lieutenant-général avertit les janissaires de se tenir prêts le lendemain pour l'entrée du grand-vizir ; mais il reçut un billet de la sultane Wvalidé qui défendait qu'aucun janissaire se rendît à Scutari. Cet ordre, qui excita un étonnement général, avait été provoqué par les circonstances suivantes. Le Sultan avait invité Ipschir à faire son entrée à Constantinople sans pompe et sans suite, et celui-ci lui avait répondu qu'il voulait déployer la magnificence due à son rang ; les janissaires en ayant été instruits et pensant que la résolution du grand-vizir cachait quelque entreprise contre eux, résolurent de se tenir sous les armes dans leurs casernes ; le billet de la sultane Wvalidé n'avait eu d'autre but que de prévenir toute collision. L'aga des janissaires, les quatre lieutenans-généraux, le kiaya, le sagarджи-baschi et le tournakджи-baschi, accompagnés de volontaires, allèrent à la rencontre du grand-vizir, qui était parti de Maldepé ; le moufti, les vizirs, les grands-juges l'attendirent à Scutari. Ipschir fit son entrée dans cette

ville avec une grande pompe. En tête du cortège étaient les chambellans et l'état-major des janissaires ; venaient ensuite les deux juges d'armée, les vizirs, le moufti en habits blancs, et le grand-vizir lui-même tout vêtu de pourpre ; derrière lui s'avançaient ses confidens, Hasan Abasa, Gourad Mohammed, Begzadé Ali et d'autres chefs de rebelles, portant des bonnets d'étoffe d'or. Ipschir descendit à Scutari au palais de sa fiancée la sultane Aïsché, où on lui avait préparé un riche festin. Lorsqu'il se fut assis, ayant à sa droite le moufti et à sa gauche le kaïmakam Ahmed, il présenta au premier les anciens rebelles ses compagnons. Le moufti, homme sage, sut dire à chacun d'eux quelque chose d'agréable, mais à double sens. « La distinction avec laquelle vous traitez ces faucons impériaux, ces braves compagnons, dit-il à Ipschir, garantit leur vaillance. » Deux jours après, le grand-vizir fit son entrée dans la capitale par la porte d'Andrinople. Soixante-trois oulémas ouvraient le cortège ; à leur suite venaient les deux juges d'armée, le defterdar-pascha avec les chefs des chancelleries et des chambres, le kapitan-pascha et le kaïmakam ; enfin le grand-vizir et le moufti marchaient l'un à côté de l'autre, d'après le kaïoun qui assigne, dans les cérémonies, aux dignitaires de l'armée les places de gauche, et aux oulémas celles de droite. Derrière le grand-vizir venaient les sipahis, les janissaires, les saridjés et les lewends. Arrivé à son palais, Ipschir congédia les oulémas. Le lendemain, il célébra ses noces avec sa fiancée, la sultane Aïsché.

Les premiers actes de l'administration du grand-vizir furent les destitutions de ses ennemis et la confiscation de leurs biens. Dans la nuit même de son arrivée, il déposa et emprisonna le defterdar Morali auquel il reprochait, avec raison, d'avoir aspiré au grand-vizirat; il envoya en Morée Gourd Ahmed-Pascha pour confisquer les biens du defterdar. Il fit appeler Aliaga, kiaya du défunt grand-vizir (Derwisch-Mohammed, homme connu pour sa droiture et sa probité, et voulut le revêtir d'un kaftan d'honneur : « Gracieux seigneur, lui dit Ali, avant que je revête le » kaftan, dites-moi dans quel but, afin que je sache si » je suis propre à la place dont vous avez l'intention » de m'investir. » Mais Ipschir le força de mettre le kaftan, et lui dit : « Sa majesté le Padischah te fait def- » terdar. » Aliaga se jeta aux pieds du grand-vizir, le conjurant, au nom de Dieu et du Prophète, de lui retirer cet emploi pour lequel il n'avait pas, disait-il, la capacité nécessaire. Mais Ipschir, fronçant les sourcils, s'écria : « Puisque Sa Majesté t'a jugé digne de » cette place, l'intelligence pour la remplir ne te man- » quera pas. » Le kaïmakam Melek Ahmed s'était attiré la haine d'Ipschir pour plus d'un motif. Il avait fait perdre dans le temps à Abasa Hasan sa dignité d'aga des Turcomans, s'était récemment porté candidat pour le grand-vizirat, et, ne pouvant obtenir ces hautes fonctions pour lui-même, il avait cherché à les faire conférer au defterdar Morali; il ne s'était pas tenu dans les bornes de la prudence pendant son administration en qualité de kaïmakam, et avait

expédié non seulement les affaires courantes, mais encore celles qu'il aurait dû réserver au grand-vizir. Ses amis lui ayant conseillé une conduite plus sage, il leur avait répondu : « N'ai-je pas été, moi aussi, grand-vizir ? Ce qui déplaira à mon collègue Ipschir, il le changera ; dois-je donc rester les mains dans mes poches, comme un mannequin placé dans un jardin pour servir d'épouvantail aux oiseaux ? » Le grand-vizir fit appeler Melek Ahmed-Pascha, lui déclara qu'il l'avait nommé gouverneur de Wan, et lui ordonna de partir immédiatement pour sa nouvelle destination. Il ne lui permit pas même de retourner chez lui pour faire ses adieux à sa femme, Kia-Sultane ; il craignait, non sans raison, que celle-ci n'obtint du Sultan la continuation du séjour de son mari à Constantinople. Melek Ahmed-Pascha se rendit sans retard à Scutari, pour commencer son voyage. Mewkoufatdji et le reis-efendi, tous deux confidens de Melek Ahmed, furent déposés et jetés dans les Sept-Tours ; Sidki-Efendi fut nommé aux fonctions de reis-efendi, qu'il avait déjà exercées antérieurement. Deli Burader, son frère, percepteur des taxes sur les Bohémiens, et Ghodé-Kiaya (ministre de l'intérieur sous le grand-vizirat de Melek Ahmed), furent incarcérés. Ipschir s'aliéna tous les esprits, tant par sa rigueur que par la non-réalisation de la promesse qu'il avait faite d'améliorer la monnaie ; il est vrai que la piastre était au cours normal de quatre-vingts aspres ; mais elle n'avait pas cette valeur, parce qu'il entraînait dans sa composition autant de cuivre que d'argent. La sulfane

Walidé avait fait rendre par le Sultan un kattischéni qui défendait à Ipschir d'attenter à la vie du defterdar Morali; Ipschir en obtint un autre qui bannissait le defterdar à Chypre. Morali se mit en route accompagné de six tschaouschs, qui le dépouillèrent de sa pelisse de zibeline et lui mirent une jaquette usée. Dans le ravin des quatre gués de la petite rivière Draco, un paysan qui le reconnut voulut lui donner son surtout, mais les tschaouschs s'y opposèrent, en disant qu'il n'était pas besoin de couvrir un corps qui serait bientôt couvert par la terre. En effet, Melek fut bientôt atteint par quatre courriers que le grand-vizir avait envoyés à sa poursuite avec un ordre de mort. A l'arrivée de ces sinistres messagers, ne doutant pas du sort qui lui était réservé, il remit aux tschaouschs, en souvenir, son koran enrichi d'or et d'autres objets précieux, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains du bourreau; puis, l'ordre sanguinaire fut exécuté. La nuit de sa destitution, Morali avait fait porter chez un homme de confiance deux sacs qui, à en juger par leur pesanteur, devaient contenir de l'argent; sur les révélations des porteurs, le détenteur ayant été découvert, il rendit les sacs dans lesquels on trouva deux pupitres contenant chacun vingt-cinq mille piastres. Après l'éloignement de Melek Ahmed-Pascha, ses deux confidens intimes, Mewkoufatdji et Ghodé-Kiaya, furent embarqués pour l'Asie, d'où ils devaient être conduits par quatre lewends en exil en Chypre. Un aga d'Anatolie, ancien employé de Ghodé-Kiaya, qui vint à leur rencontre en avant de Nicée avec vingt

cavaliers, leur proposa de les mettre en liberté, en massacrant leurs gardiens. Mewkoufatdji refusa d'y consentir malgré toutes les instances de Ghodé-Kiaya. Le lendemain ils furent rejoints par des courriers porteurs de leur sentence de mort, et exécutés¹. Au moment où arriva l'ordre fatal, Mewkoufatdji dit à son compagnon d'infortune : « Voilà qu'Ipschir me cite devant le tribunal de Dieu, afin de vider mon procès. » Ghodé s'épuisant en injures contre Ipschir, Mewkôufatdji l'interrompit : « Ne blasphème pas, lui aussi nous suivra, assassiné comme nous ; mais ce ne sera pas là toute sa punition. Que Dieu l'envoie dans l'autre monde comme un infidèle. » Le reis-efendi Schamizadé, condamné à payer au trésor cent quatre-vingts bourses, vendit ses biens pour subvenir à cette amende ; grâce à l'intercession des nombreux amis qu'il s'était faits au temps de sa faveur, il obtint d'avoir la vie sauve, bien que la calomnie eût rapporté à Ipschir que le defterdar Morali avait dit en mourant : « C'est au reis-efendi que je dois mon malheur ; c'est lui qui m'a donné la pensée d'aspirer au grand-vizirat. » Schamizadé reçut l'ordre de faire un pèlerinage à la Mecque ; mais, saisissant le prétexte d'une attaque de goutte, il n'alla pas plus loin que Scutari, où il resta caché. A l'époque du Newrouz (équinoxe du printemps), Ipschir offrit au Sultan trois chevaux d'une rare beauté dont les harnais étincelaient de pierreries, et qui étaient chargés de sabres et de

¹ Naima dit une fois à Nicée ; puis, d'après *Wedjîhî*, à Hersek, où il dit qu'on voyait encore leurs tombeaux.

masses d'armes d'or fin; des ballots de châles et de belles étoffes, et un chariot chargé de cent bourses pleines de ducats; il fit en outre à la sultane Validé des présens d'une valeur de vingt bourses; mais le silihdar et les autres favoris, qui, dans une semblable circonstance, avaient leur part des largesses du grand-vizir, en furent pour leurs frais d'espérances, ainsi que l'avaient prédit les astrologues¹

La fortune d'Ipschir fut renversée par ces mêmes sipahis, saridjés et seghbans, qui l'avaient élevée. Ses confidens, Sidi-Pascha, Gourd Mohammed et Tayaroghli, auxquels il avait conféré des voievodies dans l'Asie-Mineure, pressurèrent le pays par des exactions de toutes sortes. Une foule de plaignans se rendirent de ces contrées à Constantinople; il faut ajouter, d'un autre côté, que le mécontentement des sipahis était arrivé à son comble, parce que la réalisation des promesses que leur avait faites Ipschir de leur accorder le ghoulamyie et le weledj, et de leur distribuer des emplois, était rendue impossible par la pénurie du trésor public. Les sipahis exposèrent leurs griefs au grand-vizir; et cette démarche étant restée sans résultat, ils écrivirent aux janissaires pour les engager à faire cause commune avec eux. La lettre fut lue dans la mosquée du Centre; mais les représentations du

¹ Naima, p. 511 : « Le soleil, Jupiter, Vénus et Mercure se trouvaient réunis dans la septième constellation, ce qui prédit aux grands fonctionnaires la fin des choses (*intiha*) et des malheurs. Saturne était dans la douzième constellation; la Vierge et Mars dans la troisième, signe infallible de la chute des grandes familles. »

prédicateur Houseïn et des officiers des janissaires empêchèrent la conclusion de l'alliance sollicitée. Les sipahis eurent alors recours à Abasa Hasan, à Gourd Mohammed et aux autres amis d'Ipschir, afin d'obtenir par leur intercession la réalisation des promesses qui leur avaient été faites. Ipschir répondit aux négociateurs que quelques sipahis avaient mal interprété ses paroles ; que le Sultan n'avait pas voulu consentir à leurs demandes, et avait donné ordre de les arrêter ; mais que lui, Ipschir, les avait pris sous sa protection : il ferma en leur disant de patienter jusqu'au départ de la flotte, et qu' alors il s'occuperait de faire justice à leurs réclamations. Abasa Hasan et ses compagnons furent alarmés de cette réponse, qui leur dévoilait assez clairement, à travers toutes ses circonlocutions, le plan formé par Ipschir de se débarrasser des rebelles les plus remuans. Cependant Ipschir avait accordé des places de sipahis à quelques soldats des provinces, et les avait fait embarquer pour la Crète, sous la conduite de Katirdjioghli. Il provoqua non seulement le mécontentement des sipahis, mais encore la haine du kapitan-pascha Mourad, dont il cherchait à se débarrasser. Il poussa avec activité les préparatifs de la flotte, afin d'éloigner cet homme dont la présence lui pesait. Un jour qu'il se trouvait dans l'arsenal, il se prit à dire : « Il faut que la flotte parte cette semaine même ; c'est la volonté formelle du Padischah. » Mourad répondit qu'il lui serait impossible de mettre à la voile, tant qu'il n'aurait pas reçu les quatre cents bourses nécessaires à l'entier

armement des vaisseaux. « Mon collègue, lui dit Ipschir, du temps de votre grand-vizirat, vous avez emprunté au trésor quatre cents bourses; votre reconnaissance est encore parmi les papiers du Padi-schah. Plus d'une fois il m'a donné l'ordre de vous redemander cette somme; mais je ne l'ai pas fait par égard pour vous, et de peur que vous n'en eussiez besoin pour l'équipement de la flotte. Maintenant je ne puis attendre davantage: fournissez donc vous-même les quatre cents bourses. » Mourad répondit qu'il avait payé depuis long-temps cette dette, sans avoir osé en demander quittance; mais Ipschir refusa absolument de donner à Mourad la somme demandée. Le kapitan-pascha, voyant que le grand-vizir avait résolu sa perte, feignit de se rendre à ses raisons, et donna l'assurance du prochain départ de la flotte. En effet, il poursuivit les armemens avec activité, sans négliger de faire jouer tous les leviers qu'il avait en main pour la ruine de son ennemi. Il fit venir chez lui Gourd Mohammed pendant la nuit, et le gagna à ses projets, ainsi que les agas des sipahis et Schâban Khalifé, époux de la Meleki, si influente sur la sultane Validé. Le bruit courut dans la ville qu'Ipschir voulait rassembler les milices des provinces et les sipahis en Asie, pour anéantir avec leur secours la puissance des janissaires, et qu'il faisait lui-même tous ses préparatifs pour passer le Bosphore: c'était Mourad qui faisait répandre ces rumeurs pour soulever les janissaires. Gourd Mohammed révéla aux sipahis mécontents, qui s'étaient retirés à Scutari, le

projet du renversement du grand-vizir, et se rendit avec cinq cents d'entre eux sur l'hippodrome, cet ancien théâtre de troubles depuis les empereurs byzantins (8 mai 1655 — 2 redjeb 1065). Les émissaires envoyés aux janissaires revinrent à l'hippodrome avec quelques officiers de cette milice; qui feignaient de ne les suivre que par force; les deux plus anciens agas des deux corps s'embrassèrent en présence de la foule, ce qui équivalait à la conclusion d'une alliance entre eux; aussitôt de toutes parts des voix s'élevèrent contre la corruption qui régnait dans les provinces et dans la capitale. Sur la lecture d'un grand nombre de fetwas rendus par les légistes des gouvernemens de l'Asie-Mineure, au sujet de l'oppression sous laquelle ils gémissaient, les rebelles résolurent de se faire justice par eux-mêmes. Sous la conduite de Gourd Mohammed, ils se transportèrent chez le moufti, pour lui demander sa coopération. Le moufti fit toutes les promesses qu'on exigea de lui, et informa aussitôt Ipschir de la révolte qui se préparait. Ipschir fit un rapport au Sultan, et lui demanda son assistance. Mohammed envoya le grand-chambellan aux rebelles, pour les inviter à se disperser et à présenter leur requête dans les formes légales. « C'est au Padischah à » ordonner, répondit Gourd Mohammed; notre pétition pour la mort du grand-vizir est prête. » D'après les dispositions de Mourad, l'ame de tous ces mouvemens, les janissaires hébergèrent cette nuit les sipahis dans leurs casernes; les canonniers et les armuriers, qui n'avaient point pris part aux révoltes

précédentes, mais qui cette fois s'étaient joints aux mécontents, restèrent sur l'hippodrome. Le lendemain 10 mai (4 redjeb), le Sultan, cédant aux conseils de Mourad, quitta le palais de l'Arsenal et rentra au serai; deux jours après, toute la ville était dans la plus grande agitation. Une troupe de mécontents des provinces asiatiques portant sur leurs têtes des flambeaux allumés, les seghbans, les saridjés, les sipahis et les janissaires, se réunirent sur l'hippodrome; une pétition fut rédigée, dans laquelle on demandait les têtes du grand-vizir et des kiayas. L'aga des janissaires, Kenaan-Pascha, vint exhorter les rebelles, au nom du Sultan, à se disperser, leur promettant qu'Ipschir serait destitué. Mais la foule lui cria : « Oppresseur, n'est-ce pas toi » qui as conféré tant de places qui n'étaient pas vacantes, et enlevé ainsi leur pain à grand nombre de braves jeunes gens? » Assailli de toutes parts, ce ne fut qu'avec peine que Kenaan-Pascha, mettant son cheval au galop, put se réfugier au serai. Le bruit s'étant répandu que le moufti voulait rendre un fetwa contre les sipahis et les janissaires, la fureur de ceux-ci ne fit qu'en augmenter. Le grand-vizir et le moufti s'étaient réfugiés au serai; à peine eurent-ils quitté leurs maisons, qu'elles furent assiégées par les rebelles; on pilla chez Ipschir plus de quatre cents mille ducats, et chez le moufti les livres et objets précieux amassés pendant trois générations dans la famille du grand-khodja Seadeddin. L'aveugle colère de la multitude ne respecta rien et brisa tout ce qu'elle trouva sur son passage. Lorsque la nouvelle du pil-

l'âge des palais du moufti et du grand-vizir arriva au serai, le Sultan demanda aux assistans : « Que faire ? » Les oulémas et les vizirs se turent; alors, sur un signe de Mourad qui sans quitter la cour avait organisé la révolte, et dont on ignorait la secrète intelligence avec les insurgés, le lieutenant-général des janissaires Ketschedjioghli, s'avança et dit au Sultan : « Tes esclaves sont contens de toi; mais ils ne veulent pas de ton Jalla, » et il désigna le grand-vizir. « Et qui repoussent-ils encore? demanda Mohammed. — Le moufti, » répliqua Ketschedjioghli. Le prédicateur du serai, Welî; ajouta un nouveau poids aux paroles du lieutenant des janissaires, en disant : « Tant que le grand-vizir et le moufti ne seront pas mis à mort, les troupes ne se disperseront pas. » Ipschir, voyant l'impossibilité de se maintenir dans son poste, se prosterna aux pieds du Sultan et lui remit le sceau; Mohammed conféra immédiatement le grand-vizirat à Mourad, et nomma Hosamzadé Abdourrahman moufti. La déposition du grand-vizir et du moufti n'ayant pas satisfait les troupes, le Sultan résolut la mort de ces deux dignitaires; mais tous les oulémas, sur les exhortations du chef des émirs Sirekzadé, s'opposèrent à l'exécution du moufti. Mohammed donna l'ordre d'étrangler Ipschir et de jeter son cadavre devant le palais.

Lorsque la tête d'Ipschir eut été portée sur l'hippodrome, un tonnerre d'applaudissemens éclata dans la foule assemblée; on se la passa de main en main, puis on la ficha au bout d'une perche. Les sipahis et les janis-

saires ne s'étant pas encore dispersés le lendemain et demandant d'autres têtes, deux oulémas, Boulewi et Issméti, vinrent les prier, au nom du Sultan, du grand-vizir et du moufti, de rentrer dans l'obéissance, et leur promirent la réalisation des promesses qu'ils avaient reçues. Ces promesses, faites par Ipschir, et renouvelées par Mourad-Pascha, étaient le rétablissement du weledj et du ghoulamiyé en faveur des fils des sipahis, et le rappel des sipahis rayés des rôles (tschalik). Une convention ayant été conclue à cet effet et le Fatiha récité, Gourd Mohammed s'embarqua avec les sipahis pour Scutari; les janissaires, les canonniers et les armuriers se retirèrent dans leurs casernes. Hasan Abasa, qui était resté à Scutari avec quelques milliers de seghbans et de saridjés, avait refusé toutes les propositions que lui avait adressées Gourd Mohammed de faire cause commune avec les rebelles; mais la moitié de ses gens avait suivi les sipahis, de sorte qu'il n'avait pu retenir auprès de lui qu'un millier d'hommes. Après l'exécution d'Ipschir, Gourd Mohammed voulut exhorter Abasa Hasan à renoncer à une fidélité qui désormais n'avait plus d'objet; mais Hasan lui cracha au visage, en lui disant: « Que ton visage soit violet! » c'est-à-dire: Puisse-tu être étranglé! Abasa Hasan se retira avec le reste de ses lewends dans l'intérieur de l'Asie-Mineure, pour venger la mort d'Ipschir. L'exécution des promesses faites aux sipahis et la destitution des fonctionnaires nommés par le précédent grand-vizir, créèrent mille embarras à Mourad-Pascha. Par suite de la réintégration des sipahis

qui avaient été rayés des rôles et de l'enrôlement des enfans de sipahis comme candidats aux places vacantes, l'effectif de l'armée régulière réduit par Tarkhoundji Ahmed à deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf sipahis et cinquante mille janissaires, fut élevée à cinq mille sipahis et quatre-vingt mille janissaires, à la solde desquels le trésor ne pouvait pas suffire. Les révocations et les installations contradictoires des gouverneurs de provinces, qui se succédaient depuis quelque temps avec une rapidité effrayante, ne contribuèrent pas peu à accroître le désordre des finances. Mourad exerçait à peine depuis trois mois les fonctions de grand-vizir, qu'il s'aperçut de l'impossibilité de se maintenir plus long-temps au gouvernail de l'État, à moins de vouloir y risquer sa tête. Il demanda donc son admission à la retraite et la permission de faire un pèlerinage à la Mecque. Le grand-vizirat fut conféré à Souleiman-Pascha, époux de la sultane Aïsché, Arménien de naissance, qui, sous Mourad IV, était entré en qualité de page dans le serai, s'était élevé sous Ipschir jusqu'à la dignité de silihdar, avait été depuis nommé gouverneur de province, et qui enfin, avant sa promotion à la plus haute dignité de l'empire, siégeait dans le diwan en qualité de vizir de la coupole. Mourad, dans le cours de son voyage pour la Mecque, mourut de la fièvre chaude à Payas, où il fut enterré. Les suites des troubles de la capitale ne tardèrent pas à réagir sur tout l'empire. Gourad Mohammed, qui avait obtenu de Mourad-Pascha la dignité d'aga des Turcomans, s'opposa, à Koniali, à l'installation du gou-

verneur de Karamanie, Sidi Ahmed-Pascha, qui était en relation d'amitié avec Abasa Hasan. Le grand-vizir Souleïman-Pascha, voulant prévenir toute espèce de troubles, rendit la voïévodie des Turcomans à Abasa qui, à la tête de ses lewends, s'était déclaré le vengeur du sang d'Ipschir; et il conféra à Sidi Ahmed-Pascha le gouvernement de Haleb. Abasa Hasan, ayant appris la nomination de Sidi Ahmed et craignant les conséquences d'une rupture de leur amitié, s'était rendu à Haleb; là, faisant aux habitans un sombre tableau de la tyrannie de leur futur gouverneur; il les avait déterminés à lui fermer leurs portes. Sidi Ahmed assiégea donc en vain la ville et dut se retirer pour prendre possession du gouvernement de Siwas qu'on lui avait accordé sur ces entrefaites. A la nouvelle de la retraite de Sidi Ahmed, Gourd Mohammedi avait envoyé son kiaya en toute hâte à Tripoli, et lui-même montant à cheval était parti à franc étrier pour Constantinople. A son passage à Adana, il fut jeté en prison et décapité par les ordres du vieux gouverneur Djâfer qui envoya sa tête à la capitale, ainsi que celle de Djindji Mohammed, autre chef de rebelles. Les ravages qu'Abasa Hasan exerçait en Syrie à la tête de douze mille saridjés, de concert avec Sidi Ahmed-Pascha, inspirèrent au diwan la résolution de les mettre tous les deux au ban de l'empire; mais Souleïman-Pascha trouva plus prudent de confirmer Abasa dans sa dignité d'aga des Turcomans, de donner à Sidi Ahmed le rang de vizir, et de leur confier l'occupation et la défense des Dardanelles. A Bassra, la tribu arabe

d'Efrasiab s'était révoltée contre Mourteza, pascha de Bagdad. Sur les invitations des deux émirs, Ahmed et Felti, seigneurs de Bassra, Mourteza s'était rendu dans leur ville; mais n'ayant pas trouvé suffisans les riches présens que les habitans lui avaient apportés, il avait pillé le marché des négocians arabes et indiens; ~~et~~, comme il lui fallait des coupables sur qui faire peser la responsabilité de ce crime, il avait mis à mort les deux émirs. Cependant les Arabes le chassèrent de Bassra, et ce fut à peine s'il put se sauver seul et sans suite à Bagdad. Nommé gouverneur de Haleb, Mourteza parcourut la province, suivi d'une troupe de soixante-dix Bohémiennes et danseuses, et se livra à toutes sortes d'exactions. Les habitans de Haleb se rassemblèrent dans la grande mosquée pour rédiger une supplique dans laquelle ils exposeraient leurs griefs, et l'envoyer au Sultan. Ils furent presque aussitôt entourés par les seghbans et les saridjés du pascha, qui, sans respect pour la sainteté du lieu, massacrèrent plus de cinq cents d'entre eux.

D'autres troubles éclatèrent vers la même époque en Égypte et dans l'Éthiopie. Les habitans de Suakin, après avoir tué deux mouteséllims de Moustafa-Pascha, qui avait acheté son gouvernement pour soixante boursés, et lui avoir livré à lui-même un combat dans lequel il avait été battu, avaient été réduits par les troupes que le pascha d'Égypte, Khasseki Mohammed, surnommé Abounour (père de la lumière), avait envoyées contre eux sous les ordres de Boschnak Ahmedbeg; mais le maintien de la tranquillité en

Éthiopie exigeait l'envoi de la garnison du Kaire. Les agas des troupes égyptiennes refusèrent de partir, sous prétexte qu'ils étaient chargés exclusivement de la garde du pays et des caravanes, et que c'était aux agas des eunuques, dont trente alors se trouvaient au Kaire, à se constituer les défenseurs des intérêts de l'Éthiopie. De là des querelles et des combats entre les agas des soldats et les agas des eunuques; plusieurs des premiers furent assassinés par trahison ou tués dans une lutte ouverte, et un certain nombre des seconds furent envoyés en exil à Ibrim. L'ancien kaskaraga Taschyalar et Mesoudaga s'enfuirent à Constantinople, portèrent plainte contre le pascha, et obtinrent une sentence de mort contre lui.

Le mauvais état des finances, que l'altération de la monnaie ne faisait qu'aggraver, mit bientôt le grand-vizir Souleïman-Pascha dans les mêmes embarras que son prédécesseur. Bien que la piastre fût reçue par le trésor, d'après le cours légal, à raison de quatre-vingts aspres, et l'écu du lion à raison de soixante-dix aspres seulement, le mécontentement n'en était pas moins général dans la nation; car la monnaie nouvellement frappée contenait, ainsi que nous l'avons dit, plus de cuivre que d'argent. Cette monnaie, connue sous le nom de *monnaie bohémienne*¹ ou *des tavernes*, ne fut plus acceptée à son taux nominal, mais seulement d'après son poids². Le sage Ali, qui, sous Ipschir, avait

¹ *Tschingané meïkhané akdjési.*

² L'auteur du *Nassihatnamé* se plaint déjà de la détérioration de la monnaie sous le règne d'Ibrahim, et dit : « La piastre contient neuf drachmes

réfusé la place de defterdar, et avait été forcé de l'accepter, donna sa démission, et son exemple fut suivi par le grand-vizir lui-même. L'architecte Kasim recommanda à Souleïman le vieux Kœprilü pour son successeur, comme il l'avait déjà désigné dans une autre circonstance au choix de la sultane Validé. Souleïman lui répondit : « Comment un homme sans fortune » comme Kœprilü pourrait-il aujourd'hui gouverner » l'empire? » C'est ainsi que le grand-vizir pensait que l'argent était une puissance plus grande qu'un caractère juste et ferme. Sur le conseil des eunuques, confidens de la sultane Validé, le sceau impérial fut envoyé en Crète au serdar Housseïn qui depuis dix ans faisait la guerre aux Vénitiens ; en attendant son arrivée, le kapitan-pascha Sournazen Moustafa fut chargé de l'expédition des affaires en qualité de kaïmakam.

Pendant les sourds mécontentemens des troupes, long-temps comprimés, finirent par faire explosion. Quelques centaines de jadisaires revenus de Candie, ayant à réclamer un quartier de leur solde, parcoururent la ville en criant que pendant la sainte guerre ils avaient eu des pierres pour oreillers et la terre pour matelas ; le koulkiaya s'efforça de les faire rentrer dans l'ordre et les menaça de la prison. Mais le noyau des mutins se grossit des sipahis qui avaient à se plaindre des retards apportés au paiement de leur solde, et dont les chefs étaient Mehter Hasan, Schamli

• et demie d'argent ; si la drachme d'argent, au lieu de ne donner que huit
 • aspres, donnait dix aspres. • la piastre avait cours de quatre-vingt-quinze
 • aspres : maintenant, elle est montée à cent vingt-cinq aspres. •

Mohammed et Karakasch Mohammed. Les rebelles s'assemblèrent sur l'hippodrome au lever du soleil, et envoyèrent un message au serai, pour demander un diwan à pied. Le Sultan, espérant que quelques concessions apaiseraient l'insurrection, déposa l'aga des janissaires, et fit quelques autres changemens dans l'état-major de cette milice; mais ces mesures n'obtinrent aucun résultat; le feu de la révolte était attisé sous main par plusieurs grands, et nommément par le kaïmakam qui espérait arriver au grand-vizirat à la faveur des désordres qu'il aurait provoqués. Le vieux nischandji, qui se présenta aux rebelles de la part du Sultan, ne put les ramener à l'obéissance; le vizir Taoukdjibaschi et le grand-juge Boulewi ne furent pas plus heureux le lendemain. Les rebelles persistant encore le troisième jour dans leur demande d'un diwan à pied, Mohammed leur députa le mewkouf-atdji Kara-Abdoullah, qui s'était offert pour négociateur, et qui fut massacré par une troupe de sipahis. Evitant de céder aux exigences de la multitude, le Sultan convoqua un diwan à pied, non pas dans le serai devant la Porte de la Félicité, comme cela s'était pratiqué en d'autres occasions, mais auprès de l'Alaikoeschk, situé à l'angle du palais impérial du côté de la ville; c'était de la fenêtre grillée de ce koeschk que le Sultan avait l'habitude d'assister aux fêtes publiques. Les mutins se rassemblèrent au pied de l'Alaikoeschk; le Sultan se plaça dans l'intérieur derrière la fenêtre grillée. Un cri général du dehors ayant demandé que la fenêtre fût ouverte, Mohammed y con-

sentit et parut aux regards des troupes, ayant à sa droite le moufti, à sa gauche le kaïmakam, et derrière lui le chef des eunuques blancs (kislaraga) et le chef des eunuques noirs (kapouaga); mais la foule ayant exigé que ces dignitaires se retirassent, afin que le Sultan pût parler d'après ses propres inspirations et non d'après les leurs; le moufti et le kaïmakam s'éloignèrent et les deux eunuques s'accroupirent derrière le parapet de la fenêtre pour souffler à Mohammed ses réponses. Le Juge Hasan s'avança, et fit une longue diatribe contre les abus de l'administration, le trafic des places, les anticipations du fisc sur les revenus des fermages, les éternels retards apportés au paiement de la solde, la domination des eunuques et l'altération des monnaies; il termina en disant qu'on ne pourrait remédier à tous ces maux que lorsqu'on aurait fait tomber trente têtes, dont il présenta la liste. Du keeschk un cordon fut descendu, auquel on suspendit cette liste de proscription; Mehter Hasan prit dans un sac une poignée d'aspres rouges pour servir de pièces de conviction. Le Sultan fit à Mehter Hasan les réponses dilatoires que lui dictèrent les eunuques, et le kaïmakam, s'avançant vers la fenêtre, dit à la foule au nom de Mohammed: « Mes serviteurs, les » personnes dont les noms sont portés sur cette liste » auront leurs biens confisqués et seront bannies; ne » demandez donc pas leur vie. » Cette condescendance fut inutile, et la voix tumultueuse des rebelles cria au kaïmakam: « Nous ne voulons pas davan- » tage de toi. » Le jeune Sultan, effrayé par ces voci-

férations, donna immédiatement l'ordre de l'exécution des deux eunuques ses conseillers intimes; ils furent étranglés et précipités au bas du koeschk. Trois autres eunuques, le chef de la chambre intérieure des pages, le grand-trésorier, le khodja du Sultan Belad, portés sur la liste comme le kapouaga et le kislaraga, étaient parvenus à s'évader du sérail et à s'enfuir à Scutari. Le Sultan intercédait vainement auprès des rebelles pour obtenir leur vie; ils furent étranglés, et leurs cadavres, ainsi que ceux des deux chefs des eunuques, traînés sur l'hippodrome et suspendus au platane de cette place. L'inspecteur des douanes Hasan, qui avait falsifié la monnaie à Brousa, le grand-marchal de la cour, la puissante favorite Melki et son mari, Schâban Khalifé, furent également victimes de cette rébellion.

Bien qu'il eût déjà envoyé le sceau de l'empire au général en chef de l'armée ottomane en Crète; Mohammed conféra le grand-vizirat au kaimakam Moustafa-Pascha, auteur secret des derniers troubles. Les rebelles, mécontents de cette promotion, crièrent à Moustafa : « Ne nous as-tu donc révoltés que pour » devenir grand-vizir. » Roum Hasan fut chargé par les janissaires et les sipahis de représenter au Sultan, que Sournazen Moustafa ne pouvait remplir les hautes fonctions qui lui avaient été confiées, et qu'un autre plus capable devait être nommé à sa place. En conséquence, quatre heures après son élévation au grand-vizirat, Moustafa-Pascha fut déposé et eut pour successeur le second vizir Siawousch; Memekzadé obtint

la dignité de moufti, et fut remplacé trois heures après par Mesoud-Efendi. Le platane auquel étaient pendus les corps des suppliciés resta pendant longtemps la terreur des hauts dignitaires de l'empire; les événemens que nous venons de raconter sont désignés dans l'histoire ottomane sous le nom d'*événemens du platane* [vii]. C'est sous cet arbre historique que cent soixante-onze ans plus tard le sultan Mahmoud, après avoir détruit les janissaires, devait faire amonceler leurs têtes.

Ce ne fut que le 8 mars 1656 (12 djemazioul-ewwel 1066), que les rebelles se dispersèrent sur la promesse qu'on leur fit de trancher toutes les têtes inscrites sur la liste fatale. Le changement de tous les hauts dignitaires établit l'administration sur de nouvelles bases. Le nouveau moufti, Mesoud Khodjazadé, parut à la baise-main du Sultan, portant, au lieu des vêtemens d'hermine attribués à sa dignité, un kapanidja, kaftan d'honneur des vizirs. Cette innovation déplut généralement, et on fit à cette occasion l'application du proverbe turc qu'on cite dans toutes les circonstances extraordinaires : « Je ne crains pas l'éléphant, mais » la girafe *. » Le defterdar Halidjizadé Mohammed, jeté dans les Sept-Tours pour sa participation supposée à l'altération de la monnaie, avait été mis à mort et son cadavre jeté devant la porte de la prison. Le successeur de Halidjizadé, Kara Gœz, dut, cinq jours après sa nomination, abandonner son emploi au def-

* *Filden Korkmam we lakin zornapadan korkarim*. Histoire d'Aziz-Efendi, f. 29. Naima, II, p. 560.

terdarzadé Mohammed-Pascha, et fut incarcéré. Les maisons du directeur des douanes, de l'inspecteur de l'arsenal, de Deli Burader-Moustafa et de l'architecte Moustafa, furent mises sous scellé, et leurs biens confisqués. Les janissaires ayant découvert le kïayabeg Osman dans la maison où il s'était réfugié, l'étranglèrent et pendirent son cadavre au platane. L'ancien kapitan-pascha Sournazen Mohàmmed, à la place duquel le Sultan avait nommé le gendre de Halidjizadé Moustafa, et le précédent grand-vizir, Suleïman-Pascha, reçurent l'ordre de se rendre, le premier dans son gouvernement d'Erzeroum, le second en Bosnie. Siawousch, que l'ancien grand-vizir Gourdji Mohàmmed avait voulu faire exécuter, se contenta pour toute vengeance de nommer son ancien ennemi gouverneur de Chypre. Le moufti déposé, Memelzadé, le chef des émirs, Sirekzadé, furent bannis à Modania, port de Brousa. Ebousaïd, qui, exilé déjà une fois, avait obtenu, par l'influence de la favorite de la sultane Walidé, Meleki, de revenir à Constantinople, dut retourner à Gallipoli. Mesoud-Efendi retira à Aziz-Efendi sa place de juge de Khios et lui donna celle de juge de Modania, dont les revenus étaient de beaucoup inférieurs. Il avait espéré qu'Aziz, par son refus de se soumettre à cette injuste mesure, lui donnerait occasion de sévir contre lui; mais Aziz sut déjouer ses calculs en subissant ce qu'il ne pouvait empêcher. Le nouveau grand-vizir Siawousch, dix jours après sa nomination, était arrivé de Silistra à Constantinople. Malade de la goutte, dont il devait mourir

au bout d'un mois, il donna cependant un libre cours à sa haine contre le nouveau defterdar Mohammed-Pascha; il l'accusa auprès du Sultan de n'avoir point versé au trésor le dixième des sommes provenant de la confiscation des biens des dignitaires exécutés ou proscrits, prévarication qui, disait-il, méritait la peine de mort. Le moufti, ennemi personnel de Mohammed, rendit un fetwa dans ce sens; la vieille mère du defterdar, veuve du grand-vizir, supplia en vain Mesoud de ne pas prononcer la condamnation de son fils; elle n'obtint pour toute réponse que ces mots qui avaient le mérite de la franchise, sinon celui de l'équité: « Hé, femme! ton fils qui s'imagine être sage et vertueux, n'est juste envers personne; son désir de domination nous permet à peine d'occuper nos places; il faut qu'il meure. » La nuit où le defterdar fut exécuté, le grand-vizir mourut d'une attaque de goutte; par une étrange simultanéité, la mort réunit dans le tombeau le bourreau et la victime; les funérailles du defterdar furent célébrées dans la mosquée de Souleïman, celles de Siawousch dans la mosquée d'Ahmed. D'après les suggestions de Mesoud, qui voulait s'arroger la direction des affaires sous un grand-vizir d'une autorité purement nominale, le Sultan envoya le sceau à Mohammed, gouverneur de Syrie, originaire de Djanik dans le pays des Turcomans; Mohammed s'était distingué sous Khalil-Pascha dans la guerre de Perse, d'où il revint avec quarante blessures, dont l'une au cou lui valut le surnom de Mohammed au cou courbé; élevé par la suite à la dignité

de kiaya du grand-vizir Kara Moustafa, gouverneur de Karamanie, et appelé aux hautes fonctions du vizirat pour les services qu'il avait rendus à la Porte lorsqu'Ip-schir faisait trembler la capitale, il avait été nommé successivement gouverneur de Kanischâ et de Dâmas. Immédiatement après la promotion de Mohammed au grand-vizirat, le kaïmakam-pascha Yousoûf, secondé par le reis-efendi Schamizadé et le defterdar Sârikatib, chercha à purger la ville des rebelles qui, depuis les événemens du Platane, parcouraient la ville par bandes menaçantes, et, prétendant s'immiscer dans toutes les affaires, prenaient le nom de *seigneurs de l'hippodrome* par opposition aux seigneurs des cours intérieure et extérieure. Avec le secours de Kara-Hasan, scheïkh qui possédait la confiance des janissaires et qui proposa Ketschedjioghli¹ pour kiaya de cette milice, le kaïmakam, le moufti, le defterdar et le reis-efendi intriguèrent si habilement, qu'en amenant les rebelles à leurs fins, ils parurent au contraire leur céder; c'est ainsi qu'ils se laissèrent forcer par eux en apparence à arborer l'étendard sacré pour une prétendue expédition contre Sidi Ahmed-Pascha. Les troupes ayant été ainsi rassemblées dans ce but imaginaire, les chefs de la révolte, Roum Hasan, Schamli Mohammed, Jamakali et Kara Osman, furent saisis, et leurs têtes jetées devant les portes du serai, pour effrayer leurs

¹ Naïma donne tout l'entretien du kaïmakam avec le scheïkh, qui justifiait toute rébellion, d'après la sentence de la tradition : *La tekrehou el feïn feïneha hassadol-mounasfin*, c'est-à-dire : « Ne craignez pas les troubles, car ils vous permettent de moissonner les hypocrites. »

partisans, dont la dispersion rendit la tranquillité à Constantinople (8 mai 1656 — 14 redjeb 1066).

Huit jours après l'exécution des auteurs des troubles, l'ambassadeur indien Kaïmbeg fut introduit dans la capitale par deux cent soixante kapidjis. Reçu par le Sultan en audience, il lui offrit un sabre et un poignard enrichis de gros diamans, et lui posa trois demandes : 1° l'envoi d'un corps d'armée pour aider le schah à reconquérir Kandahar, qu'un siècle auparavant Houmayounschan avait abandonnée, après la mort de son père Baber, à schah Tahmasp, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus contre son frère, ville qui, à la mort de schah Abbas, avait été prise par les Indiens et reprise depuis par les Persans; 2° la concession aux pèlerins indiens d'un édifice à la Mecque où ils pussent faire leurs prières; 3° l'envoi à Amédabad d'un architecte pour la construction du dôme de Nourmahall, qui fait encore aujourd'hui l'orgueil de l'architecture indienne. De ces trois demandes, la dernière seule fut accordée, de sorte que le magnifique dôme de Nourmahall fut moins l'œuvre de l'art indien que de l'art turc ou grec. La Porte reconnut l'ambassade de Kaïmbeg en accréditant auprès du schah Maanzadé Houseïn, fils du célèbre et infortuné prince des Druses Fakhreddin. Distingué par ses talens naturels et ses connaissances, Maanzadé Houseïn avait rempli au serai, dans sa jeunesse, les fonctions de kiaya du trésor et de secrétaire du cabinet, et avait depuis été nommé chambellan. Témoin oculaire des événemens du Platane, il nous en

a laissé une relation, devenue la source où a puisé son ami, l'historien Scharihoul Minarзадé. Les présens du Sultan pour le schah consistaient en une agrafe d'émeraude surmontée d'un panache de héron, en quatre chevaux arabes, dont trois avaient des housses d'étoffe d'or et le quatrième des harnais enrichis de pierres. Kaïmbeg prit à son retour la route de Bassra par Haleb; Maanzadé se rendit, peu de temps après, par Diarbekr à Bassra, où tous les deux s'embarquèrent pour les Indes. L'arrivée de l'ambassadeur indien dans la capitale avait coïncidé avec celle d'envoyés cosaques et polonais, dont la mission avait pour but de provoquer la Porte à des hostilités contre la Pologne. Immédiatement après la paix de Zbaraw; Nicolas Bieganowski, porte-enseigne du palatinat de Lemberg, était venu à Constantinople chercher les ratifications du traité. La pauvreté modeste de Bieganowski avait été éclipsée par l'orgueilleuse magnificence du prince Zbarawski, le dernier plénipotentiaire polonais; cependant son ambassade fut plus remarquable que toutes les autres, par la présence de Jean Sobieski, le futur roi de Pologne, qui, sous un nom étranger, était venu étudier les mœurs et le caractère du peuple dont les défaites devaient plus tard être ses plus beaux titres de gloire. A l'époque où nous sommes arrivés, Albert Raziouski entra dans la ville avec une suite de trente personnes. Admis à l'audience du Sultan, il le remercia d'avoir envoyé en Pologne, l'année précédente, un ambassadeur (Moustafaaga que le roi de Suède avait enlevé en route); il demanda que la Porte

donnât ordre au khan des Tatares, aux voïévodes de Moldavie, de Valachie, de Transylvanie, de secourir les polonais dans l'occurrence. A Raziouski succédèrent Nabianski et Bienenski, chargés comme leurs prédécesseurs d'indisposer le diwan contre la Russie et la Suède. Le Sultan, de son côté, se montra sourd aux négociations du roi de Suède, qui déjà avait poussé Rakoczy à faire une pointe sur le territoire polonais, et qui voulait engager la Porte dans une guerre avec la Pologne. Maritus Jaskolski, qui trois ans auparavant avait apporté la ratification du traité de Zbaraw au khan des Tatares, fut envoyé à Constantinople avec la mission de se plaindre des courses de Rakoczy; mais Rakoczy, cédant aux inspirations de sa mère, fit arrêter Jaskolski par quelques-uns de ses gens déguisés en brigands, lui prit ses instructions et ne le rendit à la liberté que sur les menaces du gouverneur de Silistra. Reçu avec bienveillance à Constantinople, Jaskolski obtint la promesse de la punition de Rakoczy. L'ambassadeur vénitien Capello

1 *Litteræ Regis Poloniæ ad Imperatorem Turcarum*, 25 decemb. 1656. On y remarque ce passage : *Redux ab urbe Constantinopoli Nabianski noster ad S. V. ablegatus, sub idem vero tempus incidit adventus in aulam nostram Generosi Mustafaaga S. V. anno præteritò ad Nos ublegati, quem hostes nostri nefarie interceptum contra jus gentium magno dolore hucusque detinebant. Hic vero litteras S. V. minime exhibuit, nempe a Suecis præreptas — nunc ad Serenitatem Vestram nostrum ablegatum generosum Bienenski, qui conspirationem hostium nostrorum Suecorum et Moscorum et aliorum S. V. referet ac simul ab Eadem subsidia rebus nostris contra perfidiam dictorum nostrum implorabit.*

languissait toujours dans la prison d'Andrinople; à sa place, le secrétaire Bellarino entama, d'intelligence avec l'envoyé français de La Haye, des négociations pour la restitution de Candie, mais on ne lui fit d'autre réponse que celle-ci, savoir : qu'on ne pouvait rendre Candie, parce que les mosquées qu'on y avait bâties l'avaient consacrée irrévocablement à l'Islamisme. Ce fut à M. de La Haye que le grand-vizir Derwisch Mohammed-Pascha dit, au sujet de la notification de la conquête d'Arras par le roi de France, qu'il importait peu au Grand-Seigneur que les chiens dévorassent les porcs, ou que les porcs dévorassent les chiens; cette réponse, qui peut nous faire apprécier la courtoisie de la diplomatie ottomane à cette époque, se rapportait à ce passage de la tradition : *Dieu a donné au chien la puissance sur le porc.* Ce même esprit de fanatisme intolérant se faisait remarquer chez les oulémas partisans de la doctrine orthodoxe, à la tête desquels se trouvait l'ambitieux Aziz-Efendi, l'ancien moufti.

Aziz-Efendi raconte, dans son histoire, qu'après avoir été déposé de la dignité de moufti, et pendant son exil en Chypre, le juge du magasin des sucreries fut condamné à mort pour avoir soutenu l'énorme impiété que la doctrine de Jésus était préférable à celle de Mohammed, et que sur la place de l'exécution il fut percé à coups de poignard par le peuple; il se vanta de s'être rué lui-même sur ce malheureux qui perdait son sang par mille blessures, de lui avoir ravi ce qui lui restait de vie par un dernier coup de poignard, et

d'avoir ainsi conquis les mérites de la sainte guerre¹. Quinze ans après cet acte méritoire, Aziz-Efendi se trouvait de nouveau en exil à Brousa; il arriva que, sur la place du marché, un marchand dit à un acheteur : « N'as-tu pas honte, devant le Prophète, de m'offrir un prix si bas? — Que le diable emporte le Prophète! » répondit l'acheteur. Saisi pour ce blasphème, il fut conduit devant le juge de la ville, homme plein d'humanité et de tolérance, qui le déclara atteint de folie pour le soustraire aux conséquences dangereuses de son imprudence, et le fit incarcérer; mais le fanatique Aziz n'eut pas de repos que le blasphémateur n'eût été pendu, et il se glorifia d'avoir ainsi vengé l'honneur du Prophète. Le patriarche grec Gioannichio ne pouvait attendre de bons traitemens du grand-vizir; qui partageait assez les farouches préjugés de ses coreligionnaires pour faire à M. de La Haye sa célèbre réponse. Gioannichio avait acheté à prix d'or la destitution de son prédécesseur Parthenius, et avait provoqué son supplice en l'accusant d'être de connivence avec la Russie. Derwisch Mohammed condamna Gioannichio à mort, uniquement parce qu'un nouveau candidat s'était présenté, qui lui avait offert pour le siège du patriarcat une plus forte somme; mais les métropolitains intercédèrent pour Gioannichio, et le grand-vizir lui laissa la vie. Déposé quelque temps après, Gioannichio se réfugia à l'armée des Vénitiens,

¹ J'ai eu le bonheur d'envoyer l'hérétique, par une blessure qui lui perçait la poitrine, dans la poussière du malheur, et de précipiter son âme maudite dans l'enfer. » Aziz-Efendi, f. 52.

auxquels il rendit les plus grands services en soulevant les Grecs contre le Sultan.

Le kapitan-pascha Moustafa avait acheté le gouvernement d'Égypte au prix de quatre cents bourses. Le nouveau grand-amiral Kenaan-Paschia était sorti de Constantinople, le 26 juin 1656 (4 ramazan 1066), avec une flotte de quarante-cinq galères, vingt-sept navires, sept mahones; cinq jours plus tard, il déboucha des Dardanelles en présence de la flotte vénitienne. Deux des plus gros vaisseaux turcs, appelés par les Vénitiens *Sultanes*¹, attaquèrent deux vaisseaux vénitiens, *le David* et *le Goliath*, pendant que les autres sortaient du détroit. *Le David* et *le Goliath* succombèrent sous le feu des deux navires ottomans, ainsi que le vaisseau que montait Lazaro Mocenigo, et sur lequel il s'était élancé le premier à l'attaque de l'ennemi. Mocenigo eut un œil crevé, le capitaine-général Marcello perdit la vie; mais la flotte turque fut complètement battue. Plus de soixante-dix vaisseaux furent coulés à fond ou tombèrent entre les mains des Vénitiens; quatorze galères, sur l'une desquelles se trouvait le kapitan-pascha, parvinrent seules à s'échapper².

¹ Peut-être parce que quelques-uns avaient été construits aux frais de la sultane Walidé.

² Naima, II, p. 579, et Abdi. Valiero au contraire dit : Trente navires, huit mahones, cinquante galères, quarante galiotes. Voyez Brusoni, I. XIII: *Lettera di ragguaglio del combattimento fra l'armata veneta e la Turca a' Dardanelli sotto la direzione dell' I. e Ecc. S. Capitan delle Navi Lazaro Mocenigo, seguito li 21. Giugno 1665 Venetia. 4 feuillets. — Lettera di ragguaglio della vittoria navale conseguita a' Dardanelli dall' armata della Serenità. Repubblica di Venetia sotto il comando del*

(6 juillet 1656 — 14 ramazan 1066) : c'était la défaite la plus grave que les Ottomans eussent éprouvée depuis la bataille de Lepanto.

Le 1^{er} août, Mocenigo fit son entrée triomphale à Venise, avec trois cent soixante prisonniers, et traînant après lui les pavillons de la flotte vaincue. Les Vénitiens, qui l'année précédente avaient réussi à surprendre Volo (l'ancienne Démétrias), espéraient se rendre maîtres aussi facilement de Malvasia, appelée par les Turcs Mengesché et Bonesché. Une escadre de la république assiégea Malvasia, que le kapitan-pascha délivra, à l'aide de grosses pièces d'artillerie qu'il avait fait venir de Napoli di Romania. La flotte vénitienne, restée devant les Dardanelles, poursuivit ses victoires, et fit successivement la conquête de Ténédos [vin], Samothrace et Lemnos (13 juillet 1656 — 2^e ramazan 1066). A Constantinople, on regretta plus Lemnos, à cause de la terre sigillée qu'on en retirait, que Ténédos, bien que cette dernière île eût des salines très-productives. Le château-fort de Lemnos s'était rendu le neuvième jour du siège; cent cinquante mille moutons, et, sans compter d'autres richesses, soixante-dix mille écus appartenant au commandant des janissaires, devinrent la proie des Vénitiens. La nouvelle de la perte de Ténédos et de Lemnos fut portée à Constantinople peu après l'arrivée du nouveau grand-vizir Mohammed; les ennemis de ce dernier se prévalurent de cet échec des armes ottomanes

già Ilmo. et Ecc. S. Lorenzo Marcello Capitan general del Mâr contra l'armata Turchesca Adì 26 Zugno 1656 in Parma.

pour demander sa destitution. Pendant que Mohammed se rendait de Damas à Constantinople, le moufti Mesoud, trouvant trop d'indépendance dans le kaïmakam Yousouf, le fit destituer, et nommer à sa place Haïderagazadé. L'aga des janissaires, Mahmoud, fut exécuté sous prétexte qu'il s'était attribué la plus grande partie de la fortune du kiaya des janissaires pendu au platane. Le rebelle Sidi Ahmed-Pascha, contre lequel les seigneurs de l'hippodrome avaient voulu faire une expédition, accepta le pardon qui lui fut offert, et se rendit à Constantinople, où il reçut l'investiture du gouvernement de Silistra. Le grand-vizir Mohammed, à son passage à Haleb, avait conféré à Abasa Hasan le gouvernement de Diarbekr, et la voïévodie des Turcomans au kiaya d'Abasa. Il y avait à peine quatorze jours que Mohammed était arrivé à Constantinople, lorsque le moufti, se voyant déçu dans son espérance de gouverner à son gré ce vieillard nonagénaire, chercha à le renverser ; mais en travaillant à la chute de Mohammed, il prépara la sienne propre. De concert avec Haïderagazadé, le koulkiaya Ketschedjioghli, et le kiaya de la sultane mère du prince Souleïman, il fit le projet de détrôner le Sultan, projet pour la réussite duquel il fallait, avant tout, éloigner le grand-vizir ; mais celui-ci, ayant été instruit du complot, le dénonça à la sultane Wwalidé. Le moufti ne fut pas admis à la première séance du diwan qui eut lieu, et on l'embarqua pour Brousa, d'où il devait être dirigé sur Diarbekr ; sa place fut donnée à Hanefi, qui se l'était orgueilleu-

sément arrogée pour quelques instans dans le diwan en présence du Sultan, lors de la révolte des eunuques et des agas. Le juge de Brousa, Sadreddinzadé Ronhalla, ennemi de Mesoud, accusa ce dernier auprès de la Porte d'enrôler des seghbans pour l'accompagner à Diarbekr, et de retarder son voyage. Le Sultan lui envoya un kattischérif qui lui ordonnait de mettre à mort Mesoud, soit qu'il fût parti, soit qu'il fût encore dans la ville. Le soir même du jour où il reçut le kattischérif, Sadreddinzadé fit entourer par des chasseurs l'habitation de Mesoud, et le surprit dans un koeschk, où il mangeait des fruits au clair de la lune. Mesoud, homme plein de courage, s'élança le sabre à la main sur les assaillans, mais il finit par succomber sous la supériorité du nombre. C'est le second moufti ottoman mort de mort violente. Les musulmans et les chrétiens allèrent le lendemain visiter son cadavre, les premiers pour gagner les mérites de la prière des martyrs, les seconds pour bénir la justice divine d'avoir frappé celui qui avait détruit trois de leurs églises.

- L'exécution de Mesoud fut suivie à Constantinople de celle de l'ancien kaïmakam Haïderagazadé, du kiaya de la Sultane, mère de Souleïman, qui avait trémpé dans le complot ayant pour but d'opérer une révolution dynastique, et du kiaya Karatschebizadé Mohammed. Grâce aux démarches du scheikh Karahasanzadé Houseïn qui pria la sultane Wvalidé d'intercéder en sa faveur, le koulkiaya Ketschedji vit commuer la peine de mort prononcée contre lui, en un

bannissement dans sa métairie de Mikhalidj. Melek Ahmed-Pascha, grand-vizir déposé, de retour de son gouvernement de Wan, fut éloigné parce qu'on le soupçonnait d'avoir participé aux derniers troubles, et nommé gouverneur de Silistra. A Wan, il avait remporté plusieurs victoires sur les Kurdes de la contrée, et notamment sur le khan de Bidlis-Abdal, qui lui avait refusé obéissance; et dont le palais lui fournit pour butin non seulement une riche vaisselle d'argent et des meubles précieux, mais encore une belle collection de manuscrits persans. Le fils d'Abdal avait été revêtu du titre de khan, en remplacement de son père (juillet 1655 — ramazan 1065). Il avait fait prisonniers sept begs kurdes, et avait investi sept autres au nom de la Porte du gouvernement de leurs districts. Ewlia avait été envoyé par Melek Ahmed au khan de Roumie, pour lui demander la restitution de troupeaux enlevés au khan de Demboli, et le sommer de mettre en liberté le frère de Mourtesa-Pascha. Profitant de cette mission, Ewlia avait visité les tombeaux des saints de la contrée, et aussi celui des chefs rebelles Tschomarbaschi, qui avaient marché sur Constantinople avec Katirdjioghli, et qui, entrés au service du khan de Bidlis, étaient tombés en braves dans un combat contre les Kurdes Hakiari. Un jour que le Sultan vint visiter l'arsenal, le grand-vizir lui donna le spectacle des exécutions de l'intendant de l'arsenal, accusé de malversations, du secrétaire des hostandjis et du Turcoman Hadji Ahmed qui avait participé aux événemens du Platane.

Ces rigueurs, par lesquelles Mohammed au cou-
 courbé signala le commencement de son administra-
 tion, n'étaient pas de nature à apaiser le méconten-
 tement général qui régnait par suite de la défaite de la
 flotte devant les Dardanelles, et de la perte de Lemnos
 et de Ténédos. Mais, pour montrer aux habitans que
 l'apparition de l'escadre vénitienne aux bouches du
 Bosphore ne lui causait aucune crainte, il fit blanchir à
 neuf les murs de la ville, et abattre, pour cause d'em-
 bellissement, les vieilles maisons situées entre la Porte
 des Deuries et les Sept-Tours. Le blocus de l'Helles-
 pont par les Vénitiens fit renchérir les vivres; l'okka de
 riz monta à cent cinquante aspres, et le prix de toutes
 les denrées suivit une progression proportionnée. Pour
 aviser aux moyens de remédier à cet état de choses,
 le Sultan quitta son palais de Scutari, et se rendit à
 Constantinople où il convoqua un conseil extraor-
 dinaire (2 septembre 1656 — 12 silkidé 1066). Le
 grand-vizir et ses amis proposèrent de conférer le
 gouvernement d'Anatolie et de Karamanie, comme
 autrefois les sandjaks d'Aïdin et de Saroukhan, à un
 gouverneur, avec l'obligation de veiller à la garde de
 Smyrne, Kihios et Kos; ils émirent également le vœu
 qu'à l'avenir on ne construisit dans l'arsenal que des
 galères et point de vaisseaux. Le trésor du serai et les
 fortunes particulières des grands fournirent, sous le
 titre d'impôts pour la guerre, quelques faibles sommes
 s'élevant à peine à cent mille piastres.

L'économie qu'on attendait de la réunion de plu-
 sieurs gouvernemens sur une seule tête, ne donna pas

de grands résultats. Le grand-vizir conféra les *sân-djaks* d'Aïdin et de Saroukhan à un de ses confidens, homme faible et incapable d'une bonne administration, et les gouvernemens d'Anatolie et de Karamanie à une autre de ses créatures; il chargea du prélèvement des munitions de bouche et de l'enrôlement des troupes nouvelles quelques chambellans très-accessibles à la corruption. Toutes ces nominations eurent des suites fâcheuses pour la tranquillité de l'empire. Le Sultan ayant convoqué un second diwan huit jours après, dit au grand-vizir : « Je veux moi-même entrer en campagne; fais donc tous les armemens nécessaires. » Mais Mohammed, croisant les mains comme un suppliant, répondit : « Très-glorieux, très-gracieux Pa-dischah, que Dieu vous donne une longue vie et un long règne! Par le désordre qui règne et l'absence complète de discipline qui a désorganisé l'armée, il est difficile de faire la guerre; il faut que le trésor de l'empire coopère aux dépenses des armemens pour une somme de vingt mille bourses. » Le Sultan, mécontent de ces objections, se tut et leva la séance. Le khasinedar de la sultane VValidé, Solak Mohammed, le khodja Mohammed-Efendi, l'ancien reis-efendi Schamizadé et l'architecte Kasim, avaient songé à exploiter le mécontentement provoqué par la perte de Ténédos et de Lemnos, et à faire retirer le sceau à Egri Mohammed pour amener l'élévation de Mohammed Kœprilü au grand-vizirat. Pendant son voyage de Syrie à Constantinople, le grand-vizir avait reçu avec distinction Kœprilü à son passage à Esli-

schair, et l'avait emmené avec lui dans la capitale; mais ayant appris par le silihdar le complot qui se tramait, il nomma Kœprilü pascha de Tripoli, et lui ordonna de partir immédiatement pour son nouveau gouvernement.

Les amis de Kœprilü, pensant qu'il n'était pas encore temps d'avouer leurs desseins, firent une manœuvre habile; ils obtinrent, par l'intermédiaire de la sultane Wvalidé, la nomination du silihdar en qualité de begerbeg de Damas et le rappel du vizir Khasseki Mohammed, administrateur de ce gouvernement. Cette double mesure donna naissance au bruit que Khasseki Mohammed était destiné au grand-vizirat, de sorte que l'attention d'Egri Mohammed, sollicitée par cette nouvelle rivalité, se détourna de Kœprilü. Le silihdar, protecteur d'Egri Mohammed auprès du Sultan, se trouvait ainsi éloigné; mais Kœprilü avait encore à triompher d'un ennemi puissant, l'aga des janissaires. Cependant, par suite d'intrigues adroitement conduites, l'aga fut destitué et remplacé par l'écuyer Schrab, partisan de Kœprilü. Le jour même où l'aga fut déposé, Kœprilü fut secrètement conduit par le kislarağa chez la sultane Wvalidé, qui lui demanda s'il ne craignait pas de se charger du grand-vizirat; il mit pour conditions à son consentement : 1° que tous ses rapports, sans distinction, seraient approuvés; 2° qu'il serait entièrement libre de conférer les emplois à qui bon lui semblerait; 3° qu'aucun vizir, grand dignitaire

ou favori, ne lutterait avec lui d'influence; 4^o qu'aucune calomnie contre sa personne ne trouverait crédit auprès du Sultan. A ces conditions, avec le secours de Dieu et la bénédiction de la sultane Validé, il prendrait en main, disait-il, les rênes de l'empire. La sultane Validé lui promit qu'il serait fait suivant ses désirs, invoquant, pour la consécration de sa promesse, le nom du *Très-Haut*.

Le lendemain [ix] (15 septembre 1656 — 26 sidkidé 1066), deux heures avant la prière publique du vendredi, le grand-vizir et Kœprilü furent appelés au serai. Le Sultan, après avoir reproché à Bayoumi Egri Mohammed, les fautes de son administration et lui avoir redemandé le sceau, l'abandonna aux mains du hostandji-baschi pour être conduit en prison; puis il donna l'ordre d'introduire dans la salle du trône Kœprilü, à qui il dit: « Sous les conditions que tu as » posées et à l'observation desquelles je m'engage, je » te fais mon vizir; je verrai comment tu me serviras; » mes meilleurs souhaits sont avec toi. » Kœprilü se prosterna à terre et remercia le Sultan. L'astronome de la cour avait déclaré que le moment le plus favorable pour l'investiture de Kœprilü était celui de la prière de midi, au moment où les cris *Dieu est grand* retentissent du haut des minarets. D'après les prescriptions de l'islamisme, la prière de midi ne doit pas se faire au moment où le soleil entre dans le méridien; mais seulement quelques minutes après, parce que, s'il faut en croire la tradition des prophètes, tous les jours à l'heure du midi astronomique, le diable prend le

soleil entre ses cornes et s'en affuble orgueilleusement comme de la couronne de dominateur du monde, mais il le rend lorsqu'il entend l'appel à la prière *Dieu est grand*. C'est ainsi, disent les historiens ottomans, que les démons de l'ambition, de la volupté et de la révolte avaient atteint le zénith du midi sous les règnes du cruel Mourad, du débauché Ibrahim et sous la minorité de Mohammed; après cette désastreuse période, un baptême de sang devait retremper les forces languissantes de l'empire, et un homme apparaître, qui arracha au démon de la révolte la couronne de la domination.

NOTES
ET ÉCLAIRCISSEMENS.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DU DIXIÈME VOLUME.

LIVRE XLIX.

I. — PAGE 10.

Questenberg, dans une lettre datée de Ratisbonne, du 24 novembre 1640, s'exprime ainsi sur le choix d'un inter-nonce: « Das ist die rechte manier, so vor diesem auch ob-servirt, zu den turggen zu schicken ainen teutschen und pro informatione demselben einen Ungarn zuzugeben. Auf ainen Ungarn wird gleich soviel aufgehen als ainen teutschen, und bei der Pforten wird es kein Ansehn haben, weil sie den Ungarn abhold ihnen alles Uible imputiren. Die turggen in diesem Concept lassen ist guet, und wird dadurch vitiret *ne contracta cum iis nimia familiaritas nobis sit noxia*, wie man zu des Botschkaii Zeiten gesehen, — und ist in der reconciliation das Schwerste gewesen, die Turggen und Ungarn *propter nimiam conglutinationem* von einander zu bringen. Der Isdenzy ist sonst ain stiller verständigiger mann, ain solcher aber, so man schicken soll, muss jovialisch sein und affabel, splendido und bedarf keiner so grössen cognition der negotiorum, weil doch der Resident Adles thuen muess — auf diese weise kann der

» Isdenzy wol adjungirt werden, dawider wolte ich kein Be-
 » denken haben; mocht alsdann philosophiren wann und wie
 » er wolte *stoice* und *peripatetice*. Er ist mein und ich sein
 » alter Bekannter, hatt in doch allein nit rathen koennen
 » *propter ipsius ingenium*.— Ich gebrauch als Kur das Decoe-
 » tum der Franzosen, ist heut der 12 Tag, das ich kainen lufft
 » an mich lasse, befind mich Gott Lob wol, allein das stin-
 » kete Holzwasser und hain anderes Getrenk zu geniessen ist
 » mir aine grosse Mortification. »

II. — PAGE 20.

Ewlia I., f. 297. Ewlia, p. 249, cite à l'occasion du pre-
 mier siège les tribus tatares suivantes : 1. Les grands No-
 ghais ; 2. les petits Noghais ; 3. les Schidak Noghais ; 4. les
 Minmit Noghais ; 5. les Schirinlis ; 6. les Manssourlis ; 7. les
 Sebhounlis ; 8. les Mankatlis ; 9. les Nakhdjiwanlis ; 10. les
 Tschekeschkés ; 11. les Arbatlis ; 12. les Arlis, c'est-à-dire
 ceux de Perekop ; 13. les Olanlis ; 14. les Badraklis ; 15. les
 Arlanbeg Ilis ; 16. les Tschoban Ilis ; 17. les Dewi Ilis ;
 18. les Nêwrouz Ilis ; 19. les Soudaklis ; 20. les Savatlis ;
 21. les Keroutelis ; 22. les Arkenlis ; 23. les Daïrlis ;
 24. les Sedjwanlis. Le même auteur décrit, f. 294, le passage
 de la flotte par le détroit de Tamân entre les deux promon-
 toires Kelesedjik et Tschouchka (Sotschko), ainsi que le
 grand port de Boyalissira (Bolschoi), situé au-dessous d'Azov ;
 là s'arrêta le beglerbeg de Kaffa avec les troupes tcher-
 kesses des tribus Schighak, Schanad, Mamschoukh, Takafar,
 Bozoudak, Poulkaï, Khatokaï, Besni, Kabartat ; il parle de
 Tatares goitreux et à teint jaune, habitant à Bourebaï entre
 Azov et Orkapou (Perekop) ; il passa ensuite la rivière
 Donskaïa (bras du Don), qu'il appelle *Soud*, et le Monith
 (Mounis).

III. — PAGE 22.

Kouroutschaï entré Philippopolis et Tatarbazardjik (voy.

Atlas, Roumilie). Feigius, dans l'ouvrage intitulé *Adler-schwung*, p. 515, donne d'après Jean Lachewitz, interprète impérial, le chronogramme qui se trouve inscrit sur le pont de Nissa. Plusieurs voyageurs écrivent par erreur Moustafapascha Palanka, au lieu de Mousa-Pascha.

IV. — PAGE 24.

« S. Ibrahim d'alta statura, corpulento, mostra di esser di natura mansueto, inclinata alla quiete; lo maneggia come vole il G. Vesir Mustafapascia, nation albanese, homo (quantunque non sappi ne legger ne scriver) di buon spirito, fiero e di gran cuore, habile a qualsivoglia maneggio grande, non mancano nemici ad uno dei quali (il Pascia di Temeswar) ha procurato la morte contra la volonta della Regina madre. » Schmid, *Rapport de 1641*. Le même rapport dit sur l'état de la flotte : « La flotta sotto il comando di Usunpy Ali (Ouzoun Pialé) Corsario vecchi composta di 44 gallerie, 36 Caramursali, 81 Sciaiche nel mar nero, a Rodi 25 Gallerie. »

V. — PAGE 37.

Le *Nassihatnamé* (Livre du Conseil), écrit par un des vizirs d'Ibrahim dans la première année de son règne (1050—1640), c'est-à-dire à l'époque où Derwisch Mohammed-Pascha était gouverneur de Bagdad (V. Niebuhr, dans la Liste des gouverneurs de Bagdad, t. I, p. 252), est une des sources statistiques les plus précieuses. La Bibl. I. R., n° 96, possède quelques extraits de cet ouvrage relatifs à l'état de la cour de cette époque, des hauts fonctionnaires d'Etat et de l'armée. — Les listes des régimens des sipahis et des janissaires, des tschaouschs, des mouteferrikas, étaient déposées entre les mains du secrétaire du cabinet du Sultan; il gardait également les registres des finances, ceux de la capitation (kharadj), des impôts extraordinaires (awariz), des fermes (moukataa) des Turcomans, des

chambres des comptes (mouhasebé) de l'Égypte et ceux de la flotte. L'auteur conseille au Sultan de puiser dans ces douze registres la connaissance véritable de l'état de ses forces, et dans le Kanoun celle des institutions de son empire. I. *La cour*. A la tête de cette branche de l'administration intérieure se trouvait le grand maître de la cour ; il avait sous ses ordres les six chambres des pages, parmi lesquels ceux de la première chambre (khassoda) recevaient une solde de trente aspres par jour, ceux de la seconde chambre (khaziné) douze aspres ; ceux de la troisième chambre (kilar), de la quatrième (sefer), de la cinquième (souyoukoda ou la grande chambre), et de la sixième (koutschoukoda ou petite chambre) n'avaient que dix aspres par jour. Le nombre des pages de la première chambre était fixé à quarante ; ils avaient pour chef le premier valet de chambre (khassodabaschi) ; le chef de la seconde chambre s'appelait gogünbaschi ou porteur de l'aiguière, et après lui l'anakhtaroghlan ou page porteur des clefs ; le chef de la troisième chambre était le peschghirbaschi ou gardien de la nappe ; celui de la quatrième s'appelait tschamaschirbaschi ou maître de la lessive. Ceux-ci étaient appelés aux places vacantes de la première chambre ; les chefs des deux dernières chambres (la grande et la petite) entrèrent successivement dans les places vacantes de la quatrième, de la troisième et de la deuxième chambres. Outre les six chambres du serai, il y avait trois chambres des pages dans les serais de Galata, d'Ibrahim-Pascha et d'Andrinople ; les élèves de ces trois chambres passaient de là dans la petite puis dans la grande chambre du serai impérial. Chaque chambre comptait douze anciens qui recevaient annuellement deux mille trois cents aspres à titre d'argent de vêtement (tschatma), mille six cents aspres à titre d'argent de broderie, mille six cents aspres à titre d'argent de ceinture et d'autres sommes pour plusieurs autres articles, en total dix mille six cents aspres. Le nombre des pages de la grande chambre était de deux cents, celui de la petite chambre de cent, et celui de chaque chambre des trois serais extérieurs de trois cents. Le kilardji-baschi ou

Le chef de la troisième chambre avait sous ses ordres les cuisiniers et les confiseurs; celui de la seconde chambre était khazindar-baschi ou maître de garde-robe; la grande et la petite chambres reconnaissaient pour chef le kiaya du serai; mais celui-ci ne jouissait point de la prérogative de s'adresser directement au Sultan; il était obligé de remettre ses rapports au grand-maître de la cour. II. *Des troupes.* La moindre solde des janissaires était de trois aspres; il y avait cent soixante-une chambrées de janissaires; la chambrée était de trois cents à cinq cents hommes; le corps entier formait donc un total de soixante à soixante-dix mille soldats. Les officiers composant l'état-major étaient : 1. l'aga; 2. le kiayabeg; 3. le seghban-baschi; 4. le sâgardji-baschi; 5. le samssoundji-baschi; 6. le tournadjibaschi; 7. le baschtschaousch. Les registres des janissaires se trouvaient entre les mains de leur secrétaire ou inspecteur (yenitšcheri efendisi). Les rayas et les habitans de la ville ne pouvaient pas être inscrits comme janissaires; huit mille janissaires se relevaient tous les trois ans avec la dénomination de noëbdji (sentinelles), dans la garde des forteresses frontières. Ici (p. 33), le *Nassihatnamé* donne la liste des gouverneurs dans cette période de l'empire. Les mouteferrikas ou fourriers de la cour, au nombre de trois à quatre cents, et employés comme portiers de la cour ou à d'autres missions, étaient en partie soldés, en partie feudataires; les premiers recevaient une paie de cinquante à cent aspres par jour. Les pages des quatre premières chambres sortaient en qualité de mouteferrikas; ils devançaient le Sultan, mais celui-ci ne leur adressait jamais la parole. Les tschaouschs, dont le nombre ne dépassait pas non plus celui de trois à quatre cents, étaient également ou feudataires ou soldés; ces derniers recevaient une paie journalière de quarante à soixante aspres et étaient choisis parmi les gardes des jardins impériaux, qui s'étaient distingués. Le Sultan observait envers eux le même silence. Les écuyers, au nombre de quarante ou cinquante, et recevant une paie de quarante aspres par jour, servaient à table les jours de diwan. La vénérie

se composait du premier chasseur aux vautours (tschakiroû baschi), du premier fauconnier (toughandji-baschi), du premier chasseur à l'épervier (atmadji-baschi), du chef de la vénerie (aw agasi). La chasse étant considérée comme un exercice préparatoire à la guerre, les dénominations de gardien des chiens (spghban), gardien des fureteurs (sagârâdji), gardien des dogues (samssoundji), gardien des grues (tournadji), passèrent à l'état-major des janissaires. La cavalerie régulière ou la garde à cheval du Sultan et de l'étendard sacré consistait en six divisions commandées par autant d'ages : 1. les sipahis ou les trois cents compagnies de l'étendard rouge ; 2. les silihdars ou les deux cent soixante compagnies de l'étendard jaune ; 3. les cent vingt compagnies de l'étendard vert ; 4. les cent compagnies de l'étendard bleu ; 5. les cent compagnies de l'étendard rouge et jaune ; 6. les cent compagnies de l'étendard blanc et vert, en tout neuf cent quatre-vingts compagnies qui formaient un total de vingt à trente mille hommes, la compagnie étant composée de vingt à trente hommes lorsqu'elle était au complet ; mais d'ordinaire il n'y avait sous les armes que treize mille hommes. Les sipahis marchaient à droite du Sultan, les silihdars à sa gauche ; ces deux corps se relévaient alternativement dans la garde de la tente impériale. La garde du corps des archers (solaks) formait un total de quatre cents hommes ; et celle des lanciers (peïks) n'était que de cent trente hommes. Dans les marches, ces derniers devançaient les premiers. Les chevaux de main avec des palefreniers (serradjs) marchaient dans les rangs des solaks. Le grand écuyer avait la haute inspection des chevaux, le second écuyer celle des voitures et des chariots ; il était surtout affecté au service de la sultane Walidé. A cette époque la piastre contenait neuf drachmes et demie d'argent, la drachme dix aspres, par conséquent la piastre quatre-vingt-quinze aspres ; mais à l'époque où l'auteur écrivait, la piastre avait cours de cent vingt-cinq aspres parce qu'ils étaient forts petits et ne portaient pas tous leur poids. III. *Des impôts.* L'impôt sur les maisons (awariz)

fait de trois cents aspres par maison, qui étaient prélevés par un percepteur; on comptait dans tout l'empire cent vingt mille maisons imposées d'awariz; vingt mille étaient alors déjà tombées en ruines (tschourouk), les cent mille autres rapportaient au fisc trente millions d'aspres. IV. *Des juges.* Les juges dans la Roumilie et dans l'Anatolie furent souvent changés; les premiers, ainsi que le voulait la loi, en Europe, les seconds en Asie; mais ils ne furent jamais en cette qualité envoyés d'Asie en Europe, ou d'Europe en Asie. Le nombre des juges dans l'Anatolie se montait à mille sept cents; leur nomination dépendait de la proposition du grand-juge d'Anatolie; aucun des juges subordonnés ne pouvait être destitué avant deux années; ceux qui portaient le titre honorifique de molla jouissaient d'un revenu journalier de trois cents à cinq cents aspres. Leur destitution dépendait de la volonté du moufti ainsi que leur nomination. Il en était de même des mouderris. On comptait dans la Roumilie sept cents juges qui, joints à ceux d'Anatolie, présentèrent un total de deux mille quatre cents juridictions. V. *La flotte* consistait en quarante à cinquante galères armées et équipées par les begs des îles et des côtes de l'Archipel; en temps de guerre, le Sultan ajouta à ce nombre quarante à cinquante autres galères. A l'occasion du baise-main du kapitan-pascha, l'auteur donna au Sultan quelques règles sur la dignité et l'ordre à observer dans ce cérémonial, en disant qu'il ne pouvait pas être instruit de toutes ces choses, puisqu'il était monté sur le trône à l'âge de dix-huit ans. Mais c'était une erreur, car Ibrahim à son avènement avait vingt-quatre ans. VI. *Des fiefs.* Le revenu annuel d'un fief de vingt mille aspres faisait un siamet complet; un fief de trois mille aspres s'appelait timar; le fief rapportant un revenu de vingt à cent mille aspres était désigné sous le nom de *hissa* (la part). La capitation se montait à deux cent quatre-vingt-cinq aspres par tête. VII. *Règlemens sur les prix du marché.* L'okka de viande de mutton était fixé à dix aspres, le kilo de froment à soixante aspres; le kilo de riz à cinquante aspres; l'okka de charbon de

brebis à douze aspres; le pain d'un poids de cent cinquante drachmes à un aspre. Le kilo de froment avait vingt okkas, le kilo d'orge dix okkas; l'okka quatre cents drachmes; la drachme était calculée au poids de seize grains de blé. VIII. *Fournitures en nature envoyées annuellement d'Égypte.* Pour les offices du harem, quatre cents pains, c'est-à-dire quarante-cinq mille okkas de sucre, qui étaient distribués parmi les cuisiniers et les confiseurs; trente-six mille kilos de riz, du café, des fines épices, etc. Après avoir donné quelques règles sur l'administration du trésor, sur la monnaie et sur les réclamations en dommages et intérêts de l'empire envers les puissances étrangères, l'auteur revient à la réclamation d'un demi-million de ducats adressée aux Vénitiens sous le règne de Mourad IV.

VI. — PAGE 61.

La lettre du Sultan au czar Alexis Mikhaïlowicz se trouve dans l'*Inscha* de l'Académie orientale de Vienne, n° 8, ainsi que celle du grand-vizir, n° 18. Le second ambassadeur y porte d'abord le nom d'Alkarie, ensuite d'Alakona. La même lettre se trouve dans l'*Inscha* du reis-efendi Mohammed, n° 41, la lettre de créance d'Arslan, n° 8, et sa lettre de récréance, n° 17.

Traduction littérale de la lettre de récréance de deux ambassadeurs russes.

« Gloire des plus grands des princes chrétiens, élu des grands du peuple du Messie, conciliateur des affaires de la communauté nazaréenne qui traîne à sa suite la queue de l'autorité et de la magnificence, possesseur des preuves de la gloire et de la puissance, czar des pays de toutes les Russies et chef de ses peuples, notre grand ami, Alexis Mikhaïlowicz, que sa fin soit heureuse! Vous saurez au reçu de ce noble chiffre impérial: Notre sublimé et heureuse Porte est toujours, par la grâce de Dieu le tout-puissant, et par la haute faveur de notre pro-

Mohammed Moustafa, qui est le chef de tous les prophètes, et que nous vénérons en lui adressant nos plus ferventes prières, le refuge des padischahs et l'asile des khosroës de tous les pays. Vos ambassadeurs, vos honorés serviteurs, Istiân Wassilôri et le desterdar Darol Karie, que leur fin soit heureuse ! après avoir envoyé leurs agens pour confirmer à notre Sublime-Porte les articles de votre amitié et consolider les règles d'une union sincère, sont arrivés avec vos lettres ; leur contenu, qui nous a été communiqué par nos honorés ministres et nos vizirs éprouvés placés au pied de notre heureux trône, a été ajouté à nos sciences qui embrassent le monde, de sorte que nous connaissons parfaitement l'état des choses dont elles parlent. Votre père (Mikhaël Romanof), le précédent czar, avait envoyé des ambassadeurs à notre heureuse Porte pour confirmer et renouveler l'amitié que nous entretenions avec lui ; mais avant qu'ils eussent atteint nos frontières bien gardées, le czar a quitté les choses de ce monde pour l'éternité sur l'ordre de Dieu le tout-puissant. Suivant sa dernière volonté, vous avez été appelé à la domination de Moscou et de la Russie, et afin de continuer les rapports d'amitié qui ont existé entre votre prédécesseur et notre bienheureuse Porte, vous avez envoyé près de Notre Majesté les deux ambassadeurs susdits, chargés de nous remettre vos présens et vos lettres. Conformément à notre amitié pour vous, ils ont été admis en notre présence impériale, et ont essuyé leurs fronts au pied de notre trône qui est le refuge du khalifat. Les présens envoyés par vous ont été gracieusement acceptés, et les porteurs distingués par de magnifiques vêtemens d'honneur ; pour vous féliciter de votre avènement, nous avons envoyé, accompagné de votre ambassadeur, un des mouteferrikas bien mérités de notre sublime et heureuse Porte, cet asile du honneur, l'homme le plus glorieux parmi les hommes glorieux et estimés, celui qui réunit en lui les plus hautes qualités et vertus, le mouteferrika N. N. Lorsqu'il sera arrivé près de vous avec cette lettre impériale qui vous garantit le

bonheur et vous assure mes grâces, il convient que, fidèle à la sincérité concentrée dans votre nature, et à l'amour et à l'attachement qui distinguent votre cœur, vous remplissiez, de la manière que vous nous dites dans votre lettre, les devoirs de l'amitié et du bon voisinage qui a existé depuis des siècles entre la sublime maison des Ottomans, reposant sur des bases solides, et notre auguste famille resplendissante de majesté, et vos aïeux ; il convient aussi que vous vous efforciez de maintenir d'une manière digne de nos deux cours les conditions de la paix qui garantissent la prospérité de nos Etats. Du côté des pays de Russie, personne ne doit causer le moindre dommage à quelque lieu que ce soit, ni par mer du côté d'Azov, ni dans la Mer-Noire ; le prétexte que ces dommages auraient été causés par les Cosaques, et en général tout autre prétexte, ne pourra être admis ; vous devez envoyer en temps nécessaire à Sa Hautesse le khan de Crimée, Islam-Ghirāi (que ses nobles qualités se transmettent à la postérité !), le tribut que les czars de Moscou lui ont payé dans tous les temps. De notre côté, nous avons envoyé l'ordre au khan susdit et aux commandans de Kaffa et d'Azov de ne permettre aucune excursion dans les terres moscovites, et de maintenir en bon ordre leurs subordonnés. De jour en jour on verra les heureux effets de la bonne amitié qui existe entre les deux Etats.

Traduction de la réponse du czar Alexis Mikhaïlowicz au Sultan.

« A l'heureux et très-puissant Padischah de l'Islamisme ! — Il a existé de tout temps entre vous et nos aïeux, les czars de Russie et mon père, une amitié sincère et jamais d'inimitié. Notre père, de son côté, n'a pas négligé d'envoyer à Constantinople une ambassade chargée de vous remettre des lettres d'amitié, en les accompagnant de présens convenables. Votre lettre impériale, qui nous informe de l'arrivée et de l'acceptation de nos présens, nous a été remise, ainsi que vos présens, par

le ~~pad~~teferrika Arslanaga; ces présens ont causé une grande joie à notre père, et il les a reçus, ainsi que votre lettre impériale, avec les honneurs dûs. A l'époque du grand-vizirat de Moustafa-Pascha, celui-ci adressa à notre père, le czar Mikhaël Kodozbegi (Romanof), une lettre qui lui fut envoyée par ~~Lupul~~ alors voïévode de Moldavie, et remise par le boyar Istafi (?), avec une lettre du même voïévode. Le grand-vizir nous fit connaître dans cette lettre les armemens qu'il avait ordonnés pour chasser les Cosaques d'Azov; le voïévode, dans sa lettre à notre père le czar Mikhaël, l'engagea de retirer les Cosaques de cette ville. Le voïévode, se posant médiateur, promit que l'heureux empereur, de son côté, les maintiendrait (les Tatares) si bien en bride, qu'ils ne pourraient occasioner le moindre dommage aux pays de Russie. Les conventions ayant été arrêtées ainsi, notre père envoya, fidèle à l'ancienne amitié, un boyar connu pour chasser d'Azov les malfaiteurs (eschkia), les Cosaques; mais ils lui refusèrent obéissance, irrêtèrent le boyar et le mirent en prison. A cette nouvelle, notre père promit aux Cosaques, outre les bienfaits dont ils jouissaient déjà, de plus grands encore; il leur écrivit des lettres en termes menaçans, et les détermina de toutes ces manières à sortir de la forteresse. Ce service rendu par notre père n'était que la conséquence de son amitié pour S. M. le puissant Padischah; cependant on n'a pas encore vu le résultat des promesses faites dans la réponse du voïévode Lupul, qui nous est parvenue ici. Le khan de Crimée, Islam-Ghiraïkhan, le kalgha Nouveddin, quelques mirzas et l'armée des Noghais, ont oublié le serment qu'ils ont prêté sur le Koran, ainsi que les admonitions de S. M. le plus heureux des Padischahs, de ne causer aucun dommage à nos pays. Il a envoyé son frère le noureddin Ghazi-Ghiraï, avec l'armée de Crimée et des Noghais, contre les châteaux-forts et les villages de nos frontières, amené un grand nombre de prisonniers et versé des vots de sang. Pleins de confiance que l'amitié entre nos deux Etats sera observée comme du temps de notre père, nous

avons négligé de garder nos provinces de ce côté, et la suite en a été le meurtre et la captivité d'un grand nombre de nos sujets. La lettre impériale, apportée par Arslanaga, nous disait que l'ordre avait été donné au khan des Tatars, de ne plus inquiéter à l'avenir nos pays. En effet, Arslanaga, dans une assemblée avec nos premiers boyars, ~~étant en~~ primé de cette façon, nous, pleins de confiance dans ses paroles, nous négligeâmes d'envoyer des troupes sur nos frontières. En parlant des Cosaques, il faut se rappeler qu'ils demeurent dans des pays bien éloignés de nous, et que c'est un ramassis de malfaiteurs qui ont fui nos Etats pour se soustraire à la punition due à leurs crimes. Tout le mal qu'ils font ne se fait point en notre nom. Néanmoins nous leur avons de nouveau envoyé les ordres les plus sévères de ne point inquiéter les pays de S. M. le Padischah de l'Islamisme, notre grand ami, de ne point parcourir la Mer-Noire ou d'attaquer la terre d'Azov. Afin d'éloigner ces incursions de nos provinces, nous avons envoyé quelques boyars avec des troupes pour garder nos frontières; ils ont ordre de ne causer aucun dommage aux pays situés sur la Mer-Noire, appartenant à S. M. l'heureux Padischah; mais depuis les événemens dont nous parlons, nous ne pouvons plus avoir aucune foi dans la fidélité du khan des Tatars. En écrivant cette lettre, nous nous en avons eu pour but de garder précieusement l'amitié qui de tout temps a existé entre les padischahs de l'Islamisme et les czars de Russie, et de faire connaître nos intentions à S. M. Si elle est décidée à garder cette ancienne amitié, à notre tour nous la garderons inviolablement. Mais quelle que soit votre résolution, vous devez nous la faire connaître, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Nous vous engageons à envoyer des ordres sévères au khan des Tatars pour qu'il remette en liberté les prisonniers et qu'il restitue l'argent qu'il a emporté au milieu de la paix depuis mon règne et pendant celui de notre père. S. M. l'heureux Padischah nous ayant adressé ~~trois~~ trois une lettre impériale, nous avons envoyé aussi de notre

~~de nos~~ ambassadeurs de confiance Istian (?) et Wassili (?),
 avec des lettres pleines d'expressions de notre amitié et des
 présens convenables. Nous vous prions de ne pas arrêter nos
 ambassadeurs, et de vouloir nous les renvoyer avec une bonne
 et heureuse réponse. Notre ami le grand-vizir parlera de nos
 affaires avec S. M. le très-puissant Padischah. Veuillez mettre
 le sceau à votre amitié et expédier nos affaires, et nous serons
 prêts à vous rendre les mêmes services.

Lettre du grand-vizir au Czar de Russie.

Gloire des plus grands des princes chrétiens, élu des grands
 du peuple du Messie, conciliateur des affaires de la commu-
 nauté nazarenne qui traîne à sa suite la queue de l'autorité et
 de la magnificence, possesseur des preuves de la gloire et de la
 puissance, notre auguste et grand ami, czar des pays de toutes
 les Russies et chef de ses peuples, Alexis Mikhaïlowicz, que sa
 fin soit heureuse et qu'il marche de sa seule volonté dans le
 chemin de salut! En vous faisant connaître nos sentimens et
 en vous assurant de notre amitié, nous vous prions d'ajouter
 foi à nos paroles sincères, qui sont le fruit de l'amitié et des sen-
 timens bienveillans que vous avez témoignés au plus puissant et
 au plus heureux des padischahs et des schehinschahs; en con-
 séquences, nous vous faisons connaître amicalement ce qui suit :
 Par la grâce de Dieu le tout-puissant, par les heureux miracles
 de notre prophète Mohammed Moustafa, la Sublime-Porte
 de S. M. le plus grand des sultans de son temps, le plus au-
 guste des khakans de tous les pays, le plus heureux, le plus
 glorieux et le plus puissant des padischahs de ce monde, le
 schéhinschah plein de puissance céleste, est devenue le lieu où
 se rendent les khosroës et les empereurs pour le baise-main.
 Vos ambassadeurs envoyés naguère à cette Sublime-Porte pour
~~établir~~ les bases de votre amour et de votre amitié et pour con-
 solider nos bonnes relations, le modèle des princes chrétiens,
 Etienne Wassili et le desterdar Alakona (?) (que leur fin soit

heureuse!) sont arrivés ici et ont été invités, conformément au Kanoun ottoman et à l'ancien usage, au diwan impérial après avoir été revêtus d'habits d'honneur. Ils se sont prosternés au pied du trône de S. M., le plus heureux, le plus glorieux et le plus puissant padischah, qui est le refuge du monde (que Dieu l'honore toujours et augmente sa puissance!) Ils ont remis entre ses mains les lettres envoyées par vous et votre père, et lui ont exposé les affaires dont vous les avez chargés verbalement; puis ils ont été reconduits dans leur demeure avec les honneurs dus à leur rang. Après avoir rempli leur mission, vos ambassadeurs ont de nouveau été revêtus d'habits d'honneur et renvoyés avec des lettres de félicitations pour votre avènement. Mais au moment de se mettre en route, nous reçûmes la nouvelle que des troupes se rassemblaient sur vos frontières et que, contrairement à la paix, les Cosaques du Don, les mal-faiteurs, se réunissaient à Tscherkeskerman dans le voisinage d'Azov. Quelques milliers de Cosaques à pied et à cheval, marchant sous vos drapeaux, après avoir donné plusieurs assauts à la ville d'Azov, furent repoussés dans une sortie de la garnison musulmane. Cette dernière leur livra de grands combats; dans chacun de ces combats quelques mille Cosaques ont été passés au fil de l'épée par la grâce de Dieu, le maître du monde, sous le règne vengeur de S. M. notre très-heureux, très-puissant et très-glorieux Padischah; un grand nombre d'entre eux ont été faits prisonniers et envoyés avec les drapeaux pris sur l'ennemi à la Sublime-Porte. Ceux que le sabre avait épargnés se sont réfugiés à Tscherkeskerman. Dans cet état de choses, nous avons retenu, par ordre impérial, votre ambassadeur pour connaître à fond tout ce qui s'est passé. Vous venez d'envoyer de nouveau un courrier au plus heureux et au plus glorieux des padischahs qui est le refuge du monde; vos affaires ont été longuement discutées. Vous nous avez fait savoir que, pour arranger vos affaires, nous eussions à interposer notre médiation et témoigner notre amitié par des services réels; en conséquence, mon ami, nous avons

exposé devant l'étrier impérial l'état de vos affaires et la position des choses d'une manière conforme à l'honneur des deux empires et aux conventions de notre alliance. On ne vous cachera donc pas que la paix et l'amitié avec la Sublime-Porte et le très-heureux et très-glorieux Padischah demandent, pour être fortes et solides, l'accomplissement de plusieurs choses. D'abord que vous empêchiez les Cosaques de faire des courses dans la Mer-Noire et de porter leurs ravages à quelque lieu que ce soit de nos provinces bien gardées; ensuite que vous conjuriez à payer le tribut d'usage au khan de Crimée sans aucune résistance. En retour nous obligerons le khan des Tatares à se tenir tranquille; nous lui défendrons d'envoyer des troupes contre Moscou; et de notre côté nous ne causerons aucun dommage aux villages qui vous appartiennent. Mais aussi longtemps que les malfaiteurs, les Cosaques, s'assembleront et se fortifieront dans le château de Tscherkeskerman, dans le voisinage d'Azov, et commettront une foule d'actions mauvaises et contraires à la paix, de notre côté, nous ne négligerons certainement pas de favoriser les incursions du khan de Crimée. Nous avons conféré à ce sujet avec votre ambassadeur, accrédité auprès de la Sublime-Porte, et comme la chose la plus utile pour les deux cours serait de raser ce château, nous vous avons, mon ami, expédié en toute hâte votre courrier. A son arrivée vous devez vous occuper de cette affaire avec toute la sincérité et la loyauté qui sont la base de votre caractère; vous disperserez les Cosaques qui se trouvent dans le fort de Tscherkeskerman, et vous nivellerez ce château à la terre, afin que ce côté d'Azov et les bords de la Mer-Noire soient en sûreté et que la paix puisse avoir son plein effet. Conformément aux conventions arrêtées avec vos ambassadeurs, nous avons envoyé en toute diligence un ordre impérial au khan, pour lui enjoindre de ne faire aucune incursion dans les pays de Russie jusqu'à l'arrivée de votre réponse à cette lettre bienveillante. En conséquence, aussi long-temps que le château de Tscherkeskerman restera rasé, que les Cosaques ne repaîtront pas à Azov, que leurs

caïques ne parcourront pas la Mer-Noire, que vous paierez exactement au khân le tribut d'usage et que vous maintiendrez avec sincérité l'amitié qui nous unit, son excellence le khân sera, conformément à votre volonté, empêché de faire des incursions sur votre territoire. La Sublime-Porte de S. M. notre heureux et puissant Padischah observera fidèlement la paix et la bonne harmonie à un degré tel qu'elle excitera la jalousie des autres princes et monarques, et assurera la tranquillité des serviteurs de Dieu. Nous avons chargé votre courrier de vous transmettre verbalement quelques autres détails, et nous espérons que vous nous enverrez promptement par ce même courrier la réponse à ce sujet ainsi que sur cette lettre.

VII. — PAGE 67¹

Les documens sur lesquels les Grecs s'appuyaient étaient la lettre de franchise délivrée, lors de la conquête, aux moines de Jérusalem par Omer Ben Khattab, et le traité que Mohammed est supposé avoir donné aux moines du mont Sinaï. Le premier document se trouve en arabe et en allemand dans les *Mines d'Orient*, t. V, p. 67; Tychsen, dans une dissertation (Comment. Soc. Gœtting, XV, p. 152), a exposé les raisons à faire valoir contre l'authenticité du second. Cependant ces deux documens étant considérés à Constantinople comme authentiques, la traduction turque du texte arabe, bien qu'elle ne soit pas exacte, est d'une grande valeur historique et politique. Il existe de ce dernier document trois traductions (*Schnurrer*, Bibl. arab., n° 390, 391, 392, édit. arabe et latine). Celle que nous donnons ici a été faite d'après la traduction turque du texte arabe, dont l'ambassadeur russe Italinsky s'est procuré une copie. L'original de cette traduction a été déposé à la Bibliothèque asiatique de Paris, comme un document très-important pour l'histoire des églises chrétiennes dans la Turquie.

¹ Cette note, oubliée dans le texte, trouve sa place, p. 67, l. 5, après ces mots : « que le Prophète lui-même leur en avait assuré la possession. »

d'autant plus que, nous le répétons, les Ottomans le considèrent comme authentique.

« Nous faisons connaître par ce qui suit la raison qui a dicté
 » ce document. Quelques chrétiens et moines, qui depuis long-
 » temps se sont établis sur la montagne, ont comparu devant
 » les juges de la noble loi du Prophète (que le salut soit avec
 » lui!) et ont parlé de cette manière : Jadis vous nous avez
 » délivré un document valable et n'étant entaché d'aucune
 » faute ou erreur, déclarant que les pèlerins se rendirent déjà
 » à l'époque de l'ignorance (le temps avant Mohammed) au
 » mont Sinai, situé dans cette juridiction, qu'ils passèrent dans
 » la vallée sainte, et qu'ils gravirent la montagne où s'arrêta
 » l'orateur de Dieu (Moïse). Mais depuis, nous avons délibéré
 » et pris en considération que, afin de pouvoir donner une
 » réponse catégorique aux partisans de l'époque et de les tenir
 » éloignés (de notre retraite), il nous fallait posséder un autre
 » document judiciaire. Le pacte du Prophète et le document
 » dont il est question, et que Mohammed Ben Abdoullah, l'en-
 » voyé de Dieu, a donné à nos aïeux et à nos pères, à nos imams
 » et à nos supérieurs pour qu'ils l'observent, ont été gardés et
 » religieusement maintenus depuis cette époque jusqu'à nos
 » jours par les khalifes légitimes (que Dieu les comble tous de
 » ses grâces!), et par les sultans précédens (que Dieu orne leurs
 » tombeaux de lumière!). Parmi les sultans ottomans qui ont
 » pris connaissance des ordres du Prophète remis entre nos
 » mains, nous citerons d'abord le sultan Sélim-Schah qui, en
 » plantant ses drapeaux victorieux, s'est fait connaître comme
 » conquérant de Syrie et d'Égypte, comme exterminateur des
 » rebelles ischerkesses, comme briseur des têtes des Khosroës,
 » et comme serviteur des deux saintes villes de l'Islamisme;
 » ensuite, son fils, le plus grand des sultans, le khakan le plus
 » vénéré, le sultan des sultans combattant dans la guerre sainte,
 » le père des conquêtes, le sultan Souleïmankhan (que sa tombe
 » soit embaumée de musc!); mais c'est surtout ce dernier pa-
 » dischah, le refuge du monde, dont le gouvernement l'a placé

» à côté des anges, le sultan des Arabes et des Persans, le
 » second Salomon, le dixième souverain du trône ottoman, le
 » roi des rois, le fils des fils d'Adam, l'ombre de Dieu sur la
 » terre, qui a lu les ordres remis à nous par feu le sultan Sélim
 » (que Dieu honore ses victoires et augmente sa puissance!)...
 » En conséquence, nous avons donné ce document répétant
 » les nobles ordres ci-dessus mentionnés; le diplôme a été joint
 » aux protocoles, après en avoir donné copie pour servir de titre
 » de conviction en cas de besoin, et afin d'obliger ceux que cela
 » concerne à agir conformément à la lettre du noble traité. »

On apporta la copie du traité du Prophète dont l'original se trouve dans le trésor impérial, ainsi que celles des nobles ordonnances, dont nous donnons ici la traduction en ture après nous être convaincus par leur comparaison de leur authenticité avec la noble loi. « Nous faisons connaître par la présente à tous, ce que dit la bouche bienheureuse du prophète Mahmoud, fils d'Abdollah, le prophète de Dieu, celui qui fait la joie de tous les hommes de préférence à tous les autres prophètes, et qui en vertu du verset : « Dieu est la seule sagesse, le seul adoré, » procure au serviteur de Dieu sécurité et repos. Il a écrit ces lignes pour servir de traité au peuple chrétien, et à chacun de leur nation, qu'il soit loin ou proche, doué du langage ou muet, connu ou inconnu. Celui de ses sujets qui violerait les obligations contenues dans ce traité violerait le traité de Dieu, s'opposerait à ses ordres, se jouerait de la foi, et s'attirerait (que Dieu l'en préserve!) la malédiction, qu'il fût sultan ou mendiant.

» Si un moine ou un voyageur fixe son séjour ou le lieu de ses prières sur une montagne, ou dans une vallée, dans une caverne ou dans un endroit habité, dans une plaine ou près de la route, ces refuges, je le jure par mon ame, jouiront d'une parfaite sécurité; je suis le gardien et le conservateur de leurs biens, meubles et immeubles, envers tout mon peuple, car ils sont mes sujets (rayiet) et mes obligés (schlizimmet).

• Nous défendons la perception de la capitation et de tout

» autre impôt ; et l'on ne pourra les y contraindre en aucune
» façon.

» Leurs juges, moines et anachorètes, conserveront la posi-
» tion dont ils ont joui par le passé.

» On ne pourra interdire à leurs voyageurs d'écouter leur
» pèlerinage.

» Celui qui désobéira à ces ordres aura violé les ordres de
» Dieu et se sera opposé au Prophète.

» Il est défendu de prélever sur leurs juges et leurs religieux
» une capitation ou autre impôt.

» Ceux d'entre eux qui persévèrent sincèrement dans leurs
» devoirs de sujets sont sous ma protection (simmet) et joui-
» ront d'une sécurité parfaite en quelque lieu que ce soit, sur
» terre et sur mer, dans l'est et dans l'ouest.

» Il est également défendu de prélever sur les ermites, qui
» font leurs actes de dévotion dans les montagnes, le karadj ou
» le dixième de leurs récoltes. Les Musulmans ne doivent les
» inquiéter en aucune façon ; leurs productions servent uni-
» quement à leur entretien.

» À l'époque où les palmiers mûrissent, les habitans de la
» contrée seront tenus de leur fournir six muids (kadab) de
» vin de palmier ; ils ne pourront pas être contraints à rejoind-
» re l'armée pour faire la guerre et à payer la capitation.

» Ceux qui, en qualité de marchands, sont tenus à la capita-
» tion, ne paieront pas plus de douze dirhems ; tout autre
» impôt sur leurs têtes est défendu.

» En vertu du texte : *Ne vous querellez pas avec ceux qui*
» *obéissent à la loi*, tous les musulmans sont tenus à les traiter
» de la meilleure manière ; et s'ils ont à se plaindre, leurs
» griefs doivent être levés par tous les moyens possibles.

» Personne ne doit les empêcher de faire leurs prières dans
» leurs églises, de suivre les lois de leur religion et de recon-
» struire leurs églises.

» Celui qui contrevient à ce traité signé au nom de Dieu se
» constitue rebelle contre les ordres de Dieu.

» Ce traité les dispense de porter des armes; cependant, en cas de guerre, ils doivent plutôt combattre dans les rangs des musulmans que contre eux.

» Ce traité doit être observé jusqu'à la fin du monde, et personne ne doit le violer. »

Ont assisté comme témoins les disciples et les compagnons du Prophète dont les noms suivent : Mewlana Omer, Mewlana Mahmoud, Mewlana Moustafa et autres : Ali Ben Ebi Thalib, Eboubekr Ben Ebi Kakafa, Omar Ibnol Khattab, Osman Ibn Osman, Eboud-Dorda, Ebou Kouréiré, Abdoullah Ibn Mesoud, Abbas Ben Abdaol Motaleb, Fadhli Ibn Abbas, Sobéir Ibn Awané, Thalha Ben Abdollah, Saad Ben Maâf, Saad Ben Abbas, Thabet Ibn Nefis, Ebou Hanifé Ibn Obeïd; Hadji Ben Obeïd, Moazim Ben Koreïschî, Haret Ben Thabit, Abdol Kaïm Ben Hasan, Abdollah Ben Amrou Ben Aass, Aazib Ibn Yas (que Dieu les comble tous de ses grâces!).

Ce traité fut écrit par Ali Ibn Thalib, dans la mosquée du Prophète, la seconde année de l'hégire, le 3 moharrem (7 juillet) et déposé dans le trésor. L'original est écrit sur quatorze feuilles in-4° de cuir de Taïf, de couleur verte, et couvertes d'ornemens en or. La traduction en fut faite au mois de djemazioul-ewwel 977 (fin novembre 1569); elle est munie du sceau du grand-molla Mohammed-Efendi, et fut déposée dans le trésor impérial. A ces nobles commandemens (du Sultan) ei-dessus mentionnés, et dont chacun est muni du chiffre impérial, nous ajoutons l'ordre que, puisque ces moines, qui habitent le mont Sinaï et celui des Prières (Horeb?) sans cesse visités par les pèlerins et les voyageurs, ne manquent jamais de remplir à leur égard les devoirs de l'hospitalité, et puisqu'ils donnent des secours et tiennent société aux Bédouins errans dans les vallées et les déserts, aux grands et aux petits, aux hommes et aux femmes, et assistent les malades, personne d'entre eux ne doit les inquiéter; il est défendu en outre aux Arabes de pénétrer dans leur couvent. Ces ordres et ces commandemens doivent être exécutés conformément au verset :

Obéissez à Dieu, au Prophète et à vos supérieurs. Le document qui contient les ordres ci-dessus a été écrit sur leur demande, comme l'exigeait le temps, et remis entre leurs mains, pour s'en servir en cas de besoin: Écrit le 1^{or} schâban 1048 après l'hégire (la migration du Prophète, de celui dans la personne duquel se réunissent l'honneur et la noblesse.)

~~LIVRE L.~~

I. — PAGE 94.

L'histoire de la conquête de l'île de Crète par les Arabes n'a pu être traitée ici avec plus de détail. Toutefois, comme les principaux événemens de cette conquête ont été presque entièrement ignorés des historiens européens, au point que Moursius ne les connaissait que par quelques passages des Byzantins, nous croyons devoir citer ici ce que Hadji Khalfa (*Histoire des Guerres maritimes*, f. 62 et 65) raconte comme appendice à l'histoire de la guerre de Crète. On lit, dans le *Raoudhoul Moaatar fi Akhbar il aktar*, c'est-à-dire *Jardin embouqué des connaissances du pays*, par Ebou Abdoullah Ben Mohammed le Himyarite, né en 900 de l'hégire (1494), qu'à l'époque où Abdoullah Ben Saad était gouverneur d'Egypte, l'île de Crète fut conquise pour la première fois par les Arabes. Lorsque, plus tard, sous les Ommiades d'Espagne, du temps de Hakîm Ben Hischam, la guerre civile éclata à Cordoue parmi les Beni Rabdh (Ribdh ou Robdh, les *ῥαβδῖται* des Byzantins), dix mille d'entre eux émigrèrent pour Alexandrie, où ils s'établirent pour quelque temps, sous la conduite de leur chef, Ômar Ben Isa; ils conquièrent l'île de Crète, qu'ils conservèrent jusqu'en l'année 350 (961). D'après le *Noudjoum ez-zahiret fi akhbar Missr-el-Kahiret*, c'est-à-dire *les Étoiles levant dans les connaissances de Kahiret*; par

Djemaleddin Yousof Ben Schahin, mort en 893 (1487), l'événement *Rabdh* désigne la révolte du peuple de Cordoue contre la tyrannie de Hakim. Vainqueur, Hakim bannit ses adversaires. Ceux-ci furent envoyés de l'Égypte, en 210 (825), par le gouverneur égyptien des Abassides, Abdoullah Ben Tahir Sofari, dans l'intention de s'en débarrasser, dans l'île de Crète, où leurs descendans vivent encore. Nowaïri raconte, dans le *Nihayetol edeb*, que cette île avait été soumise pour la première fois, depuis la naissance de l'Islamisme, par Hafare, celui qui a découvert la mer, et qui avait construit la tour des Arabes, dans l'île de Rhodes (tour de S. Nicolas); qu'en l'année 192 (710), lors de la conquête de l'Andalousie, plusieurs de ses villes avaient été soumises; que Hamid Ben Manssour, général de Raschid, s'était emparé de plusieurs autres places; qu'aux temps de Mamoun l'Andalou, Omar Ben Habib avait imposé d'autres villes et villages, et qu'il les avait laissés en héritage à ses descendans, jusqu'à ce que les exilés de Cordoue, par Hakim Ben Hischam, eussent conquis toute l'île. A l'époque où ces conquérans ravagèrent, avec une flotte de quarante navires, les îles de l'Archipel, l'empereur Romanus envoya une ambassade à Abdoulaziz Ben Habib, alors souverain de l'île, pour lui proposer de renoncer à la piraterie et d'accepter un tribut annuel; puis, prétextant une année malheureuse, il demanda la permission d'envoyer cinq cents jumens dans les prairies de Crète, dont les poulains mâles appartiendraient à l'empereur. Ayant reçu cette permission, le grand-domestique débarqua, surprit la ville un jour de fête, tua le prince et envoya ses trésors à Constantinople. L'empereur ordonna de passer par les armes tous les guerriers arabes, et de n'épargner que les habitans. Cet événement eut lieu en l'année 345 (956). Le grand-domestique obéit aux ordres de son maître; cependant il envoya cent des habitans à Constantinople, où ils furent bien accueillis et revêtus d'habits d'honneur. L'année suivante, presque tous, espérant le même traitement, par-

tirent pour la capitale; mais à peine arrivés, ils furent jetés en prison, et n'obtînrent leur liberté qu'après avoir embrassé le christianisme. Revenus dans l'île, ils ne purent rentrer dans leurs maisons, avant que leurs familles eussent également abjuré la foi musulmane. C'est ainsi que toute l'île fut convertie au christianisme.

I bis. — PAGE 95.

*Refutatio Cretæ, quam D. Bonifacius Marchio Montisfer-
rati fecit communi Venetiarum de insula Creta et de cen-
tum millibus yperperorum et feudo et Thessalia civitate.
(Libro Dei patti, I, fol. 184.)*

« In nomine Domini Nostri Jesu Christi anno ab incarna-
» tione ejus millesimo ducentesimo quarto, tempore Inocentii
» Papæ, Romanorum Imperatore non existente, die duode-
» cimæ ineunte mense Augusti actum in suburbio Andri-
» politanæ civitatis Ind. VII. Manifestum facio ego quidem
» Dominus Bonifacius Montisferrati marchio, quodammodo
» in antea cum meis heredibus refutationem et finem facio
» vobis namque Domino meo Sanuto et Domino Ravano de
» Verona recipientibus procuratorio nomine pro Domino
» Henrico Dandulo D. G. Venetiarum, Dalmat. atque
» Chroatiaë duce, et pro suis successoribus, nec non et pro
» omnibus hominibus Venetiarum de toto hoc unde ipsos
» requisivi, et requirere potui per quodvis ingenium justè
» quoque vel injustè. Videlicet de insula Cretæ, quæ mihi
» data vel promissa sive concessa fuit per Alexium Impera-
» torem filium Isaachi quondam defuncti Imperatoris et de
» centum millibus yperperorum, qui mihi fuerint promissi
» per præscriptum Imperatorem et de toto feudo, quod et
» Manuel quondam defunctus Imperator dedit patri meo,
» fratri meo, et de toto quod ad dicendum habui vel habeo
» per me vel per aliam personam hominum Thessalica ci-

» vitate et ejus pertinentus intus et foris, nec non etiam
 » de omnibus possessionibus spiritualibus et temporalibus,
 » quas ipsi habent vel habituri sunt de cætero in Imperio
 » Constantinopolitano tam a parte Orientis, quam a parte
 » Occidentis et per omnia et in omnibus de suprascriptis
 » omnibus me foris facio cum omni jurisdictione et in Vestra
 » plenissima potestate relinquo ad faciendum inde quidquid
 » vestræ fuerit voluntatis, promittens nunquam per me nec
 » per aliam personam hominem contra omnia supra scripta
 » iturum. Verum quia ut præscriptum est de omnibus supra-
 » scriptis Vobis refutationem feci et finem, Vos ad præsens
 » mihi dare debetis mille marcas argenti et tantas possessiones,
 » a parte Occidentis, quarum reditus sint decem millium
 » hyperperorum nostrorum juxta æstimationem unius mei
 » amici et alterius vestri annuatim, quas si ejusdem posses-
 » siones per prædictum Dominum ducem et successores suos
 » et homines Venet. temere et habere debeo in perpetuum.
 » Servitalia tamen Imperatoris facere debeo et Imperio qua
 » fuerint assignata secundum quod in pacto communi conti-
 » netur. Quas vero possessiones ut dictum et per prædictum
 » Dominum Ducem et successores suos et homines Venetia-
 » rum libere et absolute possidere debeo in perpetuum de-
 » herede in heredem tam in masculo, quam in femina ad
 » faciendum inde quidquid meæ fuerit voluntatis, salvo tamen
 » jure et servitio Imperatoris. Sciendum quoque est, quod
 » juramento teneor astrictus præfato Domino Duca et homi-
 » nibus Venetiarum in perpetuum per me et meos homines
 » ad omnes possessiones et honorificentias manu tenendas et
 » defendendas, quas ipsi habent vel antea habituri sint in
 » toto Imperio Romanicæ tam ab una parte, quam ab alia ad
 » honorem et utilitatem hominum Venetiarum auxilium
 » præparare contra omnes homines, qui ipsos ex parte vel
 » ex toto de supra scriptis omnibus possessionibus et honori-
 » ficentiis molestare aut expellere voluerint, salva tamen
 » Imperatoris fidelitate; et quod postquam subscriptas pos-

» sessiones et argentum habuero instrumentum per manum
 » publicam confectum fieri et dari Vobis faciant, in quo con-
 » tineatur quod dictas possessiones et argentum habuero
 » juxta ordinem superius dictum et omnes homines, qui
 » ipsas possessiones per me habebunt suum præstabunt jura-
 » mentum. Si igitur contra hanc manifestationis, promissionis
 » cartulam ego vel aliqui supra scriptum ordinem dictas
 » possessiones habebunt ire temptaverimus, componere de-
 » beamus cum nostris hæredibus vobis et vestris successoribus
 » præfactis mille marcas argenti et insuper dictas pos-
 » sessiones sine omni contradictione in vobis debeant devo-
 » nire. et insuper prædictus Dominus Bonifacius Marchio
 » Montisferrati juravit ad Sancta Dei Evangelia omnia, quæ
 » hic superius leguntur summa habere et tenere in perpe-
 » tuum ut legitur superius. Prædictus Dominus M. Bonifa-
 » cius scribere præcepit omnia, quæ superius leguntur.
 » Testes ad hæc rogati fuerunt Dominus Bonacursus de Fri-
 » gnano, Dominus Henr. de Ficido, Dominus Pegorazius de
 » Verona, Dominus Gibertus de Verona, Jacobus Gregorius,
 » ego Petrus Constantinopolitanus presbyter et notarius vidi
 » in matre testificatus sum in filia; et ego Bonamicus sacri
 » palatii et de Curia notarius omnia quæ superius leguntur
 » manu mea scripsi.

Carta augmentationis militiarum Crete. (Libro Dei patti,
 III, fol. 139).

» In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi
 » anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo secundo
 » mense Junii indictione decima. Rivoalti post concessionem
 » Tarvisii, quam cum Judicibus et Sapientibus Consilii po-
 » pulique Venetarum collaudatione de insula Creta, Mili-
 » tibus et Sergentibus, qui in ea scripti sunt, fecisse dig-
 » noscimus currente anno Domini millesimo ducentesimo
 » undecimo mense Septembris, Indictione quinta decima

» Rivoalti dividentes inter ipsos milites, qui debebant esse
 » centum et triginta duo, et dictos pedites, qui esse debebant
 » quadraginta et octo, Insula eadem in militias ducentas,
 » his ex ipsa Insula exceptatis, quæ in nostrò communi re-
 » tinuimus, sicut plenius in concessione legitur memorata,
 » Nos Petrus Ziani Dei gratia Venetiarum, Dalmatiæ atque
 » Chroatiæ dux et quartæ partis ac dimidiæ totius Imperii
 » Romaniæ Dominator, unacum Judicibus et Sapientibus
 » consilii populique Venetiarum collaudatione. Intellecta
 » voluntate Ducis et Militum et Sergentium de Creta pro ngi-
 » bis preces effusas ab eorum missis viris nobilibus, videlicet
 » Marino Contareno et Petro Quirino, etiam ab Andrea
 » Pantaleo et Pancratio Faletro post eos ad nostram presen-
 » tiam destinatis, quatenus dictarum militiarum ducentarum
 » deberemus numerum argumentare ex his videlicet, quæ
 » paulo inferius specificabimus; quæ antedicti Missi pro-
 » ducta militibus servientibus Cretæ propter ipsam augmen-
 » tationem in nobis resignarunt et testificarunt pro nostrò
 » libito ordinanda, ut per ipsum numerum militum et pedi-
 » tum augmentatum Insula eadem magis esset segura, Conce-
 » dentes concedimus cum nostris successoribus quæ damus
 » et transactamus Vobis viris Militibus et peditibus, quorum
 » nomina inferius scripta sunt, et vestris et eorum hæredibus
 » in perpetuum prout inferius dilucidabitur a parte Castrum
 » Milopotami cum suis pertinentiis omnibus; castrum boni
 » Reparii cum omnibus suis pertinentiis cum quinque turmis,
 » quarum una est Milopotamo, alia est Rivus, tertia est Cale-
 » mona, de qua Græci habent duas militias, quæ in hoc esse
 » nec computari debent, quarta vero turma est Catosiurato,
 » et quinta est Aponosiurato. His videlicet computatis in 60
 » militiis inter militias et sergentarias computatis sergenta-
 » riis sex pro una militia; de quibus militiis 60 Tu Nicolæ
 » Grillon de confinio Sancti Heustachii habere debes duas
 » militias, et habes de habere communis nostri pro eis libras
 » Venetiarum octingentas. Et Tu Petre Centurio de confinio

» Sanctæ Trinitatis habere debes duas militias et tres Ser-
 » gentarias super una, quarum balistarius unus debet resi-
 » dere, et habes pro eisdem de habere nostri communis
 » libras Venetiæ mille. Tu vero Michael Superantio de
 » confinio S. Angeli habere debes militias duas et tres Ser-
 » gentarias, in quarum una balistarius unus debet stare, et
 » habes de habere nostri communis pro eisdem libras Vene-
 » tiarum mille. Tu vero Bartiobuo Bono de confinio Sanctæ
 » Mariæ For. habere debes militias duas et Sergentarias tres,
 » in quarum una stabit unus balistarius et habes pro eadem
 » de habere nostri communis libras Venetiæ mille. Et
 » Tu Domine Mudaxo de confinio S. Joannis decollati habere
 » debes duas militias et sergentarias tres, in quarum una
 » stabit balistarius unus, et habes pro eisdem de habere
 » communis Venetiæ libras Venetiæ mille. Nam vo-
 » lumus clarius dilucidari quantas militias et quot denarios
 » proinde tam Vos milites supradicti, quam vos milites et
 » pedites inferius specificati receperitis. Ne oblivioni tra-
 » datur, quoniam quæ scriptura non enotentur de facili ab
 » humana mente ut certius dinoscitur solent multoties labi.
 » Et Tu Bartholomee Gradonico de confinio S. Bartholomei
 » habere debes unam militiam et sergentarias tres, in qua-
 » rum una stare debet unus balistarius et habes pro eisdem
 » de habere nostri communis libras Venetiæ sexcentas.
 » Et Tu Pancrati Tancligo de confinio S. Justinæ habere
 » debes unam militiam et sergentarias tres, in quarum dua-
 » bus stabunt in eodem modo duo balistarii, et habes pro
 » eisdem de habere communis Venetiæ libras Venetiæ
 » sexcentas. Et Tu Aurie Pasqualigo de confinio S. Juliani
 » habere debes unam militiam et sergentarias tres, in quarum
 » una stabit balistarius unus, et habes de communis habere
 » libras Venetiæ sexcentas. Tu vero Joannes Paradiso
 » de confinio S. Jeremiæ habere debes militias duas et ser-
 » gentarias tres, in quarum una tenere debes unum balista-
 » rium et habes de communis habere libras Venetiæ

- » mille. Tu vero Jácobe Zancherle de confinio S. Júliani
 » habere debes militias duas et habes pro eis de habere
 » communis libras Venet. octingentas. Et Tu Basiliole Ba-
 » silio de confinio S. Joannis Crisostomi habere debes mi-
 » litiam unam et habes de habere communis pro eis libras
 » Venet. octingentas. Et Tu Juliane Zamborle de confinio
 » S. Martini habere debes militias duas et sergentarias tres,
 » in quarum una stare debet unus balistarius et habes pro
 » eisdem de habere communis libras Venetiarum sexcentas.
 » Tu vero Rumule Grilione de confinio S. Heustachii habere
 » debes militiam unam et sergentarias tres, in quarum una
 » residere debet unus balistarius et habes pro eisdem libras
 » Venetiarum sexcentas. Et Tu Marine de Eguilo de con-
 » finio S. Mariæ Intanico habere debes militiam unam et
 » sergentarias tres, in una quarum stare debent duo balista-
 » rii, et habes de habere communis pro eisdem libras Vene-
 » tiarum sexcentas. Et Tu Marie Damosino de confinio
 » S. Cassani habere debes militiam unam; et habes de habere
 » communis lib. Venet. trecentas et septuaginta quinque.
 » Præterea Tu Jácobe Fuscarenno de confinio Sancti Pauli
 » habere debes militiam unam et sergentarias tres, in una
 » quarum existere debet unus balistarius, et habes de habere
 » communis Venetiarum libras Venet. sexcentas pro eodem.
 » Et Tu Laurenti Natalis de confinio Sanctæ Margeritæ ha-
 » bere debes militiam unam, et habes de habere communis
 » Venetiarum libras Venet. trecentas et viginti quinque. Et
 » Tu Marce Manocesco de confinio Sancti Barnabæ habere
 » debes militiam unam, et habes de habere comunis
 » Venet. libras Venet. trecentas quinquaginta pro eisdem.
 » Et Tu Jácobe Nicola de confinio Sancti Simeonis apostoli
 » habere debes militiam unam, et habes de habere comunis
 » Venetiarum libras Venetiarum trecentas et quinquaginta
 » pro eisdem. Tu vero Andrea Istyo de confinio Sanctæ Jus-
 » tinæ habere debes militiam unam et sergentarias tres, in
 » quarum duabus existere debent duo balistarii, et habes

» pro eisdem de habere communis libras Venetiarum sex-
 » centas. Et Tu Marce Flaybane de confinio S. Basilii habere
 » debes militiam unam, et habes de communis habere pro
 » eis libras Venetiarum trecentas et quinquaginta. Leonar-
 » dus da Vinea de confinio S. Gervasii habere debet militiam
 » unam, et habet de communis habere libras Venet. trecentas
 » viginti quinque. Et Tu Marce Pino de confinio S. Panta-
 » leonis habere debes militiam unam, et habes de habere
 » communis libras trecentas et viginti quinque pro eis. Et
 » Tu Marce Simitculo de confinio S. Cassani habere debes
 » militiam unam, et habes de habere communis pro ea libras
 » Venet. trecentas et viginti quinque. Et Tu Joannes Tarvi-
 » sana de confinio S. Barnabæ habere debes militiam unam,
 » et habes de communis habere pro ea libras Venet. trecentas
 » et viginti quinque. Et Michael Gradonico de confinio
 » S. Marinæ habere debes militiam unam, et habes de com-
 » munis habere libras Venet. trecentas et viginti quinque
 » pro ea. Et Tu Angele Signole de confinio S. Riphæelis
 » (Raphæelis) habere debes militiam unam, et habes de com-
 » munis habere libras Venet. trecentas et viginti quinque.
 » Et Tu Domine Dantuba de Capl. habere debes militiam
 » unam, et habes de communis habere libras Venet. tre-
 » centas et viginti quinque. Et Tu Leonarde Patavine de
 » confinio S. Pantaleonis habere debes militiam unam, et
 » habes de communis habere libras Venet. trecentas et quin-
 » quaginta. Et Tu Margarite Fuscari de confinio S. Fuscæ
 » habere debes militiam unam, et habes de communis ha-
 » beré libras Venet. trecentas et viginti quinque. Et Tu
 » Michael Agtáto de confinio S. Agnetis habere debes mili-
 » tiam unam et habes pro ea libras Venet. trecentas de com-
 » munis habere. Vos vero Joannes Contarene de confinio
 » S. Geminiani et Viviani Draparie de confinio S. Sylvestri
 » et Aldigerie Tarvisano de confinio S. Hermacore et Boni-
 » faccie de Enicis de confinio S. Raphaelis et Buje Sarto de
 » confinio S. Cassani atque Ardizonus Zonus de civitate

» Paduæ habere debetis pro quolibet mediani militiam, et
 » habetis pro quolibet de communis habere libras Venet.
 » centum quinquaginta pro eadem. Vos vero Pedites quorum.
 » nomina hæc sunt : Pavionus Corvizarius de confinio S.
 » Lucæ, Andreas Becarius de confinio S. Apostolorum, Do-
 » minicus Antio de confinio S. Fusæ, Nicolaus Cassinus de
 » confinio S. Marci, Marcus Sartor de confinio S. Benedicti,
 » Aliolus Faber S. Lucæ, Dominicus de Sacho de Papilja,
 » Hermacoras Ungaro Sancti Patricii, Prandus Sancti Pauli
 » et Bosius frater Viviani Sanctæ Margeritæ, Zilius Sancti
 » Vitalis, Angelus Sartor Sancti Benedicti, Dominus de
 » Cane de Clugia, Zilbertus Calligarius Sancti Juliani, An-
 » dreas Trivisano Sancti Gregorii, Marcus Bolli S. Joannis
 » Evangelistæ; Laurentius Luganego Sanctæ Sophiæ; Alber-
 » tinus Capelletto Sanctæ Sophiæ, Martinus Maurus de eodem
 » confinio, Joannes de Latino Sanctorum Apostolorum,
 » Angelus Fillaçaneo Sancti Thomæ, Michael Bone-Pelipo-
 » rius de eodem confinio, Christop. Busio de Clugia majori,
 » Bonus Campo de Rave de confinio Sancti Benedicti; Beretti
 » de confinio Sanctæ Marinæ, Dimetrius Aycardo de confinio
 » Sancti Geremiæ, Armanus Scutarus Sancti Lucæ, Angelus
 » Famiano S. Basilii habere debetis pro quolibet unam ser-
 » gentariam et habetis de habere communis singuli vestrum
 » libras Venet. quinquaginta. Tu vero Jacobo Baresto Pan-
 » teram tenens habere debes duas sergentarias, et habes pro
 » eis de communis habere libras Venet. centum. Tu vero
 » hinc ad Cretam ferre debes unum equum valoris à libris
 » triginta quinque et supra, et ibi debes tenere unum equum
 » et unum Scutiferum sed non Græcum. Vos vero Dinarios
 » omnes super scriptos, quos ut donamus de habere com-
 » munis suscepistis et etiam de Vest. »

» In nomine Dei æterni Amen. Anno ab incarnatione Do-
 » mini nostri Jesu Christi millesimo ducentesimo quinquan-
 » gesimo secundo mensis Aprilis die penultimo. ind. X. Nos

» Marinus Maurocenus Dei Gratia Venetiarum, Dalmatiae
 » atque Chroatiae dux, Dominus quartae partis et dimidiae
 » totius Imperii Romaniae cum nostris Judicibus et Sapien-
 » tibus consilii collaudatione populi Venetiarum in publica
 » concione cum nostris successoribus damus et concedimus
 » Vobis dilectis fidelibus nostris viris Venetis, quorum no-
 » mina scripta habentur inferius, septuaginta quinque mili-
 » tias ex nonaginta militibus, quae fieri debent secundum ordi-
 » namentum factum per nos et nostrum consilium de terra
 » Puntae de Spata insulae Cretae, quo modo libera est, et quae
 » erit tempore, quo vos ibidem vixeritis et fueritis cum exer-
 » citu nostro praesenti, videlicet a Risa Flathae usque ad aliud
 » mare versus Austrum, et inde usque ad Punctam de Spata
 » computando et ponendo terram de pertinentiis Gauzi in
 » ipsis nonaginta militibus, quae quidam septuaginta quinque
 » militiae Vobis dari debent et consignari et dividi et partui
 » inter vos per vestrum Capitaneum et ejus Consiliarios, qui
 » erunt ibi pro Nobis et communi Venetiarum retinentes ex
 » dictis 90 militibus quindecim militiae in nostro communi ad
 » dandum et faciendum ex ipsis quindecim Cavallariis, sci-
 » licet quod ipsi Capitaneo et ejus Consiliariis vel Capitaneo
 » et uni ex suis consiliariis bonum et utile videbitur pro
 » nostro Communi. Ita tamen quod eas quindecim cavalla-
 » rias possint dicti Capitanei et ejus Consilarii accipere sicut
 » eidem Capitaneo et suis consiliariis vel ipsi Capitaneo et
 » uni ex Consiliario ejus placuerit et dare cuicumque vo-
 » luerit antequam terra sit acquisita. Verum si ante acquisi-
 » tionem terrae datae et concessae non fuerint predictae 15 Ca-
 » vallariae, vel quae remanserint ex ipsis 15 Cavallariis de-
 » beant dicti Capitaneus et Consilarii ejus dividere et pactum
 » equaliter cum dictis 75 militibus vestris militum et sergentum
 » inter commune et vos milites et sergentes. Ita quod rema-
 » neant 15 Cavallariae in nostro communi ut dictum est et
 » 75 in vobis militibus et sergentibus, quae vobis militibus
 » et sergentibus concessae sicut a nobis ut dictum est apud

» Venetias. Cum itaque a nobis ordinatum sit, quo Civitas
 » fieri in dicta terra Puncta de Spata et dicto Capiteo et
 » Consiliariis injunximus et commissimus, quod civitatem
 » Chanæ reedificare vel aliam civitatem in dicta terra
 » Punctæ de Spata de novo construere et ædificare, in loco,
 » quo ipsi Capiteo et ejus Consiliariis vel eidem Capiteo
 » et uni ex suis Consiliariis placuerit et bonum et utile vide-
 » bitur, debeant accipiendo ante partem in circuito dictæ
 » civitatis terram per tria milliaria de numero dictarum mi-
 » litiarum 90 medutas (?) cujus terræ debet esse communis
 » Venetiarum et aliam medietatem debet Capiteo cum
 » suis Consiliariis vel uno eorum dividere, partiri inter præ-
 » dictas milicias 90 consignando vobis militibus et sergeantibus
 » partes vestras; scilicet rationem 90 militiarum, quas qui-
 » dem partes et in civitate et extra quæ vobis fuerint consi-
 » gnatæ, et nunc vobis damus et concedimus. Et sciendum
 » est quod sicut commissimus dicto Capiteo et ejus Consi-
 » liariis debet idem cum suis Consiliariis vel altero eorum
 » accipere ante partem in civitate pro communi plateas pro
 » domo et domibus communis et infra magistra et ecclesia
 » seu ecclesiis et munitioibus ædificandis sicut eidem Capi-
 » teo et suis Consiliariis vel ipso Capiteo et uni ex ipsis
 » consiliariis bonum videbitur et muros dictæ civitatis facient
 » Capiteo et Consilarii ædificari et pro ipsis ædificandis
 » et foveis civitatis seu aliis munitioibus faciendis rusticos
 » dictarum partium habere et angarizare debet, scilicet unum
 » rusticum pro qualibet militia sicut idem Capiteo et
 » unus illorum voluerint. Jurisdictionem vero civitatis et
 » totius districtus Punctæ de Spata et hujus Capiteo ut
 » superius designatum et determinatum est, regalia, com-
 » mercia, datia, exactiones et cætera dictus Capiteo et
 » Consilarii ordinare debent sicut eodem Capiteo et ejus
 » Consiliariis vel ipsi Capiteo et uni ex ipsis Consiliariis
 » videbitur, quæ omnia debent esse communis Venetiarum,
 » et Judei similiter debent esse communis Venetiarum, et

» portus maris et Arsana et portæ civitatis et introitus de-
 » bent esse similiter communis Venetiarum. Item prædicti
 » Capitaneus et Consilarii debent accipere de omnibus su-
 » prascriptis nonaginta Cavallariis a centum tulanis infra
 » communita pro utilitate dictæ terræ de circa civitate ante
 » partem pro communi sicut ipsi Capiteo et suis Consilia-
 » riis vel eidem Capiteo et uni ex Consiliariis bonum ap-
 » paruerit. Item potestatem habet dictus Capiteo similiter
 » cum Consiliariis suis vel alteri eorum franchandi usque
 » quinquaginta personas pro utilitate, in quo numero com-
 » putari debent illi, quibus concessæ fuerint suprascriptæ
 » 15 Cavallariæ communis vel pars ipsarum. Vos autem mi-
 » lites, quibus concessæ sunt dictæ militiæ, tenemini et estis
 » astricti vinculo juramenti vobiscum a Venetis Cretam du-
 » cere et portare et habere et tenere duos equos pro qualibet
 » Cavallariæ, videlicet de pretio librarum octuaginta dena-
 » riorum Venet. ad minus, et alium de pretio librarum
 » quinquaginta ad minus, qui equi debent esse de tempore
 » trium annorum et inde superius, tenemini infra mensem
 » unum et dimidium, postquam Cretam intraveritis, tertium
 » equum habere pro qualibet Cavallaria, nisi dictum equum
 » tertium pro Cavallaria qualibet a Venetiis conduxeritis
 » Cretam ad præsens, quod sit pretio librarum viginti
 » quinque ad minus. Item quilibet vestrum conducere ha-
 » bere et tenere debet unum sergentem convenientem et
 » bonum equitem armatum ferro et omnes scutiferos bene
 » armatos ferro, et de omnibus aliis armis convenientibus
 » pro qualibet Cavallaria et pro utilitate istorum scutife-
 » rorum debet habere unusquisque vestrum balistas duas de
 » eorum bene redatas, ex quibus scutiferis debent esse ad
 » minus duo sufficientes pro balista, qui scutiferi debent esse
 » Latini et a 20 annis superius et a 50. inferius; et quilibet
 » vestrum debet esse bene accinctus ferro et armis omnibus
 » convenientibus militi, et debetis habere equum unum
 » bene garnitum de coopertura ferrea vel zuppe pro qua-

» libet Cavallaria, et quilibet miles ex vobis, qui duas mili-
 » tias habetis, insuper debet habere et tenere unum bonum
 » socium et convenientem. Vos autem sergentes inferius
 » scripti, qui mediam militiam habetis pro quolibet similiter
 » tenemini et estis astricti vinculo Sacramentj vobiscum et
 » Venetijs Cretam conducere et portare et habere et tenere
 » equum unum pretio librarum quinquaginta ad minus, et
 » scutiferos duos et tenemini infra mensem unum et dimi-
 » dium, postquam Cretam intraveritis, unum alium equum
 » habere et tenere, qui sit pretio librarum viginti quinque
 » ad minus, et quilibet vestrum debet esse bene armatus
 » ferro et omnibus alijs armis convenientibus. Et sic Vos
 » milites et sergentes debetis ire et stare ad servitium nos-
 » trum et communis Venetiarum et insulae Cretae in dictis
 » partibus Punctae de Spata ad acquirendum terram ipsam
 » Domino concedente. Et haec omnia, quae dicta sunt, debent
 » fieri et observari a vobis militibus et sergentibus a die
 » primo quo Cretam junxeritis usque ad annos duos com-
 » pletos, quibus duobus annis completis abinde tenemini
 » servire, guarnire, habere et tenere vestras Cavallarias se-
 » cundum formam concessionis, et capitularis tam obedientiae
 » quam aliorum quae sunt et ordinata sunt tempore presenti
 » in Creta pro militibus militum de Creta et facto ipsorum
 » militum. Vos autem a Nobis et Comuni Venetiarum pro
 » duobus praedictis annis pro soldo et salario vestro pro qua-
 » libet Cavallaria debetis habere libras septingentas denario-
 » rum Venetorum, de quibus hic in Rivoalto recepistis ad
 » praesens libras quatrocentas pro unaquaque Cavallaria, et
 » apud Cretam debetis recipere et habere alias libras trecen-
 » tas de habere communis Venetiarum in principio secundi
 » anni pro qualibet Cavallaria. Sciendum est quod nullus
 » miles habere debet plus de duabus cavallariis ullo tem-
 » pore, aliquo modo vel ingenio, ut aliqua parentella non
 » potest habere, nec debet ultra quatuor Cavallarias de ista
 » terra Punctae de Spata. Item ordinatum et firmatum est

quod pro mutuo quod aliquis vestrum militum et Ser-
 gatum acceperitis predicto facto, non sit ullo modo obligata
 dictæ militiæ et sergentariæ, nec creditores pro ipsis de-
 bitis possint nec debent ullo tempore regressum habere
 super ipsis militiis et sergentariis vel arnesiis ipsarum, nec
 ipsas militiās vel sergentarias vel partem ipsarum vel ar-
 nesias possint habere dictorum debitorum occasione aliquo
 modo vel ingenio. Item ordinatum est et firmatum per vos
 milites et sergentes de denariis quos receperitis hic in Ri-
 voalto a Nobis et nostro communis pro soldo et salario
 vestro et de libris quatuorcentis, quas ponere debetis pro
 qualibet Cavallaria antequam exeatis de Venetiis; debeatis
 facere rationem cum Nobilibus viris, qui præstant de nostro
 nunquam consilii mandato ipsius negotii et omnes dena-
 rios ipsos, vel illos, qui ex prædictis denariis vobis super-
 fuerint, ab expensis debetis ponere et assignare in manibus
 predictorum Nobilium, qui denarii debet dari et assignari
 in manibus Capitanei nostri, quem mittimus ad dictas
 partes Punctæ de Spata cum præsentis exercitu, et idem
 Capitaneus denarios quas receperit vobis militibus et ser-
 gentibus, quibus fuerint denarii, vel nuntiis certis debet
 reddere et consignare apud Cretam postquam ibi junxe-
 ritis quancumque sibi postulati fuerint infra octavum
 diem, et vos tenemini ipsos denarios expendere pro utili-
 tate istius facti pro acquisitione dictæ terræ infra duos annos
 prædictos si fuerit opportunum, nec ipsos denarios dare vel
 ponere vel expendere debetis in aliis factis infra dictum
 terminum duorum annorum, nisi terra fuit acquisita. Ve-
 rum quancumque terra acquisita fuerit infra tempus
 predictorum duorum annorum, liceat vobis facere quid
 volueritis de ipsis denariis, et sic estis astricti juramento
 faciendi et observandi. Item jurastis quidem ad Evangelia
 Sancta Dei bona fide sine fraude attendere et observare
 omnia præcepta nostra quæcunque. Nos Dux Venetiarum
 vel successores nostri pro majori parte nostri consilii

» Vobis fecerimus pro facto insulæ Cretæ aut fieri fecerimus,
 » et ea quæ Capitaneus vel alius Rector seu Rectores cum
 » suo consilio, qui fuerint per tempora antepositi in terra
 » ipsa, per Nos Ducem et successores nostros et majorem
 » partem nostri Consilii pro factis ipsius insulæ Vobis fecerit,
 » et dabitis operam et fortium (*effort?*), ut alii Veneti, qui
 » partem habebunt in pertinentiis supradictis in Creta consi-
 » mile faciant juramentum ad justitias et rationes complen-
 » das. Fortium dabitis capitaneo, Rectori vel Rectoribus
 » qui ibidem fuerint pro tempore pro nobis et communi
 » Venetiarum. Insuper autem Nobis et successoribus nostris
 » estis vinculo fidelitatis adstricti, et salvare, custodire, ma-
 » nutenerè et defendere insulam supradictam contra omnem
 » hominem ad honorem nostrum et successorum nostrorum
 » et Venetiarum, et sic debentur adstringere filii Vestri
 » vel successores post decessum Vestrum infra unum annum
 » si ætatem habuerint, et si ætatem non habuerint, debent
 » dimittere hominem in loco usque dum pervenerit ad æta-
 » tem improvidentis a Capitanei vel Rectoris sui que consilii,
 » qui ibidem erunt pro tempore pro nobis et communi Ve-
 » netiarum. Illi videlicet, unde heredes vel successores, qui
 » illas vestras militias et sergentarias mediæ militiæ habe-
 » bunt, et illi in quibus erunt alienatæ, quas nec vendere,
 » nec alienare debetis, nisi Venetis et eis etiam non sine con-
 » sensu Capitanei vel Rectoris et sui Consilii, qui ibidem
 » erunt pro tempore pro nobis et communi Venetiarum, et
 » in loco unde alium dimittere vel constituere non debetis
 » sine consensu Capitanei vel Rectoris sui que consilii, qui
 » erunt ibidem pro tempore pro nobis et communi Venetiã-
 » rum. Hi sunt milites, quibus concessimus militias supra-
 » dictas septuaginta quinque. (*Suivent les noms.*) Et isti in-
 » frascripti sunt Sergentes, quibus concessæ sunt Sergenta-
 » riæ mediã militiam pro quolibet. (*Suivent les noms.*)
 » Post has autem et Indictione suprascriptis die quinto de-
 » cimo intrante suprascripto mense Maji Nos Dux similiter

» dedit et concessimus Vobis Gervasio Sajornino de Seto
 » Samuele et Marco, Egidi de Seto Cassiono duas militias,
 » scilicet unam unicuique vestrum, quæ quidem militiæ
 » prius a nobis fuerunt concessæ suprascripto Justiniano.
 » Justiniano, quas post modum in vestris manibus refutavit,
 » pro quibus fidei Nobis promissionem et Sacramentum
 » fecistis, et suprascripti milites nobis fecerunt pro militiis
 » suis suprascriptis. *Fin. fol. 157. T. III.*

II: — PAGE 95.

Littera de pace Alexii Kalergii. (T. IV, f. 310.)

» Excellentissimo domino eorum, Domino Petro Grado-
 » nico Venetiarum, Dalmatiæ atque Chroatiæ inclyto Duci
 » et domino quartæ partis et dimidiæ totius Imperii Romanæ,
 » Vitalis Michael ducha Cretæ et ejus consilium cum omni
 » reverentia et subjectione se ipsos. Noverit Vestra Magnifi-
 » centia per præsentés, quos in principio nostri Regiminis
 » fuit visum nobis conveniens pro meliori negotio superse-
 » dere et non incipere aliquem tractatum cum Alexio Ca-
 » lergio ad hoc, ut ab eo aliquis inciperetur tractatus, qui
 » elapsis diebus aliquibus de pacis tractata fecit per per-
 » sonas interpositas nos requiri, et nos per easdem personas
 » sibi fecimus respondere, quod si vellet cessare ab incon-
 » venientibus petitionibus, et haberet voluntatem faciendi
 » illud quod conveniret pro honore dominationis Vestræ et
 » bono statu Cretensis insulæ, dominatio faceret sibi illud
 » quod esset conveniens, ipse vero misit petendo talia, qui-
 » bus nos esset præbendus auditus, et nos supersedimus de
 » negocio usque ad unum mensem, ostendendo nos nihil
 » curare de negotio, et ipse occasione cujusdam Burgensis
 » vestri capti ab hominibus de Monovasia et transmissi ad
 » eum Alexium pro concambio faciendõ pro quibusdam
 » hominibus de Monovasia, quos in carcere invenieramus,
 » Cretæ misit litteras suas Nobili viro Joanni Cornario, con-

» tinentes, quod si permitteremus eum et nobilem virum
 » Andream Cornarium ire ad eum, volebat ordinare de
 » dicto concambino et tractare ac loqui cum eis. Dictus vero
 » Joannes præsenteravit nobis litteras suas, et nos vidimus eas
 » et per ipsarum tenorem non apparuit nobis quod ire de-
 » beret, immo commisimus eis quod non deberent sibi mit-
 » tere respondendo nisi super facto concambii, et ipse
 » Alexius misit eidem Joanni scribendo, quod volebat facere
 » illud quod conveniebat pro honore vestro et bono ter-
 » et tunc permisimus eos ire, sed commisimus eis, quod
 » deberent deducere de petitionibus suis juxta eorum posse,
 » et si non deducuntur tot quot videbitur in quod negotium
 » possit deduci ad effectum, quod non deberent inde audere
 » aliquid, ipsi vero ierunt et redeuntés tulerunt nobis in-
 » scriptis ultra cambium eam quæ Alexius postulabat, in qui-
 » bus scriptis multa dimiserat de his quæ primitus postu-
 » labat. Et nos ex deliberatione consilii duodecim ordinato-
 » rum ad hoc juxta nostri mandati formam deducendo etiam
 » per nos multa de his quæ petebat fecimus sibi scribi per
 » eosdem nobiles Joannem et Andream Cornario ea, quæ
 » sibi facere poteramus. Et dictus Alexius venit ad rixam
 » pro dicto concambio et misit pro nobilibus supradictis.
 » Nos autem permisimus eos ire, qui non sine longâ ver-
 » borum serie, immo cum multo et laborioso tractatu verbo-
 » rum et multorum sermonum ratiocinio fuerunt concordés
 » de omnibus excepto de episcopatibus et stando pluribus
 » diebus et videndo quod negotium remanebat consideratum
 » periculo utriusque capitis et totius insulæ et etiam consi-
 » derato honore vestro et bono statu Venetiarum ac securi-
 » tate Insulæ habita deliberatione consilii diebus pluribus
 » super hoc apparuit nobis et supradicto consilio non dimitt-
 » tere negotium pro ipsis episcopatibus, et id de ipsis fecimus,
 » quod continetur in rescripto dicti tractatus, quod Magni-
 » ficentiæ Vestræ mittimus præsens interclusum, et ipse
 » Alexius venit iterato ad rixam pro dicto concambio, et nos

» misimus dictos nobiles pro firmando tractatum prædictum,
 » qui die Lunæ quarto exeunte Aprilis ierant ad eum, et ea
 » quæ tractaverant fuerunt per eos ex parte nostra et per
 » eundem Alexium sacramento firmata, et ut sciat Magnifi-
 » centia Vestra tractatum totum et omnia quæ firmavimus
 » cum Alexio memorata per reformationem status Cretensis
 » Insulæ de voluntate et consensu nobilium duodecim præ-
 » dictorum Exc. Vest. denotamus ea in supradicto scripto.
 » Nescendo pro tantæ universalitatis et specialitatis lætitia in
 » insula Creta ex hujusmodi pace provenit, quod vix exprimi
 » posset litteris vel sermone, nam dictus Alexius cum multa
 » verborum et juramentorum promissione fidelitatem Vestram
 » et pacem omnibus inviolabiliter perpetuo servaturum, et
 » esse semper ad Vestrum servitium et honorem. Nos enim
 » speramus in domino, quod dirigemus et ponemus ad tale
 » punctum Insulam vestram, quod perseverabit in longa
 » pacé et quod incolæ ejusdem insulæ dante domino sibi
 » sentient advenisse statum prosperum et tranquillum. Et
 » cum in dicto rescripto continueatur, quod non debeat tenere
 » equas, sed pro decem quas habet debet mittere Magnifi-
 » centiæ Vestræ litteras suas pro ipsis tenendis et eis fieri de-
 » beat infra annum unum quod nobis miseritis injungendo
 » de quibus volentes nos dare sibi ronzinos decem pro res-
 » tauracione, non potuimus de ipsis cum longo tractatu ver-
 » borum ad aliud pervenire. Vos autem tanquam dominus de
 » hoc facietis quod convenire videbitur Excellentiæ Vestræ,
 » nos tamen non consulimus, quod equæ prædictæ remaneant
 » in insula ullo modo; credimus tamen quod erit conveniens
 » atque bonum super restauratione dictarum equarum dig-
 » namini sibi facere illam provisionem, quæ Magnificentiæ
 » Vestræ videbitur convenire. De sollicitudine vero dicto-
 » rum nobilium, quam habuerunt in tractatu prædicto non
 » scribimus vobis per ordinem, quoniam longum esset, sed
 » hoc sub brevitate describimus, quod ita operati fuerunt, ac
 » si fuisset negotium totum suum, et si ipsi non fuissent, non

» potuisset pacis negotium percompleri, propter quod eos
 » habere dignetur Vestra Magnificentiâ commendatos. »
 « Hæc est forma pacis firmatâ cum Alexio Kalergio, quæ
 » debet in publicam formam reduci. — Non Vitalis Michæel
 » de mandato Domini Ducis Venetiarum Duchæ Cretæ cum
 » nostris consiliariis et successoribus nostris notum facimus
 » universim tam Latinis quam Græcis præsentibus et futuris:
 » præsentem paginam inspecturis, quod recepimus te Nobi-
 » lem virum Alexium Kalergium ad fidelitatem prædictæ Do-
 » mini ducis et nostram et fecimus generalem remissionem
 » bonam puram fidelem et sine fraude tibi et omnibus, qui
 » sunt ad præsens in Insula Cretensi, ac Michaeli Curratio
 » et omnibus aliis rebellibus cujuscunque conditionis sint
 » de omnibus offensionibus factis tam tempore pacis quam
 » guerræ. Imprimis omnium damus et concedimus tibi omnia
 » feuda quæ habebas in principio hujus guerræ ante tuam
 » rebellionem cum omnibus suis habentibus et pertinentiis
 » ac villanis. Item damus et concedimus tibi militias quatuor
 » a Scalis Strumbuli ultra versus ponentem cum terra de
 » Megapotamo et accipere debeas quascunque volueris a
 » scalis de Prinangulo citra versus Levantem, mandamus et
 » concedimus tibi militias de Strumbulo et Chorio ministerio
 » sicut olim tenebat eas, Georgius Chartarius, et tamen sol-
 » ventem pro ipsis illis qui eas habebunt yperperorum duo
 » millia vel quicquid fuerint æstimatum. Item damus et con-
 » cedimus tibi militias duas pro eo pretio quo fuerint esti-
 » mata, unam quarum possis accipere quum volueris in
 » Chisamo vel in Arva cum hæc conditione, quod tu possis
 » eam dare cuicumque volueris ex rebellibus non reservando
 » extra aliquid in te nec pro tuis hæredibus, et alteram
 » possis accipere quæcumque volueris a scalis de Prinangulo
 » citra versus Levantem. Item damus et concedimus tibi
 » militias quinque, quas possis accipere a rebellibus et dare
 » cuicumque placuerit tibi, solvendo yperperos centum pro
 » qualibet, non accipiendo de ipsis ultra militiam unam a

» Dimitrio Valasto, et si accipies aliquam et ipsis in Chisamo
 » vel in Narna, quod non possis ex eis aliquid tenere pro te
 » nec pro tuis hæredibus. Item volumus quod possis emere
 » quolibet anno cum tuis hæredibus equos quindecim ab
 » armis vel rozinos ad voluntatem tuam, et si non posses
 » eos habere ad emendatum, quod Signoria teneatur dari
 » facere tibi et tuis hæredibus quolibet anno pro justo pretio
 » equos decem ab armis si sibi tot deficerent a numero dic-
 » tum quindecim de illis qui sunt extra varnitionem.
 » Item volumus quod habeas libertatem dandi feuda et
 » equos, quæ et quos tibi superius concessimus cuicumque
 » volueris. Item damus et concedimus tibi omnia monasteria
 » communis, quæ sunt ultrâ Scâlas Stromboli versus ponen-
 » tem pro eo afflictu, qui solvebatur ex eis ante inceptionem
 » præsentis guerræ. Item de Episcopatu Atiniensi vacante
 » Pastore ad præsens, quem petis pro uno Episcopo Græco
 » quod Signoria faciet suum posse quod Archiepiscopus det
 » tibi secundum tenorem litterarum suarum alioquin quod
 » tu et tui hæredes et tui debeatis facere cum Archiepiscopo
 » Episcopis et Clericis quidquid volueritis, quod Signoria et
 » Laici non intromittent se in hoc. Item quod alios episco-
 » patus, scilicet Milipotami et Calamosi, quos tu petis ad
 » afflictum pro yperperis 350 annuatim videlicet possessiones
 » ipsorum episcopatum dominatio faciet tibi dare ad afflictum
 » ad annos quinque et inde in antea tenebitur Signoria facere
 » posse suum ad faciendum tibi dari eos ad afflictum ad 5 an-
 » nos usque ad annos quinquaginta octo, et si non posset
 » eos tibi dari facere ad afflictum, quod Signoria vel Laicus
 » aliquis non intromittet se, sed tu eum tuis hæredibus et
 » cum tuis facias cum Archiepiscopis cum Episcopis et Cle-
 » ricis sicut volueris. Item quod tu et omnes rebelles possitis
 » facere parentellas cum Latinis. Item quod tu et tui hæredes
 » non teneamini intrare in civitates vel in castella vel alia
 » loca, quo vellet vos vocare facere Signoria si nolueritis,
 » sed debeatis mittere nuntios vestros ad dandum et audien-

» dum et recipiendum rationem. Item volumus, quod habere
 » debeas monasteria omnia Patriarchatus ad afflictum sol-
 » vendo annuatim pro afflictu eorum yperperos decem ultra
 » illud quod solvebatur ex eis pro quolibet. Item volumus,
 » quod omnes Franci a tempore pacti Domini Marci Dandulo
 » olim ducæ Cretensis usque ad diem primum quo rebel-
 » lasti debeant esse franci, et qui non fecerunt renovare suas
 » cartas franquitatium ex justo impedimento, quod Signoria
 » debeat eos facere francos, si debent esse franchi de jure.
 » Item volumus facere tibi francos centum de rebellibus de
 » feudis, quæ stant ultra scalas et de villanis communis de
 » quibus volumus quod possis accipere decem rebelles de
 » feudis, quæ sunt citra scalas. Item volumus quod possis
 » tenere jumenta, sive equas pro illis decem, quæ tu habes
 » possis mittere Venetias litteras tuas et id quod dominus Dux
 » mittet dicendo vel scribendo facere debeas infra unum
 » annum, et si elapso termino dominus Dux non concesserit
 » tibi, quod possis eas tenere, mittere debeas eas inconti-
 » nenter extra Insulam. Item volumus quod qui est Arcon-
 » dus debeat esse Arcondus, et qui est Arcondopolus debeat
 » esse Arcondopolus, et qui est Latinus debeat esse Latinus,
 » et qui est Vasmulus debeat esse Vasmulus, et qui est La-
 » tinus debeat esse Latinus et haberi Latinus. Item quod
 » Papates et diaconi et filii Papatum, qui non sunt possessi
 » pro villanis, non sint villani volumus, quod non debeant
 » dari pro villanis, qui non sunt capita a viginti supra et
 » debeant scribi nominatim. Item volumus, quod tu cum
 » aliis rebellibus dare debeas obsides viginti in manibus Si-
 » gnoriæ, annis duobus et possint cambiari sive commutari
 » pro aliis tam bonis ut erunt illi, qui erant dati prius. Tu
 » vero jurasti fidelitatem Domino nostro duci Venetiarum;
 » nobis et successoribus nostris et habere amicos Venetia-
 » rum pro amicis et inimicos Venetiarum pro inimicis. Hæc
 » omnia rata et firma volumus observari donec Domino
 » Nostro Venetiarum, nobis et successoribus nostris obe-

diens fueris et fidelis, et observabis quæ superius dicta sunt. »

III. — PAGE 115.

Rapport de Panajotti, dans les Archives de la ville. Greifenklau occupait déjà en l'année 1634, conjointement avec Arnold Klarstein, la place de *legatus adjunctus*; en 1635, il fut nommé résident de l'empereur en Prusse; en 1636, il fut envoyé en mission secrète à Stralsund; en 1638, il se trouvait à Varsovie, auprès de Mansfeld, où il occupait une place confidentielle; en 1639, il fut envoyé à Dantzic, avec mission de demander en mariage une princesse polonaise pour l'archiduc d'Inspruk; en 1642, les affaires des protestans l'appelèrent à Oppeln; en 1643, il fut envoyé à Ofen avec Zelepçieny; en 1644, il partit pour Constantinople avec le baron de Czernin. Voyez les *Mémoires de Greifenklau*, dans les Archives I. R.

IV. — PAGE 181.

Rapport de Panajotti (Murusî). Dans aucun rapport d'ambassade d'Autriche ou de Venise, pas plus que dans les historiens ottomans qui, tous, ont donné des détails sur cette révolution, on ne trouve un mot sur les causes de la vengeance du moufti dont parle Rycaut, et, d'après lui, tous les historiens européens; savoir : que le Sultan avait demandé la fille du moufti pour femme, et que, sur le refus du père, il lui avait fait défense de paraître à la cour; que, par l'entremise de Schekerpara, il avait voulu persuader à la jeune fille de se rendre à ses désirs, et que n'ayant pu réussir, il l'avait fait enlever de force. Mais tout cela n'est qu'un conte, qui probablement a pris naissance par une répétition des mêmes faits arrivés à l'occasion du mariage d'Osman II avec la fille du moufti. Les historiens ottomans, qui rapportent avec détail une foule d'anecdotes scandaleuses

sur le harem d'Ibrahim, auraient sans doute parlé de cette circonstance.

V. — PAGE 183.

Le mot arabe *khalifé* signifie, non-seulement un successeur, mais aussi un aide. Les Turcs le prononcent *khalfa*; de là le nom de *Hadji Khalfa*, qui était un aide dans les chancelleries impériales.

LIVRE LI.

I. — PAGE 191.

Naïma, II, p. 176, cite le vers arabe :

Bebahr rest we na tschizschüd
Felek güfi khandan ki o-nizschüd,

c'est-à-dire : « Il tomba dans la mer du néant et fut appelé par » la mort; le ciel riait de la chute du misérable, et dit : — C'est-à-ci aussi a cessé d'exister. » — Puis le vers arabe :

Djenné lehou ed-derhou kitalel-feta fe ya dikkehounn dâkal
ed-dehrou,

c'est-à-dire : « Le monde pensa qu'il n'était plus en vie — cette » fois le monde fit preuve d'intelligence. »

II. — PAGE 264.

Les biographies de Behayi (celle d'Ouschakizadé est la 118^m), renferment ce *setwâ* unique qu'il est impossible de traduire, à cause du jeu de mots. Il s'agit de savoir si *Kahwé* doit être écrit avec un H aigu (Ha) ou avec un H doux (He). Voici la ques-

son telle qu'elle fut formulée : « Si Seïd et Amrou se disputent pour savoir s'il faut écrire le mot *Kahwé* avec un *Ha* ou un *He*; si le premier cite en faveur de son opinion le logogriphe connu, qui dit que dans le mot *Kahwé* se trouvait le mot *Hakk*, c'est-à-dire la vérité (*Hakk* écrit avec un *Ha*), et si le second invoque pour son opinion le vers persan :

*An sieh rou ki nami o kahwe,
Maanioun-naoum katiouch-schehwé,*

c'est-à-dire : « Ce nègre appelé *Kahwé*, qui détruit le sommeil et rend l'homme impropre à la copulation (*schehwé*, qui rime avec *kahwé*, est écrit par un *He*). Que faut-il décider? » Le savant moufti rendit son fetwa dans ce vers : « Ote les cosses, le graiss restera ; tu es libre d'écrire l'un ou l'autre. » Le juge Armée, *Kabakoulak*, écrivit aussi un *Traité* sur la permission accordée par la loi de fumer du tabac. Comme *Behayi* est également auteur d'un *divan* turc, sa biographie se trouve aussi parmi celles des poètes, dans l'*Anthologie* de *Seïd-Riza* (la 19^{me}); et dans *Safayi* (la 32^{me}).

LIVRE LII.

I. — PAGE 295.

Naïma, II, p. 333 et 334. Il cite ici le proverbe arabe : « Les hommes sincères courent de grands dangers, » et l'autre proverbe qu'on prétend être dû à Platon : « Si tu sers quelqu'un qui soit indépendant et d'un caractère ferme, montre-lui ta bienveillance, en dépit de ceux qui l'entourent; mais si tu sers un homme faible, dont les opinions se règlent sur celles des autres, abandonne-le à l'approbation de sa suite. »

II. — PAGE 296.

Les réflexions que l'historien de l'empire fait à cette occasion (p. 336) prouvent que l'orgueil nobiliaire existe là même.

comme en Turquie; il n'existe pas de noblesse héréditaire. Naïma cite contre cet orgueil les vers du poëte persan Saïb :

An na kesian ki fakhr edjdad mikounend

Tschoun seg be oustoukhan dili khod schad mükünend,

c'est-à-dire : « Des hommes sans valeur, qui ne veulent briller » que par leurs aïeux, sont des chiens qui se réjouissent de » ronger les os des morts. »

III. — PAGE 315.

Mémoire statistique présenté par Ahmed Tarkhoundji au Sultan, à la date de 1002 (1652). La câpitation (djiziyeh), l'impôt sur les maisons (awariz), les fermages (moukataat) et autres revenus publics, rapportaient la somme de 500,711,492 aspres. Sur cette somme, on dépensa :

	aspres.
Pour solde des janissaires dans la capitale et dans les provinces.....	167,783,292
Pour solde des adjemoghians, des hostandjis et des bal-tadjis.....	16,187,720
Total.....	183,971,012
Pour solde des sipahis dans la capitale et dans les provinces.....	130,686,160
Pour solde des djebedjis.....	11,215,424
Pour solde des toparabadjis.....	1,219,484
Pour solde des employés dans les cuisines et les écuries im-périales.....	11,079,684
Pour solde des ouvriers, des dresseurs de tentes et des por-teurs d'eau du diwan.....	5,058,365
Pour solde des kapidjis de la Sublime-Porte.....	7,626,932
Pour solde des seigneurs de l'étrier, des mouteferrikaş, des tschaschneghirs (échansons), des écrivains du diwan, des gardiens du trésor, des architectes et des gardes-du-corps.....	22,415,388
Pour les sultanes, les pages et les agas du harem.....	12,848,000
Solde pour les employés de l'arsenal.....	6,727,823
Total.....	302,828,272

ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

451

Équipures de zibeline pour le diwan, kaftans d'or et d'argent, argent dit de ceinture pour l'île de Crète, y compris les sommes dépensées en draps, soies, velours, mousseline et linge.	23,000,000
Pour les cuisines, sommes délivrées au chef.	8,600,000
Pour entretien, vêtemens, bois et autres besoins des pages des serais de Galata et d'Ibrahim-Pascha.	6,626,392
Sommes fournies par l'inspecteur de l'arsenal pour les besoins de la flotte.	14,405,280
Orge pour les écuries impériales, et sommes fournies, d'après la nouvelle organisation, au grand-écuyer.	8,063,712
Bois acheté pour le serai impérial, non compris l'odjakik. . .	3,297,000
Sommes dépensées pour les besoins de l'artillerie, et dépenses extraordinaires pour les forteresses des frontières.	10,000,000
Argent donné aux janissaires en garnison pour achat de farine au lieu d'achat de viande.	7,000,000
Pour farine envoyée aux troupes dans l'île de Crète.	3,310,000
Pour vêtemens d'été et d'hiver des agas de la cour intérieure. . .	1,231,440
. . . C'est-à-dire en solde et autres dépenses, par an. . .	478,362,096
Achat de viande pour les cuisines impériales.	13,000,000
Dépenses en confitures et sucreries.	12,000,000
Dépenses pour les serais de Galata et d'Ibrahim-Pascha, argent donné à l'inspecteur de la ville, en vertu du droit des registres.	8,000,000
Orge pour l'écurie du Sultan.	1,516,288
Bois pour le nouveau serai.	903,000
Pour dépenses des caravanes à la Mecque et Médine.	7,142,298
Pensions des silihdars, sipahis, oulémas et prédicateurs blanchis au service.	31,128,030
Solde des garnisons.	61,782,701
Sommes données au khan de Crimée, aux begs des Tcherkesses et de l'Archipel.	16,956,710
Sommes dépensées en draps, linge et en doublures pour les janissaires.	18,386,031
Pour viande fournie aux janissaires de Constantinople.	7,514,514
Pour l'entretien des baltadjis et autres serviteurs dans le serai d'Andrinople.	1,313,052
	179,642,624

Report.....	179,642,624
Aux employés de la trésorerie de Diarbekr.....	578,000
Pour fabrication de poudre.....	1,528,010
Pour le <i>fođola</i> (pain des janissaires) fourni à la Porte.....	700,900
Pour viande et linge fournis aux bostandjis.....	499,300
Dépenses faites pour les plantations de riz de la couronne, pour les moulins, les salines, la réparation des ponts, des mosquées et des aqueducs.....	8,588,617
Total.....	191,537,460

Ainsi la Porte avait une dépense annuelle directe de 478,362,096 aspres, et une dépense indirecte de 191,337,460, qui forme un total de 669,699,556 aspres. Si l'on distraît de cette somme les revenus de 500,711,492 aspres, on trouve une différence de 168,988,064 aspres, et non pas 175,393,885, comme le dit, par une faute de calcul, Ahmed Tarkhoundji.

D'après le même tableau statistique, l'empire comptait alors 29,590 sipahis et 55,000 janissaires.

D'après le *Destouroul-amel li isslahil-hilel*, c'est-à-dire Règle de conduite pour une meilleure gestion, traité statistique, publié par Katibtschelebi Hadji Khalfa, lors de la réunion du conseil assemblé pour remédier aux embarras financiers, le total de tous les hommes soldés par l'Etat était, sous le règne de Souleïman, en 970 (1562), 41,429, qui absorbaient annuellement la somme de 122,300,000 aspres; — sous Mourad III, en 997 (1588), 64,425 hommes, recevant une solde de 178,200,000 aspres; — en 1004 (1595), 81,870 hommes, recevant une solde de 251,200,000 aspres; — en 1018 (1609), 91,202 hommes, recevant une solde de 380,000,000 d'aspres; — sous les règnes d'Osman et de Moustafa, le nombre des personnes soldées montait à 100,000; à la fin du règne de Mourad IV, les grands-vizirs Mohammed, Beïram et Kara Moustafa-Pascha, le diminuèrent de moitié; de sorte qu'en l'année 1050 (1643), il n'y eut plus que 59,257 hommes soldés, recevant la somme de 263,100,000 aspres.

Revenus et dépenses.

	Revenus.	Dépenses.
En 972 (1564),	183,000,000	189,600,000 aspres.
En 1000 (1591),	193,400,000	165,400,000
En 1006 (1597),	300,000,000	900,000,000

Jusqu'au règne du sultan Mourad, les dépenses excédaient les revenus de 600,000,000 d'aspres; elles furent diminuées, en 1053 (1643), de 55,000 yüks (charges de cheval). A l'avènement d'Ibrahim, les revenus étaient de 361,800,000 aspres, les dépenses de 550,000,000; en 1060 (1649), les revenus étaient de 527,900,000 aspres, et les dépenses de 687,200,000; maintenant les dépenses excédaient les revenus de 160,000,000 d'aspres.

D'après la statistique de Hezarfenn, il y avait :

		Solde.
En 974 (1566), de personnes soldées	48,613	126,400,000 aspres.
En 997 (1588),	64,425	178,200,000
En 1004 (1595),	80,870	251,200,000
En 1018 (1619),	91,202	380,000,000

Sous Osman II et Moustafa, l'effectif de l'armée était de 120,000 hommes; elle fut réduite de près de moitié par les grands-vizirs Mohammed, Beïram, Kara Moustafa-Pascha; de sorte qu'en l'année 1059 (1640) il n'y eut plus que 59,257 hommes, recevant une solde de 263,100,000 aspres; en l'année 1080 (1669), l'état des troupes soldées était remonté à 64,979 et à 308,693,568 aspres.

Revenus et dépenses.

	Revenus.	Dépenses.
En 972 (1564),	183,000,000	189,600,000 aspres.
En 1000 (1591),	193,400,000	160,400,000
En 1006 (1597),	300,000,000	900,000,000

Depuis l'avènement de Mohammed IV, l'état des finances, était ainsi fixé :

	Revenus.	Dépenses.
En 1058 (1648),	561,800,000	550,000,000 aspres.
En 1059 (1649),	361,800,000	550,000,000
En 1060 (1650),	552,900,000	687,200,000
En 1080 (1669),	181,270,828	590,604,360

V. — PAGE 357.

Long-temps avant l'impression du texte, j'ai prié le conseiller-d'Etat Frähn de rectifier les noms des villes de Pologne, que Naïma (II, p. 432) défigure jusqu'à les rendre méconnaissables. C'est ainsi qu'il écrit Ilbadir pour Lemberg, appelée l'ordinaire par les historiens orientaux Iiba (Lwów); la ville de Vieux-Constantinow en Volhynie, 25 lieues N. E. de Kamniec; lat. N. O. $49^{\circ} 55' 21''$, long. $44^{\circ} 52' 30''$; est transformée en Kartcostantin. Diwan Getschedi (Gué du Diwan) a son nom le l'île Tawan, qui, dans *Sacra Lega* de Bizozeti (Milan, 1700, II, p. 273), est appelée *Isola di Tawan*. Frenkman, au lieu de Frenk-Kerman, dont il est souvent parlé dans l'histoire de la Crimée (*Es sebi es seyare*); Kirk-Altindji, au lieu de Kizi-Altindji; Ssawrau, au lieu de Sadiran, village situé au confluent de la petite rivière Surojinka et du Bég; en Podolie. Demowka dans Senkowski, par erreur Dimukie; Khatcheplika, au lieu de Tschatschanik, en polonais Czaczanik, situé en effet sur un lac, comme le dit Naïma. Le nom des deux palanques de Markowka, bourg situé au N. E. de Tschatschanik, et de Sawtschintzjel, ont été mutilés en Markosska et Sukuscheki; la rivière actuellement de Markowka, et appelée par Naïma Babilidja, tombe dans le Dniester. Charmoy croit qu'il faut lire Ilnidjé, nom d'un autre bras de la Markowka, et non pas Jelanetz; Rossaw, autre petite rivière qui se jette dans la Markowka, et non pas Ossu. Le nom d'Esantifak doit être lu; suivant Charmoy, Morafa, petite rivière qui se jette dans le Dniester. Le village de Ban-

ditſchawa ou la petite ville de Tſchernetz s'appelle en turc Karabatak. La route de Kodjmar (Naïma, p. 433) peut ſignifier la route du cabaretier (Kartschmar ſignifiant en ruſſe un cabaretier), peut-être auſſi ce n'eſt qu'une abréviation du nom de Kamorgorod; petite ville ſituée ſur la Markowka. Au lieu de Danko, liſez Sänko, nom turc de la petite ville podolienne de Ziſkow, à 13 lieues de Kaminiec. Uzitscha n'eſt autre que Zwaniec, en face de Chocim; Kart, le Vieux-Constantinow. Wiſlatin paraît être Uſſiatin, qui étoit au pouvoir des Tatares, et non pas Felſtin, comme le croit Charmoy; le nom de Zbaraw, où avoit été ſignée la dernière paix avec la Pologne, a été transformé en Eriſad. Baſſad eſt probablement la forme turque du mot ruſſe *poſſad*, qui corréſpond au mot turc *warduſch*, ou ſaubourg d'une forterreſſe. Il faut lire Dubno, petite ville en Volbynie, au lieu de Doubna. Il n'a pas été poſſible de déterminer la rivière Diſchno, car la Diſna tombe dans la Duna; Charmoy croit que Naïma parle de la rivière d'Horin, qui arroſe le bourg de Wiſchnewetz, appelé par les Tatares Wiſchnew. La route de Djourna-Islah n'eſt autre que la route appelée en polonaiſ Czarnaia Slah; le Sir de Naïma eſt probablement la rivière de Ster, près Beresteckzo et Luko, ou la Stry, qui ſe jette près de Zydzaczew dans le Dnieſter. Charmoy croit que c'eſt la Ster, et ajoute que les noms Mankit, Sindjoun, Karadji, Schirin et Orak appartiennent à des tribus tatares. Voyez du reſte : *Version française littéraire des pages 432 et ſuiv. du t. II de Naïma, par le profeſſeur Charmoy*, et : *Traduction française de la version polonaiſe des pages 432 et ſuiv. de Naïma, faite par M. Senkowski, dans ſes Collectanea, publiés à Varſovie, 1824, t. I, p. 205 à 216.*

VI. — PAGE 349.

Akhfeſch ketschiſi kibi, c'eſt-à-dire comme la chèvre d'Akhfeſch. Ce proverbe arabe eſt tiré d'une anecdote du célèbre grammairien arabe Akhfeſch, mort en 315 (927), qui, toutes les fois qu'il donnoit ſes leçons ſur la grammaire et la

syntaxe, avait à ses côtés une chèvre dont l'habitude était de faire des signes affirmatifs avec la tête, à chaque parole de son maître. C'est pourquoi les Arabes, les Turcs et les Persans appellent l'*imitatorum servum pecus*, les chèvres d'Akhfesb.

VII. — PAGE 385.

Nāima, II, p. 559, cite, à l'occasion de l'événement du Platane, les vers par lesquels un poète turc compare assez heureusement cet arbre au grand et fabuleux arbre indien Wakwak, dont les fruits n'étaient autre que des têtes humaines, qui, chaque fois que le vent les agitait, criaient *wak-wak*. Cet arbre est décrit dans l'Histoire d'Amérique, imprimée à Constantinople, comme un produit du sol des Indes Occidentales.

VIII. — PAGE 395.

On trouve dans le sixième vol. des *Libri dei patti* (Arch. I. R.) sept documens qui jettent un nouveau jour sur l'histoire de Ténédos, à la fin du quatorzième siècle (1381-1384). Comme il n'en est fait presque aucune mention dans les histoires de Venise, et qu'ils sont fort curieux, nous croyons devoir en donner ici quelques extraits. Le traité de paix, signé le 8 août 1381 à Turin, entre Venise et Gènes, sert de base à tous ces documens. Dans ce traité on stipulait que l'île de Ténédos serait remise, dans l'espace de deux mois et demi par Venise, au comte de Savoie; que toutes les villes, châteaux, palais, villas et maisons, et tout autre bâtiment, seraient rasés par le comte aux frais de Venise. On convint d'une amende de 150,000 florins d'or, qui devaient être déposés en bourses remplies de pierres fines ayant cette valeur, dans l'espace de cinquante jours, dans une ou deux des villes libres de Bologne, Florence, Pise et Apône, et qui ne devaient être rendus qu'après l'exécution du traité. Les Vénitiens choisirent Florence, et déjà, le douzième jour après la ratification, on nomma, à Florence, des syndics pour la réception du gage stipulé.

I. *Instrumentum provisionis factæ per Commune Florentiæ, quod per Dominos Priores possint constitui Syndici ad recipiendum depositum pro facto Tenedi. Anno 1381, 20 Aug. (Tom. VI, fol. 262.)*

• In Dei nomine amen. Anno ab incarnatione Domini
 Nostri Jesu Christi millesimo trecentesimo octuagesimo
 » primo Ind. IV. die 20 Aug. consilio Domini Capitanei et
 » populi Florentini mandato nobilis et potentis militis Do-
 » mini Joannis de Acorimbonis de Sugubio Florentiæ ho-
 » norabilis Capitanei præconia convocacione campanæque so-
 » nitu in palatio populi Florentini more solito congregato;
 » et die vigesima tertia dicti mensis Augusti in consilio Do-
 » mini Potestatis et Communis Florentiæ mandato nobilis
 » et potentis viri Joannis Corazia de Marchionibus montis
 » Sæ. Mariæ civitatis et communis Florentiæ honorabilis Po-
 » testatis præconia convocacione campanæque sonitu in pa-
 » latio dicti populi more solito congregato; et per ipsa jam
 » dicta consilia ut præmittitur in sufficientibus numeris con-
 » gregato præsentibus volentibus et consentientibus Magnificis
 » viris Dominis Prioribus artium et vexillifero justitiæ populi
 » et communis Florentiæ et observatis solennitatibus observari
 » debitis et requisitis secundum formam ordinum dicti populi
 » et communis totaliter approbata admissa et accepta fuit infra
 » scripta provisio (*mandat*) facta et edita super infra scriptis
 » omnibus et singulis per dictos Dominos Priores et vexillife-
 » rum et Confaloneros societatum populi ad duodecim bonos
 » viros communis Florentiæ secundum formam et exigentiam
 » ordinum dicti communis et infra proxime et immediate anno
 » data et scripta. Et quod in his et super his omnibus et sin-
 » gulis infra scriptis providetur, observetur, firmetur et fiat et
 » firmum et stabilitum esse intelligatur et sit in omnibus et per
 » omnia prout et secundum quod in proxime et immediate
 » in ipsa provisione legitur, et habetur. Cujus quidem provi-
 » sionis tenor talis est videlicet. » (*Suit le mandat.*)

II. *Instrumentum contentationis factæ per regimen Florentiæ quod depositum fundum per communitatem Venetiarum pro facto Tenedi postquam factum fuerit, vel claves consignatæ liberæ dimittantur Dno. Duci Venetiarum Anno 1381. Ind. IV, die 3 Aug. (Tom. VI, fol. 265.)*

Ce document contient la nomination des commissaires.

III. *Instrumentum syndicatus seu Syndicorum constitutorum per Dominos Priores artium, vexilliferum justitiæ et communis Florentiæ et Gonsaloneros societatum populi et duodecim bonos viros communis Florentiæ ad recipiendum a Dno. Duce et communi Venetiarum depositum ordinatum pro facto Tenedi anno 1381 23. Aug. (Tom. VI, fol. 268.)*

Ce document contient la déclaration des chefs des corps et métiers, du porte-drapeau de la justice, et de la communauté de Florence, des gonsalonieri, des sociétés populaires et des douze préposés de la communauté, qu'ils acceptaient le gage déposé par Venise, sous les conditions du traité.

IV. *Instrumentum confessionis Syndicorum communis Florentiæ de receptione depositi pro demoliendo Tenedum anno 1381 6. Sept. (Tom. VI, p. 273.)*

Ce document est le reçu des bourses des bijoux (*localia jaspidum, margaritarum, gemmarum, lapidum præciosorum et perlarum, in auro et argento ligatorum*) remises aux syndics; dans l'église de Saint-Marc à Venise. La cession de Tenedos n'eut pas lieu dans l'espace de temps voulu; parce que le gouverneur de l'île, Zanachi Mudatio, s'y opposa les armes à la main, de sorte que les Vénitiens se virent forcés de l'assiéger par terre et par mer pendant plusieurs mois. Après être rentrée sous l'obéissance de la république, l'île resta encore deux ans au pouvoir des Vénitiens. Enfin, le 4 juin 1383, le doge Veniero délivra à Leonardo Dandolo et Petro Aymo de nouveaux pleins-pouvoirs pour convenir de la démolition de tous les édifices dans l'île de Tenedos, avec le doge de Gènes ou ses

plénipotentiaires. Cette nouvelle convention fut signée à Gènes le 31 août 1383. Le 14 novembre de la même année, le procureur génois, Andreolo Marescalchi, se fit délivrer, par le notaire impérial, un écrit par lequel celui-ci déclara que Marescalchi avait fait raser, en vertu de la convention signée entre Venise et Gènes, tous les bâtimens, et ce fut alors qu'on délivra à Gènes, à la date du 7 juillet 1384, le document suivant.

V. *Instrumentum confessionis factæ per syndicum Januæ de totali disruptione Tenedi.* (Libro dei patti, T. IV, fol. 118.)

¶ In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis. Amen. Anno
 » nativitatæ Domini nostri Jesu Christi 1384 ind. VII. die 12
 » mensis Februarii. Divinæ Majestatis acceptat intuitus omnes-
 » que mundanæ leges gestientes jure regi clamant, atque de-
 » cus regentium suarum orbem exigit ut pacta et promissio-
 » nes potissime Sacramento contrahentium roboratæ adim-
 » pleantur juxta posse, ut exinde debita executione subsequuta
 » animi partium conquiescant. Hinc est, quod cum in pace
 » olim inter Serenis. Regalem Hung. Majestatem et domina-
 » tionem et commune Januensium et Patriarcham Aquilegien-
 » sem et dominum Paduæ colligatos et sequaces suos ex una
 » parte et dominum ducem et commune Venetiarum et subdi-
 » tos et fideles ejus ex altera proxime celebrata continuatur
 » capitulum sive articulus hujus tenoris videlicet. Item fuit
 » actum inter dictas partes nominibus antedictis quod insula
 » de Tenedon cum omnibus et singulis castris, burgis, villis,
 » locis, domibus, ædificiis et habitationibus in eadem insula
 » existentibus cum ipsorum juribus et pertinentiis infra menses
 » duos cum dimidio proxime venturos in manibus præfati do-
 » mini Sabaudjæ Comitis seu ejus certi vel certorum nuntiorum
 » per Venetos libere relaxentur et expédiantur tenendo per
 » eum vel ejus nuntios sumptibus communibus partium præ-
 » dictarum. Qui siquidem dominus comes Sabaudjæ de eadem
 » insula, castris, burgis et aliis ipsorum pertinentiis per se vel

» alium seu alios certos nuntios possit facere prout suæ fuerit
 » voluntatis. Acto tamen et in pactum expressum deducto pa-
 » riter et convento inter præfatos Dominos Sabaudia Comitem
 » et Ambaxiatores Januæ etiam de consensu et conscientia
 » dictorum syndicorum et Ambaxiatorum Venetorum, quod
 » omnia castra, ædificia, burgos, domos et habitationes qua-
 » cunque dictæ insulæ quocumque placuerit, ipsis Domino
 » Duci et communitati Januensium ipse Dominus Sabaudia
 » comes dirui et demoliri a summo usque deorsum totaliter
 » facere teneatur sumptibus tamen dicti communis Januæ
 » sic et taliter quod nunquam reedificari nec habitari valeat
 » ipse locus. Quam quidem relaxationem et expeditionem dictæ
 » insulæ Tenedi et omnium prædictorum per præfatum Domi-
 » num ducem et commune Venetiarum eidem Domino concessi-
 » Sabaudia libere et realiter ut præmittitur facere infra tempus
 » prædictum solemniter promittunt dicti Syndici et Procura-
 » tores præfati Domini ducis et communis Venetiarum syndi-
 » cario nomine ipsorum supradictis syndicis et procuratoribus
 » domini ducis et communis Januensium syndicario nomine
 » ipsorum recipientibus et facere et observare sub pœna flo-
 » renorum centum quinquaginta millium boni auri et justi
 » ponderis, pro qua pœna infra dies quinquaginta proxime
 » venturos promittunt deponere penes unam ex communitati-
 » bus Bononiæ, Florentiæ, Pisarum et Anthonæ vel penes
 » duas ipsarum communitatum tot localia, quot quæ existima-
 » buntur valere dicta florenorum centum quinquaginta millia.
 » Quæ quidem localia penes unam vel ducis ex dictis commu-
 » nitalibus stare debeant usque ad dictum tempus quo dicta
 » restitutio Tenedi præfato domino Sabaudia comiti fieri debet
 » ut supra. Et si dicta restitutio infra dictum tempus et ter-
 » minum facta fuerit debeant dicta localia præfatis Domino
 » Duci et communi Venetiarum, vel eorum certo nuntio libere
 » et integre restitui atque reddi. Si vero infra dictum tempus
 » et terminum dicta relaxatio et expeditio prædictorum Insulæ
 » et locorum facta non fuerit ut præfertur et casu dicta localia

» prædictis Domino Duci et communi Januæ libere per dictum
 » vel dictos depositarios debeant expediti et tradi et poenæ
 » prædictæ cedere in solutum. Quæ quidem communitas vel
 » communitates penes quam vel quas dicta depositio fiat, vel
 » debeat vel debeant ad prædicta se obligare solemniter cum
 » promissionibus et juramentis quod prædicta faciet et adim-
 » plebit non obstantibus quibuscunque repræsalis, compensa-
 » tionibus, quæstionibus, querelis et cæteris vigore quorum
 » restitutio prædictorum localium ut præmittitur communi
 » Januæ faciendâ posset aliquo modo impediri. Et tradita eodem
 » Domino Comiti aut ejus certis nuntiis vel nuntio possessione
 » dictæ insulæ de Tenedon, castrorumque, burgorum et per-
 » tinentiarum suarum dictæ partes teneantur et debeant earum
 » expensis communibus tota ipsarum partium potentia prote-
 » gere et defensare dictum Dominum Comitem et alios ibidem
 » ejus nomine deputandos ab omnibus et contra omnes qui
 » dictam insulam, castra, burgos vel pertinentias aut ibidem
 » pro dicto Domino Comite habitantes invaderent seu alios
 » offendere præsumerent quovis modo, et ipsa dominatio et
 » commune Venetiarum propter contradictionem Nobilis
 » viri Zanachi Mudatio tunc pro dicta dominatione et com-
 » muni Venetiarum Præsidis dicti Castri et loci Tenedi prodi-
 » torie ipsi suo dominio et communi Venetiarum rebellantis
 » nequisset contenta in dicto capitulo sive articulo sicut ordi-
 » natum existiterat adimplere. Et propterea per exercitum
 » ipsius dominationi et communi Venetiarum navalem et ter-
 » restrem ipse locus Tenedi mensibus pluribus gravi obsidione
 » et duris impugnationibus debellatus tandem conversus ad
 » cor se ipsi suæ dominio et communi Venetiarum subdidisset,
 » posteaque exinde nova pacta et conventiones dependentes
 » ab articulo seu capitulo suprascripto inter ipsas domina-
 » tiones et communia Venetiarum et Januæ fuissent subsequutæ
 » sicut in instrumento infrascripto distinctius continetur, cujus
 » tenor sequitur et est talis. In nomine Sanctæ et Individuæ
 » Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti et totius curiæ

» cœlestis. Amen. Cum in pace novissime facta inter Illustrē
 » et Magnificū dominū ducem et Commune Venetiārum
 » ex una parte, et Illustrē et Magnificū dominū dom.
 » ducem Januensium et populi defensorem consiliū Antia-
 » norum et commune Januæ ex altera parte per solēmnēs Am-
 » baxiatores et Syndicos partium prædictarum, de qua apparet
 » publicis instrumentis ejusdem tenoris scriptis et rogatis per
 » nos notarios infrascriptos MCCCLXXXI. die 8. mens. Aug.
 » continetur inter cæteros articulos continentia sequentis.
 » Item fuit actum inter dictas partes nominibus antedictis,
 » quod Insula de Tenedo cum omnibus et singulis castris,
 » burgis, villis, domibus, ædificiis et habitationibus in eadem
 » insula existentibus cum ipsorum juribus et pertinentiis infra
 » menses duos cum dimidio proxime venturos in ~~manibus~~
 » præfati domini Sabaudia Comitis seu ejus certi vel certorum
 » nuntiorum per Venetos libere relaxentur et expediantur
 » tenenda per eum vel ejus nuntios sumptibus communibus
 » partium prædictarum. Qui siquidem dominus Comes Sabau-
 » dia de eadem insula castris, burgis, et aliis ipsorum perti-
 » nentiis per se et alium seu alios certos ejus nuntios possit
 » facere prout suæ fuerit voluntatis. Acto tamen et in pactum
 » expressum deducto pariter et convento inter præfatos domi-
 » nos Sabaudia Comitem et Ambaxiatores Januensium etiam
 » de consensu et conscientia dictorum Syndicorum et Am-
 » baxiatorum Venetorum, quod omnia castra, ædificia, burgos,
 » domos et habitationes quæcunque dictæ insulæ quocumque
 » placuerit dictis domino Duci et communi Januæ, Ipse do-
 » minus Sabaudia Comes dirui et demoliri a summo usque
 » deorsum totaliter facere teneatur sumptibus tamen communis
 » Januæ. Sic etiam et taliter quod nunquam reedificari nec
 » habitari valeat ipse locus. Quam quidem relaxationem et expē-
 » ditionem dictæ insulæ Tenedo et omnium prædictorum per
 » præfatum dominum ducem et commune Venetiārum eidem
 » Domino Comiti libere et realiter ut præmittitur facere infra
 » tempus prædictum solemniter promittunt dicti Syndici et

» procuratores præfati domini ducis et communis Venetia-
 » rum syndicario nomine ipsorum suprædictis syndicis et pro-
 » curatoribus domini ducis et communis Januæ syndicario
 » nomine ipsorum recipientibus, et facere et observare sub
 » pœna florenorum centum quinquaginta millium boni auri
 » et justî ponderis pro qua pœna infra dies quinquaginta
 » proxime venturos promittunt deponere penes unam ex com-
 » munitatibus Bononiæ, Florentiæ, Pisanum et Anthonæ, vel
 » penes duas ipsarum communitatum tot localia quod existi-
 » mabuntur valere dicta florenorum centum quinquaginta
 » millia. Quæ quidem localia penes unam vel duas ex dictis
 » communitatibus stare debeant usque ad dictum tempus quo
 » dicta restitutio Tenedi præfato domino Sabaudia comiti fieri
 » debet ut supra. Et si dicta restitutio infra dictum tempus et
 » terminum facta fuerit debent dicta localia præfatis Domino
 » Duci et communi Venetiarum vel eorum certo nuntio libere
 » et integre restitui atque reddi, si vero infra dictum tempus
 » et terminum dicta relaxatio et expeditio prædictorum insulæ
 » et locorum facta non fuerit ut præfertur eo casu dicta localia
 » prædictis Domino Duci et communi Januæ libere per dictum
 » vel dictos depositarios debeant expediri et tradi et pœnæ
 » prædictæ cedere in solutum. Quæ quidem communitas vel
 » communitates penes quam vel quas dicta depositio fieri de-
 » beat vel debeant ad prædicta se obligare solemniter cum
 » promissionibus et juramentis quod prædicta faciet et adim-
 » plebit non obstantibus quibuslibet repræsalis, compensatio-
 » nibus, questionibus et querelis et cæteris vigore quorum
 » restitutio prædictorum localium ut præmittitur communi
 » Januæ faciendâ possêt aliquo modo impediri. Et tradita eodem
 » domino Comiti aut ejus certis nuntiis vel nuntio possessione
 » dictæ insulæ de Tenedon castrorumque burgorum et perti-
 » nentiarum suarum dictæ partes teneantur et debeant earum
 » expensis communibus tota ipsarum prædictarum potentia prote-
 » gere et defensare dictum dominum Comitem et alios ibidem
 » ejus nomine deputandos ab omnibus et contra omnes, qui

» dictam insulam, castra, burgos vel pertinentias, aut ibidem
 » pro dicto domino Comite habitantes invaderent seu alios
 » offendere præsumerent quovis modo. Prout superius sint
 » notata, cumque pro parte dictorum Illustris ac Magnifici
 » domini domini Ducis et communis Venetiarum usque ad
 » præsentem non sit facta executio contentorum in dicto arti-
 » culo, quæ executio prædictorum remansit ut asseritur pro
 » parte præfatorum Illustris et Magnifici ducis et communis
 » Venetiarum propter impedimentum præstitum Zanachium
 » Mudatio civem Venetiarum, tunc Castellanium dicti loci, seu
 » Insulæ Tenedi pro dictis Illustri ac Magnifico domino duce
 » et commune Venetiarum qui tamquam proditor, ut dicitur
 » dictam insulam et castra rebellavit et tenuit violenter contra
 » voluntatem dictorum Illustris et Magnifici domini ducis et
 » communis Venetiarum usque ad tempus recuperationis factæ
 » per ipsum Illustris ac Magnificum dominum dominum
 » duce et commune Venetiarum; et cum cupiant præfati
 » Illustris et Magnificus dominus Dux et commune Venetia-
 » rum omnia et singula contenta in dicto articulo dictæ pacis
 » penitus adimplere et executioni mandare. Ea propter nobiles
 » et egregii viri Dominus Laurentius Dandolo, miles et pro-
 » curator Sancti Marci, et Dominus Petrus Aymo, Ambaxia-
 » tores et Syndici Illustris ac Magnifici Domini Domini An-
 » tonii Veniero dei gratia Venetiarum Ducis et communis
 » Venetiarum, habentes ad infra scripta et alia plenum et
 » sufficiens mandatum ut constat publico instrumento scripto
 » manu Leonardi de Anzolellis de Venetiis Imperiali autoritate
 » notarii et ducatus Venet. scribæ millesimo trecentesimo oc-
 » tuagesimo tertio ind. VI. die 4 mensis Junii ejus tenor de
 » verbo ad verbum est inferius insertus. Pro impleto et
 » efficaci observatione dicti articuli et contentorum in ipso
 » amputatis dispendiis et dilationibus quæ possent evenire et
 » omni circuitu rejecto non obstantibus contentis in dicto
 » articulo dictæ pacis sponte et ex certa scientia non vi, non
 » dolo, nec aliquo juris vel facti errore ducti, promiserunt

» salemniter dictis Syndicario et ambaxiatorio nomine et no-
 » mine et vice dictorum Illustris ac Magnifici domini Ducis et
 » communis Venetiarum et omnium et singulorum Venetorum
 » et districtualium communis Venet. Illustri et Magnifico do-
 » mino domino Leonardo de Muntaldo Dei gratia Januensium
 » duci et suo honorabili consilio dominorum Antianorum ac
 » officii provisionis et monetae communis Januæ quorum no-
 » mina sunt ut infra. Primo nomina Antianorum qui inter-
 » fuere : Janonus de Bosco loco Prioris, Petrus Marescalchus,
 » Matheus Maruffus, Angelus de S. Blasio, Stephanus Mo-
 » randus de Bergalio, Oppecinus de Cazana, Antonius de
 » Senanga, Petrus Cazanno, Antonius de Cortyna ; Bartholo-
 » mæus Borano de Vultuo, Dexerinus de Sancta Agnese, Al-
 » bertus Pordonus de Pulciferi et Bartholomæus de Casali
 » quondam Pambelli. Nomina officialium provisionis qui in-
 » terfuere sunt hæc, videlicet : Franciscus de Ancona Prior,
 » Thomas de Illionibus, Frid. de Pajanis, Jacobus Calatius,
 » Damianus Pezanus, et nomina officialium de moneta, qui in-
 » terfuere sunt hæc, videlicet : Nicolaus Becarius Prior,
 » Franciscus Embriacus, Daniel de Centurionibus, Antonius
 » de Nuce, Stephanus Cataneus, Petrus Cazanus et Thomas
 » Spinula, et ad cautellam nobis jam dictis dotariis infrascriptis
 » tamquam publicis personis officio publico stipulantibus et
 » recipientibus nomine et vice communis Januæ dirui destrui
 » et demolire facere a summo usque deorsum expensis propriis
 » sumptibus et laboribus ipsorum Illustris et Magnifici domini
 » ducis et communis Venet. infra menses sex proxime venturos
 » omnia et singula Castra, ædificia, burgos, domos et habita-
 » tiones quascunq̃ dictæ insulæ Tenedi, reservato et firmo
 » manente prout in capitulo dictæ pacis superius inserto dis-
 » ponitur perpetuo habitari vel reædificari non valeat ipse lo-
 » cus. Et versa vice præfati Illustris et Magnificus Dominus
 » Dominus Dux Januarum et populi defensor, consilium An-
 » tianorum, et dicta officia provisionis et monetae nomine et vice
 » communis Januæ acceptantes provisiones prædictas eis ut

» præfertur solemniter factas. Promiserunt solemniter nomine
 » et vice dicti communis Januæ et omnium et singulorum Ja-
 » nuensium et districtualium suorum dictis syndicis et Am-
 » baxiatoribus dictorum Illustris et Magnifici domini domini
 » ducis et communis Venet. et ad cautellam nobis jam dictis
 » notariis infrascriptis tamquam publicis personis officio pu-
 » blico stipulantibus et recipientibus nomine et vice præfate-
 » rum Illustris et Magnifici Domini Domini Ducis et communis
 » Venet. syndicum ad dictum locum, et insulam Tenedi mittere
 » cum pleno et sufficienti mandato qui intersit demolitioni et
 » diruptioni omnium prædictorum et de quibus supra fit men-
 » tio et qui syndicus dicta demolitione et diruptione facta
 » prædictorum et impletis supra promissis opere et effectu et
 » infra tempus prædictum confiteatur et confiteri debeat per-
 » sonæ legitimæ si quæ fuerit nomine et vice dictorum Illustris
 » et Magnifici Domini Ducis et communis Venet. dictam demo-
 » litionem et diruptionem prædictorum in dicto articulo con-
 » tentorum factam fuisse, et ipsa contenta in dicto articulo
 » executioni mandata pro parte dictorum Illustris et Magnifici
 » Domini Ducis et communis Venet. per publicum instrumen-
 » tum inde conficiendum cum solemnitate, cautellis et clau-
 » sulis opportunis. Et quod postquam omnia et singula in præ-
 » senti instrumento per dictos syndicos et Ambaxiatores pro-
 » missa ut supra fuerunt opere adimpleta infra dictum tempus
 » et omnia et singula dicta castra, ædificia, burgi, domus et
 » habitationes quæcunque dictæ insulæ dirupta, demolita et
 » destructa prout superius et expressum et de prædictis obser-
 » vatis et adimpletis notitiam certam et indubitam habuerint
 » præfati Illustris et Magnificus dux Januarum et Consilium et
 » officia prædicta communis Januæ prædictum publicum in-
 » strumentum rogandum et conficiendum de dictis dempli-
 » tione et diruptione a dicto Syndico ad dictam insulam ut
 » præmittitur transmittendo vel alio modo legitimo ipsi illus-
 » tris et magnificus Dominus Dux Januarum consilium Antia-
 » norum et officia provisionis et monciæ nomine et vice dictæ

» communis Januæ quietabunt et liberabunt et absolvent præ-
 » dictos illustrem et magnificum dominum ducem et commune
 » Venet. per publicum instrumentum cum solemnitatibus, cau-
 » tellis et clausulis opportunis et consuetis a quibuscunque ob-
 » ligationibus quibus dicti illustris et magnificus Dominus
 » Dux et commune Venet. Veneti et districtuales sui fuissent
 » vel forent obligati vel astricti quantum est duntaxat pro dicto
 » articulo Tenedi superius inserto et pro pœna seu pœnis ad-
 » jecta vel adjectis pro dicto capitulo cum omnibus accessoriis
 » et sequellis suis ad dictum capitulum Tenedi pertinentibus.
 » Et instrumentum sive instrumenta absolutionis, quietationis
 » et liberationis prædictorum eisdem fieri facient et mandabunt.
 » Nec non absolvent, quietabunt et liberabunt habita notitia
 » et indubitata scientia de diruptione et demolitione prædictis
 » præmissorum ut supra per publicum instrumentum confi-
 » ciendum ut supra vel alio modo legitimo commune Florentiæ
 » et omnes et singulos Florentinos et districtuales communis
 » Florentiæ ab omnibus et singulis obligationibus et confessio-
 » nibus depositorum, quibus dictam commune Florentiæ, Flo-
 » rentini et districtuales sui fuissent vel forent obligati vel
 » astricti dicto communi Januæ in observatione vel pro obser-
 » vatione dicti articuli Tenedi superius inserti et vigore et
 » juxta seriem et tenorem publicorum instrumentorum inde
 » confectorum et ab omnibus pœnis in quas propter dictos con-
 » tractus vel occasione eorum vel contentorum in eis quomo-
 » dolibet incurrissent et ipsa instrumenta cassabunt et annulla-
 » bunt. nec non omnes promissiones, obligationes et conven-
 » tiones postea initas ac factas inter dictum commune Januæ et
 » Ambaxiatores communis Florentiæ, nomine et vice dicti
 » communis Florentiæ et per ipsum commune Florentiæ ap-
 » probatas; de quibus promissionibus, obligationibus et con-
 » ventionibus apparet publicis instrumentis ejusdem tenoris
 » scriptis manu quondam Baldefalis de Pineto notarii et tunc
 » dicti communis Januæ Cancellarii et Michaelis Bonajunctæ
 » de Sancto Geminiano civis Florentini notarii publici A. Do-

» mini a nativitate ejusdem 1383 ind. V. secundum cursum et
 » ritum Januæ et A. D. ab ejusdem incarnatione 1382 ind. VI.
 » secundum cursum et ritum civitatis Florentiæ die 21. Januarii
 » cassabunt et annullabunt. Et ipsum commune Florentiæ ab
 » ipsis absolvent et liberabunt et revocabunt et removebunt
 » omnes et singulas novitates factas Florentinis et communi
 » Florentiæ seu contra eos occasione non factæ executionis
 » contentorum in dicto articulo dictæ pacis. Et solvent et resti-
 » tuent dictis Florentinis et communi Florentiæ omnia et sin-
 » gula intromissa seu sequestrata de bonis ipsorum Florenti-
 » norum seu districtualium suorum per ipsos illustrem et ma-
 » gnificum Dominum Ducem Januæ et consilium Antianorum
 » et commune Januæ seu de ipsorum mandato occasione
 » dicta; ac omnia et singula data, soluta, vel obligata dicta
 » occasione per dictum commune Florentiæ Florentinos et dis-
 » trictuales suos vel alium seu alios pro eis dicto communi Ja-
 » nuæ in scriptis banchorum seu bonis compararum, seu alio
 » quovis modo, quæ ascendunt ad summam florenorum quin-
 » quaginta-millium salvo jure calculi reddent et restituent. Ac
 » etiam omnia et singula danda et solvenda vel obliganda dicta
 » occasione si dari, solvi et obligari contigerit dicto communi
 » Januæ per dictos Florentinos vel alium seu alios pro eis usque
 » ad tempus habitæ certæ et indubitæ notitiæ de diruptione
 » et demolitione pro dictis ut supra dictis communi Florentiæ
 » Florentinis et districtualibus suis, illis videlicet quibus debe-
 » bunt restitui aut facient aut curabunt cum effectu quod dicti
 » Florentini et commune Florentiæ erunt conventi. Et ex nunc
 » prout ex tunc diruptis et demolitis dictis castris, ædificiis, bur-
 » gis, domibus et habitationibus quibuscunque dictæ insulæ
 » Tenedi et infra tempus supradictum et omnibus et singulis
 » suprapromissis impletis opere et effectu et non aliter nec alio
 » modo. Et de ipsis diruptionibus et demolitionibus et imple-
 » mentis habita indubitata et certa scientia ut supra per dictos
 » illustrem et magnificum dominum Ducem Januarum et suum
 » consilium dictus illustris et magnificus dominus Dux Janua-

» rum et Cōnsilium Antianorum et officia provisionis et monetæ
 » prædicta quietant, liberant et absolvunt dictos syndicos et
 » Ambaxiatores recipientes nomine et vice dictorum illustris et
 » magnifici domini Ducis et communis Venet. Venetorum et
 » districtualium suorum et nos infra scriptos notarios tamquam
 » publicas personas recipientes nomine et vice dictorum com-
 » munitatis Florentiæ Florentinos et districtuales dicti communis
 » Florentiæ de omnibus et singulis supradictis. Acto expresse
 » et solemniter inter dictas partes convento in principio, me-
 » dio et fine præsentis instrumenti, et qualibet parte ipsius
 » quod illustris et magnificus Dominus Dux et commune Venet.
 » non impleverint supra dicta promissa per dictos suos syn-
 » dicos et ambaxiatores et infra tempus ut supra præfixum seu
 » non fecerint infra dictum tempus dirui et demoliri supra-
 » dicta prout superius est expressum. Ipsi illustris et magni-
 » ficus dominus Dux et com. Venet. Veneti et districtuales
 » dicti communis non possint se juvare in aliquo beneficio seu
 » jure, quod eis quæsitum diceretur vigore præsentis instru-
 » menti nec ubi possint aliquibus contentis in præsentis instru-
 » mento. Et simili modo si præfati illustris et magnificus do-
 » minus Dux Januæ et suum consilium (Antianorum) et officia
 » prædictæ provisionis et monetæ nomine et vice communis
 » Januæ non impleverint et observaverint quæ promiserunt
 » ut supra non possint se juvare in aliquo beneficio seu jure
 » quod eis diceretur quæsitum vigore præsentis instrumenti,
 » nec uti aliquibus in præsentis instrumento contentis. Sed
 » quoad partem quæ non observaverint ut supra et respectu
 » ipsius partis non observantis præsens instrumentum et omnia
 » et singula in ipso contenta in quantum favorem partis non
 » observantis concernere videretur pro infectis habeantur præ-
 » sentis instrumento et omnibus contentis in eo firmis manenti-
 » bus quoad partem observantem et in favorem ipsius et contra
 » ipsam partem quæ in observatione deficeret seu defecisse
 » videretur. Quæ omnia et singula supra dicta et infra scripta
 » dictæ partes, nominibus quibus supra solemniter promise-

» runt sibi invicem et vicissim solemnibus stipulationibus, hinc
 » inde intervenientibus et nobis notariis infrascriptis ut pu-
 » blicis personis officio publico stipulantibus et recipientibus
 » nominibus, quibus supra firma et rata habere et tenere, at-
 » tendere et observare et adimplere omnis juris vel facti excep-
 » tione remota, et in nullo contrafacere vel contravenire ali-
 » qua ratione, modo, causa vel ingenio, quæ dici vel excogi-
 » tari possint de jure vel de facto sub hypotheca et obligatione
 » omnium bonorum prædictorum communium et partium præ-
 » dictarum præsentium et futurarum et refectione damnorum
 » interesse et expansarum litjs et extra. Renuntiantes excep-
 » tioni doli, conditioni sine causa, vel ex injusta causa, in
 » factum actioni et omni alio jure legum et statutorum auxilio
 » et beneficio et cuilibet legi dicenti generalem renuntiatio-
 » nem non valere quibus dictæ partes vel altera earum contra
 » prædicta vel eorum aliquod possent aliqualiter se tueri.
 » Mandantes dictæ partes de prædictis fieri et confici debere
 » publica instrumenta ejusdem continentia et tenoris per Bona-
 » nioannem de Brixariis civem Venetiarum notarium et scri-
 » bam dictorum dominorum Ambaxiatorum et per me Anto-
 » tonium de Credentia notarium et dictorum magnifici domini
 » Ducis et Consilii et communis Januæ Cancellarium infra-
 » scriptum. Tenor autem syndicatus prædictorum dominorum
 » Ambaxiatorum et Syndicorum Illustris et Magnifici domini
 » ducis et communis Venetiarum sequitur in hac forma. In
 » Christi nomine Amen. A. nat. ejusdem 1383 ind. VI. diē
 » Jovis 4. Junii. Illustris et excelsus dominus dominus Ant.
 » Venerius dei gratia dux Venetiarum una cum suis consiliis,
 » minori, rogatorum, quadraginta et zontæ ad infrascripta et
 » alia exercenda specialiter deputatus ad sonum campanæ et
 » voce præconia more solito vocatis et congregatis. Et ipsa
 » Consilia una cum ipso domino duce unanimiter et conor-
 » diter nomine discrepante per se et successores suos nomine
 » et vice communis Venetiarum omnibus modis jure et forma
 » et causa quibus melius potuerunt fecerunt, constituerunt, crea-

» yerunt et ordinaverunt suos et dicti communis Venetiarum
 » Syndicos, actores, procuratores legitimos et negotiorum ges-
 » tores et quidquid amplius esse et dici possunt. Nobiles et
 » sapientes viros dominos Leonardum Dandolo militem pro-
 » curatorem Sancti Marci, et Petrum Aymo honorabiles cives
 » et Ambaxiatores suos absentes tamquam presentēs et utrum-
 » que eorum in solidum ita quod occupatio, conditio potior
 » non existat; sed quod ipsi vel alter eorum inceperint, alter
 » possit proseguere et finire in omnibus eorum et communis Ve-
 » netiarum causis, litibus, controversiis et querelis civilibus et
 » criminalibus, presentibus et futuris specialiter ad tractan-
 » dum, conveniendum, paciscendum, transigendum, ac trac-
 » tatus, conventiones, pacta et transactiones iniendum, fa-
 » ciendum et firmandum cum excelso Illustri domino domino
 » Leonardo de Montaldo Dei gratia duce Januensium ejusque
 » nobili consilio seu syndico, tractationibus et sapientibus
 » deputatis seu deputandis per magnificentiam suam tam super
 » facto insulæ Tenedi et castrorum, burgorum, fortalitiorum,
 » et locorum ipsius insulæ Tenedi quam super omnibus et
 » singulis capitulis insertis et contentis in contractu pacis fir-
 » matæ et Deo auctore perpetuo duraturæ inter Ambaxiatores
 » et Syndicos præfatorum domini Ducis et communis Januæ
 » seu agentes pro eis ex una parte, et Ambaxiatores et Syn-
 » dicos prælibatorum domini Ducis et communis Venet. seu
 » agentes pro eis ex altera A. Domini 1831 die 8. Augusti in
 » Taurino, quam etiam super connexis pertinentibus et de-
 » pendentibus et ipsa pace, quam etiam super aliis quibuscun-
 » que rebus et negotiis quæ dictis syndico vel alteri eorum
 » videbuntur. Et ad faciendum et recipiendum finem, remis-
 » sionem et liberationem et pactum de ulterius non petendo
 » cartas et instrumenta quæcunque rogandum, faciendum et
 » recipiendum cum illis pactis, conventionibus, terminis, pro-
 » missionibus, obligationibus, stipulationibus, juramenti præ-
 » stationibus, pœnarum adjectionibus, renuntiationibus, cau-
 » tellis et clausulis opportunis tam de jure, quam ex consue-

» tudine, et quæ dictis syndicis vel alteri eorum vidēbuntur et
 » ad obligandum bona communis Venet. et in animabus præ-
 » fati domini Ducis et singularium personarum communis
 » Venet. jurandum. Et generaliter ad omnia alia. et singula
 » gerendum, faciendum, procurandum et firmandum, quæ
 » in prædictis et singulis et in dependentibus et connexis et
 » prorsus extraneis necessaria fuerint et opportuna, etiam si
 » talia forent, quæ mandatum exigerent speciale, et quæ ipsi-
 » met constituentes facere possent si interessent, dantes et con-
 » cedentes dictis eorum syndicis et procuratoribus et utriusque
 » eorum in solidum in prædictis et circa prædicta et in depen-
 » dentibus et connexis et prorsus extraneis plenum liberum et
 » generale non datum ac etiam speciale ubi exigetur cum
 » plena, libera et generali administratione et potestate. Ac
 » promittentes firma rata et grata perpetuo habere, tenere
 » attendere et observare omnia et singula quæ dicti eorum
 » syndici et procuratores vel alter eorum in prædictis et sin-
 » gulis et dependentibus et connexis et prorsus extraneis pro-
 » mittenda et facienda duxerint, et firmanda, et non contrafa-
 » cere vel venire sub obligatione et ypotheca omnium bono-
 » rum communis Venet., mobilium et immobilium præsentium
 » et futurorum. Actum Venetiis in palatio Ducali Præsentibus
 » nobili et sapienti viro Domino Raphayno de Caresinis no-
 » bili Cancellario communi Venet. ac providis et circumspectis
 » viris Ser. Joanne Vido, Ser. Petro quondam, Ser. Jacopipi
 » de Rubeis, Ser. Giulielmo quondam, Ser. Philippi notarii et
 » Ser. Giulielmo a Vincentiis omnibus ducatus Venet. notariis
 » testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis et aliis. In
 » præmissorum autem fidem et evidentiam pleniorē præfatus
 » inelytus dominus Dux præsens instrumentum syndicatus fieri
 » mandavit et bulla sua plumbea pendente muniri. Ego Leo-
 » nardus de Anzolellis de Venetiis Imperiali autoritate notarius
 » et ducatus Venet. scriba suprascriptis omnibus et singulis
 » præsens sui et ea de mandato præfati inelyti domini Ducis
 » scripsi et publicavi rogatus. Acta sunt prædicta Januæ in

» Sala superiori magna palatii Ducalis communis Januæ Anno
 » Dominicæ Nativitatis millesimo trecentesimo octuagesimo
 » tertio indictione quinta secundum cursum Januæ, sexta vero
 » secundum cursum Venet. die Jovis XIII. Augusti in vespe-
 » ris. Præsentibus Joanne de Centurionibus quondam Ruffi,
 » Battista Lomelino filio Neapolæonis, Quirado Salyægo quon-
 » dam Georjii, Serleone Locavelium civibus Januæ, Conrado
 » Marzano et Raphaelle de Grefio notariis et Comuni Januæ
 » cancellariis testibus ad prædicta vocatis specialiter et rogatis.
 » Ego Antonius de Credentia quondam Conradi publicus Im-
 » periali auctoritate notarius et præfatorum magnifici domini
 » Ducis Januarum Consilii Antianorum et communis Januæ
 » Cancellarius prædictis omnibus præsens fui et una cum su-
 » præscripto Bonioanne de Brixariis prædictum instrumentum
 » rogatus composui et scripsi tamen aliis variis agilibus occu-
 » patus per alium extrahi feci, extractumque vidi, legi, correxi
 » et diligenter auscultavi una cum dicto Bonioanne cum au-
 » tentico et originali scripto manu mea et quia utrumque con-
 » cordare inveni me subscripsi meumque signum apposui con-
 » suetum pro pleniore robore et testimonio præmissarum. Un-
 » decumque Dominus Dux seu dominatio et Commune Venet.
 » nitentes semper sequi suorum prædecessorum vestigia vo-
 » lentes carere possetenus fide cuilibet de promissis legerunt,
 » miserunt et specialiter constituerunt egregios et sapientes
 » viros Dominum Philippum Pisani suum honorabilem Capi-
 » tanum Gulphi, Dominumque Joannem Memo honorabilem
 » suum Capitanum Tenedi suprascripti, atque Antonium Dar-
 » duyno honorabilem suum provisorem ibidem in unum Col-
 » legium cui ipse dominus Dux, dominatio et commune Venet.
 » commiserit, injunxerit et mandaverit prædicta omnia et sin-
 » gula contenta et promissa in instrumento et conventionem
 » suprascriptis adimplenda et effectualiter exequenda sicut su-
 » perius clarius sunt expressa. Quæ omnia et singula ipsi tres
 » domini collegii suprascripti diligentia solerti et continuato
 » labore non parvo tantum procuraverint, instituerint et solli-

» citaverint circa ipsa sibi commissa quod ad finalem effectum
 » et complementum debitum suum sunt deducta. Ita et taliter
 » quod de castris, burgis, ædificiis, domibus, habitationibus
 » quibuscumque, quæ constructa, sita et fundata sunt in hac
 » insula Tenedi suprascripta prout ut sicuti fieri debet et juxta
 » formam et continentiam promissionis præfatæ nihil restat
 » quod non sit diruptum, demolitum, funditus eversum et to-
 » taliter devastatum a summo usque deorsum sicut clare con-
 » spexit diruique vidit oculata fide providus et discretus vir
 » Dominus Andreolus Mareschaleus certus nuntius et syndicus
 » sui domini Ducis et communis Januæ ad hoc missus et per
 » ipsam dominum ducem et commune Januæ specialiter desti-
 » natus et sicut omnibus aliis prædicta cernentibus est noto-
 » rium et publice manifestum. Idcirco nunc idem Dominus
 » Andreolus Mareschaleus tamquam Syndicus, actor, pro-
 » curator et certus nuntius Illustris et Magnifici domini do-
 » mini Leonardi de Montaldo Dei gratia Ducis Januæ et
 » puli defensoris sicque consilii XV Sapientium Antianorum,
 » ac officiorum provisionis et monetæ communis Januæ sicut
 » patet publico Instrumento quod et cautellam inferius insc-
 » retur per quod ipse syndicus et procurator habet plenum
 » et speciale ac generale mandatum ad hæc omnia et alia pera-
 » genda sicut in eodem instrumento plenius legitur contineri
 » et vice et nomine syndicario et procuratorio prædicti sui
 » domini Ducis et communitatis Januæ et successorum suorum
 » sponte et ex certa scientia et non errore vel alia causa ductus
 » sed nisi tantum ad veritatis confirmationem et certitudinem
 » rei gestæ estimans, confidens et contentans prædicta omnia
 » et singula quæ de dejectione, demolitione et destructione
 » Tenedi et suorum castrorum, arcis, burgorum, domorum et
 » aliorum ædificiorum et habitationum insulæ prædicte su-
 » perius sunt narrata esse sic vera et publice manifesta clare
 » discernens et oculata fide conspiciens dejectionum ruinam
 » et destructionem eorundem totaliter factam esse et secun-
 » dum continentiam et formam promissionis et conventionis

» prædictæ superius memorata esse cōnfectā opere et effec-
 » tualiter consummata. Volensque suæ cōscienciæ debitum
 » exsolvere et dictorū sui domini Ducis et communi Januæ
 » intentionem sicut et sibi injunctum et expresse commissum
 » per formam sui syndicatus prædicti inferius annotandi sponte
 » confessus fuit et fecit prædictis egregiis et pōtentibus viris
 » domino Philippo Pisani et Joanni Memo atque Antonio Dar-
 » duyno scilicet collegii Tenedi suprascripto ibidem præsen-
 » tibus et vice et nōmine illustris et excelsi domini domini
 » Antonii Venerio Dei gratia inclyti Ducis Venet. ejusque
 » consilii, communis fidelium et subditorum suorum et succes-
 » sorum eorum requirentibus, acceptantibus et recipiantibus
 » et ad cautellam nobis notariis infrascriptis tamquam in pu-
 » blicis personis officio suo stipulantibus et recipientibus no-
 » mine et vice dictorum domini ducis et communis et fidelium
 » Veneti et successorum suorum certam et indubitam con-
 » missionem de prædictis diruptionibus, destructionibus et de-
 » molitionibus omnium castri, arcis, burgorum, domorum,
 » ædificiorum et habitationum quæcunque dictæ insulæ Tenedi
 » prædicti jam dejectorum et dejectarum et totaliter destruc-
 » torum jussu et mandato præfati domini domini Antonii Ve-
 » nerio Dei gratia Ducis, consilii et communis Venet. seu præ-
 » dictorum egregiorum virorum collegii sui Tenedi supra-
 » scripti suorum nuntiorum constitutorum ad prædicta quæ
 » jam sunt adimpleta opere et effectualiter consummata secun-
 » dum formam et continentiam promissionis præfatæ, quia
 » nihil restat de prædictis quæ ipsa dominatio et commune
 » Venet. tenetur facere præfatæ dominationi et communi Ja-
 » nuensium per tenorem et vigorem promissionis memoratæ
 » de dicta destructione et dejectione Tenedi et suorum omnium
 » castri, burgorum, domorum et habitationum suarum et to-
 » tius insulæ suæ quod non sit infra tempus et terminum sex
 » mensium in dicto promissionis instrumento superius anno-
 » tato cōtenta totaliter adimpletum. Quam confessionem et
 » omnia et singula suprascripta et in hoc contractu inserta

» promisit solemniter idem Dominus Andreolus Syndicus actor
 » et procurator superscriptus, syndicario, actorio et procura-
 » torio nomine antedicto et solemnī stipulatione interventā
 » convenit, p̄p̄etua, firma, rata atque grata habere et tenere
 » et in nullo contrafacere vel contravenire per se vel alium
 » seu alios aliqua ratione, caussa, modo, colore, forma vel
 » ingenio, quæ dici vel excogitari possit de jure vel de facto
 » sub pœna contenta in capitulo seu articulo pacis præfatæ
 » superius annotatæ, quæ pœna totiens committatur et exigi
 » possit, quotiens contrafactum fuerit prædictis seu aliquibus
 » præmissorum et refectione omnium damnorum interesse et
 » expansarum litis et extra quæ pœna soluta vel non, et ipsis
 » damnis expensis et interesse reffectis et exsarcitis vel non et
 » semel, vel pluries nihilominus præsens confessionis instru-
 » mentum et omnia et singula in ipso contenta in sua perpetua
 » maneat firmitate, pro quibus omnibus sic perpetua
 » observandis, idem Syndicus nomine superscripto obligavit
 » omnia bona dicti communis Januæ et subditorum suorum
 » præsentia et futura. Renuntians ad cautellam idem syndicus
 » et procurator nomine antedicto exceptioni doli, conditioni
 » sine caussa vel ex injusta caussa, in factum actioni, exceptio-
 » nique per quam possit dici præsentem contractum non sic
 » vel aliter celebratum fore, et omni alii legum auxilio ac
 » omnibus exceptionibus et legibus tam communibus quam
 » municipalibus, consuetudinibus et ordinamentis cujuscun-
 » que regionis, provinciæ, civitatis, terræ et loci, legique cui-
 » libet dicenti generalem renunciationem non volere et gene-
 » raliter omnibus aliis exceptionibus et singulariter cunctis et
 » singulis auxiliis, juvaminibus, beneficiis et favoribus univer-
 » sis per quos quas vel quæ posset prædictis vel alicui prædic-
 » torum objici modo quolibet excipi vel opponi. Mandan-
 » etiam denique mihi notario infrascripto et aliis infrascriptis
 » notariis simul mecum de hoc instrumento semel et pluries
 » ad sensum cujuslibet sapientis dicti domini Ducis et com-
 » munitatis Venet. dictando et non mutata tamen sententia p̄ffi-

» ciendo, rogatus quatenus de his faciam unum et plura con-
 » sona instrumenta quotiens vel ipsi a prædictis partibus et
 » earum quolibet requisitus. Tenor vero syndicatus ipsius do-
 » mini Andreoli sequitur in hæc verba : In nomine Domini
 » Amen. Illustris et Magnificus dominus dux Leonardus de
 » Montaldo Dei gratia Dux Januensium et populi defensor in
 » præsentia, consilio, voluntate et consensu sui consilii XV
 » Sapientium, Antianorum, et officiorum provisionis et mo-
 » netæ communi Januæ, et dicta consilium Antianorum, et
 » officia provisionis et monetæ in præsentia, auctoritate et de-
 » creto præfati illustris et magnifici domini domini ducis. In
 » quibus consilio et officio interfuerunt legitimi et sufficientes
 » numeri ipsorum Consiliariorum et officialium et quorum An-
 » tianorum nomina sunt hæc : Dominus Benedictus et Viali
 » jurisperitus, Prior, Petrus Marescalchus, Mathæus Maruffus,
 » Janus de Bosco, Angelus de S. Blasio, Stephanus Mo-
 » randus de Bargalio, Petrus Chozanus, Bartholomæus Bezanus
 » de Vulturio, Dixerinus de Sancta Agnete, Jacobus de Cam-
 » pofregoso, Bartholomæus de Casali, Obertus Bordonus de
 » Sancto Petro Arenæ, Oppecinus de Cazana tabernarius et
 » Antonius de Castagna magister Anthelmi. Et nomina officia-
 » lium provisionis qui interfuerunt sunt hæc : Franciscus de
 » Ancòna Prior, Thomas de Illionibus, Jacobus Callatius de
 » Struppa, Fagnanus Pezonus et Antonius Justinianus olim
 » longus. Ac officialium de Moneta communis qui interfue-
 » runt nomina sunt hæc : Andreolus de Vevaldis Prior, An-
 » tonius de Olleda Spetarius, Johannes de Travi, Gregorius
 » Squarzacicus, Raphael de Reza, Illarius Lecavallum et An-
 » saldus Justinianus, nomine et vice communis Januæ et pro
 » ipso communi omnia via, jure, modo et forma, quibus me-
 » lius potuerunt et possunt ex potestate et Baglia eisdem Illus-
 » tri et Magnifico domino domino Duci Consilio et officiis
 » concessa et attributa conjunctim vel divisim fecerunt, con-
 » stituerunt, creaverunt et ordinaverunt eorum nomine et vice
 » communis Januæ et dicti communis Januæ ad insulam de

» Tenedon partium Romaniae et ad petendam et requirendam
 » a Dominis Capiteo et officialibus Illustris et Magnifici
 » domini domini Ducis et communis Venet. diruptionem et
 » demolitionem omnium castrorum, ædificiorum, burgorum,
 » domorum et habitationum quarumcunque sitorum et sita-
 » rum in dicta insula de Tenedon prout et sicut fieri debet et
 » præfatus illustris et magnificus dominus dominus Dux et
 » commune Venet. seu nobiles et sapientes viri domini Leo-
 » nardus Dandolo Miles et Petrus Aymo Syndici et procura-
 » tores præfati illustris et Magnifici domini domini Ducis et
 » communis Venet. ipsis Illustri et magnifico domino domino
 » Duci Januæ consiliis et officiis nomine et vice communis
 » Januæ recipientibus solemniter facere promiserunt secundum
 » formam duorum publicorum instrumentorum ejusdem te-
 » noris scriptorum et rogatorum, unius videlicet manu Boni-
 » vanis de Brisciariis comm. Venet. notarii, et alterius manu
 » Antonii de Credentia notarii et Cancellarii communis Januæ,
 » Anno 1383 die XIII. mensis præsentis Augusti. Et ad inte-
 » ressendum et existendum præsentem demolitionem et diruptionem
 » dicti castri Tenedi et omnium et singulorum prædictorum
 » de quibus in dictis instrumentis fit mentio. Et ad confitendum
 » personæ legitimo nomine et vice præfatorum illustris et ma-
 » gnifici domini domini Ducis et communis Venet. dictam de-
 » molitionem et diruptionem prædictorum locorum in dictis
 » instrumentis contentorum factam fuisse et ipsa omnia et sin-
 » gula in dictis instrumentis contenta et promissa per præfatos
 » illustrem ac magnificum dominum dominum Ducem et com-
 » mune Venet. seu pro ejus parte et mandato extitisse execu-
 » tioni mandata, eo casu quo ipsa demolitio et diruptione facta
 » fuerit et executioni mandata et impleta in dictis instrumentis
 » contenta opere et effectu et infra tempora in ipsis instru-
 » mentis contenta. Et ad fieri faciendum de prædictis publico
 » instrumentum cum solemnitatibus, cautellis et clausulis om-
 » nium et singulorum et opportunis. Et demum generaliter ad omnia et singula facien-
 » dum, confitendum, promittendum et exigendum quæ Syn-

» dicus ipsorum illustris et magnifici dēmini domini Ducis
 » Januæ et consilii ex forma dictorum instrumentorum facere
 » tenebatur et debebat, et prout in ipsis instrumentis fit men-
 » tio. Dantes dicto nomine et concedentes dicto syndico, ac-
 » tōri, et procuratori in prædictis et circa prædicta et in qui-
 » buscunque dependentibus, incidentibus, emergentibus, ac-
 » cessoriis et connexis prædictis et a prædictis et cuilibet et
 » quolibet prædictorum, plenum, liberum et generale manda-
 » tum cum plena, libera et generali administratione. Promit-
 » tentes dicto nomine mihi notario infrascripto tamquam pu-
 » blicæ personæ officio publico stipulanti et recipienti nomine
 » et vice omnium et singulorum, quorum interest, intererit vel
 » interesse poterit se dicto nomine perpetuo habituros ratum,
 » gratum et firmum quidquid et quantum per dictum Syndi-
 » cum et procuratorem ipsorum in prædictis et circa prædicta
 » et dependentibus, incidentibus, emergentibus, accessoriis et
 » connexis prædictis et a prædictis et cuilibet et quolibet et
 » prædictorum actum, gestum, factum sive procuratum fuerit
 » sub ypotheca et obligatione bonorum dicti communis Januæ
 » præsentium et futurorum illorum scilicet quæ ex forma sta-
 » tutorum, regularum et ordinamentorum communis Januæ
 » obligari non prohibentur. Et voluerunt dicto nomine præ-
 » sens mandatum durare debere usque ad menses octo proxi-
 » mos venturos. Actum Januæ in Terracia Palatii ducalis com-
 » munitatis Januæ ubi dicti communis consilia celebrantur. Anno
 » Domini natiuitatis 1383 ind. V. secundum cursum Januæ
 » die ultima Augusti paulo post tertiam, præsentibus testibus
 » ad hæc vocatis et rogatis: Conruado Mazano et Petro de Ba-
 » gralio notariis et Cancellarii communis Januæ, et Antonio
 » de Credentia notario, et cancellario dicti communis Januæ.
 » Ego Raphael de Quasso de Moneta Imperiali autoritate no-
 » tarius et Cancellarius communis Januæ prædictis omnibus
 » interfui, et rogatus scripsi licet per alium extrahi facerim
 » negociis publicis dicti communis Januæ occupatus. Acta
 » sunt prædicta apud ipsum portum Tenedi in loco ubi solebat.

» esse Magacenum communis deputatum Admirato dicti por-
 » tus pro rebus communis servandis; presentibus discretis viris
 » Ser. Francesco Sacro filio, Ser. Leonardi Tacho, Burgence
 » Peyre, Ser. Lanfrancho Burlengo quondam Nicolai habita-
 » tore Metellini ambobus Januensibus, Sapientibusque viris
 » Magistro Valense de Mantua, filio magistri Bartholomæi de
 » Viscontis Physico, magistro Diolayto, Cirurgico filio ma-
 » gistri, Nicolai di Rangonibus de Brixia et Præsbytero Blaxio
 » de Artusio Capellano Beneficiato ecclesiæ S. Nicolai de Ve-
 » netiis, omnibus tribus salariatis suprascripti domini Philippi
 » Pisani Capitanei Gulphi et aliis testibus ad hæc vocatis spe-
 » cialiter et rogatis. Signi notarii locus hic cadit. ~~Ego~~
 » Joannes Ferrarese de Pola Imperiali autoritate notarius et
 » Judex ordinarius nunc Cancellarius Tenedi prædictis omni-
 » bus præsens fui, et una cum providis viris Ser. Joannis de
 » Dobratis de Feltro, et Ser. Dominico del Griso de insula
 » Cancellario suprascripti domini Capitanei Gulphi notariis
 » rogatis composui et in sex cartis supradictis insimul conjunctis
 » cum hoc presenti meo signo unitis scripsi et publicavi meis-
 » que signo eodem notariatus et nomine solitis pro pleniore
 » testimonio et fide præmissorum omnium roboravi.

VI. *Instrumentum protestationis factæ per Syndicum et Procura-
 ratorem domini ducis et communis Januæ super demolitione et
 diruptione castri Tenedi. (Tom. IV. fol. 116.)*

• In nomine Domini nostri Jesu Christi Amen. Anno nati-
 » vitatis ejusdem millesimo trecentesimo octuagesimo quarto
 » ind. VII. die 14 mensis Nov. Tenedi. Accedens ad præsen-
 » tiam egregiorum et potentium virorum Domini Joannis
 » Memo honorabilis Capitanei Tenedi, domini Pisani hono-
 » rabilis Capitanei Gulphi et domini Antônif Darduin hono-
 » rabilis Provisoris Tenedi quibus per ducalem Venetiarum
 » dominationem executio instrumentorum est commissa. Pru-
 » dens et discretus vir dominus Andreolus Marescalchus civis

» Januæ tamquam Syndicus, nuntius, actor et procurator il-
 » lustris ac magnifici domini domini Leonardi de Montaldo
 » Dei gratia ducis Januensium et populi defensoris et ejus
 » Consilii ac sui communis Januæ prædicti specialiter ad in-
 » frascripta et alia peragenda constitutus prout legitur et ca-
 » vetur quidem publico instrumento ritu Januæ completo et
 » roborato signo et manu Raphaelis de Quascho de Monelia
 » auctoritate notarii et communis Januæ Cancellarii anno præ-
 » senti indictione secundum cursum Januæ quinta die verò
 » ultima mensis Augusti a me infrascripto notario viso et lecto
 » dixit cum protestatione, quod ex parte præfati sui domini
 » ducis, consilii et communis Januæ se huc contulit et veniens
 » Tenedi ad hæc infrascripta per illustrem et magnificum do-
 » minum Antonium Venerio Dei gratia ducem ejusque con-
 » silium et communis Venetiarum specialiter deputatus dirup-
 » tionem, demolitionem et diruitionem fieri omnium castro-
 » rum, ædificiorum, burgorum, domorum et habitationum
 » sitorum et sitarum in prædicta insula de Tenedon prout et
 » sicut fieri decet. Et præfatus Illustris dominus dominus dux
 » et commune Venet. sui nobiles et sapientes viri dominus
 » Leonardus Dandolo miles et Petrus Aymo Syndici et procu-
 » ratores ipsorum domini domini ducis et communis Venet.
 » ipsis illustri et magnifico domino domino duci Januensium
 » consilio et communi Januæ facere solemniter promiserunt
 » secundum formam duorum publicorum instrumentorum
 » ejusdem tenoris scriptorum alterius videlicet manu Boniva-
 » nis de Brisciaris civis Venetiarum notarii, alterius vero
 » manu Antonii de Credentia notarii et Cancellarii communis
 » Januæ prædicti presenti anno die decimo tertio mensis Au-
 » gusti. Addens quod ista de causa ipse dominus Andreolus
 » Manescalchus syndicario et procuratorio nomine supra-
 » scripto venerat huc ad interessendum et existendum præsentì
 » diruptioni, demolitioni, diruitioni et devastationi dicti cas-
 » tri Tenedi et omnium et singulorum prædictorum de quibus
 » in dictis instrumentis fit mentio. Et concludens obtulit quan-

» docunq̄ue omnia prædicta et singula contenta in prædictis
 » instrumentis erunt completa et executioni mandata secun-
 » dum formam et continentiam dictorum instrumentorum se-
 » paratum legitimo confiteri nomine et vice præfatorum illus-
 » tris et magnifici domini domini sui ducis prælibati et com-
 » munis Januæ coram quacunq̄ue legitima p̄sona nomine et
 » vice memoratorum illustris et magnifici domini domini du-
 » cis et communis Venet. recipiente dictam demolitionem et
 » diruptionem prædictorum locorum in ipsis instrumentis con-
 » tentorum factam fore et ipsa omnia et singula in dictis in-
 » strumentis contenta et promissa per sæp̄ dictum illustrem
 » et magnificum dominum dominum ducem et commune Vc-
 » net. seu syndicos et procuratores suos præscriptos ut supra
 » tangitur sive pro ipsa parte et mandato extitisse executioni
 » mandata et adimpleta eo casu, quo ipsa demolitio et dirup-
 » tio facta fuerit et executioni mandata et adimpleta in dictis
 » instrumentis contenta et inde facere seu fieri, rogare publi-
 » cum instrumentum cum solemnibus cautellis et clausulis oppor-
 » tunis. Et generaliter alia quæque facere in prædictis et circa
 » prædicta quæ potest et debet et tenetur de jure pro comple-
 » mento omnium prædictorum. Rogans denique syndicario et
 » procuratorio nomine superscripto me superscriptum nota-
 » rium quatenus de prædictis conficiam instrumentum in for-
 » mam publicam redigendum quoties a me fuerit requisitum.
 » Actum in castro Tenedi in domo scilicet habitationis supra-
 » scripti domini Capitanei dicti loci. Præsentibus discretis vi-
 » ris Ser. Antonio Dobrato cive et notario Venet. Ser. Marco
 » Zapaco socio prædicti domini Capitanei dicti loci Tenedi et
 » aliis pluribus testibus adhibitis et rogatis. — Signi Notarii
 » locus hic cadit. Ego Joannes Ferrarese di Pola Imperiali
 » autoritate notarius Cancellarius Tenedi dictis interfui et
 » præsens rogatus. »

VII. *Copia instrumenti quietationis, liberationis et absolutionis factæ per dominum Ducem et commune Januæ domino Duci et communi Venet. de demolitione et diruptione castri Tenedi, et commune Florentiæ et Florentini.* (Tom. VI, fol. 161.)

« In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis Patris filii et
 » Spiritus Sancti ac totius curiæ cælestis. Amen. Cum in con-
 » tractu seu instrumento alias celebrato et facto anno Domini
 » nativitatis millesimo trecentesimo octuagesimo tertio ind. V.
 » secundum cursum Januæ, VI: vero secundum cursum Ve-
 » netiarum die 13. Aug. in vespere, inter illustrem et ma-
 » gnificum dominum Leonardum de Montaldo Dei
 » gratia tunc ducem Januensium et populi defensorem; consi-
 » lium Antianorum et officia provisionis et monetæ communis
 » Januæ, nomine et vice dicti communis Januæ ex una parte,
 » et nobiles et egregios viros dominos Leonardum Dandolo
 » militem et procuratorem Sancti Marci et Petrum Aymo Am-
 » baxiatores et Syndicos illustris et magnifici domini domini
 » Antonii Venerio eadem gratia Venet. ducis et communis
 » Venetiarum ex parte altera, super observatione articuli
 » mentionem facientis de insula de Tenedon contenti in pace
 » novissime facta inter magnificum tunc dominum ducem Ja-
 » nuensium, consilium Antianorum et commune Januæ ex
 » una parte, et magnificum dominum ducem et commune Ve-
 » net. ex altera parte per solemnes ambaxiatores partium præ-
 » dictarum in millesimo trecentesimo octuagesimo primo die 8.
 » mensis Aug. cujus articuli quidem tenor per omnia talis est:
 » Item fuit actum. » (*Ici est inséré dans son entier l'article de la
 paix de Turin, comme plus haut, page 462; puis le document
 continue ainsi*): « Inter cætera contineatur quod egregii et no-
 » biles viri domini Leonardus Dandolo miles et Procurator
 » Sancti Marci et Petrus Aymo Ambaxiatores et Syndici supra
 » dicti illustris et magnifici domini domini Antonii Venerio dei
 » gratia Venet. ducis et communis Venet. habentes ad infra-

» scripta et alia plenum et sufficiens mandatum pro implemento:
 » et efficaci observatione dicti articuli dictæ pacis et contento-
 » rum in ipso amputatis dispendiis et dilationibus quæ possent
 » evenire, et omni circuitu rejecto non obstantibus contentis in
 » dicto articulo dictæ pacis sponte et ex certa scientia non vi,
 » non dolo, nec aliquo juris vel facti errore ducti promiserunt
 » solemniter dictis Syndicario et Ambaxiatorio nominibus et
 » nomine et vice dictorum illustris et magnifici domini domini
 » Ducis et communis Venetiarum et omnium et singulorum
 » Venetorum et districtualium communis Venet. illustri et
 » magnifico domino Leonardo de Montaldo Dei gratia tunc
 » Januensium duci et populi defensori et suo honorabili con-
 » silio dominorum Antianorum, ac officiis provisionis et mo-
 » netæ commune Januæ dirui, destrui et demoliri facere et
 » cum usque deorsum expensis propriis sumptibus et labori-
 » bus ipsorum illustris et magnifici domini domini Ducis et
 » communis Venet. infra menses sex proxime specuturos omnia
 » et singula castra, ædificia, burgos, domos et habitationes
 » quascunque dictæ insulæ Tenedi, reservato et firmo ma-
 » nente prout in capitulo dictæ pacis superius inserto dispo-
 » nitur perpetuo habitari vel reædificari non valeat ipse locus,
 » et vice versa præfati illustris et magnificus dominus dominus
 » dux Januensium et populi defensor consilium Antianorum
 » et dicta officia provisionis et monetæ nomine et vice commu-
 » nis Januæ acceptantes provisiones prædictas eis ut præfertur
 » solemniter factas, promiserunt solemniter nomine et vice
 » dictæ communis Januæ et omnium et singulorum Januen-
 » sium et districtualium suorum dictis syndicis et Ambaxiato-
 » toribus dictorum illustris et magnifici domini domini Ducis et
 » communis Venet. eorum nominibus et vice stipulantibus et
 » recipientibus, » (*Ici le document répète les clauses mentionnées*
page 465, etc.) » erunt contenti. Prout in ipso instrumento ple-
 » nius et distictius continetur. Et cum pro parte præfatorum
 » illustris et magnifici domini domini Ducis et commune Venet.
 » omnia et singula in prædicto instrumento promissa per dictos

Syndicos et Ambaxatores suos, ut dictum est, fuerint infra
 dictum tempus et spatium sex mensium in instrumento præ-
 dicto præfixorum effecta et ab opere observata et adimpleta:
 » Et omnia et singula castra, ædificia, burgi, domus et habita-
 » tiones quæcumque dictæ insulæ Tenedi dirupta, demolita et
 » destructa fuerint expensis sumptibus propriis et laboribus
 » præfatorum domini Ducis et communis Venet. et de prædic-
 » tis demolitione et diruptione ac de omnibus et singulis su-
 » prædictis observatis et adimpletis ut dictum et præfati il-
 » lustris et magnificus Dominus dominus dux Januensium et
 » consilium Antianorum et officia provisionis et monetæ præ-
 » dictæ communis Januæ nomine et vice dicti communis Ja-
 » nuæ habuerint certam notitiam et indubitatum scientiam
 » tunc per publicum instrumentum confessionis factæ per pro-
 » vidum dominum Andreolum Manescalchum Syndicum præ-
 » fatorum illustris et magnifici domini domini Ducis, consilii
 » Antianorum et communis Januæ missum per eos ad dictam
 » insulam Tenedi, qui syndicus interfuit demolitioni, dirup-
 » tioni et destructioni prædictis, per quod instrumentum con-
 » fessionis prædictus dominus Andreolus Syndicus confessus
 » fuit egregiis et sapientibus viris dominis Philippo Pisani
 » tunc Capitaneo Gulphi, Joanni Memo olim Capitaneo Te-
 » nedi et Antonio Adurno, tunc provisorii ibidem pro præfatis
 » illustri domino Duce et communi Venet. ut personis legiti-
 » mis per antedictos illustrem dominum dominum Ducem et
 » commune Venetiarum in unum collegium deputatis ad exe-
 » cutionem et pro executione omnium prædictorum dictas de-
 » molitionem, diruptionem et destructionem prædictorum in
 » dicto instrumento contentorum factas fuisse infra tempus
 » prædictum et ipsa omnia contenta in dicto instrumento et
 » articulo fuisse observata, adimpleta et executioni mandata
 » pro parte dictorum illustris et magnifici domini domini Du-
 » cis et communis Venet. prout in ipso instrumento confes-
 » sionis latius continetur facto anno nativ. Domini 1384 ind.
 » VII. die XII. Februarii manu Joannis Ferraresi de Pola

» imperiali auctoritate notarii, et iudicis ordinarii, qua
 » etiam per relationem prædicti domini Andree Syndici a
 » ipsa exequenda specialiter transmissi ore tenus et viva voce
 » factam. Cumque illustris et magnificus dominus dominus
 » Antonius Adurnus Dei gratia dux Januensium consilium
 » Antianorum et officium de moneta communis Januæ vacante
 » officio provisionis nomine et vice dicti communis Januæ
 » post factam certam et indubitatam sententiam et notitiam de
 » omnibus et singulis suprascriptis liberaverint, quietaverint
 » et absolverint commune Florentiæ et omnes et singulos Flo-
 » rentinos cives et districtuales prædicti communis Florentiæ ab
 » omnibus et singulis in dicto instrumento de quo supra sit
 » mentio contentis ac removerint et revocaverint omnes et
 » singulas novitates factas Florentinis et communi Florentiæ
 » seu contra eos occasione de qua supra sit mentio. Et solve-
 » rint, dederint, et restituerint eisdem Florentinis et communi
 » Florentiæ omnia et singula eisdem dari, solvi et restitui
 » promissa secundum quod in dicto instrumento superius
 » enarrato plenius continetur de quibus quidem liberationi-
 » bus, quietationibus, absolutionibus, revocationibus, remo-
 » tionibus, solutionibus, et restitutionibus et qualibet earum
 » discreti viri Ser. Dominicus Silvester notarius et Sanctus
 » Jacobi Lipi cives Florentini, syndici et procuratores magni-
 » ficorum et potentium dominorum Priorum artium, vexilli-
 » feri justitiæ, populi et communis Florentiæ ac dicti commu-
 » nis Florentiæ habentes ad infrascripta et alia plenum suffi-
 » ciens mandatum ex forma publici instrumenti syndicatus
 » rogati per Vivianum quondam Nerii de Sambusso civem
 » Florentiæ anno Domini incarn. 1384 ind. VII. die XVII.
 » mensis Junii secundum ritum Florentiæ et extracti in pu-
 » blicam formam per Ditiu filium quondam Ser. Scarfagni
 » notarios publicos notario nomine suprascripto et nomine et
 » vice dicti communis Florentiæ ac omnium et singulorum
 » Florentinorum civium et districtualium suorum se a præsa-
 » tis illustri et magnifico domino domino duce Januensium,

» consilio Antianorum et officio prædicto de moneta commu-
 » nis Januæ acta dicto communi Januæ dixerunt et vocaverunt
 » fore bene contentos in præsentia mei notarii et testium in-
 » frascriptorum prout et sicut in instrumento dictorum finis et
 » liberationis hodie per ipsos syndicos factæ dicto communis
 » Januæ continetur; præsentem discreto viro Ser. Bonivane
 » Syndico communis Venet. infrascripto contradicente et ins-
 » tante protestationi factæ prædictis syndicis ante composilio-
 » nem dicti instrumenti quietationis. Qui Ser. Dominicus et
 » Symon Syndici supradicti dictæ protestationi contradixe-
 » runt, in quantum faciat contra commune Florentiæ et dixe-
 » runt prædicta ad dictum Ser. Bonivanem non pertinere nec
 » alium ad illa habere mandatum. Ea propter hac præsen-
 » die VII. Julii præfatus illustris et magnificus dominus domi-
 » nus Antonius Adurnus Dei gratia Januensium dux et populi
 » defensor in præsentia, consilio, voluntate et communi sui
 » consilii XV. Sapientium Antianorum civitatis Januæ, et of-
 » ficia de moneta communis, vacante officio provisionis et
 » dicta consilia Antianorum et officium de moneta in præsen-
 » tia, auctoritate et decreto præfati magnifici domini domini
 » Ducis, in quo consilio Antianorum interfuit legitimus et
 » sufficiens numerus ipsorum Antianorum et illorum qui in-
 » terfuerunt nomina sunt hæc : Dominus Mathæus de Illioni-
 » his juris peritus loco Prioris, Martinus de campo Fregosæ,
 » Luchinus de Cornilia notarius, Beneventus de Casa nova,
 » Ludisius Cassanellus de Bisanico, Clemens de Promontorio,
 » Joannes de Languasco, Joannes Mulus Caligarius, Petrus
 » de Persio et Joannes de Frenante pater; et indicto officio de
 » moneta communis interfuit plenus et totalis numerus ipso-
 » rum officialium, quorum nomina sunt hæc : Antonius Noy-
 » tarinus Bancharius Prior, Antonius de Oleda Spetiarius,
 » Joannes de Travl, Bariconus Spinula, Raphael de Resa no-
 » tarius, Acrovinus de Nigro, Lanfrancus Calvus, et Joannes
 » de Mari quondam Vallacravi pro infrascriptis et aliis nego-
 » tiis exercendis insimul congregati habentes omnem potesta-

» tem et Bayliam quam habet ipsum commune Januæ supra et
 » infra scripta faciendi, tractandi, credendi et administrandi
 » certificati et habentes certam notitiam et indubitatum scien-
 » tiam ac confitentes, recognoscentes et assentes per hoc pu-
 » blicum instrumentum se certam notitiam et indubitatum
 » scientiam ex præmissis habuisse de demeritione et diruptione
 » omnium in dicto articulo et instrumento contentorum et de
 » observatione omnium et singulorum per præfatos syndicos
 » et ambaxiatores prædictorum illustris et magnifici domini
 » domini Ducis et communis Venetiarum ut superius dictum
 » est nomine et vice communis Januæ et pro ipso communi
 » Januæ per se et coram successoribus pro implemento et ob-
 » servatione omnium promissorum per eos ut dictum est facere
 » solemniter illustri et magnifico domino domino Antonio Ve-
 » nerio eidem Dei gratia Duci Venet. licet absenti et com-
 » muni Venet. coram provido Bonivane de Brisciaris notario
 » et syndico prædictorum domini Ducis et communis Venet.,
 » ibi præsentem pro præfato illustre et magnifico domino, domino
 » Duce et communi Venet. et nomine et vice ipsius domini
 » Ducis et successorum suorum et communis Venet. ac om-
 » nium et scriptorum Venetorum et districtualium suorum et
 » omnium et singulorum quorum interest recipienti quietatio-
 » nem, liberationem et absolutionem plenariam de omnibus et
 » singulis ad quæ præfati illustris et magnificus dominus do-
 » minus Dux et commune Venetiarum seu Veneti et distric-
 » tuales seu forent, seu hactenus fuissent prædictis illustri et
 » magnifico domino domino duce Januæ consilio Antiano-
 » rum et prædictis officiis prævisionis et monetae communis
 » Januæ nomine dicti communis seu dicto communi Januæ
 » tam nomine et occasione prædicti articuli Tenedi superius
 » inserti, quam nomine et occasione instrumenti prælibati pro
 » adimplemento et executione ipsius articali celebrati ut su-
 » prædictum et omnium et singulorum contentorum in eis ac
 » nomine et occasione cujuslibet pœnæ vel pœnarum adjectæ
 » sive adjectarum in dicto articulo Tenedi cum omnibus et

» singulis accessoris et sequellis suis ad dictum articulum per-
 » tinentibus quomodolibet obligati vel astricti. Absolventes et
 » liberantes prædictam Bonivanem Syndicum prædictorum
 » domini ducis et communis Venet. nomine Syndicario su-
 » præscripto ac nomine et vice prædictorum domini ducis et
 » communis Venet. et omnium et singulorum quorum inte-
 » rest per legitimam stipulationem prædictam et acceptatio-
 » nem subsequentem legitime interpositas ab omnibus et sin-
 » gulis supradictis et aliis quibuscumque in quibus præfatus
 » dominus Dux et commune Venet. seu Veneti districtuales
 » et subditi sic eidem domino duci Januensium consilio An-
 » tianorum et officis prædictis provisionis et monetæ commu-
 » nis Januæ nomine dicti communis et prædicto communi Ja-
 » nuæ hætenus fuissent vel deinceps forent quomodolibet ob-
 » ligati nominibus et occasione superius expressatis et quali-
 » bet earum quantum videlicet pro facto dicti articuli Tenedi
 » tantum nec non cassantes, irritantes, annullantes, et revo-
 » cantes omnia et singula instrumenta, contractus, confessio-
 » nes et scripturas quaslibet per quas appareret vel apparere
 » posset præfatum dominum ducem et commune Venet. seu
 » Venetos et districtuales suos fore vel hætenus fuisse præfato
 » domino duci Januensium consilio et officis prædictis com-
 » muni Januæ nomine et vice dicti communis et dicto com-
 » muni Januæ modo aliquo obligatos nominibus et occasione
 » antedictis et qualibet earum, et ipsa instrumenta, contrac-
 » tus, confessiones et scripturas quaslibet pro vanis, cassis, ir-
 » ritis, revocatis et cancellatis ex nunc haberi volentes et man-
 » dantes ita quod nullius sint efficaciam vel vigoris. Quæ omnia
 » et singula superscripta præfatus magnificus dominus domi-
 » nus dux Januensium consilium Antianorum et officia præ-
 » dicta nomine et vice communis Januæ solemuiter promise-
 » runt per se et successores suos præfato Bonivani Syndico pro-
 » libati magnifici domini domini ducis et communis Venetia-
 » rum et cautellam mihi notario et cancellario infrascripto
 » officio publico nomine et vice prædictorum domini Ducis et

» communis Venet. ac Venetorum et districtualium suorum et
 » omnium et singulorum quorum interest stipulanti et reci-
 » pienti firma, rata et grata habere et tenere et perpetuo ob-
 » servare inviolabiliter et non contrafacere vel venire aliqua
 » ratione vel causa quæ dici vel excogitari potest modo aliquo
 » vel ingenio de jure vel de facto sub obligatione et ypotecha
 » omnium et singulorum bonorum prædictæ communis Januæ
 » præsentium et futurorum. Renuntiantes cuilibet exceptioni
 » ac juri legum decretorum et statutorum factorum et feren-
 » dorum auxilio et beneficio. Et maxime cuilibet legi dicenti
 » renuntiationem generalem non valere quibus contra præ-
 » dicta vel aliquod prædictorum venire vellent vel possent,
 » per ullum ingenium seu modum de quibus omnibus et sin-
 » gulis supradictis præfati illustris et magnificus dominus do-
 » minus Dux Januensium consilio Antianorum et officiiis de
 » moneta communis Januæ nomine dicti communis per me
 » notarium et Cancellarium infrascriptum mandaverunt fieri
 » publicum instrumentum pro observatione omnium præmis-
 » sorum. Datum Januæ in sala magna superiori Palatii ducalis
 » communis Januæ anno domini nativ. 1384 ind. VI. se-
 » cundum cursum Januæ die VII. mensis Julii post tertias
 » præsentibus testibus vocatis specialiter et rogatis sapientibus
 » viris domino Gregorio de Gisulfis, juris perito, domino
 » Joanne de Innocentibus juris perito et Conrado Mazum
 » Raphæle de Quascho, Petro de Bergaglia notariis et Can-
 » cellariis communis Januæ et pluribus aliis. Signi Notarii lo-
 » cus hic cadit. — Ego Antonius de Credentia quondam Con-
 » radi publicus imperiali autoritate notarius et præfati magni-
 » fici domini domini Ducis et consilii ac communis Januæ
 » Cancellarius præscriptis interfui et mandato ipsorum magni-
 » fici domini Ducis Consilio et officio de moneta ac a præfato
 » discreto viro Ser. Bonivane syndico supradicto rogatus præ-
 » sens instrumentum composui; tradidi et scripsi, tamen aliis
 » variis agendis publicis impeditus per alium extrahi feci et
 » extractum vidi, legi et correxi et diligenter auscultavi, et

- » quia cum meo autentico concordare inveni me subscripsi et
 » meum signum instrumentis apposui consuetum.

IX. ¹ PAGE 400.

Naïma et *Histoire des Vizirs* par Osmanzadé fixent le jour de la nomination de Kœprilü au 25 silkidé; le premier ajoute un vendredi. Mais le 25 silkidé était un jeudi. D'ailleurs Naïma se contredit lui-même lorsqu'il dit avec raison que le vendredi suivant était le 3 silkidjé. Il arrive fréquemment que les indications turques et chrétiennes ne diffèrent que d'un jour; cette différence provient de ce qu'ils calculent le commencement du jour, non comme nous de la première heure après minuit, mais de la disparution du soleil sous l'horizon. Cela explique pourquoi les historiens ottomans fixent la mort de Mourad au 16 schewal 1049 (9 février 1640), tandis que Schmidt, dans son *Rapport*, donne le 8 février, etc.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUS

DU TOME DIXIÈME.

LIVRE XLIX.

Rapports de l'homme et de la femme dans l'Orient. — Ibrahim annonce son avènement aux puissances de l'Europe, et renouvelle les anciennes capitulations avec la Pologne, Venise et l'Autriche. — Ambassadeurs russe, polonais, ragusain, transylvain et persan. — Naissance de plusieurs princes. — Incendie, tremblement de terre. — Refonte des monnaies. — Cadastre. — Prise d'Azov. — Exécution du favori de Mourad. — Naissance de deux princes. — Punition de quelques rebelles et brigands. — Rébellion du fils de Nassouh-Pascha ; son exécution. — Gouverneurs d'Égypte. — Exécution de Soulfikar et de Faik-Pascha. — Triumvirat de Sultanzadé Mohammed, du silikdar et du précepteur du Sultan. — Exécution du grand-vizir Kara Moustafa-Pascha. — Arrivée du nouveau grand-vizir. — Exécution du kapitan-pascha Pialé et de Narkhdji Hasan. — Kasim le Fou. — Fête de la nativité du Prophète. — Construction d'un palais pour Djindji-Khodja et Schekerbouli. — Voyage du Sultan à Andrinople. — Destitution de Mohammed-Ghiraï et nomination d'Islam-Ghiraï. — Rapports diplomatiques avec la Pologne, la Russie et la Transylvanie. — Guerre de Rakoczy. — Messages à Constantinople et Ofen. — Ambassade du baron de Czernin.

Pages.

1-68

LIVRE L.

Débauchés d'Ibrahîm. — Le kislara est jeté en prison. — Padre Ottomano. — Description et histoire de l'île de Crète. — Prise

de S. Todero et de Canée. — Événemens à Constantinople. — Le grand-vizir est déposé. — Exécution du kapitan-pascha. — Changement de plusieurs églises en mosquées. — Ambassadeurs de France et d'Angleterre. — Le résident impérial Greifenklau. — Conduite du grand-vizir envers les princes d'Imirette, de Mingrelie, de Moldavie, de Roumanie, le khan des Tatares, la Pologne et la Russie. — Événemens mémorables. — Le serdar Mohammed et les armées ottomanes font la conquête de Retina, Crète, où les armées ottomanes font la conquête de Retina. — Fazli-Pascha. — Anniversaire de la naissance du Prophète. — Disgrâce de Djindji-Khodja. — Trafic des places de juge et de gouverneur. — Le faux Abaza. — Troubles en Crimée, en Chypre, dans l'Anatolie et à Gallipoli. — Le grand-vizir Salih. — Règne du harem et noces d'Ibrahim. — Rebelles de Hamid, de Siwas et de Bagdad. — Siège de Candie. — Exécution d'Ammarzadé. — Wardar-Pascha bat Kœprilü-Pascha, et tombe victime de la politique de la Porte. — Chute de Kâlis. — Plaintes de la Pologne et de la Russie contre le khan des Tatares. — Impôts de fourrures de zibeline et d'ambre. — Éloignement de la sultane Walidé. — Signes astrologiques et tremblement de terre. — Les janissaires et les oulémas se rassemblent dans la mosquée du Centre, et demandent la déstitution du grand-vizir. — Ahmed-Pascha est étranglé. — Déposition, emprisonnement et exécution d'Ibrahim.

LIVRE LI.

Le nouveau Sultan ceint le sabre dans la mosquée d'Eyoub. — Derwisch-Pascha est nommé grand-vizir. — La vieille et la jeune Walidé. — Exécution de Djindji-Khodja. — Présent d'avènement. — Organisation des chambrées des pages. — Révolte des sipahis. — Rébellion des pages. — Les sipahis réduits par les janissaires. — Mort du chef de brigands Kara Haïderzade. — Négociations du grand-vizir. — Débarquement de la flotte à Phocée. — Derwisch-Pascha est déposé et exécuté. — Élévation au grand-vizirat d'Ipschir Moustafa-Pascha. — Ambassades d'Asie et d'Europe. — Renouvellement du traité avec Rakoczy et de la paix avec l'Autriche. — Révolte de Gourdji Nebi à Scutari. — Soulèvement des troupes en Crète. — Le serdar met de nouveau le siège devant Candie et est forcé de se retirer. — Luxe des vizirs et déposition d'Ipschir Moustafa-

Pascha. — Exécution de l'astronome de la cour Houssein. — Evénemens en Crète, sur mer, dans les Dardanelles et en Bosnie. — Désastres et impôts fiscaux. — Troubles à Wan et à Aintab en Syrie. — Destitution des juges de Smyrne et de Selanik. — Procès en différends élevés entre le grand-vizir et le sultan. — Corruption des mœurs. — Exécution du grec. — Défaite de la flotte ottomane. — Schisme des orthodoxes et les mystiques. — Le moufti Bolukbachi est destitué et remplacé par Aziz-Efendi. — Meurtre de la vieille sultane. — Rassemblemens tumultueux dans le sérail et la mosquée du Centre. — Exil du moufti; exécution des agas.

LIVRE LII.

Le grand-vizir Mawousch est déposé. — Relations diplomatiques avec Venise, l'Espagne et l'Autriche. — Révolte de Hasan et d'Ipschir-Pascha. — Violation du kanoun des sipahis. — Mesoud-Efendi se pose l'adversaire du grand-vizir Gourdjî. — Élévation au grand-vizirat et mesures financières d'Ahmed Tarkhoundji. — Destitution du kislaraga et du moufti. — Tremblement de terre. — Le khan des Tatares. — Exécution de Tarkhoundji. — Administration de Derwisch-Pascha. — Série de confiscations et d'exécutions. — Influence du harem. — Ambassades indienne et polonaise. — Courses du khan des Tatares dans la Moldavie. — Les côtes de la Mer-Noire ravagées par les Cosaques et les janissaires. — Le kislaraga abuse de sa puissance. — Mort de Bessaraba et d'Isiam-Ghiraï. — Mines d'émeraudes. — Ipschir, devenu grand-vizir, refuse de se rendre à Constantinople. — Mort de Derwisch-Mohammed. — Ipschir entre à Constantinople en qualité de grand-vizir. — Mourad et Suleïman sont successivement promus au grand-vizirat. — Troubles en Asie et en Afrique. — Ambassades indienne et polonaise. — Diplomatie ottomane. — Le patriarche grec Gioannichio. — Bataille des Dardanelles. — Les Vénitiens s'emparent de Ténédos et de Lemnos. — Le moufti Mesoud est déposé et exécuté. — Les amis de Kœprilü obtiennent l'élevation de Melck Ahmed-Pascha et du grand-vizir. — Kœprilü est nommé grand-vizir.

292-401



00032485

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 23 January, 2019

